XV
370

FORMA 5
INVENTARIO
Departamento
Oficina
Mueble No.
Sección No.

U
165
.D44
1858
SMRC

H

$20.00

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lmentsdartet00dela

ÉLÉMENTS
D'ART ET D'HISTOIRE
MILITAIRES

Paris. — Imprimerie de L. Martinet, rue Mignon, 2.

ÉLÉMENTS
D'ART ET D'HISTOIRE
MILITAIRES

COMPRENANT

LE PRÉCIS DES INSTITUTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE
L'HISTOIRE ET LA TACTIQUE DES ARMES ISOLÉES, LA COMBINAISON DES ARMES
ET LES PETITES OPÉRATIONS DE LA GUERRE

PAR

ÉD. DE LA BARRE DUPARCQ

CAPITAINE DU GÉNIE,
PROFESSEUR D'ART MILITAIRE A L'ÉCOLE IMPÉRIALE DE SAINT-CYR

PARIS
CH. TANERA, ÉDITEUR
LIBRAIRIE POUR L'ART MILITAIRE, LES SCIENCES ET LES ARTS
Quai des Augustins, 27
1858

Droits de reproduction et de traduction réservés.

PRÉFACE

En réunissant, sous le titre d'*Éléments*, plusieurs des études d'art et d'histoire militaires que mon emploi de Professeur à l'École impériale spéciale militaire m'a mis à même de faire, que mes travaux particuliers m'ont permis d'améliorer, je n'ai pas la prétention d'offrir un traité complet pour la rédaction duquel je ne me crois pas suffisamment préparé : je veux simplement mettre au jour des Essais, soigneusement élaborés il est vrai, mais imparfaits pourtant et que le temps seul peut rendre meilleurs par des retouches successives.

Si huit années d'un professorat consciencieux, si plus de dix ans consacrés à des recherches assidues, à des publications sérieuses, toutes relatives au métier des armes, paraissent des garanties, je suis autorisé à présenter ce livre avec confiance à mes Chefs, à mes Camarades, à messieurs les Élèves de l'École de Saint-Cyr. Puissent ces derniers en tirer profit ! Puissent surtout les jeunes officiers, dont j'ai eu l'honneur d'être le professeur, l'accueillir comme un vieil ami, un de ces

amis de la riante jeunesse que l'on retrouve avec plaisir à toutes les périodes de la vie ! Pour moi, je l'avoue, il me rappelle les moments heureux passés avec eux, à l'étude sincère d'un art vieux pour nous de onze siècles, et qui récemment encore vient d'exercer tant d'influence sur les destinées de notre glorieuse Patrie.

ÉD. DE LA BARRE DUPARCQ.

1er octobre 1857.

ÉLÉMENTS
D'ART ET D'HISTOIRE MILITAIRES

DÉFINITIONS PRÉLIMINAIRES.

La *guerre* peut se définir un état de lutte armée entre deux nations : la nation qui attaque fait une guerre *offensive*, celle qui se défend soutient une guerre *défensive*.

L'*art de la guerre* est l'art de réunir et d'employer à l'instant favorable un nombre supérieur de troupes sur le point décisif.

On appelle *armée* une réunion considérable de forces avouées et soldées par un gouvernement.

Une *arme* est la réunion des combattants destinés au même mode d'action. Ainsi la réunion des combattants à pied forme l'arme de l'*infanterie;* l'arme de la *cavalerie* comprend tous ceux qui luttent à cheval; l'arme de l'*artillerie* se compose de ceux qui manient les bouches à feu; l'arme du *génie* est chargée de la construction, de l'attaque et de la défense des fortifications. Il ne suffit pas, pour satisfaire aux diverses circonstances qui surgissent à la guerre, d'une seule espèce de combattants dans chaque arme; ce résultat, démontré par l'expérience, a conduit aux subdivisions de chacune des armes : infanterie de ligne ou légère (chasseurs à pied),

cavalerie légère, de ligne ou de réserve ; artillerie de campagne, de siége, de côte, de montagnes ; et dans le génie, les sapeurs et les mineurs.

Dans les trois premières armes, on nomme *unité de force*, ou *unité tactique*, la fraction la plus considérable qui agit isolément sous les ordres et à la voix d'un seul chef : dans l'infanterie, c'est le bataillon ; dans la cavalerie, l'escadron ; dans l'artillerie, la batterie. Le génie ne possédant pas de tactique, a seulement une unité de force : c'est la compagnie.

L'unité de force, placée sur le terrain, affecte une figure dite *formation* ou *ordonnance*. La partie de la troupe qui regarde l'adversaire est le *front;* la partie opposée s'appelle les *derrières ;* les *flancs* sont les extrémités latérales de la formation. On nomme *rang*, la ligne de soldats parallèle au front ; *file*, la ligne d'hommes perpendiculaire à ce même front. Le nombre de rangs d'une troupe détermine sa *profondeur*.

Une troupe ne se forme pas pour l'attaque comme pour la défense : il y a des formations profondes ou *ployées*, et des formations minces ou *déployées ;* on entend par *manœuvres* les mouvements qui permettent de passer d'une formation à une autre.

La *colonne* est la disposition d'une troupe dont les éléments restent placés parallèlement entre eux et sur le même axe ; quand les axes deviennent différents, la disposition se trouve en *échelons*. On désigne fréquemment par les mots *tête* et *queue* de la colonne, la première et la dernière subdivision d'une colonne.

L'espace mesuré entre la queue d'un corps et la tête du corps qui le suit, ou entre la pointe des pieds d'un soldat et les talons du soldat qui le précède, telle est la *distance*. L'espace mesuré entre les flancs voisins de deux troupes ou

de deux hommes rangés de front sur une même ligne, voilà l'*intervalle*.

Les troupes placées sur le même front, soit en colonne, soit déployées, constituent une *ligne :* la ligne peut être soit *pleine* (ou *en muraille*), soit *à intervalles*.

L'*échiquier*, son nom l'indique, est une formation sur plusieurs lignes à intervalles, les intervalles dans chaque ligne égalant les pleins, et les lignes se rangeant de manière que les vides de l'une correspondent aux pleins de l'autre.

Un *ordre* est plus qu'une réunion de lignes, c'est la disposition générale et combinée de troupes de diverse nature, groupées dans un même but.

La *tactique* détermine le meilleur mode pour répartir, arranger, mouvoir les unités de force. La tactique d'une arme fait connaître les propriétés particulières de cette arme et la méthode la plus avantageuse pour en tirer parti. La tactique générale, ou grande tactique, indique les combinaisons d'armes et les mouvements d'ensemble propres à obtenir le maximum d'effet.

La *stratégie*, science nécessaire au général en chef, est l'art de bien diriger les masses sur le théâtre de la guerre, soit pour l'invasion d'un pays, soit pour la défense du sien.

L'application pratique de l'art de mouvoir les armées, science des chefs d'état-major, s'appelle *logistique*.

On doit, dans une opération militaire, envisager trois choses principales : la ligne d'où l'on part, le point où l'on veut arriver, la ligne à suivre pour l'atteindre.

La ligne sur laquelle une armée s'appuie et de laquelle elle part pour opérer offensivement, s'appelle *base d'opérations :* les Français prendront pour base d'opérations le Rhin, s'ils attaquent l'Allemagne; les Alpes, s'ils en veulent à l'Italie; les Pyrénées, s'ils envahissent l'Espagne. Quand on se borne

à disputer à l'ennemi la possession de la base sans la dépasser, cette base prend le nom de *ligne de défense*. Chacun des points qu'on désire atteindre et dont la prise influera sur la réussite de la campagne, se nomme *point* ou *but objectif*, ou simplement *objectif*. Depuis la concentration politique des États européens, les capitales forment d'excellents points objectifs, et, pour cette raison, plusieurs d'entre elles ont été récemment fortifiées. Le chemin parcouru par l'armée pour atteindre les objectifs s'appelle *ligne d'opérations*, et prend le nom de *ligne de retraite* lorsque l'on est obligé, après une défaite, de le suivre en sens contraire, afin de gagner une ligne de défense derrière laquelle on puisse résister au vainqueur.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉCIS DES INSTITUTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE DEPUIS LOUIS XIV JUSQU'A NOS JOURS.

CHAPITRE PREMIER.

RÈGNE DE LOUIS XIV.

En prenant Louis XIV pour point de départ de nos institutions, nous ne sortons pas de la période moderne, qui nous offre tant d'intérêt, nous débutons par une époque grandiose, où ces institutions possèdent tout leur développement, et nous négligeons seulement une portion de notre existence nationale où la recherche des usages de l'armée appartiendrait plus à l'érudition qu'à l'histoire militaire.

Pour exposer avec clarté les institutions et organisations militaires de Louis XIV, nous traiterons d'abord du recrutement, source de toute armée, de la hiérarchie, ensemble des rouages qui font agir les troupes, et de l'avancement ou mode de franchir les divers degrés de la hiérarchie. Puis nous détaillerons les institutions relatives aux différentes armes, à l'état-major, à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie, au génie ; nous parlerons ensuite des corps privilégiés, des établissements, de l'organisation des armées, des institutions honorifiques. Nous terminerons par un coup d'œil sur la méthode de guerre de l'époque, coup d'œil présenté comme une conséquence des institutions et organisations militaires. Ces divers paragraphes se retrouveront dans les chapitres consacrés aux institutions militaires des règnes suivants.

§ 1er. **Recrutement.** — Sous Louis XIV, l'enrôlement

volontaire est encore, comme sous les règnes précédents, le grand moyen de recruter les armées. Les capitaines, en qualité de propriétaires de leurs compagnies, restent chargés de les compléter. Ils le font en attirant sous les drapeaux un certain nombre de leurs vassaux ou de leurs compatriotes, mais surtout en envoyant dans les villes des *recruteurs*, sous-officiers à gages, y *faire des hommes*, comme on disait alors. Le roi a beau défendre aux capitaines, par une ordonnance du 8 février 1692, sous peine de cassation et de prison, de faire aucun enrôlement *qui ne soit volontaire*, ces officiers se trouvent mille fois dans l'obligation de lui désobéir et de manquer à l'honneur pour l'entretien de leur compagnie. Leurs recruteurs, que la population flétrit du nom de *racoleurs*, recourent à la tromperie, à la débauche, quelquefois même à la violence, pour obtenir des recrues, qu'ils cachent souvent dans des maisons particulières, appelées *fours*, jusqu'à la nuit, époque plus favorable pour les livrer aux capitaines. Le quai de la Ferraille, à Paris, a été longtemps célèbre comme lieu de racolage.

Louis XIV fut dégoûté de l'insuffisance et des mauvais produits de ce genre de recrutement, qui n'amenait dans les rangs que l'écume des cités populeuses. Dès 1668, il se décida à lever directement des troupes et à utiliser l'arrière-ban de la roture, autrement dit les milices provinciales. Une ordonnance du 29 novembre de cette année prescrit aux gouverneurs des provinces de mettre promptement sur pied des régiments d'infanterie en état de défendre les frontières et les côtes; la proportion se trouve fixée à un homme pour chaque étendue de territoire payant 2 000 livres d'impôt; cette levée produisit vingt-cinq mille hommes, non compris les officiers. On forma de ces miliciens, que les vieux soldats surnommèrent *salades*, du casque paternel dont ils s'étaient coiffés, cent régiments d'un seul bataillon, qui furent successivement organisés. Ces régiments servirent d'abord à l'intérieur, puis les pertes éprouvées par l'infanterie régulière les firent appeler aux armées, et à la paix de Ryswick (1697), ils furent incorporés dans les corps permanents,

mesure arbitraire à laquelle le besoin continuel de soldats entraîna plusieurs fois pendant le XVIIIe siècle.

Malgré cet essai, le monarque français se vit contraint, tant les nombreuses coalitions européennes qui le pressaient lui rendaient indispensable un effectif considérable, de laisser subsister l'enrôlement volontaire ou le racolage. Il chercha à le régulariser par plusieurs ordonnances. Ainsi, le 1er août 1682, il défendit aux capitaines, sous peine de cassation, de recevoir aucun soldat *s'il ne s'engageait à servir au moins pendant trois ans*. Vingt mois après (18 mars 1684) il autorisa l'enrôlement des anciens soldats ayant obtenu leur congé, *pour une année* seulement, mais jamais pour un temps moindre. Quand une recrue, à son arrivée dans la garnison, était reconnue impropre au service, on la renvoyait chez elle avec une solde de cinq sous par chaque journée de huit lieues, solde déduite sur les appointements du capitaine de la compagnie à laquelle elle se trouvait destinée. Il y avait interdiction formelle pour les officiers d'enrôler aucun de leurs valets dans les compagnies où ils servaient. La peine des galères revenait à quiconque s'enrôlait dans une compagnie en déguisant son nom et le lieu de sa naissance : on devait lire le texte de l'ordonnance portant cette peine à tout individu voulant s'enrôler, et cela avant l'enrôlement.

§ 2. **Hiérarchie.** — Voici, dans l'ordre de prééminence, les grades composant la hiérarchie sous Louis XIV :

1° Le *roi*, commandant-né de toute l'armée.

2° Les *princes du sang*, pourvus d'une commission spéciale ; prenant ombrage pour son trône de la gloire et de la popularité du grand Condé, Louis XIV évita de mettre les autres princes du sang à même de se distinguer autant à la tête des armées.

3° Le *maréchal général* (charge rétablie en faveur de Turenne en 1660), qui pouvait accidentellement recevoir des pouvoirs supérieurs à ceux des autres maréchaux de France.

4° Les *maréchaux de France*, dont le grade existe à partir du XIIIe siècle. Depuis François Ier, le roi les honora du

titre de cousins; Louis XIV donna en 1705, à chacun d'eux, le cordon bleu (ordre du Saint-Esprit).

5° Les *lieutenants généraux*, dont le titre devient un grade en 1638. Aux armées, le service roule journellement entre eux ; l'affaire terminée, ils n'ont plus à s'occuper des troupes.

6° Les *maréchaux de camp*. Leurs fonctions étaient primitivement celles d'un véritable chef d'état-major ; car ils procuraient au général en chef tous les renseignements nécessaires et transmettaient ses ordres. Ils se multiplient considérablement sous Louis XIV et obtiennent des commandements ; de telle sorte qu'ils tiennent du lieutenant général et du brigadier, en ce sens que, selon leur commission, ils font l'un ou l'autre service. Les maréchaux de camp, comme les lieutenants généraux, roulent entre eux pour le service, c'est-à-dire qu'au lieu d'exercer un commandement permanent, ils n'ont qu'un commandement temporaire et journalier qui leur échoit à tour de rôle.

7° Les *brigadiers* commandent les brigades, seules fractions véritablement permanentes des armées de cette époque ; ils sont les seuls officiers généraux ayant constamment sous leurs ordres une troupe obligée, chaque jour, de les reconnaître et de leur répondre.

8° Les *colonels* (mestres de camp dans la cavalerie légère), placés à la tête des régiments.

9° Les *lieutenants-colonels*, qui commandent les régiments en l'absence des colonels. Quand ces derniers sont de jeunes seigneurs sans expérience, les lieutenants-colonels dirigent en réalité le corps; ils doivent surtout tenir la main à la discipline.

10° Les *majors* (anciens sergents-majors ou majors-capitaines) commandent dans la cavalerie le régiment en l'absence du mestre de camp; dans l'infanterie, ils ne peuvent, à moins d'une commission particulière, prétendre à aucun commandement. A partir de 1686, ils n'ont dans les deux armes que le rang de capitaine, et dès lors ne commandent le bataillon ou l'escadron que si leur ancienneté les y appelle. Leur mission spéciale consiste à s'occuper de l'exercice, des

détails du service et de fonctions administratives telles que le logement, les distributions de vivres, la tenue des contrôles, l'inventaire des effets appartenant aux officiers décédés. Un *aide-major*, du grade de lieutenant, les seconde. Dans l'infanterie, il y a un aide-major par bataillon.

11° Les *capitaines* commandent les compagnies ; ils nomment les bas-officiers et appointés, mais ne peuvent les casser, ce droit étant réservé au conseil de guerre. Ils sont chargés d'apprendre aux soldats le maniement des armes et les évolutions. Le plus ancien capitaine commande le bataillon, avec rang et autorité de lieutenant-colonel vis-à-vis des autres capitaines.

12° Le *lieutenant* commande la compagnie ou l'escadron en l'absence du capitaine ; il surveille les bas-officiers, et s'assure que les soldats ont leurs armes en état, et leur bandoulière ou giberne garnie.

13° Le *sous-lieutenant* ou *lieutenant réformé* est le troisième officier d'une compagnie d'infanterie ou d'un escadron. Ses fonctions sont identiques avec celles du lieutenant. Il n'existe d'une manière fixe qu'à partir de 1668, date à laquelle l'enseigne de chaque compagnie est supprimée.

14° L'*enseigne*, le dernier des officiers subalternes, porte le drapeau de la compagnie. En 1668, après la paix d'Aix-la-Chapelle, on n'en conserve que deux par régiment. Dans la cavalerie, l'enseigne porte le nom de *cornette*.

15° Les *sergents* (maréchaux des logis dans la cavalerie) sont les premiers des *bas-officiers ;* ils appellent, instruisent, alignent les soldats. Tous les soirs, un sergent de chaque compagnie reçoit le mot d'ordre du major et le transmet à son capitaine.

16° Les *caporaux* (brigadiers dans la cavalerie) commandent les escouades et posent les sentinelles.

17° Les *anspessades* ou *appointés*, espèces de premiers soldats dont la solde est plus forte d'un sou que celle des soldats et plus faible d'un sou que celle des caporaux ; ce sont en quelque sorte les lieutenants des caporaux. En temps de péril, on les place comme sentinelles perdues

§ 3. **Avancement.** — L'avancement aux divers grades de bas-officiers se faisait au choix du capitaine commandant la compagnie où il y avait vacance, lequel choix pouvait porter sur un soldat d'une autre compagnie, à charge de rendre un autre soldat en échange.

L'avancement aux différents grades d'officier se faisait à la désignation du roi qui, voulant augmenter l'influence royale d'un puissant levier, ôta à plusieurs chefs militaires de haut rang le droit qu'ils exerçaient antérieurement de faire des nominations d'officier. Le mode d'avancement qu'il institua fut une alternative d'ancienneté et de choix le plus souvent entaché de finance. Ainsi le sous-lieutenant obtenait à l'ancienneté le grade de lieutenant ; le lieutenant (au moins dans la cavalerie) devenait capitaine par finance (1), quel que fût son temps de grade. On passait major et lieutenant-colonel à l'ancienneté ; colonel dans toutes les armes par faveur et par finance. Le grade de brigadier était donné aux plus anciens colonels ou lieutenants-colonels ; les grades de maréchal de camp et de lieutenant général se conféraient à l'ancienneté. L'ordre du tableau s'observait même aux armées pour les commandements à donner aux officiers généraux ; Turenne, Catinat, Villars, s'affranchirent de cette règle qui les empêchait d'employer chacun suivant son mérite.

Les sous-lieutenants et les enseignes étaient alors pris, quelques-uns parmi les bas-officiers (2), presque tous parmi

(1) Excepté dans le corps des carabiniers où Louis XIV, en les créant, défendit de vendre les compagnies; les capitaines de carabiniers étaient choisis soit parmi les lieutenants du corps, soit parmi les capitaines des autres régiments de cavalerie.

(2) Le duc de Saint-Simon cite, dans ses *Mémoires* (édition Cheruel, in-18, t. I, p. 56), à la date de 1693, un exemple frappant d'un soldat ayant obtenu le grade d'officier. Voici le passage : « Lefèvre, capitaine dans notre régiment (Royal-Roussillon), qui, de gardeur de cochons, était parvenu là à force de mérite et de grades, ne savait encore lire ni écrire, quoique vieux. C'était un des meilleurs partisans des troupes du roi, et qui ne sortait jamais sans voir les ennemis ou en rapporter des nouvelles sûres. Nous l'aimions, l'estimions et le considérions tous, et il l'était des généraux. » — Plus loin, à propos du

les *cadets*, jeunes volontaires bien nés, dont le nombre fut limité en 1670 à deux par compagnie. Vauban et Fabert, qui devinrent tous deux maréchaux de France, entrèrent au service en qualité de cadets : leur brillante carrière prouve que l'avancement commençait à être indépendant de la naissance, ce qui était un pas gigantesque pour l'époque en fait d'institutions militaires. Le grand roi avait en effet pour maxime de prendre les talents où il les trouvait, dans la roture et dans la petite noblesse ou noblesse douteuse ; il dut à cette maxime plusieurs généraux célèbres et populaires. Un fait prouve qu'il n'exigeait point la noblesse pour être officier. Il existait sous son règne, dans le régiment d'Aubusson, un capitaine nommé *Duras*, réputé pour sa bravoure. Chacun le croyait de la noble famille de ce nom, tandis qu'il avait débuté comme simple cavalier. Un jour, ce régiment passait dans la ville de Lectoure : le père de Duras, bon paysan des environs, vient pour voir son fils en cachette, afin de ne pas le désobliger ; mais lui l'embrasse et le présente, en sabots et en habit de toile, à son colonel et à tous les officiers du régiment. Louis XIV apprend ce beau trait, en fait venir l'auteur, et lui tendant la main : « Duras, lui dit-il, je suis bien aise de vous connaître ; vous êtes un honnête homme ; je vous accorde mille écus de pension. Mariez-vous, je prendrai soin de vos enfants, et les Duras s'en feront honneur. »

§ 4. **Etat-major.** — Sous Louis XIV, on ne peut appliquer ce nom dans l'armée qu'à un ensemble d'officiers employés en dehors des troupes. Tels étaient, par exemple :

1° Le *major général* qui distribuait les ordres aux majors des corps, choisissait les camps, réglait le service des détachements. Il y en avait un pour l'infanterie, un pour les

gouvernement de Louis XIV, Saint-Simon parle du fameux *ordre du tableau*, cité dans le texte, et qui, établi par Louvois, assujettissait l'avancement au temps de service. « D'après cette règle, observe-t-il, tout ce qui servait demeurait, quant au service et aux grades, dans une égalité entière. De là tous les seigneurs dans la foule des officiers de toute espèce ; de là cette confusion que le roi désirait. »

dragons, un pour l'artillerie ; celui de la cavalerie s'appelait maréchal général des logis. Il faut considérer les majors généraux, dont le rang a toujours été incertain, comme étant chacun dans leur arme le chef d'état-major du général. Dans les petites armées, il n'y avait qu'un *aide-major général*.

2° Les *aides de camp*, officiers de différents grades attachés à la personne du général en chef et des autres généraux pour porter leurs ordres. A la bataille de Rocroi (1643), première action militaire du règne de Louis XIV, il y avait déjà 22 aides de camp dans l'armée française.

3° Les *commissaires des guerres*, divisés en commissaires ordinaires, commissaires provinciaux, commissaires ordonnateurs. Ces commissaires passaient la revue des troupes en campagne aux mois de mai, juillet et septembre ; à l'intérieur, tous les mois. Ils examinaient surtout l'âge et la force des soldats qu'ils renvoyaient, s'ils étaient impropres au service ; puis l'habillement et l'armement des hommes, retenant les appointements des capitaines jusqu'à ce qu'ils eussent à cet égard satisfait aux prescriptions des ordonnances royales. Ils ne portaient présents que les officiers qui prêtaient entre leurs mains serment de servir fidèlement le roi.

4° Les *ingénieurs-géographes*, institués en 1696 pour faire les reconnaissances et tracer les camps. D'abord peu nombreux, ces officiers restèrent sans chef et sans avancement pendant le règne de Louis XIV ; ils se distinguèrent dans les luttes de la succession d'Espagne.

5° Les *gouverneurs de forteresses*, et leurs substituts les *lieutenants de roi*, institués en 1692 pour le service des places fortes.

§ 5. **Infanterie.** — L'infanterie s'accroît considérablement sous Louis XIV : elle compte, en 1672, 61 régiments nationaux et étrangers ; en 1701, ce nombre est porté à 138 ; en 1702, à 176 ; en 1705, à 235 ; en 1706, à 259 ; en 1709, à 260 ; en 1714, à 264. Indépendamment des nombreuses guerres que nous eûmes à soutenir, une cause par-

ticulière contribua à cet accroissement. La conquête de la Flandre et celle de la Franche-Comté exigèrent beaucoup de siéges qui mirent l'infanterie en évidence. Louis XIV aimait d'ailleurs la guerre de siéges, qui lui permettait de déployer son ordre parfait et de montrer ses connaissances militaires sans s'exposer à être fait prisonnier, sans se priver de l'entourage de sa cour. Aussi, voulant en outre utiliser au détriment de nos ennemis les talents hors ligne de Vauban, il organisa nos armées principalement pour la guerre de siéges, c'est-à-dire rendit l'infanterie prépondérante, et réduisit la cavalerie au rôle d'un accessoire utile.

Louvois aidant, il introduisit dans ses troupes une discipline sévère : par exemple, il porta, pour un coup de fusil tiré dans le camp ou dans la marche, peine de la fleur de lys (galères) pour le soldat et suspension pour le commandant du bataillon. Il établit, contre les capitaines dont un soldat était rencontré hors de la route de l'armée sans qu'il eût prévenu le commandant du bataillon, la privation de solde pendant huit jours pour la première fois et la suspension du grade pour la seconde fois. Par deux ordonnances de 1666, complétées par un règlement de 1670, il régla d'une manière officielle le pas de préséance des régiments d'infanterie entre eux, lacune qui avait souvent donné lieu à de graves contestations ; car, à cette époque, le droit de monter le premier à l'assaut et de choisir ses quartiers appartenait au plus vieux régiment. En 1684, il décida que dans tous les corps d'armée, détachements et garnisons, où il se trouverait des régiments français et des régiments étrangers, le plus ancien des régiments français précéderait tous les régiments étrangers, et qu'ensuite les autres régiments, tant français qu'étrangers, marcheraient entre eux suivant les dates de leurs commissions (1).

Les *grenadiers* avaient d'abord pour fonctions spéciales

(1) L'observation rigoureuse de cet édit entraînait encore des inconvénients ; on le vit bien quand on voulut se mettre en bataille à la journée de Nerwinde (1693). Consultez *Art de la guerre*, par le maréchal de Puységur, édition in-4°, 1749, t. II, p. 70, 71.

de lancer dans les siéges les grenades à main ; ils succédaient aux enfants perdus dans cette mission périlleuse. On institua, en 1667, *quatre* grenadiers par chaque compagnie d'infanterie : c'étaient des soldats d'élite jouissant d'une haute paye. Ils se distinguèrent tellement dans les campagnes de Flandre et de Franche-Comté, qu'on résolut d'en former une compagnie par régiment. Cela eut d'abord lieu en 1670 dans le régiment du Roi, puis en 1672 dans les trente premiers régiments, et successivement dans chacun des autres. Les grenadiers marchaient à la tête du régiment. Plus tard, on en créa une compagnie par bataillon. Ces grenadiers portaient une bandoulière avec grenadière pour mettre les grenades ; ils avaient en outre une petite hache pour s'en servir dans les attaques de chemin couvert, couper les palissades, enfoncer les portes. Pour lancer la grenade, ils prenaient la mèche dans un cache-mèche de fer-blanc fixé à leur bandoulière, mettaient le feu de la main gauche à l'œil ou lumière, tournaient le dos à l'ennemi et jetaient la grenade par-dessus leur tête.

La multiplication des compagnies de grenadiers fit peu à peu disparaître leur destination première, et beaucoup d'entre elles combattirent pendant plusieurs campagnes sans lancer une grenade ; mais elles restèrent comme compagnies d'élite, et l'on s'en servit pour toutes les actions vigoureuses. C'est pourquoi Louis XIV rendit, le 8 novembre 1689, une ordonnance prescrivant que les capitaines commandant ces compagnies auraient au plus quarante-cinq ans d'âge, et les lieutenants, sous-lieutenants et sergents, quarante ans.

L'uniforme fut définitivement donné aux troupes en 1670, et les soldats furent dès lors habillés aux frais du roi. Les premiers uniformes ne différaient guère, quant à l'ensemble, du costume civil ; mais tous les hommes d'un même régiment se trouvaient vêtus de la même manière, et c'était là le point essentiel pour la discipline, pour la propreté et pour la considération que les soldats acquéraient à leurs propres yeux, en se voyant recouverts du même habit que leurs officiers.

Une écharpe, remplacée en 1672 par l'aiguillette ou nœud d'épaule, formait le signe distinctif du grade.

Ce fut aussi en 1670 que la baïonnette fut adaptée aux mousquets. Dès lors les piques commencèrent à perdre de leur utilité et diminuèrent comme nombre. L'année suivante, le fusil parut et tendit à remplacer le mousquet. Avec la baïonnette, l'arme à feu portative servait à volonté pour le tir et comme arme de main ; seulement les premières baïonnettes étant à manche de bois (1) et s'enfonçant dans le canon, il fallait les ôter pour faire feu. Cet inconvénient fit bientôt inventer la douille. En 1688, un essai de baïonnettes à douille eut lieu en présence de Louis XIV; mais les canons des mousquets auxquels on les adapta se trouvaient de différentes grosseurs, de sorte que les baïonnettes, mal assujetties, ou tombèrent pendant le tir, ou furent brisées à leur extrémité par les balles sortantes ; on les rejeta. Peu à peu on abandonna les mousquets (2), plus pesants que les fusils, et l'on perfectionna la douille. En 1699, il n'y avait plus de mousquets ; en 1703, tous les fusils étaient pourvus de solides baïonnettes à douille. Cette même année, Louis XIV consulta plusieurs de ses généraux, et, adoptant l'avis de Vauban contre celui du major des gardes-françaises (3), abolit l'usage des piques dans l'infanterie. Cette abolition eut pour conséquence la réduction de la profondeur de cette arme à quatre rangs. La suppression des piques fut un grand progrès. Peu après, la bataille de Spire montra tout ce que vaut la baïonnette dans des mains françaises.

Sur les 61 régiments d'infanterie existant en 1672, il y en avait 13 d'étrangers. Les 48 régiments français ne se composaient pas tous du même nombre de compagnies. Ainsi, les six plus anciens régiments, dits les *vieux corps*, et le régi-

(1) Ces manches avaient jusqu'à un pied de long ; la longueur des lames ne dépassait guère cette mesure.

(2) Dès 1678, toutes les compagnies de grenadiers sont armées de fusils avec baïonnettes à manche de bois.

(3) M. d'Artagnan, depuis maréchal de France, sous le nom de Montesquiou.

ment du Roi, le régiment Royal, le régiment du Dauphin, le régiment du duc d'Anjou, le régiment de la Reine, avaient chacun 70 compagnies de 53 hommes, y compris les 3 officiers, tandis que les autres régiments n'avaient que 33, 24, 20 et 17 compagnies. Ces compagnies formaient soit un, soit deux, soit trois bataillons. Le bataillon ne devint réellement constitutif que de 1671 à 1688. Jusqu'à la paix de Nimègue (1678), il se composait, au maximum, de 17 compagnies dont une de grenadiers, ce qui porte sa force à 902 hommes, savoir :

Aide-major	1
Officiers des compagnies	51
Troupe	850
Total	902

Le chiffre de 53 hommes par compagnie, que nous venons d'indiquer, se décomposait à la même époque comme il suit :

Capitaines	4
Lieutenant	1
Sous-lieutenant ou enseigne	1
Sergents	2
Caporaux	3
Anspessades	3
Tambour	1
Soldats	41
Total	53

A la fin du XVIIe siècle, la coalition des puissances contre la France força le grand roi à augmenter ses troupes. Trente nouveaux régiments d'infanterie furent levés en 1684, formés en partie avec des bataillons pris aux anciens corps, et destinés à la garde des places fortes ; les vieux régiments reçurent alors le nom de *régiments de campagne*, opposé à celui de *régiments de garnison*. En 1691, les trente régiments de garnison furent mis au nombre des regiments de campagne. Louis XIV, pour en imposer à ses ennemis, recourut aussi à la ruse de former, avec des milices, des bataillons qui prirent

le titre des régiments célèbres, et allèrent, sous ce nom emprunté, servir dans les armées secondaires : c'est ainsi, par exemple, que le régiment de Picardie combattait en Flandre, tandis qu'un bataillon de même nom figurait dans notre armée de Catalogne.

§ 6. Cavalerie. — Au commencement du règne de Louis XIV, la cavalerie se divisait en grosse cavalerie ou dragons, formant 2 régiments, et en cavalerie légère, comprenant 12 régiments de carabins, 1 régiment de cuirassiers, 41 régiments de cavalerie proprement dite : en tout, 56 régiments. Ce nombre s'augmenta rapidement par la création successive de 31 nouveaux régiments de cavalerie proprement dite, de 41 régiments de dragons, et de deux nouveaux corps, les *carabiniers* et les *hussards*. Arrêtons-nous un instant sur ces deux nouveaux corps.

Les carabiniers ont une origine analogue à celle des grenadiers. On en institua d'abord deux dans chaque compagnie de cavalerie proprement dite; ils étaient choisis parmi les plus habiles tireurs, et tenaient, dans les combats, la tête de l'escadron, d'où ils faisaient feu sur l'ennemi avec leur arme principale, la carabine rayée. Outre ces deux carabiniers existant dans chaque compagnie, Louis XIV créa pour la campagne de 1691, dans chaque régiment, une compagnie de carabiniers, espèce de compagnie d'élite recrutée dans les autres compagnies, et commandée par les meilleurs officiers, tous âgés de trente-cinq ans au plus. Au milieu de la campagne, ces compagnies furent groupées, et formèrent une brigade employée comme troupe légère. L'année suivante, ils se distinguèrent en plusieurs rencontres, et attirèrent spécialement l'attention du roi, qui pensa que, fondus en un seul corps et vêtus du même uniforme, ils rendraient encore de plus grands services. Il ordonna donc d'en composer un seul régiment, sous la dénomination de Royal-carabiniers, dont il écrivit lui-même une partie des instructions, et qu'il donna à commander au duc du Maine. Ce régiment fut divisé en 5 brigades de 4 escadrons chacune, l'escadron comprenant

5 compagnies; il équivalait donc à 5 régiments ordinaires, et c'est pourquoi depuis on le trouve presque constamment partagé entre différentes armées. Son organisation fut complète au mois de mars 1694, époque à laquelle Louis XIV le passa en revue à Compiègne.

Les hussards sont d'origine hongroise. Dès le milieu du XVIIe siècle on en trouve quelques-uns, déserteurs de l'armée impériale, à la suite de l'armée française, comme domestiques de plusieurs de nos officiers. En 1692, le maréchal de Luxembourg, frappé de leur air martial, les rassemble et les emploie comme partisans. Satisfait de leur conduite, il en envoie deux à Fontainebleau, où se trouve Louis XIV. Ce monarque ordonne d'en lever un régiment en Alsace. Ce premier régiment, fort de trois, puis de six compagnies, figure dans la campagne de 1693, et est licencié à la paix de Ryswick. Le maréchal de Villars en organise un nouveau pendant la guerre de la succession d'Espagne; à la même époque, le duc de Bavière en amène un autre au service de France. A la paix d'Utrecht (1713), ces deux régiments sont fondus en un seul. Ces hussards, cavaliers nouveaux dans notre armée, portent un sabre recourbé, des pistolets, une carabine, et de très grandes gibecières en bandoulière, remplaçant le havre-sac; ils montent des chevaux de petite taille, ont les étriers courts et s'appuient dessus pour sabrer; adroits cavaliers, ils combattent en éparpillement, se dispersent et se rallient avec facilité. Troupes légères avant tout, ils ne tiennent pas contre la grosse cavalerie, vont à la découverte, font les escortes, servent à l'avant-garde et à l'arrière-garde. Leur habillement consiste en une veste à manches étroites, en un pantalon entrant dans des bottines, en un manteau presque aussi court que la veste et placé du côté par où fouette la pluie, en un bonnet fort long et bordé de peaux. Leurs officiers ont des costumes magnifiques; une aigrette orne leur bonnet.

Nous avons dit ci-dessus que Louis XIV eut un instant (en 1690) jusqu'à 43 régiments de dragons sur pied. Après la paix de Ryswick, en 1698, il en licencia vingt-neuf, et les

régiments restants s'appelèrent les *quatorze vieux*. A cette époque, les dragons, montés sur des chevaux de moyenne taille, deviennent plus que précédemment corps de cavalerie; pourtant ils conservent le fusil à baïonnette, et on les instruit à combattre et à manœuvrer à pied et à cheval, au son du tambour.

En 1672, la France entretenait 82 régiments de cavalerie (toutes armes confondues) : la compagnie se composait alors de 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 cornette, 1 maréchal des logis, 2 brigadiers, 1 trompette et 47 maîtres ou cavaliers. En 1699, le nombre des régiments fut réduit à 58, et la compagnie à un effectif de 48 hommes, savoir :

Capitaine	1
Lieutenant	1
Cornette	1
Porte-étendard	1
Maréchaux des logis	4
Brigadiers	2
Carabiniers	2
Cavaliers	34
Maréchal ferrant	1
Trompette	1
Total	48

Trois ou quatre compagnies formaient un escadron, et deux, trois ou quatre escadrons composaient un régiment, dans les régiments de cavalerie étrangère que Louis XIV avait à sa solde comme dans les régiments français. Toute la cavalerie se rangeait sur trois rangs de hauteur.

§ 7. **Artillerie.** — L'importance que l'on attacha aux pièces d'artillerie dès leur invention en fit confier la garde aux meilleures troupes d'infanterie, aux Suisses, à leur défaut aux lansquenets. Cet état de choses cessa en 1671 par la création d'un régiment spécial chargé de cette mission de confiance. Ce régiment reçut le premier des fusils à baïonnette au lieu de mousquets, d'où son nom de *régiment des fusiliers du Roi ;* il comprit d'abord 4 compagnies de

100 hommes chacune : 1 de canonniers, 1 de sapeurs, 2 d'ouvriers en fer ou en bois. On l'augmenta l'année suivante de 22 compagnies, et en 1677 de 15 nouvelles compagnies ; à cette dernière date, il formait 6 bataillons. Réorganisé en 1693, il prit le nom de *régiment Royal-artillerie*. Son effectif montait à 275 officiers et 4,957 hommes de troupe. Depuis 1684, le corps de l'artillerie comprenait aussi un régiment dit *Royal-bombardiers*, affecté de préférence au service des mortiers, comptant dans ses rangs 88 officiers et 1,116 soldats. Outre plusieurs compagnies d'ouvriers, nous devons également rattacher à ce corps quatre compagnies de mineurs, créées la 1re en 1673 (1), la 2e en 1679, la 3e en 1695, la 4e en 1706.

Le régiment Royal-artillerie était *à prévoté*, c'est-à-dire qu'il avait le droit de former un conseil de guerre, et de juger dans son sein les infractions aux règlements et les délits qui s'y commettaient, au lieu d'être soumis, comme la plupart des autres régiments, à la justice très rapide du grand prévôt de l'armée. A cet effet, son état-major comprenait :

1 prévôt.
1 lieutenant du prévôt.
1 greffier.
5 archers.
1 exécuteur.

Total.... 9

L'état-major du corps royal de l'artillerie possédait à la fin du règne de Louis XIV, vers 1708, son grand maître, ses lieutenants généraux, son trésorier général, ses lieutenants provinciaux, ses commissaires des poudres et salpêtres, ses commissaires des fontes, ses contrôleurs, ses officiers pointeurs du rang de lieutenant, ses capitaines de charrois, ses officiers de santé pour les arsenaux, ses gardes, ses ouvriers.

(1) Cette compagnie fut levée par le comte de Mesgrigny, qui mourut en 1720 lieutenant général, âgé de quatre-vingt-onze ans, après soixante-douze ans de service.

Chaque place de guerre renfermait un arsenal dont on tirait, au moment d'entrer en campagne, autant de pièces qu'il était nécessaire; alors seulement on levait pour les transports les mulets dont on avait besoin. Dix pièces composaient une brigade d'artillerie. Ces brigades, marchant à part, suivaient l'armée et ne la rejoignaient que le jour du combat, parce que, à cause de la lourdeur des pièces et de leurs attelages, il était impossible à l'artillerie d'aller rapidement dans les terrains difficiles.

§ 8. **Génie.** — Le corps du génie n'a pas de troupes sous ce règne; car les compagnies de sapeurs et de mineurs appartiennent à l'artillerie. Il forme un état-major dont les officiers comptent encore dans leurs armes respectives, et qui se divisent en ingénieurs directeurs, ingénieurs en chef, ingénieurs ordinaires; à leur tête se trouve le commissaire général des fortifications (emploi supprimé en 1707) et le directeur général des fortifications. Il existait des ingénieurs chargés des fortifications des côtes et dépendants du ministère de la marine : à la mort de Seignelay (1690), ils passèrent sous les ordres du ministre de la guerre; dès lors, le corps du génie devint entièrement militaire, et les ingénieurs qui le composaient furent obligés de servir tour à tour, et selon les circonstances, dans les places ou aux armées.

Sous l'influence de Louis XIV, qui aimait la guerre de siéges, sous la direction de Vauban, le plus habile des ingénieurs, le corps du génie français rendit d'éminents services dans les longues guerres de cette période, et conquit en Europe une telle prééminence, que partout ses usages, ses règlements, ses tracés, ses méthodes d'attaque furent suivis et imités. C'est pour récompenser tout le corps dans son chef véritable, par le grade et par le mérite, que le grand roi donna le bâton de maréchal à Vauban.

§ 9. **Maison militaire du Roi.** — Cette maison formait une forte réserve d'infanterie et de cavalerie, et comme telle était

à la guerre d'une utilité très réelle. Voici sa composition en 1664 :

Garde du Roi.	4 compagnies de gardes du corps.....	680	9,380
	1 compagnie de Cent-Suisses	119	
	1 compagnie des archers du grand prévôt.	109	
	1 compagnie des gardes de la porte.....	60	
	1 compagnie de gendarmes de la garde...	213	
	1 compagnie de chevau-légers.....	212	
	2 compagnies de mousquetaires.....	663	
	2 compagnies de cent gentilshommes....	206	
	30 comp. formant le rég. des gardes franç.	4,602	
	20 comp. formant le rég. des gardes suisses.	2,516	
Garde de la Reine mère.....			180
Garde de Monsieur, frère de Louis XIV.....			204
Total des gardes du Roi et des Princes...			9,764

L'effectif de chacune des compagnies des gardes du corps fut augmenté dans les campagnes suivantes, et la maison militaire du roi monta à plus de 12,000 hommes. Les cadres de cette maison correspondaient d'ailleurs à un effectif beaucoup plus considérable : cela tenait à ce que Louis XIV voulait occuper, dans les emplois de sa maison, la turbulente noblesse qui, après avoir perdu son indépendance et son pouvoir sous la main de fer du cardinal de Richelieu, venait d'achever de se ruiner par les folies de la Fronde, et qui, devenue pauvre et habituée au luxe, appartenait désormais corps et âme au roi, suivant son bon plaisir.

La compagnie des Cent Suisses, dont l'origine remonte à Charles VIII, était destinée à la garde du palais; cependant elle allait à la guerre avec le monarque, portant alors des fusils au lieu de hallebardes, et garnissait la tête de la tranchée quand il la visitait. Son drapeau, fond bleu, était divisé en quatre carrés par une croix blanche avec cette inscription : *Ea est fiducia gentis.* Le premier et le quatrième carré portaient chacun un L couronné d'or, avec le sceptre et la main de justice passés en sautoir, le tout noué d'un ruban rouge; le deuxième et le troisième carrés représentaient chacun une mer d'argent ombrée de vert, flottant contre un

rocher d'or battu de quatre vents. Au centre de ce drapeau, l'un des plus beaux qui aient figuré dans nos armées, se trouvaient les armes de France.

Les deux compagnies de cent gentilshommes, outre la lance et l'épée, portaient une hallebarde appelée, à cause de sa forme, *bec-de-faucon* ou *bec-de-corbin* : de là le nom de *gentilshommes à bec-de-corbin* qu'on leur donnait aussi.

Le régiment des Gardes françaises, institué par Charles IX, était le plus nombreux de nos corps d'infanterie ; il fut l'un des derniers à posséder des compagnies de grenadiers, parce que l'on craignait par cette création de mécontenter les officiers et les soldats de ce corps d'élite ; cependant, en 1688, on y introduisit 2 compagnies de grenadiers, ce qui porta son nombre total de compagnies à 32, divisé tantôt en 4, tantôt en 6 bataillons.

Nous devons rattacher à la maison militaire du roi le corps de la Gendarmerie, dernier vestige de la chevalerie du moyen âge, réduite, à la paix des Pyrénées en 1659, aux seules compagnies d'ordonnance des princes du sang qui se trouvaient au nombre de 16 : 6 de chevau-légers et 10 de gendarmes proprement dits. Groupées en 8 escadrons, ces seize compagnies formaient pour le combat une réserve spéciale avec la cavalerie de la maison du roi.

Cette maison, recrutée en soldats d'une valeur éprouvée, rendit de grands services dans plusieurs actions, notamment au combat de Leuze (18 septembre 1691), dans lequel le maréchal de Luxembourg battit 75 escadrons autrichiens avec 28 escadrons français, beau fait d'armes transmis à la postérité par une médaille portant pour légende : *Virtus equitum prætorianorum.*

§ 10. **Établissements.** — Sous Louis XIV, il n'existe pas encore d'école militaire : les jeunes gentilshommes s'engagent comme volontaires dans les divers régiments de l'armée ; les plus nobles, dans les compagnies de mousquetaires, y apprennent le métier des armes, et en sortent enseignes ou sous-lieutenants.

Mais un établissement grandiose, utile, populaire, celui des Invalides, est institué. Déjà Henri IV avait réuni, dans une maison de la rue de Loursine, plusieurs vétérans; déjà Louis XIII avait créé à Saint-Germain-en-Laye un établissement analogue sous le nom de *Commanderie de Saint-Louis;* déjà depuis plusieurs siècles de vieux guerriers obtenaient à titre de bénéfice, avec le nom de *frère laïc*, une place dans un monastère, à charge de balayer l'église et de sonner les cloches. Ces demi-mesures se trouvaient fort insuffisantes. L'insuffisance parut plus grande à la suite des longues guerres du règne de Louis XIV. Dès lors, le nombre des militaires privés de membres, défigurés par des blessures, ou seulement affaissés sous le poids des ans et des travaux guerriers, se multiplia outre mesure. Touché de cet état de choses, le glorieux monarque décréta la création à Paris de l'*Hôtel royal des Invalides*. Les constructions commencèrent en 1672 au bout du faubourg Saint-Germain, dans la plaine de Grenelle, où de somptueux édifices s'élevèrent sous la direction des architectes *Bruant* et *Mansard*. L'édit d'institution est de 1674; il affecte l'hôtel des Invalides à tous les officiers et à tous les soldats des troupes estropiés, vieux et caducs, qui doivent y être logés, nourris et entretenus leur vie durant. Il estime qu' « il n'est pas moins digne de la piété que de la *justice* royale de tirer hors de la mendicité les pauvres militaires hors d'état de continuer à rendre service, et qu'il est bien raisonnable que ceux qui ont exposé librement leur vie et prodigué leur sang pour la défense et le soutien de la monarchie, jouissent du repos qu'*ils ont assuré aux autres sujets*, et passent le reste de leurs jours en tranquillité. » Louis XIV fit don à l'avance, à l'hôtel, de tous les terrains et bâtiments nécessaires à son agrandissement ou à son embellissement, outre ceux dont il le dotait à son origine; il pourvut aux dépenses de son entretien au moyen de retenues ordonnées sur tous les paiements de la guerre, et de nombreuses exemptions d'impôts et de droits fiscaux. Il défendit à l'administrateur de l'hôtel de recevoir des dons, des fondations ou des gratifications de quelque personne et

sous quelque prétexte que ce fût, défense qui indique combien il tenait à passer pour le seul fondateur de l'hôtel des Invalides. Cet établissement doit donc être réellement considéré comme de création royale, c'est-à-dire publique, aux frais de l'État. Sa fondation honore Louis XIV qui ne l'oublia pas à son lit de mort, car son testament contient ce passage : « Toutes sortes de motifs doivent engager le dauphin *et tous les rois nos successeurs* à soutenir cet établissement et à lui accorder une protection particulière ; nous les y exhortons autant qu'il est en notre pouvoir. »

§ 11. **Armées.** — Turenne, qui vers 1643 reçut sous ses drapeaux les débris des armées suédoises, ne réduisit pas seulement, à l'imitation de Gustave-Adolphe, la profondeur de notre infanterie de huit à six rangs et la profondeur de la cavalerie à trois rangs ; il créa l'unité tactique connue sous le nom de *brigade*, élément d'armée auquel il donna *en bataillons* une force uniforme. Les régiments, comme nous l'avons vu, étaient fort inégaux comme effectif ; les bataillons constituaient, au contraire, une fraction moins vague et à peu près constante. Turenne les prit donc comme base de ses brigades qui devinrent des fractions fixes, permanentes, approximativement égales. Nos armées n'en eurent pas d'autres pendant le règne de Louis XIV. A la tête de chaque brigade se trouvait un brigadier ; une réunion de deux à six brigades formait un commandement qui n'avait rien de fixe, et qui était confié à un lieutenant général aidé d'un maréchal de camp. L'organisation des armées de cette époque différait par conséquent de l'organisation actuelle. Nous verrons dans les chapitres suivants comment elle se modifia successivement pour y arriver.

Au début de la période du grand roi, les armées françaises ne sont pas très nombreuses, et cependant elles accomplissent de grandes choses. Turenne déclare même peu maniable une armée dépassant 50,000 hommes. Plus tard nos armées excèdent de beaucoup ce chiffre ; mais Luxembourg, Villars et Vendôme s'entendent à manier les grandes masses, talent

rare, et que depuis Frédéric et Napoléon ont été presque les seuls à posséder.

Quant à la totalité de nos forces sous Louis XIV, voici le tableau que donne, pour l'année 1672, le marquis de Quincy dans son *Histoire militaire de Louis XIV* (1) :

		Hommes.
	46 régiments d'infanterie française	83,157
	13 régiments d'infanterie étrangère	26,256
	52 régiments de cavalerie	16,848
	22 régiments de cavalerie	3,564
	6 régiments de cavalerie	3,196
	2 régiments de dragons	983
Maison du Roi.	régiment des gardes françaises	3,000
	régiment des gardes suisses	2,000
	4 compagnies de gardes du corps	1,034
	compagnie des gendarmes du Roi	200
	compagnie des chevau-légers du Roi	200
	2 compagnies de mousquetaires du Roi	434
	50 compagnies franches de toutes nations	10,000
	300 compagnies d'infanterie pour compléter les régiments	15,000
	125 compagnies de cavalerie pour compléter les régiments	6,000
	Total	176,687

Ce total fut successivement augmenté ; en 1691 il avait plus que doublé, et montait à 446,500, chiffre maximum de l'armée française sous Louis XIV.

§ 12. **Institutions honorifiques.** — Louis XIV, qui avait remporté comme souverain des succès inouïs et fait de grandes conquêtes, sentit qu'il devait à ses officiers d'autres récompenses que l'avancement, et comme il ne pouvait leur accorder l'ordre du Saint-Esprit, ou le grand cordon bleu, réservé aux princes du sang et aux grands dignitaires de l'État, il créa, sous l'invocation de son ancêtre saint Louis, un ordre de chevalerie purement militaire. L'édit portant

(1) *Histoire militaire de Louis XIV*, t. I, p. 312. — Le total que donne le marquis de Quincy ne se rapporte pas à ses chiffres partiels. Faute de documents positifs nous n'avons pu rectifier l'erreur, nous nous contentons de la signaler.

création et institution de l'*Ordre royal et militaire de Saint-Louis* est du mois d'avril 1693. Le roi se déclare chef souverain, grand maître et fondateur de l'ordre, incorpore pour toujours la grande maîtrise à la couronne de France, et promet, pour lui et l'héritier du trône, de porter la croix de Saint-Louis avec celle du Saint-Esprit : il partage l'ordre en grands-croix, commandeurs et chevaliers, tous à la nomination royale, tous choisis exclusivement parmi les *officiers* des troupes de terre et de mer, faisant profession de la religion catholique et ayant servi en qualité d'officier pendant *dix* années au moins; il exige de chaque chevalier serment d'obéissance et de fidélité. En outre, Louis XIV dote, par le même édit, l'ordre de Saint-Louis de 300,000 livres de rente, et promet de faire compter annuellement au conseil de l'ordre 300 autres mille francs, sommes sur lesquelles on paiera les dotations suivantes :

à 8	grands-croix.....	6,000	livres chacun.
à 8	commandeurs.....	4,000	—
à 16	commandeurs.....	3,000	—
à 24	chevaliers.....	2,000	—
à 24	autres chevaliers.....	1,500	—
à 48	autres chevaliers.....	1,000	—
à 32	autres chevaliers.....	800	—

Dans l'origine, le nombre des grands-croix était fixé à 8 et celui des commandeurs à 24 ; ces nombres furent promptement dépassés : quant au nombre des chevaliers, l'édit d'institution le laissait illimité. Les *dix* années de service exigées furent ensuite étendues à *vingt*. Un édit du mois de mars 1604 permit, comme nouveau privilége, aux chevaliers de Saint-Louis, de faire peindre ou graver, au bas de l'écusson de leurs armes, une croix dudit ordre.

Ce qu'il faut remarquer dans cette institution honorifique, c'est que la croix de Saint-Louis s'accorde indépendamment de la naissance et qu'elle confère une sorte de noblesse : sous ce point de vue, Louis XIV, en créant un ordre de chevalerie, reste fidèle à ses idées sur l'avancement.

La croix de Saint-Louis était à huit pointes, cantonnées de fleurs de lis d'or. Elle représentait d'un côté un saint Louis tenant d'une main une couronne de lauriers et de l'autre main une couronne d'épines, avec cette devise : *Ludovicus Magnus instituit*, 1693. Sur l'autre côté, se trouvait une épée nue passée dans une couronne de lauriers, nouée de l'écharpe blanche, avec ces mots : *Bellicæ virtutis præmium.* Les grands-croix la portaient en écharpe, attachée à un large ruban couleur de feu, et avaient en outre une croix en broderie d'or sur le justaucorps ; les commandeurs la portaient de même en écharpe, sans la croix en broderie ; les chevaliers ne pouvaient la porter qu'attachée sur la poitrine avec un petit ruban couleur de feu.

CROIX DE SAINT LOUIS.
(Croix de chevalier.)

§ 13. **Méthode de guerre.** — Comme résultat et comme complément des institutions militaires de Louis XIV, nous allons indiquer les caractères principaux de la méthode de conduire la guerre à cette époque.

La guerre se faisait alors d'une manière compassée, méthodique, régulière ; on prenait des places, on choisissait des camps, on livrait des batailles ; rarement il y avait des marches rapides, savantes, combinées de loin, rarement aussi se livraient des actions imprévues, s'effectuaient des surprises. Les petites opérations de la guerre avaient une grande importance.

L'art d'attaquer et de prendre des places accomplit de notables progrès, fut même créé sous la direction expérimentée de Vauban, qui inventa les *parallèles*, les *cavaliers de tranchée*, le *tir à ricochet ;* l'art de fortifier s'améliora

également sous cette main habile, qui agrandit la demi-lune, perfectionna le bastion, imagina le réduit de demi-lune, donna à la tenaille une forme plus avantageuse, tira bon parti des eaux pour la défense, et plia admirablement la fortification au terrain.

L'accroissement numérique des armées fit recourir à la fortification de campagne; on construisit des *lignes* immenses, appuyées à des fleuves ou à la mer, pour couvrir des contrées entières; mais l'étendue même de ces lignes les rendit faibles, car il était impossible de les garder partout, presque toutes furent forcées, et depuis leur usage tomba en discrédit.

Nos armées connaissaient certaines positions, certains camps, aussi bien que les places fortes; elles y revenaient souvent, et s'en emparer constituait déjà pour elles un demi-succès, parce que l'ennemi ne savait pas profiter de cette allure lente pour se porter à leur détriment sur les points dégarnis. Le camp choisi était souvent entouré de défenses accessoires ou de retranchements pour le mettre à l'abri des surprises; il était régulier et coupé de rues bien droites; les armes s'étendaient en faisceaux à la tête des troupes, en arrière venaient les drapeaux et étendards, puis les tentes servant de logements aux soldats (par tente 9 fantassins ou 6 cavaliers). Les lignes suivantes, parallèles aux premières, renfermaient successivement les cuisines, les vivandiers, les lieutenants et sous-lieutenants, les capitaines, l'état-major. La plus grande symétrie régnait dans tout le camp; chaque arme, chaque corps, chaque compagnie avait son emplacement assigné; le front de bandière occupait, au moins à la fin de l'époque qui nous occupe, la même étendue que les troupes en bataille, ce qui permettait de les mettre promptement en ordre de combat.

Quant à l'ordre de bataille, Turenne avait toujours su varier ses dispositions suivant les circonstances, suivant les lieux; depuis lui, on adopta une disposition presque constante. L'armée se rangeait sur deux lignes, quelquefois avec une troisième masse en arrière formant réserve; dans chaque

ligne, l'infanterie occupait le centre et la cavalerie les ailes. Il existait entre les deux lignes une distance de 140 à 150 toises (273 à 292^{m}), et entre les bataillons et les escadrons des intervalles égaux à leurs fronts, souvent plus petits. Les pleins d'une ligne répondaient toujours aux vides de l'autre ligne. Les pièces d'artillerie s'établissaient en avant de l'infanterie. La réserve se plaçait au gré du général en chef, et les bagages derrière la réserve. Le grand quartier général était au centre, entre les deux lignes. Les généraux français du XVIIe siècle mettaient quelquefois vingt-quatre heures pour ranger leur armée suivant cet ordre de bataille.

Comme en campagne on distribuait le pain aux soldats et le fourrage à la cavalerie, on se trouvait obligé de régler les marches stratégiques sur le besoin d'établir des boulangeries et des magasins. Ces boulangeries et ces magasins, il fallait les conserver à tout prix, sous peine, si on les perdait, d'être forcé de renoncer à l'exécution des plans projetés pour aller chercher de nouveaux magasins. Cette nécessité paralysait les opérations; ainsi, dans la campagne de 1673, Turenne ayant perdu, par la trahison du prince-évêque de Wurtzbourg, un convoi aux portes de cette ville, fut contraint de se replier sur le Rhin, et Montecuculi, son adversaire, qui commandait l'armée impériale, profita de son départ pour opérer sa jonction avec les Hollandais.

Malgré les défauts que nous venons de signaler, en vue surtout de ce qu'est devenue la méthode de guerre au XIXe siècle, nous devons dire que la méthode des généraux de Louis XIV était supérieure à celle de leurs adversaires; à ce motif de nos succès sous le règne de ce monarque, nous pouvons joindre l'organisation de nos troupes et de nos armées, organisation de beaucoup préférable à celle des armées ennemies. Ce fait, que nous signalons pour terminer ce premier chapitre, montre que les victoires et la suprématie guerrière d'un peuple dépendent presque toujours de bonnes institutions.

CHAPITRE II.

RÈGNE DE LOUIS XV.

Nous devons considérer l'exposé des institutions et des organisations militaires pendant le règne de Louis XV comme un complément du chapitre Ier : aussi nous le traiterons avec moins de détails.

§ 1er. **Administration.** — Le régent institua, à la place du ministère de la guerre, un *conseil de la guerre*, présidé par le maréchal de Villars que ses talents, sa longue expérience et l'ascendant d'un nom récemment illustré par un succès (Denain) qui avait sauvé la France, plaçaient alors au premier rang. Ce conseil ne fit rien de remarquable, si ce n'est quelques ordonnances sur le casernement et les hôpitaux ; il prit, le 15 avril 1718, une décision pour supprimer les étapes dont l'usage existait depuis longtemps. On entendait alors par *étape* les vivres fournis, au lieu de gîte, aux troupes en route, par les habitants et à leurs frais, soit en nature, soit en argent. Ainsi le mot *étape* signifiait réellement *subsistance de militaires en route ;* depuis, par une application plus étendue, il s'est pris dans le sens de *lieu d'étape*. L'ordonnance de 1718, rendue par le conseil de la guerre, supprima ces fournitures de vivres et augmenta la paie ; dès lors, les précédents désordres reparurent, le soldat prenant de force ces fournitures chez l'habitant. Aussi la suppression des étapes ne dura pas longtemps ; leur usage était trop nécessaire, et l'expérience les fit rétablir en 1727. Le conseil de la guerre exista de 1715 à 1718.

Un des ministres de la guerre de la fin du règne de Louis XV, le duc de Choiseul, introduisit dans la constitution de l'armée française plusieurs améliorations que nous devons signaler ; il enleva aux capitaines la propriété et l'entretien

de leurs compagnies, créa des *quartiers-maîtres* (trésoriers) pour administrer les régiments et régularisa la comptabilité militaire. Cette mesure habile permit d'adopter les manœuvres aux allures vives pour la cavalerie, adoption à laquelle les capitaines propriétaires se seraient sans doute opposés, parce qu'elle devait augmenter la consommation des chevaux. L'intelligent Choiseul réussit également à extirper l'abus des *passe-volants,* soldats fictifs, inscrits au contrôle de la compagnie et tués à chaque action pour reparaître sous d'autres noms. En 1762, il fixa par ordonnance la première composition des *cadres*, calculée de manière que chaque corps pût recevoir sans inconvénient une augmentation d'effectif; en 1764, il fit consacrer, par une autre ordonnance, le principe que les services militaires auraient un *droit* à l'admission à la retraite, tandis qu'auparavant cette admission résultait d'une *faveur*.

Ces détails relatifs à l'administration générale une fois posés, indiquons successivement les modifications apportées sous Louis XV aux institutions de Louis XIV, en suivant l'ordre précédemment adopté.

§ 2. **Recrutement.** — Le racolage sert encore à recruter les armées, et quantité de *fours* subsistent; mais Louis XV prend le parti d'établir des milices régulières et permanentes. Les ordonnances y relatives remontent aux années 1726 et 1743; elles sont graves et sévères; interdisent les engagements volontaires; fixent à quatre ans la durée du service et prescrivent de tirer au sort entre les hommes non mariés âgés de seize à quarante ans : c'est un premier pas vers la conscription. On obtient ainsi des régiments de milices qui sont plus tard fondus dans les régiments de ligne.

Plusieurs auteurs ont avancé que dans l'établissement de ces milices les remplacements étaient interdits. Oui, sans doute en principe, mais dans la pratique on en toléra. Ainsi, en 1743, Paris fut taxé à 1,800 hommes de milice à fournir; la désignation s'en fit à l'hôtel des Invalides, par un tirage au sort; le lieutenant général de police autorisa les bons

sujets qui tiraient un billet noir, c'est-à-dire qui tombaient au sort, à donner un homme à leur place. Dès lors, des hommes s'exposèrent publiquement en vente, fait qui frappa les esprits, car on lit dans un ouvrage contemporain (1) : « On aura sans doute de la peine à croire un jour que les hommes fussent exposés sur les places comme les bêtes le sont au marché; cependant rien n'est plus vrai : on les examinait de la tête aux pieds, on les faisait marcher, on regardait à leur âge, on les toisait, on les marchandait, et on les achetait : jamais la traite des nègres ne s'est faite avec plus de similitude à la côte de Guinée. » Nous avons reproduit ce passage, parce qu'il donne l'origine la plus claire du remplacement.

§ 3. **Hiérarchie.** — La hiérarchie reste la même que sous le règne de Louis XIV, pour les grades d'officier; la catégorie des bas officiers s'augmente d'un grade, celui de *fourrier*. En 1762, chaque compagnie reçoit un fourrier ayant rang de dernier sergent, subordonné au quartier-maître, et succédant à l'ancien sergent, qui était chargé des écritures de la compagnie, et que l'on désignait sous le nom de *sergent d'affaires*. En 1765, le fourrier devient le premier sergent de la compagnie, commande les autres sergents et obtient un sou de haute paye par jour : c'est dès lors un véritable sergent-major, mais il ne reçoit ce titre qu'en 1782.

§ 4. **Avancement.** — Le précédent mode d'avancement subsiste. Choiseul parvient pourtant à faire accorder une part d'avancement au mérite.

§ 5. **État-major.** — Nous n'avons aucun changement à signaler pour les officiers de l'état-major d'une armée et pour les commissaires des guerres, si ce n'est que ces derniers prennent l'uniforme en 1746.

Les travaux topographiques se perfectionnent sous ce

(1) *Histoire du comte de Saxe*, dressée sur les mémoires de M. d'Alençon, son gouverneur, petit in-12. Londres, 1753, t. II, p. 16.

règne. Le duc de Choiseul, d'après la proposition de M. de Bourcet, organise le corps des ingénieurs géographes sous le nom d'*ingénieurs géographes du Roi*, le compose d'une trentaine de membres, et le disperse pour faire des reconnaissances et des cartes en France, en Corse, en Amérique.

Plusieurs ordonnances, et notamment celle de 1768, constituent l'état-major des places et arrêtent son cadre comme il suit :

Gouverneurs des places	241
Lieutenants du Roi	229
Commandants	170
Majors	152
Aides-majors	123
Sous-aides-majors (anciens capitaines des portes)	77
Total	992

Ce cadre indique le grand nombre des places fortes qui protégeaient nos frontières, places pour la plupart créées ou améliorées par Vauban. Une position dans l'état-major des places équivalait à une retraite, et était la récompense de bons et fidèles services de guerre.

§ 6. **Infanterie.** — Une des premières mesures adoptées par Louis XV après sa majorité fut l'institution de compagnies de *cadets*. Déjà, sous Louis XIV, on avait fait un essai semblable, mais il n'avait pas duré; le petit-fils du grand roi le renouvela en 1726 en établissant six compagnies de cadets à Metz, pour attirer des provinces les jeunes gentilshommes que la pauvreté de leur famille privait d'éducation. Ordinairement l'admission aux cadets menait à l'obtention d'un emploi de sous-lieutenant d'infanterie. Cette institution formait un acheminement vers la fondation de l'École militaire, qui eut lieu peu après.

Jusqu'en 1740 Louis XV conserva l'infanterie sur le pied qu'elle avait sous son prédécesseur, sauf toutefois l'augmentation d'un régiment par suite de la création de *Royal-Corse*, régiment à un seul bataillon, levé en 1739 à la première occupation de l'île de Corse par les Français, et comptant

dans son effectif 39 officiers et 600 bas officiers et soldats. L'infanterie fut ensuite successivement augmentée et diminuée. La principale organisation date de 1749 ; elle portait le nombre des régiments français à 81 et celui des régiments étrangers à 29 ; mais entrer dans le détail de cette organisation et des suivantes nous entraînerait trop loin.

Les compagnies de grenadiers des régiments supprimés en 1749 furent réunies en un corps spécial nommé régiment des *grenadiers de France*, qui prit rang d'après la date de création des grenadiers en 1667, fut composé de 4 brigades de 12 compagnies chacune, et eut un officier général à sa tête. Ce régiment, dans lequel les soldats tenaient à honneur d'arriver, se recrutait dans les compagnies de grenadiers des autres régiments. Pour ne pas amoindrir la force de ces compagnies, on le supprima en 1771.

Il ne faut pas confondre les grenadiers de France et les *grenadiers royaux*, institués en 1749 au nombre de onze régiments, avec les compagnies de grenadiers des régiments de milice. Ces compagnies existaient depuis 1744, et avaient déjà été distraites de leurs bataillons, dans les campagnes de 1745 à 1748, pour former des régiments provisoires : leur formation définitive en régiments fut la récompense du courage et de l'intelligence que montrèrent en face de l'ennemi ces paysans improvisés grenadiers.

L'institution de l'infanterie légère date du règne de Louis XV. A la fin de 1742, un simple domestique nommé *Fischer* réunit près de Prague quelques-uns de ses camarades et repoussa les attaques des pandours autrichiens. Il déploya avec son petit corps tant de bravoure et une si grande entente des choses de la guerre, que ce corps obtint, le 1er novembre 1743, par la protection du comte de Saxe, de prendre rang dans l'armée sous le nom de *chasseurs de Fischer*. A la fin de la guerre, Fischer avait sous ses ordres 400 chasseurs à pied, 200 chasseurs à cheval et quelques ouvriers. Il se fit un nom illustre dans la guerre de Sept-Ans. C'est à lui que remonte l'origine des chasseurs à pied et des chasseurs à cheval. — En 1760, on créa deux corps de chasseurs à pied

composés chacun de cinq compagnies dont une de grenadiers. Chacun de ces corps devait être joint à un régiment de hussards à l'imitation du corps de Fischer.

Outre le corps mixte des chasseurs de Fischer et autres corps semblables, tels que celui des arquebusiers de Grassin et celui des fusiliers de La Morlière (1) créés en 1744 et 1745, on vit figurer dans l'armée française des *légions* composées, les unes, de chasseurs à pied et à cheval, les autres de hussards ou de chevau-légers. Il y en eut jusqu'à six dans la guerre de 1756 ; leur force était de 2,000 hommes, dont le tiers seulement de cavalerie.

La formation de l'infanterie reçut sous Louis XV un grand perfectionnement ; elle se fit à rangs serrés. Voici comment ce changement fut amené. Le maréchal de Saxe, en sa qualité d'étranger, remarqua mieux que les généraux français les défauts de nos institutions et de notre tactique. A l'égard de cette dernière, il proposa d'introduire dans nos troupes à pied le *pas emboîté et cadencé*, démontrant que ce pas exerce une grande influence comme diminuant les inconvénients du flottement et comme allégeant la fatigue de la marche. « Les tons, disait-il, ont une secrète puissance sur nous, disposent nos organes aux exercices du corps, les soulagent dans ces exercices. On danse toute une nuit au son des instruments, mais personne ne résisterait à danser pendant un quart d'heure seulement sans musique. » Le vainqueur de Fontenoy ne se méprenait pas sur la puissance du tact et de la cadence qui permettent aux hommes d'occuper des espaces minima dans le rang et dans la file, et par suite à une troupe de marcher en conservant la forme primitive de son ordonnance. L'adoption du pas emboîté constitue l'un des plus grands progrès tactiques accomplis depuis un siècle. Sa première conséquence fut de pouvoir faire l'exercice, de manœuvrer et de marcher à rangs serrés, ce qui eut lieu peu de temps avant la mort du maréchal de Saxe (1750). Auparavant on faisait l'exercice à rangs ouverts.

(1) Ce corps comprenait 700 hommes à pied et 300 hommes à cheval.

Maurice de Saxe conseilla également d'adopter l'exercice prussien pour tous les régiments. De cette manière, chaque régiment n'eut plus un mode d'exercice différent, ce qui était un inconvénient majeur pour des corps destinés en temps de guerre à opérer ensemble. La conséquence de cette adoption fut la formation définitive et réglementaire de l'infanterie sur trois rangs.

Du temps du maréchal de Saxe, il n'y avait qu'une compagnie d'élite par bataillon, celle des grenadiers. Dans l'ordre de bataille, cette compagnie prenait la droite du bataillon, tandis qu'un piquet d'élite encadrait la gauche. Ce piquet, dont on sentait d'autant plus la nécessité pour renforcer le flanc gauche que l'ordonnance s'était amincie, sera employé jusqu'à la création de la seconde compagnie d'élite. La force du bataillon variait alors de 600 à 700 hommes, divisés en 16 sections.

Pour terminer ce qui concerne l'infanterie pendant le règne de Louis XV, nous mentionnerons que le maréchal de Broglie introduisit en 1761, dans l'armée qu'il commandait, le *feu à volonté* comme s'adaptant bien à notre caractère national par la liberté d'agir qu'il laisse aux fantassins.

§ 7. **Cavalerie.** — L'organisation administrative et tactique de la cavalerie ne différait en rien de ce qu'elle avait été sur la fin du règne de Louis XIV, si ce n'est qu'il existait 4 régiments de hussards (à 4 escadrons) au lieu d'un, et qu'on réduisit, en 1766, sa profondeur à deux rangs. On persistait à lui faire exécuter des feux, tandis que Frédéric II avait déjà renoncé aux feux de la cavalerie comme contraires à la véritable destination de cette arme. A cette époque, en France, le poids porté par le cheval, tout compris, montait à plus de 300 livres, poids que n'atteint pas aujourd'hui la charge d'un cheval de carabiniers.

Nous devons remarquer qu'au milieu du XVIIIe siècle on n'était pas encore arrêté sur la signification vraie du terme *cavalerie légère*. Ainsi le régiment des cuirassiers avait le n° 7, et le corps des carabiniers le n° 12, parmi les corps de

cavalerie légère. On ne connaissait pas surtout la dénomination de *cavalerie de ligne*, comme quelques auteurs l'ont insinué : cette expression est toute moderne.

§ 8. **Artillerie.** — Les corps de l'artillerie et du génie furent réunis, vers la fin de 1755, sous le nom de *Corps royal de l'artillerie et du génie.* Le nouveau corps comprit :

	651 officiers,
	320 ingénieurs répartis dans les places,
	5,300 sous-officiers et soldats.
Total.....	6,271

Cet amalgame ne donna pas les résultats qu'on en attendait, et force fut de séparer les deux armes, ce qui eut lieu en 1758. « Cette séparation, a dit *Servan* (1), rendit l'émulation aux deux corps. » L'artillerie fut alors organisée en 10 brigades, plus un état-major de 224 officiers et 6 compagnies de mineurs. Le 31 août 1765, le corps de l'artillerie reçut une nouvelle organisation. On en forma 7 régiments qui prirent le nom des villes où leurs écoles furent établies, savoir : La Fère, Metz, Besançon, Grenoble, Strasbourg, Auxonne, Toul. Chacun de ces régiments comptait 20 compagnies, dont 14 de canonniers, 4 de bombardiers et 2 de sapeurs. Il y avait en outre, dans le corps de l'artillerie, 9 compagnies d'ouvriers et 6 compagnies de mineurs.

On changea la forme des pièces d'artillerie et de leurs affûts par l'adoption, en 1765, du système Gribeauval : on se servit de pièces attelées ; mais le roi de Prusse alla plus loin en inventant l'artillerie à cheval.

§ 9. **Génie.** — Après la séparation des corps de l'artillerie et du génie, opérée en 1758, le *Corps des ingénieurs* fut fixé à 300 ; en 1762, on le porta à 400, savoir :

Directeurs des fortifications.....	20
Ingénieurs en chef.....	90
Ingénieurs ordinaires.....	290
Total.....	400

(1) *Le soldat citoyen*, 1780, p. 275.

Il ne prit qu'en 1776, deux ans après la mort de Louis XV, le titre de *Corps royal du génie*.

§ 10. **Maison militaire du Roi.** — Comme sous Louis XIV, sauf pour l'effectif, qui est un peu plus faible.

§ 11. **Établissements.** — La construction des casernes remonte au règne de Louis XV. Précédemment le logement des gens de guerre se trouvait à la charge des habitants, ce qui constituait une lourde charge pour ces derniers, et pesait également sur les soldats presque toujours entassés dans des chambres peu saines. Au mois d'octobre 1724, le roi toléra dans les villes et au choix des municipalités le casernement à la place du logement individuel chez l'habitant. Alors plusieurs villes, surtout sur les frontières, construisirent à leurs frais des bâtiments pour recevoir les troupes ; de grands seigneurs en bâtirent aussi de leurs deniers. Ainsi firent le roi Stanislas, à Nancy, et l'évêque de Coislin à Metz pour la caserne qui porte encore son nom. Le ministre de la guerre, comte d'Argenson, fit construire en 1745, dans l'intérieur de Paris, la première caserne où fut logée une partie du régiment des gardes françaises. Onze autres casernes furent entreprises dans la capitale en 1764. En attendant la construction des casernes, on s'appliqua, dans la plupart des cités, à loger les troupes dans des bâtiments loués à cet effet.

La création de l'*École royale militaire* appartient aussi au ministère de d'Argenson. L'édit d'institution est du 22 janvier 1751. L'École, créée pour donner une éducation gratuite aux enfants de la noblesse française, principalement aux orphelins qui ont perdu leur père à la guerre, doit recevoir 500 élèves. On construit aussitôt dans la plaine de Grenelle, à proximité des Invalides, un hôtel avec dépendances destiné au nouvel établissement. En attendant, l'École s'installe provisoirement au château de Vincennes ; au mois de juillet 1756, elle est transportée à Paris dans les bâtiments qui viennent d'être achevés. On y admet les élèves de huit à treize ans ; on leur apprend l'écriture, le dessin, les mathé-

matiques, l'histoire, le latin, l'allemand, l'italien, la physique, l'équitation, l'escrime ; à partir de quinze ans, on leur donne, en outre, des leçons sur l'art de la guerre et sur les ordonnances. L'objet des exercices militaires auxquels les élèves se trouvent assujettis n'est pas seulement de les former, mais aussi de les mettre en état d'instruire et de former eux-mêmes de bons soldats, et c'est pourquoi le règlement prescrit aux officiers qui les commandent de leur rendre raison de tout ce qu'on leur fait faire. Les élèves sont groupés par compagnie : chaque compagnie se compose d'un élève capitaine, d'un élève lieutenant, de deux élèves sergents, de trois élèves caporaux, de trois élèves appointés, de quarante élèves fusiliers et d'un certain nombre d'élèves surnuméraires. L'obtention de chacun des grades susmentionnés constitue une récompense pour les bons élèves ; il y a aussi d'autres moyens de récompenser les autres élèves suivant leur mérite, en leur accordant telle ou telle épaulette. Ainsi une épaulette d'argent sur l'épaule droite forme le privilége des élèves assez bons, tandis que l'épaulette ponceau et argent se donne aux élèves passables, l'épaulette rouge aux élèves médiocres, et l'épaulette de bure aux mauvais élèves. On habille également de bure les élèves qui gâtent ou déchirent leurs habits. Comme à l'époque de la création de l'École royale militaire le trésor public était pauvre, on dota l'École pour son entretien du produit des droits sur les cartes à jouer, qui se trouva insuffisant, et auquel on fut contraint d'ajouter, en 1757, celui d'une loterie spéciale connue sous le nom de *loterie de l'École royale militaire*. L'École jouissait d'ailleurs des mêmes exemptions d'impôts et de droits fiscaux que l'hôtel des Invalides. De dix-huit à vingt ans d'âge, les élèves de l'École militaire en sortaient officiers. Telle est l'origine de l'École impériale spéciale militaire existant aujourd'hui à Saint-Cyr : nous verrons, dans les prochains chapitres, les transformations que subit cette première École sous les divers gouvernements qui succédèrent à celui de Louis XV.

§ 12. Armées. — Pendant le règne de Louis XV, l'effectif

total de l'armée française ne dépasse jamais 400,000 hommes, chiffre qui correspond à l'année 1742.

Une nouvelle fraction s'introduit dans nos armées, la *division*, que le maréchal de Broglie essaye dans les dernières campagnes de la guerre de Sept-Ans (1762-1763).

Le caractère principal de nos armées durant cette période, c'est le grand nombre d'abus et de vices qui s'y sont glissés : le jeu, le luxe, l'indiscipline, en forment les principaux. Les officiers veulent bien se battre et se faire tuer, mais ils ne veulent pas souffrir avec la troupe ; de là leur peu d'assiduité à leur poste et le décousu du commandement. Les colonels, presque tous grands seigneurs, sont jeunes, dissipés, sans expérience ; chaque officier cherche à les flatter, et les choses vont au plus mal.

Pour remédier à tant d'inconvénients, on ne trouva rien de mieux que d'établir des camps d'exercice à l'instar du fameux camp formé en 1698 à Compiègne par Louis XIV et souvent imité par les Prussiens ; mais cette mesure devint illusoire. Les camps formés en 1727 sur la Sarre, la Moselle et la Meuse ne furent que des camps de plaisance où l'on fit assaut de luxe et de dépenses.

La passion pour les galants emblèmes tenta même de s'introduire dans les exercices. Ainsi, par exemple, Chevert, étant aide-major du régiment de Beauce, traça dans une revue d'inspecteur, avec les pelotons de son régiment, les mots VIVE LE ROI, et fit exécuter un feu de réjouissance à ces lettres vivantes. On admira beaucoup ce tour de force. Chevert, qui devint lieutenant général, malgré sa modeste origine, et dont la statue décore aujourd'hui l'une des places de la ville de Verdun, était un officier de mérite ; mais il lui fallait sacrifier au goût de son temps.

Le comte de Saxe vint en 1720 prendre du service en France comme maréchal de camp ; il reçut successivement les grades de lieutenant général, de maréchal, de maréchal général. L'éclat de ses talents et la gloire qui jaillit de ses victoires (Fontenoy, Raucoux, Lauffeld) pallièrent momentanément l'indiscipline de nos soldats, la mollesse de nos offi-

ciers et la faiblesse du royaume, qui en était la conséquence inévitable. Après lui les désordres reparurent plus que jamais, parce qu'aucune main n'eut la force de leur opposer une digue, et de cruelles défaites atteignirent nos armées.

§ 13. **Institutions honorifiques.** — Louis XV institua, le 10 mars 1759, l'*Ordre du Mérite militaire* pour récompenser les services des officiers protestants des régiments suisses et étrangers (1) au service de la France, que leur religion empêchait de pouvoir prétendre à la croix de chevalier de Saint-Louis ; il fallait aussi dix ans de service ou une action d'éclat pour en obtenir la décoration, dont voici la figure :

ORDRE DU MÉRITE MILITAIRE.
(Croix de chevalier.)

C'est à cette même année que remonte le premier règlement (en date du 12 janvier 1759) prescrivant l'emploi des *épaulettes*. On mettait ainsi un terme aux dépenses considérables du costume brodé des officiers, et l'on établissait sur l'habit un signe extérieur simple et utile pour distinguer le grade de près comme de loin. Un autre règlement du 10 décembre 1762 fixa la forme des épaulettes. Ce nouvel insigne fut mal reçu par les officiers, qui l'appelèrent longtemps la *guenille de Choiseul*, du nom du ministre qui ordonnait d'en faire une partie intégrante de la tenue, sans se douter assurément que plus tard leurs successeurs seraient très fiers de le porter.

(1) C'est seulement Louis XVIII qui, par une ordonnance du 28 novembre 1814, a étendu la faculté de pouvoir obtenir la croix du Mérite militaire à *tous* les officiers français ne professant pas la religion catholique. A la même époque, le ruban primitivement *bleu* du nouvel ordre devint celui de l'ordre de Saint-Louis.

L'ordonnance du 16 avril 1771 institua le *médaillon* (plaque (1) ovale de drap rouge ou de couleur pareille à celle du revers, encadrée de cuivre, présentant deux épées de cuivre en sautoir, cousue sur l'habit du soldat au côté gauche de la poitrine), espèce de décoration roturière accordée aux hommes de troupe après vingt-quatre ans de service sous les drapeaux, remise avec cérémonie devant le corps assemblé sous les armes et accompagnée d'un brevet ministériel et d'une haute paye : le récipiendaire jurait fidélité au Roi et à l'État, et promettait de ne servir aucune puissance étrangère sans autorisation.

PLAQUE DE VÉTÉRANCE.

A la suppression du corps des grenadiers de France, on établit (4 août 1771) comme compensation les *chevrons*, témoignage de l'ancienneté de service et signe d'un droit à la haute paye. Le chevron simple s'obtenait après huit ans de service, le chevron double après seize ans, le triple chevron après vingt-quatre ans, pour les bas-officiers comme pour les caporaux et les soldats.

§ 14. **Méthode de guerre.** — On fait encore la guerre d'après la méthode employée sous Louis XIV, toutefois avec moins d'entrain et souvent même avec moins d'intelligence. Notre plus grand général de cette époque, Maurice de Saxe, croyait nos soldats *mauvais manœuvriers en plaine* et bons seulement pour les *affaires de postes*. Cette opinion venait chez lui de l'indiscipline et de la mollesse de nos troupes à cette époque, vices qui résultaient en partie des habitudes efféminées du siècle. Il est fâcheux qu'il ait conçu cette opinion, qui aura réagi sur ses conceptions stratégiques,

(1) Cette *plaque de vétérance* (on lui donnait aussi ce nom) devait durer trois ans ; le corps renvoyait les vieilles au ministre, qui en fournissait de nouvelles.

d'autant plus qu'il considérait la mobilité comme la source normale du succès à la guerre.

Parmi les recommandations du maréchal de Saxe restées sans effet de son vivant, mais suivies après sa mort, nous devons citer celle de ne pas entrer méthodiquement en campagne au printemps, comme la routine en avait consacré l'usage depuis un temps immémorial, à l'imitation de ce qui se passait aux temps féodaux, où l'on forçait au service militaire, sans aucune paye, les gens de la campagne pendant quarante jours, et où il était alors naturel de les distraire de leurs occupations avant les travaux des champs (1).

(1) Maurice de Saxe avait aussi conseillé de couper les cheveux aux soldats, usage également propre, sain et commode, qui ne commença à prendre faveur qu'en 1804, au camp de Boulogne.

CHAPITRE III.

RÈGNE DE LOUIS XVI.

Il s'agit moins ici d'étudier toutes nos institutions militaires que de faire comprendre ce qui a contribué à les saper : dans ce but, nous examinerons cinq points principaux de l'histoire militaire de la France, de 1774 à 1792, c'est-à-dire depuis l'avénement de Louis XVI jusqu'à l'établissement de la République, savoir : 1° l'imitation des usages prussiens; 2° la discussion sur l'ordre profond et l'ordre mince; 3° les réformes du ministre de la guerre, comte de Saint-Germain; 4° les opérations du conseil de la guerre ; 5° la suppression de l'École militaire et la création dans les provinces de colléges militaires.

§ 1er. **Imitation des usages prussiens.** — Nous avons vu dans le précédent chapitre que, d'après l'avis du maréchal de Saxe, on adopta en France, sous Louis XV, l'exercice prussien comme le plus parfait qui existât alors. Jusque-là rien de mieux : il faut, en effet, savoir courageusement renoncer à ses usages militaires et adopter ceux des autres peuples, lorsqu'ils sont supérieurs à ceux que l'on pratique; dans les temps antiques, les Romains ont dû à l'observation constante de cette maxime de haute politique la conquête de la plus grande partie du monde alors connu, et l'expérience des siècles écoulés entre cette gigantesque nation et l'époque actuelle vient justifier pleinement cette ligne de conduite. Mais on alla jusqu'à introduire dans les troupes françaises la discipline allemande qui, comportant les coups de plat de sabre et de bâton, se trouvait en opposition manifeste avec le caractère mobile, fier et impressionnable de la nation ; ce fut une première faute. On y joignit celle d'astreindre le soldat aux minuties de toute espèce en usage dans les troupes

prussiennes, minuties inutiles pour le service et vexatoires pour le soldat, auquel elles devinrent odieuses : de cette manière, on tomba promptement dans l'exagération du système de Frédéric II. Les *faiseurs* de l'époque, les officiers surtout qui avaient assisté aux manœuvres de Potsdam, exploitèrent habilement pour leur avancement cette disposition de l'opinion publique à calquer tout ce qui venait de Prusse, disposition que l'on baptisa bientôt du nom de *prussomanie*.

La prussomanie avait pour origine l'engouement immense des Français pour Frédéric, qui occupait tous les esprits, d'où une foule de discussions et d'ouvrages de mainte espèce sur la personne de ce monarque, plus connu assurément de nous que plusieurs de nos rois. Certes, la vie de Frédéric est assez bien remplie et assez riche de nobles exemples, pour que son étude soit fructueuse : comme militaire, comme politique, comme administrateur, ce monarque a dignement accompli sa mission et obtenu surtout, si l'on considère les chétifs moyens dont il disposait, des résultats prodigieux ; mais ce n'est pas tant à sa grandeur réelle qu'il doit sa renommée, il la doit aussi à ce qu'il vint à une époque stérile en rois doués de cœur et d'énergie, tellement que nos ancêtres, en applaudissant chacun de ses succès, stigmatisaient en réalité Louis XV pour sa voluptueuse et indifférente mollesse ; il la doit également à son amour exclusif des Français et de leur langue, à son commerce assidu avec nos littérateurs, à ses ouvrages écrits en français, et il semble que la France reconnaissante ait voulu, par son enthousiasme, récompenser l'homme de génie qui lui faisait l'honneur de parler comme elle.

En Frédéric le Grand, considéré comme militaire, il existait deux hommes nettement caractérisés : il y avait d'abord l'homme des détails, le sergent, le Frédéric-Guillaume (1) qui tenait essentiellement à ce que les moindres détails de dis-

(1) Son père, Frédéric-Guillaume Ier, second roi de Prusse, avait poussé l'exagération des minuties militaires jusqu'à la rendre nuisible. Consultez mes *Études sur la Prusse*, t. Ier, p. 185, 186.

cipline, de tenue, de maniement des armes, fussent exécutés à la lettre, et cela parce qu'il était convaincu qu'avec ses flegmatiques Allemands, et surtout avec son ramassis de soldats étrangers, c'était l'unique moyen d'avoir une armée obéissante, une bonne armée ; il y avait ensuite l'homme aux grandes et vastes vues, l'organisateur économe, l'inventeur de bon sens, le tacticien habile, le stratégicien capable. C'était ce dernier homme qu'il fallait s'efforcer d'imiter, et non l'autre ; malheureusement peu d'individus eurent en France l'intelligence assez ouverte ou plutôt assez attentive pour démêler en Frédéric ces deux natures, et l'opinion publique attribua exclusivement les succès de l'adversaire de Marie-Thérèse à son amour des détails. Erreur funeste que le roi de Prusse lui-même n'eût pas commise, car il savait que, dans l'organisation militaire d'un pays, il faut avant tout tenir compte des tendances du caractère national, erreur d'autant plus funeste qu'elle eut pour résultat de désorganiser notre armée. Presque tous les écrivains contemporains s'élevèrent contre l'introduction dans nos régiments de la discipline et de la tenue prussiennes : Lloyd (1) la traita d'*extravagante ;* Mottin de la Balme (2) s'éleva contre les règles *monastiques* et *ridicules* que la coquetterie des chefs imposa aux soldats ; d'Arçon (3) signala tel officier, *rude fustigeur*, qui ne décolérait pas, quand ses hommes étaient trop sages, parce qu'il ne pouvait faire appliquer quelques milliers de coups de plat de sabre. Rien n'y fit. Heureusement la prédiction de Luckner (4), « ils ont beau tourmenter leurs hommes, ils auront le bonheur de ne jamais parvenir à en faire des Allemands, » se réalisa. D'ailleurs, suivant l'expression de Lessac, « l'opinion vainquit le pouvoir, et la loi fut étouffée par les mœurs. »

(1) Préface de l'*Histoire de la guerre d'Allemagne en* 1756.

(2) *Tactique pour la cavalerie*, p. XVI.

(3) *Utilité des places fortes*, p. 166.

(4) Général allemand, entré en 1763 au service du roi de France, et nommé maréchal en 1791.

§ 2. **Discussion sur l'ordre profond et l'ordre mince.** — Une discussion qui fit grand bruit vint, à la même époque (elle commença vers 1770), tendre également à la désorganisation de l'armée en jetant de l'incertitude sur la bonté de sa formation habituelle : nous voulons parler de la prééminence de l'ordre mince ou de l'ordre profond, comme ordre primitif de bataille. Quelques partisans des anciens, disciples de Folard, voulaient qu'on adoptât l'ordre profond, sur 32 hommes de profondeur, et avaient même habilement donné à l'ordre qu'ils proposaient le nom d'*ordre français* (1). Ce n'était donc plus un ordre d'exception, comme la colonne proposée par Folard, mais un ordre habituel frangible accidentellement ; les auteurs de cet ordre professaient en outre, comme maximes, le mépris du feu, l'éloge de la baïonnette, l'entremêlement des armes.

Les partisans de l'ordre mince, ceux qui voulaient, pour l'ordre primitif de bataille, la formation mince, c'est-à-dire déployée, de laquelle on passerait à la formation profonde ou en colonne par des manœuvres, proclamaient la supériorité du feu sur l'action des armes blanches et des mouvements de front ou de flanc sur les marches en colonne et en masse, et posaient, comme principe, qu'en vertu de la différence de leur nature et de la diversité de leur manière de combattre, la cavalerie et l'infanterie ne devaient plus *s'entremêler*, mais seulement *se soutenir*.

De part et d'autre on présentait son système d'une manière complaisante et exclusive.

On ne se borna pas à des démêlés théoriques, et après un essai fait à Metz en 1775, un camp fut spécialement formé en 1777 à Vaussieux, près de Bayeux, pour faire des expériences. Le commandement en fut confié au maréchal de Broglie, notre plus grande célébrité militaire du moment. Ayant à prononcer un jugement entre des propositions éga-

(1) « Si j'étais Français, je l'appellerais plutôt l'*ordre turc*, qui est celui de la peur et de la confusion, » a écrit le prince de Ligne dans ses *Préjugés militaires;* mais cette boutade de grand seigneur n'est pas une réfutation.

lement tranchantes, entre des préventions également exagérées, ce juge officiel ne donna raison entière à aucun des deux partis, à aucun des deux procédés (1).

La question fut résolue par l'Anglais Lloyd, lequel dit dans ses Mémoires que l'infanterie doit se ranger sur quatre rangs, et déclare positivement l'*ordre profond incompatible avec l'usage des armes à feu;* mais elle a été encore mieux résolue par les guerres de la République et de l'Empire, qui ont définitivement consacré la formation sur trois rangs. N'est-il pas plus naturel, en effet, que la formation primitive soit la plus simple, et l'ordre mince n'est-il pas plus simple, plus commode que l'ordre profond, qui s'obtient du reste aisément en passant de l'ordre déployé à l'ordre en colonne?

Cette fameuse discussion sur la prééminence de l'ordre profond ou de l'ordre mince agita fortement les militaires français sous Louis XVI, et mit en relief plusieurs talents remarquables parmi lesquels il faut citer :

1° *Du côté de l'ordre profond*, M. *de Ménil-Durand*, officier du génie, créateur de l'ordre profond, et *Joly de Maizeroy*, lieutenant-colonel d'infanterie et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, connu par son *Cours de tactique* et son *Traité sur l'art des siéges des anciens :* tous deux écrivains érudits et travailleurs, mais lourds et infatués de leur système, surtout le premier, qui, n'ayant guère écrit que sur l'ordre profond, fut bien vite oublié, tandis qu'on lit encore les ouvrages de Maizeroy. L'ordre profond compte aussi parmi ses principaux avocats le baron *de Bohan*, officier de cavalerie, auteur de l'*Examen critique du militaire français*, ouvrage savamment écrit, contenant plusieurs propositions qui ont été admises, rédigé par un esprit mesuré, et l'ingénieur *d'Arçon*, écrivain facile et néologue qui se lança dans la discussion un peu à l'aventure.

2° *Du côté de l'ordre mince*, le comte *de Guibert*, colonel

(1) M. le comte de Ségur s'avance trop dans ses *Mémoires*, lorsqu'il représente le maréchal de Broglie comme un partisan déclaré de l'ordre profond.

du régiment d'infanterie Royal-Corse, auteur avant trente ans d'un traité estimé, l'*Essai général de tactique*, grand admirateur de Frédéric II, et à qui ses tragédies valurent un fauteuil à l'Académie française : écrivain brillant et lucide, malgré la fréquente enflure de son style, penseur fortement organisé qui n'eut pas de peine à primer ses lourds rivaux. Il en eut raison par la publication de la *Défense du système de guerre moderne* (1779), ouvrage d'un esprit supérieur mûri par l'expérience, dont la lecture instruit encore.

Mais la discussion du siècle dernier sur l'ordre profond et sur l'ordre mince n'est plus aujourd'hui qu'une question de pure curiosité ; il suffit donc de nous y être arrêté un instant pour indiquer quel était à cette époque le mouvement des idées militaires.

§ 3. **Réformes du comte de Saint-Germain.** — Louis XVI à son avénement se trouva, par la position du pouvoir monarchique tel que le laissait entre ses mains son aïeul Louis XV, dans l'obligation de faire de nombreuses réformes tendant à diminuer les dépenses, réformes dont une partie dut porter sur l'armée, qui coûtait alors, à ce que l'on suppute, le double de l'armée impériale, le triple de l'armée prussienne.

Le premier ministre de la guerre du nouveau souverain fut un ancien ami et compagnon d'armes du maréchal de Saxe, le maréchal du Muy, vieillard sexagénaire, estimé comme homme, comme administrateur, comme général. Animé d'excellentes intentions, il ordonna de recueillir et de classer toutes les ordonnances militaires existantes, créa des comités consultatifs pour l'infanterie et la cavalerie, et forma les régiments d'infanterie à deux bataillons, excepté les douze premiers qui en conservèrent quatre. Malgré le licenciement de plusieurs corps amené par cette organisation, aucun officier ne perdit son état. Le maréchal institua comme commandant de bataillon, avec le rang de major, le premier capitaine de chaque bataillon, mais ce nouvel emploi ne dura pas ; il porta à sept le nombre des *légions*, corps mixtes de

400 combattants chacun, dont moitié environ à cheval. Le comte du Muy mourut après six mois de ministère, laissant une armée qui présentait un effectif de 128,000 hommes. Un des historiens de Louis XVI, M. *Droz*, évalue à 60,000 le nombre des officiers de cette armée. Ce chiffre, malgré son exagération probable (1), indique la grande superfétation d'officiers qui existait alors, sans pour cela que les troupes en fussent mieux commandées, parce que la plupart de ces officiers songeaient bien plus à leurs plaisirs qu'à faire consciencieusement leur devoir.

Le comte de Saint-Germain remplaça (1775), comme ministre de la guerre, le maréchal du Muy. Sa nomination fut accueillie avec enthousiasme ; car il passait pour l'ennemi des abus et s'était acquis quelque renom au service de l'empereur d'Allemagne, au service du roi de Danemark, qui l'avait créé feld-maréchal, et au service de France. Il arrivait avec un plan de réformes tout préparé, et poussé par l'opinion publique, alors très favorable aux changements, il voulut le mettre aussitôt à exécution, sans s'éclairer au préalable par quelque temps d'une administration calme et régulière, ce qui eût été plus sage.

Voici l'organisation qu'il donna à l'armée française en 1776 :

106 régiments d'infanterie, tous à 2 bataillons, à l'exception du régiment du Roi qui conserve 4 bataillons. Chaque bataillon comprend 4 compagnies de fusiliers, et il y a 2 compagnies d'élite par régiment, 1 de grenadiers et 1 de chasseurs. Le complet de la compagnie de grenadiers est de 101 hommes, celui de chacune des compagnies de fusiliers ou de chasseurs de 116 hommes (2). L'effectif total de chaque régiment, y compris le tambour-major, monte à 1,146 hommes ; le chiffre de toute l'infanterie, à 120,576 hommes. Il y a deux colonels par régiment, excepté dans les troupes suisses.

(1) Dans la cavalerie, il existait un commandant pour trois commandés ; mais il faut comprendre, sous l'expression de *commandant*, les sous-officiers avec les officiers.

(2) *Mémoires de Saint-Germain*, 1779, p. 84.

23 régiments de cavalerie proprement dite, 4 régiments de hussards et 24 régiments de dragons, tous de même composition et de même force, à 5 escadrons chacun, l'escadron formant compagnie et comptant 100 bas officiers ou cavaliers. Sur les 500 cavaliers du régiment, tous sont montés dans les hussards, 350 seulement le sont dans la cavalerie proprement dite, et 300 dans les dragons; d'où il résulte que le total général de cette cavalerie est de 25,500 cavaliers dont 17,250 *montés*.

Aux 51 régiments de cavalerie dont nous venons de parler, il faut joindre le corps des carabiniers, qui comprend 8 escadrons; chaque escadron d'une compagnie, et chaque compagnie de 145 bas officiers ou cavaliers tous montés. Au total, 1,160 hommes et autant de chevaux.

M. de Saint-Germain supprima les légions, et forma de la totalité de leur cavalerie 24 escadrons de chasseurs, qu'il joignit aux 24 régiments de dragons; dans chaque régiment de dragons, il y avait donc un escadron de chasseurs. Quant à l'infanterie des légions, elle fut répartie dans les régiments d'infanterie, à raison d'une compagnie par régiment, pour former la nouvelle compagnie d'élite désignée sous le nom de *chasseurs*.

Le ministre réformateur supprima également les régiments de milices, et les remplaça par une force éventuelle inscrite dans les provinces et désignée par deux tirages successifs montant à 74,000 hommes, destinée à former des bataillons en temps de guerre pour garder les places. Il eût probablement organisé cette force, s'il fût resté plus longtemps au ministère.

Il fit principalement porter ses réformes sur la maison militaire du Roi et la composa comme il suit :

Infanterie..	Gardes françaises.....	4,328	6,974
	Gardes suisses.....	2,646	
Cavalerie..	Gendarmes.....	942	2,369
	Gardes du corps.....	1,427	
	Total.....		9,343

En ajoutant aux divers corps et effectifs qui précèdent 12,000 hommes pour l'artillerie et le génie, dont la composition avait subi peu de modifications, on obtient le chiffre complet de 242,000 hommes pour la totalité des forces françaises dans l'organisation de 1776.

Cette constitution offre plusieurs avantages. Les régiments se trouvent dans chaque arme de même force et de même formation, ce qui régularise et simplifie le service ; ils ont plus de consistance, parce qu'ils comprennent un moindre nombre de bataillons. La compagnie monte comme effectif au double environ de ce qu'elle était sous Louis XIV, ce qui donne plus de relief à l'état de capitaine et permet une réduction dans les dépenses en diminuant le nombre des officiers. En outre, deux compagnies d'élite par régiment rendent possible de récompenser les bons soldats, quelle que soit leur taille.

Le comte de Saint-Germain organisa l'armée en divisions permanentes comme en Prusse, et supprima par suite les inspecteurs ; il partagea à cet égard la France en 16 divisions territoriales composées chacune, soit d'une portion de province, soit d'une ou plusieurs provinces, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

Nos DES DIVISIONS.	NOMS DES PROVINCES QUI LES FORMENT.
1re.....	Picardie, Artois et Soissonnais.
2e.....	Flandre.
3e.....	Hainaut.
4e.....	1er des Évêchés.
5e.....	2e des Évêchés.
6e.....	Lorraine et Champagne.
7e.....	1er d'Alsace.
8e.....	2e d'Alsace.
9e.....	Comté et duché de Bourgogne.
10e.....	Dauphiné et Provence.
11e.....	Languedoc et Roussillon.
12e.....	Guyenne et Aunis.
13e.....	Bretagne.
14e.....	Normandie.
15e.....	Division de l'intérieur.
16e.....	Division de la Corse.

Parmi les autres améliorations dues à M. de Saint-Germain nous devons citer : l'abolition de la peine de mort pour les déserteurs, la proscription de la vénalité des emplois, l'établissement des conseils d'administration, la création d'un adjudant bas officier par bataillon.

Ce ministre sollicita en vain le licenciement des carabiniers et la suppression de plusieurs grandes charges militaires, sinécures véritables. Tous les intérêts qu'il atteignit ou menaça par sa nouvelle organisation se liguèrent contre lui, ameutèrent les courtisans, le forcèrent à mutiler son plan primitif et ruinèrent son crédit; découragé, il fit demander au roi la permission de lui remettre sa démission (23 septembre 1777).

Le comte de Saint-Germain sut accomplir ses différentes réformes à l'aide seulement de 150 commis, et acheva en un an les immenses travaux qu'elles nécessitèrent. Ces réformes auraient probablement mieux réussi, si les principes élevés, mais tranchants et intempestifs de Guibert, fréquemment consulté par le ministre, leur avaient moins rigoureusement servi de base. L'éloge de la probité de Saint-Germain se trouve résumé dans le fait suivant : il liquida toutes les dettes des ministres de la guerre, ses prédécesseurs, et laissa en caisse près de six millions.

Fort peu de changements relatifs à la constitution de l'armée méritent d'être signalés entre le ministère de M. de Saint-Germain et la Révolution.

En 1777 et en 1782, les ingénieurs géographes furent organisés militairement.

En 1784, on revint au système des légions d'infanterie légère; en 1787, les chasseurs à pied et les chasseurs à cheval furent de nouveau séparés : les premiers formèrent 12 bataillons, les seconds 12 régiments.

En 1784, on créa 2 nouveaux régiments de hussards, ce qui porta leur nombre à 6.

En 1791, on adopta l'artillerie à cheval, dont Frédéric avait le premier indiqué l'emploi.

Il nous faut en outre mentionner l'apparition, sous le mi-

nistère de M. de Ségur, du règlement du 22 mai 1781, qui réservait aux gentilshommes la possession des grades militaires, et en excluait tout officier ne pouvant faire preuve de quatre degrés de noblesse (1). C'était encore une maladroite (2) imitation de ce qui se faisait en Prusse pour l'infanterie et la cavalerie; je dis imitation maladroite, parce que la situation politique des deux pays différait beaucoup, et que par suite ce qui pouvait être une sage mesure dans l'un se trouvait nuisible dans l'autre. Le règlement de 1781 oubliait d'ailleurs les traditions de la monarchie, puisque les ordonnances de presque tous nos rois ont reconnu que la profession des armes conférait la noblesse, puisque Louis XIV avait prouvé, par plusieurs avancements rapides, qu'il appréciait les bons officiers sortis du tiers-état, ou, comme on disait alors, de la roture.

§ 4. **Opérations du Conseil de la guerre.** — Le comte de Saint-Germain a publié, en 1779, des *Mémoires* justificatifs de sa conduite au ministère; il y recommande la formation d'un tribunal ou *Conseil de la guerre*, établi près du ministre de la guerre, pour veiller à ce que les lois militaires ne soient ni altérées ni changées. Un semblable conseil fut créé le 9 octobre 1787.

Le ministre présidait lui-même le Conseil de la guerre, qui se composait de 4 lieutenants généraux (MM. de Gribeauval, comte de Puységur, duc de Guignes, marquis de Jaucourt); de 4 maréchaux de camp (MM. de Fourcroy, comte d'Esterhazy, marquis d'Autichamp, marquis de Lambert); d'un colonel rapporteur (le comte de Guibert) et d'un secrétaire-archiviste. Guibert, comme rapporteur et comme écrivain célèbre, fut l'âme et le principal agent du Conseil de la guerre.

(1) Déjà en 1767 on avait expulsé du génie et de l'artillerie les officiers non nobles, mesure que l'on avait appelée l'*expurgat*, et dont Carré, officier du génie, auteur de *Panoplie*, fut une des victimes.

(2) M. le comte de Ségur cherche à justifier dans ses *Mémoires* cet acte de son père, mais son explication reflète un certain embarras.

Ce Conseil avait pour mission d'améliorer l'armée et de soulager les finances de l'État. Voici le résumé des principales modifications qu'on lui doit, modifications qui procurèrent une économie annuelle de plus de 8 millions.

Il augmenta de six deniers la solde journalière des bas officiers et soldats, et leur donna la paye du trente et unième jour du mois, privation singulière contre laquelle la raison et la justice réclamaient depuis longtemps. Il créa six nouvelles hautes payes par compagnie ; il assura un débouché aux enfants mâles des soldats ; il établit une pension de vétérance sur l'ordre de Saint-Louis pour le plus ancien bas officier présent aux drapeaux ; il plaça dans chaque compagnie un caporal-fourrier pour aider le sergent-major.

Il institua une pension pour le plus ancien chevalier de Saint-Louis en activité de service dans chaque régiment; il supprima dans l'infanterie tous les capitaines de remplacement, objet de vives réclamations de la part des lieutenants, auxquels ils obstruaient l'avancement ; il admit comme point de départ de ne conserver ni brevets sans fonctions, ni grades sans emplois, et comme conséquence de ce principe débarrassa l'armée de tous les officiers à la suite.

Le Conseil de la guerre donna aux lieutenants de cavalerie le droit réclamé par eux depuis si longtemps d'obtenir des compagnies, malgré les nombreuses difficultés qui s'opposaient à cette amélioration, et leur assura immédiatement le tiers des compagnies vacantes, proportion qui devait ensuite être portée à la moitié. Il décida que les escadrons seraient toujours sur le pied de guerre, dédoubla l'escadron-compagnie du comte de Saint-Germain, en forma deux compagnies dont l'une fut donnée au capitaine en second, et, pour conserver à l'escadron l'esprit d'unité nécessaire, il mit les deux compagnies résultantes sous les ordres d'un chef d'escadron, officier dont il créa l'emploi et le grade, ce qui stimula le zèle des anciens capitaines.

Il abolit le grade de brigadier ; il supprima l'emploi de colonel en second, d'après le vœu général, comme décourageant les lieutenants-colonels et les majors, comme embar-

rassant les colonels-commandants ; il donna aux lieutenants-colonels l'assurance d'arriver au grade d'officier général, après un certain nombre d'années de service ; mais il eut la faiblesse de proposer la création de majors en second, emploi inutile. On devait nommer capitaines de remplacement (fonctions conservées dans la cavalerie) et majors en second les fils de grandes familles destinés particulièrement au commandement des régiments : de là, deux sortes d'avancement indépendants, l'un rapide par les grades en second, l'autre lent, permettant tous deux d'obtenir les épaulettes de général, ce qui détruisait toute régularité dans la hiérarchie ; mais le Conseil eut la main forcée (1).

Ce Conseil s'occupa de la rédaction d'un code militaire devant embrasser tous les services. Il forma l'armée en brigades commandées par des maréchaux de camp et en divisions commandées par des lieutenants généraux, organisation très propre à établir l'uniformité, l'esprit d'ordre et de discipline, l'habitude du service de guerre, l'instruction des officiers généraux et le contact de ces derniers avec les troupes.

Enfin le Conseil de la guerre supprima les gendarmes de la maison du Roi.

Ces diverses modifications réalisent presque toutes de notables progrès, mais l'œuvre resta inachevée et le Conseil éprouva un sort semblable à celui du comte de Saint-Germain, sort qui s'attacha particulièrement à son rapporteur, Guibert. Les intérêts froissés clabaudèrent contre lui, la calomnie s'en mêla et les mesures prises furent violemment attaquées. Le Conseil de la guerre ne résista pas longtemps à ce concert de voix jalouses ; il fut supprimé, en juillet 1789, par le maréchal de Broglie alors ministre de la guerre (2), et remplacé par un comité créé dans le sein de l'Assemblée constituante. Ce comité voulut continuer les réformes. Il mit tous les régi-

(1) Guibert, *Mémoire adressé au public et à l'armée, sur les opérations du Conseil de la guerre*, p. 8 et 18.

(2) Ce ministre abolit la punition des coups de plat de sabre.

ments sur un même pied, mais déjà la discipline disparaissait au contact des passions populaires : l'armée française allait passer par bien des transformations avant d'être lancée pour vingt années consécutives dans une série de guerres pendant lesquelles elle brilla constamment au premier rang par son abnégation, son intelligence, son héroïque courage.

C'est à cette même année 1789 que remonte la première institution de la *garde nationale*, espèce de milice bourgeoise composée des citoyens actifs âgés de seize à soixante ans, armés pour la défense de la loi et le maintien de l'ordre public.

§ 5. **Suppression de l'École militaire et création, dans les provinces, de Colléges militaires.** — M. de Saint-Germain supprima, en 1776, l'École militaire de Paris et la remplaça par dix colléges militaires établis dans les villes de Sorèze, Brienne, Tiron, Rebais, Beaumont, Pont-le-Voy, Vendôme, Effiat, Pont-à-Mousson, Tournon ; il y ajouta bientôt un onzième collége militaire, créé à Auxerre. Les conditions d'admission dans ces colléges restèrent les mêmes que pour l'admission à l'École royale militaire instituée en 1751 ; les pensionnaires de ces nouveaux établissements, au nombre de 600, conservèrent le titre d'élèves de l'École militaire, et concoururent pour être admis comme *cadets-gentilshommes* à la suite des régiments, l'organisation de 1776 ayant créé un emploi de cadet dans chaque compagnie d'infanterie et de cavalerie. En 1777, le comte de Saint-Germain rétablit l'École militaire de Paris, qui devint une école centrale où se réunirent les meilleurs élèves des colléges militaires de province ; il institua en même temps un corps de cadets auprès de cette école, de sorte que les bons élèves passaient sur place dans ce corps de cadets, d'où ils sortaient ensuite comme officiers. Les sujets les plus instruits dans les mathématiques étaient nommés, après examen, lieutenants en second d'artillerie ou lieutenants en second du génie.

Ces détails font comprendre comment Napoléon Bonaparte, entré à l'âge de dix ans, en 1779, au collége militaire de Brienne, le quitta en 1783 pour entrer à l'École militaire de Paris, où il resta jusqu'au 1er septembre 1785, époque à laquelle il obtint une lieutenance en second au régiment d'artillerie de la Fère.

Le 1er avril 1788, l'École de Paris fut de nouveau supprimée et ses élèves répartis dans les colléges militaires; le nombre total des élèves de ces colléges fut fixé à 700.

CHAPITRE IV.

PREMIÈRE PÉRIODE RÉPUBLICAINE.

La Révolution fit subir de grands changements à nos institutions militaires, déjà bien chancelantes sous le règne de Louis XVI. L'émigration, la défiance des populations contre un grand nombre de régiments, l'importance promptement conquise par la garde nationale, furent autant de causes de désorganisation pour l'armée française, qui n'offrait plus, en 1792, qu'un assemblage imparfait de corps provisoires et d'éléments hétérogènes. Cet état de choses présentait des dangers; pour le faire cesser, la loi du 21 février 1793 prononça la fusion de la garde nationale ou des volontaires dans l'armée. La mise à exécution de cette loi dura depuis le mois d'août 1793 jusqu'à la campagne de 1794. A partir de cette époque, les institutions militaires de la République se trouvent définitivement constituées, et c'est pourquoi nous la prendrons comme point de départ.

Afin d'exposer avec clarté les institutions et les organisations militaires de cette période, nous suivrons l'ordre précédemment adopté pour les règnes de Louis XIV et de Louis XV, ce qui permettra au lecteur de mieux suivre la filière des modifications au travers des siècles. Commençons donc par quelques détails relatifs au recrutement.

§ 1er. **Recrutement.** — Les milices ayant été abolies en 1791, et l'enrôlement volontaire ne pouvant suffire comme mode de recrutement, ainsi qu'on l'avait pensé en 1789, l'Assemblée constituante se vit obligée de consacrer le principe de la conscription; mais cette déclaration de principes n'eut pas d'effet immédiat.

Ce fut la *réquisition* qui succéda à la multitude des enrôlements volontaires. Cette réquisition, ou levée en masse, nécessitée par les dangers de la Patrie, fut prononcée par la

loi du 24 février 1793, qui mit en état de réquisition permanente, pour une levée de 300 mille hommes, tous les citoyens français non mariés ou veufs sans enfants, âgés de dix-huit à quarante ans. Outre la réquisition, ladite loi admettait l'enrôlement volontaire et le remplacement ; à l'égard du remplacement, elle forçait le remplacé à habiller, équiper et armer à ses frais le citoyen qui le remplaçait. Comme l'enthousiasme patriotique se trouvait alors très grand, chacun voulut voler aux frontières pour les défendre, et les enrôlements volontaires produisirent, en 1793, autant de soldats que le système de la réquisition.

Au mois de juillet 1793, la Convention ordonna une seconde levée en masse de 1,200 mille hommes.

Les deux levées en masse de cette année, montant ensemble au chiffre colossal de 1,500 mille hommes, s'exécutèrent sans opposition, tant le règne de la Convention avait été affermi par la terreur ; mais elles pesèrent d'une manière cruelle sur les familles, et ne pouvaient se renouveler sans danger d'amoindrir la population ; on songea donc à régulariser les levées et à restreindre les sacrifices imposés à la nation. L'idée de la conscription fut reprise, et la loi qui l'établissait rendue le 19 fructidor an VI (5 septembre 1798). Cette loi posait les principes suivants : « Tout Français est soldat et se doit à la défense de la Patrie. Lorsque la Patrie est déclarée en danger, tous les Français sont appelés à sa défense, même ceux qui auraient déjà obtenu des congés. Hors le cas du danger de la Patrie, l'armée de terre se forme par enrôlement volontaire et par la voie de la conscription militaire. Cette conscription comprend tous les Français depuis l'âge de vingt ans accomplis jusqu'à celui de vingt-cinq ans révolus. » Les jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans furent divisés en cinq classes ; le nombre stipulé se prit parmi la première classe, composée des plus jeunes, et les autres classes ne furent atteintes qu'en cas d'insuffisance de la première. On adopta le tirage au sort comme mode général de désignation. Les remplaçants furent admis de dix-huit à quarante ans, pourvu qu'ils eussent la taille de $1^{m},651$.

Dès lors les jeunes soldats reçurent le nom de *conscrits*, au lieu de celui de *réquisitionnaires*, qui avait détrôné celui de *miliciens*. La durée du congé à faire par chaque conscrit était de cinq ans.

§ 2. **Hiérarchie.** — La dignité de maréchal ayant été supprimée, la position la plus élevée dans l'armée se trouve, après celle du ministre de la guerre, la position de général en chef. Cette dernière position est donnée aux plus habiles généraux de division. Le général de division a en effet remplacé le lieutenant général, et le général de brigade le maréchal de camp; ces remplacements ne constituent que des changements de dénominations. Les colonels de toutes les armes prennent le nom de chefs de brigade, qu'ils quittent au Consulat pour recouvrer leur ancien titre. Le décret du 21 février 1793 supprime les grades de lieutenant-colonel et de major : depuis lors il n'y a plus d'intermédiaire entre le commandant du régiment et les chefs de bataillon, dont le grade et l'emploi, créés par le même décret, ont toujours subsisté depuis. Le Premier Consul, ayant à faire la guerre, sent la nécessité d'un second chef pour les régiments, et institue, le 24 septembre 1803, par régiment, un major, officier supérieur qui prend rang après le colonel, commande le dépôt et est spécialement chargé de la partie administrative, des soins de discipline et d'instruction : ce nouvel officier, portant une double épaulette à deux métaux, remplace, quant aux fonctions, l'ancien lieutenant-colonel et l'ancien major. Il existait depuis 1792 un adjudant-major dans chaque bataillon. Les enseignes sont remplacés par des porte-drapeaux, les cadets ont disparu. Les bas officiers ont pris, dès 1790, la dénomination plus convenable de sous-officiers.

§ 3. **Avancement.** — Le règlement de 1781, réservant les grades militaires à la noblesse, tomba devant les principes successivement admis par le Conseil de la guerre et l'Assemblée constituante, et chacun devint, suivant ses mérites et ses services, admissible aux grades et emplois militaires.

C'était sagement revenir aux traditions des siècles passés ; mais bientôt l'esprit exagéré d'égalité alla jusqu'à l'extravagance en fait d'avancement. Ainsi la loi du 21 février 1793 admit pour base de l'avancement la règle absolue de l'ancienneté de service, qui donnait au plus vieux soldat d'un bataillon la possibilité durant la guerre de parvenir en peu de temps à le commander comme chef.

Il y eut aussi à cette époque un mode d'avancement à l'élection, auquel coopéraient tous les militaires du bataillon, mode préférable au précédent pour le temps de guerre, parce que, en face de l'ennemi, chaque soldat a intérêt à se choisir des officiers capables. C'est ainsi que les bataillons de volontaires nommèrent leurs officiers ; c'est ainsi que surgirent Duhesme, Gudin, Jourdan, Lecourbe, Masséna, Pichegru. En général, « les choix furent très bons, » comme le déclare le maréchal Gouvion Saint-Cyr dans ses *Mémoires;* mais il est permis de croire que cela tenait aux circonstances exceptionnelles au milieu desquelles on se trouvait. L'avancement à l'élection n'eut pas longue durée. En 1795, la Convention se réserva le tiers des nominations ; l'année suivante, le Directoire prit le parti de nommer à tous les grades supérieurs, et sous le Consulat on n'entendit plus parler de promotions faites au choix des corps.

§ 4. **État-major.** — Dans cette période, les anciennes dénominations en usage sous Louis XIV n'existent plus. Des adjoints, des aides de camp, des adjudants généraux font le service d'officiers d'état-major. Les aides de camp et les adjoints sont tirés des corps d'infanterie et de cavalerie ; les adjudants généraux se trouvent en dehors des corps, ont le grade de colonel, ou de lieutenant-colonel, ou de chef de bataillon, et prennent en 1800 le titre d'adjudants-commandants. L'effectif de ces derniers augmente pendant la guerre et diminue pendant la paix : il est, par exemple, de 358 en 1799 et de 124 en 1804.

Deux décrets de 1791 supprimèrent le corps des ingénieurs géographes, et transportèrent ses fonctions aux officiers du

génie. L'expérience et les besoins de la guerre le firent rétablir en 1793 au nombre de 36 officiers divisés en 3 brigades d'égale force. Le Premier Consul porta l'effectif des ingénieurs géographes à 90, et donna une impulsion nouvelle aux travaux du Dépôt de la guerre.

Le corps des commissaires des guerres fut réorganisé en 1793, et divisé en commissaires ordonnateurs, en commissaires ordinaires et en adjoints. Au mois de janvier 1800, ce corps fut partagé en deux corps distincts et indépendants l'un de l'autre, celui des *inspecteurs aux revues* chargé de l'administration du personnel, et celui des *commissaires des guerres* chargé de l'administration du matériel. Le premier comptait 136 membres, le second 310 ; chacun d'eux avait ses adjoints.

L'état-major des places fut supprimé en 1791 et remplacé par des *adjudants de place ;* au-dessus de ces adjudants, on institua ensuite des gouverneurs qui prirent d'abord le titre de *commandants temporaires*, puis celui de *commandants d'armes* qu'ils ont conservé jusqu'à la Restauration. Le nombre des officiers employés dans les places fut successivement augmenté ; il était en 1800 de 488, savoir :

	144 commandants de place.	
	100 capitaines,	adjudants de place.
	100 lieutenants,	adjudants de place.
	144 secrétaires.	
Total.....	488	

§ 5. **Infanterie.** — Sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, les régiments d'infanterie portaient le nom d'un prince, d'une province ou du chef qui les commandait. Ces noms disparurent à partir du 1er janvier 1791, et chaque régiment fut désigné par un numéro. A cette date, l'infanterie française se composait de 81 régiments d'infanterie de ligne à 2 bataillons, de 23 régiments étrangers également à 2 bataillons, et de 12 bataillons d'infanterie légère. Chaque bataillon était de 9 compagnies, dont une de grenadiers ; les compagnies de chasseurs avaient été supprimées.

A la fin de 1791, les régiments étrangers, à l'exception des Suisses, furent déclarés faire partie de l'armée française. En 1792, les régiments suisses furent licenciés ; mais leurs officiers, sous-officiers et soldats eurent la faculté de rester au service de la France et d'entrer comme *citoyens français* dans l'infanterie légère.

La loi du 21 février 1793 prononça l'embrigadement des bataillons de volontaires avec les régiments d'infanterie réglée, et l'infanterie française reçut une nouvelle organisation. On forma des corps à trois bataillons avec un bataillon de vieilles troupes et deux bataillons de volontaires : chacun de ces corps prit le nom de *demi-brigade*. Il y eut 198 demi-brigades d'infanterie de ligne et 32 demi-brigades d'infanterie légère.

Chaque demi-brigade avait un état-major composé comme il suit (1) :

ÉTAT-MAJOR.

OFFICIERS.	Chef de brigade	1	10
	Chefs de bataillon	3	
	Quartier-maître trésorier	1	
	Adjudant-major	1	
	Chirurgien-major	1	
	Chirurgiens aides	3	
TROUPE...	Adjudants sous-officiers	3	18
	Tambour-major	1	
	Caporal tambour	1	
	Musiciens	8	
	Chef tailleur	1	
	Chef cordonnier	1	
	Chefs armuriers	3	

Chacun des 3 bataillons de la demi-brigade comprenait 9 compagnies, 8 de fusiliers et 1 d'élite. Cette dernière était une compagnie de grenadiers, dans l'infanterie de ligne, et

(1) Ces chiffres sont tirés de l'*Histoire des institutions militaires des Français*, par M. Sicard, t. II, p. 306.

une compagnie de carabiniers dans l'infanterie légère. Voici l'organisation des deux espèces de compagnies :

COMPAGNIES.

		D'élite.	De fusiliers.
Officiers.	Capitaine	1	1
	Lieutenant	1	1
	Sous-lieutenant	1	1
Troupe...	Sergent-major	1	1
	Sergents	2	3
	Caporal-fourrier	1	1
	Caporaux	4	6
	Appointés	4	6
	Soldats	48	67
	Tambours	2	2
	Total	65	89

On voit que la compagnie d'élite avait un plus faible effectif que la compagnie de fusiliers; mais devant l'ennemi l'égalité se rétablissait bientôt, parce que les grenadiers ou carabiniers tués ou faits prisonniers pouvaient se remplacer sur place en tirant des hommes des autres compagnies, tandis que ces dernières ne pouvaient ainsi réparer leurs pertes.

La demi-brigade devait en outre comprendre une compagnie de canonniers composée de 3 officiers et 72 hommes de troupe, destinée à servir six pièces de quatre. Il en résulte que la force totale de la demi-brigade montait à 2,434 hommes. Cette artillerie régimentaire ne dura pas au reste au delà de 1794, et les canonniers des demi-brigades retournèrent aux régiments d'artillerie.

L'organisation de chaque demi-brigade en trois bataillons semble mieux se prêter aux évolutions et aux attaques vives, puisque le chef de brigade dispose ainsi d'un centre et de deux ailes bien déterminées et indépendantes : c'était alors une nouveauté dont on attribue l'idée à Guibert.

Les guerres que la France eut à soutenir donnèrent successivement lieu à l'augmentation du nombre des demi-brigades de ligne, qui alla jusqu'à 230. Le Directoire le réduisit à 110 et porta la force du bataillon à 1,066 hommes, au lieu

de 781 qu'elle comptait dans l'organisation de 1793. Le but de cet accroissement d'effectif était de mettre le bataillon à même de présenter assez de consistance à l'ennemi après les réductions qu'y opéraient naturellement les maladies et les blessures rendues fréquentes par nos guerres continuelles. Dans l'organisation du Directoire, il ne figure plus d'appointés dans les compagnies.

Le Premier Consul rétablit les dénominations de colonel et de régiment, qui remplacèrent celles de chef de brigade et de demi-brigade. L'infanterie française telle qu'il l'organisa comprenait, en 1804, 90 régiments d'infanterie de ligne et 27 régiments d'infanterie légère, chaque régiment ayant 4 bataillons dont 3 en campagne et 1 de dépôt, et chaque bataillon se composant de 9 compagnies, dont 1 de grenadiers ou de carabiniers. Il existait un adjudant-major par bataillon. Un décret du 13 mars 1804 (22 ventôse an XII) créa une compagnie de voltigeurs dans chaque bataillon d'infanterie légère; un autre décret du 24 septembre suivant institua une semblable compagnie dans chaque bataillon d'infanterie de ligne. Les voltigeurs, choisis parmi les hommes de 4 pieds 11 pouces (1m,63), devaient être armés de sabres et de fusils légers, et exercés au tir le plus juste et le plus prompt.

§ 6. **Cavalerie.** — Les régiments de cavalerie quittèrent en 1791, comme ceux d'infanterie, leurs anciens noms pour ne plus être distingués que par des numéros. Vers la fin de 1792 surgirent plusieurs corps de troupes légères à cheval, tels que les *hussards de la liberté*, les *hussards de la mort*, les *hussards noirs*. Ces corps improvisés furent promptement fondus dans divers régiments de l'arme.

Au mois d'octobre 1793, la cavalerie française se composait de :

GROSSE CAVALERIE.	2 régiments de carabiniers. 1 régiment de cuirassiers. 26 régiments de cavalerie.
CAVALERIE LÉGÈRE.	20 régiments de dragons. 23 régiments de chasseurs. 11 régiments de hussards.

La composition de ces régiments fut fixée par un décret du 10 janvier 1794, qui établit un chef d'escadron et un adjudant sous-officier pour 2 escadrons.

Les 29 régiments de grosse cavalerie étaient chacun à 4 escadrons, l'escadron comprenant 2 compagnies de 86 hommes chacune. Total de l'escadron, 172 hommes, 166 chevaux; complet du régiment, 704 hommes, 30 chevaux d'officier, 657 chevaux de troupe; force entière de la grosse cavalerie, 20,416 hommes.

Les 54 régiments de cavalerie légère étaient chacun à 6 escadrons, l'escadron comprenant 2 compagnies de 116 hommes chacune. Total de l'escadron, 232 hommes, 224 chevaux; complet du régiment, 1,410 hommes, 56 chevaux d'officier, 1,348 chevaux de troupe; force entière de la cavalerie légère, 76,140 hommes.

Le 8 janvier 1796, un arrêté du Directoire réduisit à 51 le nombre des corps de cavalerie, savoir :

Cavalerie de bataille	20	régiments.
Dragons	12	—
Chasseurs	11	—
Hussards	8	—
Total	51	—

L'année 1803 vit une nouvelle création, celle d'une compagnie de *guides interprètes* pour l'armée d'Angleterre, composée d'hommes sachant parler et traduire l'anglais, et comptant 5 officiers et 112 hommes de troupe.

A la fin de 1804, les 12 premiers régiments de cavalerie furent transformés en autant de régiments de cuirassiers qui prirent le casque et la cuirasse. Le nombre total de nos régiments de cavalerie fut alors porté à 78, savoir :

Carabiniers (de nouvelle création)	2	régiments.
Cuirassiers	12	—
Dragons	30	—
Chasseurs	24	—
Hussards	10	—
Total	78	—

Chacun de ces régiments comprenait 4 escadrons de 2 compagnies.

§ 7. Artillerie. — Deux créations nouvelles et accessoires de l'arme de l'artillerie signalent la première période républicaine : ce sont les pontonniers et le train d'artillerie.

Jusque-là les armées françaises traînaient à leur suite des pontons, des chevalets, des radeaux, des pilotis, matériel fort lourd et embarrassant ; les ponts nécessaires aux opérations étaient construits avec ce matériel par les soldats de l'artillerie qu'aidaient des paysans pris, moyennant réquisition, dans les villages voisins. Il en résultait que les travaux, à peine surveillés, se trouvaient mal exécutés et compromettaient le succès des marches. Pour remédier à cet inconvénient, on créa, le 7 mai 1795, un bataillon de pontonniers pour l'établissement et l'entretien des ponts de bateaux ; les autres ponts durent à l'avenir être construits sur place au moyen de matériaux tirés du pays.

A cette date de 1795, voici la composition de l'arme de l'artillerie, dans laquelle les régiments ont quitté le nom de la ville où ils tenaient garnison pour être désignés par un simple numéro :

8 régiments d'artillerie à pied, de 20 compagnies chacun, la compagnie comprenant 5 officiers et 88 hommes de troupe ;

8 régiments d'artillerie légère ou à cheval, forts de 6 compagnies chacun, la compagnie comprenant 3 officiers et 80 hommes de troupe ;

12 compagnies d'ouvriers composées chacune de 4 officiers et 61 hommes de troupe ;

1 bataillon de pontonniers fort de 8 compagnies, chaque compagnie ayant 2 officiers et 72 hommes de troupe ;

13 compagnies de canonniers vétérans formant ensemble un effectif de 676 hommes ;

Un état-major de 226 officiers employés dans les places et les directions, savoir : 8 généraux de division, 12 généraux de brigade, 29 chefs de brigade, 33 chefs de bataillon, 144 capitaines ;

Plus de 1,900 *ouvriers artistes*, dénomination qui correspond à peu près au titre actuel d'ouvrier d'État ;

Enfin un grand nombre de compagnies de canonniers volontaires levées pour la défense des côtes.

Cette organisation de l'artillerie éprouva peu de modifications pendant la première période républicaine, sauf pour les pontonniers, qui furent successivement augmentés et portés au nombre de 16 compagnies, groupées en 1803 en deux *régiments de pontonniers* de 8 compagnies chacun. Ces régiments prirent, l'année suivante, la dénomination de *bataillons de pontonniers* (1).

Voici comment fut amenée la création du train d'artillerie. Avant la Révolution, les charrois nécessaires aux armées se faisaient à l'entreprise et au moyen de marchés passés au moment d'entrer en campagne : c'est assez dire qu'ils offraient peu de certitude. Surprise et attaquée par de nombreuses et puissantes coalitions, la Convention manqua de temps pour organiser ce service, auquel le système des réquisitions les plus impérieuses fut chargé de pourvoir. C'est dans les expéditions d'Égypte et de Saint-Domingue qu'eurent lieu les premiers essais pour militariser les charrois de l'artillerie. Dès son entrée au pouvoir, le Premier Consul organisa en bataillons du train les charretiers des équipages d'artillerie (24 décembre 1799). Chaque nouveau bataillon comprit 5 compagnies fortes ensemble de 3 officiers et 320 hommes. Ces trois officiers étaient un capitaine commandant le bataillon, un lieutenant et un quartier-maître. Un maréchal des logis chef se trouvait à la tête de chacune des compagnies. Le nombre des bataillons du train d'artillerie fut d'abord de 8 ; on le porta ensuite à 16. Les anciens conducteurs des charrois, soldats improvisés par la nouvelle institution, changèrent subitement de mœurs, d'habitudes, de pensées, et s'acquirent, par leur constance au milieu des dangers, une grande réputation de bravoure. Pour opérer

(1) Gay de Vernon, *Traité d'art militaire et de fortification*, t. I, p. 44 et 46.

cette métamorphose, « il ne fallut, suivant l'expression de *Sainte-Chapelle*, qu'un changement de nom, qu'une épaulette, qu'un sabre, qu'une épée. »

Pendant cette période, le matériel de l'artillerie resta tel que Gribeauval l'avait fixé.

§ 8. Génie. — Le génie, comme l'artillerie, avait moins souffert de l'émigration que l'infanterie et la cavalerie ; néanmoins il perdit alors une partie de ses officiers, entre autres *Bousmard*, auteur d'un traité de fortification estimé. On remplaça les officiers du génie manquants par des ingénieurs des ponts et chaussées, des ingénieurs du cadastre, des architectes, auxquels on fit passer des examens d'épreuve. On eut aussi recours à des auxiliaires provisoires nommés *adjoints*, qui, après avoir satisfait à certains examens et à un temps voulu de service, entrèrent dans le corps. C'est ainsi que débuta dans la carrière *Allent*, auteur de l'*Histoire du corps impérial du génie*, mort général et conseiller d'État.

L'état-major du génie, fixé à 310 officiers en 1791, fut porté à 450 en 1795 ; en 1802, on le réduisit à 371, savoir :

37	colonels directeurs.
74	chefs de bataillon sous-directeurs.
220	capitaines.
40	lieutenants.
Total..... 371	

Plus, 3 généraux de division et 6 généraux de brigade

La Convention créa les troupes du génie; le 23 octobre 1793, elle enleva les compagnies de mineurs à l'artillerie ; le 15 décembre suivant, elle enleva aussi à cette arme les compagnies de sapeurs, puis elle plaça mineurs et sapeurs sous les ordres des officiers du génie. A partir de cette époque, le corps du génie, formé d'un état-major et de troupes, prit plus de consistance.

En 1794, les troupes du génie comprenaient 6 compagnies

de mineurs et 12 bataillons de sapeurs de 8 compagnies chacun, ce qui produisait l'effectif ci-dessous :

	Mineurs.	Sapeurs.		
Officiers.....	34	348 =	382	19,674
Troupe..... ...	380	18,912 =	19,292	

En 1802, cet effectif se trouve réduit à 10,371 hommes ; il n'y a plus que 5 bataillons de sapeurs, et le nombre des compagnies de mineurs est porté à 9.

Les compagnies d'aérostiers, instituées sous la première République, faisaient partie de l'arme du génie. L'invention des premiers ballons remonte à 1783. Dès l'année 1789, Mauvillon proposait d'employer ces agents aériens pour reconnaître l'ennemi. Le Comité de salut public résolut d'en faire des instruments de guerre de l'armée française et créa deux compagnies d'aérostiers. Ces compagnies employèrent des ballons de 10 mètres de diamètre, gonflés avec de l'hydrogène et retenus captifs au moyen de cordes longues de 540 mètres. Le principal essai de cette nouvelle milice eut lieu en 1794 à la bataille de Fleurus (26 juin). Le ballon resta neuf heures en observation au-dessus du village de Jumet. Pendant tout ce temps, le capitaine *Coutelle*, placé dans la nacelle, examinait l'armée autrichienne, et envoyait, au moyen de cordes, des billets remplis de renseignements à notre général en chef Jourdan. Ces renseignements ne furent pas inutiles, et ce poste au milieu des airs effraya les soldats ennemis. Coutelle renouvela son expérience au siége de Mayence, s'éleva dans les airs à 300 mètres au-dessus de la place, et découvrit les préparatifs des défenseurs. Le gonflement et la manœuvre des ballons exigeaient de grands et pénibles travaux ; aussi renonça-t-on à leur emploi, qui n'avait procuré que des résultats douteux, et dès l'an VIII (1800) les deux compagnies d'aérostiers n'existaient plus.

§ 9. **Garde du gouvernement.** — La maison militaire du Roi fut remplacée, en 1791, par la *garde constitutionnelle*, forte de 1,200 fantassins et 600 cavaliers, laquelle fit le ser-

vice auprès de la personne de Louis XVI jusqu'en 1792. A la déchéance de la royauté, la Convention se forma une garde d'une, puis de deux compagnies, désignée sous le titre de *grenadiers-gendarmes près la représentation nationale*, et ayant pour but moins de défendre l'Assemblée que de donner plus de relief à son autorité. Ces grenadiers prirent, en 1795, le nom de *garde du Corps législatif*, et furent augmentés au moyen d'hommes recrutés dans la garde nationale des départements. L'année suivante, au mois d'octobre, fut créée la *garde du Directoire exécutif*, formée de 2 compagnies de grenadiers à pied et de 2 compagnies de grenadiers à cheval, donnant ensemble un effectif de 26 officiers et 214 hommes de troupe; cette garde, destinée à escorter les Directeurs, exista concurremment avec celle du Corps législatif.

Au mois de novembre 1799, la garde du Directoire servit de noyau pour la formation de la *garde consulaire*. Cette dernière reçut dans sa composition des troupes de toutes les armes, même des marins. Sa force fut d'abord de 2,000 hommes environ ; elle monta ensuite à près de 4,000 hommes, et fut fixée, le 23 décembre 1803, à 5,324 hommes, dont 281 officiers. A cette date, elle comprenait :

2 bataillons de grenadiers à pied.
2 bataillons de chasseurs à pied.
1 régiment de grenadiers à cheval.
1 régiment de chasseurs à cheval.
1 escadron d'artillerie à cheval.
3 escadrons de gendarmerie.
1 compagnie de vétérans.
4 compagnies du train d'artillerie.
1 bataillon de matelots.

Ces différents corps portaient écrits sur leurs boutons ces mots : *Garde des Consuls*.

§ 10. **Établissements.** — Un décret du 9 septembre 1793 supprima toutes les écoles militaires, comme contraires à l'esprit du temps ; cependant il y eut une exception provisoire pour le collége militaire d'Auxerre.

Le 1er juin 1794, la Convention institua l'*École de Mars*, destinée à former des soldats instruits pour l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie. Forte de 3,000 élèves âgés de seize à dix-sept ans, campée sous des tentes aux portes de Paris, dans la plaine des Sablons et une partie du bois de Boulogne, exercée aux manœuvres des trois armes, initiée aux principes élémentaires de la fortification, de l'art de la guerre et de l'administration militaire, cette école n'eut qu'une durée éphémère de cinq mois.

Une *École centrale des travaux publics* fut créée le 28 septembre 1794, dans le but de former des sujets habiles et éprouvés pour les divers services publics exigeant une préparation scientifique; le 21 mars 1795, cette école prit le nom d'*École polytechnique*. Elle alimenta d'officiers les corps de l'artillerie, du génie, des ingénieurs géographes. L'École du génie de Mézières avait été transférée à Metz, en 1794; le 4 octobre 1802, le Premier Consul y réunit l'École d'artillerie de Châlons-sur-Marne; dès lors l'École de Metz reçut le titre d'*École d'application de l'artillerie et du génie*.

En 1795, on eut l'idée de mettre l'art de l'aérostation au nombre des services publics, et une école d'application pour les aérostats, devant contenir douze élèves, fut momentanément instituée à Meudon.

Un arrêté consulaire du 28 janvier 1803 créa l'*École spéciale militaire* et la fixa à Fontainebleau. Pour y être admis, il fallait avoir de seize à dix-huit ans, avoir été élevé dans un lycée aux frais de l'État, sortir de troisième, savoir l'arithmétique et la géométrie, savoir écrire et parler correctement sa langue. On était reçu après examen, et dès l'entrée on devenait soldat. Les élèves formaient deux bataillons, chacun de neuf compagnies dont une d'élite. On leur apprenait l'exercice, les manœuvres, la manière de commander, l'histoire des guerres, la géographie, la fortification, l'administration militaire, les belles-lettres, le dessin, la gymnastique, la natation, le tir des armes à feu, et, dans les six derniers mois de la seconde année d'étude, l'équitation. Les élèves, après deux ans, sortaient officiers de cette école, qui con-

tinue, comme on le voit, l'École royale militaire instituée par Louis XV.

Le Directoire institua en 1796, à Versailles, une école d'équitation qui prit deux ans plus tard le titre d'*École d'instruction des troupes à cheval;* on y admettait des officiers et sous-officiers, lesquels, après dix-huit mois d'études, retournaient à leurs corps pour y remplir l'emploi d'instructeurs. L'École de Versailles eut momentanément deux annexes placées à Lunéville et à Angers.

§ 11. **Armées.** — Au début de la République, deux causes venaient de contribuer à la désorganisation de l'armée française, l'émigration et le démembrement des régiments, fatale mesure qui avait consisté à envoyer le 1er bataillon d'un régiment à une armée, le 2e bataillon à une autre armée, les grenadiers à une troisième armée. Mais grâce à la bataille de Valmy, qui fit tomber le prestige attaché depuis Frédéric à la tactique prussienne, et grâce aux diverses organisations que nous venons d'exposer, nos troupes reprirent promptement un air martial imposant. De plus, la Terreur ayant jeté dans les rangs des régiments une foule d'hommes de talent pour lesquels la présence aux drapeaux fut souvent un moyen de salut, la composition de l'armée s'améliora, et c'est à cette cause qu'il faut attribuer le grand nombre de généraux habiles que produisirent en si peu de temps les guerres de la République et de l'Empire.

A cette époque, la force de la brigade était de deux demi-brigades. La brigade parut une fraction trop incomplète et trop petite, et c'est pourquoi l'on recourut à la division qui devint la fraction principale des armées. La division des armées de la République renfermait de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, dans la proportion suivante :

4 demi-brigades d'infanterie de ligne;
1 demi-brigade d'infanterie légère;
1 régiment de dragons;
1 régiment de cavalerie légère;
1 compagnie d'artillerie à pied (6 pièces);
1 compagnie d'artillerie à cheval (6 pièces).

Cette division avait à son état-major 1 adjudant-commandant, 2 adjoints et 1 officier du génie ; comme sa force montait de 12 à 15 mille hommes (1), c'était en réalité une petite armée comprenant tous les éléments de l'armée dont elle était partie intégrante. Par suite, le général qui la commandait avait sous la main un corps capable au besoin d'agir seul, d'où pour lui une grande latitude dont il profitait souvent pour opérer à sa guise et faire, en dehors du plan général de campagne, des tentatives destinées à lui procurer une gloire personnelle. Cela explique pourquoi dans cette période on livra fréquemment des combats et rarement des batailles.

La réunion de plusieurs divisions composait une armée ; on y ajoutait un ou plusieurs corps de réserve formés de cavalerie, un grand parc d'artillerie et un état-major général dirigé par un général de division. On confiait le commandement d'une armée à un général de division qui prenait le titre de *général en chef*. Il y eut à cette époque de très jeunes généraux en chef : Marceau le fut à vingt-quatre ans, Hoche et Joubert à vingt-cinq, Bonaparte à vingt-sept.

§ 12. **Institutions honorifiques.** — Les chevrons furent abolis, le 6 août 1791, par une loi qui prohibait tous les signes extérieurs de services rendus ; le Premier Consul les rétablit en 1802, par une décision qui accordait un chevron après dix ans de service, deux chevrons après quinze ans, trois chevrons après vingt ans.

La Convention institua l'usage de délivrer des *armes d'honneur*, en récompense de faits d'armes ; Bonaparte l'employa fréquemment dans ses campagnes d'Italie et d'Égypte. On décernait un fusil d'honneur aux fantassins, des bagnettes d'honneur aux tambours, une trompette d'honneur en argent aux trompettes, un mousqueton ou une carabine d'honneur aux cavaliers, une grenade d'or portée sur le parement de l'habit aux canonniers, une hache d'honneur aux marins, un sabre d'honneur aux officiers ; cette récompense entraînait

(1) C'est le chiffre moyen ; il fut quelquefois doublé : en 1793, la division Souham comptait plus de 40,000 hommes.

pour les hommes de troupe droit à une haute paye. En 1802, il existait quatre mille militaires décorés d'armes d'honneur.

Ces marques de distinction disparurent à l'institution de la *Légion d'honneur*, dont la décoration, suspendue à un ruban moiré rouge, fut destinée par le Premier Consul, son fondateur, à remplacer les anciens ordres français supprimés au début de la Révolution, et à devenir indistinctement la récompense du mérite et des services rendus dans toutes les classes civiles et militaires. Dans l'origine, où il n'y avait que 6,512 membres, outre la décoration, il était attribué des traitements à chacun des grades dont se composait la Légion, savoir : 5,000 fr. aux grands officiers, 2,000 fr. aux commandants, 1,000 fr. aux officiers, 250 fr. aux simples légionnaires. Une dotation en biens nationaux devait suffire à ces dépenses. L'institution de la Légion d'honneur remonte au 19 mai 1802. Le Premier Consul, élevé ensuite à la dignité impériale, tenait beaucoup à cette institution, qu'il a défendue habilement, alors et depuis, contre les attaques dont elle fut l'objet : il sentait toute la puissance du mode d'émulation qu'il avait créé, et quel bel avenir avait ce mode chez un peuple aussi sensible aux distinctions honorifiques que le peuple français ; les suffrages de la postérité ont ratifié les vues de l'Empereur à cet égard, et la Légion d'honneur a pris dans nos mœurs une place glorieuse dont il serait difficile de la déraciner aujourd'hui.

LÉGION D'HONNEUR.
(Croix de chevalier.)

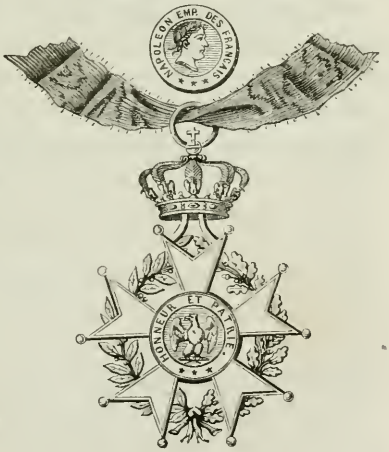

Pour compléter ces indications rapides, nous devons mentionner, au nombre des distinctions honorifiques établies pendant cette période, le titre exceptionnel de *premier grenadier des armées de la République*, décerné le 25 avril 1800

par le Premier Consul au capitaine de La Tour d'Auvergne, ce brave des braves, cet érudit distingué qui semblait avoir hérité des vertus de Turenne, à la famille duquel il s'honorait d'appartenir.

§ 13. **Méthode de guerre.** — Les armées de la République obtinrent de grands succès. Il faut les attribuer avant tout à l'enthousiasme patriotique des troupes : il s'agissait de défendre l'intégrité du territoire français, de se maintenir au rang de nation, et toute la population indignée avait répondu avec un noble élan à l'appel aux armes. Ces soldats improvisés firent des merveilles, et pendant vingt ans nous marchâmes de conquêtes en conquêtes : nous reproduisîmes le spectacle que les Musulmans avaient donné près de onze siècles auparavant ; notre foi politique nous enflamma, comme jadis leur foi religieuse, et nous rendit presque invincibles, tant il est vrai que nulle cause n'est aussi productrice qu'une foi vivace en quelque chose.

Une autre cause du succès de nos armes sous la République, c'est le genre de guerre que l'on adopta. L'établissement des manutentions et des magasins cessa de paralyser les opérations : le système des réquisitions pourvut à tous les besoins des troupes, et dès lors les mouvements devinrent et très prompts et très hardis. Le génie de la guerre prit impétueusement les allures de la force populaire déchaînée. On abandonna l'usage embarrassant des tentes pour bivouaquer, baraquer, cantonner On renonça à enchaîner l'agilité manœuvrière des troupes par la construction d'ouvrages de fortification passagère. Marcher et attaquer semble le résumé de cette méthode. Au début des guerres de la Révolution, nos généraux, au lieu d'attaquer en ligne, attaquèrent en éparpillement, c'est-à-dire avec des *tirailleurs en grande bande*, moyen excellent pour utiliser des soldats braves, enthousiastes, mais dénués d'instruction et d'habitudes militaires, tels qu'étaient les fantassins improvisés résultant des engagements volontaires et de la levée en masse.

Du reste, nos succès, dans les premières années de la

République, eussent encore été plus grands, si les généraux en chef avaient joui de toute liberté pour diriger les opérations à leur gré; mais la Convention formait un pouvoir ombrageux qui se défiait de l'armée et surtout de ses chefs : aussi entretint-elle constamment au milieu des quartiers généraux des représentants du peuple ayant pleins pouvoirs, de sorte qu'il existait réellement près de chaque armée, au lieu d'un seul général en chef, plusieurs dictateurs la plupart du temps complétement étrangers au métier des armes. Il résulta de là que des conflits d'autorité entravèrent souvent les opérations, et la Convention, en y donnant lieu, avait oublié ce grand principe politique et militaire, l'*unité du commandement*, principe très essentiel, car l'expérience des temps a surabondamment prouvé qu'il vaut mieux à la tête d'une armée un seul général en chef médiocre que deux bons généraux.

Cet espionnage légal par des représentants du peuple n'existait plus au moment où Bonaparte devint général en chef; il est d'ailleurs probable qu'il ne l'aurait pas souffert. En Italie, ce grand général montra que le secret de la tactique peut résider *dans les jambes*, en préparant la victoire par des tirailleurs, en l'achevant par des colonnes mobiles, en marchant plutôt qu'en se mesurant en ligne, en concentrant ses forces, en tombant à l'improviste sur l'ennemi fractionné, en le chassant continuellement de poste en poste, en ne lui laissant le temps de s'établir nulle part. L'expédition d'Égypte contribua aux progrès de la tactique. Elle apprit l'efficacité des carrés, non-seulement comme formation défensive, mais aussi comme formation de marche et d'attaque; elle enseigna la manière de les combiner avantageusement entre eux sur le terrain et de fortifier leurs angles par de l'artillerie. Elle donna surtout à l'infanterie française du sang-froid et de l'aplomb, en l'habituant à résister à un ennemi contre lequel il fallait plutôt de l'ordre et de l'ensemble que de l'impétuosité; elle indiqua ce dont l'homme et le cheval étaient capables dans des climats chauds : sous ce double rapport, on peut dire qu'elle prépara glorieusement nos expéditions sur la terre algérienne.

CHAPITRE V.

RÈGNE DE NAPOLÉON Ier.

L'Empire forme une des périodes les plus intéressantes de notre histoire nationale au point de vue militaire, puisque, dirigés par un grand capitaine, nos soldats entrèrent alors en vainqueurs dans toutes les capitales de l'Europe continentale. La forme de nos institutions militaires ne fut pas sans influence sur ces éclatants succès, et c'est pourquoi les étudier telles qu'elles furent établies par l'Empereur nous présente un immense et grave intérêt. Nous allons donc nous livrer à cette étude en adoptant l'ordre déjà suivi pour exposer les institutions militaires du grand roi ; de cette manière, la comparaison sera plus facile entre deux glorieuses époques, celle de Louis XIV et celle de Napoléon.

§ 1er. **Recrutement.** — La conscription continue pendant l'Empire à être le moyen légal de recruter les armées ; mais la nécessité d'entretenir sous les drapeaux un nombreux effectif pour faire face à tous nos ennemis, oblige d'apporter deux modifications à ce mode de recrutement. La première est l'usage que l'on adopte de lever les classes une année à l'avance, par exemple, d'appeler les conscrits de 1810 à partir du 1er janvier 1809 ; la seconde consiste dans l'augmentation du nombre des appelés par classe, nombre qui est fixé à 100,000 au lieu de 80,000, ce qui porte le rapport des jeunes gens appelés aux jeunes gens inscrits à $\frac{1}{4}$ au lieu de $\frac{1}{5}$.

Mais lorsque la résistance de l'Espagne commença à miner nos armées, l'Empereur, qui ne possédait plus les excellentes troupes formées pendant les luttes de la République, dut songer à d'autres moyens plus puissants de combler les vides funestes qui se produisaient dans les rangs de nos troupes. Ces moyens, il les trouva dans une nouvelle organisation de

la garde nationale. Par un décret impérial du 14 mars 1812, il partagea cette milice en trois catégories qui reçurent l'ancien nom de *bans*. Le premier ban comprenait les habitants de vingt à vingt-six ans échappés à la conscription ; le second, ceux de vingt-six à quarante ans ; le troisième, dit l'arrière-ban, ceux âgés de quarante à soixante ans. Un sénatus-consulte mit immédiatement 100 cohortes du premier ban à la disposition du gouvernement de l'Empereur. Sur ces 100 cohortes, 86 furent aussitôt mises sur pied. Chaque cohorte était un bataillon fort de 8 compagnies, dont 6 de fusiliers, 1 de dépôt et 1 d'artillerie. Les cohortes n'eurent des compagnies d'élite qu'après une année de service. La force des compagnies actives montait à 140 hommes ; celle des compagnies de dépôt à 100 hommes ; celle de la cohorte entière à 28 officiers et 1,000 hommes de troupe. La compagnie d'artillerie ne se trouva jamais complétement organisée. Ces cohortes devaient être employées à l'intérieur du territoire ; mais les dangers de la Patrie les appelèrent aux armées dès le commencement de la campagne de 1813. Formées en régiments (1) par réunion de trois ou quatre, elles rivalisèrent, malgré leur récente formation, avec nos vieilles troupes, et prouvèrent que leur courage montait au niveau de leur patriotisme.

§ 2. **Hiérarchie.** — A son avénement au trône, Napoléon Ier créa la charge de connétable en faveur de son frère Louis Bonaparte, père de Sa Majesté Napoléon III, et celle de vice-connétable en faveur d'Alexandre Berthier. Le connétable devait assister au travail annuel du ministre de la guerre avec l'Empereur, installer les maréchaux et les présenter au serment.

La dignité de maréchal venait en effet d'être rétablie, et le bâton de *maréchal de l'Empire* distribué à quatre maréchaux honoraires, Kellermann, Lefebvre, Perignon, Serrurier, et à quatorze maréchaux en activité, Jourdan, Berthier,

(1) Ces régiments prirent les nos de 123 à 150.

Masséna, Lannes, Ney, Augereau, Brune, Murat, Bessières, Moncey, Mortier, Soult, Davoust, Bernadotte.

Les autres grades composant la hiérarchie militaire subsistent tels qu'ils étaient sous la République.

§ 3. **Avancement.** — Les règles suivies pour l'avancement pendant la période impériale résultent de la circulaire ministérielle du 5 mai 1805. D'après cette circulaire, l'avancement se faisait partie à l'ancienneté, partie au choix, mais sous les conditions ci-après :

Les sous-officiers devaient, pour être promus sous-lieutenants, avoir six ans de service et quatre ans de grade ; les élèves de l'École de Saint-Cyr passaient tous officiers au tour du choix.

Les sous-lieutenants devaient, pour être promus lieutenants, avoir quatre ans de grade de sous-lieutenant et quatre ans de service.

Les lieutenants devaient, pour être promus capitaines, avoir quatre ans de grade de lieutenant et huit ans de service.

Les capitaines devaient, pour passer chefs de bataillon, être capitaines depuis l'an VIII (1799-1800) et avoir huit ans de service comme officiers.

Pour tous les grades supérieurs à celui de chef de bataillon, l'Empereur nommait aux emplois vacants des officiers pris dans toutes les armes, d'après la proposition du ministre de la guerre.

Les officiers de la Garde impériale avaient généralement le grade immédiatement supérieur à celui dont ils occupaient l'emploi ; mais ils se trouvaient soumis aux mêmes règles d'avancement.

Il existait des conditions particulières pour la nomination à l'emploi de porte-aigle. Cet emploi était donné par l'Empereur lui-même et ne pouvait être retiré que par lui. Il y avait trois porte-aigle par régiment, un officier et deux sous-officiers. L'officier, du grade de lieutenant ou sous-lieutenant, devait compter dix ans de service, ou avoir fait les campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland. Les

sous-officiers devaient avoir au moins dix ans de service ; on les choisissait parmi les sous-officiers les plus braves, mais illettrés, et comme tels ne pouvant obtenir d'avancement ; ils portaient quatre chevrons sur les deux bras.

§ 4. **Etat-major.** — Sous l'Empire, ce sont encore les adjudants-commandants qui composent l'état-major et en remplissent les fonctions ; leur nombre augmente jusqu'à 228 ; ils sont aidés par des adjoints et des aides de camp.

On voit reparaître dans la grande armée un *major général* dont les fonctions correspondent, à peu de chose près, à celles du chef d'état-major qui figure dans l'organisation actuelle de nos armées. Le maréchal prince de Wagram (Berthier) a déployé de grands talents militaires dans ce poste élevé, qu'il remplit constamment sous la direction de l'Empereur.

Le corps des ingénieurs géographes continue à rendre de notables services dans nos guerres ; il se compose de 90 officiers et obéit au général directeur du Dépôt de la guerre.

Les corps administratifs subsistent, pendant la période impériale, avec l'organisation que leur a donnée le Premier Consul. Il en est de même de l'état-major des places, qui reçoit seulement une augmentation de personnel et comprend jusqu'à 644 officiers ou adjudants, plus un grand nombre de portiers-consignes.

§ 5. **Infanterie.** — L'organisation de l'infanterie reste d'abord ce qu'elle était sous le Consulat ; mais à partir du 18 février 1808 un décret la modifie. D'après ce décret, chaque régiment d'infanterie de ligne ou légère se compose de cinq bataillons, quatre bataillons de guerre et un bataillon de dépôt. Chaque bataillon de guerre, commandé par un chef de bataillon, que secondent un adjudant-major et deux adjudants sous-officiers, comprend six compagnies : une de grenadiers ou de carabiniers, quatre de fusiliers ou de chas-

seurs, une de voltigeurs ; le bataillon de dépôt, placé sous les ordres du major, n'a que quatre compagnies de fusiliers ou de chasseurs. Toutes ces compagnies sont d'égale force.

Voici la composition de l'état-major et des compagnies d'un régiment d'infanterie de ligne ou légère, telle qu'elle fut fixée par le décret d'organisation du 18 février 1808 :

ÉTAT-MAJOR.

Officiers.	Colonel	1	24
	Major	1	
	Chefs de bataillon	4	
	Adjudants-majors	5	
	Quartier-maître trésorier	1	
	Officier payeur	1	
	Porte-aigle	1	
	Chirurgien-major	1	
	Aides et sous-aides majors	9	
Troupe...	Adjudants sous-officiers	10	26
	2e et 3e porte-aigle	2	
	Tambour-major	1	
	Caporal-tambour	1	
	Musiciens	8	
	Maîtres-ouvriers	4	
	Total		50

COMPAGNIES.

Officiers.	Capitaine	1	3
	Lieutenant	1	
	Sous-lieutenant	1	
Troupe...	Sergent-major	1	137
	Sergents	4	
	Caporal-fourrier	1	
	Caporaux	8	
	Soldats (grenadiers, voltigeurs ou fusiliers)	121	
	Tambours	2	
	Total		140

L'effectif total de chaque régiment montait, d'après cette composition, à 3,970 hommes, savoir :

Officiers.	Dans les 28 compagnies.....	84	108
	A l'état-major.....	24	
Sous-officiers et soldats....	Dans les 28 compagnies.....	3,836	3,862
	Au petit état-major.....	26	
	Total.....		3,970

Chacun des quatre bataillons de guerre avait quatre sapeurs choisis parmi les grenadiers, ce qui donnait pour tout le régiment seize sapeurs que commandait un caporal.

L'ordonnance de l'infanterie était alors sur *trois* rangs ; souvent, et cela eut lieu surtout à la fin de l'Empire, on la réduisait à *deux* rangs.

On détachait ordinairement de leurs bataillons respectifs les compagnies de grenadiers et de voltigeurs pour en former des bataillons d'élite, comme en Prusse au temps de Frédéric. On fit principalement usage de ces bataillons d'élite en 1805 et en 1809. Dans cette dernière campagne, ils formèrent un corps spécial sous les ordres du général Oudinot, nommé maréchal après la bataille de Wagram, corps que les historiens désignent souvent sous le nom de *grenadiers Oudinot*. Le noyau de ce corps remonte comme formation au camp de Boulogne, où il portait la dénomination de *grenadiers d'Arras*.

En l'absence des grenadiers et des voltigeurs, on agissait par peloton d'une compagnie ; quand au contraire ils étaient présents, et que l'on comptait par conséquent six compagnies au bataillon, on manœuvrait par division.

Pendant le règne de Napoléon Ier, on ne s'écarta que momentanément de cette organisation de l'infanterie. On porta plusieurs régiments à six bataillons ; on en dédoubla d'autres pour former des régiments *bis*. En 1808, on donna le nom de *régiments provisoires* à ceux formés avec des compagnies tirées des bataillons de dépôt et envoyés en Espagne pour y servir sous une forme temporaire. Quant aux détachements partant des dépôts pour aller renforcer les régiments, on les

désignait pendant le trajet sous la dénomination de *régiments de marche*.

L'année 1810 vit créer un *régiment de la Méditerranée*, et l'année 1811 trois régiments qui prirent les noms de régiment de Walcheren, régiment de l'île de Ré, régiment de Belle-Ile. Ces quatre régiments, formés avec des conscrits réfractaires, se distinguaient pour cette raison par des dénominations territoriales, n'avaient pas de compagnies d'élite, et on leur refusa des drapeaux pour les humilier de leur origine. Après un certain temps de service, on en tira pourtant des soldats qui furent envoyés aux armées dans les régiments de ligne.

Après ces diverses créations, l'arme de l'infanterie compte en France 168 cadres de régiments environ. Ces régiments, joints à quelques corps, bataillons et compagnies hors ligne, donnent un effectif de plus de 750,000 hommes. Voici le tableau de cette infanterie vers 1813 :

Régiments nationaux (1).	120 régiments d'infanterie de ligne. 32 régiments d'infanterie légère.
Régiments étrangers...	4 régiments suisses. 1 régiment espagnol (régiment Joseph-Napoléon). 6 régiments de Croates. 1 régiment d'Illyrie. 2 régiments dits Étrangers. 1 régiment La Tour d'Auvergne. 1 régiment d'Ysembourg.
Total.....	168
Corps étrangers.....	1 bataillon du prince de Neufchâtel. 1 bataillon de prisonniers de guerre. 1 légion hanovrienne. 1 légion de la Vistule, composée de 4 régiments polonais. 1 légion portugaise formant 4 régiments. 2 bataillons Sept-Insulaires.

(1) Il existait en réalité 156 régiments d'infanterie de ligne, mais 36 numéros étaient en blanc, et 37 régiments d'infanterie légère, dont 5 numéros en blanc; ces lacunes avaient, dit-on, pour motif de tromper l'ennemi sur l'effectif réel de nos forces.

TROUPES HORS LIGNE....	Bataillons coloniaux. Chasseurs des montagnes. Compagnies de pionniers. Compagnies de réserve des départements.

Pour compléter ces détails d'organisation, nous devons mentionner que, dans les campagnes de 1809 (1) et de 1812, un certain nombre de bouches à feu, servi par une compagnie de canonniers, fut attaché à nos régiments d'infanterie ; mais cette artillerie régimentaire ne dura que fort peu de temps à chaque essai.

Napoléon apporta de légères modifications à l'habillement de l'infanterie. Après la bataille d'Austerlitz, il remplaça l'ancien et incommode chapeau par le schako (décret du 25 février 1806), et ordonna de raccourcir les habits, qui étaient précédemment démesurément longs. Quelques essais furent aussi tentés, dans un but d'économie, pour rendre l'habit de drap blanc aux troupes ; mais cette couleur claire ayant déplu à l'Empereur et aux soldats après la meurtrière bataille d'Eylau (1807), à cause des taches de sang qui s'y voyaient, le bleu fut conservé.

§ 6. **Cavalerie.** — La cavalerie reste partagée comme précédemment en grosse cavalerie, en cavalerie mixte ou dragons, et en cavalerie légère. Nous allons indiquer sa composition en 1807.

La grosse cavalerie comprend 2 régiments de carabiniers et 12 de cuirassiers, tous de même force et de même formation. Chaque régiment a 5 escadrons, chaque escadron 2 compagnies de 102 hommes chacune. La force de chaque régiment monte à 1,040 hommes, dont 41 officiers et 999 sous-officiers et soldats.

Les cinquièmes escadrons furent supprimés dans la grosse cavalerie par un décret du 24 décembre 1809, sauf dans un régiment nouvellement créé, le 13e cuirassiers, qui formait une espèce de dépôt de toute l'arme. Le même décret donna

(1) Sainte-Chapelle, *Histoire politique et militaire de* 1792 *à* 1815, t. III, p. 124.

aux carabiniers le casque et la cuirasse qu'ils portent aujourd'hui.

Nous avions, en 1807, 30 régiments de dragons à 4 escadrons chacun. L'escadron comprenait 2 compagnies de 128 hommes. On comptait dans chaque régiment de dragons 43 officiers et 1,001 sous-officiers et soldats; par conséquent, 4 hommes de plus par régiment que dans la Grosse cavalerie.

L'arme des dragons, démontée en partie au camp de Boulogne pour l'expédition d'Angleterre, remise ensuite à cheval, obligée de se mouvoir tantôt en lourds bataillons et de fléchir le genou dans le feu de trois rangs, obligée tantôt de combattre en cavaliers, perdit sa force réelle et se montra faible en 1805 sur les bords du Danube. Son discrédit devint tel, que l'Empereur n'y attacha plus de prix et l'envoya en Espagne *pour faire nombre*. Mais, dans la Péninsule, des généraux tels que Soult, Suchet, Saint-Cyr, la reconstituèrent, la firent sortir de ces alternatives de service qui l'avaient perdue; elle devint alors active, intrépide et bientôt indispensable. Les grands services qu'elle rendit firent porter momentanément au delà de 40 le nombre de ses régiments, et sa réputation grandit au point que les *dragons d'Espagne* prirent un rang distingué parmi notre meilleure cavalerie.

A partir de 1809, plusieurs régiments de dragons furent transformés en une nouvelle espèce de combattants, appelés alors *chevau-légers lanciers* et formés à l'imitation des lanciers polonais, qui venaient de rendre de brillants services en Espagne, notamment à l'attaque du défilé de Somo-Sierra. Il y eut d'abord six régiments de lanciers; en 1811, leur nombre fut porté à neuf; on devait attacher un régiment de lanciers à chaque division de cuirassiers.

En 1807, la cavalerie légère comptait 24 régiments de chasseurs et 10 de hussards, les uns et les autres de même force et de même formation, à un seul homme près, que les régiments de dragons.

La totalité de la cavalerie française se composait donc, en 1807, de 78 régiments et d'environ 80,000 combattants. A

partir de cette époque, cette arme, sans cesse détruite et sans cesse renouvelée, ne retrouva jamais la consistance qu'elle avait eue précédemment. Ainsi le nombre des régiments augmenta, et l'effectif total de l'arme resta à peu près le même.

La dernière création que nous devions mentionner, relativement à la cavalerie, résulte du sénatus-consulte du 3 avril 1813, qui institua quatre régiments de *gardes d'honneur à cheval*. Chacun de ces régiments, composé de jeunes gens tirés des meilleures familles de l'Empire, qui devaient obtenir après douze mois de service dans le régiment le grade de sous-lieutenant, avait un général pour colonel et un colonel pour major; les autres officiers jouissaient du même rang que les officiers du grade correspondant dans la ligne. Chaque soldat de ces régiments devait s'équiper, se vêtir et se monter à ses frais; les chevaux mesuraient la taille des chevaux de hussards.

A cette date de 1813, la cavalerie française se composait de 93 régiments, savoir :

4	régiments de gardes d'honneur.
2	régiments de carabiniers.
13	régiments de cuirassiers (1).
24	régiments de dragons (2).
9	régiments de chevau-légers lanciers.
28	régiments de chasseurs (3).
13	régiments de hussards (1).
Total.... 93	

Une dizaine de régiments de cavalerie étrangère combattaient en outre dans nos rangs.

§ 7. **Artillerie.** — Napoléon augmenta successivement, suivant les besoins croissants de nos guerres, le matériel et le personnel de cette arme. On vit dans plusieurs de ses batailles,

(1) Cette arme avait 14 numéros, dont 1 vacant (le 7e chez les cuirassiers, le 2e chez les hussards).

(2) Cette arme avait 30 numéros; les 1er, 3e, 8e, 9e, 10e et 29e se trouvaient vacants.

(3) Les chasseurs avaient 31 numéros; les 17e, 18e et 30e étaient vacants.

notamment à Wagram, des batteries composées de 60 et même de 100 bouches à feu; le personnel dépassa 75,000 hommes. Voici le tableau de ce personnel dans le courant de 1813 :

État-major..	Premier inspecteur général, grand officier de l'Empire		1	1,525
	Généraux de division		12	
	Généraux de brigade		20	
	Colonels		49	
	Majors		10	
	Chefs de bataillon		69	
	En résidence fixe...	Capitaines.... 40	50	
		Lieutenants... 10		
	École d'application..	Officiers..... 11	96	
		Élèves..... 70		
		Employés 15		
	Employés d'artillerie		1,218	

Troupe.....	9	régiments d'artillerie à pied.
	6	régiments d'artillerie à cheval.
	3	bataillons de pontonniers.
	19	compagnies d'ouvriers.
	6	compagnies d'armuriers.
	27	bataillons du train d'artillerie.
	19	compagnies de canonniers vétérans.
	33	compagnies de canonniers sédentaires.
	145	compagnies de canonniers gardes-côtes.

Les cadres de ces régiments, bataillons et compagnies, ne furent jamais au complet; s'ils eussent été tels que le prescrivaient les décrets de création, l'effectif total de l'arme de l'artillerie, au lieu de se tenir vers 75,000 hommes, aurait atteint le chiffre de 103,542 hommes.

§ 8. **Génie.** — Les officiers du génie, qui avaient plutôt fait en Allemagne le service d'état-major qu'une guerre continuelle de siéges, trouvèrent en Espagne l'occasion de se livrer de nouveau à l'art d'attaquer les places. L'arme du génie ne fut pas augmentée dans la même proportion que celle de l'artillerie.

Elle se compose d'un état-major à peu près de même force

que celui de l'an 1802, ayant à sa tête un Premier Inspecteur général de l'arme, grand officier de l'Empire, et de troupes. On compte parmi ces troupes, en 1812 :

2 bataillons de mineurs.
5 bataillons de sapeurs.
1 bataillon de sapeurs de Walcheren, créé en 1811.
2 bataillons de sapeurs espagnols, créés en 1811.
2 bataillons de train du génie.
2 compagnies d'ouvriers.

Les bataillons de sapeurs et de mineurs français ont chacun 9 compagnies, les autres bataillons 4 compagnies, les bataillons du train 7 compagnies dont 1 de dépôt. Les bataillons de sapeurs espagnols furent institués par l'Empereur, qui excellait à tirer parti de tout, avec des ouvriers d'art choisis parmi les prisonniers espagnols ; ces bataillons, habillés l'un de blanc, l'autre de bleu de ciel, pour les distinguer des sapeurs nationaux, servirent jusqu'en 1814 avec fidélité et bravoure. Les deux compagnies d'ouvriers étaient attachées l'une à l'arsenal du génie de Metz, l'autre à l'arsenal du génie d'Alexandrie.

En 1813, quand la France fut contrainte, après vingt ans d'une glorieuse offensive, de défendre les anciennes frontières de la monarchie, l'état-major du génie, réparti dans le grand nombre de places fortes que nous occupions encore en Europe, se trouva trop faible pour suffire à tous les besoins du service, et l'on dut faire servir comme officiers du génie, mais sans les incorporer dans l'arme, un assez grand nombre d'ingénieurs des ponts et chaussées et même jusqu'à des géomètres du cadastre.

Dans le génie, comme dans l'artillerie, les officiers généraux présents à Paris formaient, sous les ordres du Premier Inspecteur général, un *comité consultatif* appelé à donner son avis sur les diverses branches du service de l'arme ; l'influence de ces comités était moindre qu'elle ne l'a été depuis.

§ 9. **Créations accessoires.** — Pour compléter le tableau des armées à cette époque, il faut citer trois créations acces-

soires qui attestent toute la profondeur des prévisions de Napoléon.

Ce sont :

1° Huit *bataillons d'équipages de transports militaires*, créés par décret impérial du 26 mars 1807, et portés en 1811 à quatorze, dont un d'équipages de mulets, désigné sous le nom de *premier bataillon léger des équipages militaires*. Cette milice se trouvait sous les ordres immédiats de l'intendant de l'armée et des commissaires ordonnateurs.

2° Les compagnies de *boulangers de munitions*. Les hommes nécessaires au travail d'un four, trois pétrisseurs et un enfourneur, lequel mettait le pain au four et le retirait, formaient une brigade ; l'enfourneur était le *brigadier*. 25 brigades composaient une division de 100 hommes, commandée par un *brigadier général* et correspondant à la compagnie dans l'organisation de l'infanterie.

3° Dix *compagnies d'infirmiers* d'hôpitaux, instituées en 1809 ; leurs chefs s'appelaient *centeniers* et *sous-centeniers*.

Pour ne pas froisser l'armée, ces chefs, comme ceux des boulangers de munitions, outre qu'ils n'étaient pas revêtus des grades de l'armée combattante, ne portaient point d'épaulettes et n'avaient d'autres insignes que des galons d'argent au collet, sur les poches ou sur les manches.

§ 10. **Garde impériale.** — A l'avénement de Napoléon, la Garde consulaire prit le titre de *Garde impériale :* au commencement de 1805, son effectif montait à 9,775 hommes. Depuis cette époque, elle fut continuellement augmentée et finit par dépasser, comme effectif, le chiffre de 100 mille hommes. Toutes les armes, l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, le génie, voire même la marine, y figuraient. Parmi les corps qui y furent successivement ajoutés, nous devons principalement citer les Mamelloucks, les Vélites, les Pupilles.

L'escadron des *Mamelloucks* fut formé avec les débris de l'armée d'Égypte, et se recruta avec des réfugiés de l'Archipel et de l'Asie. Les Mamelloucks portaient le costume de

leur nation, et comme armes le sabre turc, des pistolets, des poignards.

Les *Vélites*, corps d'élite créé en 1805, augmenté en 1806, composé de jeunes gens ayant, soit par eux, soit par leurs parents, un revenu assuré de 800 francs par an, payé comme pension, par trimestre et d'avance, au conseil d'administration. On leur apprenait l'écriture, l'arithmétique, le dessin, la gymnastique ; après trois ans de service ou de campagne, les plus instruits d'entre eux obtenaient généralement une sous-lieutenance dans les troupes de ligne. Il y eut des vélites à pied et des vélites à cheval.

On trouvait encore dans la Garde impériale un *régiment de pupilles*, jeunes soldats de quatorze à dix-huit ans, pris parmi les orphelins et les enfants de troupe. Ce régiment fut créé par décret du 19 octobre 1811, et le brave Bardin, le savant auteur du *Dictionnaire de l'armée de terre*, fut choisi par l'Empereur pour en être le colonel et l'organiser ; mission délicate qui demandait bien des qualités, et dont il se tira avec une incroyable dextérité. Ce régiment des pupilles, fort de 8,000 hommes, presque autant que serait une division de nos jours, se faisait remarquer entre tous, pour la tenue, l'esprit guerrier, la discipline, l'instruction, les manœuvres.

La Garde impériale, composée de troupes aguerries et inébranlables, constituait une imposante réserve entre les mains de l'Empereur, et souvent, l'histoire est là pour le dire, elle rétablit, par sa présence et sa bravoure habile, des affaires qui prenaient une mauvaise tournure pour le succès de nos armes. Elle se divisait en *Vieille garde*, *Moyenne garde* et *Jeune garde* ; la Vieille garde ne comptait dans ses rangs que des *soldats modèles* auxquels nuls autres, en France ou à l'Étranger, ne pouvaient se comparer ; les Moyenne et Jeune gardes prenaient, *sous l'œil de la Vieille garde*, l'esprit de discipline et de courage qui les distinguait.

Pour être admis dans la Garde, il fallait, suivant les armes, avoir de huit à douze années de service, campagnes comprises, et au moins 5 pieds 3 pouces ($1^{m},73$). La Garde prenait rang avant les régiments de la ligne et touchait une

solde plus forte. Voici un tableau indiquant le rang de tous les militaires qui la composaient :

GRADES DANS LA GARDE.	RANG DANS L'ARMÉE.
Major	Colonel.
Chef de bataillon	Major.
Capitaine	Chef de bataillon.
Capitaine en 2e	Capitaine en 1er.
Lieutenant en 1er	Capitaine.
Lieutenant en 2e	Lieutenant.
Sergent-major	Sous-lieutenant.
Sergent	Adjudant sous-officier.
Fourrier	*Idem.*
Caporal	Sergent.
Soldat	Caporal.
Tambour	Caporal-tambour.

Outre son état-major général et ses officiers administratifs, la Garde impériale se composait en 1812 des forces suivantes :

INFANTERIE	3 régiments de grenadiers à pied. 1 bataillon d'instruction à Fontainebleau. 1 régiment de fusiliers grenadiers. 6 régiments de tirailleurs grenadiers. 2 régiments de chasseurs à pied. 1 régiment de fusiliers chasseurs. 6 régiments de voltigeurs chasseurs. 1 régiment de garde nationale. 1 régiment de flanqueurs. 1 régiment de pupilles.
CAVALERIE	1 régiment de grenadiers à cheval. 1 régiment de dragons. 1 régiment de chasseurs à cheval. 1 escadron de mameloucks. 3 régiments de chevau-légers lanciers. 2 escadrons de gendarmerie d'élite.
ARTILLERIE	1 régiment d'artillerie à pied. 1 régiment d'artillerie à cheval. 1 compagnie de pontonniers ouvriers. 2 bataillons du train d'artillerie.
GÉNIE	1 bataillon du génie. 1 compagnie de sapeurs.

MARINE	8 compagnies de marins.
TROUPES HORS LIGNE.	1 bataillon du train des équipages. 1 compagnie de vétérans. 1 compagnie de canonniers-vétérans.

La Garde impériale reçut encore des augmentations dans les années suivantes ; nous nous bornerons à indiquer les trois régiments d'*éclaireurs à cheval* créés en 1813, et les *régiments de volontaires* organisés en 1814 avec des ouvriers sans ouvrage et placés à la suite de la Jeune garde.

§ 11. **Établissements.** — L'École spéciale militaire, créée à Fontainebleau sous le Consulat, fut transférée à Saint-Cyr le 24 mars 1808.

L'École d'instruction, établie à Versailles pour les troupes à cheval, fut négligée sous l'Empire et finit par disparaître ; mais en revanche un décret impérial en date du 8 mars 1809 institua à Saint-Germain une École militaire spéciale pour la cavalerie. On entrait à cette École à l'âge de seize ans ; on y passait trois ou quatre années d'exercices et d'études, après lesquelles on obtenait le grade de sous-lieutenant dans un régiment de cavalerie. Il sortait annuellement de 150 à 200 officiers de l'École de Saint-Germain, qui complétait les vues de Napoléon sur l'arme de la cavalerie.

L'Empereur avait fondé, le 31 août 1805, le *Prytanée militaire* de la Flèche, collége militaire destiné à l'instruction des fils d'officiers. Cet établissement contenait des jeunes gens élevés aux frais du gouvernement et des jeunes gens payant pension ; les uns et les autres entraient, après examen, aux Écoles de Fontainebleau et de Saint-Germain ou à l'École polytechnique.

Cette dernière École ne pouvant, malgré la rapidité avec laquelle les promotions en sortaient, parvenir à fournir assez d'officiers pour entretenir le personnel nombreux de l'artillerie, l'École de Saint-Cyr fut momentanément appelée à fournir aussi des officiers à cette arme.

§ 12. **Armées.** — L'organisation des armées reçut dans

cette période deux modifications importantes. Les divisions, au lieu de comprendre des troupes de toutes les armes, ne continrent plus qu'une seule arme, cavalerie ou infanterie avec une batterie d'artillerie comme accessoire. On groupa plusieurs divisions ensemble pour former un *corps d'armée*, nouvelle fraction qui s'introduisit dans l'organisation des armées actives ; le commandement d'un corps d'armée fut confié à un maréchal d'Empire ou à un général de division. Les corps d'armée se composaient de divisions d'infanterie et de divisions de cavalerie dans des proportions variables ; on vit cependant des corps d'armée entièrement composés de cavalerie et destinés à faire des charges décisives à la fin d'une bataille.

La réunion de plusieurs corps d'armée formait une armée. L'armée qui partit en 1805 des côtes de l'Océan pour aller vaincre à Ulm et à Austerlitz, et qui était sous les ordres directs de l'Empereur, reçut de ce souverain le titre de *Grande armée ;* elle acquit sous ce nom une gloire immortelle. Elle comprenait 7 corps d'armée; chacun d'eux, fort de 2 à 5 divisions, était complet en infanterie et en artillerie, mais n'avait que peu de cavalerie, le gros de cette arme formant réserve.

§ 13. **Institutions honorifiques.** — Napoléon disposa, comme moyens rémunératifs, d'un avancement rendu très rapide par les chances de la guerre et par l'accroissement de nos troupes, et des décorations de l'ordre de la Légion d'honneur (1).

Comme il tenait à récompenser dignement les officiers qui exposaient continuellement, sous sa direction, leurs jours pour la gloire de la France, il rétablit la noblesse et distribua des titres de duc, comte, baron, chevalier. Les maréchaux furent créés princes et ducs : par exemple, Masséna devint prince d'Essling et duc de Rivoli ; Davoust devint prince d'Eckmühl et duc d'Awerstaedt ; Berthier, prince de Neuf-

(1) Il fonda en 1809, à Saint-Denis, une maison d'éducation pour les filles des membres de la Légion d'honneur.

chatel et de Wagram ; Soult, duc de Dalmatie ; Suchet, duc d'Albufera. Des généraux de division reçurent le titre de comte ou celui de baron : les généraux Bertrand, Schramm, Clausel, Defrance, Valée, Guilleminot, devinrent comtes ; les généraux Haxo, Pelet, Marulaz, furent créés barons. Des généraux de brigade, des officiers supérieurs reçurent également des titres : Bardin devint baron, n'étant que colonel.

Des dotations en biens fonciers ou en argent venaient s'ajouter aux concessions de ces titres. L'Empereur n'accordait pas ces dotations uniquement aux officiers anoblis ni même uniquement aux officiers. Ainsi l'on vit dans la campagne de 1809, après la prise de Ratisbonne, de simples soldats recevoir des dotations de 1,500 francs de rente (1).

§ 14. **Méthode de guerre.** — Au commencement de l'Empire, il y avait un demi-siècle que la tactique avait été fixée dans les camps prussiens. Napoléon la modifia peu. L'usage de l'ordre en colonne, surtout de la colonne centrale de l'ordonnance, se multiplia. On combattit quelquefois par le troisième rang. Le carré devint une formation régulière pour l'offensive comme pour la défensive. On adopta contre la cavalerie les feux successifs par rangs ; on exerça les troupes à remuer la terre. A leur expérience de la guerre, les généraux joignirent la science des grandes manœuvres, puisée primitivement dans les exercices à grande échelle du fameux camp rassemblé à Boulogne de 1802 à 1805 ; dès lors les brigades, les divisions, les corps d'armée manœuvrèrent avec la même précision qu'un bataillon, et cette précision fut une des causes de nos succès.

Napoléon excellait dans la stratégie, et l'on a dit avec raison que la stratégie résultait de ses campagnes, comme jadis la tactique était sortie des camps prussiens. Il possédait toutes les qualités d'un grand général ; il savait surtout parler à ses soldats, et ses *paroles de flamme* (2) produisirent

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. X, p. 178.

(2) Expression du 5e bulletin de la Grande armée, en date du 12 octobre 1805.

de merveilleux résultats. Il était lui-même son véritable chef d'état-major, grâce à sa faculté de se représenter en imagination les terrains en relief, grâce surtout à sa prodigieuse mémoire qui lui permettait de dicter des ordres d'une rigoureuse exactitude.

Sa méthode consistait à concentrer ses forces, puis à tomber *comme la foudre* sur l'ennemi divisé, mettant à profit le temps et les fautes de ses adversaires. Son génie multiple, à la fois militaire, politique, administratif, secondé par la puissance suprême, conçut et exécuta les plans stratégiques les plus vastes, les plus hardis, les plus inattendus. Ses campagnes de 1800 et de 1805, où il tourna si heureusement la position des Autrichiens, resteront comme des types d'opérations à consulter.

Dans ses batailles, il disposait ses troupes suivant les circonstances et les lieux, et l'on peut dire qu'il a vaincu avec les arrangements les plus divers. Il employait sa réserve au moment où l'ennemi l'avait le moins prévu, de manière à produire ce qu'il nommait *un événement*.

L'infanterie, son arme de prédilection, faisait au moins dix lieues par jour, combattait à son arrivée, puis se reposait après la victoire. La cavalerie lui servait de réserve spéciale. L'artillerie devint entre ses mains une arme terrible ; il la multiplia vers la fin de son règne, parce qu'il avait des soldats de nouvelle levée.

CHAPITRE VI.

RESTAURATION.

Examinons maintenant les modifications apportées par la Restauration aux institutions et aux organisations militaires de l'Empire, en suivant les mêmes subdivisions, qui deviendront ainsi de véritables points de repère destinés à faciliter l'étude de cette partie des *Éléments d'art et d'histoire militaires*.

§ 1er. **Recrutement.** — La Restauration, en prenant le gouvernement de la France, trouva une population fatiguée du fardeau des dernières guerres, et pour la satisfaire abolit la conscription par un article de la Charte de 1814. C'est pourquoi elle revint, pour recruter l'armée, au système des enrôlements volontaires avec prime de 50 francs. Ce système ne put suffire, et le maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, présenta un projet de loi qui, amendé par les Chambres, devint la loi du 10 mars 1818. Cette loi posait comme premier principe de recrutement l'engagement volontaire sans prime, et comme second principe les appels par un tirage au sort. La durée du service était fixée à *six* ans; les congédiés se trouvaient en outre assujettis, en cas de guerre, à un service à l'intérieur du territoire pendant six autres années, ce qui constituait une bonne réserve. La loi du 9 juin 1824 abandonna malheureusement ce système, auquel depuis on n'est jamais revenu ; elle porta la durée du service à *huit* ans, et supprima le service que devaient les anciens soldats en cas de guerre.

§ 2. **Hiérarchie.** — Les premiers grades de la hiérarchie changèrent de dénominations. Ainsi le maréchal d'Empire redevint maréchal de France, le général de division s'appela lieutenant général, le général de brigade prit le titre de

maréchal de camp. Les fonctions de ces grades restèrent les mêmes.

Le major, existant sous l'Empire dans chaque régiment, devint lieutenant-colonel, et un major, du grade de chef de bataillon et chargé de la surveillance de l'administration, fut créé.

L'officier porte-aigle prit le nom de porte-drapeau ; les porte-aigle sous-officiers furent supprimés.

Le caporal-fourrier de chaque compagnie devint sous-officier à partir de 1822.

§ 3. **Avancement.** — Les conditions de l'avancement furent réglées par la loi du 10 mars 1818 sur le recrutement, loi rendue sous le ministère du maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui chercha par ses dispositions à paralyser les avancements trop rapides dus à la faveur ; de là les avantages qu'elle accorda à l'ancienneté.

D'après cette loi, nul ne pouvait être promu sous-officier, s'il n'avait vingt ans d'âge et deux ans de service ; nul ne pouvait être promu officier, s'il n'avait deux ans de grade de sous-officier ou suivi avec succès les cours d'une école militaire. Un tiers des sous-lieutenances de la ligne était accordé aux sous-officiers. L'ancienneté avait droit aux deux tiers des grades de lieutenant, capitaine, chef de bataillon ou d'escadron, lieutenant-colonel. Pour être promu à un grade supérieur, il fallait quatre ans de grade.

Les officiers de la Garde royale avaient dans l'armée le rang et le titre immédiatement supérieur au grade qu'ils occupaient dans la Garde. Dans l'origine, après quatre années de service dans la Garde, ils pouvaient passer dans la ligne avec le grade supérieur ; plus tard, ils n'obtinrent le brevet du grade supérieur qu'après huit ans de service dans la Garde.

§ 4. **État-major.** — Après la guerre de Sept Ans, Frédéric créa un corps d'état-major. Napoléon attacha moins d'importance à ses officiers d'état-major, qui, désignés sous le

nom bizarre d'adjudants-commandants, obtinrent peu d'avancement. Il déplora ce fatal système après la retraite de Leipzig; car, suivant l'expression du général *Bardin*, il s'aperçut alors qu'*il n'avait pour officiers d'état-major que des hommes d'exécution et de cœur, mais pas d'hommes assez instruits*, et s'il fût resté au pouvoir, il eût probablement organisé un corps d'état-major. C'est sans doute pour répondre à cette intention d'un guerrier aussi éminent que l'Empereur que le maréchal Gouvion Saint-Cyr, alors ministre de la guerre, provoqua l'institution du Corps d'état-major et de son École d'application, qui fut effectuée par l'ordonnance du 6 mai 1818; il le destinait à être la pépinière des aides de camp et des officiers des bureaux de l'état-major. A sa formation, le corps reçut l'effectif suivant :

	30	colonels.
	30	lieutenants-colonels.
	90	chefs de bataillon.
	270	capitaines.
	125	lieutenants.
Total...	545	

Ce nombre total fut réduit à 450 par l'ordonnance du 10 décembre 1826, qui institua un comité d'état-major.

Malgré cette création, le corps des ingénieurs géographes continua d'exister; la Restauration réduisit à 84 le nombre des officiers de ce corps, et diminua le nombre des hauts grades pour accroître celui des lieutenants.

Le corps des Inspecteurs aux revues et celui des Commissaires des guerres furent réunis en 1817 en un seul et même corps d'administrateurs, qui prit le nom d'*intendance militaire*. Les fonctionnaires de l'Intendance devinrent les *délégués* du Ministre de la guerre en fait d'administration, et réunirent les fonctions des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres. Une ordonnance de 1822 prescrivit de les recruter parmi les officiers des troupes de ligne.

Au 1er janvier 1826, le corps de l'intendance militaire se composait de :

Intendants militaires			29	272
Sous-intendants	de 1re classe	25	189	
	de 2e classe	50		
	de 3e classe	114		
Adjoints			54	

Dans l'état-major des places, les commandants d'armes reprennent l'ancien titre de *lieutenants de roi*. Cet état-major comprenait en 1826 :

118 lieutenants de roi (maréchaux de camp, colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon).
10 majors de place (lieutenants-colonels ou chefs de bataillon).
230 adjudants de place (colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon, capitaines et lieutenants).
96 secrétaires-archivistes (capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, sous-officiers).

Total. 454

§ 5. **Infanterie.** — Après le licenciement de l'armée de la Loire, une ordonnance du 3 août 1815 créa une *légion* d'infanterie par département; chaque légion portait le nom de son département. Ces légions étaient des corps mixtes : chacune d'elles se composait d'un état-major, de deux bataillons d'infanterie de ligne, d'un bataillon de chasseurs à pied et de trois cadres de compagnies formant le dépôt. On devait y ajouter une demi-compagnie (1) d'*éclaireurs* à cheval, qu'on ne forma jamais, et une demi-compagnie (1) d'artillerie, qui fut bientôt incorporée dans les régiments de cette arme. Cette organisation était défectueuse en ce sens qu'elle mélangeait, pour le temps de paix et d'instruction, les armes, c'est-à-dire ce qui doit rester séparé hors de l'état de guerre, et faisait revivre l'esprit provincial ; mais il est juste d'ajouter sur ce dernier défaut que cet esprit provincial constituait alors une force réelle dans chaque localité, force

(1) Je dis *demi*-compagnie, parce que l'effectif était d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant et de 46 sous-officiers et soldats.

éminemment défensive et la seule à opposer en ce moment avec quelque chance de succès, s'il en avait été besoin, aux troupes étrangères qui occupaient le sol de la Patrie.

En 1820, après le départ des alliés, on prononça le licenciement des légions départementales, et l'on revint aux formations régimentaires. 60 régiments d'infanterie de ligne et 20 régiments d'infanterie légère furent créés. Les 40 premiers régiments de ligne eurent 3 bataillons ; les 20 derniers, ainsi que les 20 régiments d'infanterie légère, eurent seulement 2 bataillons. Le bataillon comprenait 8 compagnies, dont 2 d'élite et 6 de fusiliers. Les seules modifications importantes apportées à cette organisation avant 1830 consistent dans la formation d'un troisième bataillon dans chacun des 20 derniers régiments d'infanterie de ligne, et dans la création de 4 nouveaux régiments de ligne.

§ 6. **Cavalerie.** — Licenciée et réorganisée tout à la fois par l'ordonnance du 30 août 1815, la cavalerie resta composée jusqu'en 1830 de 48 régiments, savoir :

2 régiments de carabiniers.
6 régiments de cuirassiers.
10 régiments de dragons.
24 régiments de chasseurs.
6 régiments de hussards.

On revint au système de l'escadron-compagnie : chaque régiment dut comprendre quatre de ces escadrons ; mais cette disposition ne fut à l'origine qu'imparfaitement exécutée. La suppression des lanciers dans la cavalerie de la ligne provint, suivant les uns, de la jalousie des étrangers contre cette arme ; suivant les autres, de ce que l'utilité des lanciers comme régiment n'était pas encore complétement reconnue en France. On remédia à leur absence en donnant la lance au dernier escadron de chaque régiment de chasseurs.

Les régiments de grosse cavalerie portaient les noms des princes de la famille royale ; en 1826, cette mesure fut étendue au 1er régiment de chasseurs à cheval, qui prit le nom de *chasseurs de Nemours*.

§ 7. Artillerie. — En 1815, l'artillerie reçut une nouvelle organisation ; elle comprit un état-major de 350 officiers, un nombre suffisant d'employés civils et militaires, 12,000 hommes de troupe, et 2,400 chevaux de selle et de trait.

Le nouveau matériel d'artillerie, qui se rapproche de l'artillerie anglaise, fut adopté en 1829 pour remplacer le système Gribeauval. Une ordonnance de la même année modifia le personnel. Elle donna le même rang aux *canonniers conducteurs* et aux *canonniers servants*, qu'elle réunit sous le même commandement dans une batterie de six bouches à feu aux ordres d'un capitaine. Elle distingua les batteries en *batteries à cheval*, *batteries montées* (1) et *batteries à pied*, et comprit ces trois espèces de batterie dans le même régiment, mêlant ainsi, dans un but de simplification, toutes les spécialités actives de l'arme.

L'ordonnance de 1829 institua un train des parcs pour le transport des parcs de campagne, des équipages de siége et de ponts, ainsi que des approvisionnements divers de l'artillerie. Elle conserva l'ancienne organisation des pontonniers et des compagnies d'ouvriers.

Voici, d'après cette ordonnance, la composition de l'artillerie de la ligne :

10 régim., chacun de 16 batteries dont 3 à cheval, 6 montées et 7 à pied.
1 bataillon de pontonniers de 12 compagnies.
12 compagnies d'ouvriers.
1 compagnie d'armuriers (en temps de guerre seulement).
6 escadrons du train des parcs, chacun de 6 compagnies.

§ 8. Génie. — Les sapeurs et les mineurs avaient traversé la période impériale organisés en bataillons ; la Restauration les forma en régiments. Trois régiments du génie furent

(1) Dans les *batteries montées*, la construction du matériel permet de transporter au besoin les canonniers servants sur les affûts et sur les caissons, ce qui accélère beaucoup les mouvements par rapport à ceux des *batteries à pied* : la création de ces batteries mixtes constitue un grand progrès appartenant en propre à l'organisation de 1829.

créés en 1815 : l'un à Metz, l'autre à Arras, l'autre à Montpellier, villes où ils devaient tenir garnison. Chacun de ces régiments se composait d'un état-major, de deux bataillons et d'une compagnie de dépôt ; le bataillon comprenait six compagnies, dont cinq de sapeurs et une de mineurs. Une compagnie d'ouvriers et un escadron du train du génie complétaient les troupes de cette arme.

L'état-major du génie fut fixé en 1817 à 350 officiers, nombre reconnu ensuite insuffisant, et porté en 1824 à 400. Un personnel de 500 employés et gardes secondait les officiers dans les différentes branches du service de l'arme.

§ 9. **Maison militaire du Roi.** — Pour s'entourer d'une manière brillante, suivant les traditions de la monarchie, et pour donner satisfaction à un grand nombre d'ambitieux intérêts, Louis XVIII s'entoura d'une Maison militaire et créa une *Garde royale*.

La Maison militaire comprit :

4 compagnies de gardes (à cheval) du corps du Roi.
1 compagnie des Cent-Suisses, qui devint plus tard la compagnie des gardes (à pied) du corps du Roi.
2 compagnies des gardes (à cheval) du corps de *Monsieur* (frère du Roi), réduites en 1819 à une seule compagnie.

Les simples gardes du corps, soldats de ces compagnies, étaient des officiers du grade de lieutenant ou de sous-lieutenant..

La Garde royale, instituée par l'ordonnance du 1er septembre 1815, fut composée d'hommes d'élite sortant de l'ancienne Garde impériale qui avait été licenciée, ou choisis dans les régiments de l'armée. Organisée activement dès le principe en brigades et en divisions, elle eut des chefs et des états-majors permanents. Son infanterie formait deux divisions fortes chacune de deux brigades, chaque brigade comprenant deux régiments. Une de ces quatre brigades était suisse. Chaque régiment avait trois bataillons de six compagnies de 93 hommes, officiers compris. La force totale de l'infanterie montait à environ 17,000 hommes.

La cavalerie de la Garde royale formait également deux divisions, c'est-à-dire quatre brigades ou huit régiments, dont un de lanciers, le seul de cette arme qui existât sous la Restauration. Chacun de ces régiments avait six escadrons de 132 hommes et 120 chevaux chacun, ce qui portait la force totale de la cavalerie à 7,000 cavaliers environ et 6,000 chevaux.

Une batterie se trouvait annexée à chaque brigade d'infanterie, une autre à chaque division de cavalerie. Ces batteries formaient par leur réunion un régiment d'artillerie à pied et un régiment d'artillerie à cheval, comprenant ensemble un effectif d'environ 1,000 hommes.

La force totale de la Garde peut donc s'évaluer à 25,000 hommes : c'est le chiffre du pied de paix ; cette force devait s'élever sur le pied de guerre à 34,000 hommes.

Le Roi s'était réservé le titre de colonel général de la Garde royale. Quatre maréchaux de France, ayant le grade de major général, commandaient cette garde alternativement et par quartier.

§ 10. **Établissements.** — L'École spéciale militaire subsiste à Saint-Cyr pendant la durée de la Restauration, et continue à former des officiers pour toutes les armes, sauf pour les armes spéciales (artillerie, génie, ingénieurs géographes) qui s'alimentent à l'École polytechnique. Le Prytanée de La Flèche prend le nom d'*École militaire préparatoire*, et fournit chaque année la moitié des élèves admis à Saint-Cyr.

L'École des pages établie par Napoléon, conservée par Louis XVIII et Charles X, fournit des sous-lieutenants à l'armée concurremment avec l'École de Saint-Cyr.

Une ordonnance du 23 décembre 1814, rendue pendant le ministère du maréchal Soult, créa à Saumur une *École d'instruction* pour les troupes à cheval, destinée à former des instructeurs pour les corps de cavalerie, qui durent y envoyer chacun quatre élèves, deux officiers du grade de lieutenant ou sous-lieutenant, et deux autres élèves du grade

de maréchal des logis ou brigadier. Cette École fut supprimée en 1822.

L'année suivante, une *École d'application de cavalerie* fut instituée à Versailles, dans les *Écuries d'Artois*, en remplacement de l'École de Saint-Germain, réunie en 1814 à celle de Saint-Cyr. Pour être admis à l'École de Versailles, il fallait avoir été pendant deux ans élève de l'École royale militaire de Saint-Cyr et avoir obtenu le grade de sous-lieutenant de cavalerie. L'instruction pratique roulait sur l'hippiatrique, la maréchalerie, l'équitation, les exercices à cheval, les manœuvres de la cavalerie; l'instruction théorique embrassait l'administration, l'art militaire, le dessin et l'allemand, dont les cours étaient continués par les professeurs de Saint-Cyr. Un colonel dirigeait cette École, placée sous le commandement supérieur du général commandant l'École de Saint-Cyr. Une ordonnance en date du 11 novembre 1824 transféra l'École de Versailles à Saumur. Réorganisée le 10 mars 1825, l'École de Saumur prit le titre d'*École royale de cavalerie*, et devint à la fois *École d'instruction* pour les officiers détachés des régiments, et *École d'application* pour les sous-lieutenants sortant de l'École spéciale militaire.

§ 11. **Armées.** — Nous avons peu de choses à dire sur les armées de la Restauration; leur organisation fut à peu près calquée sur celle des armées impériales.

La campagne de 1823 en Espagne fit revivre le système des divisions mixtes. Dans cette expédition, l'armée française, forte de 80,000 hommes environ, se composait de 4 corps d'armée et une réserve. Le corps d'armée comptait 2 divisions de 3 brigades chacune, la brigade comportant 2 ou 3 régiments, dont quelques-uns de cavalerie légère; les deux premiers corps avaient en outre chacun une division de dragons de 4 régiments. Enfin 8 bataillons et 7 régiments de cavalerie formaient la réserve.

Le corps expéditionnaire débarqué en Morée le 30 août 1828, sous les ordres du général Maison, montait à

14,000 hommes et 1,500 chevaux divisés en 3 brigades : les brigades Tiburce Sébastiani, Higonet et Schneider. Cette dernière, après notre évacuation de 1829, resta encore comme *brigade d'occupation*, et séjourna dans le pays jusqu'au mois d'août 1833.

Quant à l'armée qui s'embarqua le 11 mai 1830 à Toulon pour aller conquérir l'Algérie, elle se composait de 3 divisions d'infanterie fortes chacune de 3 brigades et de 2 escadrons de cavalerie. Sa force totale atteignait au chiffre de 37,331 hommes et 4,008 chevaux.

Pendant les dix-sept années de la Restauration, l'ensemble des forces françaises ne dépassa pas 226,000 hommes, chiffre qui correspond à l'année 1828.

§ 12. **Institutions honorifiques.** — Louis XVIII reconnut la noblesse créée par l'Empereur, et adopta la Légion d'honneur qu'il constitua en ordre de chevalerie sous la dénomination d'*Ordre royal de la Légion d'honneur*. L'ordre comprit alors cinq classes : des grands-croix, des grands officiers, des commandeurs, des officiers, des chevaliers ; l'effigie de Henri IV remplaça sur les décorations l'effigie de Napoléon Ier. Il fallut d'abord vingt-cinq ans de fonctions civiles ou militaires exercées avec distinction pour obtenir la croix de chevalier ; une ordonnance de 1829 réduisit le temps de service exigé à vingt années.

Par le fait même de la Restauration, les ordres de Saint-Louis et du Mérite militaire reprirent vigueur et furent de nouveau conférés par le Roi aux officiers. Dans les cérémonies publiques, les chevaliers de Saint-Louis prirent rang avec les officiers de l'ordre de la Légion d'honneur par ancienneté de nomination, disposition qui résulte de ce que l'ordre de Saint-Louis ne renfermait pas de classe intermédiaire entre les chevaliers et les commandeurs.

CHAPITRE VII.

GOUVERNEMENT DE 1830.

Le gouvernement de 1830 commença par licencier les corps privilégiés, tels que les gardes du corps, la garde royale, les régiments suisses ; il n'entretint jamais de maison militaire.

L'attitude que ce gouvernement fut obligé de prendre vis-à-vis de l'Europe, et la possession de l'Algérie conquise peu avant sa chute par la Restauration, donnèrent lieu à un grand nombre de créations qui augmentèrent l'armée et changèrent en partie son aspect. Indiquons successivement ces créations.

§ 1er. **Recrutement.** — Une nouvelle loi, celle du 21 mars 1832, régit les conditions du recrutement. Elle déclare que *tout Français se doit à la défense de la Patrie*, fixe à *sept* ans la durée du service, admet les appels par un tirage au sort comme le principe fondamental du recrutement, en permettant aux appelés de se faire remplacer, et considère les engagements volontaires comme un moyen secondaire. Elle exige chaque année un contingent (nommé *classe*) de 80,000 jeunes gens âgés de vingt ans révolus, c'est-à-dire environ le $\frac{1}{5}$ de ceux remplissant cette condition, et cela dans le but d'avoir constamment sur pied une armée de 500,000 hommes, chiffre calculé sur le $\frac{1}{64}$ de la population de la France à la date de 1832.

§ 2. **Hiérarchie.** — La hiérarchie n'éprouve, par rapport à ce qu'elle était sous la Restauration, d'autre modification que le rétablissement, en 1847, de la dignité de *maréchal-général de France* en faveur du duc de Dalmatie (Soult), maréchal depuis 1804 et ministre de la guerre habile.

§ 3. **Avancement.** — Les règles de l'avancement sont modifiées par la loi du 14 avril 1832 qui exige six mois de service pour être nommé caporal, six mois passés dans le grade de caporal pour être promu sous-officier, deux ans passés dans le grade de sous-officier ou dans une école pour obtenir le grade de sous-lieutenant. Toutes ces nominations se font au choix. Quant aux autres grades, l'ancienneté a droit, en temps de paix, aux grades de lieutenant et de capitaine dans la proportion des $\frac{2}{3}$ des places vacantes, et au grade de chef de bataillon ou d'escadron dans la proportion de $\frac{1}{2}$ des vacances. Les avantages accordés à l'ancienneté se trouvent donc moindres que sous la loi de 1818.

§ 4. **État-major.** — L'ordonnance du 22 février 1831 fondit le corps des ingénieurs géographes dans le corps d'état-major qui, porté à 560 officiers, ajouta dès lors la spécialité de la topographie à la destination de fournir des aides de camp et des officiers des bureaux de l'état-major.

Dans l'état-major des places, les lieutenants de roi prirent la dénomination de commandants de place. Cet état-major fut réduit à 270 officiers.

Le cadre de l'intendance ne comprenait, sous le règne de Louis-Philippe, que 246 membres.

§ 5. **Infanterie.** — La révolution de juillet 1830 et les événements qui en furent la suite ayant amené en France un grand nombre de réfugiés étrangers, le gouvernement songea aux moyens d'occuper utilement ceux qui avaient déjà porté les armes : la loi du 9 mars 1831 autorisa la création d'une légion d'étrangers, sous la condition qu'elle serait employée hors du territoire continental de la France. Cette légion, connue sous la dénomination de *légion étrangère*, fut formée avec des réfugiés ou déserteurs de toutes les nations, groupés en six bataillons : quatre allemands, un italien, un espagnol, plus une compagnie polonaise. Cette légion servit d'abord en Algérie ; en 1835, elle passa au service d'Espagne. Réorganisée peu après, elle comptait en 1840 deux régiments

forts chacun de trois bataillons à huit compagnies, et combattait encore en Afrique.

Les bruits de guerre qui agitèrent la France en 1840, lorsqu'il fut question d'intervenir à main armée en Espagne, donnèrent lieu à l'augmentation de nos forces. Le nombre des régiments d'infanterie de ligne fut porté à 75, celui des régiments d'infanterie légère à 25. Chacun de ces régiments comptait 3 bataillons de 8 compagnies, dont deux d'élite. L'ordonnance du 8 septembre 1841 supprima dans chacun de ces bataillons la sixième compagnie du centre. Cette ordonnance, qui établit pour la première fois d'une manière fixe les *cadres* des divers corps de toutes armes, constitue une des plus importantes bases de nos institutions militaires.

L'infanterie française s'accrut sous Louis-Philippe de corps spéciaux créés en Afrique et recrutés parmi les indigènes, dans le but de combattre les Arabes avec leurs propres armes et de posséder des soldats entièrement acclimatés. Tel est le régiment des *zouaves*, fort de 3 bataillons de 9 compagnies chacun, dont l'origine remonte au 1er octobre 1830, et qui finit par devenir de composition entièrement française ; tels sont les 3 bataillons de *tirailleurs indigènes* à 8 compagnies chacun, créés par l'ordonnance du 7 décembre 1841.

Une des principales créations qui caractérisent cette période, est celle des chasseurs à pied. Voici comment on y arriva. La guerre d'éparpillement que nous soutenions en Algérie contre les Arabes avait démontré la nécessité de bons tireurs sachant s'embusquer et combattre en tirailleurs ; le duc d'Orléans se convainquit lui-même de cette nécessité durant ses campagnes d'Afrique, et comme dans ses voyages en Allemagne les excellentes troupes légères de l'Autriche le frappèrent, il insista pour qu'on instituât en France un corps spécial de tireurs habiles. C'est pourquoi, après un premier essai datant de 1833 pour créer dans chaque département une compagnie de *francs-tireurs*, essai qui n'aboutit pas, il intervint une ordonnance royale datée du 28 octobre 1836 qui décida l'organisation d'un nouveau bataillon, sous la dénomination de *bataillon de tirailleurs*

d'Afrique. Ce bataillon était destiné à être employé dans nos possessions du nord de l'Afrique, comme l'indiquait son titre. Son effectif comprenait :

30 officiers ;
810 sous-officiers, caporaux et soldats ;
8 enfants de troupe.

Total..... 848

Ce bataillon reçut un uniforme et un armement semblables à ceux des régiments d'infanterie de ligne, sauf pour le schako, qui fut remplacé par le képi, et pour le bouton qui prit, au lieu d'un numéro, la légende : *Tirailleurs d'Afrique*. Ce bataillon fut dissous par décision royale du 2 mars 1838. Le 14 novembre de la même année, une autre décision du roi prescrivit de nouveau la formation provisoire de ce bataillon, qui fut définitivement constitué comme corps isolé, s'administrant séparément, sous la dénomination de *bataillon de tirailleurs*, par l'ordonnance du 28 août 1839, qui fixa son complet à 24 officiers et 824 hommes de troupe, c'est-à-dire au même effectif total que précédemment ; les capitaines de ce bataillon devaient concourir pour la 1re classe avec ceux des régiments d'infanterie. Le 28 septembre 1840, une ordonnance porta création de *dix* bataillons de *chasseurs à pied* numérotés de 1 à 10 ; le bataillon de tirailleurs institué en 1839 prit la dénomination de 1er bataillon de chasseurs à pied, et fut amené à l'effectif de chacun des nouveaux bataillons, savoir :

31 officiers.
1,249 hommes de troupe.

Total..... 1,280

Le duc d'Orléans, en sa qualité de lieutenant général, fut chargé de l'organisation de ces dix bataillons, qui reçurent des carabines rayées, des sabres-baïonnettes, un sac plus léger que dans l'infanterie, qui portèrent les premiers la tunique au lieu de l'habit, qui furent habillés à dessein en drap de couleur sombre, afin d'échapper plus facilement en campagne à la vue de l'ennemi. A la mort du duc d'Orléans

(1842), les chasseurs à pied prirent le nom de *chasseurs d'Orléans* qu'ils conservèrent jusqu'au 24 février 1848.

L'adoption des armes à percussion pour toute l'infanterie conduisit sous Louis-Philippe à la substitution de la tunique à l'habit et à l'adoption du nouvel équipement, mesures prescrites par la décision royale du 23 février 1845. Indépendamment de son utilité (1) pour l'équipement que nécessitent les fusils à piston, la tunique offre l'avantage de permettre de porter plus longtemps les pantalons usés ou tachés par devant, et en outre elle tient plus chaud au ventre ; elle est donc à la fois plus propre et plus hygiénique. L'allégement de la coiffure constitue une des plus notables améliorations du nouvel équipement : le shako actuel est, en effet, incomparablement moins embarrassant et moins lourd que l'ancien. Déjà, au mois d'avril 1836, on avait mis en essai dans le 45e de ligne un casque de cuir tanné et comprimé. Ce casque, réminiscence de celui momentanément en usage dans l'infanterie française de 1792 à 1794, n'a pas réussi, et son essai n'a eu aucune suite.

§ 6. **Cavalerie.** — Au mois d'août 1830, le régiment des lanciers de la Garde fut licencié, et un nouveau régiment créé sous le nom de *lanciers d'Orléans*. Une ordonnance du 19 février 1831 porta à 6 le nombre des régiments de cette arme, nombre qui fut encore augmenté de deux en 1836. Sur ces 8 régiments de lanciers, 7 avaient été formés par la transformation de sept régiments de chasseurs à cheval.

L'ordonnance du 8 septembre 1841 fixa la cavalerie française à 54 régiments à 5 escadrons chacun, savoir :

	2 régiments de carabiniers.
	10 régiments de cuirassiers.
	12 régiments de dragons.
	8 régiments de lanciers.
	13 régiments de chasseurs.
	9 régiments de hussards.
Total....	54

(1) Au début, cette utilité fut considérée comme indispensable : on a bien vu depuis que c'était à tort.

Il y avait en outre en Algérie :

1° 4 régiments de *chasseurs d'Afrique*, créés, les deux premiers en novembre 1831, le troisième en janvier 1833, le quatrième en août 1839, tous à 6 escadrons.

2° 3 régiments de spahis, institués, le premier en septembre 1834, le deuxième en juin 1835, le troisième en août 1836; chacun à 6 escadrons, composés d'indigènes et de Français. L'institution des spahis, comme celle des zouaves, a produit les meilleurs résultats pour les progrès de notre conquête.

§ 7. **Artillerie.** — L'artillerie se compose pendant cette période d'un état-major de 283 officiers et 689 employés; plus :

10 régiments à 15 batteries.
4 régiments à 14 batteries.
1 régiment de pontonniers, de 12 compagnies.
12 compagnies d'ouvriers.
½ compagnie d'armuriers, créée le 5 mai 1841, pour le service spécial de l'armée d'Afrique.
6 escadrons du train des parcs, chacun de 8 compagnies.

Un même régiment d'artillerie comprenait encore, comme sous la Restauration, deux ou trois espèces de batteries, des batteries à cheval, des batteries à pied montées (elles étaient des plus nombreuses), et quelquefois une batterie à pied non montée.

§ 8. **Génie.** — En 1835, le Gouvernement de 1830 fractionne l'escadron du train du génie en 3 compagnies de *sapeurs-conducteurs*, et attache une de ces compagnies à chacun des 3 régiments de l'arme, qui se composent toujours de 2 bataillons; mais le bataillon est plus fort que sous la Restauration : il comprend 8 compagnies, dont une de mineurs et 7 de sapeurs. Une deuxième compagnie d'ouvriers du génie est créée le 1er février 1841 et fixée dans la place d'Alger, tandisque la première compagnie continue de travailler à l'arsenal du génie de Metz.

L'état-major du génie comprend 460 officiers, 600 gardes et 6 ouvriers d'état.

§ 9. **Etablissements.**—Les écoles restent ce qu'elles étaient sous la fin de la Restauration, sauf l'École des pages qui disparaît, sauf aussi l'École d'application d'état-major qui admet chaque année, par suite de la suppression du corps des ingénieurs-géographes, trois élèves sortant de l'École polytechnique, outre les élèves de l'École spéciale militaire et les sous-lieutenants de l'armée y entrant par voie de concours.

Un nouveau genre d'écoles prend naissance et constitue une amélioration digne d'attention ; nous voulons parler des *écoles de tir* instituées par le Gouvernement de juillet 1830. Une première école fut fondée en 1840 à Vincennes. Perfectionnée dans son organisation en avril 1842 sous le nom d'*École normale de tir*, elle reçut une vigoureuse et intelligente impulsion du duc d'Orléans. En 1845, le duc d'Aumale obtint comme lieutenant général, par une ordonnance royale, les fonctions et le titre d'*Inspecteur général des Écoles de tir pour les armes à feu portatives*. Plus tard, des *Écoles divisionnaires*, dites aussi *Écoles secondaires de tir*, furent établies à Saint-Omer, Grenoble et Toulouse. On améliora dans ces écoles, comme dans l'École normale de Vincennes, d'après les instructions du Ministre de la guerre, l'emploi des armes à feu portatives, surtout des armes à percussion, ainsi que la confection des balles et de toutes les autres munitions de guerre.

Chaque régiment d'infanterie et chaque bataillon de chasseurs à pied envoyaient dans ces écoles un lieutenant ou sous-lieutenant et neuf sergents ou caporaux. Un capitaine d'artillerie professait dans chacune d'elles, aux officiers, un cours théorique et pratique sur les armes à feu ; un officier d'infanterie (capitaine ou lieutenant), sorti lui-même d'une école de tir, professait un abrégé du même cours aux sous-officiers. La durée des cours était d'un an.

L'existence de ces écoles de tir a puissamment contribué

à doter notre infanterie d'un tir plus juste, ainsi qu'à répandre dans les corps les théories du tir et un goût plus prononcé pour l'étude des armes, si importante au point de vue de la guerre en rase campagne.

Sans vouloir nous occuper dans ce chapitre, plus que dans les précédents, des forteresses françaises et de leur aménagement successif sur nos frontières, nous devons néanmoins citer ici, comme le principal établissement créé par Louis-Philippe, les *fortifications de Paris*, composées d'une enceinte bastionnée continue et d'une chaîne de forts détachés dont le pourtour commun embrasse un développement de 60 kilomètres, construction grandiose, élevée de 1840 à 1846, moyennant une dépense totale de 140 millions de francs, et qui remplit le double but de protéger le centre du gouvernement, et de modifier le plan d'attaque contre la France. Ces fortifications ont été habilement exécutées par le corps du génie, sous la direction du maréchal Dode de la Brunerie.

§ 10. **Armées.** — La totalité de l'armée française acquit sous Louis-Philippe le chiffre important de 470,000 hommes et 98,000 chevaux (1840).

Quant à la composition des armées actives, il ne fut formé sous son règne qu'une seule armée, celle dite *armée du Nord*, qui fit le siége de la citadelle d'Anvers. Voici l'état de cette armée au 1er janvier 1832, état qui présente d'autant plus d'intérêt, que l'*ordonnance sur le service en campagne* qui règle l'organisation de nos armées fut rendue peu de mois après.

1° *État-major général.*

Un maréchal commandant en chef, 1 lieutenant général chef d'état-major, 1 lieutenant général commandant l'artillerie, 1 lieutenant général commandant le génie, 1 colonel d'état-major, 1 colonel d'artillerie, 1 colonel du génie, 8 officiers chargés du travail des bureaux de l'état-major, 7 officiers d'ordonnance, 5 aides de camp, 1 intendant militaire, 5 sous-intendants, 1 colonel de gendarmerie grand prévôt.

2° *Infanterie.*

1re division..... — 2 brigades d'infant. de 6 bataill. chacune.
2 batteries d'artillerie.
1 compagnie du génie.
2e division..... — Même composition que la 1re.
3e division (mixte)..... — 2 brigades d'inf. de 6 bataill. chacune.
1 brigade de cavalerie de 8 escadrons.
2 batteries d'artillerie.
1 compagnie du génie.
4e division (mixte) [incomplète]. — 1 brigade d'infanterie de 6 bataillons.
1 brigade de cavalerie de 12 escadrons.

3° *Cavalerie.*

Une division comprenant : 2 brigades de cavalerie de 8 escadrons chacune.
1 batterie d'artillerie à cheval.

4° *Parc et réserve d'artillerie.*

6 batteries.
1 compagnie d'ouvriers d'artillerie.
1 compagnie de pontonniers.
7 compagnies du train des parcs.

5° *Parc du génie.*

1 compagnie de mineurs.
1 compagnie de sapeurs.
76 sapeurs-conducteurs et ouvriers du génie.

On comptait, en outre : 314 officiers et employés d'administration, 404 ouvriers d'administration, 5 compagnies du train des équipages militaires, 168 hommes de gendarmerie.

L'effectif total de l'*armée du Nord* montait à 44,615 hommes et 9,641 chevaux. Il n'y avait que 60 bouches à feu c'est-à-dire moins de 2 bouches à feu par 1000 hommes, proportion ordinairement adoptée. Cela provient de ce que la 4e division d'infanterie n'avait pas encore reçu son artillerie.

Dans cette armée, le rapport des différentes armes montait, l'infanterie étant représentée par 1 : à $\frac{1}{6}$ pour la cavalerie,

$\frac{1}{10}$ pour l'artillerie, $\frac{1}{42}$ pour le génie, $\frac{1}{21}$ pour les divers autres services groupés ensemble.

§ 11. **Institutions honorifiques.** — Pendant cette période, les ordres militaires de Saint-Louis et du Mérite, sans être supprimés par aucune disposition législative, cessent pourtant d'être conférés.

ÉPINGLETTE D'HONNEUR.

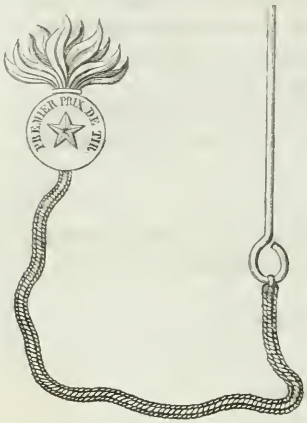

L'heureuse issue de la campagne du Maroc et le gain de la bataille (14 août 1844) qui la termine valent au maréchal Bugeaud, chef de notre armée d'Afrique, le titre de duc d'Isly.

Comme prix de tir, on distribue à partir de 1845, aux meilleurs tireurs de chaque régiment, des épinglettes à grenades et chaîne d'argent, dites *épinglettes d'honneur*.

CHAPITRE VIII.

SECONDE PÉRIODE RÉPUBLICAINE.

Nous comprenons sous cette dénomination le temps qui s'est écoulé du 24 février 1848 au 2 décembre 1852, jour où le rétablissement de l'Empire a été proclamé.

Les changements de cette période portent principalement sur des réductions. Ainsi le nombre des officiers généraux fut diminué; l'effectif du corps d'état-major fut fixé à 520 officiers, celui de l'intendance militaire à 240 membres, et celui de l'état-major du génie à 450 officiers. Les écoles secondaires de tir disparurent.

Le Gouvernement provisoire rétablit les dénominations de *général de division* et de *général de brigade* consacrées par les guerres de la République et de l'Empire, et plus rationnelles que celles de *lieutenant général* et de *maréchal de camp* qu'elles remplaçaient (1).

Les bataillons de chasseurs d'Orléans reprirent la dénomination de *chasseurs à pied*. Un décret du 22 mars 1848 rétablit la sixième compagnie du centre dans chacun des bataillons d'infanterie de ligne ou légère.

Trois créations distinguent cette période, celles de la *garde mobile*, des *guides*, de la *médaille militaire*.

Un arrêté du 25 février 1848 institua 24 bataillons de *garde nationale mobile*, recrutés parmi les gardes nationaux âgés de seize à trente ans, et s'engageant volontairement pour un an. Chacun de ces bataillons formait corps, se composait de 8 compagnies de 131 hommes chacune, et était

(1) « Ces dénominations, a dit le général Préval, sont simplement une conséquence de l'excellente organisation divisionnaire. Aussi les généraux émigrés ne firent, à leur retour en 1814, aucune difficulté de les adopter, et ne désapprouvèrent pas moins que les autres officiers généraux la suppression qui bientôt en fut faite. » (*Commentaires qui accompagnaient le projet d'ordonnance sur le service des armées en campagne du 3 mai* 1832, p. 8.)

désigné par un numéro de classement (de 1 à 24). Les gardes mobiles, habillés comme la garde nationale fixe et armés comme la ligne, recevaient chacun une indemnité journalière de 1 fr. 50 c., qu'ils fussent sous-officiers, caporaux ou soldats. Les officiers recevaient la solde attribuée à leur grade dans l'infanterie de ligne. Un 25e bataillon fut créé peu après. La garde nationale mobile devait pouvoir marcher aux frontières en cas de guerre ; elle a rendu des services pour la répression de l'émeute dans les journées de juin 1848. Réduite bientôt à 6 bataillons, elle a été ensuite définitivement licenciée.

L'ordonnance du 8 septembre 1841, portant organisation des *cadres* de l'armée, avait déclaré qu'il serait formé en cas de guerre, *pour le service des états-majors des armées*, 2 régiments de chasseurs à cheval guides. Cette idée fut mise en application le 4 avril 1848 par l'arrêté qui créa 8 escadrons de *guides* « pour le service de la correspondance et des états-majors ». Chacun de ces escadrons contenait 160 hommes, officiers compris, et formait corps. 5 seulement ont été mis sur pied. Sur ces 5 escadrons, 3 ont été supprimés en 1850 ; les deux autres ont subsisté jusqu'au 23 octobre 1852, époque à laquelle ils ont été licenciés, ainsi que le 13e régiment de chasseurs à cheval, pour servir à la formation du régiment de guides actuel.

Le prince Louis-Napoléon, alors Président de la République française, a institué, par décret du 22 janvier 1852, une *Médaille militaire*, donnant droit à 100 francs de rente viagère, en faveur des soldats et sous-officiers des armées de terre et de mer. Cette médaille est d'argent et surmontée d'un aigle ; elle porte d'un côté l'effigie du Prince, de l'autre la devise : *Valeur et discipline*. On l'attache sur l'uniforme, au côté gauche de la poitrine, suspendue à un ruban jaune avec un liséré vert.

La médaille militaire est accordée, sur la proposition du ministre de la guerre ou de la marine, aux militaires et marins qui se trouvent dans les conditions suivantes :

1° Aux sous-officiers, caporaux ou brigadiers, soldats ou

marins, qui se seront rengagés après avoir fait un congé, ou à ceux qui auront fait quatre campagnes simples.

2° A ceux dont les noms auront été cités à l'ordre de l'armée, quelle que soit leur ancienneté de service.

3° A ceux qui auront reçu une ou plusieurs blessures en combattant devant l'ennemi ou dans un service commandé.

4° A ceux qui se seront signalés par un acte de courage ou de dévouement méritant récompense (1).

MÉDAILLE MILITAIRE.

La médaille militaire peut se porter avec la croix de la Légion d'honneur ; mais la rente viagère de 100 francs y attachée ne peut se cumuler avec le traitement de la Légion d'honneur. Cette rente et ce traitement sont chacun incessibles et insaisissables.

Ajoutons, comme annexe de ces détails, que le décret précité du 22 janvier 1852 a rétabli en faveur des officiers des armées de terre et de mer, promus dans la Légion d'honneur postérieurement audit décret, les traitements ci-dessous :

Chevalier	250
Officier	500
Commandeur	1000
Grand-officier	2000
Grand-croix	3000

lesquels se conservent une fois en retraite. Depuis cette

(1) Le décret du 27 mars 1852 affecte le château de Rambouillet à l'établissement d'une maison d'éducation pour les filles des militaires décorés de la médaille.

époque (1), la forme de la décoration de la Légion d'honneur est telle qu'elle avait été adoptée par Napoléon Ier.

Mentionnons, comme dernière institution de cette période, la création (2) d'une *portion permanente* de l'armée d'Afrique destinée à servir constamment dans cette contrée, composée des corps acclimatés et les plus propres à lutter contre les Arabes, à savoir des zouaves (3), de l'infanterie légère d'Afrique, des tirailleurs indigènes, de la légion étrangère, des chasseurs d'Afrique et des spahis.

La seule guerre entreprise par la France sous la seconde République est l'expédition de Rome en 1849. Le corps d'armée chargé de la faire portait la désignation officielle de *Corps expéditionnaire de la Méditerranée*, obéissait au général de division Oudinot, se composait de 3 brigades (4) fortes ensemble de 6 régiments d'infanterie et 1 bataillon de chasseurs à pied ; 50 cavaliers, 3 batteries d'artillerie et 2 compagnies du génie formaient les accessoires.

(1) Décret du 31 janvier 1852.
(2) Décret du 13 février 1852.
(3) Portés à trois régiments.
(4) Les brigades Mollière, Levaillant, Chadeysson.

CHAPITRE IX.

RÈGNE DE NAPOLÉON III.

Sous une impulsion intelligente et vigoureuse, nos institutions militaires progressent, l'armée s'accroît, le sort des employés militaires et des hommes de troupe devient meilleur (1), la discipline s'affermit (2) : tel est le caractère général de cette époque, et cela dès son début. Entrons dans quelques détails sur les points principaux, en conservant nos subdivisions habituelles.

§ 1er. **Recrutement.** — La loi du 26 avril 1855 a posé en matière de recrutement un principe entièrement nouveau, celui de l'*exonération*. Avant cette loi, celui qui tombait au sort était obligé, pour ne pas servir, de présenter et de faire accepter à sa place un remplaçant ; aujourd'hui il lui suffit, pour s'exonérer du service, de verser à la caisse de la dotation de l'armée une prestation dont le Ministre de la guerre fixe annuellement le taux sur la proposition d'une commission supérieure spéciale.

La caisse de la dotation de l'armée pourvoit en retour, et c'est sa dépense principale, au paiement des primes et hautes payes de rengagement et d'engagement volontaire après libération, instituées par la même loi, et qui ont pour but d'améliorer le sort présent et futur des militaires qui se vouent définitivement à la carrière des armes.

Le législateur, prévoyant que ces nouveaux avantages maintiendraient sous le drapeau un assez grand nombre

(1) Augmentation de 10 centimes sur la solde des sous-officiers (1853) ; — amélioration du pain de troupe (1853) ; — tabac de cantine (1853), etc.

(2) Retour aux règles du service intérieur pour la cassation, rétrogradation et suspension des sous-officiers (1853) ; — publication d'un *Code de la justice militaire* (1857), etc.

d'anciens soldats (prévision justifiée par l'expérience), a supprimé (1) le remplacement facultatif dont les abus avaient soulevé depuis 1832 d'unanimes réclamations : s'il faut absolument recourir à ce moyen, et ce serait en cas d'insuffisance du nombre des rengagements et des engagements volontaires après libération, comparé à celui des exonérations, alors les remplacements seraient effectués directement et administrativement par l'État.

Un projet déjà présenté au Corps législatif tend à constituer une réserve en abaissant le temps de présence réelle sous les drapeaux.

Le chiffre du contingent annuel a dû être porté, à cause de la guerre d'Orient, de 80,000 à 140,000 hommes, de 1853 à 1855 : à partir de 1856, il a été de 100,000 hommes.

§ 2. **Hiérarchie.** — Le cadre (2) du corps de l'intendance militaire comprend un nouveau grade, supérieur à celui d'intendant, le grade d'*Intendant général inspecteur*, assimilé au grade de général de division : les intendants généraux inspecteurs, jusqu'à présent au nombre de huit, forment un *Comité d'administration permanent*.

Les gardes de l'artillerie, du génie, des équipages militaires, qui prenaient précédemment rang après les sous-lieutenants de toutes armes, ont aujourd'hui une hiérarchie toute spéciale, ne comportant point d'assimilation aux grades militaires; ils jouissent du bénéfice de la loi sur l'état des officiers.

§ 3. **Etat-major.** — La guerre d'Orient fait porter le cadre des officiers généraux à 90 généraux de division et 180 généraux de brigade, et le complet du corps d'état-major à 610 officiers : à la paix, on revient aux précédents chiffres.

§ 4. **Infanterie.** — L'arme des chasseurs à pied, dont la spécialité consiste dans une grande mobilité comme infanterie, mobilité due à l'aptitude physique des hommes, et dans

(1) Sauf entre parents jusqu'au quatrième degré.

(2) Décret du 12 juin 1856.

une parfaite justesse de tir provenant d'une longue habitude à manier des armes de précision et à longue portée, est instituée à 20 bataillons (au lieu de 10), chacun de 10 compagnies, par décret du 2 novembre 1853. Cette augmentation, faite pour ne pas rester « dans des conditions d'infériorité vis-à-vis des nations rivales », donne les développements nécessaires à une arme destinée à remplacer avantageusement les 25 régiments dits d'*infanterie légère :* aussi ces derniers disparaissent-ils de nom en 1855, et dès lors l'*infanterie de ligne* française comprend 100 régiments à 3 bataillons de 8 compagnies chacun.

Pendant la guerre d'Orient, chacun de ces régiments fut organisé temporairement à 4 bataillons (dont 3 de guerre) de 6 compagnies chacun, comme sous Napoléon Ier : il y eut même un instant 102 régiments d'infanterie de ligne et 22 bataillons de chasseurs à pied.

Aujourd'hui la légion étrangère est remplacée par 2 régiments étrangers semblables à nos régiments d'infanterie de ligne (1), et les tirailleurs algériens sont organisés en 3 régiments à 3 bataillons chacun.

Au lieu d'un bataillon, les ouvriers d'administration forment 14 sections, savoir : une d'ouvriers d'art et 13 d'ouvriers d'exploitation réparties entre les grands centres militaires de France et d'Algérie.

§ 5. **Cavalerie.** — Les compagnies de cavaliers vétérans prennent le titre de *compagnies de cavaliers de remonte*, qui indique que chacune d'elles est définitivement consacrée au service dans un ou plusieurs dépôts de remonte : leur effectif monte à 201, officiers compris (2). Il existe aujourd'hui 7 de ces compagnies en France et 3 en Algérie.

(1) Décret du 16 avril 1856. Deux légions étrangères ont existé pendant la guerre d'Orient.

(2) Décret du 26 février 1852. Nous mentionnons ici la transformation des cavaliers vétérans, afin de présenter avec plus d'ensemble ce qui concerne la cavalerie, car sa date la classait dans le chapitre précédent; d'ailleurs, cette réorganisation a été complétée par décret du 14 juin 1854, et la création de la 7e compagnie de cavaliers de remonte date du 12 mars 1856.

Chacun de nos 53 régiments de cavalerie de l'intérieur est porté à 6 escadrons (au lieu de 5), au mois d'avril 1854, et chacun de nos régiments de chasseurs d'Afrique à 8 escadrons (au lieu de 6) en juin 1855; mais ces derniers sont ramenés, à la paix, au chiffre primitif, en sorte qu'aujourd'hui tous les régiments de cavalerie française comptent 6 escadrons.

En 1856, le 9e régiment de hussards et le 4e régiment de chasseurs d'Afrique sont licenciés, pour atténuer les dépenses résultant de la création de 4 nouveaux régiments de cavalerie dans la Garde impériale.

§ 6. **Artillerie.** — La réorganisation du personnel de l'artillerie, effectuée par le décret du 14 février 1854, consacre deux principes : 1° pour faciliter l'instruction spéciale dont tous les artilleurs étaient trop souvent détournés par la nécessité d'être en même temps cavaliers, la séparation de l'artillerie à cheval (ou légère), de l'artillerie montée (ou de ligne) et de l'artillerie à pied (ou de réserve), qui ont à la guerre des destinations entièrement différentes, la première manœuvrant avec la cavalerie, la seconde manœuvrant avec les divisions d'infanterie, la troisième concourant à l'attaque et à la défense des places; 2° la suppression complète du corps du train d'artillerie, fondu dans les régiments à pied et y formant des batteries de parc.

Aujourd'hui, les troupes de l'artillerie française comprennent :

5 régiments d'artillerie à pied, de 12 batteries à pied et 6 batteries de parc chacun ;
1 régiment d'artillerie-pontonniers, de 12 compagnies de canonniers-pontonniers et 4 compagnies de canonniers-conducteurs ;
7 régiments d'artillerie montée, de 15 batteries montées chacun ;
4 régiments d'artillerie à cheval, de 8 batteries à cheval chacun ;
12 compagnies d'ouvriers d'artillerie ;
1 compagnie d'armuriers.

L'état-major de l'artillerie se compose, depuis 1854, de 315 officiers, 633 employés militaires et 165 employés ci-

vils ; parmi les employés militaires figurent des *gardiens de batterie*, dont le nombre sera porté ultérieurement de 100 à 300 (1), sous-officiers chargés de la garde de postes secondaires, confiés auparavant à des gardes d'artillerie de 2e classe, et qui, ayant à veiller sur des fortifications et des bâtiments en même temps que sur du matériel d'artillerie, se trouvent à la fois sous les ordres du commandant de l'artillerie et du commandant du génie.

§ 7. **Génie.** — Le décret du 3 mai 1855 fixe le nombre des officiers de l'état-major du génie à 460, dont 160 officiers supérieurs et 300 capitaines ou lieutenants.

En 1853, le nombre total des gardes du génie avait été réduit à 570, dont 100 gardes principaux, proportion supérieure aux précédentes.

§ 8. **Maison de l'Empereur.** — L'escadron des Cent-Gardes à cheval, créé en 1854, réorganisé en 1856, fort aujourd'hui de 10 officiers et 138 sous-officiers et gardes, compose la maison de l'Empereur ; il est destiné à la garde de la personne de l'Empereur, de l'Impératrice et des Enfants de France.

§ 9. **Garde impériale.** — La Garde impériale a été rétablie, le 1er mai 1854, comme corps d'élite formant pour l'armée française une réserve permanente ; les avantages concédés aux troupes qui la composent sont d'avoir la droite sur les régiments des autres armes, de jouir d'une solde relativement plus élevée et de porter un uniforme spécial. Son existence, suivant les termes du *Rapport à l'Empereur* qui a précédé son rétablissement, « assure une carrière honorée et un avenir aux sous-officiers et aux soldats qui ne peuvent prétendre, malgré de vieux et bons services, à une position plus élevée dans l'ordre hiérarchique. »

Réorganisée par un décret du 20 décembre 1855, la Garde impériale, outre son état-major, comprend : 2 divisions d'infanterie, l'une de 16 bataillons, l'autre de 17 bataillons ;

(1) Alors le nombre des employés militaires de l'artillerie montera à 833. Les gardiens de batterie sont une création de la nouvelle organisation ; ils ont rang de maréchal des logis chef.

1 division de cavalerie de 37 escadrons; 1 brigade d'artillerie de 18 batteries, soit à pied, soit à cheval; 1 division du génie de 2 compagnies; 1 escadron du train des équipages.

Toutes les armes de l'armée de terre y sont représentées: l'artillerie, le génie, le train des équipages, comme nous venons de l'énoncer; la gendarmerie par 1 régiment à pied et 1 escadron; l'infanterie, par des régiments de grenadiers et de voltigeurs, par 1 régiment de zouaves, par 1 bataillon de chasseurs à pied; la cavalerie par des cuirassiers, des dragons (dragons de l'Impératrice), des lanciers, des chasseurs, des guides.

La Garde impériale s'est distinguée sous les murs de Sébastopol.

§ 10. **Établissements.** — En vertu de la corrélation existant entre nos écoles militaires, il fallait jusqu'alors, pour devenir sous-lieutenant dans un régiment de cavalerie, passer deux ans à l'École spéciale de Saint-Cyr et deux ans à l'École de cavalerie de Saumur : quatre années, au total, étaient employées à former un officier de cavalerie, tandis que deux ans suffisaient pour former un officier d'infanterie. Cette différence pouvait devenir fâcheuse en temps de guerre, puisque alors la nécessité jetterait souvent dans nos régiments comme officiers de cavalerie des jeunes gens n'ayant pas puisé à Saumur l'instruction hippique et achevant à peine leurs deux années d'études à Saint-Cyr. Le décret impérial du 30 septembre 1853 a remédié à cet état de choses, en instituant à l'École impériale spéciale militaire une *section de cavalerie*, où les élèves qui se destinent à la cavalerie et possèdent l'aptitude physique nécessaire pour cette arme, reçoivent directement, outre l'instruction scientifique et militaire donnée dans l'établissement, une instruction théorique et pratique qui les met à même d'être placés, immédiatement après leur sortie de cette École, dans un régiment de cavalerie.

L'existence de cette section permet en outre, et c'est un progrès réel, de faire contracter aux élèves qui se destinent à l'arme de l'infanterie, l'habitude de l'équitation dont ils

auront besoin plus tard pour remplir les fonctions d'adjudant-major ou d'officier supérieur.

Conséquemment à cette institution, l'École de cavalerie de Saumur borne aujourd'hui sa mission à former des officiers d'instruction, des sous-officiers d'instruction et des brigadiers-élèves instructeurs.

§ 11. Armées. — L'armée française d'Orient, qui a paralysé les progrès des Russes contre la Turquie et détruit l'immense place de Sébastopol, comprenait à sa première organisation (mars 1854) 2 divisions et un corps de réserve; ce dernier avait à sa tête le prince Napoléon et devint bientôt la 3e division, composée de deux brigades commandées par les généraux comte de Monet et Thomas. Successivement augmentée, l'armée expéditionnaire compta, sous le commandement du maréchal de Saint-Arnaud et avant la victoire de l'Alma (20 septembre 1854), jusqu'à 5 divisions d'infanterie et 1 division de cavalerie; à la fin de l'année 1854, le nombre de ses divisions d'infanterie montait à 8.

Dans les premiers jours du mois de février 1855, l'armée, commandée par le général Canrobert depuis la journée de l'Alma, fut organisée en deux corps d'armée de 4 divisions d'infanterie chacun et une réserve de 2 divisions, dont une d'infanterie et une de cavalerie : le général Pélissier commandait le premier corps, le général Bosquet le second; la réserve de l'armée restait sous le commandement du général en chef. Cette organisation subsista presque intacte jusqu'à la fin de la guerre, même après la prise de Sébastopol, sous la direction suprême du maréchal Pélissier, qui devait, à sa rentrée en France, recevoir comme dernière récompense de ses services et de ses succès le titre de duc de Malakoff.

Chacune des divisions de l'armée française d'Orient était formée de 2 brigades, la brigade comportant 2 régiments auxquels se joignait quelquefois, dans l'infanterie, 1 bataillon de chasseurs à pied.

L'effectif de cette armée s'est élevé, dans le cours de l'année 1855, jusqu'à 150,000 hommes, et malgré ce chiffre,

les approvisionnements de toute espèce ne lui ont jamais fait défaut, grâce à un ensemble de mesures dont l'adoption fait honneur au maréchal Vaillant et à l'administration de la guerre.

§ 12. **Institutions honorifiques.** — Les aumôniers attachés à l'armée d'Orient portaient, pendant l'expédition, comme marque distinctive des fonctions qu'ils remplissaient, une croix d'argent avec liséré bleu, entourée d'une couronne de feuilles de laurier de couleur verte, surmontée d'une étoile, et suspendue au cou par un cordon vert; la croix des aumôniers supérieurs était en émail blanc et s'attachait à un cordon vert et argent.

L'Empereur voulant honorer, par une distinction spéciale, les militaires français et étrangers qui ont combattu sous les drapeaux de la France dans les grandes guerres de 1792 à 1815, a institué en leur faveur, par décret du 12 août 1857, la *Médaille de Sainte-Hélène*. Cette médaille commémorative est de bronze et de même module à peu près que la médaille militaire. Elle offre d'un côté l'effigie de Napoléon Ier, et de l'autre cette légende : *Campagnes de* 1792 *à* 1815. — *A ses compagnons de gloire sa dernière pensée. Sainte-Hélène*, 5 *mai* 1821. Elle se suspend à la boutonnière par un ruban vert rayé verticalement de lignes rouges assez rapprochées; un ordre formel interdit de porter ce ruban sans la médaille.

MÉDAILLE DE SAINTE-HÉLÈNE.

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE ET TACTIQUE DES ARMES ISOLÉES.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DE L'INFANTERIE (1).

L'histoire particulière d'une arme présente cet avantage qu'elle démontre un à un, au fur et à mesure de leur découverte ou adoption, les progrès et perfectionnements apportés dans la formation, l'armement et la manière de combattre, et que, par suite, elle indique successivement, à leur ordre de date, chacune des propriétés de cette arme; sous ce rapport l'histoire vient en aide à la théorie, et c'est pourquoi le présent ouvrage contient les résumés de l'histoire de chacune des armes. De ces résumés, celui relatif à l'infanterie, arme qui compose le fonds principal des armées, est sans contredit le plus important, celui qui nous intéresse le plus : il fait le sujet de ce premier chapitre.

Pour l'exposer avec ordre, nous le fractionnerons en dix-huit paragraphes consacrés chacun à une époque. Ainsi le § 1er traitera de l'infanterie des premiers peuples de l'Asie et de l'Afrique; le § 2, de l'infanterie chez les Grecs; le § 3, de l'infanterie romaine; le § 4, de l'infanterie des peuples barbares qui renversèrent l'empire romain, et principalement des Francs, nos ancêtres. A partir de la chute de Rome, le rôle de l'infanterie diminue relativement à ce qu'il était pendant

(1) Ce chapitre a déjà été publié séparément, chez le même éditeur, en 1853, sous ce titre : *Histoire sommaire de l'infanterie.*

l'antiquité ; nous examinerons ce rôle amoindri sous quatre aspects, chez l'infanterie féodale (§ 5), chez l'infanterie communale (§ 6), chez l'infanterie des aventuriers (§ 7), chez les archers anglais (§ 8). Au XIVe siècle, les Suisses réhabilitent l'infanterie et prouvent sa force par de brillants succès, comme nous le dirons dans le § 9, qui sera suivi de détails sur l'infanterie espagnole (§ 10), la meilleure du XVIe siècle. Nous étudierons dans les trois paragraphes suivants l'infanterie française sous les rois Charles VII, François Ier, Henri II, Henri IV. Le § 14 rapportera l'amincissement de l'ordonnance par Gustave-Adolphe; le § 15 groupera les faits qui caractérisent l'infanterie pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV ; le § 16 parlera des perfectionnements réalisés par l'infanterie prussienne dans la première moitié du XVIIIe siècle ; le § 17 indiquera les récents progrès de l'infanterie. Quant au 18e et dernier paragraphe, il présentera des remarques sur l'ensemble de l'histoire de cette arme.

En choisissant, pour chaque époque, l'infanterie d'un peuple comme type, nous avons pour but d'abréger nos détails et de les réduire au cadre d'un chapitre, tout en citant dans notre esquisse historique les faits les plus curieux, les plus caractéristiques, les plus instructifs pour les militaires : suivre l'histoire de l'arme, à chaque époque, dans tous les pays à la fois, nous aurait entraîné beaucoup trop loin, et aurait produit un texte mieux relié peut-être, mais à coup sûr moins facile à retenir.

Ce préambule posé, entrons en matière.

§ 1er. **Premiers peuples.** — Dans les pays orientaux, où la race humaine et l'art de la guerre prirent naissance, la cavalerie et les chars de guerre étaient les armes les plus estimées ; cela tenait à deux raisons : 1° à la nature plane du sol, qui permettait à ces deux catégories de combattants des manœuvres complètes et étendues ; 2° à l'impression que fait tout objet qui domine, impression naturelle d'après laquelle,

dans ces temps primitifs, le combattant le plus élevé paraissait le plus fort.

La nature de ces contrées influa également sur la formation première de l'infanterie, qui fut en ordonnance profonde, c'est-à-dire plus solide que mobile.

L'infanterie égyptienne se rangeait en gros bataillons carrés de 100 hommes de côté; ces bataillons se subdivisaient par fractions de 1000, 100, 10. Les fantassins, pesamment armés, portaient chacun un grand bouclier, une longue pique, une hachette, un casque; les fantassins légers étaient archers ou frondeurs.

Les Juifs formaient leur infanterie sur une seule ligne de 10 à 30 hommes de profondeur ; les archers et les frondeurs occupaient les premiers rangs, les pesamment armés les derniers. Les corps de troupes de ce peuple, forts de 1000 hommes, se subdivisaient en groupes de 100 hommes.

L'infanterie des Perses, armée uniquement, à l'origine, d'armes offensives, se composait de gros bataillons sur 24 à 30 hommes de profondeur : Cyrus l'aîné réduisit cette profondeur à 12 rangs, et introduisit dans son armée l'usage des armes défensives. Les troupes perses se partageaient en corps de 10, 100, 1000, 10,000 hommes. Ainsi le fractionnement décimal se retrouve comme base, dans la formation de l'infanterie, chez tous les premiers peuples dont il vient d'être question.

Toute formation profonde sur une seule ligne s'appelait, dans l'antiquité, *phalange;* les Juifs, les Perses, rangeaient donc leur infanterie en phalange. Les Grecs adoptèrent avec quelques modifications la phalange asiatique, et c'est surtout chez eux qu'il faut étudier cette ordonnance.

§ 2. **Phalange grecque.** — La phalange grecque était un corps d'infanterie pesante, rangé sur une seule ligne de 16 hommes de profondeur, et destiné à agir en masse et à tomber comme un bloc sur l'ennemi. Son organisation, au lieu d'être décimale comme celle de la phalange perse, reposait sur les puissances du nombre deux. Ainsi, en par-

tant de la file de seize hommes considérée comme élément primitif :

Deux files formaient . . .	une dilochie ;
Deux dilochies.	une tétrarchie ;
Deux tétrarchies.	une taxiarchie ;
Deux taxiarchies.	un syntagme ;
Deux syntagmes.	une pentacosiarchie ;
Deux pentacosiarchies . .	une chiliarchie ;
Deux chiliarchies.	une mérarchie ;
Deux mérarchies	une phalangarchie ;
Deux phalangarchies . . .	une diphalangarchie ;
Deux diphalangarchies. .	une tétraphalangarchie.

TÉTRARCHIE.

p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p
p p p p.

La tétrarchie, corps de 64 hommes, correspondait à notre compagnie moderne et était l'élément constitutif de la phalange. Le syntagme comprenait 256 hommes ; la chiliarchie, 1024 ; la phalangarchie ou petite phalange, 4096. Cette dernière fraction se composait de 16 syntagmes, le syntagme étant de 16 files et la file de 16 hommes. La tétraphalangarchie, ou phalange complète, comprenait 16,384 soldats. Tous ces soldats, pesamment armés, se nommaient *hoplites*.

Souvent les petits États grecs ne pouvaient pas mettre sur pied même une phalangarchie, *à fortiori* une tétraphalangarchie ; aussi donnait-on réellement le nom de *phalange* à toute réunion d'un certain nombre de tétrarchies, sans qu'il fût nécessaire d'arriver à un nombre fixe. Cette facilité d'organiser un nombre quelconque d'hommes en phalange offrait un grand avantage.

L'hoplite occupait en tous sens, à rangs et à files ouverts, quatre coudées ($1^m,80$) ; à rangs et à files serrés, deux coudées ($0^m,90$) ; à rangs très serrés, une coudée ($0^m,45$). La phalange chargeait à rangs serrés ; elle soutenait le choc à rangs très serrés, formation nommée *synapisme*. Les principales armes de l'hoplite étaient le bouclier et la sarisse, pique longue de quatorze coudées ($6^m,30$) que les cinq premiers rangs tenaient

horizontale, tandis que les autres rangs la tenaient verticale. La sarisse se saisissant à quatre coudées (1m,80) du bout de l'arrière, et chaque hoplite occupant à rangs serrés deux coudées (0m,90) en tous sens, on voit que, dans la formation à rangs serrés, les sarisses du cinquième rang dépassaient encore le front de la phalange de deux coudées (0m,90). Ce front, hérissé de piques, présentait un aspect redoutable.

Outre les soldats de rang ou hoplites, la phalange grecque comprenait des armés à la légère, désignés sous le nom de *psiles*. Ces psiles, comme effectif, formaient ordinairement moitié des hoplites, soit 8192 pour la tétraphalangarchie; ils se divisaient en archers, en frondeurs, et en dardeurs ou jaculateurs (1) qui lançaient des traits à la main. Rangés sur 8 de hauteur, ils escarmouchaient autour de la phalange, et s'employaient à toutes les opérations demandant de la légèreté et de la promptitude.

Quelquefois les hoplites, imitant la formation des psiles, réduisaient leurs files à moitié, et la phalange se trouvait sur 8 de profondeur; mais cette ordonnance mobile constituait une exception; de plus, il n'existait que des intervalles peu marqués entre les divisions de la phalange, qui formait une ligne presque pleine.

Il y avait en Grèce une classe de fantassins intermédiaire entre les pesamment armés et les armés à la légère; on nommait ces fantassins *peltastes*, du petit bouclier rond (πελτη) dont ils étaient armés; ils portaient une pique moins longue que celle de l'hoplite. Alexandre le Grand en a fait un fréquent usage.

En Grèce, le système d'éducation, les lois et les mœurs

(1) Le journal prussien *Militair-Literatur Zeitung* (1854, colonne 86) a fait remarquer, à propos de cette expression, qu'elle était d'origine *latine* et ne pouvait désigner une fraction de la phalange *grecque :* je ne la donne pas comme nom d'une de ces fractions, mais comme nom d'une espèce de soldat (n'appelons-nous pas aujourd'hui grenadiers les soldats d'une de nos compagnies?), et je m'en sers uniquement pour représenter *en français* le mot grec ἀκοντίσαι, à l'imitation de Joly de Maizeroy (*Cours de tactique*, 1785, t. I, p. 60).

avaient pour but principal de rendre tous les citoyens bons soldats : — ainsi, dès l'enfance, on familiarisait les jeunes gens avec l'image de la guerre, et leurs premiers jeux étaient des exercices militaires ; — ainsi le système des récompenses était plus honorifique que lucratif, et le système des punitions se basait plus sur l'opinion que sur des dommages réels, c'est-à-dire qu'il était, comme nous dirions aujourd'hui, d'après les expressions des lois françaises, plus infamant qu'afflictif ; — ainsi, enfin, le manque de courage ou tout autre acte blâmable commis à la guerre, même lorsqu'il n'était pas puni, faisait éprouver au coupable la réprobation publique, celle de ses amis, de ses parents. A Sparte même, les mères se réjouissaient lorsqu'on venait leur annoncer la mort de leurs fils tués sur le champ de bataille, et lorsqu'on ramenait leurs cadavres portés sur leurs boucliers, préférant les voir revenir étendus morts sur cette arme défensive que vivants sans cette arme, dont la perte était notée d'infamie.

Aussi le fantassin grec était-il un excellent soldat, robuste, adroit et courageux jusqu'à la ténacité : rien ne lui semblait plus glorieux que de mourir pour la patrie. Mais remarquons, comme contre-poids à ces qualités de l'hoplite, que la formation en phalange, c'est-à-dire la formation sur une seule ligne presque pleine, n'était pas assez mobile pour combattre avantageusement dans les pays coupés et montagneux, parce qu'il s'y produisait, par la fluctuation de la marche, des vides funestes par lesquels l'ennemi pouvait s'introduire et la prendre en flanc et à dos ; c'est pourquoi la phalange n'eut de grands succès que dans les pays de plaine. Ajoutons cependant, pour être juste, que, toutes les fois qu'elle fut commandée par des généraux de premier ordre, qui savent toujours modifier l'ordonnance de leurs troupes suivant les circonstances locales qu'ils rencontrent, la phalange fut aussi victorieuse en des terrains accidentés : c'est ce qui lui arriva sous Alexandre le Grand et surtout sous Xénophon.

§ 3. **Légion romaine.** — A première vue, la légion romaine offre une différence caractéristique avec la phalange ;

elle ne souffre pas l'ordre serré ; son organisation respire la mobilité.

Elle forme trois lignes divisées chacune en dix manipules ou pelotons, et rangées sur dix hommes de profondeur. Les hastaires sont en première ligne, les princes en seconde ligne, les triaires en troisième ligne. Dans chaque ligne, les manipules se trouvent séparés par une distance égale à leur front ; les manipules d'une ligne sont placés vis-à-vis les vides de la ligne précédente, ce qui produit une ordonnance en échiquier. Les intervalles des lignes égalent la profondeur d'un manipule : une distance de six pieds romains (1m,78) sépare en tous sens deux fantassins.

ORDONNANCE MANIPULAIRE DE LA LÉGION.

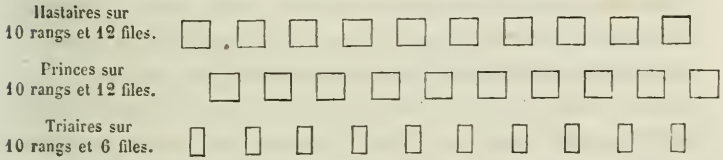

Dans les deux premières lignes, le manipule contient 12 files, ce qui, à 10 hommes de profondeur, donne pour le manipule un effectif de 120 hommes ; chez les triaires, il n'y a que 6 files, ce qui réduit à 60 hommes la force du manipule.

Les armés à la légère attachés à la légion se nomment *vélites*, et forment 10 manipules de 120 hommes chacun, comme ux des hastaire s et des princes. Ils constituent la classe inférieure de la légion, et combattent en dehors et autour des lignes ; des actes de courage leur méritent comme récompense de devenir, de soldat hors rang, soldat de rang.

La légion romaine comprend donc 1200 hastaires, 1200 princes, 600 triaires, 1200 vélites : soit, au total, 4200 fantassins. C'est le chiffre le plus ordinaire, car il y a eu des légions d'un effectif plus faible et des légions d'un effectif plus fort.

L'organisation de la légion se prêtait à formation de

détachements comprenant les mêmes classes de soldats qu'elle et dans les mêmes proportions. Ainsi un manipule d'hastaires, un de princes, un de triaires et un de vélites donnaient, réunis ensemble, une petite légion de 420 hommes, à laquelle on pouvait encore joindre une *turme* de cavalerie, ou le dixième de la cavalerie légionnaire. En doublant ou en triplant le nombre des manipules, on obtenait un détachement de 840 ou 1260 fantassins qui offrait encore l'image de la légion.

Un casque, un bouclier, une épée, sept javelots, composaient l'armement du vélite qui combattait en escarmouchant, soit sur le front, soit sur les flancs ; il profitait, pour se porter en avant et pour se retirer, des intervalles ménagés dans chaque ligne par la formation en échiquier.

Les hastaires et les princes avaient pour armes défensives un casque, un plastron d'airain, un bouclier convexe, et pour armes offensives deux épieux nommés *pilums*, deux javelots et une épée. Cette épée était l'arme de prédilection des Romains ; large et forte, elle pouvait servir de hache entre les mains d'un homme vigoureux, et produisait des blessures étendues et profondes qui épouvantaient l'ennemi. Les hastaires recevaient ou donnaient le premier choc ; les princes les soutenaient, soit en se portant en avant au travers des vides de la première ligne, soit en venant enchâsser leurs manipules dans ces vides, de manière à former une ligne pleine plus résistante ; alors la légion combattait en véritable phalange, ce qui lui arriva souvent. Cette facilité de pouvoir se transformer à volonté, suivant les circonstances et les lieux, afin de présenter ou une extrême mobilité ou une grande solidité, donne à la légion romaine la supériorité sur la phalange grecque.

Les triaires, soldats expérimentés, étaient armés du bouclier, de la pique et de l'épée. Pendant le combat des deux premières lignes, ils attendaient immobiles, leur pique appuyée contre terre. Leur mission consistait à se porter aux endroits faibles pour ramener la victoire ; ils faisaient donc fonction de réserve. Quand il y avait nécessité de les engager

dans une action, l'affaire prenait de la gravité ; de là le proverbe latin : *Res ad triarios pervenit*, pour exprimer les derniers efforts.

Le légionnaire était un vaillant combattant, bien façonné aux manœuvres et aux maniements d'armes, et surtout endurci aux fatigues de toute espèce. Le fantassin grec, l'hoplite, ne portait ordinairement aucun fardeau, remettant le soin de traîner ses munitions à des valets ou esclaves; mais le légionnaire, au moins pendant les beaux jours de la république romaine, portait lui-même ses armes, ses effets, une palissade, un outil de pionnier, et une poche ou gibecière de cuir contenant sa provision de blé pour quinze jours. En évaluant pièce à pièce le poids de son armure et de tous ses effets, on trouve que sa charge montait à environ 45 kilogrammes, au double de celle que portent ordinairement nos fantassins (1). Avec ces fardeaux énormes, les soldats romains faisaient néanmoins sept à huit lieues par jour, pour l'ordinaire, et douze lieues en cas de marches forcées.

Le légionnaire était en outre habitué à remuer la terre, car les Romains avaient pour usage constant d'entourer leur camp de retranchements, même lorsqu'ils ne campaient que pour une nuit : c'est à cette habitude prudente qu'ils durent d'éprouver aussi peu de revers ; elle avait en outre le grand avantage, en forçant les soldats à un travail continuel, de les tenir sans cesse en haleine et de les rendre robustes et bien portants. Ajoutons que cet usage de retrancher les camps et les positions était excellent avec les armes de jet des anciens, toutes peu destructives de loin, mais qu'il présente de faibles avantages avec nos armes à feu modernes.

La légion, par sa formation en petits corps rangés sur plusieurs lignes à intervalles, possédait toujours une réserve, jouissait d'une grande mobilité, pouvait combattre sur tous les terrains. Elle avait donc le caractère d'universalité indis-

(1) Dans la campagne de Russie (1812), les soldats du maréchal Davoust ajustaient sur leur sac, déjà rempli d'effets, 3 kilogrammes de pain, 2 kilogrammes de biscuit, 5 kilogrammes de farine, et portaient au total près de 30 kilogrammes chacun.

pensable aux armées, indispensable surtout aux troupes d'infanterie : aussi était-elle une machine militaire éminemment propre à servir les Romains dans leurs projets de la conquête du monde alors connu, à laquelle ils ont toujours aspiré et qui a fait leur force, machine qui rentrait à merveille dans les vues de leur constitution politique : car, remarque essentielle, les Romains forment une exception parmi tous les peuples anciens et modernes, en ce qu'ils n'administraient leur pays qu'en vue de combattre, tandis que les autres peuples n'ont combattu ou ne combattent que pour rester en position de s'administrer.

Les lignes à intervalles présentent un inconvénient devant un ennemi vif et résolu, qui peut chercher à pénétrer dans les trouées qu'elles offrent; convaincu de cet inconvénient, le célèbre vainqueur des Cimbres et des Teutons, Marius, substitua, à l'ordonnance par manipules de la légion, l'ordonnance par cohortes, qui se rapproche de l'organisation en phalange. Dans cette nouvelle ordonnance, il n'existe plus qu'une classe de légionnaires ; les hastaires, les princes et les triaires se trouvent mêlés, tous armés du pilum et partagés en dix cohortes d'un effectif égal. Le nombre des rangs, les intervalles entre les rangs et les files, restent les mêmes que dans l'organisation par manipules.

Marius plaçait sa légion sur deux lignes, chacune de cinq cohortes séparées par de petits intervalles. César, comme l'indique la figure ci-dessous, rangeait la légion romaine sur trois lignes, la première de quatre cohortes, chacune des deux autres de trois cohortes; la troisième ligne formait réserve, et c'est pour cela que César la rétablit.

ORDONNANCE PAR COHORTES DE LA LÉGION SOUS CÉSAR.

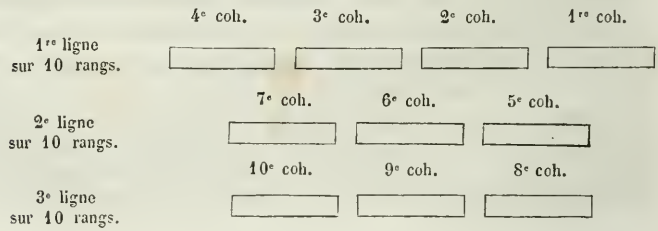

Dans l'ordonnance par cohortes, les lignes étant pleines, la première ligne, lorsqu'elle faiblissait, ne pouvait plus, comme dans l'ordonnance par manipules, se retirer à travers les intervalles de la seconde ligne, destinée à la remplacer. La seconde ligne seule pouvait avancer et venir s'enchâsser dans la première, les files fraîches se glissant au milieu des intervalles des files fatiguées, de telle sorte que le front de la légion doublait en nombre sans changer d'étendue. La possibilité d'une semblable manœuvre résultait de l'ouverture des rangs et des files qui caractérisait l'ordonnance romaine, dans laquelle chaque homme occupait en tout sens, comme nous l'avons dit, six pieds romains ($1^{m},78$) : la difficulté consistait à conserver constamment cette ouverture entière, et c'est pourquoi tous les exercices tendaient à donner au légionnaire l'habitude de garder ses distances dans le rang comme dans la file.

Sous la nouvelle forme par cohortes, l'infanterie légionnaire rendit encore d'éminents services et acquit autant de célébrité que sous la forme manipulaire. Dès lors la cohorte devint si bien l'unité de l'infanterie romaine, que souvent les auteurs, notamment César, disent : « Nous avions tant de cohortes, » sans même prononcer le nom de légion.

Pendant la période des empereurs romains, la légion s'abâtardit : rien ne le prouve mieux que l'organisation de la légion décrite par Végèce. Cette légion, forte de 6100 fantassins, partagée en dix cohortes, rangée en échiquier sur deux lignes, chacune de cinq cohortes, comprenait toutes sortes de combattants à pied : ainsi on trouvait, dans chaque cohorte, au premier rang des pesamment armés, au second des archers cuirassés, au troisième et au quatrième des vélites, au cinquième une machine de jet nommée *onagre*, flanquée de frondeurs et d'arbalétriers, au sixième des triaires formant réserve.

Cette ordonnance confuse ne put pas durer. On revint à des cohortes isolées, d'un effectif de 500 à 1000 hommes, les unes entièrement composées d'infanterie, les autres composées d'infanterie et de cavalerie. On admit le remplacement dans le

service militaire, preuve réelle de dégénération; on quitta les armes défensives ; on abandonna l'usage de cette épée large et tranchante qui avait gagné tant de batailles, pour adopter exclusivement les armes de jet dont la légèreté convenait mieux à ces temps de mollesse ; on alla même plus loin, on fit lancer les javelots par des machines nommées *carrobalistes*, dont le nombre devint considérable. La discipline déclina ; les troupes ne s'exercèrent plus ; on abandonna les maximes qui avaient donné la victoire. La décadence fut rapide, et le colosse romain ne tarda pas à succomber sous les coups réitérés d'ennemis qui débouchaient en si grand nombre, que l'idiome latin se prit à désigner leur pays natal par l'épithète parlante de *Officina gentium* (1) (la fabrique des nations).

Poursuivons maintenant l'étude de l'histoire de l'infanterie chez ces ennemis, peuples nouveaux auxquels l'usage a conservé le nom traditionnel de *Barbares*.

§ 4. **Peuples barbares.** — Sauf les Sarmates et les Vandales, les peuples barbares qui envahirent l'empire romain combattaient presque exclusivement à pied, et l'on peut leur appliquer l'expression de Tacite en parlant des Germains : « *Omne robur in pedite.* »

L'infanterie germaine avait une organisation décimale ; elle attaquait en coin, quelquefois en phalange, toujours avec de grands cris.

Attachons-nous de préférence à l'infanterie des Francs.

Voici le portrait que les historiens nous ont laissé du fantassin franc.

Il attachait en forme d'aigrette ses cheveux roux relevés sur le sommet de la tête, et les laissait retomber et flotter par derrière comme une queue de cheval. Il se rasait la figure, ne conservant que deux moustaches longues et pendantes. Ses vêtements de toile lui serraient le corps ; un large ceinturon

(1) Nous rappelons cette pompeuse expression, inspirée par la terreur, malgré son inexactitude probable démontrée par Luden (*Histoire d'Allemagne*, liv. III, ch. 4), parce qu'elle caractérise l'effet produit sur les Romains dégénérés par l'invasion des barbares.

soutenait son épée. La *francisque*, hache à un ou deux tranchants, emmanchée de fort court, était son arme favorite. Son bras gauche portait un bouclier long et étroit, seule arme défensive dont il fût muni. Il avait aussi un javelot ou pique de moyenne longueur, désigné dans la langue franque sous le nom de *hang*. Cette pique pouvait également servir de près ou de loin ; la hampe en était recouverte par des lames de fer qui la protégeaient contre les coups de l'épée ennemie, et le fer en pointe qui la terminait se recourbait à gauche et à droite en forme de double crochet.

Dans le combat, le fantassin franc jetait cette arme contre son adversaire : si elle s'engageait dans les chairs, il devenait difficile de l'en tirer à cause des deux petits crocs de son fer ; elle occasionnait ainsi de graves blessures. Quand l'ennemi parait le coup, le hang pointait dans le bouclier, s'y attachait et l'alourdissait, car, balayant la terre par son extrémité, il y pendait comme un poids d'une forme très embarrassante ; il ne pouvait, d'après sa nature, ni être arraché, ni être coupé à coups d'épée. Alors le Franc s'élançait, posait un pied sur la hampe, pesait dessus de tout son poids, et, forçant son adversaire à baisser son bouclier, pouvait frapper aisément sur la poitrine ou sur la tête découvertes ; dans cette position avantageuse, le

bras qui tenait la francisque visait ordinairement au visage ou au cou.

Les Francs conservèrent cette figure guerrière jusqu'à la fin du VIe siècle de notre ère.

L'infanterie franque combattait, comme celle des Germains, en phalange et en coin, cette dernière formation n'étant souvent autre chose qu'une colonne profonde et serrée ; elle attaquait aussi en poussant des cris terribles et avec une vitesse qui égalait presque celle de la cavalerie. Par suite de son séjour en Gaule, elle adopta peu à peu quelques-uns des usages militaires des Romains.

A la bataille de Tours (732), dans laquelle Charles Martel vainquit les Sarrasins, les masses de l'infanterie franque se trouvaient rangées sur une grande profondeur, d'où l'expression célèbre : « *Dieu fut pour ses gros bataillons.* » Ayant affaire à des ennemis à cheval et combattant en éparpillement, le guerrier franc leur opposa des colonnes épaisses, dressées pour agir avec ensemble. Tout porte à croire qu'il connut et employa l'*agmen quadratum* (formation carrée).

Cet ensemble, base de la force de l'infanterie, disparaît avec Charles Martel de l'organisation de cette arme.

§ 5. **Infanterie féodale.** — La cavalerie se multiplia dans les guerres d'invasion de Charlemagne, petit-fils et deuxième successeur de Charles Martel ; à la mort de ce puissant monarque, elle faisait la moitié des armées françaises. Le système féodal qui surgit bientôt, et qui fut créé dans le but de maintenir sous l'obéissance des populations récemment subjuguées, institua des seigneurs, qui ne voulurent plus d'autre occupation que le noble métier des armes ; ils accaparèrent ce métier à leur profit, et, comme ils étaient riches, se couvrirent de lourdes armures et montèrent des coursiers bardés de fer. Tous les chefs adoptèrent cette mode ; l'engouement pour le combat à cheval devint général. Dès lors l'infanterie fut impuissante, car personne ne s'occupa de lui donner une bonne organisation, sans laquelle elle ne

peut rien, et elle resta sans force, surtout contre les gendarmes, que leur armure rendait invulnérables.

L'infanterie féodale se composait des valets des gendarmes et de paysans arrachés à la charrue ; elle avait, pour principales et plus ordinaires fonctions, de relever les seigneurs quand ils tombaient à terre et de les remettre en selle, ainsi que d'achever les cavaliers ennemis désarmés. Quelquefois elle escarmouchait au début de l'action. L'épée, l'arbalète, la massue, la fronde, formaient ses armes offensives ; elle ne portait pas d'armes défensives, et néanmoins était souvent mise en face de grands dangers, comme le prouve l'histoire des batailles de cette période. Le vainqueur, la trouvant sans défense, en faisait toujours un horrible carnage.

Deux faits historiques montrent l'état d'abaissement où en arriva l'infanterie féodale.

A la bataille de Bouvines (1214), le comte de Boulogne fit former à son infanterie un carré creux, au centre duquel il rentrait avec six autres chevaliers, pour prendre haleine, après un certain temps de combat ; il en sortait ensuite frais et dispos, pour renouveler la lutte : c'était se servir de l'infanterie comme d'une espèce de rempart.

A la bataille de Crécy (1346), les arbalétriers génois qui faisaient partie de l'armée française, ne pouvant avancer à cause du désordre causé dans leurs rangs par les traits bien ajustés des archers anglais, le roi Philippe de Valois, mécontent de les voir reculer, cria dans sa colère aux chevaliers : « Or tôt tuez toute cette ribaudaille qui nous empêche la voie sans raison. » Les gendarmes français se ruèrent aussitôt sur la malheureuse infanterie génoise ; pendant qu'ils s'acharnaient sur elle, l'ennemi prit le dessus, et leur fit subir la défaite la plus complète ; défaite qui, jointe aux noms tristes et à jamais funestes de Poitiers et d'Azincourt, sera toujours, pour nous et nos descendants, une preuve frappante des fautes commises par nos aïeux, fautes qui mirent la France à deux doigts de sa perte, et faillirent être cause qu'au lieu de nous enorgueillir aujourd'hui du titre de Français, nous ne fussions encore une colonie de l'Angleterre !

Les condottieri, ces entrepreneurs de guerre qui affligèrent au moyen âge la Péninsule italique, atténuèrent aussi l'utilité de l'infanterie dans l'intérêt de leur commerce, parce qu'une troupe de fantassins leur aurait coûté trop cher à entretenir et eût été d'un prix de location trop élevé pour les petits princes qui les employaient ; ils réussirent à la réduire comme effectif au dixième de leur cavalerie bardée (1), proportion qui indique combien les idées étaient alors renversées sur ce que doit être le rapport mutuel des deux armes.

Voyons comment l'infanterie se releva de cet état d'inutilité.

§ 6. **Infanterie communale.** — Au XIIe siècle, plusieurs peuples européens, tels que les Anglais, les Flamands, les Suisses, les Lombards conservaient des idées favorables à l'infanterie. En France, on fut ramené à ces idées par les croisades. Dans ces expéditions lointaines, le fantassin ne pouvait se remplacer comme sur le territoire de la mère patrie; il devint précieux, on l'arma avec plus de soin, on le dressa, et dès lors il put rendre des services qui furent appréciés. L'introduction des armes à feu favorisa bientôt aussi la renaissance de l'infanterie. En même temps, la trop grande tension du système féodal rapprocha les deux pouvoirs les plus éloignés dans la hiérarchie politique, le souverain et les bourgeois des villes ; gênés l'un et l'autre par ce système, ces pouvoirs s'entendirent : les villes furent érigées en communes jouissant de droits politiques, sous condition de payer un impôt et de lever une milice qui marcherait à l'appel du roi. Telle est l'origine des *milices communales*. La création de ces troupes bourgeoises rendit dorénavant moins indispensables les troupes féodales, et battit par conséquent en brèche l'emploi exclusif de la cavalerie.

Les milices communales, levées par l'autorité de la commune, comprenaient quelquefois des hommes montés, mais

(1) *Le Prince*, par Machiavel, chap. XII.

généralement elles ne se composaient que d'infanterie ; leur nombre de soldats, ou plutôt de *sergents* (*servientes*), pour employer l'expression du temps, dépassait rarement 500. Les deux tiers de l'infanterie communale portaient des arcs ou des arbalètes ; le reste se servait de masses d'armes, de maillets de plomb et de hallebardes. Au surplus, les instruments d'agriculture, ou les outils du soldat improvisé, lui servaient souvent d'armes ; il conservait aussi dans les rangs l'un de ses vêtements habituels, la jaque ou blouse de l'homme des champs. L'infanterie des communes marchait à l'armée sous la bannière paroissiale ; un *avoué* de l'évêque, ou un chef municipal, ou un représentant du roi la commandait. Elle n'était obligée de franchir les limites de la commune que jusqu'à une certaine distance, évaluée en jours de marche (au maximum 40 jours) ; au delà de cette distance, son entretien retombait à la charge du roi ou du seigneur qui l'employait ; faute de fonds faits pour subvenir à cette solde, les troupes communales se dispersèrent souvent. Dans l'ordre de bataille, l'infanterie communale prenait place entre les escadrons de la gendarmerie. Cet entremêlement constitue tout ce que l'on connaît de sa tactique.

Cette infanterie prouva, dans ses luttes contre les seigneurs qui environnaient la cité, que des hommes de pied pouvaient combattre avec avantage des chevaliers entièrement bardés ; le prestige commença à disparaître. Néanmoins cette infanterie ne valait pas grand'chose, quoique supérieure à l'infanterie féodale comme organisation, comme armement, comme discipline et comme courage.

L'institution des communes ne dispensait pas, au reste, les ducs et les comtes d'obéir à l'appel du roi et de prendre part à la guerre. A la suite de leurs gendarmes venait toujours une infanterie composée de valets et de paysans, qui continua à être mal organisée et plutôt prête à piller qu'à combattre. Pour faire cesser la confusion qui régnait parmi ces gens de pied, Louis IX leur donna, en 1226, sous le nom de *grand maître des arbalétriers*, un commandant général qu'ils conservèrent jusqu'au règne de François Ier ; mais la

création de cette charge contribua fort peu, au moins jusqu'à Charles VII, à améliorer l'état de l'infanterie.

§ 7. **Aventuriers.** — Outre l'infanterie féodale et communale, il s'établit en France, à la fin du XIIe siècle, des bandes d'aventuriers, tous gens de pied, connus sous des noms divers, tels que *Cotereaux*, Sondoyers, *Tard-venus*, Malandrins, *Routiers*, Brabançons, *Chaperons*, Escorcheurs, *Pastoureaux*, Ribauds, *Tondeurs*, *Mille-diables*. Ces mercenaires, ramassis de diverses nations, formaient des troupes indisciplinées, vagabondes, et s'occupaient à piller quand ils ne guerroyaient pas; ils se rangeaient du côté du souverain qui les payait le plus. Le roi de France Louis VII en eut jusqu'à vingt mille à sa solde. Leurs brigandages devenant intolérables, Philippe-Auguste envoya contre eux, en 1183, une armée qui les battit près de Bourges. Ils se renouvelèrent et continuèrent à combattre et à voler jusque sous le règne de Charles V. Ce monarque, ayant pitié des provinces françaises qu'ils dévastaient, ordonna à du Guesclin d'aller prendre le commandement de leurs *grandes compagnies* et de les emmener hors du royaume; le héros breton accomplit (1366) cette difficile mission.

A cette époque, l'infanterie française, principalement composée d'arbalétriers, se rangeait sur trois ou sur quatre rangs. Dans l'ordre de bataille, elle se plaçait en première ligne, devant ou sur les côtés de la première *bataille* (ligne) des gendarmes ; toujours elle occupait la tête des attaques.

§ 8. **Archers anglais.** — Les archers anglais, qui nous firent tant de mal dans les journées de Crécy (1346) et de Poitiers (1356), composaient une des meilleures infanteries du XIVe siècle ; ils avaient pour armes défensives une jaque, un bassinet et un bouclier circulaire. Vigoureux et habitués au tir dès leur enfance, ils portaient une arme dont la corde pouvait s'ôter en temps de pluie et se cacher sous le vêtement, avantage dont l'arbalète se trouvait privée, puisque sa corde se trouvait invariablement fixée. Pour arrêter la fougue de

la gendarmerie française, ils se plaçaient en avant de leurs cavaliers, suivant une ligne mince, plantant chacun devant eux, en guise de cheval de frise, un pieu long de 11 pieds ; de là ils tiraient jusqu'à dix flèches par minute, visaient aux chevaux, et démontaient en peu de temps nos gendarmes, fort embarrassés, une fois à pied, de leurs armures. On voit que les Anglais raisonnaient déjà l'art de la guerre.

L'infanterie hussite, telle que l'employa le fameux Zisca à partir de 1418, est aussi l'une des premières qui parvint, en rase campagne, à résister à la gendarmerie, en combattant entourée d'un retranchement de chariots nommé *Tabor*.

§ 9. **Infanterie suisse.** — La nécessité poussa les Suisses, dès le début du XIVe siècle, à ressusciter l'infanterie antique, parce que leur pauvreté ne leur permettait pas d'entretenir de la cavalerie, et que la nature de leur sol se prêtait peu aux manœuvres de cette arme. Ils adoptèrent une ordonnance compacte, et la pique de 18 pieds de longueur qu'ils tenaient à deux mains par le milieu, comme nos soldats tiennent aujourd'hui le fusil en croisant la baïonnette. On comparait le bataillon suisse à une *forêt d'épines ;* on le nommait souvent *hérisson*. A partir de 1386, les Suisses firent usage de couleuvrines. En 1476, aux batailles de Granson et de Morat, dont ils sortirent victorieux, ils combattirent en carrés pleins, ayant dans leurs rangs, suivant des proportions variables, des hallebardiers, des piquiers, des coulevriniers. Les hallebardes servaient dans la mêlée ; les piques s'appuyaient à terre pour résister au choc de la cavalerie ; les coulevrines s'employaient surtout sur les flancs, quelquefois sur le front. Leur ordre de bataille consistait en trois masses rangées *en échelons*, la distance des échelons étant de la portée d'une coulevrine ; de cette manière, la cavalerie ne pouvait les enfoncer. Quant à l'artillerie, ils essuyaient la première décharge (1), puis, profitant de la lenteur du tir de cette époque, couraient sur les canons et s'en emparaient.

(1) A Cerisoles (1544), ils se couchèrent par terre pour offrir moins de prise aux boulets.

Les Suisses combattirent toujours avec un grand courage; mais ce courage, que stimulait alors le désir de l'indépendance, ne fit pas seul leur force contre la bouillante gendarmerie du duc de Bourgogne. La discipline et l'ensemble qui en est la suite, voilà le véritable secret du succès de leur infanterie. Cette discipline était sévère; elle ordonnait le silence le plus absolu, et défendait de quitter son rang sous peine de mort. Dès lors, l'élément populaire, l'*ensemble*, se trouve substitué pour faire la guerre à l'élément féodal, l'*isolement;* sauf ce progrès, les Suisses n'ont pas perfectionné l'art militaire. Néanmoins ils vont faire école, et dans le siècle suivant, les nations européennes imiteront leur formation ou prendront à leur solde des corps d'infanterie suisse.

On doit donc aux Suisses la part plus large que l'infanterie occupe dans les armées à partir du xve siècle.

§ 10. **Infanterie espagnole.** — L'infanterie espagnole vient, comme renommée, après l'infanterie suisse qu'elle a ensuite surpassée. Braves, disciplinés, sobres, infatigables, tels sont, sous Charles-Quint et Philippe II, les fantassins de l'Espagne qui combattent en Italie ou dans les Pays-Bas. Leur contact avec les Suisses leur a appris l'art de former des bataillons serrés; leur ordonnance compacte et fraisée de piques devient aussi difficile à rompre que la phalange. Outre la pique, ils portent comme armes offensives l'épée, le poignard ou dague et l'arquebuse; comme arme défensive, une cape de maille. Quand les Suisses ou les grands fantassins de l'Allemagne les ont entamés, au lieu de fuir en déroute, ils reviennent individuellement à la charge, se glissent entre les rangs des vainqueurs et les attaquent au poignard; dans ces duels, dans ces luttes corps à corps, le fantassin espagnol succombe souvent, et, dans tous les cas, a toutes les chances contre lui : rien ne prouve mieux sa bravoure.

L'arquebuse dont les Espagnols sont armés remplace, comme arme à feu, la couleuvrine suisse; c'est l'arquebuse à croc qu'ils allégent de manière à pouvoir la tirer sur une

fourchette, tandis qu'avant eux, on ne la tirait que posée sur un chevalet. Cette arquebuse perfectionnée prit plus tard, en France, le nom de *mousquet*.

Appelée à combattre constamment au dehors de son sol natal, l'infanterie espagnole ne pouvait être licenciée à la fin de chaque campagne ; elle devint donc troupe permanente, et cette circonstance alors fort rare, jointe à son courage, l'aguerrit tellement, que ses fiers bataillons de *nains bazanés*, pour employer l'expression pittoresque et vraie de ce temps, restèrent pendant plus d'un siècle la terreur des soldats combattant en Italie et en Flandre.

Les Espagnols entremêlèrent souvent leurs arquebusiers à la cavalerie, et firent combattre les deux armes ensemble, mélange que Gustave-Adolphe imita, et qui est aujourd'hui proscrit.

L'infanterie espagnole se distinguait par sa discipline et son bon esprit; on y obéissait à un simple sergent comme à un officier. Quand un nouveau soldat y arrivait, les vieux l'aidaient de leurs conseils et de leur bourse, afin de le mettre promptement en état de faire honneur à la patrie. « Ses corps de garde, a écrit la Noue, étaient comme des écoles où l'on parlait ordinairement du devoir des soldats et des capitaines, de l'honneur, et autres choses concernant les armes. »

Charles-Quint avait solidement organisé les *tercios* (régiments) de son infanterie, dont la force hors d'Espagne montait ordinairement à 3000 hommes divisés en 15 compagnies de 200 hommes chacune : un mestre de camp ou le capitaine le plus ancien commandait le tercio. Le célèbre empereur avait aussi institué des gratifications pour récompenser chez les soldats les actes de courage ; la moindre était de deux écus, et les fantassins espagnols mettaient à honneur de les obtenir.

Semblable organisation, semblables usages, manquent, il faut en convenir, pendant le XVIe siècle, aux infanteries des autres nations.

Revenons à l'infanterie française.

§ 11. **Francs-Archers.** — Les Espagnols ne restèrent pas les seuls à entretenir une infanterie constamment sur pied. Aux XVe et XVIe siècles, les rois de France firent deux essais pour créer une infanterie permanente : le premier remonte à Charles VII.

Ce monarque, après avoir reconquis son royaume sur les Anglais, voulut consolider son trône en l'entourant de troupes régulières. Dans ce but, il institua comme cavalerie les compagnies d'ordonnance et créa l'infanterie des francs-archers. Par une ordonnance de 1448, il prescrivit à chaque paroisse de lever et d'entretenir un archer bien fait et habile au tir de l'arc, lequel devait s'exercer les dimanches et jours de fête, et partir en guerre à l'appel royal. Pour prix du service militaire auquel il était astreint, service plus étendu que celui des milices communales, et qui en faisait exclusivement l'homme du roi, le franc-archer jouissait de l'exemption des tailles (impôts). Cette exemption était un moyen indirect de le solder. Pendant le temps du service, il recevait en outre une somme de 56 francs par mois, laquelle somme tombait à la charge de la paroisse, comme son équipement et son armement.

Le franc-archer portait, par-dessus son pourpoint, une jaque, espèce de justaucorps venant au moins jusqu'aux genoux, formé de trente toiles battues et renfermées entre deux cuirs de cerf; on accordait une grande confiance à cette pièce défensive, que l'on recouvrait quelquefois d'un corselet de lames de fer. Le franc-archer se coiffait d'une salade, casque sans crête et sans visière. Il était armé d'un arc et de sa trousse ou carquois, et d'une épée de moyenne longueur.

Louis XI porta, en 1469, le nombre des francs-archers à 16,000. Cet effectif fut divisé en quatre corps de 4000 hommes, commandés chacun par un capitaine général ; au-dessus de ces quatre capitaines généraux, il y avait un chef pour toute la milice des francs-archers. La France fut divisée en quatre cercles militaires, formant chacun la circonscription où un capitaine général devait recruter ses soldats. Chaque corps de 4000 archers se subdivisait en huit bandes

de 500 hommes chacune. La première de ces bandes restait sous les ordres immédiats du capitaine général ; un capitaine prenait le commandement de chacune des sept autres bandes. Cette réorganisation de Louis XI complétait les vues de Charles VII.

Il est curieux de voir instituer des archers juste au moment où les armes à feu portatives commencent à se répandre ; cependant ce n'est pas par leur armement, qui les réduisait au rôle de troupes légères, que les francs-archers montrèrent leur insuffisance et disparurent.

Dispersés un à un dans les paroisses, s'exerçant au tir isolément, les francs-archers devaient rester soumis à l'influence du clocher, perdre les habitudes guerrières, et prendre les usages du laboureur ou de l'ouvrier. Cela ne manqua pas d'arriver ; après s'être vaillamment conduits dans quelques batailles, ils ne purent, une fois la paix venue, se plier à la discipline et adopter l'esprit de corps ; ils ne purent se faire soldats. Leur rassemblement devint difficile, les chefs répugnèrent à les commander, et le sarcasme s'en mêlant, l'institution fut sapée. Vers la fin de son règne, Louis XI les remplaça par 6000 Suisses, 10,000 aventuriers français, et un corps de fantassins allemands connus sous le nom de *lansquenets* (*Lands-Knecht*).

Ces lansquenets se composaient d'aventuriers recrutés dans les cercles allemands voisins du Rhin. Vigoureux et de haute stature, ils formèrent d'abord des corps de piquiers ; mais, à l'inverse des Suisses, ils tenaient la pique par l'extrémité de la hampe, et néanmoins la manœuvraient avec art. Ils valaient mieux que l'infanterie française, et c'est pourquoi, à défaut de troupes suisses, on leur confiait la garde des canons.

L'infanterie ayant rendu de grands services à Charles VIII à son retour de la conquête de Naples, la plupart des souverains comprirent l'importance de cette arme, et, à l'imitation des Suisses, dressèrent des corps de piquiers. Les rois de France ne suivirent pas cet exemple, et, confiants dans les

aventuriers, les Suisses et les Allemands enrôlés à leur solde, se dispensèrent de lever une infanterie nationale et régulière.

Louis XII chercha pourtant à discipliner son infanterie et à lui donner plus de considération. Le premier, il réussit à faire descendre les gentilshommes de cheval. Sur ses instances, plusieurs chevaliers de renom, entre autres Bayard, acceptèrent le commandement de bandes de gens de pied; dès lors, le préjugé des nobles contre l'infanterie fut vaincu, et de jeunes gentilshommes, parmi lesquels Blaise de Montluc, quittèrent la lance pour la pique. Cette heureuse révolution date de 1507. En allégeant l'infanterie française d'un mépris qui lui pesait, elle décupla sa valeur et contribua aux succès de Louis XII en Italie.

§ 12. **Légions de François Ier.** — François Ier fit encore plus que Louis XII pour le progrès de l'infanterie française. A la bataille de Marignan (1515), il se mit à pied à sa tête, une pique à la main, et s'élança à la charge en criant : *Qui m'aime, me suive!* Ce jour-là nos fantassins, électrisés, se montrèrent supérieurs aux Suisses et les battirent.

Au même moment, Machiavel posait comme principe « qu'une infanterie bien organisée ne peut être vaincue sans de grandes difficultés que par une autre infanterie. » C'était proclamer la supériorité des gens de pied, et l'idée était profonde, hardie, surtout pour un homme qui n'avait jamais porté l'épée.

Frappé sans doute d'une pensée semblable à celle du grand écrivain, et ne voulant pas rester plus longtemps à la merci d'étrangers capricieux et exigeants, François Ier résolut de créer une infanterie nationale. Longtemps il hésita sur l'organisation qu'il adopterait, puis poussé par le mouvement de la renaissance littéraire qui ramenait les idées vers les anciens, il se décida enfin à imiter l'ordonnance romaine, mais il ne l'imita guère que de nom.

En 1534, il créa sept légions portant le nom de la pro-

vince où elles devaient être levées (1). Chaque légion se composait de six bandes, la bande ayant l'effectif suivant :

Officiers.....	Capitaine.....	1	5
	Lieutenants.....	2	
	Enseignes.....	2	
Bas-officiers..	Centeniers.....	10	60
	Chefs d'escouade.....	40	
	Fourriers.....	4	
	Sergents de bataille.....	6	
4 Tambours et 2 Fifres.....			6
Soldats.....	Arquebusiers.....	200	1000
	Piquiers.....	600	
	Arbalétriers.....	200	
		Total.....	1071

La légion entière était commandée par l'un des six capitaines de bande. Son effectif montait, d'après le détail précédent, à 6426 hommes, et celui des sept légions ensemble à 44,982 hommes, officiers compris. Ces officiers devaient être, comme les bas-officiers, de la province où la légion se levait.

Les arquebusiers ne formaient pas le tiers des soldats de la bande, mais fréquemment détachés pour combattre en *enfants perdus* (tirailleurs), ils avaient pour eux seuls l'un des lieutenants et son enseigne.

Comme avantages, les soldats légionnaires jouissaient de l'exemption de la taille (impôt) jusqu'à concurrence de 20 sols ; obtenaient une décoration consistant dans un anneau d'or, s'ils se distinguaient par une action d'éclat, et gagnaient la noblesse par le seul fait de leur ascension au grade de lieutenant. Ceux d'entre eux que leurs blessures rendaient invalides servaient avec solde dans les garnisons, exempts alors pour leur vie de toute taille et subside.

(1) La légion de Normandie, la légion de Bretagne, la légion de Picardie, la légion du Languedoc, la légion de Guyenne, la légion de Champagne (levée aussi dans la Bourgogne et le Nivernais), la légion du Dauphiné (levée aussi dans la Provence, le Lyonnais et l'Auvergne).

Ce projet d'organisation ne reçut jamais une exécution complète, parce qu'il était alors impossible de trouver et d'entretenir en France, outre les anciennes bandes, près de 45,000 fantassins. A la mort de François Ier, l'institution légionnaire tombait déjà en désuétude, et l'on en revenait au système des bandes isolées.

§ 13. **Bandes françaises.** — A partir de cette époque, la bande devint en France le seul corps à pied ayant une organisation régulière, permanente ; elle était la véritable unité de formation de l'infanterie, et comme elle comptait le plus souvent jusqu'à 500 et 600 hommes, elle correspondait assez exactement à notre bataillon moderne.

Un capitaine commandait la bande ; il était secondé par un lieutenant, un enseigne, des fourriers, des sergents, des caporaux. La bande marchait au son de fifres et de tambours. Parmi les soldats, il y avait des premiers soldats nommés *anspessades :* ce mot, qui s'écrivait d'abord *lanspessades*, vient de l'italien *lance spezzate*, lances rompues ; il s'appliqua primitivement à des gendarmes démontés, c'est-à-dire prenant service dans l'infanterie.

Les officiers et les piquiers portaient le même armement, composé d'une longue pique, d'une épée, de casques couvrant les oreilles, de corselets ou cuirasses, de brassards, de gantelets et de cuissards ; les arquebusiers avaient de petits casques, des jaques, des manches de maille et une épée ou dague : les premiers étaient donc des pesamment armés, ou, comme nous dirions aujourd'hui, de l'infanterie de ligne, tandis que les derniers étaient des armés à la légère.

La bande se formait en carré plein, les piquiers au centre, les arquebusiers à l'extérieur ; le capitaine se plaçait en avant, le lieutenant restait en serre-file, l'enseigne occupait le milieu du premier rang des piquiers. Pour le combat, les piquiers restaient de pied ferme, tandis que les arquebusiers se dispersaient sous la direction du lieutenant et escarmouchaient. Si la lutte se prononçait sérieusement, les arquebusiers se réfugiaient derrière les piquiers qui soutenaient le choc en

croisant la pique, ou chargeaient l'ennemi en ordonnance serrée. Dans cette charge, ils se joignaient presque épaule contre épaule, et se tournaient de biais pour enfoncer l'ennemi, usage qui semble un vestige de l'influence antique du bouclier, lequel donnait à l'infanterie une tendance à s'étendre à droite, parce que chaque soldat cherchait à se couvrir du bouclier de son voisin.

Sur les champs de bataille les masses imposantes d'infanterie se rangeaient en grosses batailles (1) [lignes] carrées ou rectangulaires, variant de 3 à 10,000 hommes. Des manuscrits de l'époque représentent de ces batailles sur 42 et même sur 68 hommes de profondeur. Le nombre des hommes recouverts de corselets alla en diminuant, et la plupart des piquiers furent privés d'armes défensives.

C'est parce que l'infanterie se rangeait ainsi en carré plein, que les auteurs militaires du milieu du XVIe siècle contiennent des tables de racines carrées pour tous les nombres donnés de soldats, tables qui formaient les manuels tactiques de l'époque.

Dans ces formations carrées, les rangs, comme les files, se trouvaient à la distance d'un pas; dans quelques occasions, devant l'ennemi, on supprimait ces distances et l'on serrait en masse compacte, comme Montluc le fit faire à ses fantassins à Cerisoles (1544).

Pendant les guerres de religion qui troublèrent la France sous les derniers Valois, les armes à feu se multiplièrent dans les rangs de l'infanterie française, parce qu'elles convenaient mieux à la nature de ces guerres consistant en escarmouches, en prises et en reprises de postes; mais comme ces armes ne servaient alors qu'à tirer, l'infanterie, privée de piques, était incapable de charger ou de recevoir un choc. De là ce principe d'un guerrier contemporain : « L'arquebuserie sans piques, ce sont des bras et des jambes sans corps. » Les piquiers furent, en effet, conservés jusqu'à l'instant où

(1) On commençait déjà à dire *bataillon* ; plus tard, le nom du tout devint celui de la partie.

l'arme à feu devint à la fois, par l'invention de la baïonnette, arme de jet et de choc.

Les bandes françaises se divisaient en deux grandes catégories, suivant leur origine : les bandes de Piémont, qui, depuis plus d'un siècle, combattaient pour la conquête tant désirée du Milanais et de l'Italie ; les bandes de Picardie, qui luttaient, sur notre frontière nord, contre les Flamands et les Anglais. On distinguait aussi, depuis François Ier, les bandes de Champagne, opposées aux Allemands, et les bandes de Guyenne et de Navarre, chargées de défendre le royaume, du côté des Pyrénées, contre les tentatives des Espagnols. Piémont, Picardie, Champagne, Navarre, noms glorieux que portèrent jusqu'à la Révolution les plus vieux corps de notre infanterie !

Le système des bandes isolées convenait au caractère français, en ce sens qu'il permettait aux capitaines de se distinguer individuellement et ne les soumettait pas au joug d'une autorité supérieure. On reconnut pourtant bientôt la nécessité de grouper plusieurs de ces bandes sous les ordres d'un chef unique, pour donner une impulsion plus forte à l'action des combattants et faciliter leur conduite et leur administration. Henri II, convaincu de cette nécessité, essaya de revenir à l'organisation légionnaire de François Ier, mais la paix de Cateau-Cambrésis ajourna la réalisation de ses projets en les rendant momentanément inutiles. Ce fut sous la minorité de Charles IX, dans les premiers mois de 1561, que furent institués les premiers régiments, groupes de plusieurs bandes, dont les chefs prirent définitivement le nom de colonels. L'organisation régimentaire des vieilles bandes fut complétée en 1569.

Les troubles politiques multiplièrent beaucoup, à l'origine, le nombre des régiments, parce que chaque homme un peu influent d'un parti reçut commission d'en lever et dresser un ; mais ces corps ne duraient ordinairement pas plus que le crédit de leurs chefs, et étaient licenciés à la paix : aussi il n'exista point, jusqu'au règne de Louis XIII, un grand nombre de régiments d'infanterie permanents. Les seuls régiments

qui, créés avant cette période agitée, la traversèrent intacts, provenaient de la fusion des vieilles bandes et portaient déjà le nom distinctif de *vieux corps* qu'ils conservèrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; les *moyens vieux* et les *petits vieux* venaient, comme ancienneté, immédiatement après eux.

L'ordre de bataille d'un régiment fut, à l'origine, une ligne de petits carrés rangés tant pleins que vides, chaque compagnie formant un carré; dans les occasions sérieuses, la ligne devenait pleine. On songeait déjà, pour résister à la cavalerie, à se former en carrés échelonnés de manière à se flanquer mutuellement.

L'introduction du mousquet marche, comme date, à peu près avec l'institution des premiers régiments d'infanterie française. Les mousquetaires ne combattaient qu'en tirailleurs; un morion (petit casque), un gilet de buffle sans manches, une dague, un sac à bagues et une poire à poudre composaient, avec le mousquet, tout leur armement et équipement. Quelques-uns, pour agir plus rapidement, montaient de petits chevaux, ce qui formait dans les régiments d'infanterie une portion accidentelle de cavalerie. Les lourdes arquebuses disparurent peu à peu devant les mousquets.

La profondeur de la formation diminua bientôt pour l'infanterie, l'abandon successif des armures défensives et de la pique favorisant cette modification tactique; déjà, avec la disposition du régiment sur une ligne de carrés par compagnie, la profondeur de la ligne ne pouvait dépasser 12 à 10 hommes, car cela correspond à un effectif de 144 à 100 hommes pour la compagnie. On s'habitua peu à peu, quand on resserrait les intervalles, à conserver cette profondeur qui devint la profondeur normale. La profondeur sur dix rangs peut même être considérée comme étant celle de l'infanterie française à la fin du règne de Henri IV, ainsi que le montre cette figure extraite d'un auteur contemporain (1)

(1) *Principes de l'art militaire*, par J. de Billon, 1622, in-4°, p. 156.

et relative à l'ordre de bataille d'un bataillon de 500 hommes (les *p* indiquent les piquiers, les *m* les mousquetaires).

BATAILLON FRANÇAIS, VERS 1610.

mmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmm
mmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmm
mmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmm
mmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmm
mmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmm
mmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmm
mmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmm
mmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmm
mmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmm
mmmmmmmmmm pppppppppppppppppppppppppp mmmmmmmmmm

Dans cette ordonnance, les mousquetaires se trouvent placés de la façon qui convient à des troupes légères destinées à escarmoucher, et les piquiers forment encore, comme dans l'ordonnance de l'ancienne bande, un noyau résistant, propre à soutenir un choc.

Les armes à feu forment dans ce bataillon les deux cinquièmes de l'effectif total; cette proportion va augmenter et devenir celle des deux tiers sous le règne de Louis XIII (1).

§ 14. **Infanterie suédoise.** — L'infanterie française sous Henri IV procédait en partie, comme formation et comme tactique, de l'infanterie hollandaise dressée par le célèbre capitaine qui porte nom Maurice de Nassau; de même l'infanterie, sous Louis XIV, emprunte quelques-uns de ses progrès à l'infanterie suédoise, formée à l'école de la grande guerre sous Gustave-Adolphe : avant d'aborder les progrès de notre infanterie pendant le règne du plus grand des Bourbons, occupons-nous donc des perfectionnements apportés à cette arme par le vainqueur de Leipzig.

(1) A cette époque, la proportion des armes à feu atteint le même chiffre dans l'infanterie espagnole, puisqu'en 1637 le régiment de Jaën compte 190 soldats par compagnie, savoir : 60 piquiers, 90 arquebusiers, 40 mousquetaires.

Ayant affaire aux Autrichiens, adversaires lourds, attachés à l'usage des gros bataillons, Gustave-Adolphe porta ses vues vers la mobilité ; il rendit son infanterie plus maniable en la partageant en petits corps indépendants, commandés chacun par un chef particulier, et en réduisant sa profondeur à six rangs ; quelquefois, pendant la durée du combat, il faisait dédoubler les files, pour allonger le front, de telle sorte que ses fantassins se trouvaient sur trois rangs de profondeur. Il rangeait ordinairement son infanterie sur deux lignes, les pleins de la première correspondant aux vides de la seconde. Voici la figure de la formation de cette infanterie dans laquelle les P indiquent les piquiers et les M les mousquetaires.

FORMATION DE L'INFANTERIE SUÉDOISE SOUS GUSTAVE-ADOLPHE.

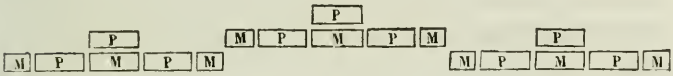

En diminuant la profondeur de son infanterie, le roi de Suède augmentait, avec le front, l'effet des armes à feu ; il l'augmentait d'autant plus que les mousquetaires étaient plus nombreux dans ses troupes que dans les formations précédentes, car on en comptait 72 par compagnie pour 54 piquiers, ce qui donne presque pour les armes à feu la proportion des trois cinquièmes.

Avec une profondeur moindre, il put réduire la longueur de la pique à 11 pieds ; il ôta la cuirasse aux piquiers, ne leur laissant plus, en armes défensives, que le casque nommé salade. Il allégea le mousquet (1), ce qui permit de le tirer sans fourchette, et de le porter sur l'épaule, sans la garantir par un coussinet, adopta les cartouches placées dans une giberne, au lieu des charges pendues aux cordons souvent

(1) Une partie de ses troupes avait déjà le mousquet *à rouet*.

mêlés de la bandouillière, et obtint un feu de trois rangs, à peu près analogue à notre feu actuel.

Toutes ces innovations, mobilisant l'infanterie, permirent de passer facilement de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne, et dès lors l'avantage resta, dans les marches et sur le champ de bataille, à Gustave-Adolphe, dont les adversaires conservaient l'ordonnance sur 10 rangs de profondeur et maniaient des mousquets tellement lourds qu'il fallait 94 temps pour les charger.

Le roi de Suède plaçait pour le combat des compagnies de mousquetaires entre ses escadrons, mélange des armes que les allures peu vives de la cavalerie rendait alors possible et même fructueux.

§ 15. **Infanterie de Louis XIV et de Louis XV.** — Les armes à feu dont se servait l'infanterie suédoise étaient des mousquets à mèche ou des mousquets à rouet, armes que le soldat portait horizontalement sur l'épaule, ce qui ne permettait pas de serrer les rangs.

Deux inventions, relatives à l'arme à feu, vinrent changer cet état de choses. La première est celle du fusil, arme portative dans laquelle l'inflammation de la charge de poudre se faisait par le choc d'une batterie d'acier contre un morceau de silex; les fusils parurent dans l'armée française en 1652. Déjà la baïonnette existait depuis quelques années; elle était encore à manche de bois, en sorte que, placée au bout du fusil, elle empêchait de tirer, mais néanmoins elle constituait un grand progrès, puisque dès lors le fusilier possédait à la fois dans son fusil une arme de jet et une arme de main.

Ces inventions, qui datent de la Fronde, venaient d'autant plus à point, que Turenne avait, vers 1640, adopté pour notre infanterie la profondeur suédoise sur six rangs seulement. Arme, ordonnance, tout s'allégeait, tout se perfectionnait donc en même temps.

Avec cette profondeur de six rangs, le bataillon français

se rangeait comme au temps de Henri IV, les piquiers au centre, les mousquetaires aux ailes, ce qui donnait la formation indiquée par le dessin ci-dessous emprunté à un ouvrage contemporain (1).

BATAILLON FRANÇAIS AU COMMENCEMENT DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

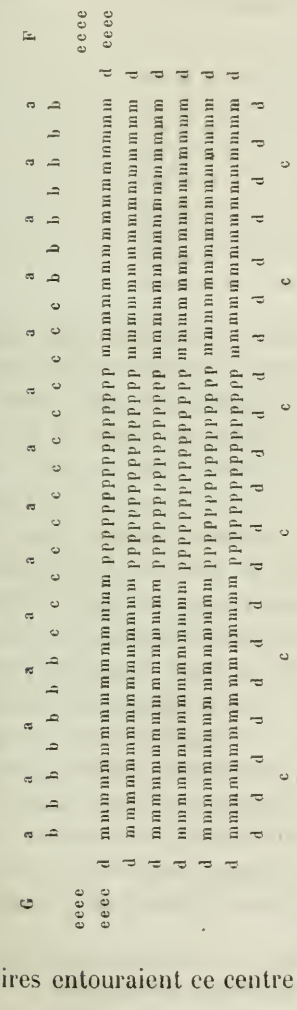

Voici la légende de ce dessin qui se rapporte à un bataillon formant régiment :

A. Le colonel.
B. Le lieutenant-colonel.
aaa. Les capitaines.
bb. Les lieutenants.
cc. Les sous-lieutenants et les enseignes.
dd. Sergents.
ee. Les tambours.
F. Le major.
G. L'aide-major.
m. Les mousquetaires.
p. Les piquiers.

Quand on voulait former le carré, les piquiers occupaient le centre de la formation, et les mousquetaires entouraient ce centre sur les quatre côtés, comme

(1) *L'art de la guerre*, par Gaya, 1689, p. 158.

le fait voir la figure ci-dessous (1), relative à une compagnie de 100 hommes (36 piquiers indiqués par des p, 64 mousquetaires indiqués par des m).

CARRÉ D'UNE COMPAGNIE (1673).

m m m m m m m m m m
m m m m m m m m m m
m m p p p p p p m m
m p p p p p p m m
m m p p p p p p m m
m m p p p p p p m m
m m p p p p p p m m
m m p p p p p p m m
m m m m m m m m m m
m m m m m m m m m m

Le fusil détrôna sans peine le mousquet, qui disparut complétement des rangs français dans la dernière année du XVIIe siècle. La baïonnette fit supprimer la pique ; mais ici la lutte dura plus longtemps, et ce fut seulement en 1703 que Louis XIV, adoptant l'avis de Vauban contre celui du maréchal de Montesquiou, ordonna cette suppression. Comme le fusil, resté l'arme unique du fantassin, offrait moins de longueur que la pique, force fut de réduire la profondeur, et l'on mit l'ordonnance à quatre rangs. La figure ci-contre, extraite de Puységur (2), reproduit cette formation amincie. Le commandant du bataillon se tient devant le centre du front, ayant derrière lui les trois drapeaux qui occupent le milieu de la ligne formée par les capitaines des compagnies et quelques autres officiers ; un certain nombre de sergents sont placés sur une ligne de serre-files en arrière du quatrième rang. La distance des rangs est de près de 4 mètres ; au moment du combat, les rangs se serrent à environ 1 mètre, et les officiers qui se trouvent en tête se joignent au premier rang

(1) Figure tirée de l'ouvrage intitulé : *Les devoirs militaires des officiers d'infanterie et de cavalerie*, par De La Fontaine, 1673, p. 404.

(2) *Art de la guerre par principes et par règles*, par le maréchal de Puységur, édition in-4°, t. I, p. 120.

des soldats. Les tambours occupent les flancs de la formation.

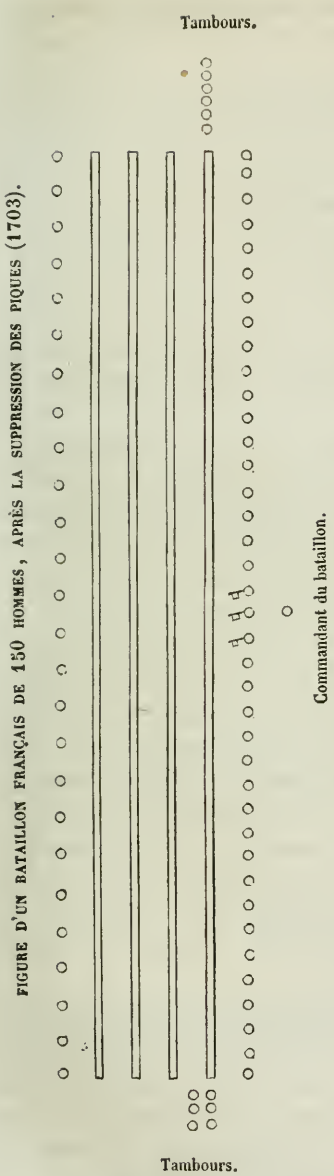

FIGURE D'UN BATAILLON FRANÇAIS DE 150 HOMMES, APRÈS LA SUPPRESSION DES PIQUES (1703).

C'est aussi à Louis XIV que remonte la création des grenadiers, création toute française, imitée depuis par les autres nations. Les premiers grenadiers eurent pour destination de lancer des grenades dans les siéges; ils devinrent, en 1670, des soldats d'élite, et chaque régiment en eut une compagnie.

Au début du règne de Louis XV, l'infanterie française se rangeait donc sur quatre rangs, mais l'ordonnance était encore à rangs ouverts. Bientôt un pas immense en fait de tactique, l'adoption du pas emboîté et cadencé, recommandé par le maréchal de Saxe, permit de marcher et de manœuvrer à rangs serrés, parce que chaque homme tint dès lors un espace minimum dans le rang et dans la file. A partir de ce moment, l'ordonnance de l'infanterie devient réellement une formation mince couvrant

peu de terrain, comme cela ressort de cette figure tirée d'un livre de l'époque (1).

COMPAGNIE DE GRENADIERS FRANÇAIS RANGÉS EN BATAILLE (1757).

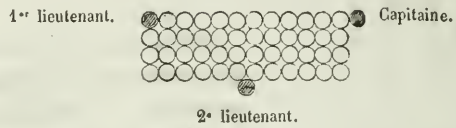

§ 16. **Infanterie prussienne.** — A la mort du maréchal de Saxe, l'infanterie prussienne était déjà la meilleure de l'Europe.

Dressée par le prince d'Anhalt sous Frédéric-Guillaume Ier, perfectionnée par Frédéric le Grand après sa conquête de la Silésie, elle savait marcher en bataille, former et déployer les colonnes serrées, exécuter des feux rapides. Le fusil prussien avait une baguette de fer cylindrique et une lumière conique en forme d'entonnoir, permettant à la poudre de passer du canon dans le bassinet, deux circonstances qui faisaient économiser deux temps dans la charge de l'arme, celui d'amorcer et celui de retourner la baguette. Aussi le fantassin, soumis en outre à des exercices minutieux et à une discipline sévère, parvenait-il à tirer six coups de fusil par minute, vitesse d'exécution qui lui donnait les mêmes avantages que s'il avait été plus rapproché et que s'il avait tiré plus juste ; c'est pourquoi le principal mode d'action de l'infanterie prussienne consistait dans les feux, quoiqu'elle ait fait usage dans plusieurs batailles de l'attaque à la baïonnette.

La tactique moderne de l'infanterie est sortie toute faite des camps prussiens du XVIIIe siècle ; les manœuvres actuelles de cette arme, telles que les différents peuples les exécutent, procèdent, comme base et comme principes, des manœuvres perfectionnées ou introduites par Frédéric le

(1) *Amusements militaires*, par Dupain, 1757, p. 226.

Grand, qui sut le premier réunir, dans les mouvements des troupes, la précision à la promptitude.

Le bataillon prussien, rangé sur trois rangs, se fractionnait en huit pelotons égaux, composés ordinairement des seuls soldats des cinq compagnies de fusiliers, parce que la compagnie de grenadiers combattait détachée : il en résultait que des hommes de compagnies différentes faisaient partie d'un même peloton, et que les soldats ne restaient pas tactiquement et administrativement sous les ordres des mêmes officiers ; à ce double inconvénient se joignait une anomalie, celle d'avoir dans chaque bataillon une compagnie de fusiliers commandée par un lieutenant, tandis que chacune des autres obéissait à un capitaine en 1er ou en 2e.

Dans l'ordre de bataille, les officiers occupaient au premier rang les intervalles qui séparaient les pelotons ; ils avaient derrière eux un bas-officier. A quatre pas en arrière se trouvaient sur un seul rang, en serre-files, tous les officiers et bas-officiers qui n'avaient pu se placer entre les pelotons. Les drapeaux coupaient le bataillon en deux parties égales nommées ailes ; l'aile comprenait donc deux divisions, la division se composant de deux pelotons. A chaque côté des drapeaux, il y avait trois files qui conservaient toujours leur feu. Le commandant du bataillon se tenait devant les drapeaux. La figure ci-dessous reproduit l'ordre de bataille de ce bataillon (les ● indiquent les officiers et les ○ les bas-officiers).

BATAILLON PRUSSIEN (1752).

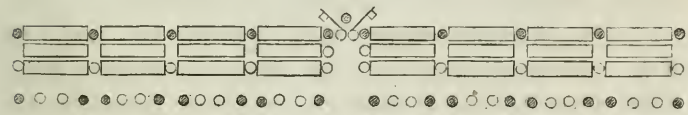

La compagnie prussienne, quand on la rangeait isolément, se partageait en quatre sections, les surnuméraires formant

en arrière du flanc gauche un piquet séparé, sur trois rangs, que l'on voit sur cette figure.

COMPAGNIE PRUSSIENNE.

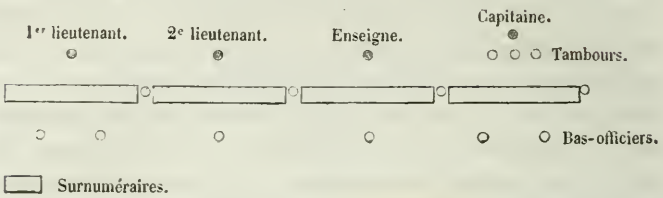

Un des caractères de l'infanterie prussienne, c'est qu'elle exécutait en marchant des feux de charge, auxquels on a depuis renoncé comme produisant plus de désordre que d'effet. Elle se distinguait aussi par ses habits étroits et une tenue très soignée. A la guerre, sous le feu de l'adversaire, elle possédait, sans rien perdre de sa rapidité de manœuvres, une inébranlable solidité qui aida plus d'une fois Frédéric le Grand à sortir des mauvais pas où il était tombé.

§ 17. **Progrès jusqu'à nos jours.** — A partir du conquérant de la Silésie, l'histoire de l'infanterie se réduit à peu de chose.

La formation sur trois rangs fut définitivement adoptée en France quand on introduisit l'exercice prussien parmi nos troupes, dans le but d'uniformiser leur instruction.

Le principal ministre de la guerre du règne de Louis XVI, le comte de Saint-Germain, institua (1775) dans chaque régiment d'infanterie une compagnie de chasseurs, seconde compagnie d'élite, dont l'existence permit de récompenser les services des bons soldats, quelle que fût leur taille. En 1804, cette compagnie, qui avait disparu pendant la République, reparaît sous le nom de compagnie de voltigeurs, mais alors il y en a une par bataillon au lieu d'une par régiment. Chaque bataillon comprend en outre une compagnie de grenadiers, de sorte que, dans l'ordre de bataille, ses deux ailes ont chacune pour appui une compagnie d'élite, ce

qui rend inutile le piquet d'élite que l'on plaçait précédemment à l'aile gauche depuis l'amincissement de l'ordonnance.

Dans les campagnes suivantes, les soldats d'élite français, comme précédemment les grenadiers de Frédéric, luttent séparés de leur régiment, et forment non plus seulement des bataillons d'élite, mais un corps d'armée utilisé comme réserve.

A partir de cette époque, l'organisation de l'infanterie reste à peu près la même, sauf le nombre de compagnies du centre par bataillon et le nombre de bataillons par régiment qui varient suivant les temps. Les cinq derniers chapitres de la première partie de ces *Éléments* indiquent ces variations et nous dispensent d'y revenir.

Quant à la tactique de l'infanterie durant cette période, elle ne consiste plus dans la solidité et dans les feux : la méthode prussienne disparaît, et le secret de vaincre appartient à celui qui sait le mieux marcher et attaquer. Toutes les guerres de la première République et du règne de Napoléon Ier, surtout les campagnes de 1796 en Italie et de 1805 en Allemagne, mettent en évidence ce point caractéristique des progrès de l'art militaire moderne.

Nous devons signaler encore deux modifications essentielles.

La première, c'est la formation sur deux rangs adoptée, depuis 1810, par les Anglais pour leur infanterie, formation mince qui convient surtout à leurs solides et flegmatiques soldats. L'infanterie suisse a suivi l'exemple de l'infanterie anglaise, et se range aujourd'hui sur deux rangs seulement. L'infanterie russe a commencé, dans de grandes manœuvres, à se placer sur deux rangs; mais elle ne s'est encore présentée sur les champs de bataille que sur trois rangs. En France, nous avons conservé, comme ordonnance habituelle, la profondeur sur trois rangs qui résiste mieux à la cavalerie; mais des autorités militaires imposantes se sont déjà prononcées pour la formation sur deux rangs que nous prenons accidentellement (1).

(1) Voyez le chapitre suivant, § 1er.

La seconde modification concerne l'armement. Le fusil à silex ralentit forcément son tir par les temps humides, et une pluie continuelle peut le condamner au silence. Frédéric le Grand, frappé de cet inconvénient d'autant plus funeste pour lui que son infanterie agissait principalement par ses feux, avait pourvu chacun de ses fantassins d'un morceau de cuir destiné à couvrir la batterie du fusil et à la garantir des effets de l'humidité ; mais ce n'était là qu'un palliatif, car cette enveloppe de cuir, attachée pendant la marche à la giberne, devenait promptement hors de service. Une invention moderne, celle de l'arme à percussion, a mieux résolu le problème et satisfait au désir du roi de Prusse (1). Cette arme, adoptée en France en 1840, se trouve aujourd'hui entre les mains de tous les fantassins européens. Bientôt même, suivant les probabilités, le fusil de l'infanterie sera rayé chez tous les peuples, et le soldat à pied lancera dès lors la balle oblongue perfectionnée avec une justesse et à une distance qui augmenteront son importance de combattant.

§ 18. **Remarques.** — L'histoire rapide que nous venons d'esquisser montre la profondeur de l'infanterie diminuant au fur et à mesure des perfectionnements apportés à l'art militaire. Ainsi nous voyons la formation de cette arme passer successivement, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, des bataillons carrés sur 100 hommes de côté des Égyptiens, à l'ordonnance compacte de la phalange grecque sur 16 hommes de profondeur, à l'ordonnance fractionnée de la légion romaine sur dix rangs de profondeur, et de la formation carrée des bandes françaises aux ordonnances minces des modernes dont la profondeur fut de six rangs sous Gustave-Adolphe et Turenne, de quatre rangs sous Maurice de Saxe, de trois rangs sous Frédéric-Guillaume Ier, et se trouve aujourd'hui de trois rangs en France,

(1) Le fusil *à aiguille*, actuellement en usage dans une partie de l'infanterie prussienne, paraîtrait préférable, relativement à l'humidité, au fusil à percussion, s'il ne s'encrassait promptement : il tire plus juste et plus vite.

de deux rangs seulement chez les Anglais. Il est peu probable que cette profondeur soit encore réduite, et qu'elle aboutisse un jour à venir à l'arrangement en haie, c'est-à-dire sur un seul rang (2) ; cependant les perfectionnements récents des armes à feu de main et l'emploi contre les troupes des fusées à la Congrève ôtent à cette supposition le cachet d'impossibilité absolue.

Observons en terminant que les peuples conquérants ont, depuis le commencement du monde, dû leurs succès à une bonne infanterie.

Alexandre le Grand renversa Darius et son empire, grâce à la phalange macédonienne fortement organisée par son père Philippe, et à l'excellence des fantassins grecs qui l'accompagnèrent.

Les Romains eurent raison de la phalange grecque, et conquirent presque tout le monde alors connu, avec la légion romaine, car jamais ils n'eurent dans leurs armées beaucoup de cavalerie.

C'est à leur brave infanterie que Charles-Quint et Philippe II ont dû leurs victoires.

Frédéric le Grand remporta ses premiers succès avec l'infanterie prussienne formée et disciplinée sous le règne de son prédécesseur.

Napoléon Ier vainquit à Austerlitz, à Iéna, à Friedland, à Wagram, avec l'infanterie aguerrie par les guerres de la Révolution et dressée dans le camp de Boulogne.

Enfin, sans leur infanterie, les Anglais n'auraient point vu, de 1809 à 1814, la guerre d'Espagne prendre une tournure heureuse pour leurs armes.

(1) Ce serait à peu près une disposition en tirailleurs.

CHAPITRE II.

DÉTAILS SUR L'INFANTERIE.

§ 1er. **Généralités.** — L'infanterie est apte à combattre sur tous les terrains et dans toutes les circonstances ; elle se recrute aisément, s'instruit facilement, coûte peu à entretenir ; qu'elle attende l'ennemi de pied ferme, ou qu'elle l'attaque en marchant à sa rencontre, elle peut *au besoin* se passer des autres armes ; c'est donc la troupe par excellence, la troupe classique, celle qui doit faire le fond principal des armées.

On exige du fantassin qu'il soit : 1° *adroit*, parce que son arme ne produit d'effet que quand elle est maniée avec adresse; 2° *agile*, afin qu'il se trouve à même de surmonter tous les obstacles du terrain ; 3° *robuste*, pour qu'il puisse supporter facilement les privations et les fatigues ; 4° *intelligent*, afin qu'il ne reste pas une simple machine et qu'on ait la faculté de réagir sur son moral. Il faut qu'il puisse combattre à toute heure, dans tous les pays, quels que soient le climat et la saison ; en d'autres termes, il faut qu'il possède le plus possible le caractère de l'*universalité*.

Son habillement sera simple, commode et chaud ; et sa forme, calculée uniquement dans l'intérêt de sa santé, ne dépendra ni du caprice ni de la mode; sa chaussure se fera solide et bien assujettie ; sa coiffure légère, et pourtant de nature à résister au sabre de la cavalerie.

Le fusil à percussion et à baïonnette est une machine portative à peu près (1) aussi perfectionnée que le permettent les progrès actuels des arts mécaniques ; la sûreté de son feu en fait une excellente arme pour l'infanterie : la baïonnette est d'ailleurs la seule arme qui convienne au fantassin

(1) Cette restriction restera nécessaire tant que nos fantassins ne porteront pas le fusil *rayé*.

dans une lutte corps à corps. Le sabre que portent les sous-officiers et les soldats d'élite, n'a guère d'utilité qu'au bivouac, où il remplace, jusqu'à un certain point, la serpe et la hache.

On augmente la force physique du soldat d'infanterie par des exercices, tels que le maniement des armes, les marches en bataille et par le flanc, diverses manœuvres, etc., ainsi que par la gymnastique qui donne de la souplesse à ses membres ; on augmente sa force morale au moyen de la discipline, qui, bien observée, accroît la puissance d'action de l'ensemble, et au moyen de l'inculcation de la plus haute idée de sa force, de son importance, de sa supériorité sur ceux qu'il aura occasion de combattre ; on lui démontre surtout qu'avec sa baïonnette, il ne doit pas craindre la cavalerie, malgré la position dominante du cavalier monté sur son cheval. On habitue le fantassin à rester calme dans les moments les plus critiques, malgré le jeu de la mitraille, malgré la faim et la soif. Son éducation morale ne peut, au reste, convenablement s'achever qu'à la guerre.

Un soldat d'infanterie, chargé de 25 kilogrammes (1), doit pouvoir marcher par jour pendant dix heures : chaque troupe à pied ainsi conduite fatiguera la meilleure cavalerie et pourra même l'atteindre dans une poursuite de peu de durée, le cheval ayant plus que l'homme besoin de repos. Ainsi, en 1805, lors de la poursuite par les Français de l'archiduc Ferdinand à sa sortie d'Ulm, les grenadiers d'Oudinot firent jusqu'à quatorze lieues par jour, ne permirent pas à la cavalerie ennemie de se reposer, et en firent tomber une partie entre les mains de nos cavaliers.

Le bataillon forme l'unité de force de l'infanterie : on ins-

(1) « Il est cinq choses qu'il ne faut jamais séparer du soldat : son fusil, ses cartouches, son sac, ses vivres pour au moins quatre jours et son outil de pionnier; qu'on réduise ce sac au moindre volume possible; qu'il n'y ait qu'une chemise, une paire de souliers, un col, un mouchoir, un briquet, fort bien ; mais qu'il l'ait toujours avec lui, car s'il s'en sépare une fois, il ne le reverra plus. » (MÉMOIRES DE NAPOLÉON Ier, *seconde Note sur les Considérations sur l'art de la guerre.*)

truit le soldat comme devant, quand il sera assez instruit, en faire partie. On y parvient par la synthèse, en procédant du simple au composé, *de l'individu à la masse.* On s'occupe d'abord d'un seul homme, puis de deux hommes, de trois hommes, de quatre hommes, etc., placés sur le même rang. Quand ils sont suffisamment instruits et assez habiles sur un rang, on les groupe sur deux et trois rangs.

Nous avons dit, dans le deuxième chapitre de la première partie (1), qu'on devait au maréchal de Saxe l'introduction dans nos troupes du pas emboîté et cadencé qui avait permis de marcher et de manœuvrer à rangs serrés : ce pas est l'une des bases d'une bonne manœuvre. Le pas de l'infanterie a 2 pieds ($0^m,65$) de long. On distingue le *pas direct* du *pas oblique;* ce dernier peut être remplacé par un quart de conversion et une marche directe. Avec le pas direct, le fantassin parcourt, dans une minute, 50 mètres au pas ordinaire, 60 mètres au pas de route, 66 mètres au pas accéléré, 81 mètres au pas de charge, 100 mètres au pas de course. Il occupe dans le rang $0^m,50$, dans la file $0^m,50$ avec le sac ; il y a $0^m,32$ d'intervalle entre les rangs. Il est inutile de nous arrêter plus longuement sur ces détails spéciaux.

La formation sur trois rangs présente plus de consistance que la formation sur deux rangs, principalement pour résister à la cavalerie et pour l'attaque en bataille ; c'est pour cela qu'elle a été jusqu'à ce jour consacrée en France, sauf pour les chasseurs à pied. L'Angleterre range aujourd'hui son infanterie sur deux rangs, et des écrivains de mérite se sont déjà prononcés en faveur de la formation sur deux rangs qu'amène promptement une guerre un peu prolongée (2).

(1) Voyez ci-dessus, p. 36.

(2) L'Empereur Napoléon Ier, dans ses *Mémoires*, et une *Lettre à Marmont*, du 13 octobre 1813; le maréchal Marmont (*de l'Esprit des institutions militaires*, p. 40); le maréchal Gouvion Saint-Cyr (*Mémoires*, t. I, p. 16), les généraux Jomini, Chambray, Decker. M. le général Dufour, qui a été à la tête de l'armée fédérale de la Suisse, préférerait, comme plus forte dans la défensive, la formation sur trois rangs pour l'infanterie de son pays, que le règlement officiel range sur deux rangs seulement (consultez son *Cours de*

Mais notre formation actuelle réunit double avantage, puisque l'on y passe facilement de la formation sur trois rangs à celle sur deux rangs. Quant à justifier pourquoi l'ordonnance à trois rangs a décidément prévalu sur l'ordonnance à six rangs de Gustave-Adolphe, et sur les ordonnances encore plus profondes de l'antiquité, on peut le faire en peu de mots : c'est que nos devanciers n'avaient qu'une seule manière de se former, que nous en avons, au contraire, plusieurs, et que nous passons facilement de l'une à l'autre au moyen de *manœuvres*.

Mais si l'infanterie est, comme nous venons de le dire, l'arme par excellence, celle qui doit faire le fond des armées, la seule qui puisse *au besoin* se suffire à elle-même, il ne faut pourtant pas croire qu'elle puisse jamais produire à elle seule *un maximum d'effet;* car, dans la poursuite, l'ennemi lui échappera souvent lorsqu'elle sera victorieuse (1), et quand elle sera vaincue, la cavalerie la ramassera facilement (2). Sans cavalerie, l'infanterie serait sans cesse harcelée par l'ennemi, fatiguée par le service d'avant-garde qu'exigerait sa propre sûreté, et très exposée en cas de défaite dans un pays entièrement découvert. C'est pourquoi l'on conçoit à priori que l'infanterie et la cavalerie sont mutuellement nécessaires l'une à l'autre et doivent se considérer comme des parties indispensables d'un même tout, à savoir d'un corps d'armée ou d'une armée.

Passons aux modes d'action de l'infanterie.

§ 2. **Modes d'action de l'infanterie.** — L'infanterie a deux

tactique, 1851, p. 59). Le maréchal Bugeaud (*Aperçus sur la guerre*, 3e édition, p. 150) pense que l'infanterie doit avoir les deux ordonnances pour les employer selon les circonstances et les vues du général. » Le maréchal de Saint-Arnaud, au début de la guerre d'Orient, adopta la formation sur deux rangs pour ses troupes, et consacra son adoption par la mise à l'ordre du jour. La Garde impériale manœuvre ordinairement sur deux rangs.

(1) A Bautzen (1813), faute de cavalerie, le résultat de notre victoire ne fut pas aussi complet qu'à Austerlitz.

(2) A Rivoli (1796), nous ramassâmes les bataillons autrichiens qui se trouvaient séparés de leur cavalerie et de leur artillerie.

modes d'action, ou, si l'on préfère cette expression, deux manières d'agir. Elle agit :

1° Par ses feux de loin ou de près (1) ;

2° A l'arme blanche, de près (2) seulement.

L'emploi de l'arme blanche comprend à la rigueur l'emploi du sabre et celui de la baïonnette ; mais le sabre actuel de l'infanterie, qui n'est d'ailleurs donné qu'aux sous-officiers et aux soldats des compagnies d'élite, constitue une mauvaise arme de main ; aussi peut-on uniquement considérer l'attaque ou la défense à la baïonnette comme le seul mode d'action de l'infanterie à l'arme blanche.

Il ne faut faire qu'un usage modéré de la baïonnette : elle est toujours, comme arme de main, d'une extrême infériorité, et on ne peut guère exiger des soldats qu'ils aillent ainsi s'exposer à une lutte corps à corps, quand les moyens de défense ne sont pas plus parfaits.

Les Français se sont, au reste, fait une réputation méritée auprès des autres nations par leur énergie dans l'attaque à la baïonnette, parce que cette attaque rentre à merveille dans leur caractère et cadre parfaitement avec la *furia francese* ; aussi a-t-on surnommé, avec assez de raison, la baïonnette l'*arme française*.

L'attaque à la baïonnette est bonne uniquement quand on veut faire une brusque démonstration ; on peut même dire qu'elle n'est en général qu'une démonstration, en ce sens qu'on cite très peu d'exemples où elle fut réellement une charge à fond, c'est-à-dire dans laquelle il y ait eu réellement *choc*. Le seul fait que l'on puisse même regarder comme authentique, à l'égard du choc dans l'attaque à la baïonnette, est celui des grenadiers Oudinot rencontrant, en 1805, à Amstetten, l'arrière-garde russe de Bagration.

Cette démonstration force généralement l'ennemi à se replier, à cause de l'influence morale exercée par une pareille

(1) De près, c'est-à-dire à très petite distance, comme par exemple dans la défense d'une crête militaire. (Voyez ci-après, IVe partie, chap. VIII, § 2.)

(2) De près, dans ce cas, c'est-à-dire en s'abordant.

charge (1), et c'est dans ce sens de *forcer l'ennemi à se replier* qu'il faut entendre la charge à la baïonnette, toutes les fois que cette attaque s'exécute entre corps de troupes considérables. Cependant il y a des cas où la charge à la baïonnette non-seulement est suivie de choc, mais aussi dégénère en mêlée; cela eut lieu, par exemple, en 1800 pendant le blocus de Gênes de la part des troupes de Soult dans la journée du 10 floréal (30 avril) (2).

S'il ne faut faire qu'un usage modéré de la baïonnette, le mode d'action à distance reste donc le mode d'action principal de l'infanterie. Ce mode d'action s'exerce par les feux. Frédéric II plaçait la victoire dans les feux bien exécutés, comme le maréchal de Saxe la plaçait dans les jambes; ces deux guerriers célèbres avaient raison l'un et l'autre, car si les jambes préparent la victoire, les feux la donnent.

Il existe deux sortes de feux, les feux à commandement et les feux à volonté. Les premiers, exécutés par les trois rangs, donnent *un effet maximum*, mais à cause de l'attention qu'ils exigent des officiers et de la troupe, leur emploi devient difficile en campagne : ils se divisent en feux de bataillon, de demi-bataillon et de peloton, se succédant chacun alternativement de façon à toujours conserver une partie des armes chargées.

Les feux de bataillon et même de demi-bataillon servent, soit dans un mouvement offensif, soit dans un mouvement de retraite. La troupe s'arrête, exécute une ou plusieurs décharges, puis se remet en marche; avant de sortir d'une embuscade, l'infanterie peut aussi faire bon usage de ces feux. Le feu de charge a besoin d'être le plus meurtrier possible : ce sera un feu simultané de trois rangs.

(1) Le général Duhesme, à la bataille de Caldiero (1805), se trouvant exposé au feu d'un corps d'Autrichiens supérieurs en nombre, fit une démonstration d'attaque à la baïonnette; les Autrichiens plièrent, pourtant un ravin infranchissable séparait les deux armées.

(2) Dans cette lutte, « on combattit corps à corps, on se prit aux cheveux. » Thiébault, *Blocus de Gênes*, 3e édition, 1847, t. I, p. 231.

Les feux de division ou de peloton conviennent surtout à de l'infanterie en position et chargée d'arrêter des attaques faibles.

On a renoncé aux feux à commandement par rang, essayés au début de ce siècle contre la cavalerie, comme produisant un faible effet.

D'ailleurs tous les feux à commandement ne peuvent durer longtemps à la guerre, et deviennent impraticables dans une action un peu vive, car dans ce cas, les voix des officiers se confondent; en outre, le bruit de l'artillerie, celui de la mousqueterie même, l'émotion du combat augmentée par les cris des blessés, ôtent au soldat l'attention nécessaire pour charger et tirer avec ensemble. Aussi tout feu à commandement finit-il par dégénérer en feu de deux rangs. Ce dernier lui-même ne peut s'exécuter longtemps comme le prescrit le règlement français, parce que l'homme du troisième rang répugne à se dessaisir de son arme habituelle, et que d'ailleurs impatienté de ne pas prendre part au combat, il en vient finalement à tirer pour son propre compte, au lieu de continuer à charger pour l'homme du second rang. Or si l'homme du troisième rang reste à sa place et tire horizontalement, il risque de blesser les hommes du premier et du second rang ; s'il reste à sa place et tire haut, son coup n'atteint pas l'ennemi et devient inutile ; enfin s'il s'intercale dans le second rang, il le resserre, le gêne, et de là peut-être du désordre et des accidents. Les partisans de la formation de l'infanterie sur deux rangs arguent de ce fait en faveur de leur opinion. Il en résulte que le feu de file reste le feu le plus meurtrier, celui qui permet au soldat de bien charger et d'ajuster, celui qui convient à tous les cas et dans lequel les autres dégénèrent ; en un mot le véritable *feu de combat*.

Les feux, comme on sait, sont directs ou obliques; mais il ne faut jamais tirer en marchant : les feux, dans ce cas, occasionneraient du désordre et produiraient peu d'effet. D'ailleurs, quand on avance sur le champ de bataille, c'est qu'il est urgent d'atteindre un but; et alors on doit chercher à l'atteindre le plus promptement possible.

Terminons ces détails sur les feux par deux maximes extraites des *Aperçus sur quelques détails de la guerre* du maréchal Bugeaud :

1° Tirer de loin est le type de la mauvaise infanterie ; la bonne est avare de son feu (1).

2° L'abus des munitions est le plus grand défaut qu'on puisse reprocher à l'infanterie.

Le maréchal de Saxe s'était déjà prononcé contre la *tirerie*, opinion d'autant plus remarquable que, de son temps, on attribuait les succès des Prussiens à leurs feux. Il dit, en parlant de l'abus de tirer : « En tirant, on fait plus de bruit que de mal et on est toujours battu (2). »

§ 3. **Unité tactique de l'infanterie.** — L'unité tactique de l'infanterie est le bataillon, composé en France de 8 pelotons se groupant deux à deux pour former 4 divisions.

« Le bataillon est le véritable élément militaire, l'unité pour la bataille ; c'est par bataillon qu'on se meut et qu'on manœuvre, c'est par bataillon que l'on combat.

» Deux conditions sont à observer dans la composition numérique du bataillon : il faut qu'il soit mobile, et que déployé il puisse entendre des deux extrémités la voix qui commande (3). »

D'après ce principe, le front de bataillon ne doit pas excéder 155 mètres, ce qui représente un effectif d'environ 1,000 hommes (4), si l'on se forme sur trois rangs ; et encore cet effectif n'est-il qu'une limite maximum calculée d'après les pertes que subit nécessairement une troupe qui passe de l'oisiveté de la garnison à la vie pénible des camps.

(1) Le maréchal Bugeaud recommande aussi de charger les armes *à deux balles*, et émet l'avis que chaque officier d'infanterie porte en campagne un usil à deux coups, comme cela a lieu dans l'armée autrichienne.

(2) *Rêveries*, chap. Ier, art. 6.

(3) Marmont, *Esprit des institutions militaires*, p. 38, 39.

(4) Un front de 155 mètres, à raison de 2 hommes par mètre dans le rang, donne 310 hommes par rang, 930 hommes pour trois rangs, et 1,000 hommes pour l'effectif total du bataillon en comptant 70 serre-files, c'est-à-dire environ 1 serre-file par 2 mètres de front.

Un des avantages du bataillon de nos jours, c'est que les fractions de manœuvre et celles d'administration restent les mêmes; par là les soldats se trouvent constamment sous les ordres des mêmes chefs et l'uniformité règne entre le régime tactique et le régime administratif. Il n'en était pas ainsi en France sous le règne de Louis XIV, en Prusse pendant les guerres du grand Frédéric.

De plus, toutes les fractions de notre bataillon sont symétriques et égales, d'où il résulte une grande commodité pour les manœuvres.

§ 4. **Manœuvres.** — On entend par *manœuvre* tout mouvement destiné à faire passer une troupe d'une manière d'être à une autre : les manœuvres sont les moyens de la tactique.

Il faut, dans l'intérêt de leur exécution pratique, surtout à la guerre, que les manœuvres réunissent la simplicité, la clarté, la promptitude, la facilité de réalisation ; les manœuvres prescrites par les règlements français actuels remplissent ces conditions.

Le soin de former les troupes aux manœuvres, de les habituer aux mouvements les plus rapides et les plus compliqués, constitue l'une des plus importantes fonctions des officiers qui n'y réussissent qu'à force de répétitions continuelles et quelquefois fastidieuses; mais il se produit en campagne, devant l'ennemi, tant de causes imprévues de désordre que l'on ne saurait trop à l'avance se prémunir contre leurs désastreux effets par la régularité, l'ensemble, la solidité et l'aplomb dans les manœuvres, qualités acquises par de nombreux exercices pratiqués en temps de paix.

Toute troupe qui manœuvre est dans un état de crise, car elle ne peut, en manœuvrant, combattre et se défendre : cet axiome s'applique surtout à l'infanterie. Il faut donc manœuvrer le plus promptement possible, et, toutes les fois qu'on le pourra, couvrir les manœuvres, qui s'exécuteront de préférence en arrière de la ligne de bataille.

Pour éviter les innovations et obtenir l'uniformité dans les

manœuvres, un règlement fixe d'une manière invariable, dans chaque arme, l'instruction à donner aux hommes qui la composent.

§ 5. **Ordre de bataille.** — Plusieurs bataillons d'infanterie se rangent sur deux lignes pour résister à l'ennemi, la première ligne déployée et offrant de faibles intervalles (16 mètres entre les flancs des bataillons), la seconde ligne ployée en colonne double par bataillon, afin de se trouver plus à même de se porter au secours de la première, ce qui constitue son véritable rôle. Quand la première ligne plie, la deuxième ligne se porte en avant et la remplace ; ou bien si la première ligne se débande, elle peut s'écouler au travers des intervalles qu'offre la seconde ligne, et cette dernière, une fois démasquée, se déploie et reçoit le choc de l'adversaire. Pour qu'elle le fasse efficacement, il faut qu'elle se soit conservée fraîche pendant l'action livrée par la première, et c'est pourquoi on a soin de la poster à 300 mètres en arrière de la première (1), distance à laquelle les projectiles ennemis l'atteignent difficilement. Si la nature accidentée du terrain couvre cette seconde ligne, on pourra la rapprocher jusqu'à

ORDRE DE BATAILLE DE L'INFANTERIE.

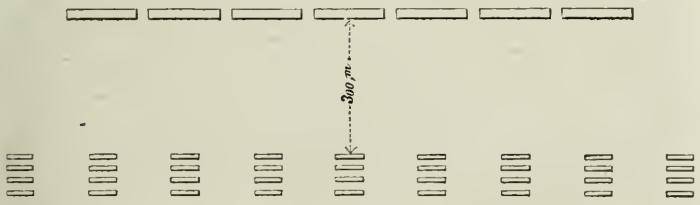

100 mètres de la première ligne, mais rarement au delà. L'éloigner à plus de 300 mètres ôterait son appui à la première ligne ; on ne dépassera donc pas cette distance, mais si la seconde ligne, même à 300 mètres en arrière, souffre trop de l'artillerie de l'adversaire, on la déployera afin que

(1) La distance des deux lignes atteint donc le double du front d'un bataillon.

les projectiles frappant sur une formation mince, y causent moins de ravage. Il est d'usage que la seconde ligne déborde la première, afin de protéger les flancs de celle-ci.

L'ordonnance de 1831 sur les manœuvres de l'infanterie s'occupe d'abord des évolutions sur une ligne, puis des évolutions sur deux lignes. Au surplus, la seconde ligne se trouve dans la dépendance de la première, en ce sens qu'elle devra effectuer les mêmes mouvements pour conserver la même position relative ; mais les deux lignes exécutent leurs mouvements séparément, et, dans la pratique, il ne peut guère en être autrement, puisque la différence des terrains qu'elles occupent peut apporter des modifications dans les détails d'exécution.

§ 6. **Formations de marche.** — L'infanterie a quatre formations de marche :

1° La marche en bataille ;

2° La marche de flanc ;

3° La marche en colonne ;

4° La marche en carré.

La *marche en bataille* d'un bataillon (et à fortiori d'une réunion plus considérable de troupes) ne peut durer longtemps, sans qu'en raison de l'étendue de son front et de son peu de profondeur, il ne s'y produise des ruptures nuisibles, soit par l'effet de la marche même, soit par la rencontre d'obstacles divers : d'ailleurs il est peu de terrains assez vastes et assez dénudés, pour qu'elle puisse s'y effectuer sans inconvénient. Aussi un bataillon ne marchera en bataille que pour charger à la baïonnette, ou lorsque, étant aux prises avec l'infanterie ennemie, il aura besoin de s'avancer ou de rétrograder progressivement de quelques centaines de pas.

La *marche de flanc* permettrait à un bataillon de passer par les chemins les plus étroits ; mais, dans cette sorte de marche, dès que l'emboîtement du pas se néglige, et cela arrive promptement, les distances se perdent et la colonne s'allonge, de telle sorte que si elle était subitement obligée

de faire front, la ligne qu'elle formerait se trouverait désunie ; de plus, dans la marche de flanc d'un bataillon, la tête et la queue se trouvent trop éloignées pour se secourir mutuellement en cas d'attaque : aussi un bataillon ne doit-il jamais marcher par le flanc en présence de l'ennemi, si ce n'est pour appuyer à droite ou à gauche de quelques pas seulement, et encore pour cela faut-il qu'il ne soit pas sérieusement engagé.

La *marche en colonne* n'ayant pas les inconvénients de la marche en bataille et de la marche de flanc, il s'ensuit que la colonne est la véritable disposition propre aux mouvements, aux manœuvres. La colonne par peloton ou par section à distance entière forme la meilleure colonne de marche. La marche d'une colonne reste fort simple : il faut avoir soin d'observer les distances ; sous cette condition, les hommes peuvent marcher librement et porter l'arme à volonté. Les changements de direction se font en *tournant* ou en *conversant*, suivant que la nouvelle direction se trouve ou non du côté du guide. Un principe général relatif aux colonnes et essentiel à énoncer pour les colonnes de marche, car il fait comprendre pourquoi il faut conserver en marchant ses distances, c'est que les colonnes ne doivent jamais occuper, de la tête à la queue, plus d'espace qu'elles n'occuperaient en bataille, afin de pouvoir passer aisément d'un ordre de formation à l'autre.

MARCHE EN COLONNE DE L'INFANTERIE.

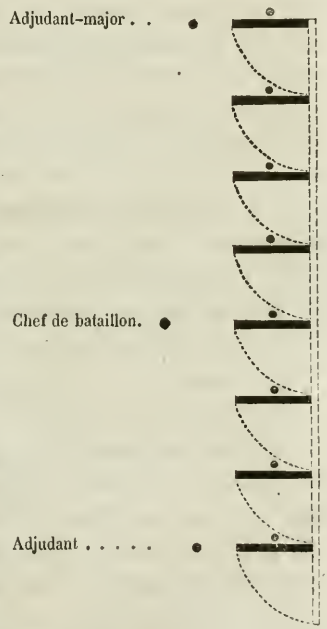

La *marche en carré* s'exécute pour gagner un abri peu éloigné pendant les répits que laisse la cavalerie. Il est sou-

vent plus prudent, en pays découvert, de marcher en carré que de reformer la colonne. Pour faire marcher un carré, les deux faces *latérales*, relativement à la direction de la marche, font, *par le flanc*, et la quatrième face se remet face en tête. La marche en carré est toujours flottante et indécise : on doit la considérer comme purement accidentelle. Dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, les carrés ont marché avec succès ; il suffit de rappeler à cet égard les batailles d'Héliopolis (avril 1800), Awerstaedt (14 octobre 1806), Lutzen (2 mai 1813). En Égypte, on a même marché en carré pendant des jours entiers, mais c'était pour rassurer les soldats contre les attaques d'un ennemi nouveau et couvrir les malades, les blessés et l'artillerie ; dans ce but, on plaça d'abord dans les carrés les hommes sur six rangs, épaisseur superflue qui fut ensuite réduite à trois et même à deux rangs.

§ 7. **Formations d'attaque.** — Nous considérerons cinq espèces de formation d'attaque pour l'infanterie :

1° L'attaque en bataille ;

2° L'attaque en colonne ;

3° L'attaque en tirailleurs ;

4° L'attaque en échelons ;

5° L'attaque en carrés.

Attaque en bataille. — Ce genre d'attaque permet aux troupes de faire usage de tout leur feu, d'aborder l'ennemi sur un plus grand front, et de lui montrer le danger partout ; de rendre sa défaite plus complète et plus prompte ; enfin d'avoir peu à souffrir de son artillerie tirant à boulets.

Ces avantages sont positifs, et l'attaque en bataille, exécutée par des troupes *solides et bien exercées*, doit être préférée dans nombre de circonstances.

Ajoutons à ces considérations cette opinion formelle du maréchal Bugeaud : « L'ordre déployé est le véritable ordre de combat. »

L'attaque en bataille aura généralement lieu contre l'infanterie ; pourtant elle a quelquefois réussi contre une cava-

lerie mal dirigée, mais il faut alors, pour l'exécuter, une infanterie très solide.

Cet ordre se prête mal à tous les terrains. La plupart des officiers et des sous-officiers sont en serre-files, les autres restent enchâssés dans les rangs ; le soldat ne s'anime donc pas à l'exemple du cadre. L'artillerie et la mousqueterie peuvent causer dans les rangs des vides qui ne se répareront qu'aux dépens de la rapidité de la marche ; il faudra peut-être s'arrêter, et dès lors il n'y aura plus d'impulsion : l'instinct naturel du soldat l'engageant à faire usage de ses armes à la vue du danger, le feu s'établira malgré les officiers, et la charge sera manquée.

Dans ce cas, la défaite d'un bataillon peut survenir et causer une déroute générale en découvrant les flancs des bataillons voisins.

Attaque en colonne. — Les inconvénients attachés à l'attaque en bataille, inconvénients que nous venons de signaler, font souvent préférer l'attaque en colonne.

La meilleure colonne offensive est la colonne double centrale de l'ordonnance, qui se forme et se déploie le plus rapidement, où les grenadiers et les voltigeurs constituent en arrière une réserve que l'on peut former et déployer vis-à-vis

COLONNE DOUBLE CENTRALE.

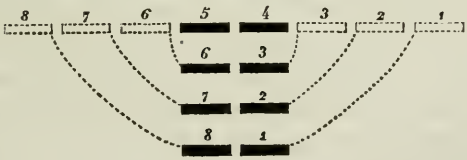

de l'ennemi en conservant toujours sur la ligne de bataille, pour le tenir à distance, les feux des 4e et 5e pelotons. Ce dernier avantage est important, car généralement après le choc, il faut déployer la colonne d'attaque pour conserver le point que l'on vient de conquérir.

On emploie aussi quelquefois, pour l'attaque, des colonnes par pelotons ou par sections, serrées à distance, lesquelles

peuvent avantageusement combattre sur les terrains étroits. Quand on fait agir plusieurs colonnes semblables dans un sol accidenté, il est prudent de jeter une ou plusieurs compagnies en tirailleurs sur le front et sur les flancs de chaque colonne pour la relier avec les colonnes voisines et protéger sa marche contre les tirailleurs ennemis.

Suivant Guibert, la profondeur d'une colonne offensive ne doit pas dépasser huit subdivisions. Depuis cet écrivain, l'expérience des guerres du XIXe siècle a fait réduire cette profondeur à quatre subdivisions seulement, comme nous le montre la figure de la colonne double centrale.

Dans la colonne, les officiers et les sous-officiers tous placés entre les pelotons ou divisions, ou sur leurs flancs, ont sur les soldats une action physique et morale très puissante.

Une fois lancée, une colonne d'attaque ne doit s'arrêter ni pour tirer ni pour se déployer : elle doit, au contraire, profitant de son élan et de l'impulsion que lui donne sa profondeur, se précipiter serrée sur l'ennemi et chercher à l'enlever. Si, s'arrêtant à portée de l'adversaire, elle voulait se déployer, ce serait un mouvement dangereux pouvant amener une déroute dans le cas où l'ennemi saurait en profiter.

La formation en colonne offre trois avantages principaux : 1° Les hommes groupés en masse sont plus faciles à électriser que dans la formation mince et allongée de l'ordre en bataille ; 2° la division tête de colonne a plus d'audace, parce qu'elle se sent suivie, soutenue, et dans l'impossibilité de s'arrêter sans être culbutée ; 3° les autres divisions, qui se voient couvertes par la première, marchent résolûment. Quant à la nullité de feu de cette formation, on la compense en jetant des tirailleurs sur ses flancs.

La colonne agit par une succession d'efforts dépendants de sa profondeur : la première subdivision n'a pourtant pas une vitesse plus grande que celles qui la suivent, car si cela était, la vitesse d'une colonne augmenterait avec sa profondeur, tandis que c'est le contraire qui se produit.

L'ordre en colonne permet de marcher sans fluctuation ; il se prête à presque tous terrains et peut profiter de leurs acci-

dents pour s'abriter contre le feu de l'ennemi : les colonnes résistent d'ailleurs à la cavalerie, et la destruction de l'une d'elles n'entraîne pas nécessairement celle des autres. Ce sont tous avantages que l'ordre en colonne possède sur l'ordre en bataille comme formation offensive.

On peut faire combattre en colonne des troupes sans instruction, parce qu'il n'est pas essentiel dans l'attaque en colonne que le soldat sache bien marcher ; il suffit que les guides et les officiers soient intelligents, fermes et aient assez d'autorité pour contenir le soldat.

Nous avons obtenu nos succès les plus notables par l'attaque en colonnes, qui convient parfaitement à notre caractère national.

L'infanterie attaque les retranchements en colonnes multipliées, peu profondes et d'un front faiblement étendu ; elle expose ainsi moins de monde au feu de l'ennemi qui borde les parapets, et se réserve la possibilité de renforcer l'attaque aux points les plus faibles.

Le grand inconvénient des colonnes d'attaque est d'avoir beaucoup à souffrir du feu de l'artillerie, surtout dans les terrains plats : cet inconvénient devient souvent assez grave pour obliger à se déployer promptement.

Nous avons quelquefois employé, dans des opérations dangereuses, un ordre d'attaque composé de ceux que nous venons d'analyser, à savoir de l'attaque en bataille et de l'attaque en colonne. Il consiste à faire marcher en bataille un bataillon, par exemple, tandis que deux autres bataillons occupent en colonne chacune des ailes du bataillon déployé : on réunit ainsi, pour chaque groupe de trois bataillons, les avantages des deux méthodes et on atténue leurs inconvénients. C'est dans cet ordre que l'armée française passa à gué, en 1797, le large lit du Tagliamento en présence des Autrichiens, et qu'une partie des Russes combattit à Eylau (1807).

FORMATION MIXTE.

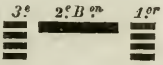

On a vu dans plusieurs batailles modernes, notamment à Wagram (1809), des colonnes offensives d'un nombre consi-

dérable de bataillons ; il faut les envisager comme des formations exceptionnelles, parce que, donnant grande prise à l'artillerie ennemie, elles sont toujours cruellement décimées même en cas de succès.

Attaque en tirailleurs. — Il existe, dans les pays montueux et boisés, des positions qu'on ne peut attaquer ni en bataille, ni en colonne, parce que le terrain, trop couvert ou coupé de ravins et d'escarpements, ne permet d'observer aucun ordre dans la marche. On les attaque donc *en tirailleurs*, mais alors ceux-ci sont fort nombreux ; on détache ainsi des bataillons, quelquefois même des régiments ou une brigade entière, cas dans lesquels ils portent le nom de *tirailleurs en grande bande* (1).

Il faut au soldat beaucoup plus de valeur et plus d'adresse pour combattre de cette manière et avancer, que dans les combats à rangs serrés, où le tact des coudes et l'unité du commandement le maintiennent.

L'influence des cadres étant purement morale, ils ne peuvent que donner l'exemple de la valeur. Le soldat a ici toute facilité pour rester en arrière, s'écarter, se dérober à la surveillance de ses chefs.

Les hommes se sentent moins soutenus et plus exposés aux chances des combats corps à corps que quand ils font partie d'une masse où le danger ne menace aucun individu en particulier.

Il résulte de ce genre de combat que, si les tirailleurs ne sont pas braves et électrisés, ils tireront une journée entière sans avancer, se blottiront derrière des arbres, des haies, des murs, feront peu de mal et en recevront à peine. Les attaques seront ainsi sans vigueur et devront souvent échouer.

La baïonnette qui, lorsque le soldat se trouve dans le rang, ne lui est d'aucun avantage pour résister à la cavalerie, peut devenir arme principale dans les mains des tirailleurs contre des cavaliers isolés, parce que ces tirailleurs ont toute liberté de mouvement.

(1) Il sera de nouveau question de ces tirailleurs à la fin de ce chapitre, § 10, quand nous traiterons des différentes espèces de tirailleurs.

Attaque en échelons. — L'ordre en échelons est propice pour l'attaque, parce qu'il se prête aisément au terrain et permet de n'engager qu'une partie mesurée des forces : on l'adopte pour faire effort sur un point particulier de la ligne ennemie. Dans cet ordre, les bataillons peuvent être, soit déployés, soit ployés en colonne. Les échelons doivent se flanquer mutuellement, même au moyen de la mousqueterie, et c'est pourquoi leur distance ne doit pas dépasser 200 mètres ; il y aurait inconvénient à réduire cette distance à moins de 100 mètres, parce qu'alors deux échelons se trouveraient engagés en même temps.

ORDRE EN ÉCHELONS.

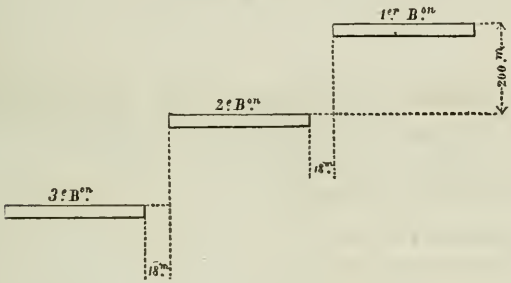

Quant aux intervalles entre les échelons, ils doivent atteindre au minimum 18 mètres.

On peut briser une ligne, non-seulement en *échelons directs*, mais aussi en *échelons obliques*. En tous cas, l'éventualité d'une attaque par la cavalerie interdit de former des échelons de plus de six bataillons ou d'une brigade. En effet, pour résister à cette cavalerie, on se formera en carré ; mais en supposant les échelons d'une brigade, les échelons formés chacun en *un* carré d'une brigade seront trop distants pour bien se flanquer : les échelons formés chacun en *deux* carrés d'un régiment se flanqueront imparfaitement ; il sera impossible d'espacer sur 200 mètres *six* carrés, chacun d'un bataillon. Ainsi le nombre de 6 bataillons constitue bien le maximum de force que doit avoir chaque échelon (1).

(1) Ceci se base sur ce que le front d'un bataillon mesure environ 150 mè-

Attaque en carré. — Du moment qu'un carré peut marcher, et nous avons indiqué comment il y a peu de lignes, il peut aussi, par son mouvement, effectuer un acte offensif. Dans la campagne d'Égypte (1799-1800), l'armée française, non-seulement marcha en carrés, mais aussi attaqua en carrés. L'attaque en carré (1) doit donc être rangée au nombre des attaques propres à l'infanterie ; elle a surtout lieu contre la cavalerie.

Suivant Jomini (2), le carré par bataillon est le meilleur pour l'offensive.

Un carré long de trois pelotons de front, fermé d'un côté par les grenadiers, et de l'autre par les voltigeurs, donne une bonne formation pour un bataillon qui veut attaquer en carré.

§ 8. **Formations de défense.** — Nous considérerons cinq espèces de formations de défense pour l'infanterie :

1° La défense en bataille ;
2° La défense en colonne ;
3° La défense en carré ;
4° La défense en échelons ;
5° La défense en échiquier.

Défense en bataille. — L'infanterie prend l'ordre mince pour combattre toutes les fois qu'elle a mission d'occuper et de défendre une position avantageuse ; elle en interdit alors les abords en les couvrant de ses feux qu'elle dirige sur les colonnes d'attaque.

L'infanterie se défend surtout en ligne déployée contre les troupes de son arme ; elle couvre alors de tirailleurs le ter-

tres. L'ordonnance (*Évolutions de ligne*, 862) prescrit d'ailleurs de ne réunir que 2 ou 3 bataillons dans un seul carré.

(1) Dans ce genre d'attaque, l'artillerie protectrice ménagera ses munitions pour le moment critique, qui peut se présenter inopinément, et pendant lequel il faut alors agir avec toute l'énergie possible. L'artillerie française se conduisit ainsi à la bataille d'Héliopolis (avril 1800), gagnée par Kléber sur l'armée du grand vizir. (*Tactique des trois armes*, par le colonel Favé, p. 208.)

(2) *Précis de l'art de la guerre*, t. II, p. 229.

rain que l'ennemi va parcourir pour arriver jusqu'à elle : lorsque l'adversaire a été fatigué par une résistance opiniâtre, la ligne d'infanterie s'ébranle et marche sur lui au pas de charge.

Il surgit, en outre, certaines circonstances dans lesquelles une troupe d'infanterie déployée, en observant la défensive, doit cependant charger à la baïonnette après avoir tiré. C'est lorsqu'elle attend, placée près et en arrière de la crête d'une montagne, une colonne qui en gravit la pente. Nous reviendrons sur ce point en parlant de la défense des hauteurs (1).

L'infanterie défend encore en ordre mince et par son feu les retranchements naturels et artificiels, en bordant les parapets d'un ou de deux rangs de tireurs ; mais ce moyen *passif* de défense ne suffit point si l'on n'y joint pas l'emploi *actif* et sagement combiné de troupes de réserve au dehors des retranchements, comme le fit Masséna lors de son énergique défense de Gênes en l'année 1800.

Défense en colonne. — L'infanterie en colonne ne pourra attendre de pied ferme ni l'artillerie qui aurait beau jeu à prendre d'écharpe sa grande profondeur, ni l'infanterie qui, déployée, la criblerait de feux : la colonne n'aura d'utilité dans la défensive que contre la cavalerie.

La colonne de défense se transformera souvent en carré.

CARRÉ RÉGLEMENTAIRE.

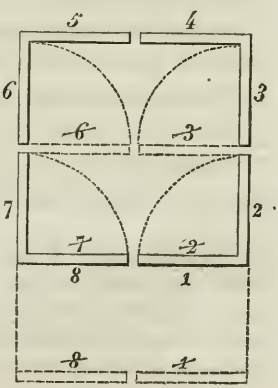

Défense en carré (2). — Le carré constitue la véritable formation de l'infanterie contre la cavalerie, parce qu'il est fermé et résiste de tous côtés ; la colonne double à demi-distance de l'ordonnance formera, en présence de la cavalerie, un *carré vide*. Outre sa formation *réglementaire*, ce carré

(1) IVe partie, chap. VIII.

(2) Les Russes, et les Anglais en Espagne, ont remplacé parfois la forma-

peut aussi s'obtenir directement de la ligne de bataille sans passer par la colonne, comme le montre cette figure (1).

CARRÉ SCHRAMM.

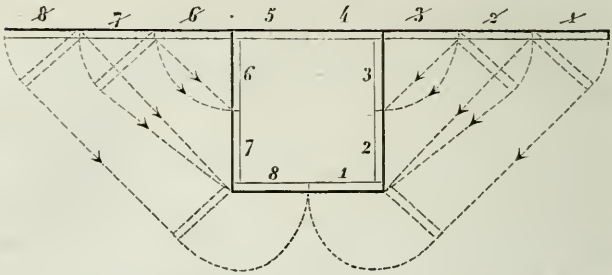

Le *carré demi-plein* n'est autre chose que la *colonne contre la cavalerie* de l'ordonnance (2). Cette formation est prise par une colonne serrée en masse trop menacée par la cavalerie, pour avoir le temps de regagner les distances dans le but de reformer les carrés à la manière ordinaire. Alors elle fait un carré provisoire, en mettant en bataille autant de files de droite et de gauche de chaque peloton qu'il est nécessaire pour fermer les intervalles.

Le général Jomini regarde le carré par régiment comme le meilleur pour la défensive, tandis que, nous l'avons déjà dit, le carré par bataillon est le meilleur pour l'offensive.

« Un grand carré, dit le maréchal Bugeaud (3), n'a pas proportionnellement plus de feux qu'un petit, et il n'est pas plus fort. — Est seule à craindre dans une charge de cava-

tion en carré contre la cavalerie par la manœuvre ci-après. L'infanterie (même sur 2 rangs) attendait en bataille la cavalerie : le 1er rang faisait feu sur les cavaliers chargeant, les 2 rangs se jetaient ventre à terre pour se relever quand la cavalerie les avait franchis, et le 2e rang relevé tirait à son tour contre le dos des cavaliers lancés à toute vitesse. Cette manœuvre peut servir, mais, pour l'exécuter, les fantassins ont besoin d'un caractère très calme et d'expérience.

(1) Tirée de l'*Album de manœuvres d'infanterie*, de M. le général comte de Schramm. Paris, 1850, p. 15.

(2) *Évolutions de ligne*, n° 925.

(3) *Aperçus sur la guerre*, 3e édition, p. 166.

lerie, la portion qui peut aborder la face d'un carré ; les parties qui débordent sont nulles. — En étendant les faces d'un carré, si l'on augmente son feu, on augmente dans la même proportion le nombre de ses ennemis. — Un grand carré enfoncé est aussi bien perdu qu'un petit, et l'on risque tout d'un seul coup. — D'après ces considérations, je pense qu'on ne doit former que des carrés profonds d'un seul bataillon. » La figure suivante indique le carré par bataillon proposé par le vainqueur d'Isly.

CARRÉ BUGEAUD.

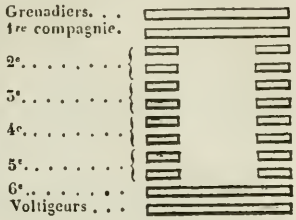

Les points faibles d'un carré ne sont pas les angles qui se trouvent défendus par les feux obliques de deux faces (1), mais bien les milieux des faces qui n'offrent qu'un feu de front et plus de vide derrière eux (2).

L'infanterie d'un carré doit chercher sa défense plutôt dans son feu que dans ses baïonnettes. Pendant la guerre d'Orient, on a préféré pour cette défense au feu réglementaire de deux rangs, un feu de face jeté d'ensemble et à 40 pas au nez des chevaux que l'on attendait ensuite à la baïonnette.

Quand plusieurs carrés sont destinés à combiner leur action, il faut les échelonner de manière qu'ils se flanquent mutuellement.

L'artillerie est l'ennemi le plus redoutable de l'ordonnance en carré. Pourtant, au milieu de circonstances favorables amenées par d'habiles manœuvres, la cavalerie seule, sans le secours de l'artillerie, peut rompre un carré : cela eut lieu, par exemple, à la bataille de Dresde (1813).

(1) Dans un carré tactique, il n'y a pas de secteurs totalement privés de feux, parce que l'on peut admettre les feux obliques, ce que l'on ne fait pas en fortification.

(2) Sur les hauteurs d'Elbodon (Espagne, 1811), la cavalerie de Montbrun chargea un carré anglais sur trois de ses faces.

On donne souvent à la formation en carré le nom de *formation de résistance*.

Le carré, disons-le pour terminer, joue, malgré sa mobilité, le rôle d'une véritable redoute et en présente les inconvénients; ses faces, par exemple, manquent de flanquement. Pour les flanquer, Desaix, en Égypte, disposait sur les diagonales du grand carré, et extérieurement, quatre autres petits carrés chacun de 200 hommes auxquels venaient s'adjoindre, en cas d'attaque, les compagnies dispersées en tirailleurs.

CARRÉ DESAIX.

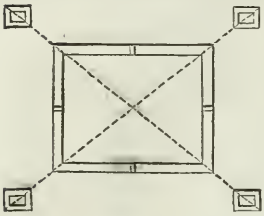

Citons encore la bonne formation de carré adoptée par l'armée wurtembergeoise. La 2e division serre en masse sur la 1re, la 4e sur la 3e; celle-ci est à distance double de la 2e. La 3e et la 4e font face en arrière, les files des extrémités font à droite et à gauche, et les flancs sont garnis par les serre-files et les tireurs d'élite. Ce carré résiste fortement et marche avec plus de facilité que le carré ordinaire.

CARRÉ WURTEMBERGEOIS.

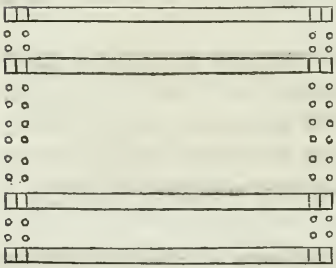

Défense en échelons. — L'ordre en échelons dont nous avons parlé à propos de l'attaque, sert aussi pour la défensive. On l'emploie surtout pour se retirer lentement et graduellement à la suite d'un échec.

Notre dire précédent sur la disposition relative des échelons entre eux, et sur leur écartement respectif, s'applique ici de tout point.

Défense en échiquier. — La colonne, le carré, les échelons constituent des formations également propres à l'offensive et à la défensive. L'ordre en échiquier est, au contraire, purement défensif. Le règlement sur les manœuvres prescrit son emploi dans les retraites; mais, comme il

demande un terrain plat, son application demeure souvent restreinte.

ORDRE EN ÉCHIQUIER.

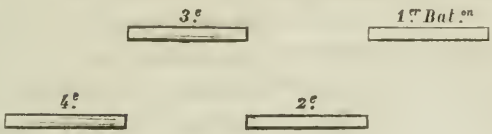

L'avantage de cette formation consiste en ce qu'elle permet de rétrograder par fractions successives, tout en contraignant l'adversaire à rester dans une position *parallèle* à la ligne de bataille ; son désavantage, c'est une faible résistance à la cavalerie, qui s'introduit facilement entre ses diverses parties.

Dans cet ordre, on conserve alternativement en première ligne, c'est-à-dire du côté de l'ennemi, d'abord tous les bataillons impairs, puis tous les bataillons pairs.

§ 9. **Infanterie légère.** — Toutes les troupes légères sont aujourd'hui organisées régulièrement et assujetties à une tactique : l'Autriche elle-même s'est décidée à régulariser ses Croates et ses chasseurs Tyroliens.

En France, l'infanterie légère se compose des *Chasseurs à pied*, habitués à faire leurs manœuvres au pas gymnastique et au pas de course, exercés à des sauts en largeur et en hauteur, formés sur deux rangs, n'exécutant que des feux à volonté, tous armés de carabines rayées (1), dont la limite extrême de portée sur des masses monte à environ 1300 mètres, et dressés à une grande justesse dans le tir. Les bataillons de chasseurs à pied ont été créés pour le service d'avant-postes et de tirailleurs ; ils suivent, dans l'exécution de leurs manœuvres, une théorie spéciale réglementée par l'ordonnance du 22 juillet 1845. Leur organisation présente une particularité : dans chaque compagnie, placée sur deux rangs, les files impaire et paire, côte à côte, forment une agglomera-

(1) Une décision récente donne cette arme à feu aux Zouaves.

tion de quatre hommes qu'on désigne sous le nom de *camarades de combat;* la compagnie se déploie en tirailleurs et se rallie *par quatre.* Le ralliement par quatre remplace, devant des cavaliers en fourrageurs, le ralliement sur la réserve ; chaque groupe de quatre hommes prend alors une formation rayonnée ; formation dans laquelle les quatre hommes joignant leurs pieds droits *en carré*, se servent mutuellement d'appui, font feu chacun dans la position qu'ils occupent et chargent sans bouger les pieds. Nous donnons ci-contre la figure du groupe rallié, vu en perspective, afin de mieux faire comprendre la position respective des quatre camarades de combat.

GROUPE DÉPLOYÉ. GROUPE RALLIÉ.

GROUPE RALLIÉ EN PERSPECTIVE.

Dans les combats de tirailleurs, indépendamment des signaux donnés par le clairon, que le bruit d'une vive fusillade ou un vent contraire pourrait empêcher d'entendre, les officiers et sous-officiers de chasseurs à pied sont autorisés à se servir avec réserve d'un sifflet, pour se mettre en communication avec leurs tirailleurs.

Le choix des hommes à recruter, en vue d'une véritable infanterie légère, n'est pas indifférent; il faut que les recrues appelées à en faire partie, aient l'ouïe fine, la vue bonne, le pied leste, l'intelligence ouverte; les habitants de nos départements montagneux et boisés réunissent le mieux en France ces diverses qualités.

Le soldat d'infanterie légère demande plus de temps pour son instruction que le soldat d'infanterie de ligne ; il faut, en effet, développer avec soin et minutie ses facultés physiques et intellectuelles. On lui apprendra à grimper, à courir, à

franchir une barrière, un ruisseau, à escalader un mur, un escarpement. On lui indiquera comment on voit et reconnaît un terrain, comment on explore un taillis, on visite une maison, une ferme, un village ; quelles sortes d'obstacles peuvent couvrir, comment on les occupe, comment enfin on parvient à *voir sans être vu*. Un auteur russe demande même qu'on leur inculque des notions de topographie. On exercera, en outre, leur coup d'œil, et on les dotera de la justesse dans le tir par de nombreux exercices de tir à la cible. C'est uniquement, au moyen de cette instruction détaillée de chaque fantassin léger, qu'on obtiendra une infanterie légère capable de remplir convenablement son rôle à la guerre, rôle qui consiste à éclairer les mouvements, à reconnaître les terrains, à commencer et à finir les combats, à couvrir la retraite, à escorter les convois, à assurer le repos des troupes en faisant en avant et autour d'elles le service des patrouilles, des flanqueurs, des avant-postes, des partis, etc.

§ 10. **Tirailleurs.** — Il est une dernière branche du service de l'infanterie, celle des tirailleurs, dont il nous faut dire quelques mots avant de terminer ce chapitre.

On appelle *tirailleurs* des soldats combattant éparpillés, quel que soit du reste le but qu'ils se proposent. Une troupe détachée en tirailleurs laisse, en arrière du point sur lequel elle s'éparpille, une réserve du tiers de sa force, réserve qui forme un centre pour le ralliement.

Les soldats qui rempliront le mieux à la guerre les fonctions de tirailleurs, seront ceux chez qui on aura développé l'instinct du chasseur et du partisan, relativement au parti à tirer du terrain et au choix des ruses utiles ; chaque tirailleur, à moins d'être couvert par la nature accidentée du sol, ne doit pas rester *immobile* pendant qu'il charge son arme, et au besoin il se couchera à plat ventre pour se garantir des feux de l'ennemi. Les bataillons de chasseurs à pied, qui remplacent notre ancienne infanterie légère, donneront donc les meilleurs tirailleurs ; toutefois nous devons ajouter qu'en France, le soldat même de l'infanterie de ligne

est propre à ce service, pour lequel sa vivacité d'esprit, son activité et son adresse lui procurent une aptitude spéciale.

On distingue les tirailleurs en trois espèces particulières, les *tirailleurs de marche*, les *tirailleurs de bataille*, les *tirailleurs en grande bande* (1).

Tirailleurs de marche. — Ces tirailleurs ont pour but d'éclairer les flancs, la tête ou la queue des colonnes en marche, d'avertir les troupes dont ils font partie de l'approche de l'ennemi, de masquer à ce dernier les mouvements et les formations prises, d'escarmoucher contre lui pour donner le temps de faire des dispositions défensives. Quand les deux partis marchent à peu de distance, comme, par exemple, dans une poursuite, on détache de part et d'autre des tirailleurs de marche, et il s'ensuit une petite guerre. Ces tirailleurs font nécessairement deux ou trois fois plus de chemin que les colonnes, et cela au milieu des accidents du terrain, ce qui rend leur service très fatigant; force est donc de les relever très souvent, et c'est pourquoi on se gardera d'en détacher un grand nombre.

Tirailleurs de bataille. — Lorsque deux troupes ou armées se sont rangées en bataille vis-à-vis l'une de l'autre, chacune d'elles détache sur son front une ligne de tirailleurs destinés à repousser les premiers postes de l'adversaire et à sonder la force de sa position ; ces tirailleurs de bataille, si on les laisse approcher, doivent inquiéter l'armée ennemie par des coups ajustés, auxquels celle-ci ne répondra que par l'action de ses propres tirailleurs ; aussi presque toujours les tirailleurs des deux partis ne décident rien, parce qu'ils neutralisent mutuellement leurs efforts, et, pour ce motif, dans ce cas encore, on aura soin de n'en lâcher que le nombre strictement indispensable pour repousser ceux de l'ennemi.

Tirailleurs en grande bande. — Le but de la première espèce de tirailleurs, c'est *de voir et d'avertir ;* la destination de la deuxième espèce consiste à préparer le combat ;

(1) Cette distinction est due à M. le général Marbot. Voyez, p. 58 et suiv., ses *Remarques critiques sur l'ouvrage du général Rogniat.*

quant à la troisième espèce, elle a pour but d'enlever une position, c'est-à-dire de faire action réelle de guerre ; ainsi les différences se trouvent nettement tranchées. L'usage des tirailleurs en grande bande remonte au XVIe siècle ; Coligny, Montluc, Henri IV, les ont employés. Les guerres de la Révolution française ont fait revivre leur emploi tombé en désuétude, pendant le XVIIe siècle, et cela se conçoit, puisqu'il convient surtout à des troupes intrépides, mais peu manœuvrières.

Si l'on veut s'emparer d'une position formidable, au lieu de l'aborder de front, ce qui exposerait à de grandes pertes, on lance en tirailleurs sur les flancs, soit un bataillon, soit un régiment, soit même une brigade entière, tandis qu'un corps de troupe, formé en colonne hors de la portée de l'artillerie, menace le front de la position ; ces tirailleurs en grande bande gravissent les pentes, franchissent les obstacles, prennent la position à revers, et, arrivés à distance de mousqueterie, se précipitent à la baïonnette sur les défenseurs qui, contenus en front, sont obligés de se retirer.

Comme exemples de l'emploi des tirailleurs en grande bande, nous pouvons citer la bataille de Jemmapes (6 novembre 1792), où Dumouriez en fit un heureux usage, et la bataille de Hanau (30 octobre 1813), dans laquelle il y eut un instant plus de 5,000 tirailleurs français engagés dans le grand bois situé à deux lieues de la ville.

CHAPITRE III.

HISTOIRE DE LA CAVALERIE.

Nous serons plus brefs ici que pour l'histoire de l'infanterie, et nous diviserons nos détails en trois périodes : l'antiquité, le moyen âge, les temps modernes.

§ 1er. **Antiquité.** — L'art militaire prit origine en Asie, contrée de plaines sèches qui permet de faciles manœuvres, même aux voitures, et c'est pourquoi les combattants montés eurent d'abord la prééminence : les chars de guerre parurent les premiers, parce que l'art de conduire les chevaux attelés offre moins de difficultés que l'équitation ; la cavalerie sur chevaux ne vint qu'ensuite.

Placé sur la plate-forme d'un char, le guerrier domine le champ de bataille, et, comme un conducteur guide les chevaux, il a le libre usage de ses armes, et peut frapper l'adversaire qu'il atteint rapidement ; aussi cette manière de combattre convenait-elle aux guerriers d'élite. Les Égyptiens et les Perses firent un grand usage des chars de guerre propres au transport des combattants. On distinguait encore deux autres sortes de chars de guerre, les chars armés de faulx et destinés à tracer des sillons sanglants dans les rangs ennemis, et les chars portant des machines de guerre, c'est-à-dire l'artillerie ambulante de l'époque. Les Grecs et les Romains employèrent peu les chars de guerre ; ils ouvraient leurs lignes pour laisser passer ceux de l'ennemi. On se servait aussi contre ces chars de rangées de pieux placés devant le front et de chausse-trapes.

La cavalerie montée sur chevaux existait en Chine plus de vingt siècles avant notre ère. Cyrus l'Ancien institua le premier (560 av. J.-C.) chez les Perses un corps de cavaliers montés sur chevaux.

Les Grecs commencèrent à entretenir de la cavalerie vers

les premiers temps historiques ; mais jusqu'à la bataille de Leuctres (371 av. J.-C.) ce peuple, quoiqu'il eût fait de grands progrès dans l'art de la guerre, ignorait encore les avantages qu'offre l'emploi d'une cavalerie instruite et nombreuse, et ses armées se composaient presque entièrement de fantassins.

Le général Thébain Épaminondas reconnut le premier l'utilité de la cavalerie pour le choc et pour la poursuite ; il dressa avec persévérance une troupe de 5,000 cavaliers réguliers, habitués à combattre en masse et avec ensemble. Le succès récompensa ses efforts; grâce à sa cavalerie, il vainquit à Leuctres et à Mantinée, et sapa la vieille réputation des Spartiates.

Ces deux victoires ouvrirent les yeux aux autres États grecs qui augmentèrent leur cavalerie, et dès lors les troupes à cheval perfectionnées jouèrent, dans les guerres soutenues par la Grèce, un rôle plus grand que par le passé.

Deux peuples se distinguèrent en Grèce par les qualités de leurs cavaliers : les Thessaliens, dont la cavalerie nombreuse contribua aux succès de Philippe de Macédoine et d'Alexandre le Grand, et les Étoliens, dont les escadrons renommés rendirent tant de services aux Romains dans leur lutte contre la Macédoine au commencement du IIe siècle avant J.-C. Les cavaliers thessaliens se montraient invincibles quand ils combattaient en ligne massée, mais ne valaient rien une fois l'ordonnance rompue : c'était le contraire avec les cavaliers étoliens.

Les théoriciens grecs demandaient que la cavalerie fût le sixième de l'infanterie. Lors de son passage en Asie, Alexandre le Grand adopta cette proportion ; car sur 35,000 hommes composant son corps expéditionnaire, il emmena 5,000 cavaliers ; mais le plus souvent cette proportion fut dans les armées grecques du onzième.

La première cavalerie romaine fut médiocre, et servit à pied ou à cheval, suivant le besoin. Plus tard, quand elle dut combattre exclusivement à cheval, on l'entremêla de fantassins. Ces méthodes vicieuses d'employer la cavalerie

n'entraînèrent pas d'inconvénients dans les guerres de Rome contre les peuples de la Péninsule italique ; mais elles faillirent devenir funestes quand il s'agit de repousser les attaques des Gaulois et de Pyrrhus.

On a droit de s'étonner de cette médiocrité de la cavalerie romaine ; car pour être à Rome cavalier, ou plutôt *chevalier*, il fallait posséder un certain revenu. Dans la hiérarchie sociale, l'ordre des chevaliers venait après celui des sénateurs, et chaque chevalier portait comme signe distinctif un anneau d'or.

Ce fut seulement dans leur lutte avec Carthage que les Romains comprirent ce que peut une bonne et nombreuse cavalerie ; ils attirèrent à leur service les cavaleries étrangères qui faisaient la force des Carthaginois. Dès lors, les choses changèrent de face : Annibal s'était maintenu vainqueur en Italie pendant treize ans, grâce à ses excellents cavaliers numides, espagnols et gaulois ; mais lorsque ces utiles auxiliaires passèrent du côté des Romains, la fortune abandonna ses drapeaux.

A partir de ce moment, Rome entretint deux espèces de cavalerie : l'une composée de citoyens ou chevaliers romains ; l'autre fournie par les peuples alliés. La première, attachée aux légions, resta toujours médiocre ; la seconde devint habile, et se distingua sous la dénomination de cavalerie auxiliaire.

L'effectif de la cavalerie qui faisait partie de la légion varia successivement du dixième au vingtième ; mais à chaque époque, le nombre des cavaliers attachés à chaque légion fut presque toujours invariable et indépendant des circonstances et des lieux. Coutume blâmable ; car la cavalerie d'une armée doit être plus nombreuse dans les pays de plaine que dans les pays de montagne, et il n'était pas toujours possible aux consuls romains de trouver sur place toute la cavalerie auxiliaire dont ils avaient besoin.

La cavalerie des Grecs et des Romains se partageait en cavalerie pesante et en cavalerie légère : toutes deux usaient du bouclier. La cavalerie pesante portait en outre, soit un

casque et une cuirasse, soit une armure complète : dans ce dernier cas, des bandes de fer garantissaient le cheval. La cavalerie légère portait le casque, ainsi qu'une petite cuirasse de métal ou de cuir. Comme armes offensives, les cavaliers pesamment armés avaient l'épée, le javelot et la double lance avec fer aux deux bouts; la poignée de cette lance était à peu près au tiers de sa longueur, afin que si le grand côté se rompait, l'autre pût servir. La cavalerie légère se servait de l'épée, du javelot, de l'arc et même de la fronde.

Les anciens avaient peu égard à la vitesse dans l'action de la cavalerie, et c'est pourquoi ils multiplièrent dans la formation de cette arme le nombre des rangs. Les Grecs appliquèrent leur préférence pour l'ordre profond à leurs troupes à cheval, auxquelles cependant il convient bien moins encore qu'aux troupes à pied.

La cavalerie grecque se rangeait sur 4, 5 ou 8 rangs : les Thessaliens adoptèrent cette dernière profondeur. Quant à la forme de l'ordonnance de cette cavalerie, ce fut quelquefois un carré ou un rectangle, quelquefois aussi un triangle, forme affectionnée par Philippe de Macédoine et par son fils Alexandre. Le triangle, dont on dirigeait la pointe vers l'ennemi pour l'enfoncer plus sûrement, provient, dit-on, primitivement de l'imitation de la figure qu'affecte une bande d'oiseaux quand elle plane et fend les airs. La forme habituelle des escadrons grecs paraît avoir été le losange, qui offrait l'avantage de faire face à la fois de tous côtés, et dont nous reproduisons ci-contre la figure, dans laquelle les chefs sont indiqués par des o :

LOSANGE THESSALIEN.

```
          o
        c c c
      c c c c c
    c c c c c c c
  c c c c c c c c c
c c c c c c c c c c c
c c c c c c c c c c c c c
o c c c c c c c c c c c c c o
c c c c c c c c c c c c c
  c c c c c c c c c c c
    c c c c c c c c c
      c c c c c c c
        c c c c c
          c c c
            o
```

Les Romains divisaient la cavalerie de la légion en dix turmes ou pelotons ; chaque

turme comprenait 30 soldats et 5 chefs ; le tout rangé sur trois rangs, comme l'indique la figure suivante (les o représentent les chefs).

TURME ROMAINE.

```
        o
o c c c c c c c c c c c o
  c c c c c c c c c c c
  c c c c c c c c c c c
  o                     o
```

Quelquefois, la turme comprenait 32 soldats et se formait d'une manière analogue sur quatre rangs. Pour combattre, les turmes se plaçaient sur le front ou sur les flancs de la légion. La cavalerie auxiliaire adoptait pour son ordonnance la forme d'un carré, d'un losange ou d'un triangle ; mais dans tous les cas, sa profondeur était moindre que chez les Grecs.

Les meilleures des cavaleries qui figurèrent dans les armées romaines sont, sans contredit, les cavaleries numide et gauloise. Cette dernière rendit de grands services à César, et conserva la prééminence pendant la période des empereurs romains, tellement que tous les termes de manége usités au commencement de notre ère étaient gaulois.

Dans les derniers temps de l'Empire, la cavalerie se multiplia outre mesure dans les armées romaines.

Les peuples barbares qui envahirent l'Empire romain avaient peu de cavalerie ; fidèles à la coutume de combattre à pied, ils étaient habiles à ce genre de combats. Mais l'établissement de la féodalité, qui survint bientôt, donna parmi eux une prépondérance marquée à la cavalerie qui entrait déjà, dit-on, pour moitié dans la composition des armées dès le règne de Charlemagne.

Les anciens ne connaissaient point la selle ; ils la remplaçaient par des peaux ou des housses placées de manière à fournir au cavalier une assiette ferme sans blesser le cheval. La selle fut inventée sous le règne de Constantin. Dès lors, l'emploi des étriers devint possible, la selle offrant pour eux un moyen de suspension solide que les housses ne pouvaient présenter. On attribue aux Francs l'invention des étriers (1),

(1) Avant cette invention, le cavalier s'élançait à cheval, soit au moyen d'une des bornes échelonnées le long des routes romaines, soit au moyen d'une saillie préparée au bas de la hampe de sa lance.

dont l'usage fit disparaître les hernies et les nombreux maux de jambe qui affligeaient précédemment les cavaliers. Ajoutons que les étriers, diminuant la fatigue, permettent de rester plus longtemps à cheval, et que d'ailleurs, en donnant un point d'appui au cavalier, ils permettent aussi de porter à l'ennemi des coups mieux assurés. L'absence des étriers constitue un caractère réellement distinctif de la cavalerie ancienne ; sans eux, les lourds cavaliers féodaux n'eussent peut-être jamais existé.

§ 2. **Moyen âge.** — Pendant le moyen âge, l'histoire de la cavalerie tient à celle de la féodalité et de la chevalerie. Nous n'avons point à nous occuper de la chevalerie au point de vue politique ; nous nous contenterons donc de remarquer que cette institution contribua puissamment, dans un temps de trouble et d'anarchie générale, à réprimer la violence et à épurer les mœurs, et que les chevaliers errants eux-mêmes, malgré les ridicules de quelques-uns d'entre eux, si ingénieusement dépeints par Cervantès, furent utiles à la société, car leur manière généreuse de protéger le faible partout où ils passaient était réellement la seule police qui pût s'exercer alors dans les campagnes et sur les grands chemins.

Il n'était pas de l'essence du système féodal d'admettre des méthodes de guerre fondées sur l'observation et la réflexion : la diffusion seule du pouvoir tel qu'il se trouvait alors constitué est une raison qui suffit pour expliquer cette assertion. D'ailleurs, la tactique et la chevalerie ne pouvaient exister simultanément, la première ayant pour dogme l'ensemble, l'emploi des masses, tandis que la seconde avait pour doctrine le courage individuel, le fait d'armes isolé, la prouesse.

Les seigneurs possesseurs de fiefs devaient au Roi le service militaire à leurs frais pendant soixante jours, avec la solde royale au delà de ce laps de temps. A l'appel du monarque, ils se rendaient à l'armée accompagnés de combattants à cheval pris parmi la noblesse de leurs fiefs et

portant le nom de chevaliers. Chaque chevalier avait une suite armée de l'arc ou de l'arbalète et formant la cavalerie légère, tandis que lui, entièrement bardé de fer, suivant le privilége de son rang, combattait en ligne, face à l'ennemi.

Pour aspirer à la dignité de chevalier, il fallait être gentilhomme, avoir donné des preuves de courage, posséder l'âge de majorité. La réception d'un chevalier s'effectuait avec pompe et cérémonie ; mais, circonstance curieuse, cette réception avait lieu la veille d'une bataille, usage contraire à la justice et aux principes d'émulation, usage auquel François Ier porta atteinte en se faisant armer chevalier par Bayart le soir de la bataille de Marignan (1515) ; Montluc fut aussi armé chevalier par le duc d'Enghien après la bataille de Cerisoles (1544). Tout chevalier pouvait conférer la chevalerie à un compatriote (1).

Les chevaliers se divisaient en chevaliers bannerets assez puissants pour lever bannière, et en bacheliers ou bas chevaliers, gentilshommes moins puissants que les précédents, et qui ne portaient qu'une enseigne nommée pennon attachée à leur lance. On évaluait la force des armées par le nombre des bannières et des pennons, parce que l'infanterie comptait pour peu de chose. Pour pouvoir être élevé à la dignité de banneret, il fallait pouvoir réunir sous ses ordres 5 à 6 lances fournies, en tout 30 ou 36 chevaux.

La *lance fournie* se composait en effet ordinairement de l'homme d'armes, d'un coutillier, d'un varlet ou page et de trois archers. Le coutillier marchait souvent à pied et conduisait le cheval de bagage; le varlet ou page présentait son cheval de bataille au chevalier quand il allait combattre, portait sa lance, son bouclier, gardait ses prisonniers ; les archers étaient de jeunes gentilshommes débutant dans la carrière militaire et aspirant à devenir hommes d'armes.

(1) On cite même un chef anglais, le comte de Suffolk, au combat de Jargeau (1429), qui arma chevalier, avant de se rendre à lui, le gentilhomme français Guillaume Renaud. A mon avis, il ne faut tirer de ce fait qu'une conclusion restreinte.

L'homme d'armes était couvert de fer quand sa fortune le lui permettait, et portait autant que possible des armures venant de Milan. Voici leur détail. Par-dessus un vêtement de cuir dit *gamboison*, il endossait une chemise de mailles de fer nommée *haubert*, et recouvrait cette chemise d'une *cuirasse*. Outre cette cuirasse, l'armure com-

CHEVALIER BARDÉ.

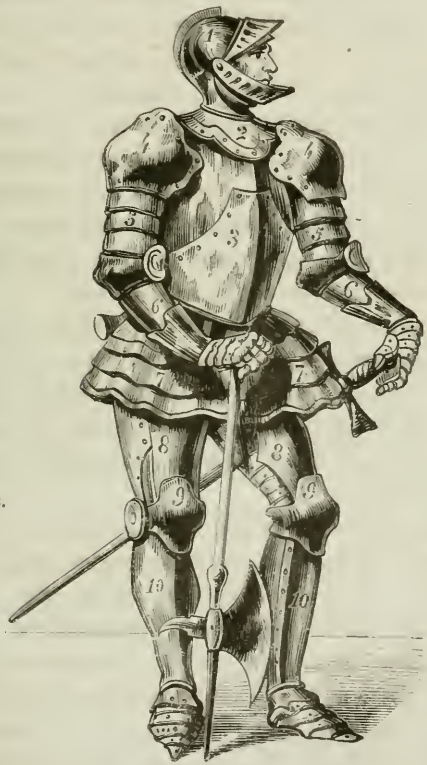

plète se composait du *hausse-col*, du *brassart* qui garantissait les bras, des *épaulières* couvrant les épaules, des *tassettes* protégeant le bas-ventre, de *cuissarts* et de pièces de jambes appelées *grèves*. Par-dessus tout cela, on jetait souvent la *saye*, espèce de jupe brodée. Un casque ou *heaume*, et un

bouclier rond, ovale ou moitié d'ovale, complétaient les armes défensives du chevalier, qui portait, comme armes offensives, l'épée, la massue, la hache d'armes, et la lance longue de 14 pieds. Cette dernière était une arme noble interdite aux vilains, avec laquelle le gendarme poussait des bottes à l'ennemi pour le désarçonner. En marche, le chevalier se gardait de revêtir son armure pour ne pas inutilement se fatiguer à l'avance : un cheval ou une voiture la traînait après lui. Une raison semblable lui faisait alors monter un petit cheval nommé *courtaud;* mais un jour d'action, il s'armait de pied en cap et montait son cheval de bataille, animal de haute taille et aux reins forts.

La cavalerie française chargeait en haie, c'est-à-dire sur un seul homme de hauteur, formation qui résultait en partie de la tendance féodale des seigneurs à se considérer tous comme égaux et comme ayant les mêmes droits : la formation sur un seul rang satisfaisait ce désir d'égalité, puisque chaque chevalier y jouissait au même degré de l'avantage d'avoir le champ libre pour attaquer l'ennemi et pour faire remarquer sa prouesse. Les pages ou varlets, prêts à soutenir leurs chefs, formaient un second rang en arrière de celui des gendarmes, mais ceux-ci chargeaient seuls, ce qui donnait nécessairement lieu à des charges successives d'un faible nombre de chevaux.

La cavalerie ignorait les lois de la tactique et se pliait peu à la discipline ; néanmoins, vu la mauvaise organisation des troupes à pied, elle portait tout le fardeau de la guerre et faisait les siéges comme elle livrait les batailles.

Vers le milieu du XIVe siècle et au commencement du XVe, les habiles archers anglais et les excellents piquiers suisses, tous hommes de pied, forcèrent en effet la chevalerie à se faire souvent infanterie, et cela dura tant qu'il n'y eut pas dans les armées une infanterie proprement dite assez compacte pour produire et soutenir un choc. Ce fait surgit aux batailles de Poitiers, Cocherel, Monteil, Azincourt, Formigny. Dans le cas où les chevaliers mettaient pied à terre, ils raccourcissaient souvent leurs lances à la longueur de 5 pieds,

afin de rendre son maniement plus facile et sa résistance plus grande; ils ôtaient leurs éperons, et, pour les utiliser comme chausse-trappes, les plantaient en terre les molettes en dessus. Au surplus, les hommes d'armes si pesamment armés étaient de lourds fantassins; ils ne pouvaient marcher contre leurs adversaires qu'en se reposant plusieurs fois en chemin. On était obligé de fixer, à l'avance, de combien de *poses* ou *reposements* se composerait une attaque. Ils eussent été dans l'impossibilité d'exécuter à pied des marches de longue haleine, et quand ils perdaient leurs montures, force leur était de se dévêtir de leurs armures.

A partir des Croisades, la chevalerie tomba dans un état de décadence dont les principales causes furent la destruction de la féodalité, l'établissement des milices communales, l'invention des armes à feu (1), l'ignorance et les vices des chevaliers : cette décadence devint complète vers le milieu du xve siècle, à l'époque où commence la période moderne.

§ 3. **Temps modernes.** — Mécontents d'une noblesse indocile et souvent absente des drapeaux, les rois songèrent bientôt à remplacer les armées féodales par des troupes permanentes plus à leur dévotion. Au milieu du xve siècle, ces idées plus justes sur l'organisation et l'emploi des armées amenèrent une révolution dans la guerre, qui redevint un art.

En France, Charles VII essaya le premier d'instituer des troupes permanentes d'infanterie et de cavalerie; il réussit mieux pour cette dernière arme que pour la première, car les corps de cavaliers qu'il créa durèrent autant que l'ancienne monarchie.

En 1445, il organisa 15 compagnies de cavalerie, dites *compagnies d'ordonnance*, fournies de 100 lances chacune. A six hommes par lance, cela donne 600 combattants par

(1) En ce sens que les armes à feu diminuèrent l'importance de l'arme blanche, la seule à peu près que puisse utiliser la cavalerie.

compagnie, et 9,000 pour le total de la troupe instituée, non compris les surnuméraires ou aspirants qui suivaient volontairement, dans l'espérance d'être un jour gendarmes en pied.

Outre le capitaine, il y avait dans chaque compagnie un lieutenant, un enseigne et un guidon, tous choisis parmi les gentilshommes les plus réputés pour leur valeur; il y avait aussi un maréchal des logis.

Chaque gendarme avait quatre chevaux : un pour son valet, un pour son bagage, un cheval de bataille et un courtaud. Chaque archer avait deux chevaux. Les gendarmes étaient payés d'après une *montre* ou revue passée par un commissaire spécial, et au moyen d'un impôt appelé *taille des gendarmes* et levé sur les gens des villes et des campagnes.

A partir de l'institution des compagnies d'ordonnance, les seigneurs feudataires n'amènent plus leurs vassaux au service ; excepté dans des cas rares où le roi convoque l'arrière-ban, l'usage des bannières et des pennons cesse, et les gentilshommes de haut rang préfèrent, à la qualité de chevalier, celle de capitaine d'une compagnie d'ordonnance qui donne un commandement réel.

Les compagnies d'ordonnance créées par Charles VII furent imitées par les nations voisines ; mais, sauf celles du duché de Bourgogne, les compagnies étrangères ne s'élevèrent jamais à la hauteur des nôtres.

A l'avénement de François Ier, la gendarmerie française se formait encore sur un seul rang, formation trop mince, surtout pour résister aux escadrons allemands, quelquefois rangés en carrés, mais toujours suivant l'ordre profond. La profondeur de ces escadrons était ordinairement de dix-sept rangs ; Charles-Quint la réduisit à dix et à huit rangs.

Cette formation profonde des escadrons allemands tenait à ce qu'ils étaient presque entièrement composés d'hommes du peuple, et que, par suite, la raison qui faisait ranger sur un rang la gendarmerie française, raison que nous avons indiquée ci-dessus, n'existait pas pour eux.

Les armes à feu commençaient à s'introduire dans la cavalerie; en Allemagne on comptait, vers le milieu du XVIe siècle, un arquebusier pour quatre lances. On commençait aussi à employer des corps spéciaux de cavalerie légère destinés à escarmoucher et mettant au besoin pied à terre; on les nommait *chevau-légers*, quand ils portaient la lance, et *stradiots*, quand ils servaient comme éclaireurs ou batteurs d'estrade : il exista également des *cranequiniers*, ou arbalétriers à cheval se servant d'un crochet nommé *cranequin* pour bander la corde de leur arbalète, des *malandrins*, aventuriers à cheval, armés d'un arc, des *argoulets*, cavaliers portant l'escopette (arquebuse à rouet et à canon rayé), des *carabins*, lorsque l'escopette se transforma en carabine, enfin des *reitres* ou *pistoliers* , armés de la pistole (pistolet).

L'origine des dragons date aussi de cette époque, puisque l'histoire rapporte qu'en 1543, aux environs de Landrecies, Pierre Strozzi fit monter 500 arquebusiers à cheval, *afin qu'ils ne se fatiguassent pas.* Ce fait montre comment les dragons furent primitivement de l'infanterie à cheval; ils conserveront longtemps ce caractère et devront servir, suivant le besoin, tantôt comme cavaliers, tantôt comme fantassins.

La formation profonde des escadrons allemands offrait peu d'inconvénients au XVIe siècle, à cause de la faiblesse de l'artillerie ; aussi ces masses de cavalerie contribuèrent-elles au succès de plusieurs batailles. Défaite par ces escadrons dans les journées de Pavie (1525) et de Saint-Quentin (1577), la gendarmerie française fut obligée de renoncer à son ordonnance en haie, quoique la formation profonde atteignît au vif l'amour-propre et la susceptibilité des chevaliers. Dès lors, il s'opéra un changement notable dans l'organisation de la cavalerie. Tous les États européens, y compris la France (1),

(1) Cette adoption remonte à 1556 environ, pour la France, puissance qui revint ensuite quelquefois à la formation en haie, notamment à la bataille de Saint-Denis, en 1567.

adoptèrent la formation allemande sur huit rangs de profondeur; la cavalerie perdit aussitôt une partie de la mobilité qu'elle avait au temps de la chevalerie, puisque la gendarmerie employait pour charger les allures vives; elle manœuvra, soit au pas, soit au trot (1), et fit plus usage des armes à feu que des armes blanches.

Les premiers escadrons profonds furent d'un fort effectif; ils montaient à 1,500 et même à 2000 hommes d'armes, tous égaux, tous cavaliers sans suite. La réflexion fit bientôt voir combien peu ces masses pesantes, à peine mobiles, produisaient d'effet; ce motif, joint aux ravages que causaient dans ces rectangles vivants et élevés les projectiles d'une artillerie perfectionnée, amenèrent à réduire la profondeur de la cavalerie. On adopta la profondeur de six rangs; Henri IV réduisit cette profondeur à cinq rangs et ne forma pas des escadrons de plus de six cents chevaux.

Louis XIII organisa en 1635 les compagnies de cavalerie légère en régiments commandés chacun par un colonel; les compagnies d'ordonnance continuèrent à former le corps de la gendarmerie.

Gustave-Adolphe apporta plusieurs perfectionnements à la cavalerie, la fractionnant en petits escadrons, la rangeant sur quatre et trois rangs, lui ordonnant de ne faire feu qu'à bout portant et de charger à l'arme blanche. Cette tactique nouvelle frappa d'étonnement les Impériaux, qui eurent de la peine à s'y familiariser, et pourtant les cavaliers suédois ne chargeaient encore qu'au trot. Le roi de Suède, pour résister à la grosse cavalerie des Autrichiens, plaçait entre ses escadrons des compagnies de mousquetaires : on a depuis renoncé à ce mélange des deux armes comme contraire à la diversité de leur nature et de leur tactique.

La cavalerie garda longtemps la hauteur sur trois rangs, qu'elle avait encore à la fin du règne de Louis XIV et qu'elle

(1) Pourtant, au dire de La Noue (18e discours), si les reitres chargeaient au trot, à cette époque la cavalerie française *galopait* parfois.

conserva pendant une partie du règne de Louis XV. Voici l'ordre de bataille d'une compagnie de cavalerie française vers 1750.

COMPAGNIE DE CAVALERIE FRANÇAISE RANGÉE EN BATAILLE (1750).

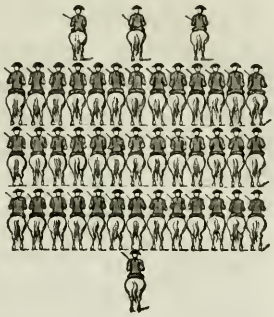

A l'époque de Louis XV, l'armement de la cavalerie se trouvait bien différent de ce qu'il était au XIVe siècle. Jusqu'à Henri IV, les gendarmes restèrent armés de pied en cap et leurs chevaux bardés, tandis que les cavaliers légers portèrent, soit de simples cuirasses, soit des cottes de maille. A partir du règne de ce monarque, les armures se simplifièrent successivement, et les pièces défensives dont se couvraient les cavaliers suivirent peu à peu le sort des escadrons profonds. Sous Louis XIII, on ne faisait plus usage de la lance; sous Louis XIV, on n'avait conservé que la cuirasse et le casque; sous Louis XV, le gilet de buffle remplaça la cuirasse et le chapeau à calotte remplaça le casque; casque et cuirasse reparurent seulement sous le Consulat pour être portés à peu près comme ils le sont aujourd'hui.

Le maréchal de Saxe s'occupa beaucoup de la cavalerie, insistant surtout pour que l'on ne chargeât pas en fourrageurs, comme c'était, de son temps, l'habitude de la cavalerie française; mais il n'avait pas assez d'autorité pour améliorer cette arme, et la réforme devait venir de Prusse.

Avant Frédéric II, la cavalerie prussienne était négligée, sauf pour la tenue; elle ne chargeait qu'au trot et en faisant le coup de pistolet ou de mousqueton. Ce monarque, bon cavalier lui-même, proscrivit cette méthode routinière de combattre, et ordonna que, sans tenir compte des feux des escadrons autrichiens, sa cavalerie s'élançât au galop et les attaquât incontinent l'épée à la main. La supériorité que lui acquit ce genre d'action dans la plupart des occasions, confirma ce que son génie avait deviné et ce que l'on s'obstinait à méconnaître, savoir que *les propriétés réelles de la*

cavalerie résident dans le choc, et non dans les feux.

Frédéric conserva toujours dans son armée des escadrons rangés sur trois rangs; pourtant, sur l'avis de Seydlitz, il adopta, pour la plupart de ses régiments, la formation sur deux rangs. Seydlitz doit être considéré comme le premier général de cavalerie des temps modernes; il remit l'équitation en honneur et perfectionna l'escrime à cheval, puis, partant de ces deux bases, il donna aux manœuvres la régularité, l'ensemble, la rapidité et la sûreté qui font qu'elles s'exécutent sous le feu de l'ennemi avec la même précision qu'au champ d'exercice : de plus, malgré l'opinion de Frédéric le Grand, il plaça le guide aux ailes, au lieu de le laisser au centre comme précédemment, principe d'alignement qui, depuis, a été consacré.

L'adoption de la formation sur deux rangs remonte à l'année 1766, et eut lieu à la fois en France, en Hanovre et en Prusse après plusieurs essais; on y avait été conduit par la remarque qu'aux allures vives nouvellement adoptées, le deuxième rang ne pouvait s'allonger suffisamment si le troisième rang ne restait en arrière ou même ne s'arrêtait, auquel cas il devenait inutile. Le résultat des essais montra que, rangée sur deux rangs seulement, la cavalerie avait des mouvements plus rapides et plus précis.

La formation sur deux rangs ne devint générale en Europe qu'en 1790 : les Autrichiens (1) et les Russes l'adoptèrent les derniers. Depuis cette époque, la cavalerie a poussé plus loin la science des manœuvres et la tactique du combat, ses progrès l'ont rendue redoutable; les campagnes de la Révolution et de l'Empire ont définitivement consacré pour elle l'ordonnance sur deux rangs.

Il existe, du reste, une différence essentielle entre la cavalerie du XIXe siècle et la cavalerie de la fin du XVIIIe siècle : c'est qu'aujourd'hui le cavalier porte un uniforme dégagé et que la charge du cheval se trouve également répartie devant et derrière.

Occupons-nous actuellement des détails relatifs à la cavalerie.

(1) Il paraît même que chez les Autrichiens cette adoption reçut un caractère officiel en 1806 seulement, sur l'avis de l'archiduc Charles.

CHAPITRE IV.

DÉTAILS SUR LA CAVALERIE.

§ 1er. **Destination.** — En montant à cheval, le guerrier sacrifie plusieurs avantages pour avoir la vélocité ; ainsi le cavalier ne peut faire un usage efficace de ses armes à feu, et pour lui tout devient obstacle. C'est que dans la rapidité gît presque toute sa force ; nous disons *presque*, parce que l'audace lui est une qualité également indispensable.

Compléter le succès préparé ou obtenu par l'infanterie aidée de l'artillerie, voilà la destination ordinaire de la cavalerie, qui est par suite une arme accessoire. Pour atteindre ce but, il lui faut *renverser* les masses ennemies déjà ébranlées, puis les *poursuivre*. Pour renverser, la cavalerie doit prendre l'initiative et attaquer à l'instant propice (1) ; il y a plus, l'offensive constitue la seule manière de combattre qui lui soit praticable. En effet, si elle attend de pied ferme l'adversaire, elle sera infailliblement culbutée par la vitesse de cet adversaire, s'il est cavalerie (2), et par la multiplicité de ses feux, s'il est infanterie. C'est pourquoi Frédéric (3) et Napoléon voulaient que leurs cavaliers attaquassent sans cesse ; mais, dans cette attaque, saisir l'occasion est la grande affaire, d'où la désignation d'*arme du moment* donnée à la cavalerie.

(1) En chargeant *trois minutes* plus tard, à Marengo, avec ses 400 chevaux, le général Kellermann manquait l'effet prodigieux de sa charge pleine de vigueur et d'à-propos.

(2) Le 25 juillet 1823, à Guada-Hortuna (Espagne), 1200 cavaliers espagnols, ayant attendu notre charge de pied ferme, furent culbutés par 450 cavaliers français, commandés par le général Bonnemains.

(3) Ce monarque « disait, au début de la guerre de Sept Ans : C'est le diable que mes officiers n'agissent que défensivement, mais j'y mettrai bon ordre, à quoi il a bien réussi. » (Warnery, *Commentaires sur Turpin et Montecuculli.*)

De la double destination de la cavalerie, renverser et poursuivre, résulte la division de cette arme en deux espèces au moins : l'une propre au choc, composée d'hommes et de chevaux de haute taille, pourvue de pièces défensives, c'est la *grosse cavalerie ;* l'autre propre au mouvement, la *cavalerie légère*, formée d'hommes et de chevaux de petite taille, et ne portant aucune armure. Entre ces deux espèces extrêmes se place une espèce intermédiaire, la *cavalerie mixte*, employant les hommes et les chevaux de moyenne taille, tenant lieu au besoin de la grosse cavalerie et de la cavalerie légère, et, lorsqu'elle les accompagne à la guerre, suppléant la première pour la ménager, soutenant la seconde pour lui donner plus de solidité.

La grosse cavalerie comprend les carabiniers et les cuirassiers. Son rôle consiste à *paraître un jour de bataille et faire des charges décisives*, comme celle exécutée à la bataille d'Austerlitz par un corps de 4,000 cuirassiers français. On peut, en cas de besoin, l'employer au soutien de la cavalerie légère ; mais il faut recourir avec sobriété à ce moyen qui la fait rapidement dépérir. La grosse cavalerie sera ménagée même dans les marches ; mais sur le champ de bataille elle recevra les missions les plus périlleuses.

Les dragons, théoriquement parlant, composent maintenant toute la cavalerie mixte ; car ils portent seuls une pièce défensive, le casque. Longtemps les dragons ont été dressés à combattre à pied et à cheval ; il résultait de ce double service une ambiguïté de rôle qui leur ôtait toute confiance en eux-mêmes et les rendait des troupes médiocres (1). Aujourd'hui ils sont exclusivement cavaliers. Plus avantageusement montés que la cavalerie légère, ils soutiennent les chasseurs et les hussards contre la nombreuse cavalerie de l'ennemi, dont ils combattent les dragons avec des armes

(1) Engagés comme fantassins, la difficulté, en cas de défaite, consistait pour eux à rejoindre et à ressaisir leurs montures, comme le fait voir l'exemple des 14 escadrons de dragons français envoyés, au début de la bataille de Ramillies (23 mai 1706), pour reprendre le village de Franquenies.

égales, et peuvent aussi se mesurer avec chance de succès contre les cuirassiers qu'ils surpassent d'ailleurs en légèreté. Puisque les dragons sont entièrement devenus cavaliers, toute la cavalerie semble avoir renoncé à jamais mettre pied à terre pour combattre. Ce principe ne doit pas être pris d'une manière exclusive; car il est des circonstances où mettre momentanément pied à terre présentera à quelques pelotons de cavalerie un avantage réel, comme dans l'attaque ou la défense d'un pont, d'un bois, d'un défilé. « J'ai vu une occasion, rapporte Warnery, où un régiment de hussards fut surpris et battu dans son camp, parce qu'on lui avait refusé 30 fantassins pour défendre un défilé. » En 1808, dans une reconnaissance au milieu des montagnes, aux environs d'Hostalrich, Gouvion Saint-Cyr, tombé au centre d'un parti de guerillas embusqués, eût été enlevé, si les dragons qui l'accompagnaient n'avaient mis pied à terre, escaladé rapidement les hauteurs malgré leurs grosses bottes, et mis les Espagnols en fuite.

La cavalerie légère comprend les chasseurs, les hussards et les lanciers. On trouve chez les hussards et les chasseurs mêmes chevaux, mêmes armes, même méthode de combat : ce sont donc des nuances d'une même arme; ils seront employés à veiller à la sûreté de l'armée, en composant les avant-gardes, en éclairant les marches, en protégeant les manœuvres, en masquant les reconnaissances, en couvrant les retraites, services multiples de tous les instants auxquels leurs chevaux sobres et agiles les rendent propres. Les lanciers, outre ces services divers, seront surtout utiles contre les masses confuses, où la crainte et les coups de leurs lances produiront de grands effets, et on les employera dans les poursuites. Aujourd'hui, à l'Étranger comme en France, il n'existe plus de cavalerie irrégulière; l'Autriche a enrégimenté ses Hongrois et ses Croates qui combattent en ordonnance et en ligne; la Russie elle-même commence à régulariser les Cosaques (1).

(1) Citons, relativement aux Cosaques, une opinion curieuse, celle du comte Héraclius de Polignac, qui avait été colonel au service de Russie. Cet

§ 2. **Armement.** — La destination de la cavalerie exige un habillement et un armement particuliers. L'habit-veste, le pantalon large et le long sabre conviennent à toutes les espèces de cavalerie. Le casque est une nécessité pour la grosse cavalerie et les dragons ; la cuirasse du modèle 1826, qui garantit de la balle de fusil à la distance de 40 mètres, est également indispensable à la grosse cavalerie ; la lance forme une arme excellente dont, chez plusieurs nations étrangères, toute la cavalerie légère et la plus grande partie de la cavalerie mixte se trouvent actuellement armées, usage qui va se propageant de plus en plus, et qui peut amener des modifications dans l'armement de l'infanterie. Quant aux armes à feu, elles ne seront utiles à la cavalerie que dans le service des détachements et des tirailleurs.

§ 3. **Données numériques.** — Le rapport numérique de la cavalerie à l'infanterie a beaucoup varié ; il dépend du caractère des peuples et de la facilité que le pays donne pour les remontes. Néanmoins, on peut admettre en thèse générale qu'une armée doit avoir en troupes à cheval le cinquième de son effectif en infanterie quand elle fait la guerre en plaine, et le dixième seulement quand elle combat dans les montagnes.

Voici l'indication des poids que supportent en France les chevaux de la cavalerie :

	Cuirassiers.	Chasseurs et hussards.
Cavalier, environ	80 kil.	65 kil.
Ses armes	14	8
Son équipement	11	11
Équipement du cheval	23	18
Un ferrage de rechange	2	2
Ustensiles, 2 jours de vivres, 2 rations d'avoine.	10	10
Totaux	140 kil.	114 kil.

officier a dit : « Les Cosaques ont une grande intelligence de la guerre, montent des chevaux infatigables, savent admirablement se garder ; mais ils n'ont pas cet élan, cette ardeur dans l'attaque qui est presque toujours couronnée par le succès Les Cosaques ne chargent franchement que sur des fuyards, ou lorsqu'ils ont la certitude d'être au moins dix contre un. » (Voyez l'*Avertissement* en tête de sa traduction de l'*Essai sur la guerre de partisans*, du général Davidoff, 1841, p. 17.)

Le cheval du carabinier porte environ 1k,500 de plus que le cheval du cuirassier, et le cheval du dragon 10 kilogrammes de plus que celui du chasseur ou du hussard. Il faut augmenter tous ces nombres de 3 ou 4 kilogrammes pour le temps de pluie, à cause de l'accroissement de poids que prend alors le manteau du cavalier ; même augmentation quand la cavalerie, outre les deux rations d'avoine portées dans le précédent tableau, est obligée de se charger de foin ou de paille.

Un cheval parcourt environ par minute :

Au pas	de 100 à 110 mètres.
Au trot	de 200 à 220 —
Au galop	de 300 à 350 —

En adoptant les premiers chiffres pour chacune de ces allures, on voit que le trot est approximativement le double du pas pour la vitesse, et le galop le triple du pas.

Quand les chevaux sont réunis, ils ont moins de liberté pour la marche, et les accidents du terrain les arrêtent davantage ; une colonne de cavalerie ne marchera donc pas aussi vite qu'un cheval isolé. Avec les poids cités plus haut, une colonne peut franchir au pas jusqu'à 6 kilomètres par heure, et le double à l'allure du trot allongé.

§ 4. **Unité tactique.** — L'unité tactique de la cavalerie est l'escadron qui, moins fortement constitué que le bataillon, combat rarement isolé comme celui-ci. L'escadron français se compose ordinairement de 4 pelotons formant ensemble 48 files. Voici la figure de son ordre de bataille :

ESCADRON EN BATAILLE.

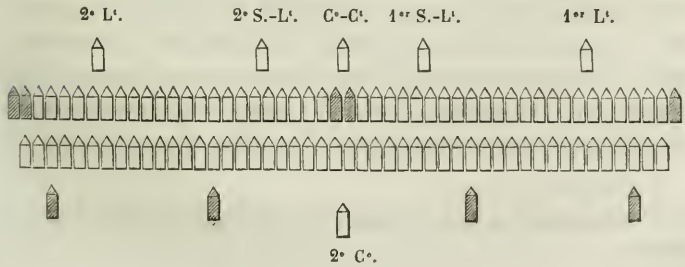

On voit par cette figure, où les rectangles grisés représentent les sous-officiers, que le capitaine commandant l'escadron est placé au centre de l'escadron, la croupe de son cheval à un pas en avant de la tête des chevaux du 1er rang. Le capitaine en second se trouve à trois pas en arrière du centre de l'escadron; il est chargé de l'alignement du 2e rang et des serre-files. Le lieutenant en 1er commande le 1er peloton; le lieutenant en 2e commande le 4e peloton; le 1er sous-lieutenant commande le 2e peloton; le 2e sous-lieutenant commande le 3e peloton. Chacun de ces officiers est placé au centre de son peloton, la croupe de son cheval à un pas en avant de la tête des chevaux du 1er rang.

Chaque cheval occupe 1 pas (1) ou 1 mètre en largeur (2), et 3 pas ou 3 mètres en profondeur. Le front de l'escadron sera donc de 48 pas, et celui d'un peloton de 12 pas. Les deux rangs sont à la distance d'un pas, mesuré de la tête des chevaux du second rang à la croupe de ceux du premier. Les plus anciens cavaliers dans chaque peloton sont placés au premier rang, et de la droite à la gauche dans chaque rang.

L'escadron de 48 files correspond à l'effectif minimum; l'effectif maximum comprend 64 files, nombre qui se prête aisément au fractionnement : entre 48 et 64 files, l'escadron réunit toutes les conditions pour pouvoir manœuvrer et combattre avec ordre et facilité. Quel que soit son effectif, l'escadron se divise toujours en quatre pelotons; plusieurs escadrons rangés sur la même ligne laissent entre eux des intervalles égaux au quart de leur front.

L'escadron se forme aujourd'hui sur une profondeur de deux rangs : le premier rang seul peut frapper l'ennemi; néanmoins, le second rang a son utilité et doit être conservé : 1° parce qu'il soutient le premier et augmente sa force morale; 2° parce qu'il remplit les vides qui se produisent dans le premier; 3° parce qu'il combat comme le premier lorsqu'il y a mêlée, cas rare dans lequel il est bon d'avoir le plus de

(1) Il s'agit du grand pas.

(2) Nous parlons ici dans le rang : à l'écurie, un cheval occupe 1m,45 en largeur.

cavaliers possible groupés sur le même point ; 4° enfin, parce qu'il force le premier à marcher plus correctement. La cavalerie ne se rangera donc sur un seul rang que par exception, et en conservant des files entières aux ailes de ses escadrons ; ce sera alors une ruse destinée à tromper l'ennemi sur la force réelle, et encore faudra-t-il, pour y recourir sans danger, que l'on n'ait pas à craindre l'attaque d'une cavalerie vigoureuse. On a renoncé à la formation sur trois rangs, parce qu'avec elle le rang du milieu ne pouvait avoir d'allures franches et vives, et le désordre était plus difficile à réparer.

§ 5. **Manœuvres.** — Puisque le cheval offre en longueur le triple de son épaisseur, le cavalier ne peut pivoter sur place et dans le rang comme le fantassin ; car comme lui il est serré dans le rang, et nous verrons dans un instant pourquoi il en doit être ainsi. Pour parvenir à mettre une troupe de cavalerie par le flanc, spontanément et sur une profondeur de colonne égale à l'étendue du front de bataille, il a donc fallu recourir à un artifice nommé le *mouvement par quatre* qui s'exécute, soit à droite, soit à gauche, et donne un front de 8 cavaliers. Dans ce mouvement destiné à gagner du terrain à droite, au commandement : *à droite* (ou *à gauche*) *par quatre*, chaque groupe de 4 hommes dans chaque rang

MOUVEMENT PAR QUATRE.

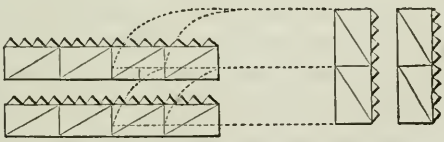

exécute pour son compte particulier une conversion à pivot fixe. Le mouvement terminé, les 4 chevaux du second rang dans chaque groupe de 4 files se trouvent placés à droite de ceux du premier.

La cavalerie rompt aussi par quatre pour marcher en avant par des marches de biais. Ces marches obliques, ainsi que

les mouvements par quatre, étaient fort à la mode au dernier siècle, et le maréchal de Saxe en faisait grand cas; mais on ne les employe plus que dans l'instruction élémentaire du peloton et de l'escadron, et dans les manœuvres on leur a substitué les mouvements par peloton. Les pelotons exécutent donc de fréquentes conversions, d'où il suit que les chevaux des ailes, allant toujours aux allures vives, fatiguent plus que dans les mouvements par quatre; mais en revanche, dans ces derniers mouvements il existe, pour un escadron de 48 files, 24 pivots et 24 ailes marchantes, ce qui multiplie les inconvénients du déboitement et les causes d'irrégularité, et demande, pour être bien exécuté, des cavaliers instruits.

La cavalerie, ne faisant pas usage de ses feux, ne saurait avoir d'action latérale comme l'infanterie. Pour se défendre, il faut qu'elle puisse se poster face à l'ennemi et à distance suffisante pour prendre carrière, et c'est pourquoi les changements de front sont pour elle une évolution fréquente et indispensable. Ces changements de front s'exécutent, comme les autres manœuvres de la cavalerie, au moyen du mouvement par pelotons; mais comme souvent les obstacles du terrain ou une attaque imprévue paralyseront la manœuvre du changement de front, il est prudent de couvrir les ailes d'une ligne de cavalerie par une disposition de troupes.

L'allure ordinaire des manœuvres est le trot, mais toutes les évolutions doivent pouvoir se faire au galop.

§ 6. **Mode d'action.** — Le cavalier court moins de danger à la guerre que le fantassin; aussi ne se forme-t-il que fort peu en campagne, sauf pour l'assurance; il faut donc l'instruire en temps de paix avec un soin minutieux. Cette instruction demeure indispensable; car le grand but de la cavalerie c'est d'agir avec ensemble. Il faut aussi aguerrir les chevaux qui s'effrayent facilement et n'aiment pas les combats, malgré l'assertion des poëtes de toutes les époques (1).

(1) Cette remarque appartient à Mottin de la Balme. Voyez sa *Tactique pour la cavalerie*, p. 180 à 184.

Le mode d'action de la cavalerie combattant en troupe consiste dans le choc dont une charge prépare l'effet. Le système que forme le cavalier et son cheval n'est pas un corps entièrement dense ; on peut néanmoins considérer l'intensité du choc d'une ligne de cavalerie comme proportionnelle à sa masse et à sa vitesse. Donc, pour augmenter le choc, on accélérera la vitesse le plus possible, et l'on grossira la masse en faisant de la troupe un tout uni, compacte, au moyen de l'adhérence et de l'alignement des cavaliers.

Tout le secret de l'instruction de la cavalerie sera donc de lui apprendre à *galoper serré et aligné*, même sous le feu de l'ennemi.

§ 7. **Charge.** — La charge, l'action décisive de la cavalerie, se tente soit au commencement, soit à la fin d'une bataille, et autant que possible sur les flancs de l'infanterie, principalement quand cette dernière se trouve engagée. Au moment favorable et à 300 mètres de distance de la ligne opposée, le commandant fait tirer les sabres et met sa troupe en mouvement au trot, de sorte que les chevaux s'habituent peu à peu comme haleine, et que les cavaliers peuvent régulariser leur alignement ; à 150 mètres, il ordonne le galop ordinaire, et à 60 mètres le galop le plus allongé possible, dit galop de charge. Les cavaliers doivent rester unis et maîtres de leurs mouvements, malgré la rapidité de l'allure. Ainsi l'accélération progressive des allures est une condition observée dans la charge et nécessaire pour ne pas ruiner promptement la cavalerie ; pourtant en cas de surprise, lorsqu'un ennemi embusqué débouchera à l'improviste, on pourra commencer la charge au galop, afin de se porter rapidement à sa rencontre, et de ressaisir par la vitesse une portion de l'avantage que lui procure son premier mouvement.

Pour que le soldat mette de la vigueur dans la charge, il faut qu'il soit convaincu que ses chefs veulent la pousser à fond, et qu'ils le ramèneront au combat, si elle échoue, jusqu'à ce qu'elle réussisse ; sinon il y aura incertitude et mollesse dans son action. La cavalerie française possède sous ce

rapport une éminente qualité; car, suivant un témoignage compétent, « elle est la première du monde pour le combat; elle charge toujours à fond (1). » A ce témoignage, le maréchal Marmont ajoute dans ses *Mémoires* (2) : « Les Allemands nous sont supérieurs pour l'ordre et l'esprit de conservation; mais pour l'emploi ils sont loin de nous : la cavalerie française, à égalité de force, a toujours battu la cavalerie étrangère. »

Pendant la charge, les cavaliers se garderont de tirer, parce que le feu cause de l'inquiétude aux chevaux et produit peu d'effet sur l'adversaire. Quant aux armes de main, la lance pourra servir au moment de la rencontre, et le sabre aura de l'utilité après le choc dans l'instant très court de la mêlée. Au reste, les vaincus se dérobent vite par la fuite, et il y a ordinairement dans une charge très peu d'hommes de tués ou de blessés.

La vitesse du mouvement et l'adhérence des cavaliers serrés botte à botte, voilà les deux éléments d'une bonne charge sur lesquels les officiers porteront leur attention, d'autant plus que les cavaliers, pour ne pas être froissés dans le rang, chercheront à s'écarter et à prendre un peu d'aisance. Néanmoins, malgré la surveillance et l'exemple des chefs, il n'est pas rare qu'une charge échoue, la moindre circonstance subite pouvant déterminer une terreur panique chez les cavaliers lancés à toute vitesse; le bruit d'un boulet frappant la cuirasse d'un cavalier qu'il emporte suffirait, par exemple, pour faire manquer une charge. C'est pour cela que la cavalerie se range pour charger sur deux lignes distantes l'une de l'autre de 300 à 400 mètres; autant que possible, les ailes de la seconde ligne déborderont celles de la première. Avec cette disposition, si la première ligne échoue dans sa charge, elle se ralliera derrière la seconde qui chargera à son tour; seulement, pour éviter tout désordre occasionné par l'éparpillement et la retraite de la première ligne, la seconde ligne

(1) Marmont, *Esprit des institutions militaires*, p. 48.
(2) Tome Ier, p. 221.

sera formée en colonnes par pelotons, de manière à offrir des intervalles suffisamment grands pour l'écoulement des fuyards, ce qui donne cette figure (1).

FORMATION POUR CHARGER.

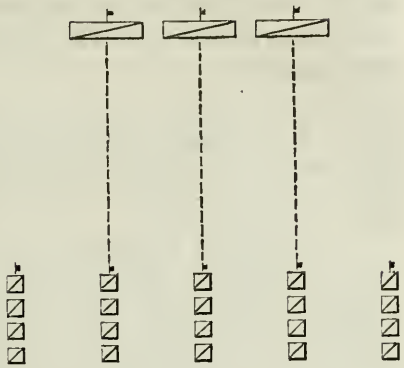

A défaut d'une seconde ligne de cavalerie, la troupe, qui vient d'échouer dans une charge, se ralliera derrière une ligne d'infanterie qu'elle démasquera subitement pour que ses feux puissent arrêter l'ennemi, ou derrière un obstacle, mais toujours hors de la portée de l'ennemi, car négliger cette précaution pourrait la perdre sans ressources.

Si la charge réussit, il faut compléter le succès par une poursuite. Dans cette poursuite, on cherchera sans cesse à gagner l'un des flancs du vaincu, pour le prendre par son endroit faible, ou, si quelqu'obstacle s'y oppose, pour se glisser entre ses colonnes et les battre en détail ; mais on aura soin de se garantir des retours offensifs que pourraient tenter les embuscades, les troupes en seconde ligne et les réserves de l'adversaire.

Dans le mouvement de charge, les officiers restent à leur place de bataille, sauf l'officier qui commande la charge, lequel se porte sur le point où il juge sa présence le plus nécessaire pour assurer le succès.

Contre l'artillerie, la cavalerie charge en fourrageurs. On nomme ainsi une charge en éparpillement au moyen de laquelle les cavaliers dispersés arrivent plus vite et souffrent moins des projectiles lancés par l'artillerie. Pendant que les

(1) Cette figure représente la charge en *ordre parallèle*. La charge en *ordre oblique* s'exécute suivant les mêmes principes, et de préférence quand la ligne ennemie est étendue, afin de compenser cet avantage par le refus d'une aile.

premiers pelotons arrivés écartent et tiennent en échec les troupes qui protégent l'artillerie, des cavaliers se jettent sur les pièces, les emmènent ou les enclouent, brisent ou emportent les armements, et surtout les refouloirs.

Ajoutons qu'avec les Arabes, l'on doit toujours charger en fourrageurs (1).

§ 8. **Formations.** — La cavalerie emploie quatre formations, l'ordre en bataille, l'ordre en colonne, l'ordre en échelons, l'ordre en carré.

Ses formations d'attaque sont celles en bataille, en colonne, en échelons. Elle attaque en bataille la cavalerie ; elle attaque l'infanterie (2), soit en échelons, soit en colonne, en échelons quand l'infanterie est déployée et qu'on ne peut la tourner, en colonne, quand l'infanterie se trouve formée en colonne ou en carré (3) ; la colonne de la cavalerie est alors une colonne par escadrons à double distance. L'attaque en échelons convient à la cavalerie en ce sens qu'elle permet de renouveler la charge sur plusieurs points et de déborder la ligne ennemie pour tomber sur son flanc ; de plus la protection mutuelle des échelons entre eux est d'autant plus efficace, que la cavalerie défend mieux le terrain situé devant son front à distance de charge que le terrain qu'elle occupe : les charges successives des échelons réussissent assez contre les fantassins qu'elles inquiètent et qu'elles portent à se dégarnir précipitamment de leur feu. L'attaque en colonnes contre un carré d'infanterie se dirige sur un côté, s'il s'agit d'un petit carré, et sur les deux angles adjacents au même côté si ce carré est considérable : dans tous les cas, avec une ou deux colonnes, il suffit de quatre ou cinq cavaliers lancés en

(1) Dans notre armée d'Algérie, les spahis forment la cavalerie légère et les chasseurs d'Afrique la cavalerie de ligne.

(2) La cavalerie a battu l'infanterie dans plusieurs batailles, notamment à Cerisoles (1544), à Rocroy (1643), à Fehrbellin (1675).

(3) Par la pluie, la cavalerie aura l'avantage sur l'infanterie dont les feux, qu'elle redoute beaucoup, sont éteints; exemple, la bataille de Dresde (1813). Aujourd'hui, l'usage des fusils à percussion atténuerait cet avantage.

avant pour faire une *trouée* au moyen de leurs chevaux morts ; une fois entrés par cette trouée, les cavaliers suivants devront *raser*, à l'intérieur du carré, le troisième rang et pointer aux yeux des fantassins, pour les forcer à relever (en venant à la parade) leur fusil dont le feu n'est plus dès lors à craindre.

Il semblerait que la cavalerie ne dût pas avoir de formation de défense, puisque nous avons vu qu'elle ne devait pas se laisser attaquer. Pourtant, exceptionnellement, elle pourra se former pour se défendre, et alors elle se formera en carré : ainsi formée, la grosse cavalerie, et même la cavalerie mixte, combattront au besoin de pied ferme la cavalerie légère. Ainsi, en 1813, à Juterbock, la division de dragons du général Defrance forma le carré contre les Cosaques. L'Empereur Napoléon Ier approuvait sans doute cette manière de combattre, car il faisait rarement manœuvrer un régiment de cavalerie en sa présence sans ordonner la formation en carré.

La formation de marche de la cavalerie c'est la colonne par pelotons. Un détachement en marche suivra de préférence le côté gauche de la route, parce que, de cette manière, chaque cavalier, en cas d'attaque, présentera à l'ennemi son côté fort, le côté droit.

La formation en échiquier, jadis usitée pour la retraite, a été abandonnée par la cavalerie, vu l'extrême difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de maintenir, pendant leur marche rétrograde, les escadrons de la seconde ligne vis-à-vis des intervalles de la première.

§ 9. **Éclaireurs.** — On désigne par ce nom des cavaliers dispersés en avant, en arrière ou sur les flancs d'une troupe pour couvrir ses mouvements ou sa position : ce sont les tirailleurs de la cavalerie.

Ces éclaireurs seront choisis parmi les cavaleries armées de fusils ou de mousquetons ; fouiller le pays, reconnaître l'adversaire, couvrir les préparatifs d'une charge, aller aux nouvelles, escorter un convoi, seconder les tirailleurs d'infanterie, etc., telles seront leurs principales missions. On

pourra également, dans le mouvement de retraite d'une troupe de cavalerie, jeter devant soi un rideau d'éclaireurs, derrière lequel les escadrons vaincus pourront se reformer et reprendre haleine. En combinant, suivant la nature du terrain, l'action des éclaireurs avec celle de tirailleurs d'infanterie, on obtiendra de bons effets.

Le règlement sur les manœuvres de la cavalerie française fixe le nombre des éclaireurs au quart de la troupe qui les détache.

CHAPITRE V.

HISTOIRE DE L'ARTILLERIE.

L'histoire de l'artillerie offre cet intérêt particulier qu'elle se rattache aux plus grands efforts, aux plus notables progrès de l'esprit humain.

Les forces motrices des machines de jet de l'antiquité, dont les plus connues portent le nom de *balistes*, d'*onagres* et de *catapultes*, étaient des poids ou des ressorts en cordes de nerfs, soulevés ou tendus avec des treuils ou d'autres leviers et tout à coup abandonnés à l'effet de la pesanteur ou de l'élasticité.

CATAPULTE.

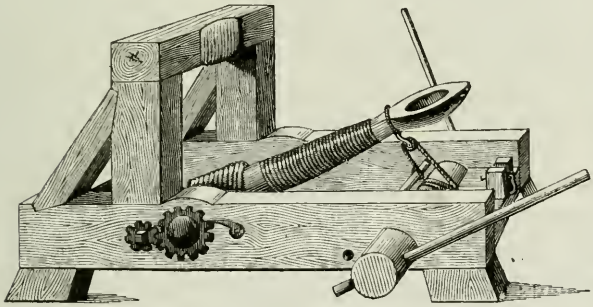

Ces machines, presque entièrement construites en bois, portaient jusqu'à 1,000 mètres, et les plus fortes lançaient des projectiles du poids de 300 kilogrammes. Outre des pierres, elles projetaient des flèches, des poutres, des boulets rouges, des pots à feu.

Comme les armées en traînaient à leur suite, elles correspondaient à nos pièces de campagne. Sauf Alexandre le Grand et ses successeurs, les Grecs en firent peu d'usage. Les Romains ne les employèrent sous la République que pour la

défense de leurs camps ; sous l'Empire, ils en aventurèrent à la suite de leurs armées. Ces machines se multiplièrent avec la décadence du courage et de l'art militaire des Romains, et dans les légions de Bas-Empire, on comptait déjà 11 machines pour 1,000 hommes. On a vu de même, à la fin de leur règne, Frédéric II et Napoléon Ier multiplier le nombre de leurs pièces d'artillerie dans leurs armées composées de jeunes soldats. Ce rapprochement prouve que, depuis l'usage des machines de jet, il en a toujours fallu d'autant plus, que les troupes étaient moins bonnes.

Pour mettre hors de combat les machines antiques, on les incendiait ou bien on en coupait les cordes et ressorts, manœuvre qui correspond à l'enclouage de nos bouches à feu.

Les premiers rois Francs prirent à leur service les machines de jet attachées aux légions qu'ils vainquirent, mais leur peuple ignorait l'art de s'en servir et considérait leur emploi comme peu honorable, double raison pour laquelle la balistique les servit mal et ne fit que décliner sous leurs successeurs. Cette dégénération s'arrêta sous le règne de Charlemagne ; après ce grand empereur, elle continua, et la balistique périt bientôt avec tous les arts au milieu de la féodalité. Empruntées par les deux partis, les machines de jet des anciens reparurent dans les Croisades ; Philippe-Auguste les ramena (1191) en France. On les perfectionna dans le XIIIe siècle, et l'onagre et la catapulte reparurent sous les noms de *perrière* et de *mangonneau*.

Plusieurs de ces machines avaient d'énormes dimensions et exigeaient une grande quantité de bois pour leur construction ; en outre, si elles lançaient de très fortes masses, elles ne pouvaient leur communiquer de grandes vitesses : malgré ces inconvénients, elles furent conservées longtemps encore après l'invention et l'usage des premières bouches à feu, avec lesquelles on les voit rivaliser pendant près de deux siècles.

Beaucoup de personnes attribuent encore l'invention de la poudre à Roger Bacon, ce célèbre moine anglais, surnommé le *docteur admirable*, à cause de sa science prodigieuse et qui vivait dans le courant du XIIIe siècle de notre ère : pourtant

la poudre, c'est-à-dire le mélange du salpêtre, du soufre et du charbon, était déjà connue plusieurs siècles avant notre ère par le peuple chinois, qui l'employait à la confection de divers artifices et mettait ces artifices dans des tubes, d'où il résultait ce que nous appellerions aujourd'hui des fusées. La connaissance de la poudre se transmit peu à peu aux peuples d'Asie, aux Indiens, aux Perses, puis aux Arabes qui la communiquèrent aux Grecs du Bas-Empire : et une opinion récente tend à prouver que le fameux *feu grégeois* de ces derniers n'était autre chose qu'une composition incendiaire faite avec de la poudre. Ce furent les invasions des Arabes, et surtout les Croisades qui initièrent les peuples de l'occident de l'Europe à la connaissance de la poudre, et le grand nombre de prétendants européens au titre d'inventeur de cet agent de guerre (l'Anglais *Roger Bacon*, les Allemands *Albert le Grand*, *Berthold Schwartz*, *Constantin Anklitzen*, etc.) indique évidemment que l'époque était mûre pour cette invention, c'est-à-dire que cette invention fut la reproduction d'une chose déjà existante, mais dont l'on ne possédait que des notions confuses répandues sur tous les points de l'Europe où il y avait des Croisés de retour dans leurs foyers.

Au reste, si la poudre ne peut plus être revendiquée comme une invention de l'Europe, les armes à feu constituent réellement une invention européenne, que ni les Chinois, ni les Indiens, ni les Perses, ni les Arabes, n'ont connue avant nous, ces anciens peuples connaissant bien la poudre, mais ignorant qu'elle pût servir à projeter au loin des masses pesantes : ce point semble être aujourd'hui à peu près acquis à la science.

L'obscurité des chroniques du moyen âge et la confusion des noms à l'origine rendent difficile la dénomination précise de l'époque où l'on découvrit la propriété de projection de la poudre et où l'on employa les premières bouches à feu. Il paraît cependant que cet emploi à la guerre ne remonte pas au delà du XIVe siècle. L'indication la plus reculée des bouches à feu paraît, en effet, être celle d'instruments en forme d'entonnoirs, ou vases, dont les Génois se servirent en 1319.

La première artillerie de campagne différait peu des armes

à feu portatives, et se trouvait souvent placée à poste fixe sur des chevalets, auxquels on substitua ensuite des roues.

Les bouches à feu nommées vases permettaient, par leur forme, de lancer de grosses pierres ; elles reçurent promptement le nom de *bombardes*. Voici une figure qui indique leur genre de construction.

BOMBARDE.

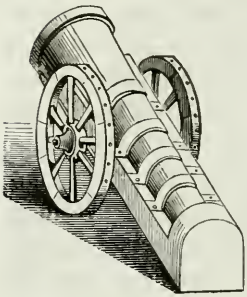

Les bombardes augmentèrent bientôt de dimensions ; à la fin du XIVe siècle, on en voyait de remarquables par leur longueur et leur grosseur, puisqu'on en cite une ayant cinquante pieds de long, et une autre pesant 2,000 livres.

Opposées aux bombardes, les machines à l'antique ne furent pas en état de lutter ; le moindre boulet faisait voler leurs ais fragiles en éclat, et il leur fallut céder la place aux bouches à feu qui servirent, dès 1376, à ouvrir la brèche et qui, dès lors, furent exclusivement employées, sauf de rares exceptions, dans les siéges et sur les champs de bataille.

Le terme *artillerie* existait, au reste, avant que l'on connût les armes à feu : il désignait l'ensemble des armes fabriquées par l'*artillier* (première forme du mot *artilleur*), à savoir les balistes, les arcs, les arbalètes, les flèches, les lances, les dards, les boucliers, etc. Des maîtres d'artillerie commandaient les artilliers. Ces maîtres d'artillerie furent chargés concurremment de la fabrication et de la distribution à l'armée de la nouvelle et de l'ancienne artillerie ; ils firent donc aussi des armes à feu, des bouches à feu, de la poudre, des balles, des boulets, et eurent à leurs ordres les soldats institués vers 1411, sous le nom de *canonniers*, pour la manœuvre et le service des bouches à feu.

Les premiers maîtres de l'artillerie dépendaient du grand maître des arbalétriers, auquel ils rendaient directement compte des fonctions de leur charge. Mais, sous Charles VII, le maître général de l'artillerie, chef de toute cette arme,

parvint à rendre indépendant son office dont les prérogatives s'accrurent dès lors tous les jours.

La première artillerie de campagne, considérée pour ainsi dire comme un *obstacle*, était disposée autour de l'armée et mêlée aux charrettes; bientôt on la sépara des bagages pour la placer sur le front ou sur les ailes. Les canons produisaient alors surtout de l'effet sur l'esprit des troupes, par le *bruit* de leurs décharges; ils augmentaient l'importance des positions défensives et servaient dans les opérations secondaires, mais embarrassants, et *se chargeant lentement*, ils ne pouvaient agir qu'imparfaitement en rase campagne.

Louis XI, vers 1475, partagea en trois la charge du maître général de l'artillerie : éclairé par l'aide que l'artillerie avait donnée à son père, pour reconquérir son royaume sur les Anglais, il entretint une artillerie considérable. Pendant son règne, on fondit douze pièces du calibre de 45, qui furent célèbres sous le nom des *douze pairs de France* (1); une de ces pièces fut prise à la bataille de Montlhéri (1465).

Charles VIII rétablit, en 1493, un seul maître général de l'artillerie. Son expédition en Italie montre le premier emploi important de l'artillerie dans la guerre de campagne. Toutes les puissances cherchèrent à améliorer leur artillerie à notre instar; la fondation définitive de l'artillerie française remonte à cette époque. Charles VIII partit de France avec environ 100 canons de calibre moyen; à Sarzanne, son parc s'augmenta d'environ 40 grosses pièces. On savait déjà placer les bouches à feu de manière à prendre d'écharpe les troupes ennemies; dans cette expédition, l'artillerie joua cependant un plus grand rôle contre les forteresses qu'en rase campagne : elle tirait avec précision.

Sous Louis XII, l'artillerie allégée entrave moins la marche de l'armée; les petits calibres deviennent assez mobiles pour prendre pendant le combat des positions avantageuses, et pour forcer par leurs coups l'adversaire à se tenir à distance

(1) Ce nom rappelle les *douze apôtres*, que Charles-Quint fit fondre à Malaga pour son expédition contre Tunis.

et à compliquer par suite ses mouvements. Ce monarque établit deux maîtres généraux de l'artillerie, l'un en France, l'autre en Italie.

A cette époque, on fait souvent coucher l'infanterie à terre pour donner moins de prise aux boulets. Les Suisses cherchent dans une bataille à s'emparer de l'artillerie de leurs adversaires, en s'avançant en tirailleurs contre les batteries. Sous François Ier, l'artillerie française s'accroît, s'organise, et n'admet pour ses attelages que des chevaux vigoureux. A Marignan (1515), nos canons nous rendent vainqueurs. A Pavie (1525), François Ier, après le succès de sa droite, croit pouvoir surprendre l'armée ennemie et s'avance à la tête de sa gendarmerie, *masquant ainsi le tir de ses pièces;* cette fausse manœuvre entraîne sa défaite. A Cerisoles (1544), nos pièces mieux attelées arrivent en place sur le champ de bataille aussitôt que la cavalerie. Mentionnons enfin qu'au XVIe siècle, c'est l'artillerie qui arrête les progrès des Turcs, et protége ainsi la civilisation européenne. Au point de vue militaire, on peut dire qu'à cette époque l'accroissement des armes à feu n'embrouillait la guerre que pour les esprits médiocres ; elle la rendait plus facile pour les grands capitaines.

En 1543, François Ier donna au maître général de son artillerie le titre de *grand maître* et de *capitaine général de l'artillerie*. La charge de grand maître subsista sans innovation sous les règnes suivants. En 1599, Henri IV la conféra à Sully entre les mains duquel elle gagna en importance ; deux ans après, en faveur de ce ministre célèbre, il l'érigea en office de la couronne. Cette charge dura jusqu'en 1755, année où elle disparut; elle a été depuis, à plusieurs époques, momentanément rétablie, avec des attributions moindres, sous la dénomination de *premier inspecteur général de l'artillerie*.

Les premiers canons ne furent que des assemblages grossiers de barres et de cercles en fer. Dès le XVe et le XVIe siècle, on les coula en fer, en cuivre, en bronze ; les boulets employés furent aussi tour à tour de pierre, de plomb, de

fer, de bronze. Quant à la garde des pièces, comme on tenait beaucoup à leur conservation, on la confiait à des détachements de la meilleure infanterie, c'est-à-dire aux Suisses, et à leur défaut aux lansquenets.

Henri II adopta cinq calibres, variant de 1 à 33 livres, pour ses bouches à feu; Henri IV y ajouta un sixième calibre, celui du $\frac{3}{4}$ de livre, et réunit à l'arsenal de Paris jusqu'à 100 bouches à feu, nombre considérable pour l'époque, et qui indique les projets de conquête qu'il méditait lorsqu'il fut assassiné. L'artillerie de Henri IV, comme celle de Henri II, n'était point munie d'avant-train ; mais le canon de 33 livres avait un chariot porte-corps, et l'on conduisait des affûts de rechange pour toutes les grosses pièces. Henri IV, renouvelant les édits de Charles IX, défendit en 1609 de fondre aucune pièce approchant des six calibres français qu'il venait d'adopter. Dans les batailles de ce monarque, l'artillerie, placée aux extrémités d'un croissant, s'efforçait de prendre l'ennemi d'écharpe, et de flanquer toute la ligne de bataille se tenant sur la défensive.

Dès le milieu du XVIe siècle, l'artillerie de l'Allemagne protestante jouissait d'une grande légèreté et tirait avec une célérité extraordinaire ; celle de l'Europe avait aussi une bonne et puissante organisation, et elle servit plus tard de modèle à Gribeauval.

Gustave-Adolphe allégea l'artillerie dont il accéléra et améliora le tir, et adopta les calibres de 3, 4, 6, 12, 16 et 30. Ses bouches à feu étaient en bronze, en fer coulé, et en tôle de fer cerclée avec des lanières de cuir. Ce souverain employa surtout l'artillerie pour attaquer, tandis que jusqu'alors on s'en était plutôt servi pour la défensive. Il divisa l'artillerie pour les marches ; il la groupa en grandes batteries sur le champ de bataille, plaçant ces batteries sur les ailes et au centre de ses lignes. Il traîna toujours un grand nombre de pièces à sa suite : au passage du Lech (1631), il en avait 72 de gros calibre.

En 1634, Louis XIII ajouta en France deux nouveaux calibres à ceux existant sous Henri IV : ce furent le 24 et le 12.

Dans la même année, les bombes furent mises en usage par les Français qui lancèrent les premières au siége de Lamothe, en Lorraine. Dès lors, pour rendre l'artillerie plus légère, on commençait à laisser les gros calibres sur les derrières, et à n'emmener avec l'armée que des pièces de campagne attelées de quatre à six chevaux.

Sous Louis XIV, Vauban inventa le tir à ricochet (1688), et employa spécialement le canon pour faire brèche au lieu de la mine. L'invention des carcasses, projectile incendiaire de forme ellipsoïdale, date aussi de cette époque ; les Français s'en servirent pour la première fois en 1672. L'année précédente, le roi avait enlevé aux Suisses la garde de l'artillerie, et créé le régiment des *fusiliers du roi*, destinés à les remplacer dans cet emploi. Le mousquet étant encore l'arme ordinaire de l'infanterie, ce nouveau régiment dut son nom à ce que les soldats qui le composaient furent les premiers armés de fusils à baïonnette. Lors de sa réorganisation en 1693, le régiment des fusiliers du roi prit le titre de *Royal-Artillerie* : c'est de cette époque que date la véritable organisation du corps de l'artillerie. Mais si le grand roi institua, comme nous venons de le rappeler, les premières troupes permanentes d'artillerie et donna une grande extension au matériel de cette arme, il ne s'opéra cependant sous son règne aucun grand perfectionnement ; on persista en effet à faire usage d'une même artillerie dans les siéges et sur les champs de bataille, sans considérer que l'emploi de cette arme est différent dans chacune de ces deux circonstances. On se servait en général, sous Louis XIV, de pièces longues des calibres de 36, 24, 16, 12, 8 et 4.

Pendant le règne de ce monarque, le nombre des bouches à feu à la suite des armées s'accrut comme l'effectif des troupes. Nous avions à Fleurus (1690) 100 bouches à feu ; à Malplaquet, 200. Dans cette dernière bataille (1709), une batterie de 50 bouches à feu, placée sur notre droite et chargée à mitraille, mit hors de combat 2000 de nos ennemis dans une seule décharge. Grâce à ses puissantes masses d'artillerie, Louis XIV réduit au silence l'Espagne et la Hollande,

s'empare de la Franche-Comté et de l'Alsace. Au milieu de ses guerres, l'artillerie lui rend des services dans les batailles comme dans les siéges. A la fin de son règne, son artillerie est épuisée comme les autres troupes de ses armées. Turenne plaçait encore son artillerie en avant de ses lignes : après lui on eut soin de la répartir entre les divers corps.

En 1732, Louis XV adopta le système d'artillerie du lieutenant général de Vallière, et arrêta que les calibres de 24, 16, 12, 8 et 4 seraient exclusivement employés dans les armées françaises : le 24 et le 16 principalement pour les siéges ; les autres calibres indifféremment pour les siéges et pour les batailles.

On doit à Frédéric II l'invention de l'artillerie à cheval, si utile pour suivre les mouvements de la cavalerie, et l'usage des obusiers en campagne. Ce monarque perfectionna la tactique de l'artillerie, et au lieu de l'éparpiller sur tout le front de sa ligne de bataille, comme on le faisait précédemment, la réunit en grandes masses. Il dut plusieurs de ses succès à ce système. On le voit lutter à Czaslau (1742) avec 106 canons et 3 obusiers, à Zorndorf (1758) avec 117 bouches à feu, à Torgau (1760) avec 244 pièces; ce sont des nombres considérables, eu égard à l'effectif de ses armées.

Vaquette de Gribeauval, célèbre général français qui combattit contre Frédéric II pour Marie-Thérèse, et se distingua en 1762 à la défense de Schweidnitz, était inspecteur général de l'artillerie, et porta la science de cette arme à un haut degré de perfection. Son système d'artillerie de campagne fut adopté définitivement en France en 1765 : toute l'Europe l'adopta elle-même bientôt après, et le suit encore aujourd'hui à quelques changements près.

Dans ce système, les pièces, plus courtes et presque moitié plus légères qu'auparavant, sont montées sur des affûts à la fois solides et légers. Les différents calibres sont le 12, le 8, le 4, et le 1 qui fut promptement supprimé ; il faut y joindre un obusier de 6 pouces destiné au service en campagne.

On est redevable à Gribeauval de l'usage de la *hausse*, qui permet de pointer un canon avec autant d'exactitude que de

précision. Cet homme illustre ne changea presque rien aux pièces de siége, mais il en perfectionna les accessoires; il inventa l'*affût de place*, dont l'usage dispense de faire des embrasures, et l'*affût de côte* à l'aide duquel on peut suivre, en pointant, le mouvement des vaisseaux. Il fixa le calibre des mortiers à 12, 10 et 8 pouces; celui des pierriers à 15 pouces; il introduisit pour ces différentes pièces l'usage des affûts en fer coulé.

Il fractionna d'une manière heureuse le personnel de l'arme en créant, comme unité de force de l'artillerie, la batterie de 8 bouches à feu servie par une compagnie de canonniers.

En l'an IX (1801), le Premier Consul créa les bataillons du train pour charroyer le matériel de l'artillerie, fonctions qui se confiaient auparavant à des entrepreneurs, ce qui présentait de graves inconvénients.

Sous l'Empire, le personnel de l'artillerie fut porté jusqu'à 60,000 hommes. *Napoléon employa cette arme par grandes masses* : c'est ainsi qu'à la bataille de Wagram on vit une batterie de 100 bouches à feu venir, par une manœuvre rapide, occuper momentanément une portion de la ligne de bataille. Cette circonstance particulière fit sentir la nécessité d'apprendre à un groupe de pièces à manœuvrer avec ensemble et promptitude; on s'occupa donc, pendant la paix qui suivit, de la rédaction des manœuvres d'une ou plusieurs batteries. L'instruction qui en résulta eut une heureuse influence sur les dernières batailles de la période impériale. Il est inutile de dire que l'Empereur plaçait l'artillerie dans son ordre de bataille comme nous la plaçons aujourd'hui.

Enfin, en 1829, le Comité d'artillerie, prenant pour type l'artillerie anglaise, adopta un nouveau matériel d'artillerie, dit *nouveau système*. Aujourd'hui les calibres de siége et de place sont ceux de 24, 16, 12 et 8; les deux derniers, le 12 et le 8, composent seuls les batteries de campagne, parce que la mobilité des nouveaux affûts permet de conduire sur le champ de bataille des canons d'un effet puissant. Les nou-

veaux obusiers ont la longueur des canons ; ceux de campagne portent comme calibre 6 pouces et 24 ; celui de siége, 8 pouces. Un obusier de 12 compose à lui seul l'artillerie de montagne. Les mortiers sont à chambre conique, et du calibre de 12, 10 et 8 pouces ; les pierriers ont le calibre de 15 pouces.

La batterie se trouve réduite à six bouches à feu avec tous leurs accessoires ; sur ces six bouches à feu, il y a quatre canons et deux obusiers.

Plusieurs dispositions, observées dans la construction des voitures et avant-trains, donnent au nouveau système une grande mobilité. Il jouit aussi d'une notable simplicité, car il ne renferme que deux affûts de campagne, l'un pour le canon de 12 et l'obusier de 6 pouces, l'autre pour le canon de 8 et l'obusier de 24 ; de plus, l'avant-train du caisson est le même que celui de la pièce, ce qui permet de réapprovisionner l'affût par un simple échange d'avant-train.

Un autre avantage du nouveau système, c'est que les canonniers peuvent s'asseoir sur les coffrets d'avant-train, de manière à être transportés avec les pièces. Grâce à cette amélioration, les batteries à pied manœuvrent au besoin avec la même rapidité que les batteries à cheval, et l'arme de l'artillerie peut se plier à tous les mouvements de l'arme de l'infanterie et de la cavalerie.

On appelle quelquefois *système Valée* notre système actuel d'artillerie, du nom de l'officier général, depuis maréchal de France, qui en est l'auteur, et l'avait déjà fait apprécier au camp de Saint-Omer (sept. 1827).

Ce système se trouve aujourd'hui modifié, quant au matériel, par l'adoption du canon de l'Empereur (1) ; quant au personnel, par l'organisation de 1854 dont nous avons déjà parlé (2).

(1) Canon-obusier de 12.

(2) Reportez-vous au § 6 du chap. IX de la 1re partie.

CHAPITRE VI.

DÉTAILS SUR L'ARTILLERIE.

§ 1er. **Destination.** — L'artillerie a pour destination de *détruire*, soit les troupes ennemies, soit l'artillerie opposée, soit des obstacles, et de faciliter par cette destruction l'attaque de l'infanterie ou de la cavalerie. Pour remplir cette destination d'une manière décisive, l'artillerie doit agir en grandes masses; car si elle tire contre une ligne de fantassins, c'est seulement ainsi qu'elle pourra produire de larges trouées qui fractionneront la ligne en plusieurs groupes isolés qu'il sera ensuite aisé d'assaillir et de battre en détail. Il se présente pourtant des cas où des coups isolés produisent sur le moral de l'adversaire un effet utile, comme, par exemple, lorsqu'un boulet enlève quelque chef ou simplement un porteur d'ordres.

Pour accomplir sa mission, l'artillerie doit recourir à des moyens différents, suivant la nature de l'objet à détruire; d'où deux espèces de bouches à feu, les pièces de campagne, les pièces de siége. Mais en terrain accidenté, les premières elles-mêmes, qui sont les plus légères, seraient encore trop lourdes pour la possibilité du transport, et de là une troisième espèce d'artillerie, l'artillerie de montagne portée à dos de mulets, tandis que les pièces de campagne et de siége se trouvent sur des affûts attelés.

Nous venons de parler du transport de l'artillerie; il est indispensable, non-seulement en route, mais aussi sur le champ de bataille, cette arme agissant aujourd'hui et par ses mouvements et par ses feux, à l'inverse de ce qui se passait anciennement, car on a cru longtemps que la mission de l'artillerie consistait à faire feu sur place.

L'artillerie de campagne elle-même se subdivise sur le terrain en deux catégories. On conçoit, en effet, que les frac-

tions diverses de l'armée ne peuvent se servir des mêmes calibres, puisque la mobilité dépend du poids du boulet; de là le partage de l'artillerie attachée à une armée en *batteries divisionnaires* et en *batteries de réserve*, les premières composées d'artillerie légère, attachées aux divisions, ayant une action de tous les instants, les secondes composées de grosse artillerie, faisant partie de la réserve, n'agissant comme elle qu'à l'instant décisif, qu'à la dernière extrémité.

Outre le service général des bouches à feu et la construction de toutes les batteries, le corps de l'artillerie français se trouve encore chargé en campagne : 1° de l'approvisionnement de l'armée en armes et en munitions de guerre; 2° de la réparation de ces armes, réparation confiée aux compagnies d'armuriers; 3° de la construction et de l'établissement des ponts mobiles ou des passages en bateaux (1).

L'artillerie n'est pas, du reste, une arme qui puisse se suffire à elle-même; elle a besoin d'une protection immédiate pour remplir ses diverses destinations, surtout quand elle est occupée à tirer ou à construire, soit une batterie, soit un pont. En effet, si l'on n'appuyait pas l'artillerie par des troupes d'infanterie ou de cavalerie, les artilleurs, en cas d'attaque, devraient abandonner leurs fonctions spéciales pour se transformer momentanément en fantassins ou en cavaliers, suivant qu'ils sont à pied ou à cheval, ou repousser l'adversaire, ce qui nuirait à l'intérêt général en interrompant leur rôle spécial souvent au moment le plus utile. Mais si l'artillerie ne peut agir avec sécurité que sous l'égide des autres armes, elle leur rend en revanche de grands services, et l'on peut dire qu'elle constitue actuellement un accessoire indispensable à la composition de nos armées.

§ 2. **Données numériques.** — Le nombre des bouches à feu d'une armée dépend de la quantité et de la qualité des troupes qui la composent : on la fixe ordinairement à raison de *tant* par 1,000 hommes. L'expérience de nos dernières

(1) Service en campagne, art. XI.

guerres a démontré que l'on pouvait adopter 2 bouches à feu par 1,000 hommes d'infanterie; mais il faut considérer ce nombre comme un minimum (1) correspondant aux meilleures troupes, parce qu'en effet, plus les soldats sont aguerris, moins ils ont besoin de soutien. 3 bouches à feu par 1,000 hommes donnent une proportion plus convenable pour la généralité des cas. Les étrangers ont souvent dépassé ce nombre; les Prussiens, par exemple, ont employé 4 bouches à feu par 1,000 hommes, et les Russes jusqu'à 7 bouches à feu pour le même nombre de combattants.

Quant à la cavalerie, il est d'usage de lui adjoindre la même quantité de pièces qu'à un corps d'infanterie d'un effectif moitié moindre.

L'artillerie étant toujours embarrassante dans les longues expéditions, on devra, pour la fixation de sa quantité, tenir compte de sa légèreté eu égard au terrain sur lequel elle se trouve appelée à combattre, d'autant plus qu'il est préférable d'emmener moins de pièces que de s'exposer à la dure nécessité d'en abandonner pour faciliter sa marche.

L'artillerie traîne à sa suite en approvisionnement 200 coups par bouche à feu et 50 cartouches par chaque homme d'infanterie.

Chaque pièce ou caisson, attelée de six chevaux, comme cela a lieu en France, occupe 13 mètres de profondeur dans la file ; l'avant-train, attelé de six chevaux, n'y occupe que 10 mètres. La profondeur d'une bouche à feu en batterie (avec le levier de pointage) est de 5 mètres, le front de chaque bouche à feu et voiture monte à 2 mètres.

§ 3. **Unité tactique.** — La batterie est l'unité tactique de l'artillerie ; elle se compose en France, pour l'artillerie de campagne, de six bouches à feu (2), ce qui produit, avec les

(1) Par rapport au continent européen, car devant des troupes faibles on peut descendre au-dessous de ce chiffre; ainsi, en 1830, dans le corps expéditionnaire qui conquit Alger, il y avait à peine 1 bouche à feu par 1000 hommes.

(2) La batterie de campagne, composée de 4 canons et 2 obusiers, forme

accessoires et les canonniers nécessaires pour conduire et manœuvrer, un effectif de 30 voitures, 200 hommes et 200 chevaux, assez considérable pour un seul commandement. Le personnel de cette batterie se compose aujourd'hui d'éléments homogènes, en ce sens que les canonniers *servants* et les canonniers *conducteurs* ont le *même rang*.

Certaines puissances étrangères composent leurs batteries de huit pièces, six canons et deux obusiers; outre ces batteries mixtes, d'autres attachent encore à leurs armées des batteries spéciales d'obusiers. En France, on vient d'adopter, pour l'artillerie de campagne, comme principale espèce de bouche à feu, des canons-obusiers de 12 tirant à volonté le boulet ou l'obus de 12, ce qui offre l'avantage que les *six* pièces composant la batterie peuvent tirer *à la fois*, suivant le besoin, soit des boulets, soit des obus : ces canons-obusiers ont été proposés par l'Empereur dès 1849 (1).

La batterie de campagne française se divise en trois sections de deux pièces chacune (2); le premier lieutenant commande la section de droite, le second lieutenant la section de gauche, l'adjudant la section du centre.

La batterie de montagne se compose de six obusiers de 12 partagés en trois sections, mais le plus souvent l'artillerie de montagne est organisée par sections de 2 obusiers qui exigent chacune 22 mulets pour leur transport; c'est ainsi qu'on l'emploie en Algérie.

§ 4. **Formations.** — L'artillerie, qui manque de *formations défensives*, recourt, pour manœuvrer ou pour combattre, à trois formations différentes : la formation *en colonne*, la

actuellement l'exception; il n'en existe plus de semblables qu'à la réserve (où elles sont de 4 canons de 12 et 2 obusiers de 16 centimètres), et encore toutes les batteries de la réserve n'ont pas cette composition.

(1) Le nouveau système d'artillerie de campagne qu'ils forment a été expliqué et défendu par le colonel Favé, dans deux brochures publiées en 1850 et 1851.

(2) Dans la batterie de 4 canons et 2 obusiers, les 2 obusiers forment une section.

formation *en bataille*, la formation *en batterie*. Indiquons en quoi consiste chacune de ces formations pour une batterie à pied.

1° *Formation en colonne.* — Cette formation est celle où la batterie, formée par sections, a ses voitures disposées sur deux files, chaque pièce étant suivie ou précédée de son caisson. Pour une batterie à pied, l'intervalle entre les files monte à 12 mètres ; il y a 1 mètre de distance entre toutes les voitures. La figure ci-contre indique l'emplacement de chaque voiture et de chaque officier, sous-officier et canonnier dans cette formation. La lettre *c* désigne le capitaine commandant ; la lettre *l* le lieutenant commandant une section des ailes ; les lettres *ad* l'adjudant commandant la section du centre ; *mc* le maréchal des logis chef, chef de la ligne des caissons ; *m* chacun des maréchaux des logis, chef de pièce ; *a* chaque artificier chef de caisson ; *t* le trompette. Une batterie à pied en colonne par section occupe 16 mètres de front et 83 mètres de profondeur. L'artillerie, comme les autres armes, emploie la formation en colonne comme moyen ordinaire de manœuvre, surtout quand le mouvement doit se prolonger ; elle l'emploie également pour attaquer et pour marcher ; dans la marche en colonne, chaque voiture doit conserver avec soin son intervalle dans le rang et sa distance dans la file. La *colonne d'attaque* se forme sur la section du centre prise pour tête de colonne, les deux autres sections

FORMATION EN COLONNE.

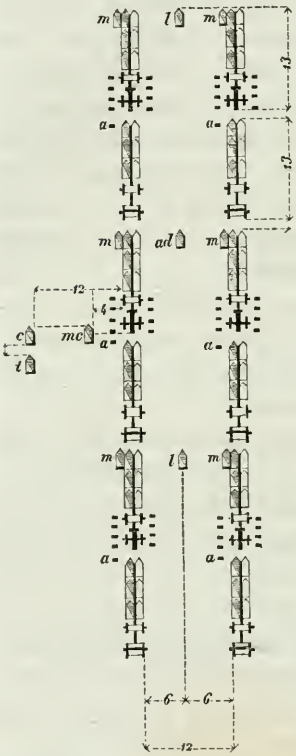

étant chacune en *colonne par pièce* derrière une des pièces de la section du centre, formation qui facilite le déploiement de cette colonne par un *avant en bataille*. On conçoit que, pour traverser un terrain étranglé, toute la batterie pourrait aussi se former en colonne par pièce.

2° *Formation en bataille*. — Dans cette formation, les

FORMATION EN BATAILLE.

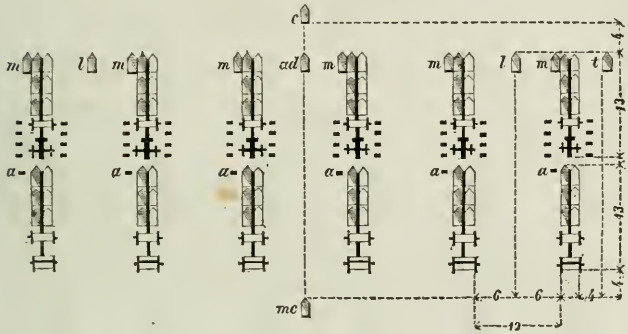

voitures se trouvent disposées sur deux lignes parallèles ; les bouches à feu sur leurs avant-trains, chacune étant suivie ou précédée de son caisson ; les chevaux de toutes les voitures faisant face du même côté. Pour une batterie à pied, l'intervalle entre les voitures est de 12 mètres, la distance entre les deux lignes de 1 mètre, comme on le voit sur cette figure pour laquelle servent également les indications données à propos de la formation précédente. La formation en bataille est surtout un ordre de revue (1) ; pourtant elle peut servir pour se porter en avant de quelques centaines de pas, quand le terrain se trouve assez dénudé pour permettre de passer à un corps offrant, pour une seule batterie à pied, un front de 72 mètres et une profondeur de 27 mètres.

3° *Formation en batterie*. — Cette formation est celle où

(1) Pour les revues et les parades, on modifie la formation en bataille en reculant la ligne des caissons à 15 mètres de celle des pièces, et en groupant les servants de chaque pièce en un petit peloton placé à 6 mètres en arrière de la volée de la pièce.

les pièces en ligne sont disposées pour faire feu ; les bouches à feu, leurs avant-trains et les caissons restent tournés vers l'ennemi et formés sur trois lignes parallèles. Pour une batterie à pied, l'intervalle entre les bouches à feu est de 12 mètres, la distance entre la ligne des bouches à feu et celle des avant-trains de 6 mètres, la distance entre la ligne des avant-trains et celle des caissons de 10 mètres. La figure ci-dessous,

FORMATION EN BATTERIE.

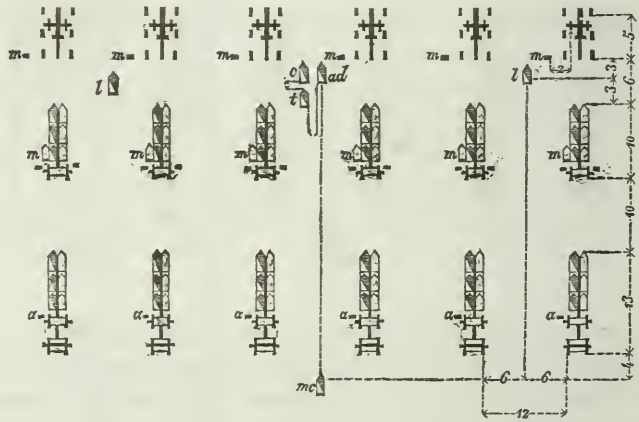

pour laquelle les lettres indicatrices ont le sens susmentionné, montre cette disposition, qui occupe 72 mètres en front et 44 mètres en profondeur pour une seule batterie à pied. Cette formation constitue la véritable formation de combat de l'artillerie. Une fois le feu commencé, la batterie peut se porter, par parties et successivement, à des positions plus avancées, ce qui s'exécute ordinairement par demi-batterie, la demi-batterie de droite tirant pendant que la demi-batterie de gauche marche, et réciproquement. Dans le cas particulier où la batterie, entièrement formée suivant l'ordre en batterie, se retirerait en faisant feu, les avant-trains et les caissons doivent rester le dos tourné à l'ennemi, après le premier mouvement rétrograde, pour le continuer plus facilement.

§ 5. **Manœuvres.** — Pour passer de l'une à l'autre des formations précédentes, l'artillerie emploie nécessairement des manœuvres; d'ailleurs il faut aussi qu'elle sache manœuvrer, afin de pouvoir participer aux transformations que les péripéties de la guerre font éprouver aux dispositions tactiques des troupes qu'elle soutient, et cela aussi bien pour l'artillerie à pied que pour l'artillerie à cheval.

Quel sera le caractère des manœuvres de l'artillerie? Cette arme est complexe; elle comprend des hommes, des chevaux, des voitures; on ne peut donc exiger d'elle une grande précision dans les mouvements. Qu'elle manœuvre promptement, et, une fois la manœuvre terminée, qu'elle tire vite et bien sur l'ennemi s'il y a lieu, voilà tout ce que l'on peut lui demander. Elle manœuvrera donc plutôt à la manière de la cavalerie qu'à celle de l'infanterie, et encore la présence des voitures amènera-t-elle forcément un peu de décousu dans les mouvements. Ce léger inconvénient disparaîtra plutôt par l'habitude des manœuvres que par la rapidité des allures, car l'artillerie n'admet pas dans ses mouvements d'allure plus rapide que le trot. On conçoit, en effet, que les chevaux de trait, attelés à de lourdes voitures, seraient promptement ruinés, si l'artillerie manœuvrait au galop; toutefois, dans un moment critique, une batterie pourra, par exception et pour un faible temps, effectuer un mouvement à l'allure du galop.

Nous venons de dire que l'artillerie manœuvrait à la manière de la cavalerie; elle emploie donc de préférence les mouvements de biais et les conversions qui conviennent aux troupes ne pouvant adopter les mouvements à angle droit et serrés de l'infanterie : il est facile de le prouver par quelques exemples.

1° La batterie se trouvant en colonne, de pied ferme ou en marche, pour la former en bataille sur la tête de la colonne, en gagnant du terrain à gauche, on commandera aux deux sections de la queue *oblique à gauche*, mouvement qu'elles exécuteront jusqu'à ce que, en reprenant la marche directe, elles soient placées à leur intervalle de la section voisine du côté du guide, et alors elles continueront leur

marche sur une direction parallèle à l'axe de la colonne jusqu'à ce qu'elles aient atteint le front de la section tête de colonne. Si l'on voulait gagner du terrain à droite, la formation en bataille s'effectuerait d'une manière analogue par un *oblique à droite* (1). Le terrain seul doit guider dans le choix du côté le plus avantageux pour se former, parce que l'artillerie ne tenant aujourd'hui aucun compte des inversions dans ses manœuvres, il importe peu pour l'ordre habituel de porter les deux sections de la queue à droite ou à gauche de la section tête de colonne.

2° Pour former la colonne d'attaque sur le centre, la batterie étant en bataille de pied ferme, la section du centre se porte en avant; quand elle a laissé le champ libre, la section de droite fait *oblique à gauche* et vient se ranger en colonne par pièce en arrière de la file de droite de la section du centre, tandis que la section de gauche fait *oblique à droite*, se forme en colonne par pièce et gagne position derrière la file de gauche de la section du centre. La formation de la colonne d'attaque s'effectuerait d'une manière analogue si la batterie, au lieu d'être en bataille de pied ferme, marchait en bataille.

3° La colonne étant en marche, si l'on veut la former, soit à gauche, soit à droite en bataille, le mouvement s'effectuera par une conversion à gauche ou à droite faite à la fois par chaque section, sans s'inquiéter de l'ordre direct. Ce sera par une conversion analogue de chaque section, mais faite successivement et d'abord par la section tête de colonne, que se produira le mouvement sur la gauche (ou sur la droite) en bataille, destiné à mettre la batterie en bataille sur le prolongement en avant de son flanc gauche.

4° La batterie étant en bataille de pied ferme, ou marchant en bataille, peut effectuer un changement de front, formant par sa direction un angle plus ou moins ouvert avec le front précédent, au moyen d'une *conversion en bataille*

(1) L'oblique à droite (ou à gauche) se fait, dans l'artillerie, à 45 degrés; il est donc en réalité un demi à droite (ou à gauche).

qui s'exécute, la voiture-pivôt prenant ou conservant l'allure du pas, tandis que les autres voitures adoptent l'allure du trot. C'est également par des conversions en bataille, suivies de marches en bataille, exécutées séparément et parallèlement par chaque batterie, que, dans les évolutions de plusieurs batteries réunies, s'exécutent les changements de front sur une aile, l'autre aile en avant ou en arrière.

Les évolutions de plusieurs batteries dont nous venons de parler, et qui sont déterminées par le réglement du 12 mars 1836, présentent quelque analogie avec les évolutions de ligne de plusieurs bataillons, eu égard aux différences essentielles qui séparent l'artillerie de l'infanterie dans leur manière d'être.

Il n'existe dans les manœuvres de l'artillerie ni guides généraux, ni guides particuliers : la direction de la colonne ou de la ligne reste confiée au chef de la voiture à laquelle se rapportent la marche et la formation. Depuis l'adoption du nouveau matériel, une seule conversion est admise dans les mouvements de l'artillerie ; c'est celle de l'infanterie sur le côté du guide, qui s'exécute toujours *à pivôt mouvant*, la voiture-pivôt décrivant un arc de cercle pour dégager le terrain où commence le mouvement. Nous devons aussi faire remarquer que les doublements de voitures et les demi-tours se font constamment à gauche, parce que les conducteurs montent les chevaux de la file de gauche.

§ 6. **Emplacements.** — Le nom de batterie ne s'applique pas uniquement à l'unité de force de l'artillerie, on s'en sert également pour désigner la réunion de plusieurs bouches à feu sur un point déterminé du champ de bataille. Le choix de l'emplacement à donner aux batteries ainsi envisagées n'est pas indifférent, parce que l'habileté des pointeurs serait paralysée par une mauvaise situation.

Un terrain ouvert, ayant ses flancs appuyés, dominant légèrement la position occupée par l'ennemi, présentera des avantages pour y établir une batterie. Le sol devra être solide sans être pierreux, parce que le moindre projectile ennemi

déterminerait sur les pierres des éclats fort nuisibles pour les servants; il offrira en outre des issues commodes et sûres, non-seulement pour l'offensive, mais aussi pour la retraite dont la prudence veut qu'on prévoie l'éventualité. Autant que possible, l'artillerie se postera de manière à *voir sans être vue*, en se cachant derrière quelque obstacle, pourvu toutefois que cet obstacle ne nuise pas à la sûreté et à la facilité de son tir et de ses débouchés.

Une fois l'emplacement choisi, on donnera à la direction de la ligne de tir des pièces plus ou moins d'obliquité par rapport au front de l'adversaire, de manière à causer dans ses rangs le plus grand dommage possible, par l'angle sous lequel les projectiles atteindront lesdits rangs. De là, différents noms affectés aux batteries. Ainsi l'on appelle *batterie directe* celle qui bat perpendiculairement le front de l'adversaire, sorte de batterie d'autant plus meurtrière, que ce dernier se présente sur une plus grande profondeur; *batterie d'écharpe*, celle dont les lignes de tir tombent obliquement sur le front à battre; *batterie de revers*, celle qui bat le derrière d'un corps de troupes déjà exposé à des feux directs, position difficile à prendre, mais très inquiétante pour l'ennemi qu'elle menace; *batterie d'enfilade*, celle qui bat de flanc et suivant sa propre direction la ligne ennemie prolongée, sorte de batterie que l'artillerie légère peut facilement dresser quand les troupes adverses prêtent le flanc et s'exposent ainsi aux coups meurtriers de l'enfilade, ce qui arrive assez souvent dans les manœuvres; *batterie croisée*, celle dont les pièces, tirant obliquement, croisent leurs feux, ou, par extension, celle qui croise ses feux obliques avec ceux d'une autre batterie, espèce de batterie très meurtrière, puisqu'elle réunit un grand nombre de projectiles sur le même point.

En parlant de la destination de l'artillerie, nous avons subdivisé l'artillerie de campagne en batteries divisionnaires et en batteries de réserve. Les premières, appelées aussi artillerie des lignes, parce qu'elles se trouvent attachées aux lignes en permanence, sont actives depuis le premier moment

du combat jusqu'au dernier ; les secondes, destinées à soutenir les parties faibles de l'ordre de bataille, n'agissent que temporairement. De là, pour elles, deux emplacements très différents dans une bataille. Les batteries divisionnaires se placent (de 150 à 200 mètres environ) en avant de la première ligne des troupes, ou derrière les flancs extérieurs des lignes. Les batteries de réserve se tiennent pendant ce temps à l'abri des projectiles, prêtes à se porter rapidement sur les points menacés, ou à accompagner des masses offensives. Il faut de plus, dans une bataille, avoir soin de poster en un lieu fort et abrité les caissons de munitions dont on a sans cesse besoin et qu'il importe de conserver.

CHAPITRE VII.

HISTOIRE DU GÉNIE.

L'histoire de l'arme du génie, telle qu'elle se trouve aujourd'hui constituée, avec un état-major et des troupes, se réduit à peu de chose, car son origine n'est pas ancienne.

Au XVIe siècle, après l'invention de la fortification bastionnée, les ingénieurs italiens réputés les plus habiles se répandirent dans toute l'Europe; Catherine de Médicis en attira plusieurs au service de France. Au sortir de la guerre civile qui signala la fin de la dynastie des Valois, Sully, devenu surintendant des fortifications, entreprit de réparer nos places fortes en ruine, et groupant les ingénieurs chargés de ces travaux, leur donna le nom d'*ingénieurs ordinaires du Roi* (vers 1602).

Jusqu'en 1690, ces ingénieurs comptent avec leur grade dans les armes ou états-majors dont ils font partie. A dater de cette époque, chargés des fortifications des côtes comme de celles de l'intérieur du royaume, placés sous les ordres du Ministre de la guerre, ils forment un corps entièrement militaire, et servent, soit dans les places, soit aux armées, suivant les circonstances. Sous Louis XIV, prince aimant la guerre de siége, leur corps s'accroît ; composé de 55 officiers en 1688, il en compte jusqu'à 600 en 1697, chiffre qui depuis n'a jamais été atteint.

Sous Louis XV, de 1755 à 1758, le corps des ingénieurs fut momentanément réuni à l'état-major de l'artillerie. L'année même de la séparation des deux corps (1758), les ingénieurs militaires prirent pour uniforme l'habit bleu à revers de velours noir : à partir de cette époque, le velours noir est resté l'attribut distinctif de leur costume. En 1762, le nombre des ingénieurs fut fixé à 400 ; depuis, leur effectif a peu varié, restant aux environs de ce nombre, tantôt en dessous

tantôt en dessus. En 1776, le corps prit le nom officiel de *corps royal du génie ;* peu après, les employés préposés à la conservation des bâtiments, fortifications, magasins, écluses, etc., reçurent le titre de *gardes du génie.*

Quant aux troupes du génie, la création des *sapeurs*, demandée par Vauban, remonte à l'année 1671 ; la première compagnie de mineurs fut levée deux ans après. Il existait en 1695 une compagnie de sapeurs et trois compagnies de mineurs. Vauban commandait la compagnie de sapeurs. Mesgrigny, mort après soixante-douze ans de service, Goulon, devenu plus tard chef du corps des ingénieurs militaires de l'Empire, Esprit, brave officier tué en 1697 au siége de Barcelone, commandaient les trois compagnies de mineurs qui restèrent d'abord indépendantes, et ne furent définitivement toutes attachées à l'artillerie qu'en 1705 (1). Les sapeurs et les mineurs, depuis leur création jusqu'à la Révolution, firent tantôt partie de l'artillerie, tantôt partie du génie. Ainsi, de 1759 à 1761, époque à laquelle il existait six compagnies de mineurs fortes chacune de 6 officiers et 60 hommes, ces compagnies obéirent aux ingénieurs. Ce fut la Convention qui créa réellement les troupes du génie ; car en 1793 elle enleva les sapeurs et les mineurs à l'artillerie pour les donner au génie. L'année suivante, 12 bataillons de sapeurs, 6 compagnies de mineurs et 2 compagnies d'aérostiers se trouvaient sous les ordres des officiers du génie. Les troupes du génie traversèrent le règne de Napoléon Ier organisées en bataillons ; à la Restauration, elles formèrent trois régiments. Aujourd'hui ces troupes comprennent en outre deux compagnies d'ouvriers et trois compagnies de sapeurs conducteurs. Chaque régiment a pour annexe une de ces trois dernières compagnies.

Les renseignements contenus dans les chapitres consacrés aux institutions militaires nous dispensent de nous étendre plus au long sur l'histoire du génie.

(1) Allent, *Histoire du corps impérial du génie*, 1re partie, 1805, p. 368.

CHAPITRE VIII.

DÉTAILS SUR LE GÉNIE

Le génie, par les services qu'il a rendus dans nos grandes guerres continentales de la République et de l'Empire, et par l'extension donnée à son personnel, peut être admis à compter comme une quatrième arme agissant par compagnies isolées, et n'ayant par suite aucune tactique spéciale. Les attributions générales de cette arme accessoire sont aujourd'hui exclusivement militaires, et les réglements les fixent comme il suit :

1° Tous les travaux de fortification permanente, c'est-à-dire la construction et l'entretien des places fortes et des postes militaires.

2° La construction et l'entretien de tous les bâtiments militaires, tels que casernes d'infanterie, quartiers de cavalerie, corps de garde, citernes, hôpitaux, ateliers, manutentions, magasins, manéges. L'artillerie reste chargée des bâtiments affectés à son service spécial ; pourtant c'est le génie qui construit les magasins à poudre situés dans l'intérieur des ouvrages de fortification, et les remet, une fois achevés, à l'artillerie.

3° La construction des ouvrages de fortification passagère que les généraux en chef ou les généraux de division jugent à propos d'établir en campagne, tels qu'épaulements, tranchées, redoutes, fortins, blockhaus, lunettes, flèches, têtes de pont, lignes et camps retranchés, digues d'inondation. C'est aussi le génie qui construit les fours de campagne pour la cuisson du pain.

4° La construction, le rétablissement ou la destruction des routes en campagne ; l'ouverture de certains passages ; en un mot, les divers travaux qui peuvent à la guerre faciliter la marche des colonnes.

5° La construction en campagne des ponts de radeaux et des ponts à supports fixes, que l'on peut improviser avec

les matériaux tirés du pays, tels que ponts de chevalets, ponts de pilotis, ponts d'arbres en grume, ponts roulants, en un mot, la construction des ponts pour lesquels il faut scier, équarrir, façonner des bois.

6° Les divers travaux qu'exige la défense ou l'attaque des places, et les reconnaissances qui se rattachent à ces travaux.

Ces attributions embrassent le temps de paix comme le temps de guerre. En paix, le génie fait exécuter ses travaux à l'entreprise par des ouvriers tirés des diverses localités ; pour les faire en temps de guerre, il a sous ses ordres des ouvriers militaires (1) organisés et dressés à l'avance, lesquels portent le nom de sapeurs et de mineurs, et sont fréquemment aidés par des travailleurs auxiliaires pris dans les autres armes, principalement dans l'infanterie.

Pour la guerre de campagne, on attache une compagnie de sapeurs dont l'effectif, sur le pied de guerre, monte de 120 à 150 hommes, à chaque division d'infanterie. Dans l'arme du génie, c'est donc la compagnie, accompagnée d'une prolonge à quatre chevaux et de ses conducteurs, qui constitue l'unité de force. Cette prolonge contient des outils *de rechange* destinés à remplacer ceux portés par les hommes et qui viendraient à se détériorer; chaque sapeur, outre son sabre qui peut lui être de quelque utilité pour couper et façonner le menu bois, se trouve en effet constamment pourvu d'un outil, pelle, pioche ou hache, qui fait partie de son équipement, est emmanché de fort court et se place dans un étui existant au milieu du sac, comme le montre la figure ci-contre. Dans un effectif de

SAC D'UN SAPEUR DU GÉNIE.

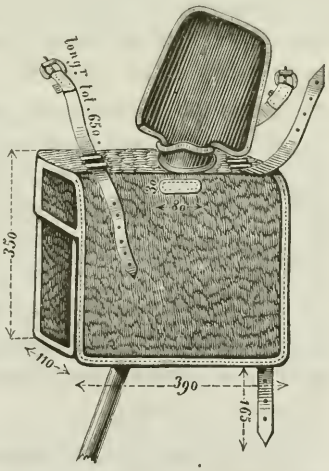

(1) On recrute principalement les soldats du génie parmi les ouvriers d'arts

120 hommes, la compagnie de sapeurs doit avoir 40 pioches, 40 pelles, 30 haches et 10 serpes.

Les compagnies de mineurs portent des outils spéciaux utiles dans le travail des mines ; elles marchent ordinairement avec le parc du génie annexé à l'armée et cheminant en arrière, accompagnés de lourds accessoires, lequel parc contient des prolonges remplies d'outils de sapeurs et de mineurs, des cuirasses, des pots-en-tête, des crocs et fourches de sape, des ustensiles de ponts, une sonnette et ses agrès, deux ou trois forges de campagne et des objets divers d'approvisionnement ou de rechange.

Les sapeurs et les mineurs sont exercés, comme troupes à pied, à toutes les manœuvres de l'infanterie (1) et aux pratiques de la gymnastique ; ils forment au besoin une infanterie excellente pour disputer un poste et combattre au milieu des obstacles, mais, pour ne pas les détourner de leur spécialité, on les emploie rarement comme fantassins, et ils bravent ordinairement la mort leurs outils à la main, lorsque l'ennemi tombe sur eux pendant qu'ils sont occupés à ouvrir une route, à construire un pont, à élever un ouvrage de campagne.

Terminons ces détails par une observation. En France, le génie n'est chargé que des ponts qui demandent des outils pour la préparation des bois ; les autres ponts, principalement ceux qui se construisent avec des supports fabriqués à l'avance et transportés à la suite des armées, tels que ceux de bateaux ou de pontons, dépendent du service de l'artillerie qui est l'arme disposant du plus grand matériel en voitures. Il n'en est point ainsi chez les autres grandes puissances : en Prusse et en Espagne, les pontonniers font partie du corps du génie ; en Autriche et en Russie, ils forment un corps distinct et séparé. Plusieurs auteurs français ont émis l'opinion qu'il serait avantageux d'annexer en France les pontonniers à l'arme du génie.

en fer ou en bois, tels que charpentiers, menuisiers, charrons, forgerons ; parmi les maçons, les couvreurs, et parmi les ouvriers des mines et carrières.

(1) Les troupes du génie ont conservé l'ancien équipement ; elles sont armées du fusil de voltigeur. Le poids total de l'armement et de l'équipement porté par un homme monte à 20 kilogrammes environ.

TROISIÈME PARTIE

COMBINAISON DES ARMES.

CHAPITRE PREMIER.

ORGANISATION DES ARMÉES ACTIVES.

Jusqu'ici nous avons considéré les armes isolément telles qu'elles existent et s'instruisent en temps de paix ; il est évident qu'à la guerre elles seront *combinées* pour se soutenir réciproquement, et opéreront sous les ordres d'un seul et même chef qui dirigera leur action commune de la manière la plus convenable pour obtenir la victoire. Voyons donc comment elles seront réunies sous une même main, c'est-à-dire d'après quel mode on les groupera pour former une armée.

§ 1er. **Principes d'organisation.** — L'unité de force de chacune des trois armes qui combattent en ligne, le bataillon, l'escadron, la batterie, peut entrer directement dans la composition d'une brigade, et alors il n'y a pas d'intermédiaire pour le commandement entre le général de brigade et le commandant du bataillon, de l'escadron, de la batterie ; au point de vue de la guerre, on conçoit la possibilité de cette organisation qui existe dans l'armée fédérale de la Suisse.

Mais, dans la plupart des pays, en France particulièrement, on a groupé, en vue de centraliser l'administration et l'instruction, en vue aussi de vivifier la discipline, plusieurs unités de force ensemble, et l'on a obtenu des *régiments*. Aussi, dans l'organisation des armées actives, les brigades se

composent-elles d'un certain nombre de régiments, de deux au moins.

Au-dessus de la brigade vient la fraction d'armée nommée *division*, laquelle comprend des troupes de diverses armes, dans la proportion exigée par les circonstances, et qui se compose ordinairement de deux ou trois brigades, soit d'infanterie, soit de cavalerie.

On doit considérer la division comme la fraction la plus essentielle d'une armée active ; et l'ordonnance sur le service en campagne, en date du 3 mai 1832, dit dans ce sens : « *Le principe divisionnaire est la base de toute formation d'armée.* » La division, en effet, constitue un groupe assez fort pour les épreuves d'un premier commandement isolé, épreuves qui indiquent les généraux capables de commander un jour en chef ; elle n'exige qu'un état-major peu coûteux ; elle offre la force la plus convenable pour les rapports à conserver dans la hiérarchie des officiers généraux. Souvent la réunion de plusieurs divisions compose une armée commandée par un général en chef, sans qu'il y ait de fractions permanentes plus considérables, et, dans ce cas, le chef de l'armée transmet directement ses ordres aux généraux commandant les divisions : nous disons fractions *permanentes*, parce qu'il peut en exister de *temporaires* sous les noms d'*aile*, *centre*, *réserve ;* ainsi supposons qu'une armée se compose de huit divisions, on pourra la ranger sur une ligne ayant six divisions (deux au centre, deux à chaque aile), avec une réserve forte de deux divisions, et, dans ce cas, chacune des ailes, ainsi que le centre ou la réserve, formera une fraction plus forte que la division. Ces fractions temporaires dépendent du général en chef, qui peut varier leur importance suivant le plus ou moins grand nombre de troupes dont il dispose, et c'est pourquoi leur commandement, également temporaire et variable, reste à la désignation de ce général.

Il n'en est plus de même des *corps d'armée ;* ce sont des fractions permanentes, créées au moment où l'on organise l'armée, commandées d'une manière fixe par des généraux nommés par le souverain en même temps que le commandant

en chef. En thèse générale, nous venons de le dire, il est plus avantageux de composer l'armée uniquement de divisions ; mais, dans certains cas, on doit recourir à l'organisation en corps d'armée, par exemple : 1° lorsque la force de l'armée est tellement considérable, qu'en marchant sur une seule colonne, il y aurait plusieurs lieues de distance entre la tête et la queue ; 2° lorsque les ressources de la contrée où l'on combat ne permettent pas à l'armée de vivre sur une seule route ; 3° lorsque les circonstances obligent à faire une diversion, à secourir un allié, à opérer excentriquement, en un mot, à agir séparément, bien que dans le même cercle d'opérations.

Ainsi nous reconnaissons qu'une armée peut contenir les fractions suivantes, rangées suivant leur ordre d'importance, les corps d'armée, les ailes, le centre, la réserve, les divisions, les brigades ; il y a aussi les parcs et les accessoires. Arrêtons-nous un instant sur chacune de ces fractions.

Un corps d'armée est appelé à agir isolément ; il doit donc se suffire, au moins pendant un certain temps. On le composera de manière à lui donner un maximum de force, c'est-à-dire d'une combinaison de toutes les armes, calculée suivant la nature du théâtre de la guerre et l'espèce d'ennemis qu'il aura en tête. Les corps d'armée formés d'une seule arme sont une exception : on a vu pourtant sous l'Empire des corps d'armée entièrement composés de cavalerie ; ces corps ne réunissaient pas les conditions du maximum de forces, mais ils avaient la faculté de se retirer ou de combattre suivant les circonstances, et, quand ils combattaient, ils offraient la ressource d'une grosse masse très propre à culbuter l'ennemi à la fin d'une action ; c'est pourquoi Napoléon les employa souvent, mais il finit par reconnaître qu'au delà de vingt-quatre escadrons, un groupe de cavalerie perd les qualités qui font le mérite principal de cette arme, savoir la puissance du commandement, l'à-propos du mouvement, la célérité et la précision dans l'exécution (1). Revenons aux

(1) Préval, *Commentaires du projet d'ordonnance sur le service en campagne*, p. 14.

corps d'armée ordinaires, qui sont principalement composés d'infanterie, avec quelque cavalerie et un peu d'artillerie. La force de chacun de ces corps sera de deux divisions au minimum ; mais deux divisions se prêtent mal aux formations tactiques, et trois divisions donnent un ordre de bataille sur une seule ligne; c'est pourquoi quatre divisions sera le nombre le plus convenable. Il permettra en effet de ranger le corps d'armée en bataille avec un centre, deux ailes et une réserve, chacune de ces fractions étant déterminée, complète, soumise à un chef qu'elle connaît à l'avance, et le corps d'armée, ainsi formé, offrira une bonne résistance conformé-

ORDRE DE BATAILLE D'UN CORPS D'ARMÉE.

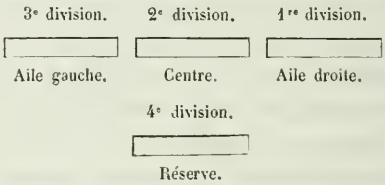

ment aux règles de la tactique; d'ailleurs le nombre de quatre divisions se prêtera aussi fort bien à l'adoption de l'ordonnance en échiquier. Au delà de quatre divisions, le commandement devient trop lourd, et un grand nombre de détails échappent au général en chef : rarement, sous l'Empire, les corps d'armée eurent un plus grand nombre de divisions.

Quant à la division, si elle est composée de trois brigades, elle aura une réserve indépendante, non extraite de sa ligne de bataille, et sa formation tactique restera complète; on de-

ORDRE DE BATAILLE D'UNE DIVISION.

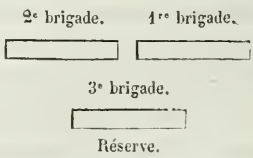

vra donc la composer ainsi chaque fois qu'elle pourra être

appelée à agir isolément, c'est-à-dire lorsque l'armée ne contiendra pas de corps d'armée. Des auteurs ont proposé de composer inégalement les divisions, dans le but de tromper l'ennemi sur la force de l'armée, qui est alors plus difficile à connaître, puisqu'il devient nécessaire d'observer chaque division en particulier ; mais cette petite ruse a peu de portée, et d'ailleurs il est plus sage de la réaliser au moyen de quelques troupes hors ligne successivement annexées à telle ou telle division.

Un centre ou une aile contiendra un ou plusieurs corps d'armée, si l'armée se trouve fractionnée en corps d'armée, et une ou plusieurs divisions si l'armée est partagée uniquement en divisions ; le caractère des ailes et du centre gît dans leur existence temporaire.

La réserve comprendra aussi un ou plusieurs corps d'armée, une ou plusieurs divisions, suivant le cas ; pour qu'elle ne soit pas un appui trompeur, ce qui arriverait si elle était trop faible, pour qu'elle n'épuise pas l'armée dont elle est extraite, ce qui arriverait si elle était trop nombreuse, il est unanimement admis aujourd'hui de la former au moins de $\frac{1}{5}$ ou au plus de $\frac{1}{3}$ de la totalité de l'armée. La réserve joue un rôle essentiel ; placée hors d'atteinte de l'artillerie ennemie, elle reste fraîche jusqu'à l'instant où le général en chef juge à propos de l'engager pour frapper un coup décisif, et l'histoire prouve que la victoire reste ordinairement au général qui réussit à mettre le dernier en jeu ses réserves ; toutefois il ne faut point en conclure que le mieux soit de les garder indéfiniment intactes, car, si on laisse échapper le moment opportun (1) de les employer, elles deviennent souvent inutiles. Outre le rôle offensif qu'elles peuvent remplir pour décider une victoire, les réserves jouent un rôle défensif, celui de protéger les flancs et les derrières de l'armée et de servir

(1) Le maréchal Marmont observe que Napoléon fit donner sa réserve trop tard à la Moskowa et à Waterloo, contrairement à son principe favori : « Ceux qui gardent des troupes fraîches pour le lendemain d'une bataille, sont presque toujours battus. » (*Esprit des institutions militaires*, p. 29, et *Mémoires*, t. VIII, p. 143.)

de point de ralliement à l'abri duquel les troupes battues se reforment, soit pour attaquer de nouveau, soit pour se retirer en bon ordre. Les réserves comprendront la grosse cavalerie et les pièces de gros calibre ; en infanterie, on devra les composer des régiments les plus aguerris, parce que l'effet d'un *dernier argument* ne saurait être trop assuré. Napoléon employait ordinairement un corps d'armée en réserve ; il avait, en outre, pour cette destination, la Garde impériale et les *grenadiers Oudinot*. L'usage d'enlever les compagnies de grenadiers et de voltigeurs aux régiments d'infanterie pour en former des bataillons d'élite, offre le grave inconvénient d'énerver ces régiments en les privant de leurs meilleurs soldats ; aussi l'ordonnance sur le service en campagne dit-elle à ce sujet : « Les compagnies d'élite ne pourront être distraites de leur régiment que pour le temps où ce dernier ne serait pas en ligne, et seulement pour des opérations de courte durée. » Malgré cette prescription, il est probable qu'en cas de guerre continentale, on serait obligé de revenir à l'usage des bataillons de grenadiers, même depuis le rétablissement, dans l'armée française, de la Garde impériale, parce que le besoin de solides réserves se trouve en campagne l'un des plus impérieux.

Les brigades sont formées suivant l'ordonnance de deux régiments au moins ; il ne paraît pas qu'on doive les former de plus de trois régiments. Outre les brigades d'infanterie ou de cavalerie, c'est-à-dire composées d'une seule arme, l'ordonnance admet la formation de brigades mixtes, d'infanteterie ou de cavalerie légère, plus spécialement chargées du service d'avant-garde.

Il existe diverses dépendances à la suite des armées ; tels sont les parcs d'artillerie, les équipages de ponts, les parcs du génie, les caissons de médicaments, les transports de blessés, de vivres, d'équipages, dépendances qui accompagnent l'armée active, soit sur des voitures appartenant à l'État, soit sur des voitures tirées du pays par réquisition. Une armée est également accompagnée d'une réserve particulière de grosse cavalerie : un corps d'armée n'a pas ce grand

accessoire. L'armée possède aussi comme ressource des grands dépôts et des petits dépôts ; les premiers sont organisés dans les places assez éloignées des localités où l'on opère pour qu'ils ne se trouvent pas exposés à des déplacements fréquents ; les seconds existent à l'armée même, sont établis par division, comprennent, autant que possible, les établissements de convalescence et les hôpitaux, et occupent des emplacements où ils peuvent servir de halte et de point de réunion aux détachements qui rejoignent l'armée, afin de verser, dans ces détachements, les hommes devenus disponibles, et d'en recevoir les soldats hors d'état de continuer leur service.

§ 2. **Commandements divers.** — Le commandement d'une armée ou d'un corps d'armée est dévolu soit à un maréchal de France, soit à un général de division, qui reçoit de l'Empereur une commission temporaire de *commandant en chef* s'il s'agit d'une armée, et de *commandant de tel corps d'armée*, s'il s'agit d'un corps d'armée. Le chef de l'armée désigne le commandant de chaque aile, du centre, de la réserve, dont les fonctions sont purement momentanées, n'entraînent que des honneurs temporaires, et doivent se borner à la direction des troupes dans les mouvements et sur les champs de bataille : ce commandement temporaire est donné à un général de division, excepté pour la grande fraction tactique (1) dont le commandant en chef se réserve la direction. Toute division est commandée par un général de division, toute brigade par un général de brigade. Ordinairement la répartition des officiers généraux se fait par le Ministre de la guerre lors de la composition de l'armée ; en campagne, quand plusieurs commandements deviennent vacants, il serait souvent trop long d'attendre, pour y pourvoir, les ordres du Ministre, et

(1) On peut distinguer les fractions d'une armée en *fractions tactiques* et *fractions d'organisation ;* chaque aile est, comme le centre, une fraction tactique ; chaque corps d'armée, chaque division, chaque brigade constitue une fraction d'organisation ; la réserve est à la fois une fraction d'organisation et une fraction tactique.

imprudent d'effectuer les remplacements d'après le rang d'ancienneté, comme cela se faisait encore sous Louis XIV, malgré l'exemple de Turenne et de Catinat, qui surent, comme généraux en chef, s'affranchir de cet usage, et cela jusqu'à l'ordonnance du 1er février 1703 (1); aussi l'article 5 de l'ordonnance du 3 mai 1832 sur le service en campagne autorise-t-il le commandant en chef de l'armée à effectuer, *pendant le cours de la campagne*, les changements que des pertes ou le bien du service rendraient nécessaires.

Les fonctions du commandant en chef se trouvent facilitées par l'existence des diverses fractions de l'armée, puisque ce commandant n'a dès lors affaire qu'aux généraux qui dirigent ces fractions, et conserve, par suite, plus de temps et de latitude pour combiner son plan d'opérations. Néanmoins il ne pourrait suffire aux exigences multipliées de son commandement et de sa responsabilité, aujourd'hui surtout qu'un général en chef se trouve surchargé d'écritures par la complication un peu exagérée de nos habitudes administratives, s'il n'était secondé par un chef d'état-major, par un intendant, par un général commandant l'artillerie, par un général commandant le génie.

Le chef d'état-major (2) d'une armée est ou un général de division ou un général de brigade; il est aidé par un général de brigade ou un colonel d'état-major, nommé *sous-chef d'état-major*. Dans un corps d'armée, il n'y aura de sous-chef d'état-major que si son importance le réclame. Des officiers d'état-major de divers grades servent d'auxiliaires au chef d'état-major, dont les fonctions consistent, d'après l'article 8 de l'ordonnance du 3 mai 1832 :

« 1° A transmettre les ordres du général et à exécuter ceux

(1) Par cette ordonnance, Louis XIV « veut et entend que le général de chaque armée choisisse entre les lieutenants généraux qui y serviront, *ceux qu'il jugera à propos* pour commander les deux ailes de cavalerie, et ceux qui devront commander les corps d'infanterie. »

(2) Si plusieurs armées se trouvaient réunies pour former une grande armée, le chef de l'état-major prendrait temporairement le titre de *major général*.

qu'il en reçoit personnellement pour les travaux extérieurs, l'établissement des camps, les reconnaissances, les visites de postes et toutes les autres parties du service ;

» 2° A correspondre avec les commandants de l'artillerie et du génie et avec les intendants, afin de tenir le général exactement informé de l'état des divers services ;

» 3° A entretenir avec les corps des relations suivies pour en connaître la situation dans tous ses détails ;

» 4° A fournir au commandant en chef et au ministre de la guerre les tableaux de la force et de l'emplacement des corps et des postes, les rapports sur les marches et les opérations, en un mot tous les renseignements nécessaires. »

Il est attaché un intendant militaire à chaque armée et à chaque corps d'armée ; des sous-intendants ou adjoints, des employés des divers services administratifs, des troupes d'administration restent à sa disposition. L'intendant militaire adresse des rapports au commandant en chef ou à son chef d'état-major ; il centralise tous les détails de l'administration et de la comptabilité de l'armée, ainsi que des corps et détachements qui la composent, excepté en ce qui concerne le matériel de l'artillerie et du génie.

Dans chaque armée et dans chaque corps d'armée, un officier général commande l'artillerie, et un autre officier général commande le génie : chacun d'eux a sous ses ordres un certain nombre d'officiers de son arme, entre autres un colonel ou lieutenant-colonel chef d'état-major de l'arme, et un officier supérieur directeur du parc, plus le nombre de gardes et employés indiqué par les besoins du service ; il centralise tous les détails relatifs au personnel et au matériel de son arme.

Ce qui a lieu pour chaque armée et chaque corps d'armée se reproduit, par les mêmes motifs, dans chaque division : pour l'aider dans son commandement et lui laisser plus de liberté sous le rapport des opérations militaires, le général de division a auprès de sa personne un colonel d'état-major chef d'état-major de la division, un officier d'artillerie, un officier du génie, un sous-intendant militaire. Les officiers

d'artillerie et du génie attachés à une division reçoivent, directement ou par l'intermédiaire du chef d'état-major de cette division, les ordres du général près duquel ils sont employés ; ils doivent communiquer à ce général les ordres que leur donnent, relativement à leur spécialité, les officiers généraux ou supérieurs de leur arme particulière.

Ajoutons que tous les officiers généraux attachés à une armée active, ou à un corps d'armée à un titre quelconque, ont en outre un certain nombre d'aides de camp et d'officiers d'ordonnance proportionné à leur grade.

Parmi les officiers attachés au *grand* quartier général, c'est-à-dire au quartier occupé par le commandant en chef, nous devons surtout en citer trois : 1° Le *commandant du grand quartier général*. C'est un officier supérieur d'état-major chargé d'établir chaque fois le logement, de placer les postes et gardes, de veiller au bon ordre du quartier général, conjointement avec la gendarmerie. 2° Le *grand prévôt*. On donne ce nom au commandant des brigades de gendarmerie attachées à l'armée. Ses attributions consistent à protéger les habitants du pays contre le pillage et les violences ; à faire bonne police ; à commencer l'information contre les prévenus de crimes ou de délits commis dans l'arrondissement de l'armée ou du corps d'armée ; à poursuivre et arrêter ces prévenus ; à surveiller dans les quartiers tous les individus non militaires (1) ; à suivre les colonnes dans les marches et à faire rejoindre les traînards. Il rend compte chaque jour au commandant en chef dont il prend les ordres, et adresse par semaine, au chef d'état-major, un rapport sur son service. Outre ces attributions de police qui lui sont déférées par les règlements militaires, le grand prévôt (et aussi le prévôt de chaque division), depuis la promulgation du *Code de justice militaire*, exerce juridiction sur le territoire occupé par l'armée (ou la division), et juge seul, assisté d'un greffier (sous-officier ou brigadier de son arme), relative-

(1) Les prévôts peuvent infliger des amendes allant jusqu'à 100 francs. (*Service en campagne*, art. 175.)

ment aux infractions entraînant une peine de six mois d'emprisonnement ou 200 francs d'amende au maximum, et aux demandes de dommages-intérêts qui n'excèdent pas 150 francs (1). 3° Le *vaguemestre* du grand quartier général, officier supérieur chargé de diriger la marche des équipages qui suivent l'armée, et de maintenir l'ordre parmi les voitures et les domestiques de l'état-major.

Il existe aussi auprès de chaque division un *commandant du quartier général*, un *prévôt*, un *vaguemestre*, officiers d'un grade inférieur à celui des officiers qui remplissent les mêmes fonctions au grand quartier général.

§ 3. **Armées actives permanentes.** — En France, il n'est formé d'armées actives que dans le cas de guerre, ou exceptionnellement sur certains points du territoire national en cas de péril pour la sécurité intérieure. Cette manière d'agir, qui est aussi celle de l'Autriche, laisse l'adversaire incertain sur le mode d'organisation qui sera définitivement adopté pour les armées formées contre lui, et ménage en outre la possibilité de faire varier ce mode, suivant la nature de la guerre à entreprendre.

La Russie et la Prusse ont adopté un usage contraire, celui de maintenir, en paix comme en guerre, leurs troupes constamment formées en corps d'armée, en divisions et en brigades. Ainsi l'armée prussienne, outre la garde du Roi et les brigades tenant garnison à Mayence et Luxembourg, places fortes de la Confédération germanique, se partage en 8 corps d'armée permanents, comprenant chacun 2 divisions d'infanterie, 2 brigades de cavalerie, 1 régiment d'artillerie, 1 bataillon du génie. Dans ce système, les troupes parfont mieux leur instruction, surtout pour les manœuvres d'ensemble, s'habituent aux généraux qui les commandent, et sont éminemment propres à opérer ou à repousser une invasion très promptement ; mais elles restent fort longtemps dans les

(1) *Code de justice militaire pour l'armée de terre*, du 9 juin 1857, art. 52, 75.

mêmes garnisons, et c'est là un inconvénient réel à cause des habitudes que les soldats peuvent y prendre. Les troupes qui voyagent souvent, comme cela a lieu en France, se déshabituent de toute garnison fixe, et deviennent sous ce rapport plus mobilisables.

CHAPITRE II.

DÉTAILS GÉNÉRAUX SUR LES MARCHES.

L'armée une fois organisée, il s'agit de la transporter du lieu de sa formation sur un point plus favorable. Ce transport exige une *marche* durant un nombre plus ou moins grand de jours.

§ 1er. **Marches de concentration.** — La marche sera d'une exécution facile et simple quand elle aura lieu *loin de l'ennemi*, quand elle s'exécutera comme *marche de concentration*. L'armée se mettra alors en mouvement par petites fractions, et cheminera sur plusieurs routes parallèles. Chaque fraction se placera en haie de chaque côté de la route pour laisser la circulation libre, fera grande halte à mi-distance environ, franchira de 6 à 10 lieues par jour, et observera la discipline la plus complète dans la ville où elle prendra son logement pour la nuit et recevra ses distributions journalières.

Toute marche doit s'effectuer de jour, parce qu'une marche nocturne, principalement de minuit à quatre heures du matin, fatigue relativement beaucoup plus les troupes qu'elle ne procure d'avantages : le soldat a besoin de six heures de sommeil au moins, et avancer le contraire, c'est faire de la poésie.

Une marche se conduira lentement, afin de ménager les forces de l'homme de troupe, et dans la supputation du temps nécessaire, on admettra une heure au minimum par lieue, y compris la petite halte nécessaire après chaque lieue, plus une demi-heure à trois quarts-d'heure pour la grande halte.

La lenteur, l'uniformité surtout de l'allure sont sensiblement aussi utiles pour la cavalerie : loin de l'ennemi, cette arme, pour éviter une prompte destruction, ne se confor-

mera pas à la démarche et à l'allongement fréquent de l'infanterie.

§ 2. **Marches manœuvres.** — Si la marche se fait *en présence de l'ennemi* et prend le caractère d'une *marche manœuvre*, elle exige d'autres précautions; ses dispositions doivent se baser sur l'idée de se trouver constamment en état de contenir et de repousser une attaque.

Dans ce but, au lieu d'aller, pour plus de commodité, par fractions éparpillées de chaque côté d'une route, l'armée marchera sur plusieurs routes (1) encore, mais groupée sur chaque route *en colonne* d'une section au moins, d'une division au plus. Chaque colonne se trouvera ainsi assez forte en front pour résister ; on la fera en outre assez courte pour que la tête et la queue puissent se soutenir. Elle pourra s'avancer à distance entière (2) hors du rayon d'activité de l'adversaire, mais dans ce rayon, pour ainsi dire sous le canon de l'ennemi, comme préparation au combat (3), elle gagnera du terrain en restant plus serrée.

Dans une colonne mixte, l'infanterie, accompagnée de son artillerie, marchera en tête ; la cavalerie cheminera toujours en queue. La disposition contraire pourrait compromettre toute la colonne dans le cas d'une forte attaque en tête, comme le prouve l'exemple de la colonne centrale française à la bataille de la Trébie (19 juin 1799).

Le nombre des colonnes variera suivant l'espèce de troupes, suivant la nature du terrain, suivant le but à atteindre. Leur distance sera calculée de manière à permettre facilement leurs communications, leur réunion même ; le chef d'une colonne connaîtra, à cet effet, l'effectif et la direction des autres colonnes (4).

Malgré cette multiplicité des colonnes, elles ne doivent pas

(1) Afin de vivre plus facilement au moyen de réquisitions, afin également de tenir l'adversaire dans l'incertitude.

(2) On admet qu'elle occupe alors le même espace que rangée en bataille.

(3) On atteint ordinairement le lieu du combat par la tête de la colonne.

(4) *Service en campagne*, art. 190.

compter habituellement sur leur protection mutuelle, leur distance réciproque et leur but spécial s'y opposant : la prudence veut d'ailleurs que chacune d'elles tire cette protection d'elle-même. A cet égard, une organisation ancienne, bien connue, indiquée par l'expérience, détache une petite portion des marcheurs et les place en avant, en arrière, sur les flancs de la colonne, de manière à l'entourer d'un réseau presque fermé, mobile comme elle, et destiné à parer les premiers coups : cette portion couvrante est choisie de préférence parmi les troupes légères ; elle comprend une *avant-garde*, une *arrière-garde*, des *flanqueurs*.

L'avant-garde précède la colonne. De composition mixte, mais variable en raison des difficultés du chemin et de la proximité de l'ennemi, elle fouille le terrain, guette toute tentative d'attaque, soit ouverte, soit cachée, la déjoue ou la contient, et, dans tous les cas, ménage à la colonne le temps nécessaire pour se disposer au combat : dans ce but, elle se garantit elle-même par une pointe d'avant-garde ou par quelques éclaireurs. Elle doit aussi ouvrir la route ou la rendre praticable, et c'est pourquoi on lui adjoint souvent une compagnie de sapeurs du génie. Aux embranchements de chemin, elle a soin de jalonner la direction adoptée, afin d'éviter toute méprise et d'indiquer la route aux soldats et aux équipages attardés : ce jalonnage se fait de jour au moyen d'un signal, soit de branches coupées aux arbres, soit de bottes ou de tresses de paille attachées à un poteau, et, de nuit, au moyen de sous-officiers ou de caporaux successivement relevés.

Le commandant de l'avant-garde doit réunir, à un degré plus élevé, les conditions exigées d'un chef de détachement. Il utilise, chemin faisant et par lui-même, les ressources offertes par les moyens complémentaires des reconnaissances, principalement les questions adressées aux guides, aux habitants, aux prisonniers, et fait exécuter quelques reconnaissances promptes par les officiers sous ses ordres. Il tourne les villages, les bois, les défilés dont le passage pourrait être dangereux ; frappe des réquisitions dans les premiers, afin

que sa troupe ait toujours, sur elle ou sur des voitures, les vivres nécessaires pour deux ou trois jours; fait sa grande halte dans un endroit couvert, en s'entourant de sentinelles postées sur les crêtes ou sur les chemins; évite, durant sa marche, de dénoncer son approche par le bruit de la trompette ou du tambour.

L'avant-garde variera comme force entre le cinquième et le dixième de la colonne. Sa distance de la colonne sera, au minimum, égale à la longueur de cette colonne; de cette manière, dès qu'elle préviendra d'une attaque, la queue de la colonne aura le temps de rejoindre la tête et de se mettre aussi en ligne, même dans le cas le plus défavorable, c'est-à-dire quand l'ennemi ne se trouverait pas attardé par la résistance de l'avant-garde qui peut parfois se replier.

L'arrière-garde ferme la marche. Plus faible que l'avant-garde, elle a pour destination d'arrêter tout détachement ennemi, tout individu suspect (1) rôdant derrière la colonne; souvent une extrême arrière-garde la garantit elle-même. Dans une marche en avant, elle escorte les bagages qui restent constamment séparés du gros des troupes, et force les traîneurs à rejoindre. Dans une marche en retraite, elle joue le rôle principal et glorieux; alors, débarrassée des bagages qui cheminent du côté opposé et loin des coups de la poursuite, elle utilise à la fois les ressources de la petite guerre et les obstacles du terrain pour paralyser la force d'expansion du vainqueur. Le chef de l'arrière-garde doit être un officier de choix; il a peut-être besoin de moins d'initiative, mais à coup sûr de plus d'énergie et de sang-froid que le commandant de l'avant-garde. Ney, dans sa retraite de Russie, s'immortalisa comme chef de l'arrière-garde.

Les flanqueurs (2) marchent parallèlement à la colonne sur chacun de ses flancs. Ils s'éparpillent à 4 ou 500 pas de la route, par groupes de *trois* et vont à la découverte en se protégeant du terrain, mais aussi en sondant chaque repli,

(1) Espion, déserteur, maraudeur.

(2) Ne confondez pas ces flanqueurs avec les tirailleurs ou éclaireurs que l'avant-garde et l'arrière-garde détachent pour leur propre sûreté.

chaque obstacle. Pour prévenir, ils envoient l'un des leurs, ne recourant à la détonation de leur arme qu'en cas de surprise.

Nous connaissons à présent l'ordre de marche d'une colonne séparée ; revenons à un ensemble de colonnes, à une armée.

Cet ensemble sera précédé d'une avant-garde générale relative à toutes les colonnes, et ne les dispensant pas d'avoir chacune leur avant-garde particulière ; il y aura également une arrière-garde générale.

On peut, dans une armée, comme dans une simple colonne, tromper l'ennemi sur la direction générale adoptée, en prescrivant de préparer des vivres dans une autre direction : cette ruse, à laquelle chacun recourt, produit toujours de l'effet.

Le chef d'une colonne lancée en avant de l'armée, pour un but spécial et précédant même l'avant-garde générale, jalonnera sa route par de petits postes de cavalerie, pour que ses nouvelles arrivent promptement ; et quand il expédiera vers le généralissime un officier chargé d'une mission, il lui faudra en envoyer successivement trois, à une demi-heure de distance les uns des autres, parce que le premier peut s'égarer (1).

MARCHE-MANŒUVRE DE FRONT.

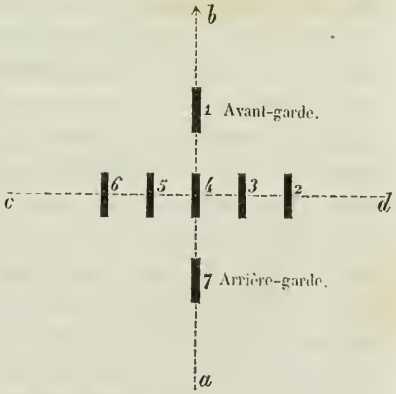

Les marches-manœuvres d'une armée s'exécutent soit de front, soit de flanc.

Dans le premier cas, les colonnes restent groupées, adoptent la formation serrée et suivent des routes

(1) Lettre de Napoléon à Marmont, 11 juillet 1809.

parallèles, de manière à ne pas embrasser, comme *front de la marche* (1), beaucoup plus d'espace que l'étendue du front de l'armée en bataille; une attaque offre donc peu de dangers, même quand elle viendrait de côté. En effet, si le système des cinq colonnes, au lieu de continuer sa marche dans la direction *ab*, est obligé d'adopter subitement la direction perpendiculaire *cd*, il a encore une avant-garde dans la colonne 2, une arrière-garde dans la colonne 6 et deux corps flanquants dans les colonnes 1 et 7 : il en serait de même pour les autres directions *ba* et *dc*. Ainsi, avec cette disposition, un revirement dans un sens ou dans l'autre devient facile, et la possibilité de semblables revirements constitue quelquefois tout le secret des marches. La marche de l'armée austro-russe, dirigée par Koutousof, d'Olmutz jusqu'à Wischau et Austerlitz, en 1805, est un exemple de cette disposition.

Dans le second cas, celui d'une marche de flanc exécutée forcément sur une seule et longue colonne, soit pour longer les positions de l'ennemi, soit pour traverser une route étroite et indispensable, afin d'arriver promptement devant une ville ou sur un champ de bataille, l'armée en mouvement court plus de dangers, puisque, par sa manœuvre même, elle se trouve déjà dans un état de crise, et que, dans cette situation elle vient à prêter le flanc. Néanmoins on s'expose parfois volontairement à ces dangers, principalement en vue de gagner du temps. Alors, outre la précaution de se former à distance entière, de garder exactement ses intervalles et de dérober sa marche sous le voile de la nuit ou d'une brume, le mieux consiste à placer sur le côté menacé, et à 1 kilomètre environ de la colonne, un corps flanquant marchant autant que possible parallèlement et ayant en propre tous les accessoires protecteurs d'une marche, à savoir une avant-garde, une arrière-garde et des flanqueurs. Frédéric le Grand tombait d'ordinaire sur l'ennemi par une marche de flanc : ce

(2) On appelle *front de la marche*, la distance comprise entre les colonnes 2 et 6.

moyen (1) lui réussissait parce qu'il usait de soldats bons manœuvriers vis-à-vis de troupes fort peu mobiles ; cependant, à Kollin (18 juin 1757), une semblable marche, exécutée sous le feu des Autrichiens, lui devint funeste, en dépit de la tenace énergie de ses fantassins revenant sept fois de suite à la charge.

Qu'elles se fassent de front ou de flanc, les marches-manœuvres demandent surtout à ne pas languir. Sans la marche célèbre de la division Masséna, courant le 13 janvier de Vérone à Rivoli, combattant le 14 janvier à côté des soldats de Joubert, revenant le 15 sur Mantoue, et combattant à la date du 16 à la Favorite, Bonaparte n'aurait pas obtenu ses deux victoires finales et terminé aussi heureusement la campagne de 1796. — Quinze ans plus tard, au mois d'avril 1809, pendant les opérations autour de Ratisbonne, si l'archiduc Charles n'avait pas tâtonné dans son offensive au milieu de nos forces éparpillées, s'il n'avait pas mis trois jours (du 19 au 22 avril) pour faire six lieues environ (de Rohr à Eckmühl), la première partie de la campagne aurait mieux tourné pour ses armes.

C'est principalement quand la marche-manœuvre se dirige contre un ennemi entièrement défait, quand elle devient, par conséquent, une poursuite, que la rapidité constitue pour elle une condition nécessaire, pourvu, bien entendu, que cette rapidité ne nuise pas à la force et à la prudence indispensables à conserver vis-à-vis d'un vaincu énergique, capable de se retourner et de faire tête de nouveau.

La marche du vaincu qui se retire, la retraite en un mot, est aussi une marche-manœuvre ; sans l'énoncer, nous l'avons fait pressentir et admis. Seulement, pour constituer la *retraite*, n'oublions pas qu'il faut une *série* de marches rétrogrades ; Napoléon, la veille de la journée d'Austerlitz, ne battait certes pas en retraite, et pourtant il effectuait *une* marche rétrograde pour attirer les Austro-Russes sur le champ

(1) Assez usité, comme procédé de manœuvre, jusqu'à l'adoption des déploiements que Frédéric introduisit, sans les mettre en œuvre ailleurs que dans ses camps d'exercice.

de bataille qu'il venait de choisir et d'étudier ! Nous avons indiqué ci-dessus le rôle important que jouent l'arrière-garde générale et les arrière-gardes particulières devenues dans ce cas tête d'armée ou têtes de colonne.

Ajoutons que pour avoir chance de réussir dans une retraite, on doit garantir soigneusement ses flancs, plus vulnérables que dans un mouvement en avant, et tâcher de se ménager une certaine avance : au besoin, pour la gagner, l'arrière-garde livrera un combat spécial, comme le fit (nous restons dans la même campagne pour le choix de nos exemples) le prince Bagration à Hollabrunn le 16 novembre 1805.

Nous bornerons à ces courts aperçus nos détails sur les marches, ne voulant point aborder la stratégie et sortir du cadre tracé à ces *Éléments*.

CHAPITRE III.

NOTIONS SUR LES BATAILLES.

§ 1er. **Ordre primitif de bataille.** — Après une marche calculée à cet effet, ou en cas de rencontre fortuite, une armée joint l'ennemi et lui livre bataille. Comment se dispose-t-elle pour l'action? C'est ce que nous allons d'abord examiner au point de vue théorique, dans les circonstances les plus ordinaires, en supposant le terrain de la lutte parfaitement horizontal et dénué de toute sorte d'obstacles.

Quand on veut livrer bataille, on range la totalité de l'armée en trois masses distinctes, destinées à prendre part à la lutte à des époques différentes, une première ligne, une seconde ligne, une réserve.

La première ligne engage le combat. La seconde ligne a pour mission de fournir à la première un appui moral et un appui matériel : un appui moral, en lui inspirant de la confiance par sa présence même; un appui matériel, soit en lui offrant un point de ralliement, soit en prenant sa place dans la lutte. Aussi, dès l'instant où la première ligne se trouve engagée, il faut en général se garder de retirer les troupes de la seconde ligne pour les porter sur un autre emplacement; ce serait à la fois décourager les combattants qui, ne se sentant plus soutenus, pourraient faiblir, et animer l'adversaire qui prendrait le mouvement effectué pour un commencement de retraite. Le rôle de la réserve a été précédemment indiqué.

En raison de sa destination particulière, chacune des masses de l'ordre de bataille aura une formation distincte. La première ligne sera déployée, car il s'agit pour elle d'offrir un grand front : elle ne présentera que de minimes intervalles; de grands intervalles y constitueraient de véritables trouées et atténueraient sa force de résistance. On

rangera ordinairement la seconde ligne en colonnes par bataillon à distance de déploiement ; de cette manière, elle sera plus à même de se porter en avant pour secourir la première ligne. Toutefois, si la seconde ligne, en raison de la position qu'elle occupe sur le champ de bataille, se trouvait battue par l'artillerie ennemie, il vaudrait mieux la déployer (1), puisqu'une fois étendue sur un front mince, elle donnerait peu prise aux projectiles. La réserve n'ayant pas à combattre immédiatement, et devant toujours être groupée sous la main du général en chef, se placera massée en colonnes par brigade, en arrière de la seconde ligne.

A quelle distance maintenant les unes des autres échelonnera-t-on les trois masses de l'ordre primitif de bataille ?

En supposant le champ de bataille dénudé d'obstacles, les circonstances locales se trouveront les mêmes sur toute l'étendue du front, et la seconde ligne devra se tenir à une distance de 300 mètres en arrière de la première ligne. A cette distance, les feux de l'ennemi l'atteindront probablement avec difficulté, et pourtant elle se trouvera assez rapprochée (2) de la première ligne pour la soutenir efficacement ; l'intervalle de 300 mètres entre les deux lignes s'applique à la cavalerie comme à l'infanterie. Si la seconde ligne occupe le revers du plateau sur lequel on combat, on pourra, par exception, la rapprocher à moins de 300 mètres de la première, mais seulement jusqu'au point où les projectiles de l'adversaire la frapperaient. La réserve devant rester fraîche et intacte jusqu'à l'instant décisif, pendant que les lignes combattent ensemble ou séparément, sera postée à 1000 ou 1200 mètres de la seconde ligne.

(1) A la bataille de la Moskowa, une brigade de la deuxième ligne perdit, l'arme au bras, 500 hommes en dix minutes, parce qu'elle conserva l'ordre en colonne. (Marbot, *Remarques critiques sur les Considérations sur l'art de la guerre*, p. 436.) — Dans une circonstance semblable, à la bataille de Konieh (21 décembre 1832), Ibrahim-Pacha ménagea ses troupes en déployant sa seconde ligne.

(2) A la bataille de Rio-Secco, ou plutôt au combat de ce nom, les Espagnols furent battus, malgré leur énergie, pour avoir placé leur seconde ligne à 14 ou 1500 mètres en arrière de la première.

La cavalerie ne saurait former le centre de la ligne de bataille, parce que toute sa force réside dans le mouvement, et que dans cette position elle ne pourrait se mouvoir, soit en avant, soit en arrière, sans désunir la ligne. D'ailleurs, moins que l'infanterie, elle peut rester de pied ferme vis-à-vis d'un ennemi qui la fusille ou la canonne, puisqu'elle ne fait point usage de ses feux. Pour ces raisons, on la place ordinairement aux ailes; là elle a toute faculté de prendre carrière (1), et de s'élancer dans tous les sens pour attaquer et déborder les ailes de l'ennemi; d'ailleurs, dans cette position, elle sert de soutien aux extrémités de la ligne d'infanterie. Cependant, par exception, la cavalerie pourra former le centre de la ligne de bataille, lorsque les deux corps d'infanterie placés aux ailes seront assez rapprochés pour protéger efficacement par leurs feux la cavalerie placée entre eux, et relier ainsi les différentes parties de l'armée (2).

L'artillerie de la première ligne occupera par de fortes batteries, à 150 ou 200 mètres en avant du front, plusieurs positions vis-à-vis les grands intervalles de l'ordre de bataille : augmenter cette distance serait exposer l'artillerie à être enlevée ; la diminuer rendrait le tir dangereux à l'infanterie postée derrière. L'artillerie de la seconde ligne attendra en colonne derrière les flancs et les intervalles de cette ligne ; l'artillerie de la réserve sera réunie à la masse serrée de la réserve.

Les parcs, les ambulances et autres accessoires seront postés dans un lieu sûr en arrière de la réserve; on les couvrira au moyen de troupes d'arrière-garde.

Pour la facilité du commandement et l'indépendance entière des lignes entre elles, les troupes d'une même division feront généralement partie de la même ligne, surtout les troupes d'infanterie.

(1) C'est-à-dire de s'écarter, pour charger, à la distance de 300 mètres du point où elle doit faire effort.

(2) Ternay, *Traité de tactique*, t. I, p. 246. On pourrait ajouter : et lorsque, sur un champ de bataille resserré, les ailes de la position seront formées par des villages, comme à Essling.

Tels sont les principes d'après lesquels une armée, quelle que soit sa force, se range suivant l'ordre primitif de bataille; il faut seulement avoir soin de laisser entre les divisions et les corps d'armée, si l'armée en contient plusieurs, des intervalles proportionnés à leur effectif et au nombre de bouches à feu que l'on veut déployer en avant de l'ordre de bataille.

Dans la figure ci-dessous de l'ordre primitif de bataille, nous donnons plus de développement à la seconde ligne qu'à la première, pour protéger les flancs de cette première ligne par des troupes d'infanterie en même temps que par de la cavalerie.

ORDRE PRIMITIF DE BATAILLE.

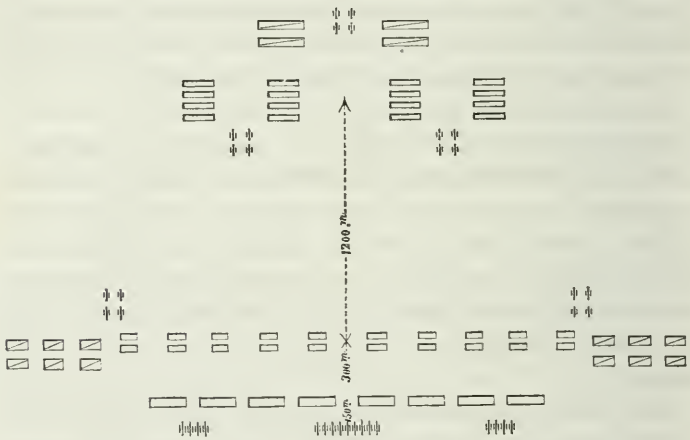

L'ordre primitif de bataille n'est en réalité qu'un tableau pour régler l'emplacement et la disposition des divers éléments de l'armée, un véritable ordre de revue, dont à la guerre mille circonstances obligent souvent à s'écarter. Des accidents de terrain, la supériorité de l'adversaire en cavalerie ou en artillerie, la composition défectueuse de l'armée qu'il commande, peuvent forcer le général en chef à adopter un ordre de bataille moins symétrique; mais, dans tous les cas, il devra se ménager une réserve, et autant que possible ranger son armée en bataille sur deux lignes, outre la ré-

serve, quand même il devrait pour cela réduire l'étendue du front qu'il présente à l'ennemi.

§ 2. **Figures diverses de l'ordre de bataille.** — Quel que soit le nombre de lignes d'un ordre de bataille, cet ordre peut affecter différentes figures utiles à connaître et presque toujours faciles à justifier. Les formes de ces figures se comprendront mieux en traçant une ligne unique pour représenter chacun des ordres de bataille opposés.

Les figures diverses de l'ordre de bataille se ramènent à quatre principales :

1° *Ordre parallèle.* — Quand les deux armées se trouvent rangées sur toute l'étendue de la ligne parallèlement l'une à l'autre, l'ordre est le plus simple de tous ; l'armée assaillante est partout également faible, également forte, et rien ne fait présager le point où elle portera son principal effort. C'est

ORDRE PARALLÈLE.

Assaillant.

l'ordre de bataille habituel des premiers peuples de l'antiquité, chez qui l'art de la guerre était peu perfectionné ; mais il se comprend en outre, aujourd'hui même, dans le cas de la défensive, lorsque l'on veut barrer une route à l'assaillant.

Quelquefois, dans cet ordre, le centre de l'ordre de bataille de l'assaillant se trouve *renforcé*, et présente une colonne au lieu d'une ou deux lignes ; une aile peut aussi recevoir une agglomération de troupes, ou bien avoir un corps particulier formant *crochet* perpendiculaire et en avant (1). Dans ces deux derniers cas, l'ordre parallèle se

(1) La même disposition en arrière de l'aile s'appelle *potence*.

rapproche de l'ordre suivant et participe de plusieurs de ses propriétés.

2° *Ordre oblique.* — L'assaillant avance une aile, l'aile droite par exemple, et refuse l'autre : de la sorte il maintient en respect la ligne entière de son adversaire et n'engage pourtant qu'une petite portion de ses troupes; c'est donc l'ordre de bataille par excellence pour une armée inférieure

ORDRE OBLIQUE.

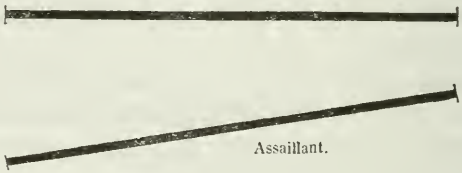

en forces, qui se ménage ainsi une première réserve dans l'aile refusée.

En réalité, sauf le cas d'une attaque par le centre, presque tout ordre de bataille offensif tient un peu de l'oblique, parce qu'il est bien rare qu'une portion de la ligne ne se détache pas avant l'autre pour attaquer.

Épaminondas à Leuctres et à Mantinée, César à Pharsale, Gustave-Adolphe à Leipzig, Frédéric dans plusieurs journées, et notamment à Leuthen, Bonaparte à Marengo, ont employé l'ordre oblique.

Si l'obliquité de la ligne de l'assaillant augmente jusqu'à ce que cette ligne tombe à angle droit sur le front de l'adversaire, l'ordre de bataille prend le nom d'*ordre perpendiculaire;* ce nouvel ordre, cas particulier de l'ordre oblique, mérite à peine d'être mentionné, parce qu'il durera toujours peu de temps, l'ennemi ayant alors un intérêt évident à faire un changement de front au moins partiel.

3° *Ordre concave.* — Cet ordre peut se faire par échelons, comme le représente la figure, ou suivant un demi-cercle, mais il vaut mieux pour la marche étant par échelons. Son avantage consiste dans une grande concentration de feux ; en revanche, les ailes s'y trouvent très exposées et ont besoin

d'être solidement appuyées à un obstacle du terrain, à un fleuve par exemple, comme le fit l'archiduc Charles contre nous à la bataille d'Essling.

ORDRE CONCAVE.

En général, on prend plutôt cette disposition par suite des péripéties de la lutte que par dessein prémédité.

L'ordre concave a réussi au fameux Annibal dans la bataille de Cannes, au général romain Narsès à Casilin (553) contre les Francs, et aux Anglais à Crécy.

4° *Ordre convexe.* — On prend cet ordre, soit échelonné sur le centre, soit demi-circulaire. Il sert à défendre un défilé ou un pont indispensable à conserver pour la retraite, ou bien encore à résister à une formation concave. Sauf ces deux cas, c'est une disposition mauvaise à adopter contre

ORDRE CONVEXE.

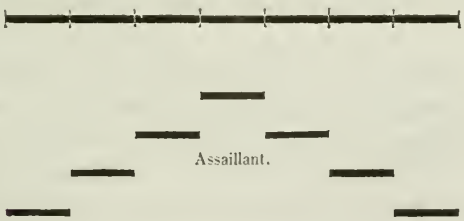

une ligne unie et serrée, car les ailes y sont plus faibles que dans tout autre ordre, et si le centre se laisse percer, la défaite de l'armée devient certaine ; il n'a chance de réussir que vis-à-vis une ligne trop étendue et morcelée, ou vis à-vis

une attaque subdivisée en quatre ou cinq colonnes lancées comme ses feux (1) suivant des diversions divergentes.

Les Turcs se formaient pour l'attaque en ordre convexe, presque en triangle : après le premier choc, leurs deux ailes se redressaient et avançaient plus que le centre, ce qui transformait leur disposition en ordre concave.

Chacun de ces ordres de bataille ne saurait, dans la pratique, être pris aussi correctement que l'indique la figure correspondante : on se rapproche, autant que possible, du système qu'elle indique, mais en considérant ce système comme une simple approximation.

Un ordre de bataille, quels que soient sa forme tactique, sa figure et son nom, peut également, ne l'oublions pas, se tracer *continu* ou *à intervalles*, soit en totalité, soit partiellement. Avec des intervalles (2), il possède peu de solidité et donne moins de feux; aussi ne devra-t-il être établi tel que si l'on se trouve assez loin de l'ennemi, ou si la cavalerie forme la seconde ligne et se tient prête à charger dans les intervalles menacés par l'adversaire. Un ordre continu contient d'ailleurs de petits intervalles qui sont indispensables pour les mouvements des corps dont il se compose.

§ 3. **Exposé de la lutte.** — Nous venons d'étudier le nombre des lignes d'une armée placée pour combattre et la figure affectée par l'ordre de bataille. Il existe, en outre, d'autres conditions à remplir pour se ménager de bonnes chances dans la lutte.

On livre bataille, soit pour riposter à une attaque et conserver un camp favorable, soit volontairement pour frapper un coup éclatant, conquérir une circonscription de pays, atteindre une ville importante ou la dégager, terminer la campagne et amener la paix. Après avoir, pour divers motifs,

(1) Les feux de l'ordre convexe sont divergents dès que ses échelons se fractionnent assez pour que leur grand nombre le rapproche de la forme demi-circulaire.

(2) On entend ordinairement des intervalles égaux en étendue au front des parties pleines, comme dans la formation en échiquier.

différé ce grand acte, il faut presque toujours en venir à la solution qu'il offre, solution prompte et souvent moins coûteuse qu'une prolongation de la guerre.

Celui qui désire livrer bataille n'a pas besoin de disposer d'un nombre de troupes très supérieur à celui de l'adversaire ; il suffit que la qualité de ses soldats, le terrain sur lequel la lutte aura lieu, le génie de ses chefs, ou toute autre circonstance, lui ménagent des probabilités de succès.

A priori, il calculera les suites de l'action et se placera de manière à les augmenter s'il est vainqueur, à les diminuer s'il est vaincu : couper la ligne d'opérations de l'adversaire dans le premier cas, conserver la sienne et ses dépôts dans le second, voilà le mieux à faire dans ce but.

Le général en chef arrêtera son ordre de bataille en raison des moyens dont il dispose et des obstacles à surmonter ; il l'appliquera surtout au terrain, l'affaiblissant là où le terrain est fort, et inversement, postant les troupes légères dans les portions tourmentées, l'artillerie sur les points dominants, chacun, en un mot, sur la localité où son action sera la plus facile et la plus énergique à la fois.

Il appuiera, autant que possible, ses ailes, qui sont les parties vulnérables de sa formation, à des obstacles naturels, ou les renforcera par des dispositions de troupes, principalement de troupes d'infanterie, parce que la cavalerie ne protége plus en réalité contre les attaques tournantes, dès qu'elle a été obligée de s'élancer au galop et *loin* pour charger. S'il refuse une aile, il y placera de la grosse artillerie (1), afin de maintenir à distance l'aile opposée et de l'empêcher de s'avancer assez pour détruire l'effet de l'obliquité de sa disposition, en rétablissant le parallélisme des deux ordres de bataille.

On se détermine dans le choix du point d'attaque par un motif stratégique, tactique ou topographique. — Si l'ennemi tient l'une de ses ailes à proximité de sa principale commu-

(1) Cette recommandation peut aussi s'utiliser, mais avec moins d'urgence, dans le cas du refus du centre, pour empêcher l'ennemi d'avancer le milieu de ses lignes et d'opposer un ordre convexe à un ordre concave.

nication ou même de sa frontière, la stratégie demande que l'attaque ait lieu par cette aile.—Quand l'adversaire se trouve à proximité d'un obstacle dangereux qui le couvre, loin d'attaquer du côté de cet obstacle, dirigez vos coups offensifs au delà, de manière à pénétrer dans les lignes qui vous font face et à les acculer à cet obstacle, à les y précipiter même. La raison tactique dicte encore la direction de l'attaque dans un autre genre de circonstance : supposons que l'ordre de bataille de l'ennemi présente un vide ou tout autre défaut, alors évidemment lancez-vous vers ce point faible, tout en vous précautionnant, par de petites réserves flanquantes, contre les piéges qu'il pourrait recéler. — Enfin un motif topographique emporte le choix d'un point d'attaque, quand l'ennemi occupe des hauteurs (1) : emparez-vous de la principale, de la plus dominante, et si vous réussissez, toutes ses autres positions tomberont. Un village, un bois, jouera parfois le rôle de cette éminence et appellera vos efforts au même titre.

Le général en chef arrête son point d'attaque le plus souvent par une raison mixte, à la fois par exemple tactique et topographique : c'est ici une affaire d'inspiration, de génie, bien plus que d'expérience.

Lorsque son choix porte sur l'une des ailes, tantôt il veut envelopper son adversaire, tantôt le prendre de flanc. — Une attaque enveloppante ne doit pas s'exécuter par un long circuit, car le corps chargé de la faire peut alors s'égarer ou paraître trop tard : la tenter aussi de plusieurs côtés à la fois, fractionne l'armée et la rend faible presque partout, inconvénient majeur vis-à-vis d'un ennemi audacieux et vif ; Alvinzi l'éprouva en 1796, dans la journée de Rivoli, où, de ses deux colonnes tournantes, l'une, celle de Quasdanowich, ne put déboucher sur le plateau qui contenait les deux divisions de Bonaparte, l'autre, celle de Lusignan, parut à la fin de l'action, les Français étant déjà victorieux, et fut enveloppée à son tour. — Porter son armée entière sur le flanc de l'adver-

(2) On connaît tous ces renseignements par rapport à l'ennemi au moyen d'une reconnaissance préalable, dite *reconnaissance offensive*. (Voyez 4e part., chap. III, § 1.)

saire, c'est l'ordre de bataille oblique poussé à ses dernières limites : généralement l'ennemi oppose une manœuvre semblable, et l'attaque de flanc échoue. Néanmoins les localités peuvent la favoriser et lui ménager de belles chances ; ainsi, en venant attaquer les Autrichiens sur Arcole, Bonaparte avait, pour couvrir son mouvement, et l'Adige depuis Vérone jusqu'à Ronco et les marais situés entre l'Adige et l'Alpon ; il vint donc se lancer sur les digues du marais où il ne pouvait craindre qu'une résistance de front, et finit par se placer *sur le flanc gauche* d'Alvinzi, et même si le village d'Arcole eût cédé à ses armes au début du prémier jour de cette triple bataille, il gagnait Villa-Nova (1) et se postait *derrière* l'ennemi qui occupait encore Caldiero.

Quels que soient le point et le genre de l'attaque, on y porte des forces supérieures. On couvre surtout les préparatifs exigés pour les y porter, soit par un pli de terrain, soit par un rideau de tirailleurs, soit par de fausses attaques. La perfection consiste à ne recevoir le feu, même partiel, de l'ennemi qu'une fois l'action engagée, ce qui n'est pas toujours possible ; et d'ailleurs, en voilant ses projets jusqu'au dernier instant, on empêche l'adversaire de baser avec certitude ses premières dispositions.

Les mesures à prendre par chaque portion indépendante de l'ordre de bataille, en cas d'insuccès, sont de nouveau prescrites, expliquées ; les postes à occuper successivement dans le mouvement rétrograde sont indiqués, les uns comme simples lieux de passage, les autres comme points de ralliement. L'ordre du jour, complété souvent par des instructions verbales, développe aussi le rôle de chacun dans l'attaque, expose la manœuvre principale, la fait comprendre, la justifie quelquefois, afin que chaque général agisse au mieux dans l'intérêt de cette manœuvre, lorsque l'événement le force à s'écarter de ses ordres et à opérer dans le cercle assez vaste de la latitude qui lui est nécessairement laissée quant à l'exécution.

(1) Hameau à la croisée de l'Alpon et de la route de Vérone à Vicence.

Alors le général en chef donne le signal, et l'action s'engage. Un combat de tirailleurs sur le front de presque toute la ligne, et surtout du centre, en constitue le prélude obligé. Sous le voile formé par ces soldats éparpillés, le déploiement de la première ligne s'achève au besoin, et les colonnes d'attaque s'avancent. Au moment donc où les tirailleurs, qui se sont lancés jusqu'à 1000 mètres, puis rapprochés des leurs, démasquent le front, tout est prêt, et la première ligne entre en jeu. Elle le fait par des feux d'artillerie, ce qui indique approximativement (1) la distance réciproque qui sépare ordinairement, et au début de la journée, deux armées rangées en bataille, puis par des feux de mousqueterie, quand cette distance a suffisamment diminué à cause des progrès de l'attaque, à cause quelquefois de la marche mutuelle et en avant des deux armées. Si les feux jettent du désordre chez l'adversaire, on saisit l'occasion et l'on charge à la baïonnette sur le point d'attaque choisi et indiqué. Cette première charge, menée résolument, peut réussir : c'est le cas de ne pas s'abandonner à sa fougue, à sa furie nationale, mais de reformer ses rangs, de reprendre haleine et de marcher avec ensemble vers la seconde ligne. Si la première charge manque, on se replie avec calme sur la seconde ligne, qui charge à son tour seule ou avec les portions intactes de la première ligne. Cette fois, on combat à outrance, surtout dans la direction décisive, car cette lutte de l'arme principale sur le point d'attaque dessine, pour ainsi dire, à elle seule le sort de la journée.

L'artillerie continue à tirer pour faciliter le jeu des charges de l'infanterie ; son intervention dure pendant toute la lutte, tant qu'une colonne amie ne masque pas son tir.

La cavalerie légère escarmouche dès les premiers coups et poursuit après les derniers. La cavalerie de ligne charge à tout éclairci propice, mais principalement à la fin pour achever la victoire en culbutant les dernières masses qui tiennent.

Si l'intervention des deux lignes ne suffit pas, le général

(1) L'artillerie devient redoutable à 1200 mètres.

en chef (1) détache des troupes de sa réserve ou presque toute sa réserve, à un instant décisif dont il est le seul juge (2) et qui coïncide souvent avec l'apparition à revers d'une démonstration ou d'une embuscade.

Sous ce coup de massue, le succès se décide et le vainqueur peut commencer la poursuite ; toutefois, qu'il le fasse avec circonspection, quoique promptement, tant qu'il n'a pas la certitude d'une défaite totale de l'adversaire, car si des deux côtés une aile est victorieuse, le parti qui se débande le premier pour poursuivre sera facilement entouré ou pris de flanc et perdra définitivement la bataille.

Joignez à ces différentes péripéties la coopération plus ou moins complète d'une fausse attaque, ainsi que les épisodes inévitables de corps imprudemment engagés ou accablés par le nombre et qu'il faut secourir, et vous aurez sous les yeux le tableau raccourci de l'action livrée par celui qui attaque, ou, si vous l'aimez mieux, pour employer l'expression habituelle, le tableau d'une *bataille offensive*.

L'armée qui reçoit la bataille au lieu de la donner, qui livre une *bataille défensive*, multiplie les précautions dans le choix de sa position. Elle la prend : 1° légèrement dominante par rapport à celle de l'ennemi ; 2° solidement appuyée aux ailes ; 3° entrecoupée, sur le front et dans les parties saillantes de ce front, de bosquets, de villages, de fermes, obstacles faciles à occuper, à défendre, et qui divisent le choc de l'assaillant (3) ; 4° permettant une assez grande facilité de

(1) Pendant l'action, le général en chef se tient sur une éminence, une carte sous les yeux, une lunette à la main : il est calme, attentif, et donne ses ordres d'après ce qu'il voit, d'après surtout les nouvelles qu'on lui apporte. On comprend combien il est important que chaque aide de camp puisse facilement le trouver et l'aborder. Il en est de même, mais à un degré moindre, de tout officier général qui devra prévenir quand il quittera son poste habituel, et jalonner au besoin la route à suivre pour le rencontrer.

(2) Nous avons déjà traité du rôle de la réserve au chapitre Ier de cette troisième partie.

(3) A défaut d'obstacles naturels, on élève des redoutes, comme le fit Pierre le Grand à la bataille de Pultawa. (Voyez le récit de cette action au chap. XI de la IVe partie.)

mouvement entre ces obstacles ; 5° offrant en arrière plusieurs routes pour la retraite. Si son effectif est faible, elle ne met des troupes en seconde ligne qu'aux endroits découverts et aisément accessibles ; ce qui n'exclut pas, bien entendu, le soin de prendre l'ordonnance la plus redoublée et la plus formidable au point capital sur lequel l'assaillant dirigera probablement ses principaux efforts, et que l'on nomme la clef de la position. Elle veille à ses flancs et les protége par des bataillons en potence qui ferment l'extrémité des lignes d'infanterie et les assurent indépendamment de la cavalerie de l'ordre de bataille : disposition avantageuse, employée par Frédéric le Grand dans ses deux premières batailles, à Mollwitz et à Czaslau. Quelques escadrons placés spécialement en échelons en arrière de la seconde ligne, près de l'aile, peuvent aussi, par leur apparition subite, remplir un but analogue. On recommande encore, comme dernier moyen, de faire déborder la seconde ligne par rapport à la première, et la réserve (qui se trouve, dans ce cas, placée presque exclusivement sur les flancs) par rapport à la seconde ligne : alors les manœuvres tournantes deviennent longues et dangereuses pour l'ennemi.

Dans les batailles défensives, le général en chef reste dans une situation expectante et agit par ses feux d'artillerie et de mousqueterie, prêt partout, mais sans annoncer pourtant aucune autre intention que celle de résister : l'assaillant continue son mouvement, et quand sa manœuvre se trouve bien accusée, le défenseur redouble ses feux, épie la moindre marque de désordre ou de faute, et se jette en avant pour en profiter avec l'ensemble de ses troupes restées fraîches jusque-là ; si cette marque ne se produit pas, il charge seulement quand sa première ligne est trop pressée, et le fait avec les colonnes de sa seconde ligne et une portion de sa cavalerie.

En ces sortes d'actions, quand on ne réussit pas à repousser l'adversaire, l'emploi des carrés vient en aide : bien combinés, se flanquant mutuellement, ils résistent longtemps, peuvent défier un ennemi déjà fatigué, et, dans tous les cas, facilitent la défense pied à pied d'un champ de bataille acci-

denté, rendent la retraite plus respectable et permettent souvent de la commencer à la faveur de l'obscurité. Les carrés peuvent également servir contre un adversaire très supérieur en cavalerie : exemple, les Français à la bataille de Lutzen (1813).

Un flanc privé d'appui, découvert par suite des progrès de l'assaillant, peut encore se rétablir en le reportant contre un autre obstacle, ou même pour le garantir tout à fait, en incendiant un village à proximité et que l'on joint ; la bataille de Varsovie, entre les Polonais et les Suédo-Brandebourgeois (1656), offre un cas semblable dans sa seconde journée.

Il y a des circonstances où l'armée sur la défensive changera de rôle avant ou pendant la lutte et saisira l'offensive à son tour, soit que celui qui la dirige se décide à jouer un coup de désespoir pour parer à une attaque qui survient avant l'achèvement de ses dispositions, soit pure audace de sa part ; le mieux, en cette éventualité, c'est d'attaquer l'assaillant sur son flanc et avec ses meilleures troupes ou réserves, en électrisant ses soldats, en exaltant le courage que cette résolution fait renaître en leur âme.

Tous les moyens épuisés, si le dessous vous reste, quittez le champ de bataille, battez en retraite, mais avec ordre et, autant que possible, lentement. Lancez en avant et sous escorte tous vos bagages ; envoyez occuper les défilés par où vous devez passer. Adoptez pour vos deux lignes la formation en échiquier par bataillon : les vides seront alors assez grands pour que la première ligne fatiguée s'écoule par les trouées de la seconde ligne : pourtant il vaut mieux, dans ce cas, mettre la seconde ligne en tête par un faible mouvement en avant au travers des intervalles de la première, parce que cette légère offensive en impose toujours. Quand les deux lignes se trouvent désorganisées, elles se retirent et se rallient au delà de la réserve formée en carrés et conservant imperturbablement ses positions.

La retraite une fois commencée et réussissant, la ligne la plus près de l'ennemi se retourne de temps en temps et

fait tête, secondée par des charges de cavalerie souvent répétées et tombant de flanc sur la poursuite. De la sorte, on gagne du temps, on atteint la nuit : alors, couvert par l'obscurité, on force la marche pour mettre une distance respectable entre soi et l'ennemi ; le lendemain, l'arrière-garde suffit et organise une défense pied à pied.

Nous arrêterons ici nos explications sur le mécanisme proprement dit de l'action sur la lutte. Insister davantage d'une manière abstraite et dogmatique n'aurait qu'une faible utilité au point de vue de l'instruction. Pour se faire une idée exacte d'une bataille, il faut lire un grand nombre de relations, savoir les antécédents et les suites de la journée, posséder un plan détaillé, y marquer soi-même ou crayonner à part les dispositions de troupes, rectifier ou changer ces dispositions d'après l'opinion que l'on se forme, en un mot se livrer à un travail personnel suivi et étendu ; il faut surtout considérer chaque bataille, non comme un fait isolé, mais comme la fin nécessaire et calculée d'une marche, d'un mouvement stratégique combiné, quelquefois de toute une campagne, et y chercher, par conséquent, le dénoûment plus ou moins heureux de chacune des mesures prises.

QUATRIÈME PARTIE

PETITES OPÉRATIONS.

CHAPITRE PREMIER.

AVANT-POSTES.

Préambule. — En campagne, une armée campée ou cantonnée ignore le moment où elle sera attaquée; pour ne pas être surprise, il faudrait donc qu'elle fût toujours prête à combattre. Or rester continuellement sur le qui-vive la fatiguerait beaucoup, et, pour la soulager, on confie à une *partie* le soin de veiller à la sûreté du tout.

Cette partie de l'armée contracte une double obligation : elle doit *observer* l'ennemi pour *avertir* à temps de son approche, elle doit ensuite l'*arrêter* pour *donner le temps* de faire des préparatifs de combat. Afin de remplir ces destinations, la partie de l'armée dont il s'agit sera nécessairement postée en avant du gros des troupes, du côté de l'adversaire, et c'est pourquoi on désigne l'ensemble de ses fractions sous le nom d'*avant-postes*.

Ainsi l'on voit à priori que les avant-postes remplissent à l'égard d'une troupe au repos les mêmes fonctions que les éclaireurs à l'égard d'une troupe en marche. Les avant-postes remplacent les anciens *batteurs d'estrade*, dont se contentaient nos ancêtres, mais qui seraient insuffisants avec les procédés de la guerre moderne.

La composition des avant-postes se base sur le caractère (1) et les forces de l'adversaire; mais l'armée la mieux

(1) Suivant Decker, dans ce genre de service, l'Allemand est zélé, le Russe

gardée sera toujours celle dont le service des avant-postes aura été calculé sur l'ennemi *le plus actif*. Il faut, en effet, considérer les avant-postes comme les yeux destinés à observer constamment l'ennemi et à l'empêcher de s'approcher inaperçu.

L'idée de se battre rien que pour se battre doit être écartée du service des avant-postes : cette règle est fondamentale. Ainsi la veille de la bataille d'Emmendingen, le 18 octobre 1796, une escarmouche s'engagea entre les patrouilles d'avant-garde, et les Autrichiens perdirent dans cette action intempestive le village de Malterdingen qu'il leur fallut, malgré leur occupation des hauteurs en arrière, reprendre le lendemain par une lutte opiniâtre (1). Un chef d'avant-postes réfléchira donc aux conséquences nuisibles que pourrait ainsi entraîner une attaque hasardée de sa part, et se gardera d'engager un combat inutile ; son rôle consiste, en effet, à couvrir l'armée, et non à montrer son courage.

Les avant-postes auront atteint leur but, si l'ennemi n'ose les attaquer et se trouve forcé de retarder le combat jusqu'au moment et au lieu où on l'acceptera ; mais, pour arriver à ce résultat, ils ne doivent s'en fier qu'à leur vigilance et non à l'inaction de l'ennemi ; un oubli commis par une fraction d'avant-postes peut perdre toute l'armée, et, par ce motif, il vaudrait mieux pour celle-ci ne pas avoir d'avant-postes, car alors elle se garderait elle-même, que d'en avoir d'endormis ou de négligents.

Dans la guerre d'avant-postes, on agit des deux parts avec une grande prudence, parce que l'on ignore le plus souvent la position de son adversaire, ce qui fait dire au général prussien Decker que, dans cette guerre, *une épée tient l'autre au fourreau* (2). Toutefois, on se gardera d'y pousser

dangereux (à cause de ses nombreux et vigilants Cosaques), l'Anglais pesant, l'Espagnol paresseux ; ajoutons que le Français est souvent trop confiant.

(1) Voyez les *Principes de stratégie* de l'Archiduc Charles, traduits par le général Jomini, 1818, t. III, p. 253, 260.

(2) *De la petite guerre*, traduction Unger, p. 67.

la prudence jusqu'à mettre à la fois toute la troupe sur pied, et jusqu'à introduire, dans la surveillance, des habitudes trop régulières, parce qu'on fatiguerait inutilement son monde, et qu'on s'exposerait à être surpris par l'ennemi, qui baserait son attaque sur la régularité même que l'on observe. C'est grâce à cette régularité qu'au mois de mai 1762, le prince Henri de Prusse surprit et culbuta les Autrichiens aux environs de Freyberg (1).

D'après leur double destination, d'avertir de l'approche de l'ennemi et d'arrêter cet ennemi, les avant-postes seront placés de manière à observer le terrain environnant et ce qui s'y passe, de manière aussi à pouvoir combattre favorablement, malgré la faiblesse de leur force numérique.

Si l'avant-garde couvre l'armée, la chaîne des avant-postes s'étendra en dehors de l'avant-garde ; si l'avant-garde campe avec l'armée, cette chaîne se trouvera immédiatement au delà du camp. La manière de la placer reste la même dans les deux cas. Cette manière ne varie pas non plus, que les avant-postes soient *passagers* (comme ceux que l'on établit chaque soir devant une armée en marche), ou *permanents* (comme ceux qui protégent une armée en quartiers d'hiver ou gardant une position défensive).

Lorsque l'armée marche, l'avant-garde ou l'arrière-garde de chaque colonne fournit les troupes d'avant-postes ; lorsque l'armée occupe une position, les avant-gardes et arrière-gardes ont repris leur place dans l'ordre de bataille, et ce sont les corps en première ligne qui fournissent les avant-postes. Dans tous les cas, il ne faut pas employer plus du sixième de l'armée au service des avant-postes.

Les avant-postes se composent :

1° De grand'gardes ;

2° De petits postes ou postes intermédiaires ;

3° De vedettes ou de sentinelles ;

4° De patrouilles ;

(1) *Vie du prince Henri de Prusse*, 1809, p. 112. Cet ouvrage anonyme est dû au général marquis de Bouillé ; j'ai eu tort de l'attribuer ailleurs au général comte de La Roche-Aymon.

5° Quelquefois de postes de soutien.

Examinons successivement chacune de ces fractions.

§ 1er. **Grand'gardes.** — Le réseau des avant-postes forme toujours au moins trois lignes distinctes : d'abord celle des grand'gardes qui se trouve la plus rapprochée de l'armée, ensuite celle des petits postes, et enfin celle des sentinelles ou vedettes. Cette distribution est indiquée par la nécessité pour toute troupe, si faible qu'elle soit, de se prémunir contre les surprises, et de découvrir le plus loin possible en avant et autour d'elle.

Occupons-nous des grand'gardes.

Suivant l'ordonnance du 3 mai 1832, sur le service des armées en campagne, ce sont « les postes avancés d'un camp ou d'un cantonnement dont elles doivent couvrir les approches. »

Leur nombre, leur force, leur placement sont réglés : 1° dans un corps détaché, par l'officier qui commande ce corps ; 2° à l'armée, par brigade, dans le but d'imprimer à cette fraction l'unité qui lui est d'autant plus nécessaire que, l'action une fois engagée, l'on manœuvre et l'on combat par brigade. Au surplus, lorsque le service des avant-postes s'effectue par des brigades réunies, le général commandant la division reste évidemment maître de le modifier et d'indiquer aux brigades les meilleurs postes à occuper pour se relier et protéger leurs flancs (1).

On combinera, autant que possible, les grand'gardes d'infanterie qui serviront d'appui, avec les grand'gardes de cavalerie qui rempliront les fonctions de sentinelles avancées ; si l'on ne peut le faire, il sera utile d'attacher aux grand'gardes d'infanterie un certain nombre de cavaliers ayant pour rôle de procurer rapidement des nouvelles relatives à l'ennemi.

La grand'garde d'un régiment, soit d'infanterie, soit de cavalerie, et même celle d'un bataillon, est commandée par

(1) Préval, *Commentaires sur le service en campagne*, p. 73.

un capitaine : sa force dépend de son objet, des moyens dont on dispose, et de la règle qu'il faut quatre hommes pour entretenir une sentinelle ; de nouvelles données peuvent, après coup, faire modifier cette force.

On place les grand'gardes aux débouchés dont la défense offre un intérêt majeur, sinon au centre du terrain à observer, dans un endroit dominant et couvert. Les adosser à un bois serait les exposer à être enlevées. On peut changer leur emplacement à la chute du jour. Du reste, il est prudent de les rapprocher de l'armée en terrain accidenté, et surtout au milieu d'une population hostile. En terrain plat même, si on les éloigne beaucoup, il faut établir des postes intermédiaires.

Il est rare que l'on retranche les grand'gardes, et en tout cas, cela n'est permis que sur l'ordre du général. Seulement l'ordonnance autorise celles exposées dans une plaine aux attaques de la cavalerie, à se barricader, à creuser un fossé en forme circulaire, à se couvrir par des abatis. Anciennement tous les postes devaient se retrancher, ou au moins se couvrir par des levées de terre ; cet usage rendait les troupes timides, en leur faisant croire qu'une espèce de rempart pouvait seul les garantir, ce qui était contraire aux règles de la guerre offensive, celle qui cadre le mieux avec le caractère français ; aussi on y a renoncé.

Le commandant d'une grand'garde doit préparer une communication assurée entre ses petits postes et lui, ainsi qu'entre lui et le corps qui l'a détaché ; pour cela, il ouvrira le terrain et le purgera d'obstacles. Du côté de l'ennemi, il agira en sens inverse, embarrassera les chemins, coupera les ponts, barrera les défilés pour éviter les surprises.

Chaque grand'garde pourra recevoir une consigne particulière, en raison de la position qu'elle occupe ; comme consigne générale, elle doit avertir les postes voisins, le corps qui l'a détachée et le général des mouvements de l'ennemi et des attaques à craindre ; elle doit aussi examiner tous les individus qui passent près d'elle, arrêter ceux qui n'ont pas de passe-port signé d'un général connu, ainsi que les

soldats qui cherchent à dépasser la ligne des avant-postes.

Il faut que le feu d'une grand'garde n'éclaire pas trop : on le masquera du côté de l'ennemi, soit par un mur, soit par un pli de terrain, soit en l'allumant dans un trou creusé exprès ; dans tous les cas, on aura, à faible distance, un amas de terre mouillée, afin d'éteindre subitement ce feu si cela devenait nécessaire pour se garantir d'une surprise : on peut, au reste, tromper l'ennemi sur la position de la grand'-garde au moyen de *feux volants* entretenus par des sentinelles.

Pendant la nuit, la surveillance de la grand'garde redoublera, car alors surtout il importe de se garantir des attaques imprévues : si c'est une grand'garde d'infanterie, la moitié des hommes veillera armée, tandis que l'autre moitié se reposera ; si c'est une grand'garde de cavalerie, les chevaux resteront bridés et les cavaliers ne s'endormiront pas. Le repos et le sommeil sont interdits au commandant de la grand'garde.

En cas d'attaque par l'ennemi, voici la conduite qu'une grand'garde doit tenir. Dès qu'elle se voit menacée, ou dès qu'elle est attaquée, la grand'garde envoie prévenir le général de la brigade et le chef de son régiment ; puis, si elle n'occupe ni un défilé ni un poste fermé, elle marche à l'ennemi, se mesure avec lui quand il n'est pas trop en force, ou sinon elle manœuvre de manière à paralyser son cheminement ; dans tous les cas, elle évite de trop se compromettre, car une fois enlevée, il n'y aurait plus d'obstacle entre l'adversaire et le camp, mais elle tient jusqu'à ce que l'armée soit en ligne, ou jusqu'à ce qu'on vienne la relever. Quand la grand'garde occupe un défilé ou un poste retranché, elle tient tant qu'elle n'a pas consommé ses munitions et perdu la plus grande partie de son monde, puis en regagnant l'armée, elle cherche encore à nuire à l'ennemi.

On pousse ordinairement la ligne des grand'gardes à 2500 mètres en avant de l'armée.

§ 2. **Petits postes.** — Les petits postes sont aux grand'

gardes ce que les grand'gardes sont à l'armée, c'est-à-dire que tout en couvrant l'armée, une grand'garde a besoin de se couvrir elle-même ; pour le faire, elle détache des postes avancés, placés en intermédiaire entre elle et la ligne des sentinelles et vedettes, et dont la force totale ne doit pas s'élever au-dessus du tiers de la sienne. On place ces petits postes à 500 mètres en avant des grand'gardes.

Le premier soin du commandant d'une grand'garde consiste à reconnaître les communications de toute espèce qui permettent d'arriver sur sa position ; d'après cette reconnaissance, il détermine la force et le placement de ses petits postes et des sentinelles ou vedettes qui les précèdent. Ces emplacements peuvent être modifiés en cas d'urgence ; quelquefois ils ne sont pas les mêmes pendant la nuit que pendant le jour. Dans tous les cas, les petits postes ne doivent pas changer de place en même temps que les grand'gardes.

On met les petits postes aux carrefours, aux débouchés des villages, des bois, des défilés, aux angles des marais, sur des mamelons. Une condition essentielle est qu'ils soient vus par leur grand'garde, et qu'ils aperçoivent leurs sentinelles ou vedettes. On ne doit jamais les placer vis-à-vis d'obstacles assez rapprochés pour couvrir une surprise.

Un petit poste est commandé, suivant son importance, par un officier, ou par un sous-officier, ou par un caporal ou brigadier. Le commandant de la grand'garde donne au chef de chaque petit poste des instructions détaillées sur la surveillance à exercer, et sur les dispositions à prendre pour se défendre et effectuer retraite.

Dès qu'il a pris position, un chef de poste doit reconnaître les localités qui l'entourent, et s'appliquer à en tirer parti pour sa sûreté et celle de ses sentinelles ou vedettes. Il se préparera principalement à résister à une attaque par derrière, ce qui, pour un poste isolé, ne constitue pas un cas extraordinaire.

On interdit aux petits postes d'allumer des feux, lorsque l'on craint que ces feux ne contribuent à les faire surprendre.

Les petits postes de cavalerie *peuvent* être relevés dans

certaines circonstances, soit toutes les quatre heures, soit toutes les huit heures.

Outre la ligne ordinaire des petits postes, les étrangers poussent souvent au delà de la ligne des sentinelles ou vedettes, sur des lieux favorables à l'observation, des postes de quatre ou cinq hommes, dont deux guettent constamment : c'est ce que l'on appelle *postes à la Cosaque ;* l'armée Française n'emploie pas cette sorte de poste.

§ 3. **Sentinelles et vedettes.** — Les sentinelles (ou vedettes) couvrent les petits postes comme les petits postes couvrent les grand'gardes : elles forment le dernier anneau de la chaîne des avant-postes ; on les place à 500 mètres en avant des petits postes.

Les petits postes d'infanterie détachent des sentinelles, les petits postes de cavalerie détachent des vedettes. Qu'ils soient fantassins ou cavaliers, ces factionnaires avancés sont placés de manière à découvrir au loin le terrain environnant ; on les dérobe à la vue de l'ennemi par un mur, une haie, un arbre, un pli de terrain, un amas de terre ou de matériaux, un restant de meule, dont elles ne dépassent le sommet que de la tête. Même en rase campagne, on peut les abriter en creusant en terre un trou d'environ $1^{m},40$ de profondeur, trou dans lequel elles s'enterreront jusqu'à la hauteur de la poitrine, et qui sera entouré, pour garantir la tête, de branches fraîches plantées en terre de manière à figurer un petit buisson (1).

Les sentinelles et vedettes surveillent avec attention les mouvements de l'ennemi qui serait à portée, et avertissent leur petit poste de l'attaque par un coup de feu (2). Si l'ennemi est éloigné, elles prêtent l'oreille au moindre

(1) Ce moyen peut servir pour couvrir un poste, en remplaçant le trou dont nous venons de parler par un fossé suffisamment spacieux ; pour tromper l'ennemi, on aura soin de renouveler souvent les branches. Nous empruntons ce procédé au *Traité des troupes légères* (p. 589) du général comte de La Roche-Aymon.

(2) Avant de faire feu, la vedette tournera son cheval, le flanc droit à l'ennemi, pour être plus tôt prête à terminer son demi-tour et à se replier.

Bibl. Militar

bruit, redoublent de vigilance au plus petit incident, et signalent tout ce qui leur semble menaçant. Suivant la nature de leurs signaux, le chef du petit poste se porte sur le point qu'elles occupent, soit de sa personne seulement, soit avec une partie de son monde.

Les vedettes tiendront rabattu le collet de leur manteau, afin de mieux entendre. Si ce sont des lanciers, elles pourront enlever la flamme de leur lance pour dérober leur présence à la vue de l'ennemi. Elles devront avoir l'œil sur les vedettes voisines comme sur le terrain environnant, afin de se tenir en garde contre l'enlèvement de l'une d'elles. En cas de péril imminent, on doublera les sentinelles ou vedettes ; de cette manière, l'une pourra se détacher pour venir prévenir, s'il y avait urgence. Les vedettes doubles sont principalement utiles dans les hauteurs, parce qu'une vedette, postée sur le sommet d'une éminence pour dominer les alentours, serait facilement tournée pendant qu'elle observe, si une autre placée au pied de la pente ne déjouait cette tentative de la part de l'ennemi. Pendant la nuit, toutes les vedettes restent dans les fonds du terrain.

Il est interdit aux sentinelles et vedettes de causer et de fumer ; elles doivent être entièrement à leur mission grave et délicate, car la moindre négligence de leur part peut entraîner la perte de leur petit poste et compromettre l'armée entière.

§ 4. **Figure des avant-postes.** — On peut fixer à trois quarts de lieue, comme terme moyen, la distance convenable qu'il faut laisser par prudence entre la ligne la plus avancée des avant-postes et celle du camp ou du cantonnement (1). Adoptons 3500 mètres.

La distance des petits postes aux grand'gardes et celle des sentinelles ou vedettes aux petits postes seront de 400 à 500 mètres chacune, ce qui donnera, en prenant le chiffre maximum, une distance de 1000 mètres entre la ligne

(1) Lallemand, *Traité des opérations secondaires*, t. I, p. 2.

extrême des sentinelles ou vedettes et la ligne des grand'-

SYSTÈME D'AVANT-POSTES.

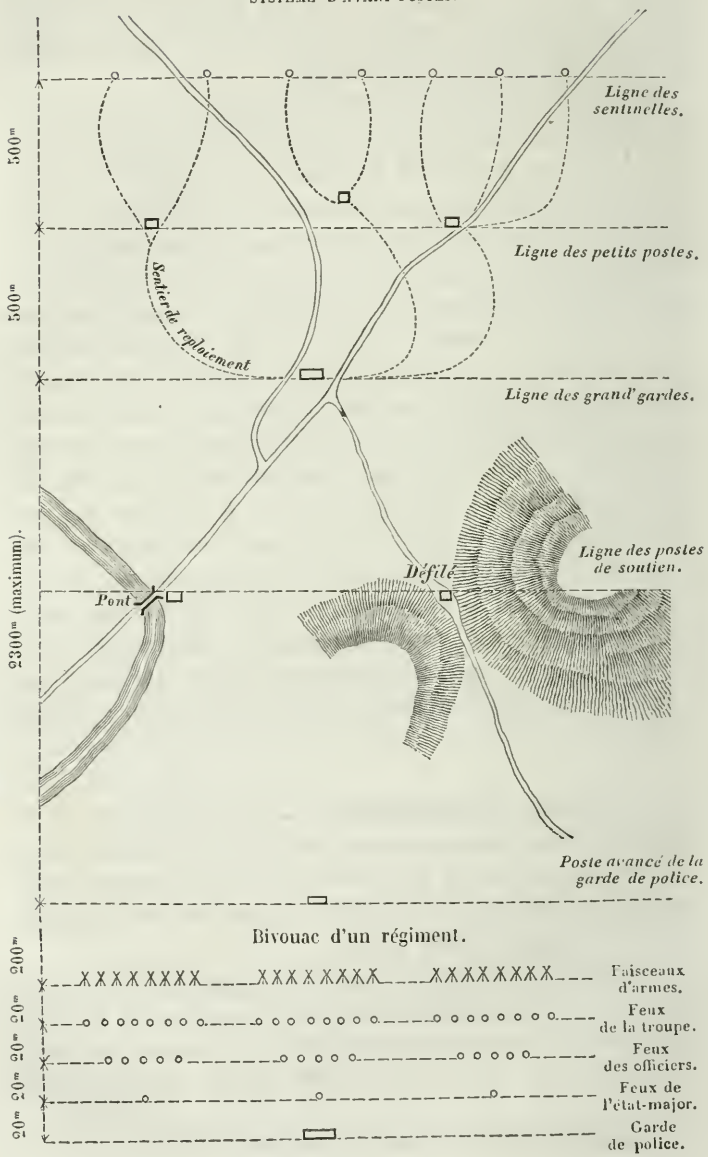

gardes. L'ennemi aura donc de cette manière 1 kilomètre au moins à franchir pour atteindre la grand'garde depuis le moment où il aura été signalé. En supposant le terrain entièrement dénudé, l'ennemi mettra environ trois minutes pour traverser cet espace, et ce temps suffira à la grand'garde pour brider, monter à cheval et s'avancer au secours de ses petits postes. Ainsi, avec ces distances, l'armée sera suffisamment couverte ; d'ailleurs, elles permettent aussi aux différentes parties des avant-postes de se voir distinctement de proche en proche, et c'est pourquoi on les admet.

D'après ces distances, le réseau des avant-postes forme, sur un terrain plan, la figure ci-contre ; en terrain accidenté, la figure sera plus tourmentée et les lignes diverses s'arrondiront, les rapports restant les mêmes.

Il ne faut pas oublier que ces distances correspondent aux positions prises pendant le jour ; la nuit, il sera souvent prudent de resserrer tout le réseau des avant-postes, et surtout de rapprocher la ligne des sentinelles ou vedettes.

§ 5. **Postes de soutien.** — On établit quelquefois entre les grand'gardes et le front du camp ou du bivouac, des postes de soutien destinés à résister pendant quelque temps à l'ennemi qui percerait les premières lignes du réseau d'avant-postes, et à donner ainsi à l'armée le temps de prendre les armes. Ces postes, pourvus de canons et principalement composés d'infanterie, seront fournis par le camp et non par les grand'gardes qui ne doivent s'occuper que du terrain en avant d'elles.

Les postes de soutien formeront donc une quatrième ligne d'avant-postes, la plus rapprochée de l'armée ; on les placera au débouché des vallées et des bois, à l'entrée des ponts et des défilés, que les grand'gardes doivent franchir pour effectuer leur retraite.

§ 6. **Patrouilles, découvertes, rondes.** — D'après la destination des avant-postes, il importe que le service y soit bien fait, et c'est pourquoi l'on doit exercer à leur égard une sur-

veillance active et sévère. Le général de brigade et un officier supérieur de chaque régiment surveillent les grand'gardes ; le commandant de chaque grand'garde fait surveiller ses petits postes, et ses sentinelles ou vedettes par des patrouilles et des rondes dont il détermine, suivant les circonstances, le nombre et la marche.

On appelle en général *ronde* une tournée faite, soit par un officier, soit par un sous-officier, accompagné de deux ou trois hommes, dans le but d'inspecter et de tenir en alerte les petits postes et les sentinelles. Les *patrouilles* peuvent se définir de petits détachements volants d'infanterie ou de cavalerie tirés d'un poste pour en parcourir les avenues et veiller à sa sûreté. Quelquefois les patrouilles vont en avant du cordon extérieur des avant-postes à la découverte de ce qui se passe chez l'ennemi ; elles prennent alors le nom de *découvertes*. Il ne faut pas multiplier ces dernières, car en s'habituant à les voir rentrer, les sentinelles deviendraient négligentes ; mais quand on a besoin d'y recourir, on prévient les sentinelles près desquelles elles passeront en rentrant, afin qu'elles ne soient pas prises pour un parti ennemi. L'oubli de cette mesure causa en 1796, près de Plaisance, une fatale méprise, par suite de laquelle le général français Laharpe fut tué par ses propres soldats. On peut aussi distinguer la patrouille de la découverte, en disant que la destination de la patrouille est défensive, tandis que celle de la découverte est offensive : la patrouille défensive comprend évidemment la ronde.

Dispositif d'une patrouille défensive. — Elle se compose de 3 à 8 hommes commandés par un caporal, faible effectif qui lui permet de se dérober plus facilement ; ces hommes cheminent, non pas en ligne droite, mais espacés en zigzags, pour embrasser plus de terrain. Pendant le jour ils doivent conserver entre eux un intervalle de 150 mètres, qui se réduira pendant la nuit à 20 ou 30 mètres.

Si la patrouille comprend 3 hommes (fig. 1), ils se placeront sur une ligne droite.

S'il y a 4 hommes (fig. 2), ils formeront un losange,

une pointe tournée vers le but, le caporal à la pointe opposée.

S'il y a 5 hommes (fig. 3), ils formeront encore un losange; le caporal se mettra au centre.

PATROUILLES DÉFENSIVES.

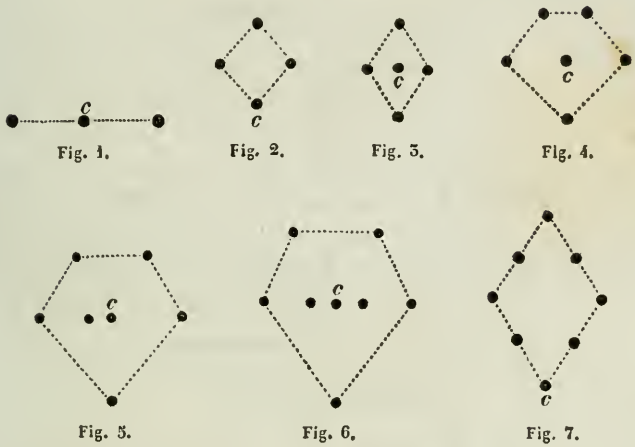

Fig. 1. Fig. 2. Fig. 3. Fig. 4.

Fig. 5. Fig. 6. Fig. 7.

Si la patrouille comprend 6 hommes (fig. 4), le caporal restera au centre, mais l'on tronquera le losange en mettant 2 hommes en avant; de sorte que la figure tracée par la patrouille deviendra un pentagone irrégulier.

S'il y a 7 hommes (fig. 5), même dispositif; seulement le caporal aura un homme à côté de lui.

S'il y a 8 hommes (fig. 6 et 7), même dispositif; le caporal aura 2 hommes à côté de lui ou bien la patrouille formera un losange à centre vide ayant 3 hommes sur chacune de ses faces.

Dispositif d'une patrouille offensive. — Ces patrouilles se composent ordinairement de cavalerie; leur force varie de 10 à 30 hommes. Comme les patrouilles défensives, elles ne resteront jamais trop en masse, afin de ne pouvoir être enlevées entières, mais s'étendront autant que leur force et les localités le permettront.

Voici, d'après le général de La Roche-Aymon, la manière de se former :

PATROUILLES OFFENSIVES.

(Patrouille de 15 chevaux).

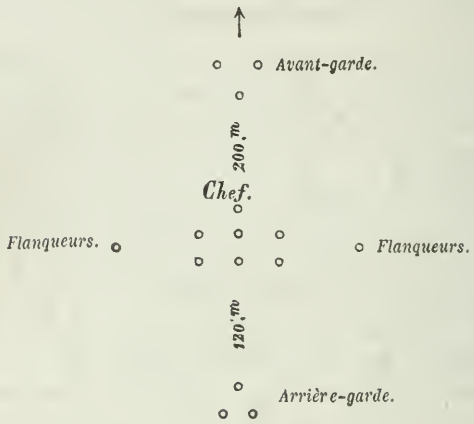

(Patrouille de 30 chevaux).

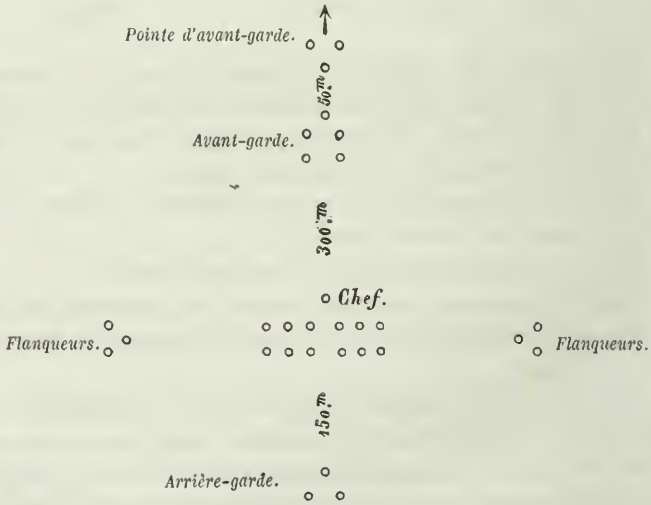

On met dans chaque formation, en avant et en arrière, 2 hommes à la pointe, afin que si l'un d'eux avait quelque

chose à rapporter au chef de la patrouille, l'autre put conserver son poste sans quitter des yeux l'objet qui a paru mériter un rapport immédiat.

Pendant les patrouilles de nuit, le chef de la patrouille peut avoir besoin de savoir l'heure, mais il ne doit pas allumer une lanterne, qui décèlerait à l'ennemi la position de la patrouille ; Frédéric recommande dans ce cas d'allumer, sous son manteau, un peu d'amadou, et de passer de part et d'autre sur le verre de la montre, le morceau d'amadou enflammé dont la lueur suffit pour distinguer les aiguilles (1).

En terminant ce chapitre, nous recommandons à nos lecteurs de se reporter au titre VIII de l'ordonnance sur le service en campagne, qui contient sur les avant-postes des détails circonstanciés, indispensables à connaître, dont l'étude ne leur offrira plus de difficultés après les considérations que nous venons de leur présenter.

(1) *Instruction secrète*, chap. III.

CHAPITRE II.

DÉTACHEMENTS (1).

§ 1er. **Généralités.** Les avant-postes peuvent être considérés comme des *détachements* purement *défensifs*. Les détachements, qui forment l'objet de ce chapitre, peuvent, par opposition aux avant-postes, recevoir le nom de *détachements offensifs*.

Ils ont pour but d'occuper un poste d'observation ou d'enlever un poste semblable; de protéger ou d'attaquer un convoi, un fourrage, une reconnaissance, un cantonnement; de lever, dans les localités voisines, des contributions en nature ou en argent, de détruire un magasin, de faire une diversion, de chicaner une colonne en marche par des escarmouches répétées, de tendre des embuscades, de couper les communications de l'ennemi, de faire des prisonniers, de prendre des ôtages, de jeter un secours d'hommes ou de munitions dans une ville assiégée.

Dans la composition d'un détachement, on tiendra compte : 1° de l'objet et de la durée de la mission ; 2° de la nature du pays et des dispositions des habitants. D'après la diversité de ces données, le détachement comprendra, soit de l'infanterie seulement, soit de la cavalerie seulement; soit un mélange d'infanterie et de cavalerie : l'infanterie et la cavalerie ne seront habituellement détachées que par fractions *constituées* de régiments, telles que bataillons, escadrons, compagnies, pelotons ou sections, mode qui facilite l'administration et maintient mieux la discipline ; l'artillerie et le génie n'entreront qu'accidentellement dans les détachements. Nous distinguerons dans les pages suivantes des *détachements d'infanterie*, des *détachements de cavalerie*, des *détachements mixtes*.

(1)Consultez, sur les détachements, le titre IX de l'ordonnance du 3 mai 1832 sur le service des armées en campagne.

D'après les prescriptions de l'ordonnance sur le service en campagne, le commandant d'un détachement a la même autorité qu'un chef de corps sur les troupes placées sous ses ordres ; il est responsable de la sûreté de sa troupe, et, *jusqu'à un certain point* (1), du résultat des combats qu'il livre ou soutient. A son retour, il adresse un rapport à l'officier qui lui a confié sa mission, sur ce qu'il a fait et obtenu conformément à ses instructions, puis un autre rapport sur la police, la discipline et l'administration à chacun des chefs de corps dont il avait des soldats dans son détachement.

On choisira pour commander un détachement un officier ferme, prudent, ayant de l'expérience, doué du don d'observation, habitué à dire vrai, et non suivant son imagination, sachant parler la langue du pays, rompu à l'évaluation des distances. Cet officier se munira d'une lunette et de cartes exactes ; il prendra de bons guides et en tirera de nombreux renseignements sur les distances et la nature des chemins qu'il doit franchir. Avant de partir il se pénétrera bien de sa mission, demandant au besoin des éclaircissements au chef qui l'envoie ; une fois parti, il exécutera à la lettre ses instructions. Quelque circonstance grave et imprévue peut l'obliger de s'en écarter en partie ; dans ce cas, il doit se conformer à leur esprit et agir dans l'intérêt général du service ; mais il faut pour cela qu'*il y ait réellement impossibilité :* s'il se tire habilement de semblable position, il justifiera de son entente de la guerre et se désignera lui-même pour obtenir des commandements difficiles (2).

Avant de se mettre en route, il assemblera son détachement, le passera minutieusement en revue, s'assurera qu'il se trouve pourvu de tout ce dont il a besoin, en vivres, en munitions, en effets et objets divers. Il inspectera les armes,

(1) Cette restriction de l'ordonnance était indispensable, car quelquefois un chef de détachement peut être battu sans avoir manqué à ses devoirs. N'oublions pas d'ailleurs le mot de Turenne : « Quand un homme n'a pas fait de fautes à la guerre, il ne l'a pas faite longtemps. »

(2) Jacquinot de Presles, p. 390.

l'équipement, l'habillement. Dans l'infanterie, il portera son attention sur la chaussure et le sac ; dans la cavalerie, il examinera si le paquetage est convenablement fait et si la ferrure est en bon état.

Un détachement qui marche se trouve toujours dans un état de faiblesse, puisque la colonne s'allonge et que l'ordre de marche convient peu pour combattre, surtout quand les distances sont perdues ; il lui est donc indispensable d'avoir du temps devant lui pour se former, en un mot de ne pas être attaqué à l'improviste ; c'est pourquoi on le fait précéder d'une faible troupe nommée *avant-garde*, destinée à sonder le pays et à prévenir de l'approche de l'ennemi. On place, dans un but analogue, une troupe semblable sur les derrières du détachement ; cette dernière troupe s'appelle *arrière-garde*. Ainsi un détachement chemine entre une avant-garde et une arrière-garde. Mais il ne suffit pas d'être garanti en tête et en queue ; un corps ennemi pourrait déboucher perpendiculairement à la route que l'on suit et tomber de flanc sur le centre de la colonne, sans que l'avant-garde et l'arrière-garde puissent s'y opposer ; on remédie à ce danger en jetant à gauche et à droite, sur les flancs du détachement en marche, des tirailleurs ou éclaireurs qui fouillent le terrain environnant, principalement les chemins latéraux, allant au besoin à travers champs, marchant dans divers sens, guettant les bruits insolites, examinant ce qui paraît suspect, sans toutefois trop s'éloigner, car ils s'exposeraient alors à être enlevés. On ne peut donner de règle fixe, pour tous les détachements, sur la force de l'avant-garde et de l'arrière-garde et sur le nombre des flanqueurs ; il est toutefois certain que leur importance grandit avec l'effectif du détachement et les complications du terrain. Quelques auteurs considèrent la proportion du quart de la force du détachement comme convenable pour l'avant-garde (1).

(1) Les détails de cet alinéa ont déjà été présentés pour une colonne d'armée dans le chapitre sur les marches (IIIe part., chap. II), mais ils offrent trop d'importance pour que leur répétition, à propos des détachements, ne soit pas utile.

Le commandant du détachement se tiendra ordinairement à la tête de la portion principale ; quelquefois il s'arrêtera pour voir tout son monde défiler devant lui, et se ménager l'occasion de rectifier la marche ; il se portera souvent à l'avant-garde pour donner des instructions et reconnaître le pays en avant ; s'il a sous ses ordres un officier d'état-major, il pourra le charger d'aller faire cette reconnaissance, parce que l'aptitude spéciale de cet officier lui fournira promptement des renseignements exacts. Il est urgent que le chef d'un détachement sache s'orienter pendant la nuit ; à défaut d'une boussole, il règlera sa marche sur les étoiles, principalement sur l'*étoile polaire* qui se trouve à très peu près au pôle nord. Cette recommandation s'applique surtout à la guerre d'Algérie ; là, à cause de l'incertitude des routes arabes du sud, il est même important que chaque soldat connaisse cette étoile qui lui sera d'une grande utilité s'il vient à s'égarer.

« Un chef de détachement, dit Jacquinot de Presle (1), doit souvent supposer qu'il est sur le point d'être attaqué, et se demander *quel parti il prendrait, si tout à coup l'ennemi paraissait ;* si la réponse l'embarrasse, si un parti tout à la fois prudent et honorable ne se présente pas à son esprit, *il n'est pas encore un bon officier*, et son détachement est très exposé ; car il est probable qu'il perdra la tête s'il est attaqué. »

D'ailleurs, au moment d'une affaire, le détachement conduit par un chef habile est inévitablement plus reposé, plus dispos à la lutte que tout autre ; l'énergie de son action doit révéler ce fait.

Comme dernière observation générale, énonçons qu'un détachement, soit d'infanterie, soit de cavalerie, soit mixte (sans artillerie), ne doit pas reculer devant un passage de rivière pour accomplir sa mission.

Les détachements ont droit aux parts de prise comme les partisans (2).

(1) *Cours d'art militaire*, p. 404.

(2) Reportez-vous ci-après, au chap. VI de cette partie.

§ 2. **Détachements d'infanterie.** — Un détachement d'infanterie peut tenter toutes les entreprises, même les plus hardies ; on le chargera de préférence des missions nocturnes, des coups de main dans les pays accidentés et couverts, de l'attaque et de la défense des obstacles, tels que maison, barricade, bois, défilé, de l'escorte et de l'attaque d'un convoi, des embuscades.

Lorsqu'un détachement d'infanterie est envoyé pour conserver une position, il doit aussitôt s'y retrancher en se servant de toutes les ressources que les localités peuvent offrir ; ainsi, par exemple, à défaut d'arbres situés dans le voisinage, il démolira au besoin quelques masures dont la charpente lui servira à construire des barricades ; toutefois le commandant du détachement se rappellera que l'ordonnance sur le service en campagne prescrit *d'éviter les dégradations qui ne sont pas indispensables*.

Un détachement d'infanterie se cache et se barricade facilement ; un rien suffit pour le couvrir, ce qui lui permet de dissimuler sa marche, laquelle du reste fait peu de bruit ; il laisse à peine trace de son passage et peut franchir d'assez grands espaces sans renouveler sa provision de vivres ; ce sont tous avantages qu'il offre sur un détachement de cavalerie.

Quand un détachement d'infanterie rencontre l'adversaire, le mieux pour lui consiste souvent à payer d'audace et à brusquer l'attaque ; la nuit surtout, et si les localités le favorisent, il a de cette manière grandes chances de réussir. Le terrain le plus favorable à son action, c'est un terrain montueux ; mais en plaine, il aurait le désavantage contre un corps de cavalerie, et c'est pourquoi il évitera de traverser de grandes étendues de pays plat, au moins pendant le jour ; souvent même, s'il n'a pu achever sa mission dans une seule nuit, il s'arrêtera et se cachera pendant la journée derrière quelque obstacle, pour ne se remettre en marche que le soir. En pays de montagne, il pourra marcher de jour, mais il sera encore prudent d'éviter les villages et les chemins fréquentés.

Afin d'offrir plus de résistance à l'ennemi, un détachement d'infanterie marchera en colonne par sections. Il faut éviter d'être obligé de mettre des files en arrière dans les terrains étroits, car c'est une formation vicieuse et embarrassante en cas d'attaque ; on organisera donc les sections sur un faible front ; dix ou douze files suffiront. Ces sections devront être en *nombre pair*, pour que l'on puisse former facilement le carré. Il y aura une avant-garde et une arrière-garde comme dans tout détachement ; ici on peut indiquer une limite plus précise pour la force approximative à donner à ces deux fractions du détachement d'infanterie : au-dessous de 500 hommes, jusqu'à la *moitié* de l'effectif total ; au-dessus de 500 hommes, l'avant-garde, l'arrière-garde et les flanqueurs pourront s'élever jusqu'au *tiers* seulement. Pour une marche en avant, l'avant-garde sera la plus considérable des portions secondaires du détachement ; pour un mouvement rétrograde, ce sera l'arrière-garde. Voici, d'après ces considérations, la formation de marche d'un détachement d'infanterie.

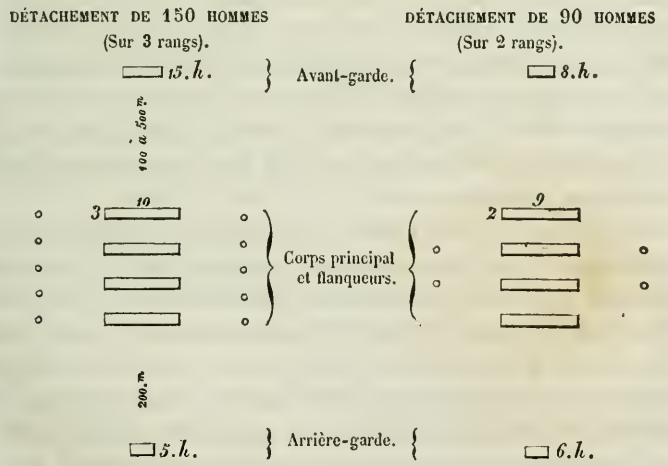

§ 3. **Détachements de cavalerie.** — On confie principalement aux détachements de cavalerie les missions qui demandent de la célérité, telles que les escortes, les reconnaissances rapides, les contributions, les postes d'observation, etc. Dans

ces sortes d'opérations, les cavaliers pourront tirer bon parti de leurs armes à feu.

L'avant-garde d'un détachement de cavalerie aura pour rôle de le prévenir de la présence de l'ennemi, et le détachement une fois prévenu pourra ou charger ou se retirer, suivant les circonstances ; mais il ne devra rester immobile que s'il n'a pas été aperçu.

En plaine, un détachement de cavalerie conserve l'avantage ; mais les terrains accidentés lui sont défavorables. Quant aux défilés, ils lui offrent des dangers, parce que l'infanterie s'y embusque facilement ; aussi le mieux sera-t-il pour lui de les éviter par un détour. S'il ne le peut, il les fera fouiller avant de les traverser par des éclaireurs, et au besoin par des cavaliers à pied, puis les franchira au galop. Quand le défilé a plus d'une lieue de long, il faut renoncer à le faire reconnaître ; dans ce cas, on s'y engagera avec précaution, en fractionnant le détachement en pelotons de dix à douze cavaliers chacun, cheminant d'une manière discontinue pour présenter plus de vide que de plein aux coups de l'adversaire embusqué ; de cette façon, une allure rapide aidant, il est probable qu'on essuiera de faibles dommages. Si l'on pouvait occuper les hauteurs dominantes avant de s'engager dans l'étranglement du terrain, ce serait une excellente garantie ; mais c'est souvent une opération difficile pour la cavalerie.

Un détachement de cavalerie se formera ordinairement par pelotons, ordre le plus convenable pour combattre. L'étendue du front de chaque peloton devra être telle que le détachement dans sa marche laisse libre une portion de la route, afin de pouvoir aisément faire demi-tour en cas d'une attaque subite qui ne donnerait pas la possibilité de se déployer. Il sera prudent aussi de suivre le côté gauche de la route, puisqu'alors dans une rencontre on serait assailli par le flanc droit qui forme la partie forte du cavalier.

§ 4. **Détachements mixtes.** — Les détachements mixtes offrent plus de consistance que les détachements d'une seule

arme; en pays insurgé, on n'en fera pas d'autres. Les escortes d'un convoi, d'un fourrage, d'un parc, ayant à agir sur une grande étendue de pays, devront être mixtes.

L'ordre de marche d'un détachement mixte varie suivant la nature du sol qu'il traverse. En plaine, la cavalerie prend la tête et veille pour la sûreté du détachement; en pays coupé par des montagnes ou des ravins, et couvert par des bois, c'est le contraire, l'infanterie forme l'avant-garde, éclaire et flanque la colonne. Il en est de même dans une marche de nuit, avec cette différence toutefois qu'on resserre les distances qui séparent l'avant-garde et l'arrière-garde du corps principal (1). Quant à un pays varié, tantôt plat, tantôt accidenté, le détachement y suivra le même ordre de marche qu'en pays coupé et pendant l'obscurité, parce que l'on ne peut adopter qu'un seul ordre de marche, si l'on ne veut pas désorganiser le détachement par des permutations fréquentes entre les troupes de l'avant-garde et du corps principal, et parce que l'infanterie marchant en tête, la cavalerie pourra toujours, s'il est besoin, se porter rapidement en avant de la colonne.

Lorsqu'un détachement mixte rencontre l'ennemi, il peut se retirer ou combattre. S'il combat, il se rangera sur deux lignes, soit en échelons, soit en échiquier, la force des échelons dépendant de l'effectif total du détachement, et pouvant au besoin descendre jusqu'à un demi-escadron. Au surplus, les dispositions pour la lutte varient à l'infini, mais c'est presque toujours la nature du terrain qui les dicte. Quand les flancs boisés de la position se prêtent à une longue défense, il est bon de jeter en tirailleurs, sur ces flancs, une partie de son infanterie.

Afin de compléter ces détails sommaires sur les détachements mixtes, nous donnons ci-après l'ordre de marche de deux détachements mixtes, l'un marchant en plaine, l'autre en terrain coupé. Ces figures (dans lesquelles le signe ◊ indique un cavalier isolé et le signe ○ un fantassin isolé) parlent assez

(1) Léorier, *Théorie de l'officier supérieur*, p. 138.

d'elles-mêmes pour qu'il soit nécessaire de les expliquer.

DÉTACHEMENT MIXTE DE 300 FANTASSINS ET 50 CAVALIERS MARCHANT EN PLAINE.

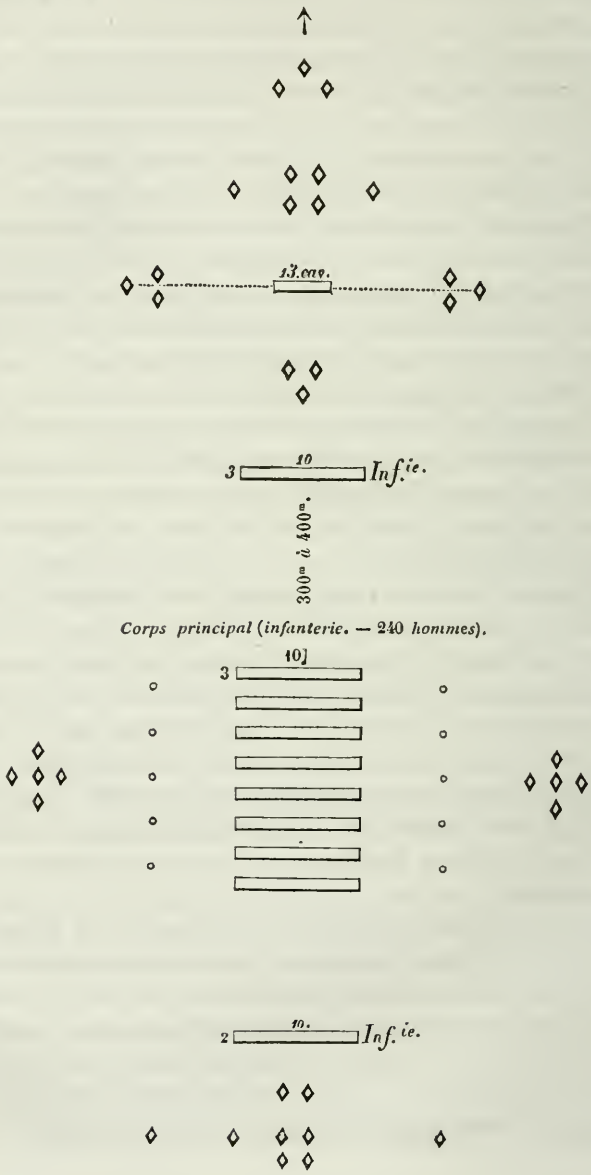

DÉTACHEMENT MIXTE DE 200 FANTASS. ET 50 CAVAL. MARCHANT EN TERRAIN COUPÉ.

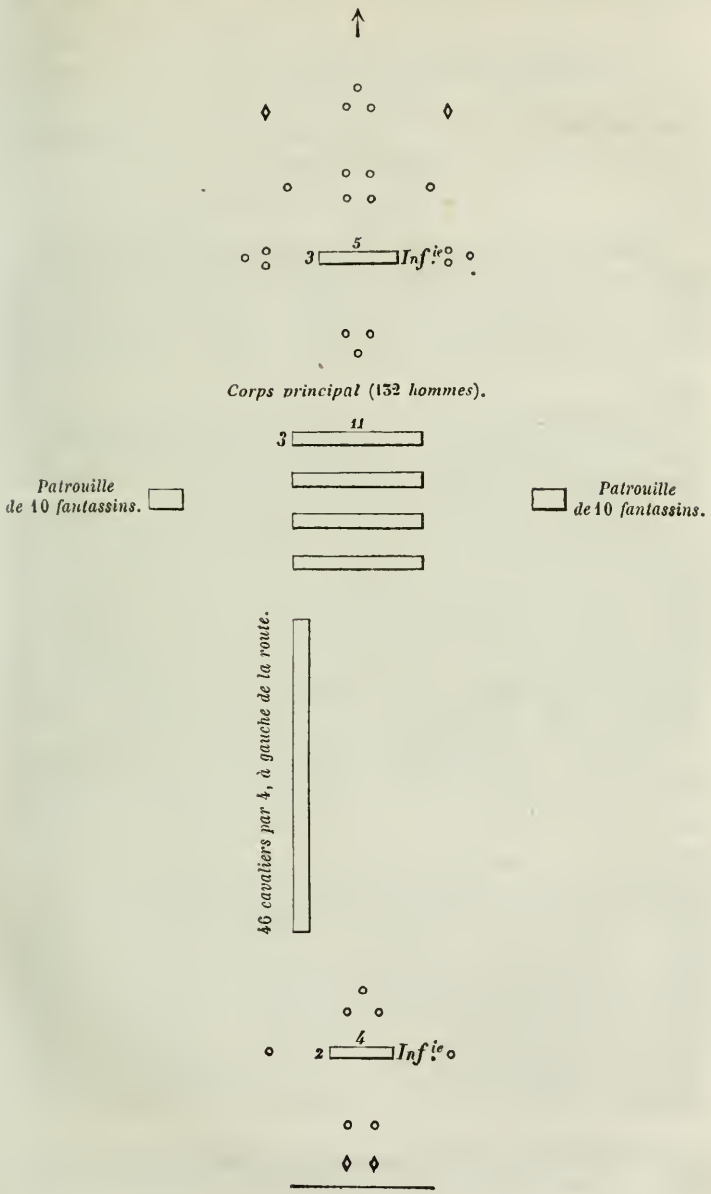

CHAPITRE III.

DES RECONNAISSANCES A MAIN ARMÉE ET DE LEURS MOYENS COMPLÉMENTAIRES.

Préambule.— On appelle *reconnaissance à main armée* (1) tout mouvement de troupes ayant pour objet la découverte ou la vérification d'un ou plusieurs détails concernant la position, la force, les mouvements, l'intention même de l'ennemi.

Cette définition montre qu'une reconnaissance forme la base de toute opération militaire et doit la précéder. Sans reconnaissance, on serait constamment surpris.

Comme les armées couvrent en général leurs marches par des flanqueurs, et leurs camps et cantonnements par un rideau d'avant-postes, il faut, afin d'apercevoir leurs dispositions, *pousser* au delà de ces flanqueurs ou de ce rideau, une reconnaissance qui écarte assez les obstacles pour *voir clairement*. On reconnaît donc à priori que le service des reconnaissances offre des difficultés et peut entraîner loin.

Il ne faut pas confondre la patrouille de reconnaissance (découverte), dont se servent les grand'gardes pour s'éclairer, avec la reconnaissance. La patrouille reconnaît avec moins d'extension, se bornant à remplir le but principal auquel on la destine, par exemple, celui de s'assurer du lieu où l'adversaire se trouve posté, mais sans s'inquiéter de sa disposition tactique et de la force topographique de sa position, tandis qu'une reconnaissance examine en détail la position de l'ennemi, les points faibles de cette position, la manière d'attaquer, la composition du corps ennemi en troupes de toutes armes, le moral du soldat, la vigilance des officiers, l'état

(1) Nous n'avons pas à nous occuper, dans ces *Éléments*, des reconnaissances topographiques.

des approvisionnements, les desseins du chef, la confiance qu'il inspire aux siens, etc., c'est-à-dire recueille et voit le plus de choses possible.

Nous distinguerons cinq espèces de reconnaissances :

1° Les reconnaissances journalières;

2° Les reconnaissances spéciales ;

3° Les reconnaissances secrètes ;

4° Les reconnaissances offensives ;

5° Les reconnaissances en Afrique.

Avant d'aborder ces dernières, nous parlerons du rapport qui doit accompagner chaque reconnaissance, et nous citerons quelques exemples historiques destinés à montrer l'importance de cette petite opération de la guerre.

Les reconnaissances à main armée ne rapportent pas toujours, quand même elles réussissent, tous les renseignements nécessaires, et force est de les compléter par des moyens accessoires que nous étudierons également. Nous dirons d'abord quelques mots des cartes qui retracent le figuré du pays; nous parlerons des guides qui conduisent sûrement les colonnes au travers de ses différents détours ; nous indiquerons les questions à poser aux déserteurs, aux habitants, aux voyageurs, aux prisonniers, pour en tirer un parti utile ; nous traiterons des espions et de la manière de se conduire avec eux ; nous terminerons par des détails sur les principaux indices dont l'observation dévoile quelque particularité relative à l'ennemi.

§ 1er. **Reconnaissances journalières** (1). — Les reconnaissances journalières se font pour veiller à la sûreté, soit des camps ou cantonnements, soit des postes avancés ; elles doivent s'assurer des desseins de l'ennemi, et vérifier s'il se dispose à marcher, à surprendre, à combattre. Certains indices les guideront à cet égard, particulièrement ce qui se passe aux avant-postes ; car si on les augmente, c'est un

(1) Le lecteur fera bien de se reporter, à l'égard des reconnaissances journalières, à l'ordonnance sur le service en campagne, titre x, chap. I.

indice de stagnation, et si l'on modifie leurs emplacements, cela dénote un changement de position.

En pays de plaine, la cavalerie légère fera les reconnaissances; en pays montueux, ce sera l'infanterie, accompagnée toutefois de quelques cavaliers pour la prompte transmission des nouvelles; en pays varié, le corps chargé de reconnaître l'ennemi se composera de troupes des deux armes; dans tous les cas, il devra être peu nombreux.

Il faut exclure la régularité du service des reconnaissances comme du service des avant-postes; elle avertirait promptement l'adversaire des usages suivis, et faciliterait l'enlèvement des corps de reconnaissances.

Un principe essentiel en fait de reconnaissances, c'est que *reconnaître n'est pas attaquer;* aussi une reconnaissance cheminera avec précaution, cachera sa présence, évitera de se compromettre; elle considérera le combat non comme son but, mais uniquement comme un moyen extrême d'obtenir des renseignements en faisant des prisonniers.

Il est encore un autre cas dans lequel la reconnaissance pourra combattre; c'est celui où elle rencontrerait un détachement ennemi marchant rapidement sur le camp, parce qu'alors, après avoir détaché un cavalier pour prévenir de l'approche de l'ennemi, elle retardera sa marche en l'assaillant, et, dans ce but, elle ne doit pas hésiter, en profitant toutefois le plus possible des particularités locales pour compenser son infériorité numérique.

Une reconnaissance devra marcher comme un détachement avec une avant-garde, une arrière-garde et des flanqueurs. Ces derniers auront soin de ne pas s'écarter pendant le jour hors des vues du corps principal, car il suffirait de l'enlèvement de plusieurs d'entre eux pour guider l'adversaire sur les traces de la reconnaissance, et lui permettre de la surprendre sans qu'elle se doutât auparavant du danger qu'elle court.

Afin d'éviter les embuscades, une reconnaissance ne traversera les lieux habités qu'après les avoir fouillés, qu'après y avoir pris au besoin des otages pour garantie des dispositions pacifiques des habitants; elle arrêtera tous les indi-

vidus suivant sa propre direction et voulant la dépasser, car sans cela ils pourraient donner avis de sa marche à l'adversaire.

Quand la reconnaissance ne peut accomplir sa mission sans s'arrêter, elle doit avoir soin de faire halte derrière un accident de terrain, un bois, un mur, qui dissimule sa présence, et de se couvrir pendant son temps d'arrêt par quelques vedettes placées sur les chemins du côté où l'on craint une attaque.

Une reconnaissance peut très bien reconnaître une colonne ennemie pendant qu'elle marche. Pour cela elle la suivra, la côtoiera sans se laisser apercevoir, et la voyant ainsi défiler devant elle, la comptera, remarquera ce qu'elle contient en troupes de différentes armes, en matériel, en accessoires ; observera si elle paraît redoutable, comment elle se garde ; quelles sont ses habitudes pour les montées, les haltes, les passages de défilés ; par où elle se prête le mieux à une attaque ; en quoi semblent consister ses projets ; si ses soldats sont fatigués ; en un mot, recueillera sur cette colonne les renseignements les plus circonstanciés possibles.

§ 2. **Reconnaissances spéciales.** — Aux termes de l'ordonnance sur le service en campagne, les reconnaissances spéciales ont généralement pour but :

« 1° D'apprécier les distances, l'état des chemins et les travaux qu'il exige, la configuration du terrain et les facilités ou les obstacles qu'elle présente, afin de régler en conséquence la marche des colonnes et des différentes armes ;

» 2° D'explorer, dans toutes leurs parties, les positions à occuper successivement, soit pour appuyer toutes les attaques, soit pour se maintenir en cas de résistance ou d'offensive de la part de l'ennemi, soit pour assurer la retraite ;

» 3° De reconnaître l'emplacement et la force des postes principaux ou retranchés de l'ennemi, la configuration de ses positions, les défenses qu'il peut y avoir établies, la difficulté ou les moyens de les aborder ;

» 4° Enfin, d'évaluer, autant que possible, les forces de l'ennemi sur chaque point. »

Les reconnaissances spéciales rentrent dans les attributions des officiers des divers états-majors. Ainsi, par exemple, quand la reconnaissance a pour but de permettre de régler la marche des colonnes ou d'évaluer les forces de l'ennemi, elle est confiée à un officier du corps d'état-major ; si elle a trait à l'état des chemins ou aux postes retranchés de l'adversaire, ou à l'établissement d'ouvrages de campagne, elle doit être exécutée par un officier du génie ; quand elle concerne les moyens d'atteindre de loin, au moyen de feux d'artillerie favorablement situés, la position de l'adversaire, on en remet le soin à un officier d'artillerie. Toutefois, il est facile de concevoir en campagne des circonstances où cette répartition ne pourra être ponctuellement observée, et où un officier du génie devra exécuter sur un point une reconnaissance appartenant, comme attributions, à un officier d'état-major, tandis que, dans une autre localité, un officier d'état-major reconnaîtra l'emplacement le plus propice pour la construction d'un ouvrage de campagne.

L'officier général qui ordonne une reconnaissance spéciale donne des instructions particulières à l'officier qu'il en charge ; ce dernier communique ces instructions au général de la brigade dont il doit dépasser les avant-postes. Le général de brigade ajoute à ces instructions tout ce que sa connaissance particulière des lieux et des actes de l'ennemi lui dicte, et confie un détachement à l'officier envoyé en reconnaissance. Si celui-ci a besoin, pour accomplir sa mission, d'écarter quelques postes ennemis, il ne doit livrer l'engagement nécessaire qu'avec l'autorisation du général de brigade ; l'observation de cette prescription est indispensable, puisque l'engagement en question peut prendre des proportions considérables, compromettre la brigade, quelquefois même la contraindre à un combat intempestif, et que le général de brigade se trouve seul en position convenable pour apprécier le plus ou moins d'opportunité d'une lutte sur son front.

§ 3. **Reconnaissances secrètes.** — Les reconnaissances journalières et les reconnaissances spéciales dont nous venons de nous occuper, ne demandent communément que quelques heures pour leur exécution et se font ordinairement en plein jour. Mais, outre ce cas général dans lequel ces sortes de reconnaissances peuvent être désignées par le nom d'*ostensibles*, il est des cas où il y a urgence de faire ces reconnaissances secrètement ; elles s'appellent alors reconnaissances *secrètes*, et peuvent exiger plusieurs jours et plusieurs nuits, selon que l'ennemi se trouve plus rapproché ou plus éloigné, plus faible ou plus fort, en terrain plat ou en terrain montueux.

On conçoit aisément toute l'importance de tenir ses reconnaissances secrètes, car, s'il est très avantageux d'obtenir des renseignements sur la position et les intentions de l'ennemi, de manière à le prévenir autant que possible et à faire avorter ses projets, il est encore plus avantageux de laisser ignorer à l'ennemi que l'on possède ses secrets, c'est-à-dire toute la clef de ses opérations, car alors on réussira sûrement dans le but de paralyser ses efforts. Au reste, si faire une reconnaissance secrètement est chose avantageuse, il arrive rarement qu'une reconnaissance puisse rester entièrement secrète, parce que l'adversaire parvient souvent à la découvrir, auquel cas elle rentre naturellement dans la classe des reconnaissances ostensibles.

Donnons quelques développements sur les reconnaissances secrètes.

Ces reconnaissances constituent une opération délicate et difficile, car il faut d'abord trouver l'ennemi sans se laisser apercevoir, puis le reconnaître, c'est-à-dire l'examiner avec soin et rassembler sur lui un grand nombre de renseignements ; on les confiera à des officiers de troupes légères, aidés souvent par un officier d'état-major. L'officier chargé d'effectuer une reconnaissance secrète devra être expérimenté et n'avoir sous ses ordres que d'anciens soldats, car des conscrits, à peine familiarisés avec les combats, pourraient tout faire manquer. Il agira avec prudence, sa

mission en comporte, mais néanmoins il devra, dans les moments décisifs, déployer de l'audace ou tout au moins de la résolution ; sans cela il risquerait souvent de ne rien voir et manquerait son but, puisque la reconnaissance la mieux commandée est évidemment celle qui *rapporte* le plus de documents utiles. Un officier irrésolu craindra d'exposer ou son détachement ou sa personne, et au dernier instant, soit par négligence, soit quelquefois même par crainte, ne s'approchera pas suffisamment, puis il fera un faux rapport beaucoup plus dangereux assurément que l'absence totale de renseignements sur l'ennemi. Ce que nous disons à l'égard du chef de la reconnaissance secrète, s'applique aux sous-officiers et soldats auxquels il confie une mission particulière ou qui l'accompagnent très près de l'adversaire ; ces sous-officiers et soldats doivent être mûrs, aguerris, zélés, fidèles. Le maréchal de Montluc a écrit dans ce sens au livre II de ses *Commentaires :* « Capitaines, mes amis, il faut plus tost vous hazarder d'estre pris et sçavoir le vray, que non pas vous fonder sur le rapport des vilains. Ils ont la peur si avant dans le ventre, qu'il leur semble que tous les buissons sont des esquadrons, et l'asseurent (1), et cependant fiez-vous là : c'est comme quand ils voyent cent escus, il leur semble advis qu'il y en a mille. Envoyez tousjours quelques soldats sans peur, et que plus tost ils se hazardent ; et si vous voulez faire mieux, allez-y vous-mesme. Ainsi ay-je tousjours faict, et m'en suis bien trouvé. »

Le sang-froid est une qualité non moins indispensable pour le commandant d'une reconnaissance secrète, car souvent elle le sauvera, et lui permettra, dans tous les cas, de s'approcher extrêmement et de vérifier *de visu* la position et les défenses de l'ennemi. La carrière du plus illustre des ingénieurs militaires offre à ce sujet un exemple frappant. Au siége de Luxembourg (1683), Vauban, pour bien reconnaître la place, s'avançait toutes les nuits jusqu'à peu de distance

(1) A la date de 1545, Montluc cite l'exemple d'un officier qui vit 400 cavaliers dans un vallon où il n'y avait pas un soldat.

des dehors, accompagné par quelques grenadiers qui restaient couchés par terre à la queue des glacis, tandis que lui traversait le glacis et s'approchait du chemin couvert ; une fois il fut aperçu par les défenseurs qui l'ajustèrent, mais lui, continuant à s'avancer, leur fit signe de la main de ne point tirer, fut pris pour un des leurs, continua son inspection, puis se retira lentement, sauvé par son admirable sang-froid et son excès de témérité.

Il faut aussi que le chef de la reconnaissance sache au moins *parler* la langue du pays où il opère : s'il sait *l'écrire*, cela n'en vaudra que mieux. En faisant usage de l'idiome du pays, il paraîtra moins étranger à ceux des habitants et des prisonniers qu'il questionnera, et cette circonstance pourra les rendre plus communicatifs. Cette condition qui s'applique au surplus à toutes les espèces de reconnaissances, mérite d'autant plus d'être mentionnée, que nous sommes, en général, assez paresseux en France pour l'étude des langues étrangères, étude cependant fort utile en guerre, comme on le voit par cet exemple. Si les sous-officiers de la reconnaissance parlent également la langue du pays, ils pourront suppléer les officiers, et surtout être employés à ces mille ruses qui servent à tirer un détachement d'un mauvais pas. A défaut de la connaissance de la langue du pays, celle du latin peut être avantageuse à un officier, en lui permettant de causer avec les prêtres et les personnes instruites, mais alors il faut qu'il contracte l'habitude d'accentuer et de parler le latin comme les habitants.

Le chef d'une reconnaissance secrète se munira d'une bonne lunette et d'une carte exacte du pays qu'il doit traverser, ou au moins d'un croquis relevé au quartier général ; s'il peut se procurer quelques renseignements statistiques et militaires, en causant avec des officiers ayant parcouru les localités environnantes, il ne négligera pas cette ressource.

Le détachement chargé d'effectuer une reconnaissance secrète se composera, en général, de cavalerie légère ; son effectif sera assez faible pour qu'il puisse dérober sa marche, assez fort cependant pour qu'il soit en état de résister à une

patrouille ennemie ; de 15 (1) à 40 chevaux, il remplira ces deux conditions. Si la reconnaissance peut, outre son rôle de recueillir des renseignements, avoir à tenter une petite opération, comme celles d'enlever un poste, d'incendier un magasin, de désorganiser un convoi, on pourra lui annexer quelques fantassins. Les reconnaissances secrètes pourront presque toujours, à moins qu'il ne s'agisse d'un terrain extrêmement tourmenté, être exécutées par des soldats expérimentés de cavalerie légère, parce qu'un cavalier passe partout quand il le veut bien.

La reconnaissance partira secrètement sans se couvrir par des flanqueurs nombreux et écartés, ce qui pourrait donner l'éveil : elle fera diligence afin d'arriver avant le jour à portée des postes ennemis. Pourtant elle n'ira pas tellement vite, qu'elle use sa puissance dès le début de l'opération : « Les forces du cheval, dit à ce sujet le général de Brack (2), sont la fortune du cavalier ; si tout est dépensé en une heure, que reste-il après ? Et le peu que la prudence aurait ménagé sauverait la vie et ferait obtenir la croix d'honneur. Que l'officier en reconnaissance le pense plus que tout autre. »

La reconnaissance cheminera précédée d'une avant-garde, au milieu de laquelle se tiendra un guide ; il sera prudent de monter ce dernier sur un cheval blanc pendant les marches nocturnes, afin de pouvoir toujours le distinguer, quelle que soit l'épaisseur de l'obscurité.

Parvenu près de l'ennemi, le chef de la reconnaissance indiquera aux siens un point de ralliement sis en arrière, où chaque cavalier, sur son ordre ou à un signal convenu, devra se rendre, s'il devenait nécessaire de se disperser, pour échapper à une poursuite. C'est principalement dans

(1) Les Cosaques font souvent des reconnaissances avec moins de monde ; ils partent au nombre de cinq ou six, et l'on en a vu s'écarter jusqu'à vingt lieues de leur camp ou cantonnement ; cela tient à leur manière particulière d'être et de vivre, car e sont en réalité des partisans à cheval, et ils vivent au besoin de rien.

(2) *Avant-postes de cavalerie légère*, p. 189.

la prévision d'un éparpillement forcé qu'il est sage d'envoyer au point de départ une note des renseignements déjà recueillis; on l'écrit très fin sur un petit morceau de papier, que le cavalier choisi pour émissaire place dans son gant; en cas d'attaque, s'il voit qu'il ne peut échapper, il a ordre d'avaler ce papier, ou de le placer dans le canon de son pistolet en guise de bourre, de manière à le détruire en faisant feu.

Une fois le point de ralliement indiqué, l'officier commandant la reconnaissance la formera en trois échelons, puis profitant pour se couvrir des divers obstacles du terrain, s'avancera escorté de deux ou trois cavaliers, et accompagné d'un guide dès la rentrée des patrouilles de l'adversaire. S'il n'est pas aperçu, il observera tout ce qu'il a intérêt de voir; s'il est découvert, il se retirera sur sa troupe restée en arrière. L'apparition successive des échelons trompera l'ennemi sur la force du détachement, et il est probable que l'on pourra gagner quelque obstacle favorable en mettant à profit son hésitation ; sinon l'on se dispersera.

Les échelons formés par la reconnaissance n'ont pas au reste besoin d'une grande régularité; leur distance dépend du terrain, mais il sera prudent de ne pas la porter au delà de 1 kilomètre, afin qu'ils puissent s'observer entre eux.

Quand la reconnaissance est éventée, le mieux consiste souvent à la recommencer dès la rentrée de l'ennemi pour le surprendre, et par suite mieux voir.

L'officier chargé d'une reconnaissance secrète laissera encore, pour arriver à remplir sa mission, sa troupe à une ou deux lieues des avant-postes ennemis, puis s'avancera seul avec un guide, de manière à s'établir au point du jour dans un buisson, une vigne, un taillis ou sur un arbre touffu d'où il puisse tout observer pendant le jour et la nuit suivante.

Enfin, quand on ne peut se procurer autrement des renseignements suffisants, on cherche à faire des prisonniers, mais alors il vaut mieux recourir à la ruse qu'à la force ouverte.

Il ne faut pas oublier que, malgré la difficulté de l'opéra-

tion, on doit dans les reconnaissances secrètes, comme dans les autres, multiplier pour les renseignements les motifs de certitude, tout en agissant promptement, car à la guerre les choses se modifient avec une rapidité qui rend fausses les nouvelles un peu anciennes.

Le but atteint, la reconnaissance secrète se retire en toute hâte et en se faisant aussi petite que possible pour échapper à l'ennemi. Quelquefois son retour se trouve assuré par des postes intermédiaires qu'elle a échelonnés sur la route dans son mouvement en avant.

§ 4. **Reconnaissances offensives.** — Lorsque les reconnaissances secrètes ont elles-mêmes échoué, lorsque les moyens complémentaires des reconnaissances ne donnent aucun résultat satisfaisant, il ne reste d'autre moyen que la force ouverte pour recueillir des renseignements ; de même quand deux armées se trouvent tout à coup en présence après avoir été longtemps éloignées, il est utile de s'assurer positivement de la situation de l'adversaire par une grande reconnaissance. Cette grande reconnaissance, comme la reconnaissance à force ouverte, constitue une *reconnaissance offensive*. On lui donne ce nom, parce qu'elle attaque pour reconnaître, tandis que les autres reconnaissances dont nous avons déjà parlé évitent non-seulement de combattre, mais même de se compromettre.

On emploie, pour effectuer une reconnaissance offensive, un détachement formé exprès, autant que possible avec de l'artillerie et de la cavalerie légères, afin qu'il soit plus maître de ses mouvements. Ce détachement perce le réseau des avant-postes ennemis, refoule tout ce qui couvre l'adversaire, pénètre jusqu'à un point dominant, et entretient l'escarmouche jusqu'à ce que l'officier envoyé en reconnaissance ait tout vu.

La prudence exige que l'on se tienne toujours à portée de soutenir le détachement engagé dans une reconnaissance offensive, ou de le recueillir s'il était ramené trop vivement. L'infanterie sera chargée de ce rôle de soutien, et toute l'ar-

mée se disposera à marcher en cas de circonstance fortuite et favorable qui se présenterait inopinément pour fondre sur l'adversaire (1). On aura également soin de lancer des patrouilles dans diverses directions pour protéger contre une manœuvre tournante les flancs et les derrières de la reconnaissance.

Souvent c'est le général en chef lui-même qui dirige la reconnaissance offensive, et alors il l'exécute ordinairement avec l'avant-garde de l'armée. Frédéric et Napoléon agissaient ainsi, principalement la veille d'une bataille, afin de reconnaître eux-mêmes la position de l'ennemi et d'asseoir en conséquence leur plan d'attaque. Dans ce cas, la reconnaissance offensive devient en quelque sorte un *combat d'essai* (2) ; si l'on y échoue, il vaut mieux ajourner la bataille à un moment où l'on aura pour soi la supériorité des armes.

Une reconnaissance offensive, malgré les précautions prises pour ne pas accepter un combat sérieux, peut entraîner plus loin qu'on ne veut et amener des résultats inattendus ; c'est pourquoi l'ordonnance sur le service en campagne dit que le général en chef peut seul les ordonner, et ajoute : « elles ne sont permises aux autres officiers généraux que dans le cas où ils agissent isolément et hors de tout concours ; ou enfin dans les cas urgents où l'on ne doit pas hésiter à engager sa responsabilité. »

§ 5. **Rapport.** — L'ordonnance recommande de faire pour chaque reconnaissance un *rapport écrit*, rédigé clairement, simplement, positivement, distinguant les renseignements obtenus *de visu* de ceux recueillis par ouï-dire, orthographiant avec soin les noms propres. Pour les reconnaissances spéciales et offensives, elle exige, outre ce rapport, un lever à vue du terrain et des dispositions défensives de l'ennemi.

Le rapport écrit qui accompagne une reconnaissance est aussi indispensable au général en chef que la carte du pays

(1) Marmont, *Esprit des institutions militaires*, p. 162, 165.

(2) Les officiers appelaient jadis cette reconnaissance la *répétition de la pièce*.

sur lequel il opère ; la clarté et la précision exigées pour son style ne doivent pas empêcher d'y comprendre tous les détails propres à éclairer sur les *résultats* de la reconnaissance, et il vaut mieux qu'il soit trop explicite (tout en restant vrai) que trop laconique, parce qu'un exposé incomplet embarrasse toujours celui qui le reçoit. Pour être convenablement rédigé, un rapport de reconnaissance demande un esprit assez habitué à la réflexion pour ne pas se laisser induire en erreur, et assez calme pour juger et comparer froidement ce qu'il a vu avec ce qui est ordinairement, sans se laisser impressionner ni par les dangers qu'il a pu courir, ni par la rapidité qu'il est contraint de mettre à son opération. Cette rapidité est telle en effet que souvent, en quelques heures, un officier doit avoir rassemblé son détachement, exécuté la reconnaissance, rédigé son rapport et mis au net son croquis. C'est pourquoi les officiers ne sauraient trop s'habituer de bonne heure, *se briser* même par des études et exercices préalables, à la rédaction de semblables rapports, parce que s'ils y deviennent habiles, ils seront aptes à rendre de bons services aux armées, et que tout en s'utilisant pour le bien de la Patrie, en contribuant à ses succès, ils attireront sur eux l'attention, et par suite les éloges et les récompenses. En s'exerçant à la rédaction de ces rapports de reconnaissance, il faut surtout s'efforcer de *faire vite et bien*, deux conditions essentielles dans plusieurs circonstances de la vie militaire, à la guerre surtout ; car faire vite et mal, autant ne rien faire, pour ne pas induire en erreur le général en chef par une relation inexacte ; et faire bien, mais lentement, c'est souvent travailler inutilement, car les choses marchent et se modifient si promptement en campagne, que des renseignements exacts et vrais au milieu du jour deviennent fautifs et par suite nuls le soir même. C'est assez dire qu'un esprit lent à concevoir est impropre au service des reconnaissances ; car, suivant l'expression d'Allent (1), « à la guerre, dans ces reconnaissances pour lesquelles le temps, le

(1) *Essai sur les reconnaissances militaires.*

général, l'ennemi ne permettent qu'un coup d'œil, tout est perdu si l'officier réfléchit : l'instant d'agir fuit, tandis qu'il délibère. »

Souvent l'officier chargé d'exécuter une reconnaissance, au lieu de rédiger ses observations, doit se borner à faire un *rapport oral*, quand, par exemple, l'opération ne souffre aucun retard. Il est aussi très important pour les officiers de s'exercer à faire cette seconde espèce de rapport, afin d'acquérir la faculté si rare de peindre en peu de mots, et d'exprimer avec lucidité tout ce qu'il y a d'essentiel dans ce qu'ils ont vu et retenu.

On voit que pour faire convenablement un rapport écrit ou oral, il faut avoir l'habitude de formuler rapidement ses pensées, de leur donner un corps qui les rende compréhensibles pour tout le monde, de les revêtir d'un passe-port qui les fasse accepter. Cette habitude, c'est presque l'art de bien écrire ou de bien dire, art plus difficile qu'on ne pense, et qui ne s'acquiert que par un travail assidu, quelles que soient du reste les dispositions dont on soit doué.

§ 6. **Exemples historiques.** — Voici quelques exemples historiques qui feront comprendre l'importance des reconnaissances exactes et circonstanciées pour le succès des opérations militaires (1).

I. En 1706, « si M. de la Feuillade avait mieux connu la plaine de Piémont et le pied des Alpes, il ne se serait pas amusé pendant deux mois à courir inutilement après M. le duc de Savoie, sorti de Turin avec sa cavalerie, et quand il eut conduit ce prince à l'entrée de la vallée de Luzerne, il n'aurait pas, aussi imprudemment qu'il le fit, mandé au roi (Louis XIV) qu'il tenait l'ennemi avec sa cavalerie dans un pays d'où il ne pouvait plus lui échapper, et il aurait su qu'il n'y a aucune des vallées qui aboutissent dans le Piémont qui

(1) Nous ne citons pas comme exemple la soi-disant fausse reconnaissance de la digue du Zéro, avant la bataille de Luzzara (1702), parce que le général de Vault a montré, dans ses *Mémoires relatifs à la succession d'Espagne*, que le fait est inexact.

n'ait plusieurs communications par des sentiers praticables avec les villes voisines, et qu'ainsi M. de Savoie sortirait de la vallée de Luzerne par sa droite ou par sa gauche, selon qu'il lui conviendrait de faire, pour se débarrasser de M. de la Feuillade qui était devant lui (1). »

II. Dans les premiers jours du mois de novembre 1805, après la prise d'Ulm, Marmont, chargé de gagner Léoben, suivait, à partir de Steyer, le cours de l'Enns, lorsqu'il atteignit le village de Reifling et voulut avoir des nouvelles de l'ennemi qui gagnait les montagnes : « J'envoyai alors, rapporte-t-il dans ses *Mémoires* (2), le capitaine Testot-Ferry, un de mes aides de camp, bon soldat et homme de guerre très distingué, avec 200 chevaux du 8e de chasseurs, et je le chargeai de remonter la Salza. Arrivé à une lieue de la grande route, des paysans l'informèrent qu'un bataillon autrichien venait d'arriver et de camper à une lieue plus loin. Voulant le reconnaître avant de rentrer, il passa la revue de la ferrure de ses chevaux, et ne prit que ceux qui pouvaient marcher plus facilement sur le terrain couvert de glace. Il laissa en arrière le reste pour lui servir de réserve, et se mit en route avec 120 chevaux. Arrivé près du lieu où on lui avait annoncé le camp de ce bataillon, il traversa seul un bois pour observer sans être aperçu, et il vit le bataillon sans défiance, n'ayant placé aucun poste de sûreté, entièrement occupé à son établissement. Il rejoignit son détachement, laissa ses trompettes à la lisière du bois, où elles sonnèrent la charge au moment même où il se précipitait sur le camp avec sa troupe, renversant et brisant les fusils. Il fit réunir immédiatement le bataillon sans armes, et me l'amena prisonnier à mon quartier général. Ce bataillon était fort de 450 hommes et de 19 officiers. Ce trait est certainement une des actions de troupes légères les plus jolies qu'on puisse citer. »

III. Après la bataille d'Austerlitz, une reconnaissance ayant été mal exécutée, l'armée française fit un faux mou-

(1) *Mémoires de Feuquière*, chap. LIII.
(2) Tome II, 1857, p. 331-332.

vement. Lannes et la cavalerie de réserve se dirigèrent à la poursuite des vaincus sur la route d'Olmutz qui ne contenait que leurs bagages et leurs parcs, et il fallut ensuite contremander tous les ordres pour gagner la route de Hongrie par Gœding qui formait leur véritable ligne de retraite.

IV. L'exemple suivant prouvera l'utilité de l'audace dans les reconnaissances secrètes. — En 1809, le capitaine Curely (depuis général) fut chargé, aux alentours de Raab, de reconnaître l'armée autrichienne commandée par l'archiduc Jean. A la tête de 100 chevaux, il s'éloigna jusqu'à plus de 10 lieues de sa division, se faufila sur les derrières de l'ennemi, et parvint à s'embusquer dans un bois à 3 kilomètres du quartier général de l'archiduc. Une longue plaine poudreuse le séparait du village où ce quartier général se trouvait installé; il attend le soir dans son embuscade, et questionne quelques maraudeurs autrichiens arrêtés par ses soldats, pour obtenir des renseignements et former son plan. Un troupeau considérable de bœufs vient à passer près de lui; il s'en empare et le fait parquer dans le bois. La nuit tombée, il remet le troupeau en marche, place au milieu ses cavaliers à pied, tenant leurs chevaux par la bride, et couvert par l'épaisse poussière que soulève ce convoi simulé, approche du village sans être troublé en rien par l'ennemi qui se croit en sûreté du côté du bois dont il sort. Curely pénètre ainsi sur la place du village, et brûle la cervelle à l'un des factionnaires de l'archiduc Jean. A ce coup de pistolet, signal convenu, ses cavaliers s'élancent à cheval, sabrent pendant quelques minutes, jettent chez l'ennemi surpris le désordre et la stupeur à un point tel que le détachement peut quitter le village, et rejoindre sa division sans avoir perdu ni homme ni cheval. Dès son retour, le capitaine Curely communiqua les renseignements les plus précis sur la position de l'armée autrichienne, position d'où l'on conclut celle de notre armée d'Italie qui poursuivait l'archiduc Jean (1).

V. A la bataille de Busaco (1810), la position de Welling-

(1) De Brack, *Avant-postes de cavalerie légère*, 1831, p. 200.

ton, quoique très forte, « pouvait être tournée par la gauche; et si les reconnaissances que Masséna en avait ordonnées eussent été bien faites, on aurait attaqué de revers et jeté l'armée ennemie sur le Mondégo : mais ces reconnaissances ne se firent pas ou se firent mal, et le terrain ne permettant pas à Masséna d'embrasser le champ de bataille, il ne put changer à temps ses dispositions, et donner aux attaques de Ney et de Reynier l'ensemble qui en eût probablement assuré le succès (1). » Cette bataille de Busaco, entre Masséna et Wellington, appartient à la campagne de Portugal en 1810, et fut, comme on le sait, sanglante et indécise.

VI. Souvent un officier ou sous-officier isolé peut en s'aventurant reconnaître la position de l'adversaire ; dans ce cas, pour réussir, il devra recourir à la ruse. Sous ce rapport, le fait dont nous allons parler est utile à connaître. En 1814, aux environs de Vic-de Bigorre, voulant reconnaître seul un corps français placé sur une colline, dont un rideau de tirailleurs défendait les pentes boisées, le capitaine anglais William Light lança son cheval, puis arrivé dans le bois, laissa tout à coup tomber sa bride, et se pencha en arrière dans l'attitude d'un homme qui vient d'être grièvement blessé. Le cheval continua sa route devant le front de nos troupes légères qui, croyant le cavalier frappé mortellement, cessèrent leur feu et n'y firent plus attention. Light put de cette manière traverser le bois, atteindre le sommet de la colline, faire sa reconnaissance. Il eut le bonheur de revenir sain et sauf, en traversant une deuxième fois la ligne des tirailleurs français, malgré plusieurs coups de fusil dirigés contre lui, et rendit compte au feld-maréchal marquis de Wellington, de ce qu'il avait vu (2).

§ 7. **Reconnaissances en Afrique** (3). — En Afrique, l'ad-

(1) *Mémoires de Masséna*, par le général Koch, avec un atlas dressé par le commandant Lapie, du corps d'état-major, t. I, p. LII.

(2) Napier, *Histoire de la guerre dans la Péninsule*, traduction des généraux Mathieu Dumas et Foltz.

(3) Ce paragraphe est extrait de la brochure intitulée : *De la guerre en Afrique*, par M. le général Yusuf.

versaire est presque insaisissable : le camp arabe se trouve partout et nulle part à la fois. Il ne faut donc pas faire dans ce pays de fortes reconnaissances comme en Europe, ce qui serait dangereux, mais bien se borner à l'emploi exclusif de *limiers arabes*, et opposer à l'ennemi ruse pour ruse.

On donne le nom de *limiers* à des cavaliers indigènes que le commandant d'une colonne dirige lui-même, et qui doivent pouvoir lui faire leurs rapports à toute heure. Ces cavaliers se déguisent en prenant le burnous porté par les habitants du pays; ils agissent le jour ou la nuit, à pied ou à cheval, suivant les circonstances. Quatre ou cinq suffisent; ils prennent diverses directions, et quand ils ne peuvent revenir vous donner un renseignement important, ils vous le transmettent au moyen de signaux convenus à l'avance, par exemple, au moyen de feux combinés d'une certaine manière, et dont ils cachent plusieurs fois la flamme avec une couverture ou avec leur burnous, de façon à ne vous en montrer la clarté que par une intermittence dont le plus ou moins de prolongation porte un sens déterminé.

Dans les moments difficiles, on peut faire déserter ces spahis, mais cette désertion doit être réelle aux yeux des troupes et surtout aux yeux des alliés arabes ; le général seul sait qu'elle est apparente et simulée. Par ce moyen, dans la campagne du Maroc (1844), le maréchal Bugeaud sut tout ce qui passait dans l'armée marocaine, et même jusqu'aux conversations qui se tenaient dans la tente impériale.

Ces limiers, en s'échelonnant entre la troupe qui les envoie et l'ennemi, se transmettent leurs renseignements qui parviennent ainsi sûrement. Ce mode s'applique surtout aux attaques de nuit.

Si l'on a besoin de prisonniers, ils se mettent à escarmoucher contre l'arrière-garde de leur propre colonne. Au bruit de la mousqueterie, de véritables ennemis arrivent et se montrent, et après quelques instants d'une escarmouche simulée, à laquelle les tirailleurs de la colonne ne prennent qu'une faible part, les limiers se saisissent de plusieurs vrais

combattants, dont on obtient ensuite les renseignements que l'on désire.

Ces limiers servent encore à découvrir les silos secrets des Arabes, dont les gardiens restent toujours invisibles pour des Européens. Ils se rassemblent plusieurs sur l'emplacement des silos, et y disputent chaudement sur un projet d'attaque contre les Français ; à ces paroles, qui stimulent son patriotisme, le gardien des silos ne tarde pas à sortir de son trou pour se joindre à ceux qu'il croit des amis : alors on se jette sur lui, on le garrotte, puis on en exige la désignation de l'emplacement des silos ou magasins souterrains dans lesquels les Arabes serrent leurs grains. Cette ruse n'est pas à négliger, parce qu'une colonne expéditionnaire peut vivre partout où elle rencontre des silos ; le blé sert en effet, au besoin, à la nourriture des chevaux comme à celle des hommes.

§ 8. **Cartes.** — Les cartes constituent pour les officiers un objet d'utilité indispensable, puisque sans elles on ne peut ni faire ni étudier la guerre. On en distingue deux espèces, les cartes générales ou géographiques, les cartes particulières ou topographiques : les premières servent pour l'ensemble des opérations, les secondes pour les détails et les particularités de la lutte.

Le grand développement des travaux publics et les progrès de l'industrie sont aujourd'hui deux causes de perturbation pour l'exactitude des cartes, puisque les voies de communication et les fabriques ou usines se déplacent ou se modifient rapidement ; aussi doit-on maintenant, même à l'égard d'une carte récente et exécutée par un auteur en renom, la vérifier avant de lui accorder confiance.

Cette vérification, quand on connaît le pays représenté, n'offre pas de difficultés. On examine et l'on compare avec soin les villes, villages, bourgs, rivières, ruisseaux, chaînes de montagnes, forêts, bois, routes, chemins : on voit si leur situation relative se trouve bien reproduite ; ainsi les lieux habités se trouvent ordinairement sur des cours d'eau ; ainsi les rivières prennent leur source dans les montagnes et

suivent les vallées, ainsi les routes traversent certaines villes, certains villages. Si les portions comparées se trouvent exactes, on peut en conclure que la carte mérite confiance.

Quand on ne connaît qu'une portion du pays, on vérifie cette portion ; et si on la reconnaît juste, on en conclut l'exactitude probable de la totalité de la carte.

Enfin, si l'on ne possède aucune notion sur le pays, on peut en faire lever une portion, et lorsque le lever obtenu concorde avec la carte, c'est un indice de sa bonté.

Outre la vérification générale de la carte, il faut, à l'égard des cartes topographiques, les rectifier aux environs surtout des lieux habités, soit en questionnant des personnes connaissant l'état récent du pays, soit en levant soi-même quelque particularité locale que l'on dessine d'abord sur une papillotte de papier à calquer, et que l'on reporte ensuite sur la carte elle-même. Il est d'autant plus essentiel d'indiquer cette manière de rectifier les cartes, que nous avons eu en France l'exemple des alliés qui, se fiant en 1814, pendant leur campagne à l'intérieur de l'Empire, aux cartes de Cassini sans les contrôler, furent souvent induits en erreur relativement aux routes. L'utilité des rectifications dont nous parlons s'applique principalement aujourd'hui aux cartes du pays algérien, pour la plupart inachevées et laissant beaucoup à désirer.

Parmi les cartes qui se trouvent dans le commerce, on devra choisir de préférence celles exécutées dans le pays même qu'elles représentent, parce qu'en général les cartes publiées à l'étranger sont fautives. Ajoutons cependant que l'on peut se fier aux cartes dressées depuis 1815 par les états-majors de plusieurs armées européennes, même pour les pays étrangers, surtout à celles qui émanent du dépôt de la guerre de France.

Les cartes dites *routières*, c'est-à-dire celles où les distances kilométriques des diverses localités entre elles se trouvent marquées, présentent aux militaires cet avantage qu'elles les dispensent d'évaluer continuellement ces distances au moyen de l'échelle et du compas. Malheureusement, de-

puis l'existence des chemins de fer, on ne fabrique plus guère de cartes routières, et la carte d'étapes est peut-être aujourd'hui la seule de ce genre : le public ne connaît donc plus les distances des diverses localités que calculées sur les lignes ferrées et d'après un indicateur ; les militaires ne doivent pas se contenter d'une semblable connaissance, parce que les chemins de fer ne suivent pas toujours entre deux points le tracé le plus bref, parce qu'en guerre, ils peuvent être coupés, et qu'ils ne serviraient pas en tout cas aux opérations de détail.

§ 9. **Guides.** — Les meilleures cartes topographiques, même celles qui n'omettent aucun détail, ne pourraient suffire pour conduire les colonnes ou les détachements d'une armée au travers du dédale formé par le réseau des chemins et sentiers du pays ennemi, si l'on ne recourait dans ce but à des hommes auxquels on confie le soin de les diriger par la route la plus convenable sur l'endroit voulu, et qui reçoivent le nom désignatif de *guides*.

Indépendamment de leurs fonctions spéciales, les guides ont sur les cartes le privilége de pouvoir être interrogés relativement aux dispositions des habitants, aux ressources de la contrée, aux préparatifs de l'ennemi ; au besoin, dans le cas où l'on est certain de leur fidélité, ils serviront d'émissaires pour prendre, chemin faisant, dans les localités voisines, des renseignements secrets sans donner l'éveil.

Pour ces deux motifs, une armée ne peut se passer d'hommes connaissant le pays où elle combat ; l'histoire cite, en effet, un grand nombre de détachements battus ou détruits pour n'avoir pas pris de guides, en avoir eu de mauvais, ou avoir négligé de les surveiller.

Il faut choisir les guides parmi les individus qui, par métier, connaissent les moindres replis du sol et ses passages les plus cachés ; tels sont les gardes champêtres, les facteurs de la poste rurale, les gardes forestiers, les gardes-chasse, les bons chasseurs, les braconniers, les bergers, les charbonniers des forêts, les bûcherons, les contrebandiers, les par-

tisans, certains rebelles, les cicerone qui conduisent en temps de paix les voyageurs à la recherche des curiosités naturelles, les diverses catégories d'ouvriers nomades, les émigrants, les colporteurs. Tous ces individus sont pauvres, faciles à gagner et très propres à guider les colonnes. Dans certains cas, surtout si l'on a besoin de renseignements intelligemment donnés, on pourra prendre ces guides dans des classes plus relevées de la population, mais toujours parmi les personnes qui connaissent à fond les localités, comme, par exemple, parmi les employés des contributions indirectes, les contrôleurs des contributions directes, les géomètres du cadastre, les conducteurs des ponts et chaussées, en choisissant de préférence ceux qui parlent notre langue.

Pour obtenir des guides quand on n'en connaît pas à l'avance, on s'adresse au maire ou bourgmestre de la localité qui en désigne ; si les individus désignés se refusent par patriotisme à servir de guides, on les y contraint par la violence ; si l'on s'aperçoit que leur refus se base sur la crainte de se compromettre aux yeux de leurs concitoyens, on les maltraite en apparence pour qu'ils paraissent ne céder qu'à la force, puis on les récompense ensuite avec générosité. Dans le cas où l'autorité locale montre de la mauvaise volonté pour indiquer ceux de ses administrés propres à faire les fonctions de guides, comme il y en a toujours évidemment quelques-uns capables de bien s'acquitter de ce rôle, on la saisit et on la force à marcher elle-même pour guider la colonne ; ce moyen nous a souvent réussi dans nos dernières guerres d'Espagne.

L'histoire fourmille, d'ailleurs, de faits qui prouvent qu'il faut souvent employer la violence pour trouver des guides. Voici l'un de ces faits : « L'année 1760, raconte le roi de Prusse Frédéric le Grand dans son *Instruction militaire*, en traversant la Lusace pour marcher en Silésie, nous eûmes besoin de guides. On en chercha dans les villages vandales, et lorsqu'on les amena, ils faisaient semblant de ne pas comprendre l'allemand, ce qui nous embarrassait fort ; on

s'avisa de les frapper, et ils parlèrent allemand comme des perroquets. »

Avant de se confier à un guide, il faut, en le questionnant, s'assurer de son intelligence. Dans ce but, on interrogera les guides séparément, sans apprêt, comme si l'on causait avec eux ; c'est là tout un art, car les paysans, et surtout ceux qui servent ordinairement de guides, sont beaucoup plus fins qu'ils n'en ont l'air. On comparera leurs réponses entre elles et avec les cartes topographiques ; s'il existe un accord assez grand, on en conclura que les guides savent, en effet, assez bien ce qu'ils prétendent savoir. Pour faciliter cette comparaison et éviter les erreurs, on aura soin de prononcer, en parlant avec les guides, les noms de villes et de provinces comme le font les habitants mêmes du pays.

On doit, en outre, chercher à découvrir les défauts d'un guide : car ivrogne, il vous égarera ; intéressé, il vous vendra ; poltron, il perdra la tête au moindre sifflement d'une balle ennemie (1). La connaissance de son caractère permet d'ailleurs de tirer des inductions sur la qualité de la marche : supposons-le, en effet, naturellement timide ; s'il paraît plus hardi que d'habitude, soyez sûr que la direction qu'il vous fera suivre est moins belle qu'il ne le dit ; s'il est sombre et craintif, le chemin adopté est plus favorable qu'il ne le prétend (2).

Le degré de confiance que l'on peut accorder à la fidélité d'un guide a aussi son importance : s'il appartient à la nation que vous combattez, craignez son patriotisme, car, pour servir son souverain et son pays, il peut chercher à vous égarer ; s'il professe une religion différente de la vôtre, mettez-vous en garde contre son exaltation, puisqu'il croira plaire à son Dieu en vous trahissant. Choisissez donc pour vos guides, autant que possible, des gens de votre propre pays,

(1) Cela peut lui arriver également sans être entièrement poltron, car son âme ne saurait rester indifférente quand il mène la mort aux siens et qu'une balle amie peut l'atteindre.

(2) Santa-Cruz, *Réflexions militaires et politiques*, traduction Vergy, t. III, p. 265.

ou, à leur défaut, des hommes qui aient un intérêt majeur à vos succès ou dont vous ayez mis la fidélité à l'épreuve.

Même quand les guides méritent confiance, il faut user à leur égard de précautions. Prenez pour otages leurs femmes, leurs enfants, saisissez leurs biens ; menacez-les de rudes peines s'ils vous trahissent, comme l'incendie de leurs maisons, comme la mort pour les otages chers à leur cœur et pour eux-mêmes ; promettez de riches récompenses à leur fidélité et tenez scrupuleusement vos promesses.

Traitez-les, du reste, avec bonté, payez-les largement, montez-les, s'il est nécessaire, pour la rapidité de votre marche, quitte à les faire monter à poil, si vous vous défiez d'eux. Renvoyez-les au fur et à mesure de vos progrès dans l'intérieur du pays ennemi, car ils ne connaissent bien pour la plupart que les alentours de leur village ; gardez néanmoins, et enfermez au besoin, ceux auxquels vos questions ont pu faire deviner des renseignements compromettants, afin qu'ils ne puissent les communiquer à personne.

Quand vous interrogez les guides sur les qualités des chemins, ne vous en rapportez jamais à l'assertion d'un seul guide, et parce qu'il peut songer à vous tromper, et parce que les personnes étrangères au métier des armes n'établissent pas de distinction entre les chemins qui conviennent à l'artillerie, à la cavalerie, à l'infanterie. Le fait suivant, rapporté par Frédéric, confirme pleinement cette observation. « En 1745, dit ce monarque, lorsque, après la bataille de Sorr, l'armée prussienne voulut se retirer en Silésie, je fis venir des gens de Trautenau et de Schazlar, pour les interroger sur les chemins où je voulais faire passer les colonnes : ils me dirent bonnement que ces chemins étaient admirables, et qu'ils y passaient à merveille avec leurs voitures, et que beaucoup de rouliers les passaient de même. Peu de jours après, l'armée fit cette marche. Je fus obligé de faire mes dispositions pour la retraite sur ces lieux. Notre arrière-garde fut vivement attaquée, mais par les précautions que je pris, nous ne perdîmes rien. Ces chemins, militairement parlant, étaient très mauvais ; mais ceux auxquels je m'en informai

n'y entendaient rien, et ce qu'il me dirent était de bonne foi et sans intention de me tromper. Il ne faut donc pas se fier au rapport des ignorants, mais la carte à la main, les consulter sur chaque forme de terrain, s'en faire des notes, et voir sur cela s'il y a moyen de croquer quelque chose sur le papier qui donne une idée plus exacte du chemin que celle que présente la carte. »

En général, on attachera deux guides au moins à chaque colonne ou détachement; l'un marchera avec l'avant-garde, l'autre se tiendra à proximité de l'officier commandant. Ces deux guides ne doivent pas se connaître, mais se contrôler l'un l'autre. Il est, en outre, nécessaire d'avoir ainsi plus d'un guide, afin de pouvoir remplacer ceux qui seraient tués ou blessés grièvement. Si l'on dispose de plus de deux guides, on en mettra souvent un à l'arrière-garde.

Un détachement doit toujours prendre un guide, même quand il suit une route fréquentée, parce qu'une attaque subite peut le contraindre à se jeter dans un chemin de traverse où il s'égarerait sans cette précaution.

Le guide placé à l'avant-garde, c'est-à-dire celui qui conduit réellement la colonne, marchera librement si l'on est sûr de lui; néanmoins, il est toujours plus prudent de le placer entre deux sous-officiers ou soldats chargés de le surveiller et de tirer sur lui à la moindre tentative d'évasion, sort dont on le prévient. Dans les contrées boisées et montagneuses, surtout pendant les marches de nuit, cette précaution devient insuffisante, parce que les paysans sont habiles à se glisser au travers des accidents du terrain et à disparaître, principalement aux approches du danger; c'est pourquoi il faut les fouiller pour leur ôter leur couteau ou autre instrument tranchant, puis les lier au milieu du corps avec une corde, ou même leur attacher les mains derrière le dos; de cette manière, à moins de couper la corde avec leurs dents, opération dont on s'apercevrait probablement à temps, il leur est impossible d'échapper, ce qui garantit la colonne contre l'embarras de se trouver sans conducteur au milieu de chemins inconnus.

Lorsque le guide reste ainsi attaché, on peut facilement l'empêcher de s'endormir sur son cheval, — sommeil qui pourrait avoir l'inconvénient grave d'abandonner la conduite de la colonne à l'instinct de ce cheval, — en tirant de temps à autre sur la corde, de manière à le tenir éveillé par ces saccades; ce moyen trouve constamment son application en Algérie dans les marches de nuit de nos colonnes.

§ 10. **Déserteurs.** — Les déserteurs ennemis sont arrêtés et désarmés aux avant-postes; ils sont interrogés, relativement à la sûreté de son poste, par le commandant de la grand'garde, qui les envoie au général de brigade; ce dernier les questionne, puis ordonne leur départ pour le quartier général de la division, où ils subissent un interrogatoire en règle par les soins du chef d'état-major. Telles sont à leur égard les prescriptions de l'ordonnance sur le service en campagne.

Il faut se défier des déserteurs, les empêcher de communiquer avec qui que ce soit, leur faire promptement quitter l'armée sous escorte, car ce sont quelquefois des espions déguisés.

Les déserteurs ne manquent jamais de donner sur l'ennemi des renseignements de nature à leur valoir une réception favorable, exagérant à cet effet la situation critique de l'armée qu'ils viennent de quitter; aussi ne faut-il pas trop facilement ajouter foi aux réponses de ces malheureux, mais en interroger plusieurs séparément, avec dextérité, et comparer leurs réponses.

On demande à un déserteur : la cause de sa désertion, comment il a pu s'échapper au travers du réseau des postes ennemis, le numéro et la force de son régiment, si ce régiment contient beaucoup de nouveaux soldats, où il est campé, comment s'y fait le service, quel est le caractère de ses officiers supérieurs, si le camp se trouve dans l'abondance, la proportion des malades, les divers bruits qui courent. On varie les questions suivant l'armée à laquelle il appartient, suivant qu'il a quitté une troupe campée ou en marche : on

lui demande encore sur quels points il a vu élever des retranchements, réparer des chemins, créer des magasins, approvisionner des places, réunir des bateaux, organiser des convois, arriver des renforts, distribuer des armes, préparer des ambulances, etc.

§ 11. **Habitants.** — On interroge de préférence le maire ou bourgmestre, le maître de poste, le curé, le maître d'école, le seigneur ou l'homme le plus influent, les chefs d'ateliers ou d'usines, le chef de la gare du chemin de fer, les hommes ayant servi de guides à l'ennemi, le directeur et les facteurs de la poste aux lettres, les supérieurs des congrégations religieuses, les aubergistes, les messagers.

On leur demande, en proportionnant l'étendue des questions à leur intelligence : Où est l'ennemi? Comment marche-t-il? Quelle est sa force? Quelles sont ses dispositions morales? De quelles armes se composent ses troupes? Les hommes paraissent-ils fatigués, les chevaux semblent-ils maigres? Quelle langue parlent les soldats? Font-ils partie de la troupe de ligne ou de la Landwehr? Comment l'ennemi se garde-t-il? Détache-t-il souvent des reconnaissances? Comment opèrent ces dernières? Quelle route conduit à l'ennemi? Si elle offre des défilés, et si, dans ce cas, on peut les tourner? Comment l'ennemi s'est conduit à l'égard de ses guides? Les officiers paraissent-ils inquiets et tristes? Quelle est la population de telle ville ou de tel village, sa distance, ses ressources? La route qui y conduit est-elle large, pavée, macadamisée? Quels sont les gués et les ponts qui assurent le passage sur les cours d'eau voisins? etc.

Les habitants doivent être interrogés séparément et autant que possible dans leur langue, ce qui indique l'utilité des langues étrangères pour les officiers des troupes légères qui sont plus spécialement chargés du service des reconnaissances.

§ 12. **Voyageurs.**—Les voyageurs, soit à pied, soit à cheval, soit en voiture, qui viennent du côté de l'ennemi, n'appren-

dront probablement rien d'important, puisque l'adversaire ne les aurait pas laissé passer s'il avait préparé quelque opération que leur indiscrétion pût faire échouer.

On se contentera donc de leur demander d'après La Roche Aymon (1) : leur nom, leur passe-port ; d'où ils viennent, où ils ont l'intention d'aller ; s'ils ont rencontré des troupes en marche, leur espèce, leur nombre approximatif, ou plutôt le temps qu'ils jugent avoir employé à longer cette colonne ; l'effectif des rassemblements de troupes occupant les villes où ils ont passé ou séjourné ; l'état de ces troupes, la proportion de leurs malades, de leurs recrues ; quels sont les villages occupés par l'adversaire ? Si les avant-postes ennemis sont serrés et bien soutenus ; l'état des chemins, des ponts, ceux que l'ennemi répare ; les points qu'il fortifie ; s'il y a rareté de vivres, de fourrages, de numéraire ; si le paysan souffre ; s'il a conservé ses bestiaux ; si l'ennemi en a ramassé ; quels sont les bruits publics ? Que renferme le dernier journal lu ?

Ces interrogatoires doivent être dirigés avec d'autant plus de calme et d'attention, que souvent ils peuvent servir à découvrir des espions, qui se font passer pour des voyageurs ; afin d'arriver à cette découverte, on tâche d'amener adroitement des contradictions manifestes dans les réponses, puis par la sévérité et la menace, on provoque des aveux qui dévoilent ordinairement une partie des intentions de l'ennemi.

Nous devons présenter une remarque relative aux habitants et aux voyageurs : ils ne sont pas militaires et décrivent le pays tout autrement que le ferait un soldat ; il faut donc ne pas perdre cette circonstance de vue quand on les interroge, et rectifier leurs dépositions en discutant avec eux la position des localités et la direction des chemins d'après les indications des cartes.

§ 13. **Prisonniers.** — On adresse aux prisonniers à peu près les mêmes questions qu'aux déserteurs.

(1) *Des troupes légères*, p. 531.

Des auteurs ont prétendu qu'il fallait encore moins compter sur leurs dépositions que sur celle des déserteurs, mais le maréchal *Marmont* ne partage pas cet avis : « Les réponses des prisonniers, dit-il, sont presque toujours naïves et sincères. On en sait plus par eux que par les espions les plus fidèles ; ceux-ci confondent souvent les noms des corps et des généraux, et évaluent très inexactement la force des troupes sur lesquelles ils font des rapports... On n'imagine pas la candeur, la simplicité, la *vérité* qu'un prisonnier apporte dans toutes ses réponses, sans soupçonner la portée des questions qui lui sont faites, sans croire manquer à la cause qu'il a servie avec zèle, et qu'il est loin de vouloir trahir (1). »

Au surplus, rien ne prouve mieux l'utilité des renseignements fournis par les prisonniers que le soin avec lequel on cherche à s'emparer de soldats ou traînards ennemis, non-seulement dans le service même des reconnaissances journalières, mais aussi quelquefois par des coups de main spéciaux dont voici un exemple : Le 20 février 1814, dans sa campagne défensive du midi de la France contre l'armée anglaise aux ordres de Wellington, le maréchal Soult, « voulant faire quelques prisonniers pour avoir des renseignements *positifs* sur la force et les positions de l'ennemi, ordonna une attaque de nuit sur les troupes qui se trouvaient devant Sauveterre (près d'Orthez). Deux ou trois heures après le coucher du soleil, au moment où l'ennemi s'était livré au repos, et que le soldat, la tête avinée, étendu auprès d'un bon feu, oubliait les fatigues et les dangers, un détachement français, commandé par un officier tout à la fois prudent et audacieux, se glisse dans le bivac à pas de loup et sans être aperçu. Au signal convenu, on fait main basse sur les alliés ; des cris se font entendre ; la nuit grossit le danger ; les ennemis courent aux armes, tirent au hasard des coups de fusil et se battent entre eux. Notre poignée de braves, suivant l'ordre qui avait été donné, repassent le Gave, rentrent à Sauveterre sans

(1) *Esprit des institutions militaires*, p. 161, 277.

avoir eu un seul blessé, et ramènent une cinquantaine de prisonniers encore à demi endormis et tout honteux de se voir ainsi pris. On doit penser que cette petite scène ne fut pas perdue pour la gaieté de nos soldats (1). »

§ 14. **Espions.** — Un des moyens les plus prompts de se procurer des renseignements circonstanciés consiste dans l'emploi des espions. On peut définir l'espion en disant que c'est une personne envoyée par un chef militaire avec mission d'examiner les mouvements de l'ennemi, de pénétrer ses projets et d'en rendre compte.

Il existe quelquefois des personnes qui, par dévouement pour leur Prince et leur Patrie, remplissent momentanément et au moyen d'un travestissement les fonctions d'espion (2). « Les dettes que par des faits de cette nature l'État contracte, ne se payent pas avec de l'argent, et le gouvernement qui voudra être digne de tels sujets proportionnera la récompense au dévouement plus encore qu'aux services (3). » Ces espions sont rares.

Quant aux espions qui exercent ce métier pour de l'argent, il faut les considérer comme des êtres méprisables qui cèdent la plupart du temps à de mauvaises passions dont l'assouvissement exige de l'or. Ce sont les plus nombreux. Malgré leur infamie, on est obligé de les employer, parce qu'eux seuls peuvent procurer sur l'ennemi des renseignements secrets, dont la connaissance est indispensable pour assurer le succès des opérations. Toutes les classes de la société fournissent de semblables espions ; au sommet même de la hiérarchie sociale, on en trouve de dévoués, pourvu qu'on les paye largement et suivant leur position : hommes et femmes, prêtres et laïques se livrent quelquefois à ce honteux trafic. En voici deux exemples :

(1) Pellot, *Mémoire sur la campagne des Pyrénées*, p. 104.

(2) Ainsi un officier déguisé en paysan peut pénétrer dans une place pour découvrir le moyen de la surprendre. Exemples : M. de Gouru (officier du régiment du comte de Saxe), par rapport à Prague, en 1741, et Ney, par rapport à Manheim, en 1798.

(3) *Manuel des états-majors*, par le général Thiébault, p. 96.

1° L'un des adversaires les plus redoutables de la France pendant le règne de Louis XIV, le prince Eugène de Savoie, eut longtemps pour espion le maître de poste de Versailles auquel il payait grasse pension. Ce malheureux ouvrait les dépêches adressées à nos généraux, et en adressait copie au chef des armées impériales qui les recevait ordinairement plus tôt que les chefs des armées françaises.

2° Le maréchal de Luxembourg avait corrompu un des secrétaires du roi d'Angleterre, Guillaume III, lequel l'avertissait des démarches de nos adversaires. Cette intelligence fut découverte, et le traître, contraint d'écrire au général français que les alliés feraient le lendemain un grand fourrage (1). Luxembourg, tranquillisé par cet avis que tous les rapports confirmaient, resta dans son camp de Steinkerque. A la pointe du jour, l'armée entière des alliés tomba sur nos troupes endormies, mais le courage et la discipline des soldats, le sang-froid et les manœuvres savantes de Luxembourg changèrent cette surprise en une victoire complète (1692) (2).

Le service de l'espionnage demande une grande célérité, car les renseignements qu'il procure vieillissent rapidement. Il faut donc y employer des gens adroits, audacieux, habitués à parcourir le terrain dans ses moindres sentiers, ou dont l'appât du gain stimule les facultés. Ce seront surtout en campagne les contrebandiers, les colporteurs, les braconniers, les divers marchands qui fréquentent les cantonnements ; ce seront aussi dans les grandes villes les maîtres d'hôtels, d'auberges, de cafés (3), tous ceux qui ont de fréquentes et nombreuses relations avec le public. Des sous-officiers, quelquefois des soldats intelligents, recevront mission de causer avec ces individus, de découvrir ceux qui

(1) *Mémoires du marquis de La Fare*, 1734, p. 222.

(2) Nos soldats portaient alors la cravate. Surpris dans cette occasion, ils nouèrent leur cravate à la hâte, et la cravate ainsi nouée devint à la mode, sous le nom de *cravate à la Steinkerque*.

(3) Dès son arrivée en Espagne (1710), Vendôme, pendant le séjour des Autrichiens à Madrid, eut pour espion un maître de billard de cette capitale, Français établi dans la Péninsule et parlant plusieurs langues.

consentiraient à servir d'espions et de les mener au chef d'état-major. Lorsque l'armée est répartie dans des cantonnements, ces sous-officiers et soldats peuvent engager les habitants qui les logent à jouer le rôle d'espion, rôle qui leur sera d'autant plus facile qu'en cas d'occupation d'un territoire ennemi, il est rare qu'il n'existe pas entre les habitants des localités voisines quelque moyen secret de communiquer. Aux avant-postes, lorsque les armées restent longtemps en présence, les soldats des deux partis finissent quelquefois par se rapprocher, par causer et boire ensemble; on peut, dans ces instants de familiarité, faire à un soldat ennemi une ouverture adroite pour voir s'il se chargerait volontiers du service d'espion, puis achever de le déterminer par une offre séduisante.

Quand tous ces moyens ne suffisent pas pour se procurer des espions, la guerre autorise un dernier moyen, cruel sans doute, mais que justifie la nécessité d'obtenir des nouvelles de l'ennemi. C'est de choisir un riche propriétaire père de famille, et de le contraindre de passer chez l'ennemi, sous prétexte d'échapper aux violences qu'on lui fait, pour rapporter ensuite tout ce qu'il aura examiné et vu, sous peine, s'il ne joue pas ce rôle forcé, de voir sa femme et ses enfants prisonniers ou morts, et ses maisons brûlées. On lui adjoint souvent un homme entendu, parlant la langue du pays, qui passe pour son domestique, l'accompagne, et rapporte quelquefois seul le résultat de l'espionnage. Le propriétaire répond de la vie de cet homme, dont la perte entraînerait pour lui les mêmes conséquences que la négligence dans l'accomplissement de sa mission. Ce moyen, auquel on ne devra recourir qu'à la dernière extrémité, est indiqué par Frédéric le Grand.

Dans le cas où l'on combat dans son propre pays, on doit espérer que presque tous les habitants serviront d'espions contre l'ennemi, en mettant à honneur d'indiquer les moyens de l'attaquer, malgré les dangers que ce rôle patriotique peut entraîner pour eux. Il est alors utile de faire déguiser un militaire en habitant, parce que de cette manière, sans exci-

ter de soupçons, il observera plus complétement ce qui concerne les mouvements de l'ennemi.

Si l'on fait la guerre dans un pays que divisent deux partis politiques, en prêtant appui à l'un de ces partis, on saura tout ce que fait l'ennemi, parce que le parti que l'on favorise espionnera l'autre ; c'est ce qui nous arriva dans notre campagne de 1823 en Espagne. Si, au contraire, on combat au milieu d'une nation qui se soulève et entreprend une résistance nationale, il devient extrêmement difficile de se procurer des renseignements, car l'espionnage tombe et s'annule, comme cela eut lieu à notre égard en 1812 en Russie, en 1813 en Allemagne (1).

On s'assure de la fidélité des espions, soit en comparant les renseignements fournis par plusieurs d'entre eux sur le même objet, parce qu'une concordance parfaite parle en leur faveur ; soit en vérifiant si les avis qu'ils donnent procurent de grands avantages contre l'ennemi, puisque dans ce cas il est évident qu'ils ne vous trahissent pas pour le servir (2) ; soit en les faisant épier par d'autres espions. Dès que l'on commence à douter de la fidélité d'un espion, on le prévient, au moment où il vient faire son rapport, que ce rapport sera vérifié, qu'on le gardera jusqu'à la fin de cette vérification, et que sa vie répond de sa véracité (3).

Malgré ces précautions, souvent les espions sont *doubles*, c'est-à-dire servent à la fois les deux partis ; si l'on soupçonne cet état de choses, le mieux est de chercher à les gagner par de riches cadeaux et un traitement plus élevé, puis ensuite de s'en débarrasser, si leurs rapports n'offrent aucune particularité intéressante. On peut d'ailleurs laisser échapper

(1) On peut alors essayer de rassembler des vêtements complets de soldats ennemis et d'en revêtir un détachement de ses propres soldats choisis parmi ceux qui parlent la langue du pays : les paysans, trompés, déclareront probablement à ces derniers ce qu'ils sauront ; mais ce moyen ne réussit pas toujours.

(2) *Réflexions militaires et politiques*, par Santa-Cruz, traduit par Vergy, t. II, p. 372.

(3) *Manuel des états-majors*, par Thiébault, p. 99.

adroitement devant eux quelques paroles indiquant un faux mouvement à exécuter, afin qu'ils induisent le général ennemi en erreur, en le lui rapportant comme un mouvement réel dont ils ont eu l'adresse de surprendre le secret. Le célèbre général russe Souvarof, connu pour son énergie et ses singularités, s'apercevant un jour, en Pologne, qu'il y avait un espion parmi les gens de sa suite, ordonna de se tenir prêt à marcher au premier chant du coq ; l'espion prévint l'ennemi qu'il serait attaqué vers minuit ; mais, à huit heures du soir, Souvarof parcourut son camp en imitant le chant du coq ; aussitôt ses troupes se mirent sur pied et l'ennemi, surpris par une attaque anticipée, fut battu. Je cite ce fait bizarre pour montrer le genre de ruses auxquelles on peut recourir au besoin pour tromper les espions doubles.

Les espions ne doivent ni séjourner dans un camp, ni communiquer avec les soldats ; ils ne se connaissent pas entre eux, et on les désigne par un *nom de guerre*, afin de ne point les compromettre.

Comme les espions adoptent toutes sortes de déguisements pour pénétrer dans un camp, on surveillera tous les individus qui se présentent pour y entrer, tels que mendiants, marchands, joueurs d'instruments, voire même les habitants qui viennent en simples curieux. Les femmes galantes exercent souvent le métier d'espion ; il faut en outre que les militaires évitent de s'éloigner pour aller les trouver, car souvent ils payent de leur tête un moment d'oubli : on ne saurait trop leur rappeler l'exemple du duc de Guise qui, en 1647, perdit Naples pour un rendez-vous avec une femme qui le vendait aux Espagnols. Les ecclésiastiques et les moines, principalement dans les pays méridionaux, jouent quelquefois aussi le rôle d'espions, et ils s'en acquittent alors avec une supériorité qui les rend fort dangereux, comme nos troupes l'ont cruellement éprouvé en Espagne et en Italie ; le mieux à leur égard, c'est de se les attacher, tout en se défiant d'eux, parce qu'ils peuvent fournir d'utiles avis. Si une armée combat dans un pays pratiquant une religion différente de la sienne, elle a pour elle ceux des habitants qui

professent la même religion, et par suite un grand nombre d'espions à sa disposition ; c'est ce qui arriva en 1806 et 1807, sur le territoire prussien, à l'armée française qui, d'après le témoignage du général de La Roche-Aymon, n'eut pas de partisans plus zélés que les prêtres catholiques de la Nouvelle-Prusse.

Parmi les individus attachés à l'armée on surveillera les cantiniers qui entendent les conversations des sous-officiers et soldats, ainsi que les commis de l'administration des vivres et fourrages qui ont entre les mains les états d'effectif des différents corps; les uns et les autres servent souvent d'espions à l'ennemi.

Relativement aux espions, il faut garder sur les renseignements obtenus par eux, comme du reste sur presque toutes les choses de la guerre, un secret profond, principalement vis-à-vis de l'ennemi, parce que le moindre projet, dès qu'il est ébruité, devient ordinairement inexécutable. Ainsi ne donnez point à connaître que vous êtes souvent et nettement informés de ce que fait votre adversaire, afin qu'il ne cherche pas à découvrir d'où vous recevez ces avis, et qu'il n'adopte aucune mesure propre à les rendre inutiles. Le roi de Castille, Alphonse X, parlant un jour au comte d'Artois, lui dit étourdiment qu'il apprenait exactement chacune des négociations secrètes entamées par la France ; cette imprudente parole donna l'éveil aux Français, qui se livrèrent à une enquête et finirent par s'assurer que l'espion qui avertissait Alphonse X était un valet de chambre du roi de France.

Ajoutons, pour terminer ce paragraphe, qu'il faut fouiller minutieusement un espion dès qu'on l'arrête, et surveiller en même temps ses moindres mouvements, car souvent il cherche à rouler et à mâcher la dépêche qu'il porte : quelquefois cette dépêche se trouve cachée dans une portion de son habillement. Deux exemples prouvent ce dire.— Un espion, chargé en 1704, par l'Électeur de Bavière de porter à un chef hongrois une lettre du maréchal de Marsin, la roule et l'enveloppe si bien, qu'il parvient à l'enfouir dans un bouton de son habit,

dextérité qui ne l'empêche pas, au surplus, d'être découvert et pendu (1). — Dans la campagne de 1777, qui appartient à la lutte de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, un espion anglais, surpris, avale une balle d'argent. Les Américains la lui font rendre par une dose d'émétique; elle était creuse et contenait le message en six lignes d'un général (2).

§ 15. **Indices.** — Outre les divers moyens complémentaires des reconnaissances dont nous venons de traiter, on peut encore se procurer d'importants renseignements à la guerre pour l'observation des *indices*.

On entend par cette expression tout signe ou objet quelconque qui, frappant la vue ou l'ouïe, révèle soit la présence, soit la force, soit les projets de l'adversaire.

L'art de deviner les intentions de l'ennemi sur de légers indices trompe rarement ; il constitue l'un des plus précieux apanages du génie du guerrier. Dans le démon familier qui inspirait Socrate, dans la biche qui accompagnait et conseillait Sertorius, dans le dieu Neptune, dont Scipion le second Africain prétendait obtenir des révélations, il faut voir l'art des indices. Pour se rendre habile dans cet art, on étudiera le caractère, les habitudes (3), les intérêts de la nation, du général, des troupes que l'on combat; on s'habituera à observer, à comparer, de manière à s'apercevoir du moindre dérangement dans le camp (4) ou les mouvements de l'adversaire. L'art des indices appartient à la partie morale de la guerre et se base le plus souvent sur la connaissance du cœur

(1) Mauvillon, *Vie du prince Eugène de Savoie*, 1740, t. II, p. 139.

(2) *Écrits de Washington*, édition Guizot, t. I, p. 291, note.

(3) « On m'a assuré que tout le succès du passage du Pô, en 1706, par le prince Eugène de Savoie, dépendait d'une *partie d'ombre* qu'un certain général faisait toujours à une heure marquée, et à laquelle il n'était pas possible de l'arracher. » (*Essai sur les qualités d'un général*, in-4°. Milan, 1758, p. 67.)

(4) Avant la bataille du Métaure (208 ans avant J.-C.), Hasdrubal, frère d'Hannibal, entend sonner l'ordre *une fois* dans le camp du préteur et *deux fois* dans celui du consul : il ne doute plus dès lors que les deux consuls romains ne soient réunis contre lui. (Tite-Live, xxvii, 47.)

humain. Le maréchal de Villars possédait dans cet art une habileté si grande que le duc de Savoie disait de lui : « Ce duc de Villars est sorcier : il devine tout ce que je dois faire. »

L'observation des indices peut être utile aux sous-officiers comme aux officiers ; voici l'indication des principaux.

Si l'on distribue des souliers dans les cantonnements, si les soldats nettoient leurs armes, c'est un indice de mouvement. — Si des munitions nombreuses arrivent, si de nouveaux uniformes paraissent, c'est que de nouvelles troupes vont se joindre aux anciennes pour faire une attaque. — Si l'on établit sur un point des magasins de vivres, c'est un indice que des régiments vont s'y réunir. — Un assemblage de bateaux amenés de loin sur une même rive dénote une tentative de passage; s'ils sont incendiés, la retraite sera franche. — Si des ponts importants sont détruits, la retraite sera longue. — Si l'on amasse des échelles dans un bivac, il y aura assaut contre quelque ville. — Quand l'ennemi masque ses mouvements sur un champ de bataille et masse ses escadrons, c'est qu'il prépare une attaque redoutable ; quand il déploie ses troupes, c'est qu'il va prendre position. — S'il porte en arrière son artillerie, ses ambulances, ses parcs, c'est un indice de retraite ou de changement de front. — Si les feux de bivac apparaissent plus nombreux, mais petits, s'ils sont trop visibles par leur position, allumés successivement, éteints promptement, cela dénote ou faiblesse ou retraite. — Quand l'ennemi attaque au point du jour, son mouvement sera général ; quand il attaque le soir, son mouvement sera partiel et n'aura probablement d'autre but que de reconnaître, de prendre position, ou de gagner du temps pour couvrir une retraite. — Les traces des pas d'hommes et de chevaux, les traces des roues, observées quant à leur sens, à leur plus ou moins de profondeur, à la largeur de leur ensemble, fournissent des renseignements sur la direction, la force, la composition d'une colonne. — La poussière soulevée par une colonne donne des indices semblables ; elle forme un nuage épais et peu élevé pour l'infanterie, moins épais et plus élevé

pour la cavalerie, très épais pour les parcs et les équipages ; la poussière des fourrageurs est plus légère et plus étendue que celle des escadrons. — Le bruit de la marche indique par où passe une colonne qui se meut à proximité. — Quant le reflet des armes paraît très brillant, le corps aperçu vous fait probablement face ; s'il en est autrement, il tourne le dos.— Dans un pays insurgé, l'air craintif ou insolent de la population indiquent que l'adversaire est loin et faible, ou près et fort. — Le nombre des feux de bivacs permet de calculer approximativement la force de l'ennemi, car on estime qu'il y a par chaque feu 10 Français, 4 Russes, 5 Hollandais, 6 Anglais, 6 Allemands. — On reconnaît quel ennemi s'avance à la tournure des masses, à la rectitude des lignes, au genre et à la hauteur des coiffures (1), à la couleur des pantalons, à la teinte des buffleteries ; on le reconnaît aussi à la couleur des habits ou capotes qui varie chez les différentes nations européennes, qui est verte en Russie, rouge en Angleterre, blanche en Autriche, bleue de ciel en Bavière, gros bleu en Prusse, en Espagne, en Wurtemberg et dans les États secondaires de l'Allemagne.

Dans l'observation des indices, il faut s'appliquer à reconnaître ceux qui ne sont qu'apparents et que l'ennemi emploie quelquefois comme une ruse pour induire en erreur ; tels sont, par exemple, les *feux volants* dans les bivacs.

(1) La Prusse et la Russie ont adopté un casque terminé en pointe : le schako, le bonnet à poil, la casquette, la chachia dominent ailleurs.

CHAPITRE IV.

PASSAGES DE RIVIÈRE.

Les cours d'eau constituent l'un des plus grands et plus fréquents obstacles à la guerre : les dompter, voilà donc un but important, indispensable à atteindre. On les traverse de diverses manières, suivant leur nature, suivant les moyens dont on dispose : tantôt ce sera sur des ponts, qui tous nécessitent et un certain matériel et un long travail, tantôt ce sera de la manière la plus primitive et la plus simple, c'est-à-dire en entrant dans l'eau, soit à gué, soit à la nage, ou bien encore en profitant de l'instant où l'abaissement de la température congèle et solidifie l'élément liquide.

Nous avons surtout ici à nous occuper des procédés expéditifs, des passages improvisés : mais ceux-là mêmes exigent que l'on examine avec soin les particularités qui distinguent le cours d'eau, et pour y parvenir, il faut une première démarche, la démarche qui précède toutes les opérations militaires.

§ 1er. **Reconnaissance d'une rivière.** — La reconnaissance d'une rivière doit exposer les renseignements suivants :

1° Son parcours depuis sa source jusqu'à son embouchure ; les sinuosités de ce parcours et les coudes prononcés ; les îles, et si elles sont dénudées ou couvertes de plantations ; la nature des rives ; l'existence d'un chemin de halage et des autres voies qui y aboutissent ; la direction du fil d'eau ; les écluses, barrages, moulins, prises d'eau ; les moyens de faire refluer ou de détourner les eaux ; la nature du lit ; les crues périodiques ou subites ; sa disposition à geler et la force ordinaire de sa glace.

2° Ses affluents et leur importance militaire ; jusqu'où le flot de la mer haute y remonte ; le point où elle commence

à être flottable ou navigable; l'espèce et le nombre des bateaux qu'elle porte.

3° Sa profondeur et sa largeur; la vitesse de son courant; la durée probable du passage; — éléments qu'il faut déterminer par soi-même et non recueillir par ouï-dire.

4° Les places fortes ou postes qu'elle arrose; le rôle qu'elle peut jouer dans la défensive ou l'offensive.

5° Tous les points de passage; soit les endroits propres à recevoir un pont improvisé; soit les endroits guéables; soit les ponts existants, ponts dormants en pierre, ponts dormants en bois, ponts tournants, ponts présentant au milieu une partie mobile, ponts volants (bacs ou trailles), en indiquant pour chacun d'eux leur étendue en largeur et en longueur, leur degré de solidité, la manière de les défendre ou de les détruire.

Ces divers renseignements seront réunis et expliqués avec une exactitude scrupuleuse; il ne faut en effet rien perdre des avantages naturels ou artificiels, si l'on veut interdire le passage de la rivière, et il faut éviter tout genre d'obstacle, si l'on vise à la traverser de vive force.

§ 2. **Recherche, destruction et réparation des gués.** — On appelle *gué* l'endroit d'une rivière où l'eau est si basse que l'on peut y passer sans bateau et sans nager.

La profondeur d'un gué monte à 1 mètre pour l'infanterie, à $1^{m},30$ pour la cavalerie et pour les voitures dont le chargement peut être mouillé sans inconvénient, à $0^{m},70$ pour les voitures dont le chargement ne doit pas être mouillé.

L'existence d'un gué dispensant de tout autre moyen plus compliqué et plus long de passer la rivière qui fait obstacle, il est important de les rechercher avec soin; voici comment on les reconnaît.

Si l'on aperçoit un sentier ou chemin partant de la rive opposée, cela indique presque toujours le point où aboutit un gué; tandis que sur la rive où l'on est, la tombée d'un chemin n'indique souvent qu'un endroit où l'on mène boire les chevaux.

Lors des basses eaux, si une rivière coule rapidement entre deux bancs de sable, il existe probablement un passage guéable d'un banc de sable à l'autre, quoique ce passage ne soit ni frayé, ni connu des gens du pays (1). Ces sortes de gués résultent des dernières crues d'hiver et n'offrent pas toute sécurité.

Les rivières peu larges deviennent fréquemment guéables au-dessous des moulins, près de leur embouchure dans la mer ou à l'endroit de leur confluent avec une autre rivière : dans ces différents cas, en effet, le choc des eaux produit une déperdition de vitesse et amène ainsi un dépôt de matières terreuses, un banc assez élevé pour permettre de franchir à gué.

On reconnaît un gué au moyen d'une nacelle montée, outre les hommes qui manient l'aviron, par un officier tenant une sonde placée au bas d'une corde à 1 mètre par exemple de distance d'un flotteur : chaque fois que la sonde touche le fond, on plante un jalon, et la série des jalons plantés trace la direction du gué.

Un groupe de lanciers s'engageant à cheval dans le lit de la rivière et tâtant le fond avec le bout de leurs lances, ou plusieurs nageurs plongeant là où ils ne trouvent pas pied, peuvent encore découvrir facilement un gué.

On dit en général qu'une rivière offre plus rarement un gué dans les parties tortueuses de son cours que dans les portions en ligne droite : il faut pourtant faire exception pour les doubles coudes. En effet, ainsi que l'indique la figure ci-après, le courant qui frappe en A, y creuse les terres, les transporte et tend à les déposer le long de BC où la profondeur diminue bientôt ; de même le courant qui frappe en E, y creuse la rive et y augmente la quantité de l'élément liquide au détriment de la portion FG : l'élévation simultanée des parties correspondantes BC et FG, peut former un gué.

Quelquefois des rivières qui ne sont pas guéables dans une direction perpendiculaire à leurs rives, offrent, suivant une

(1) La prudence veut que l'on ne croie pas les paysans sur parole, relativement à la quantité et à la qualité des gués.

direction oblique, un gué que l'on ne soupçonnait pas d'abord. Ces gués obliques possèdent l'avantage que le courant

GUÉ DANS UN DOUBLE COUDE.

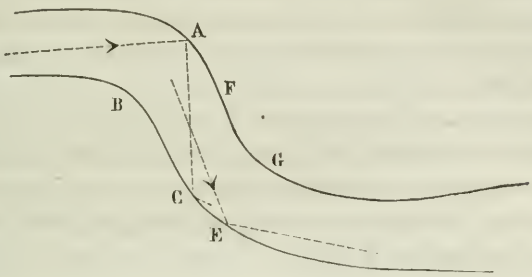

de l'eau aide souvent dans cette circonstance le soldat à gagner le bord opposé.

Un bon gué remplit six conditions principales :

1° *Le bord de la rivière sur lequel on se tient doit être plus élevé que celui où l'on veut aborder*, afin que l'on puisse manœuvrer sans être découvert par l'ennemi et le dominer par ses batteries.

2° *Les gués larges sont préférables*, parce qu'il importe à l'assaillant de présenter à l'ennemi une tête de colonne puissante.

3° *L'eau ne doit pas être rapide*, puisque les forts courants fatiguent le soldat et quelquefois l'entraînent.

4° *Le fond du gué sera uni et ferme*, car un sol mouvant fatigue et embourbe le fantassin, tandis qu'un sol parsemé de gros cailloux lui blesse les pieds. Un fond de roc est d'ailleurs trop glissant, d'où il suit que le fond de gravier reste le meilleur (1).

5° *Les rampes du côté de l'ennemi doivent être douces.* En effet, si le rivage était escarpé, l'ennemi aurait beaucoup de facilité à empêcher le soldat venant de passer la rivière à gué, de gagner à l'escalade la crête du rivage et de combattre avec agilité.

6° *Un gué, que l'ennemi pourrait détruire en ouvrant des*

(1) Ce fond existe presque toujours dans les pays de plaine.

écluses en sa possession, serait mauvais : même conclusion pour un gué susceptible d'être creusé par une fonte subite de neige, ou par une pluie torrentielle. Parce que l'ennemi ou le hasard pourraient interrompre le passage au moment où il ne stationnerait sur le bord opposé qu'un nombre de troupes trop peu considérable pour soutenir les efforts de l'adversaire.

Tout gué, dont on a constaté l'utilité, doit être gardé ou protégé avec le même soin qu'un pont, c'est-à-dire au besoin par un ouvrage de fortification passagère ; tout gué, au contraire, dont l'ennemi se servira probablement, doit être embarrassé, rompu ou détruit.

De l'indication précédente des diverses conditions de bonne qualité à remplir par un gué, ressortent naturellement les moyens de l'embarrasser ou de le détruire.

On embarrasse un gué en y jetant des arbres avec toutes leurs branches, la tête tournée vers la rive ennemie, et en les opposant obliquement au courant, s'il est rapide. Il semble utile, quand on le peut, de relier ces arbres ensemble, soit avec des chaînes de fer (1), soit avec des câbles goudronnés. Aux abattis, on peut substituer, ou joindre, les piquets de différentes hauteurs enfoncés de force et très difficiles dès lors à arracher (2) ; les chausse-trapes ; les tables garnies de clous ; les herses de laboureur. En répandant et en fixant ces différents objets, les pointes en l'air, sur l'entrée, la sortie et les diverses parties du gué, on en rend le passage presque impossible. — On embarrasse également un gué, en taillant pour ainsi dire à pic le rivage où l'on se trouve, de ma-

(1) Sur les bords de la Montre, petite rivière d'Alsace, le comte de la Roche, colonel français placé sous les ordres du général comte de Saint-Germain, fit jeter au fond des gués (il y en avait deux) et d'un abreuvoir voisin (pour 40 chevaux) quantité d'arbres fruitiers (à défaut d'autres plus convenables), qui furent arrangés les uns au travers des autres, entrelacés plus solidement que finement, et liés avec beaucoup de chaînes de fer telles qu'on en rencontre chez les paysans du nord. (Voyez *Essai sur la petite guerre*, 1770, in-12, par le premier de ces officiers.)

(2) Rappelons, pour les gués embarrassés par des piquets, le nom de *gués piqués*, dont se servent plusieurs auteurs.

nière à le gratifier autant que possible de l'inaccessibilité.

Pour rompre ou détruire un gué, on creuse dans son milieu, et suivant la direction de la rivière, un fossé large et profond, ou plusieurs fossés moindres, dont on disperse les déblais, en les jetant au fur et à mesure sur la surface de l'eau, afin que l'ennemi n'aperçoive pas sur le bord un amas de terre qui lui dévoilerait qu'on a travaillé le gué : ces fossés, étant remplis d'eau et inconnus à l'adversaire, feront périr une partie des soldats et arrêteront les autres. On peut aussi dans le même but forer des puits ou entonnoirs, garnis même chacun d'un gros piquet au centre, soit sur la rive, soit dans le milieu du gué : les soldats et les chevaux, en y culbutant, paralyseront beaucoup l'action de la colonne qui traversera la rivière. On peut enfin détruire un gué, en grossissant, à l'endroit où il gît, le volume des eaux : pour cela, on construira un batardeau en aval, ou bien on rompra les digues qui se trouvent en amont.

Voici comment on entreprendra la réparation d'un gué détruit ou rompu, et l'amélioration d'un gué défectueux.

Si le volume des eaux est grossi par un batardeau, on cherchera à se rendre maître de ce batardeau, puis à le rompre. S'il est grossi par la rupture d'une digue située en amont, on aura soin de rétablir cette digue. Si l'ennemi a creusé au milieu du gué un fossé ou des puits, on les comblera au moyen de pierres recouvertes de fascines. Enfin, si le gué se trouve embarrassé de chausse-trapes, piquets, madriers cloués et herses, il faudra le purger avec des rateaux de tous ces obstacles nuisibles, et protéger l'opération par des tirailleurs embusqués derrière les saules de la rive. Folard recommande pour ce sujet de se servir de griffes de fer, attachées à de longues cordes et jetées le plus avant possible dans le gué. Quant aux chausse-trapes, cet auteur ne croit pas « qu'on puisse jamais s'en délivrer dans un fond de bonne tenue et de gravier (1) » : le mieux alors consiste à poser sur

(1) Polybe, avec *Commentaire par le chevalier de Folard*, 1729, t. V, p. 147. — Dans un fond de boue ou de sable, elles s'enfoncent promptement et ne restent redoutables que pour les premiers soldats qui passent.

le fond, pour le restituer, une série de claies chargées de pierre, mais quelquefois ce moyen ne réussit pas, et il faut abandonner un passage trop dangereux. Il demeure évident, d'ailleurs, que plus la rivière est large, plus il devient difficile de purger le gué.

On améliore un gué défectueux en consolidant son fond au moyen d'un lit de fascines ou de claies empierrées, et en rendant son abord et son débouché plus faciles au moyen de rampes douces que l'on construit sur les deux rives. Lorsqu'il y a seulement une faible largeur de la rivière qui n'est pas guéable, on peut exhausser le fond dans cet intervalle, avec des fascines garnies de pierres, ou avec des caisses remplies de pierres, de sable, de terre. — On élargit, par le même procédé, un gué trop étroit.

Une excellente précaution à prendre, principalement sur un cours d'eau large et rapide, consiste à *baliser* (1) les gués, dans toute leur étendue, par deux rangs de forts jalons, sur lesquels on trace des marques qui avertissent des modifications survenant dans la profondeur de l'eau.

A propos de ces modifications, il nous semble utile d'observer :

1° Qu'il ne faut pas, à cause de sa fragilité, compter sur un gué comme moyen d'assurer la communication entre deux corps d'armée ;

2° Qu'il est imprudent de se fier aux gués des rivières et ruisseaux des pays montueux, parce que le moindre orage peut les creuser d'un instant à l'autre ou gonfler leurs eaux.

Corroborons cette seconde observation par un passage du colonel de Carrion-Nisas (2). « La rivière de la Cinca, dit-il, qui avait causé les désastres de César (3) et du duc d'Or-

(1) Expression maritime qui signifie : mettre des repères visibles de loin et destinés à indiquer sûrement soit un banc à éviter, soit l'entrée du chenal d'un port de mer. Ces repères, quand ils sont fixes, consistent le plus souvent en perches ou *balais* enfoncés dans la vase la tête en haut; flottants, ce sont des *bouées*.

(2) *Essai sur l'histoire générale de l'art militaire*, 1824, t. II, p. 142.

(3) Lisez attentivement, dans les *Commentaires* du conquérant des Gaules,

léans (1), ne nous a pas été moins funeste dans les guerres d'Espagne de 1808 à 1813. La garnison d'une petite ville, qu'elle baigne d'un côté, était commandée pour la traverser. On fait passer la veille, selon l'usage, mais imprudemment dans cette position, cinq compagnies qui devaient former l'avant-garde. Pendant la nuit, la rivière s'enfle et coupe ces cinq compagnies de leurs camarades, qui les voient égorger par les guérillas sans pouvoir les secourir. »

§ 3. **Passage à gué.** — Les gués servent rarement à une armée entière, mais ils sont d'un usage journalier pour les détachements et facilitent les petites opérations de la guerre.

Pour franchir un cours d'eau à gué, amenez vos troupes de manière qu'elles ne s'engagent pas dans l'eau étant en sueur; cette précaution hygiénique évite de graves maladies et doit être surtout observée quand la rivière roule des ondes froides et crues.

Si le gué n'a pas été balisé, jalonnez-le au moyen de cavaliers, ou prenez un guide expérimenté parmi les gens du pays, ou tendez à droite et à gauche un câble que tiendront les files extrêmes : de cette manière, les soldats ne pourront s'égarer et perdre pied.

Au cas où, quoique guéable, la rivière serait assez rapide pour entraîner des hommes, mettez en amont, dans le lit, des corps formant obstacle, des arbres, des chariots, voire même des cavaliers, qui briseront le courant; placez aussi au-dessous du gué une chaîne d'hommes à cheval pour arrêter les soldats entraînés. Ces cavaliers, soit en aval, soit en amont, resteront peu éloignés les uns des autres, sinon le corps de la monture ferait digue et supporterait dès lors la pression d'une trop forte colonne d'eau.

Ce que nous disons des cavaliers s'applique aux fantassins :

les chapitres XL et XLVIII du livre I de la *Guerre civile;* sous l'arrangement de l'écrivain, on devine l'imprévoyance du général qui ne se renseigne pas assez, ou ne réfléchit pas sur les accidents inhérents à la nature particulière du pays au sein duquel il combat.

(1) Lors du siége de Lérida (1707), dont il s'empara pourtant.

il ne faut jamais, dans un gué quelque peu rapide, marcher serrés, ce serait au détriment de la file extrême du côté d'amont qui pourrait être renversée.

L'infanterie s'engage obliquement dans le gué, à moins que les bancs à suivre pour conserver pied ne détournent de l'adoption de cette direction ; elle s'engage par pelotons formés, laissant des intervalles entre eux. Elle se déchausse, relève le pantalon, porte l'arme à volonté, le mieux sur l'épaule du côté d'amont, et place la giberne sur le sac : ces deux dernières précautions ont pour but que les soldats en passant la rivière ne mouillent ni leurs armes, ni leurs munitions. Les hommes d'un même rang se tiennent par le ceinturon, afin de constituer une chaîne favorable aux soldats inexpérimentés, faibles ou maladroits. Ils doivent aussi ne pas regarder l'eau, mais un point élevé et fixe de la rive d'abordage.

La cavalerie passe facilement une rivière à gué : les hommes doivent seulement avoir soin de relever un peu les jambes, de manière à n'être pas mouillés, de maintenir et de distraire leurs chevaux et de fixer, comme les fantassins, un arbre ou un clocher du bord ennemi; ces précautions ont principalement de l'utilité quand le cours d'eau est large.

On a fait quelquefois passer avec succès un fantassin en croupe de chaque cavalier.

Quand les armes traversent séparément à gué, la cavalerie et l'artillerie doivent toujours franchir la rivière après l'infanterie; autrement elles abîmeraient le fond et rendraient le passage impossible pour cette dernière.

Plusieurs gués voisins les uns des autres favorisent le passage s'ils ne sont pas trop étroits : on agit pour chacun d'eux comme nous l'avons dit.

Alexandre le Grand traversa le Granique à gué, *obliquement* et sur *plusieurs colonnes*. Un des plus célèbres passages modernes de rivière à gué est celui du Tagliamento, en 1797, par trois divisions françaises guidées par Bonaparte, et poussant devant elles l'archiduc Charles dans la direction de la capitale Vienne choisie pour objectif.

Pour bien faire comprendre, du reste, l'importance que peut acquérir un gué, nous ajouterons comme exemples historiques deux faits de notre histoire nationale. — Si, au mois d'août 1346, un prisonnier n'eût pas indiqué à Édouard III le gué de Blanquetaque, au-dessous d'Abbeville, les Anglais, arrêtés par la Somme et poursuivis par les forces supérieures de Philippe VI de France, auraient enfin trouvé un terme à leurs prospérités, et Crécy ne serait pas venu ôter un fleuron à notre couronne guerrière. — Si, au début d'août 1809, après la bataille de Talavera, le maréchal Ney avait pu trouver le gué d'Almaraz sur le Tage, les forces de Soult obtenaient passage, menaçaient les derrières de l'armée anglaise et la ruinaient en l'obligeant à une retraite désastreuse, malgré la récente victoire de Wellington.

§ 4. **Passage à la nage.** — Un officier, en sachant nager, peut rendre des services signalés ; citons-en deux exemples. — En 1708, au siége de Lille, le capitaine *Dubois* (du régiment de Beauvoisis) s'introduit en secret dans la place par la Deule, nageant souvent entre deux eaux, franchissant ainsi sept canaux : il confère avec le maréchal de Boufflers, se remet à la nage avec un billet enveloppé de toile cirée dans la bouche, s'embarrasse dans les herbes, a le bonheur d'échapper, et vient rendre compte au duc de Bourgogne de la situation des défenseurs. — Le 26 mai 1800, le chef d'escadron Franceschi, aide-de-camp du général Soult, qui vient de quitter le Premier Consul au pied du Grand Saint-Bernard, s'approche de Gênes assiégée et affamée, dans une embarcation traînée par trois rameurs. Il traverse la nuit les croisières anglaises et va échapper, quand le jour paraît : aussitôt une nuée de feux atteint sa barque, tue l'un de ses rameurs, en blesse un autre. En ce danger pressant, il n'hésite pas et se résout à franchir à la nage l'espace qui le sépare de la place : il attache ses dépêches à son cou et se jette à l'eau ; mais de suite il songe à son épée, et ne voulant pas la laisser aux mains des Anglais, regagne l'embarcation, saisit son arme, la place entre ses dents, nage de nouveau, aborde presque

épuisé et porte au général en chef, à Masséna, la promesse que dans trois semaines Bonaparte marchera sur Gênes à grandes journées pour la délivrer (1).

Un officier, par ses connaissances en natation peut aussi sauver sa vie. Le prince Eugène Poniatowski, chargé de couvrir notre retraite après la bataille de Leipzig, ne se fût pas noyé s'il avait su nager quand il s'élança dans l'Elster plutôt que de se rendre (19 octobre 1813) (2).

Les soldats, comme les officiers, doivent savoir nager : en effet, si un détachement d'infanterie ne se compose pas de nageurs, il se trouvera retardé par le moindre cours d'eau et paralysé dans ses opérations.

Et pourtant, avouons-le, les Français sont très arriérés sous le rapport de la natation : malgré l'existence momentanée dans ses rangs de compagnies de nageurs (3), notre armée s'est ici laissée devancer par plusieurs armées étrangères, notamment par l'armée prussienne (4).

Malgré ce regrettable état de choses, disons un mot des passages de rivières à la nage.

On choisira, pour les effectuer, les points où leur courant est le moins rapide et où les rives se trouvent d'un accès facile : cette dernière condition est très utile pour l'infanterie et *indispensable* pour la cavalerie, car sans point d'appui

(1) *Traité de natation*, essai sur son application à l'art de la guerre, par le vicomte de Courtivron, officier supérieur, 3e édition, 1836, p. 166.

(2) Poniatowski avait déjà failli se noyer dans le Serreth, lors du siége de Jassy.

(3) Soult, par exemple, organisa une compagnie de 150 nageurs, lors du passage de la Linth (25 septembre 1799). Cette compagnie, commandée par l'adjudant-major Dellard, se jeta à l'eau *le sabre aux dents, un pistolet attaché sur la tête*, protégée par l'artillerie, atteignit en un instant l'autre bord et dispersa les postes avancés de l'ennemi. Consultez les *Mémoires de Masséna*, par Roch, t. III, p. 367. — J'ai proposé, en 1853, de créer dans l'armée française un bataillon de nageurs, comme une spécialité utile à former, à étudier, à perfectionner par la pratique. (Voyez mes *Commentaires sur Clausewitz*, livre VI, observation n° 22, p. 193 à 197.)

(4) Reportez-vous à la page 227 du t. I de mes *Etudes historiques et militaires sur la Prusse* (1854).

qui lui permette de poser ses pieds de derrière et de s'élancer sur le rivage, le cheval se noierait souvent.

Les nageurs fantassins mettront leurs effets et armes sur la tête et sur les épaules, se réservant le sabre entre les dents, afin d'avoir une arme à la main au moment de l'abordage ; parfois ils placeront ces effets et armes sur un petit radeau ou une nacelle, s'ils peuvent en construire ou s'en procurer. Ils nageront obliquement au courant, de manière à profiter de l'impulsion de la vitesse ; si des cavaliers les accompagnent, ces cavaliers, en fendant l'eau en amont de la colonne nageante, serviront à rompre la force du courant (1).

Avec de la hardiesse, la cavalerie traversera également une rivière à la nage. Le cheval nage bien, rapportent presque tous les auteurs ; il faut cependant l'y exercer, au dire de Warnery (2). Cet animal nage sa croupe enfoncée dans l'eau : de là nécessité de placer le porte-manteau du cavalier et tous les objets qui, mouillés, deviennent trop pesants, soit sur les épaules de l'homme, soit dans un bateau, soit sur un radeau. La cavalerie coupe aussi le courant obliquement, *par rang*, les deux rangs se tenant à distance. Les hommes mènent leurs chevaux avec douceur, et les occupent, les distraient.

Chaque peloton de cavalerie peut encore traverser un cours d'eau, les cavaliers montés dans un bateau, les chevaux nageant à la suite de l'embarcation et tenus par la longe. Ce moyen mixte offre un danger ; les chevaux abandonnés n'ont plus confiance, se rapprochent du bateau, le serrent, le font

(1) Ce moyen fut employé par César au passage de la Loire, et par le prince d'Orange au passage de la Meuse (1569). — Des nageurs fantassins, soutenus par de nombreux tirailleurs, peuvent surtout servir à reprendre, vers la rive ennemie, des bateaux rassemblés pour un passage et descendus à la dérive.

(2) Cet auteur nous apprend en effet que, dans la première guerre de Silésie, 300 hussards voulant passer l'Oder se noyèrent, pour la plupart, avec leurs chevaux, quoique ces chevaux fussent d'une espèce nageante. (*Commentaires sur Montecuculli et Turpin*, t. II, p. 183.)

chavirer : quelquefois plusieurs de ces animaux, refusent d'entrer de cette manière dans l'eau (1).

On a essayé, dans un passage de rivière à la nage, de faire porter à chaque cavalier un fantassin en croupe : c'est de cette façon que les maréchaux de Turenne et de Gramont franchirent le Necker en 1645.

Les Tartares traversent les rivières sur des radeaux construits en bottes de paille ou en roseaux : ils mettent leurs montures à la nage, devant leurs frêles et petits radeaux, les saisissant de la main gauche par la queue et les pourchassant à grands coups de fouet vers l'autre rive.

Un des plus célèbres passages de rivière à la nage est celui du Rhin, à Tolhuys, par l'armée française en 1672. A cet endroit, la rivière se trouvait guéable en partie, et il n'y avait que 200 pas (150 mètres) à traverser à la nage. Louis XIV dirigea l'opération ; sa maison *passa en escadron*, ce qui, suivant Quincy, « parut un spectacle particulier de voir ces troupes, qui étaient magnifiques, *nager en bataille* au milieu d'un fleuve si large et si rapide (2).

§ 5. **Passage sur la glace.** — Quand une rivière n'est pas prise à l'endroit du thalweg, jetez en aval du point où vous désirez la traverser deux ou trois corps d'arbres pointés presque verticalement dans la terre : cette barrière improvisée arrêtera les glaçons et facilitera la gelée totale de la surface.

(1) Faute d'autre moyen, le général espagnol Sancho Davilla passa de la sorte le Douro avec sa cavalerie, en 1580, pour aller combattre le roi de Portugal. Suivant Folard (Polybe, t. IV, p. 55), ce procédé réussit en 1639, au passage du Rhin par le duc de Longueville, et en 1708 à un régiment de dragons traversant le bras de mer qui sépare la ville de l'Écluse de l'île de Cadsant.

(2) *Histoire militaire de Louis XIV*, t. I, p. 322. On cite presque partout ce passage comme s'étant effectué à gué : Santa-Cruz (*Réflexions militaires et politiques*, traduction Vergy, t. II, p. 288), dit pourtant que la maison du roi de France franchit alors le Rhin « plus à la nage qu'au gué ». C'est le fameux passage chanté par Boileau et que Feuquière appelle « une action où la seule témérité a été la raison de la réussite, et qui ne doit jamais être citée comme un exemple à suivre. » (*Mémoires*, 3e part., chap. LXX.)

La glace, pour qu'on s'y aventure, doit toucher l'eau ; sinon elle forme voûte, et l'excès de poids, le moindre ébranlement surtout peut la briser. Elle doit avoir *au minimum* 8 centimètres d'épaisseur pour l'infanterie, et 11 centimètres pour la cavalerie et l'artillerie légère ; à partir de 16 centimètres, elle supporte les chariots les plus massifs, les plus chargés.

La continuation de la gelée permet d'augmenter l'épaisseur de la glace, si elle se trouve ou paraît insuffisante : couvrez-la de paille, de sable, de claies, arrosez souvent, arrosez principalement le soir et laissez passer la nuit.

Pour effectuer un passage de rivière sur la glace, l'infanterie rompt le pas, les cavaliers et les conducteurs de voitures mettent pied à terre : on a soin de jeter du sable ou de la terre sur la glace pour empêcher hommes et chevaux de glisser.

A l'égard des voitures, il est important de répartir leur poids sur une grande étendue de glace, au lieu de le laisser reposer sur un seul point ; tracez l'emplacement des ornières par deux files continues de madriers, faites-y rouler les voitures, et vous obtiendrez ce résultat. Le mieux pourtant serait de transformer leur roulement, qui, à la longue, ébranle et désorganise la glace, de le transformer en glissement : pour cela, fixez les deux roues de droite sur un fort madrier avec des coins et des clameaux, faites de même pour les deux roues de gauche, et vous aurez, au lieu d'une voiture, un traîneau qu'il suffira de tirer pour le transporter aisément d'une rive à l'autre.

Dans tout passage sur la glace, surtout quand il est exécuté par une armée battant en retraite, redoublez d'activité et de vigilance pour éviter le désordre et l'encombrement qui deviendraient infailliblement funestes.

La course du Grand-Électeur de Brandebourg sur le Frisch-Haff gelé (1679) avec 9000 hommes entassés dans des traîneaux et la prise de la flotte néerlandaise sur les glaces du Zuidersée par la cavalerie française, en janvier 1795, lors de la conquête de la Hollande par Pichegru,

forment deux exemples grandioses de passages sur la glace.

§ 6. **Ponts improvisés.** — La construction des principaux ponts improvisés ressort du service de l'artillerie ; nous dirons seulement un mot des plus élémentaires.

Pont d'échelles. — Appuyez horizontalement sur les deux bords d'un ruisseau et fixez au sol deux fortes échelles, écartées de 1 mètre environ l'une de l'autre ; réunissez et recouvrez ces échelles par des planches jointives, et vous obtiendrez en un instant une passerelle suffisante pour un détachement peu nombreux.

Pont d'arbres en grume. — C'est le plus simple de tous les ponts applicables à une rivière. Il consiste en corps d'arbres bruts en grume, dépouillés seulement de leurs branches, jetés au nombre de cinq ou six, ou plus, suivant la largeur que l'on veut donner au pont, d'une rive à l'autre, et recouverts d'un tablier quelconque. La possibilité de pouvoir construire cette espèce de ponts se trouve subordonnée à celle d'avoir à sa disposition des arbres assez longs, ce qui arrive rarement dès que la rivière atteint un certain degré de largeur.

Pont roulant. — Ce pont, plus ingénieux que réellement utile, s'emploie rarement, mais comme il peut servir dans un moment pressé, nous le citons.

Il consiste en une ou plusieurs voitures (1) (une voiture suffit pour une largeur de 14 mètres) roulées dans le lit de la rivière, placées et fixées au fond avec des piquets, de manière à remplir fonctions de piles. On jette entre ces voitures, et des deux rives à ces voitures, des poutrelles que l'on recouvre ensuite de madriers pour former le tablier du pont. Suivant la profondeur du lit ou ses inégalités, on intercale, entre le dessus des voitures et les poutrelles du tablier, autant de pièces de charpente ou cales qu'il en est besoin pour élever le niveau du tablier à la hauteur nécessaire.

(1) Les voitures à quatre roues valent mieux.

Cette espèce de pont ne peut servir que sur des rivières peu rapides, et qui n'offrent pas plus de 1m,80 de profondeur.

L'année 1543, l'armée française d'Italie recourut à un pont semblable ; on lit en effet dans les *Commentaires* (1) du maréchal de Montluc : « Le lendemain, nous alasmes passer la rivière du Pau (Pô), sur laquelle fismes un *pont de charrettes* pour passer l'infanterie, car la cavallerie n'y avoit eaue que jusques au ventre. »

Pont de cordages. — Ce pont s'emploie dans les pays de montagne, au-dessus des torrents à rives escarpées, là où la construction d'autres ponts semble impossible.

Le plus simple (2) se compose d'une demi-douzaine de cordes de 4 centimètres de diamètre, tendues d'une rive à l'autre, à 50 centimètres d'écartement, bien maintenues par des traverses en bois, et portant un plancher de madriers. Un semblable pont ne sert qu'à l'infanterie ; encore est-il prudent de le munir de garde-fous, et de diminuer ses oscillations en le fixant à deux fortes croisières attachées aux rives. Son usage se limite aux rivières de 25 mètres de large au maximum.

On peut aussi construire des ponts suspendus en cordages suivant le système des ponts suspendus en fil de fer. Dans ce cas, les culées sont remplacées par de fortes pièces de charpente plantées verticalement sur les deux rives, et auxquelles viennent s'attacher les deux longs câbles qui forment chaînette et supportent le poids du tablier. Ce tablier se trouve posé sur de nombreuses poutrelles accrochées à l'extrémité de petits cordages verticaux partant de divers points de chaque chaînette.

Ponts de pilotis à petite échelle. — Dans le but de faire communiquer deux postes, on jette souvent, sur de petites

(1) Livre Ier, édition du *Panthéon littéraire*, p. 56.

(2) Dans les parties sauvages de l'Amérique, un simple câble, tendu d'une rive à l'autre, sert pour traverser par-dessus les ruisseaux ou torrents coulant au fond d'un ravin; mais comme il faut alors pour passer s'aider des mains et des pieds, comme le passage est toujours long, dangereux, incertain, ce moyen ne saurait être recommandé au point de vue militaire.

rivières ou des ruisseaux, des ponts dont les pilotis ne sont autre chose que des rondins ou de grosses branches d'arbre. Un ou deux rangs de semblables pilots, rangs parallèles au fil d'eau, suffisent ordinairement. On cloue sur chacun de ces rangs un fort madrier en guise de chapeau, et l'on jette de la rive à chaque chapeau, et d'un chapeau à l'autre, cinq ou six madriers qui forment le tablier.

Un semblable pont est facile à improviser, parce que ses pilotis ne réclament pour les enfoncer qu'une simple masse, ou tout au plus un mouton à bras.

CHAPITRE V.

DES CONVOIS (1).

Définition et préliminaires. — Une expédition ayant pour but d'approvisionner une armée, un corps de troupes, une place, un camp, un poste, soit d'argent, soit d'armes, soit de matériel, soit de munitions, soit de vivres, soit de bétail, soit d'effets, s'appelle un convoi. Ce nom s'applique encore au transport des malades, des blessés, des prisonniers.

Faute de convois, une armée peut périr (2) ; leur organisation commande donc la plus grande attention. Cette attention se partage en deux branches : l'une administrative, du ressort de l'intendance militaire ; l'autre tactique, du ressort du commandement. Nous nous occuperons ici de cette dernière, et envisagerons un convoi comme l'une des petites opérations de la guerre.

A ce point de vue, un convoi ne marche pas sans escorte, car il a beau se faire *en arrière* de l'armée, sur un terrain balayé au préalable par des colonnes mobiles, il lui faut toujours une protection personnelle. La force, la composition de cette escorte se calculent d'après la nature du convoi et du pays à traverser, d'après le plus ou moins d'importance que l'on attache à sa réussite, d'après les distances à franchir, d'après la situation de l'ennemi, d'après les dispositions des habitants, d'après certaines particularités qui varient suivant l'espèce. L'escorte sera toujours plus nombreuse pour un convoi de matériel et surtout de poudre, dont il est urgent d'éloigner le combat et l'incendie qu'il pourrait produire. Elle se composera en général d'infanterie, et d'un petit corps

(1) Reportez-vous au titre XIV du *Service en campagne*.

(2) « Les lignes de convois, a dit Bulow, sont les muscles du corps militaire, lequel deviendrait paralytique si on les lui coupait. » (*Esprit du système de guerre moderne*, traduction Tranchant-Laverne, p. 51, 52.)

de cavalerie légère qui diminuera d'autant plus que la contrée sera plus fourrée, plus montueuse. Cette cavalerie servira pour éclairer la marche et renseigner sur l'ennemi. Le principe, c'est que l'escorte soit mixte, et puisse venir à bout de toutes les difficultés, de tous les obstacles qui se présenteront ; on lui adjoindra donc un peu d'artillerie et des sapeurs du génie (à défaut, des ouvriers du pays munis d'outils), sapeurs (ou bien ouvriers) dont la fonction consistera, soit dans l'aplanissement du chemin, soit dans la construction d'abris.

Le commandant du convoi a un grade proportionné à l'importance de la mission ; il exerce pleine autorité sur les troupes de toutes armes qui composent l'escorte. Les règlements lui prescrivent seulement, s'il s'agit d'un convoi de munitions, de déférer aux avis de l'officier d'artillerie relativement aux mesures de sécurité à prendre *pendant la marche et les haltes :* le commandement d'un semblable convoi se confie souvent à un officier d'artillerie, ce qui simplifie et facilite l'action directrice du chef.

Outre les ordres verbaux et les renseignements qui lui sont communiqués, le chef du convoi reçoit du général qui le détache une *instruction écrite très détaillée*. Nul commandant supérieur sur la route ne peut modifier ces instructions, ni surtout retarder la marche du convoi auquel chacun doit, dans l'intérêt général, chercher à venir en aide.

« Le commandement d'un convoi, observe Jacquinot de Presle (1), est une des missions les plus délicates dont un officier puisse être chargé. Rien n'est en effet plus difficile à défendre et plus facile à attaquer qu'une file de voitures qui quelquefois occupe un long espace, et que le moindre obstacle peut arrêter. Quelque difficulté que présente cette opération, l'officier qui en est chargé doit néanmoins savoir qu'avec de l'intelligence et du courage, on surmonte souvent des obstacles contre lesquels vient échouer l'homme ignorant et sans énergie ; car si la défense d'un convoi est dif-

(1) *Cours d'art militaire*, 1829, p. 554.

ficile, l'attaque en est aussi parfois mal entendue et mal conduite. »

§ 1er. **Organisation du convoi.** — Dès qu'il a reçu ses instructions et obtenu les explications nécessaires, l'officier commandant le convoi réunit et examine les moyens mis à sa disposition.

Relativement à la troupe, il la passe en revue comme tout chef de détachement, et s'assure que fantassins et cavaliers ont le nécessaire en munitions et en effets.

Relativement au matériel, il voit dans les détails chaque voiture, chaque attelage, chaque chargement ; vérifie s'ils sont en bon état et convenablement répartis, puis dans l'occurrence de la négative, demande leur changement, ou tout au moins leur réparation ; en cas de non-réussite de sa réclamation, il doit poser plus nettement l'alternative où on le met, afin de diminuer d'autant sa responsabilité vis-à-vis d'un échec.

Il exige par prudence plusieurs voitures vides, et en outre des pièces de rechange, des roues, des timons, des ferrures, des cordes, par exemple.

Si le convoi est considérable, il le partage en plusieurs divisions, de 500 voitures au maximum (1) chacune : alors chaque division se trouve aussi fractionnée, de manière que le groupe élémentaire comprenne à peu près une cinquantaine de chariots. Dans tous les cas, chaque groupe *isolé* recevra une portion des fantassins de l'escorte pour le surveiller et le protéger, ce qui limitera le fractionnement et forcera de le proportionner à la grandeur de l'escorte. Il faut d'ailleurs éviter de trop morceler les forces qui n'auraient alors nulle part de consistance : un éparpillement exagéré transformerait en effet un transport militaire en un cortége artistement groupé de cérémonie civile.

On place en tête de chaque division les voitures précieuses dans cet ordre : l'argent, les papiers de l'état-major, les

(1) 100 voitures par division constitue un bon nombre.

armes, les munitions, les vivres, les effets, les bagages des officiers classés par grade, les équipages des cantiniers et marchands. *En tête*, veut dire ici dans la portion du convoi la plus forte, la mieux garantie (1). On mettra dans cette portion, pour adopter une énonciation plus générale, les voitures dont la conservation importera le plus au but spécial que l'on se propose. Dans un convoi de prisonniers, on postera en tête les groupes signalés comme plus hostiles et dangereux. Dans un convoi mixte, composé de voitures et de bêtes de somme, ces dernières prendront la tête (2), afin de ne pas trouver les chemins dégradés par les roues, et d'avoir plus de facilité pour se sauver en cas d'attaque.

Le convoi s'organise, comme toute colonne de marche, avec une avant-garde et une arrière-garde. Cette dernière doit exister, parce que l'attaque en queue est presque aussi imminente dans cette opération que l'attaque en tête; de plus, il semble bon d'avoir une réserve destinée à veiller et à combattre sur le flanc le plus exposé. L'avant-garde, l'arrière-garde, le corps principal, la réserve ont chacun leur chef direct : le commandant du convoi ne garde en particulier aucun commandement spécial, afin de pouvoir se transporter partout et de tout examiner.

Il faut aussi tenir compte, dans l'organisation d'un convoi, de certaines données numériques utiles à connaître et dont voici un résumé succinct :

1 caisson porte	par cheval...	750 kil. (3).
	par bœuf.....	350 —
1 mulet porte, moyennement, à dos.....		100 —
1 cheval, *id*.....		85 —
1 bœuf, *id*.....		60 —

1 caisson à 4 chevaux occupe dans la file environ 12 mètres

(1) L'adversaire laisse souvent passer la tête, afin de donner plus de sécurité au restant du convoi.

(2) Ainsi les chevaux de bât iront *devant* les voitures.

(3) Y compris le poids du caisson, ce qui réduit à 600 kil. le poids du chargement.

de long ; il offre 1m,52 de voie, et exige au moins 1 mètre d'intervalle dans le rang et 1m,50 dans la file. En plaine, il peut parcourir 4000 mètres à l'heure ; en pays de montagne, 3000 mètres seulement.

On fera bien de rester en dessous plutôt qu'en dessus de ces chiffres ; et pour ne pas augmenter les chargements après leur fixation au point de départ, on interdira aux soldats de l'escorte de placer leurs sacs sur les voitures.

§ 2. **Conduite du convoi.** — Avant de se mettre en route, on fait fouiller la contrée que va parcourir le convoi : ce rôle, confié à des espions ou à des partisans, continue pendant la marche. Cette marche s'opère suivant une allure uniforme, plutôt lente qu'accélérée, dans le but de permettre de suivre aux voitures les moins bien attelées : il est en effet important que le convoi ne s'allonge pas ; car plus il offrira de décousu, plus il donnera de prise à l'attaque.

L'avant-garde précède le convoi. On dit ordinairement qu'elle part deux heures d'avance en pays plat, une heure seulement d'avance en terrain accidenté. La meilleure énonciation consiste à poser comme principe que sa distance du corps principal doit varier avec la longueur du convoi, afin qu'elle fournisse ainsi à ce dernier, par son écartement même, le temps de faire ses dispositions défensives. Quand cet écartement devient considérable, il paraît urgent d'avoir une seconde avant-garde très faible et très rapprochée, capable de lutter contre un ennemi qui se serait dérobé à la première.

Le rôle de l'avant-garde consiste à éclairer la marche, à renverser les obstacles qui pourraient l'entraver, à transmettre des avis au commandant; dans ce but, elle visite de nouveau les endroits cachés, tels que bois, villages, défilés, et se lie avec le convoi par des cavaliers échelonnés.

On chemine généralement sur deux files (1); sur les côtés

(1) Si la route est étroite et ne permet de marcher sur deux files que par emplacement d'une lieue au plus, il vaudra mieux cheminer sur une file, pour ne pas perdre du temps et de l'ordre en changements continuels de formation.

extérieurs, deux soldats par voiture surveillent les conducteurs des chariots de réquisition qui, tirés du pays, pourraient avoir velléité de trahir en culbutant, par exemple, leur équipage dans un endroit difficile (1) où il y aurait probablement une embuscade, ou bien qui, n'étant pas guerriers, chercheraient à s'évader en présence du danger. Les surveillants ont ordre de tirer sur quiconque tenterait de se sauver.

Dans chaque fraction du convoi, quelques ouvriers reçoivent charge d'examiner les voitures pendant la marche, et de signaler autant que possible, à l'avance, celles d'entre elles où un accident est sur le point de se produire. Si malgré cette précaution une voiture se brise, ou si elle nécessite réparation pour tout autre motif, on la tire hors du chemin: quand elle est réparée, elle prend la queue du convoi ; dans le cas où la réparation serait impossible, sa charge et ses chevaux se répartissent sur les chariots voisins.

L'escorte protége la marche du convoi en s'emparant de toutes les positions ou issues dangereuses sises à proximité (2), et ne les abandonne que quand la totalité des voitures a passé. S'il s'agit, par exemple, de franchir un défilé, elle l'occupe et garnit les hauteurs qui le bordent, tâchant toujours de découvrir l'adversaire du plus loin possible. C'est alors le cas de diviser l'escorte en plus de parties, surtout si le défilé ne permet passage qu'à une seule voiture, afin de rapprocher les défenseurs des objets qu'ils ont mission de garantir ; on les réunira de nouveau après le passage effectué.

Au moment d'arriver à destination, loin de se négliger, de s'endormir, il faudra redoubler d'attention, de vigilance, pour s'aboucher avec le détachement *ami* envoyé à la rencontre du convoi, ou à défaut pour joindre sans encombre les postes avancés du camp ou de la place.

§ 3. **Haltes, pares.** — Le convoi s'arrête toutes les heures

(1) Couper les traits des chevaux attelés, ou les sangles des mulets porteurs, produirait le même résultat.

(2) Par exemple, les *débouchés* d'une rivière ou d'une chaîne de montagnes, lorsque le convoi longe cet obstacle presque infranchissable.

pour donner aux chevaux le temps de souffler et permettre aux voitures attardées de rejoindre ; ce sont de petites haltes, des haltes de cinq minutes. Les grandes haltes, pendant lesquelles on pourrait être attaqué, ou au moins observé et compté par les émissaires de l'ennemi, doivent être évitées ; on y aura seulement recours dans le cas de fortes étapes, en les faisant dans des lieux reconnus à l'avance et favorables à la défensive. Dans tous les cas, les chevaux ne sont pas dételés, même pour rafraîchir, et les conducteurs restent auprès d'eux. On a soin pendant le repos de se garder militairement.

L'expédition peut exiger plusieurs jours de marche ; alors on parque pendant la nuit. On parque également quelquefois, soit le jour, soit la nuit, quand il faut s'arrêter devant des partis ennemis nombreux et maîtres de la route que l'on suivait ; alors le parc revêt une forme plus défensive, plus solide que dans la première hypothèse.

Dans un parc de convoi, les voitures occupent l'extérieur, le périmètre, tandis que les chevaux, comme plus vulnérables, se tiennent à l'intérieur, qu'ils soient dételés ou non. S'il y a des caissons au chargement inflammable, ils sont rangés avec les chevaux, le plus au centre possible, le mieux à l'abri des projectiles ennemis.

La forme du parc peut être fermée ou bien ouverte. Fermée, elle offre plus de résistance et ressemble assez à un retranchement ; c'est une véritable barricade de chariots, tantôt ronde, tantôt rectangulaire, que l'on emploie pour une défense en règle de pied ferme. Nous en donnons ici trois exemples.

Le parc n° 1, emprunté à Joly de Maizeroy (1), est protégé à l'extérieur par des grand'gardes et plusieurs pièces d'artillerie, tandis que les pelotons d'infanterie de l'escorte se tien-

(1) *Cours de tactique*, 1785, t. II, pl. XI. Dans ce parc, les voitures pourraient aussi se ranger sur le périmètre, dans le sens de leur largeur (la figure les représente placées dans celui de leur longueur), les roues de derrière tournées vers l'extérieur et les timons convergeant vers le centre : il faudrait plus de voitures, mais la barricade de chariots serait plus épaisse et plus solide.

nent à l'intérieur, derrière le cercle formé par les caissons. Quand il y a beaucoup de voitures, cet auteur recommande de former deux parcs semblables, et de les joindre tactique-

PARC N° 1.

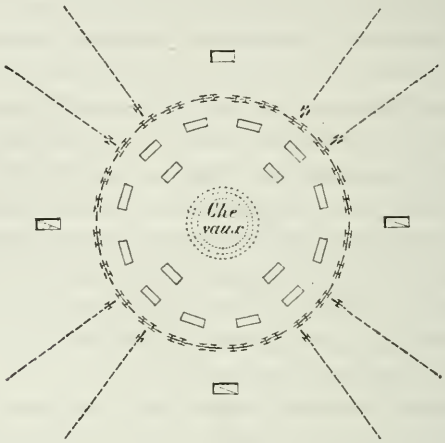

ment par de la cavalerie mise dans l'intervalle sur une ou deux lignes ; cette cavalerie joue alors le rôle d'une courtine.

Le parc n° 2, tiré du *Règlement sur la cavalerie prus-*

PARC N° 2.

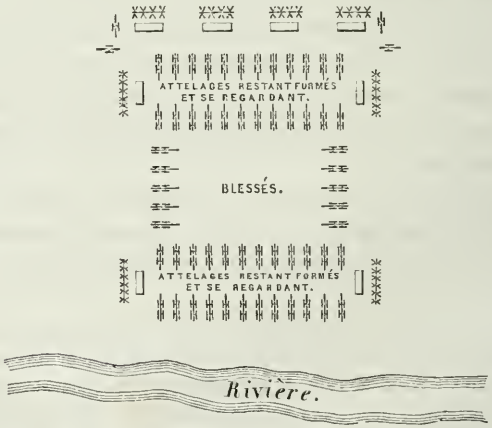

sienne, édicté par Frédéric le Grand, offre une disposition

solide et un espace intérieur fort utile (1). Appuyé en queue à une rivière, il est défendu, en tête et sur les flancs, par des pelotons de fantassins que couvrent des chevaux de frise, et aux angles les plus avancés par du canon destiné à tirer de loin avec des boulets, de près avec de la mitraille. Ce parc est tout disposé pour recevoir l'ennemi.

PARC N° 3.

Le parc n° 3 résulte du mouvement le plus naturel pour mettre les chevaux à l'intérieur et se clore, quand on marche le long d'une route large, sur deux files de voitures, et qu'un adversaire imposant surgit à l'improviste.

Le parc n° 4, indiqué par l'archiduc Charles (2), convient en cas d'attaques peu vives. Formé de parcs partiels par division,

PARC N° 4.

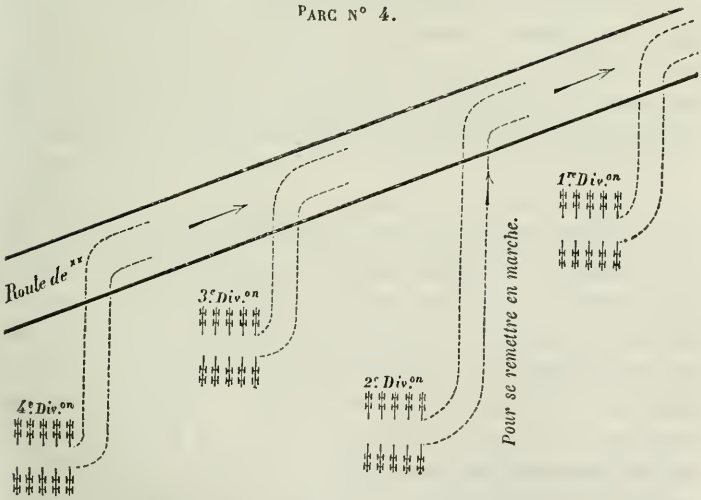

situés à la même distance que dans la colonne, il offre une

(1) Le 12 juin 1744; traduction du baron de Sinclaire. Amsterd., 1762, in-12, p. 169.

(2) *Principes de la Grande Guerre*, p. 70 et pl. IX de ma traduction.

facilité extrême pour la formation, tant à l'arrivée qu'au départ, puisque toutes les divisions peuvent se mouvoir à la fois sans se gêner.

Dans les parcs 2, 3, 4, les chevaux restent attachés aux timons, tandis que dans le parc n° 1, ils stationnent au centre. Dans tous les parcs, les conducteurs bivouaquent près des chevaux et les surveillent.

En général, on parque loin des lieux habités et des bois qui favoriseraient l'assaillant, et l'on profite des obstacles du terrain pour diminuer le nombre des points d'attaque.

Ces détails sur les parcs montrent que les convois peuvent devenir pour une armée un accessoire fortifiant tout en continuant à les approvisionner ; on les nomme alors *tabors*. Le chef des Hussites, *Zisca*, en a fait grand usage au début du xve siècle, et naguère encore les Cosaques excellaient à s'en servir pour résister à des armées supérieures et sortir d'une position critique.

§ 4. **Défense du convoi.** — Comme un convoi comprend beaucoup de non combattants, la consternation peut s'y produire subite et grande à la vue de l'ennemi ; il sera donc prudent et utile d'exercer de temps à autre le convoi entier à répéter la manœuvre qu'il exécuterait en cas d'attaque.

Au premier avertissement de l'approche de l'adversaire, on serre les files, on chemine avec plus d'ordre. Sans chercher à combattre, on veille aux positions qui dominent la route, et au besoin on les dispute ; mais si l'ennemi a trop de supériorité, il faut s'arrêter. Dans ce cas, le mieux consiste à garantir aussitôt les chevaux pour qu'on ne leur coupe pas les jarrets. La manœuvre est simple : la file de droite fait à gauche, la file de gauche fait à droite, et les attelages se trouvent tête à tête, comme dans le parc n° 3 ; on ne met en tête et en queue des voitures en travers que si la résistance prend un caractère grave et doit user de toutes les ressources.

L'essentiel, en général, c'est d'empêcher l'ennemi d'approcher, surtout d'un convoi de munitions, de malades ou de blessés. Les tirailleurs tiendront donc l'assaillant à distance,

puis on combattra *en dehors* pendant que le convoi, couvert en tous sens, filera, gagnera de vitesse, et tâchera d'atteindre un bois, un village, ou tout autre obstacle pour s'y mettre à l'abri. Cette méthode réussira, si l'on n'est attaqué que de flanc. Si l'on ne connaissait pas exactement la position de l'ennemi, et que le corps assaillant ne fût pas trop redoutable, il vaudrait mieux arrêter le convoi pendant l'action, et reprendre la marche quand la route serait purgée.

L'attaque par le flanc sera presque toujours centrale ; dès qu'on la prévoit, il faut renforcer la réserve ou corps principal de l'escorte au détriment de l'avant-garde et de l'arrière-garde ; ce corps principal occupe les positions menaçantes le long du chemin suivi, et cela tout le temps que le convoi passe.

Dans le cas d'une attaque par la tête, c'est l'avant-garde qui occupe ces mêmes positions ; on l'en relève successivement, et on les abandonne uniquement quand la dernière voiture les a dépassées.

Une attaque en queue est repoussée par l'arrière-garde qui fait défense pied à pied, et se retire par échelons en obstruant et coupant toute communication permettant de l'atteindre. L'arrière-garde se lie alors avec le convoi au moyen de cavaliers échelonnés qui transmettent continuellement de ses nouvelles.

Pour passer un endroit dangereux, la défense exige, outre l'occupation à temps des hauteurs et positions menaçantes, le fractionnement du convoi en petits convois complétement organisés, ayant chacun leur avant-garde, leur arrière-garde, leur réserve, leurs flanqueurs même, et pouvant, sous cette multiple protection, traverser avec plus de sécurité les uns après les autres.

Quel que soit le genre d'attaque à subir, que le convoi s'arrête ou non pendant la défaite, on peut succomber, et l'ennemi victorieux aurait alors beau jeu vis-à-vis des voitures dénuées d'escorte. Ces voitures, il ne faut jamais les lui laisser intactes. On en sacrifiera d'abord un certain nombre qui, brisées, obstrueront le chemin, tandis qu'on

pressera le pas avec le restant, dont les attelages auront été augmentés. Si ce sacrifice ne réussit pas, on se résout à ne rien sauver ; on incendie les voitures, on tue les chevaux, ou tout au moins on leur coupe les jarrets, puis l'épée en main, on se jette sur l'adversaire qui entoure l'escorte, on lui barre la route, et l'on se fait jour.

L'escorte doit se contenter de repousser l'ennemi et ne jamais le poursuivre ; car rester près des caissons et les protéger, voilà sa mission principale, et de plus elle doit craindre en s'écartant de tomber dans une embuscade tendue à dessein.

La défense d'un convoi de prisonniers exige une précaution, surtout en plaine, celle de les contraindre à se tenir *couchés* pendant que l'on se trouve aux prises avec l'ennemi, et à ne se relever, sous peine de mort (1), qu'au signal donné. Sans cette consigne, maints prisonniers pourraient favoriser l'assaillant par des signes, ou par des tentatives contre l'escorte qui seraient extrêmement dangereuses. Le *service en campagne* recommande ici de gagner promptement un village, et d'enfermer les prisonniers dans un grand bâtiment dont on défend les approches ; avec cette méthode, on s'expose à recevoir des feux de mousqueterie plus nourris et plus vifs, puisque l'adversaire ne craint point d'atteindre les siens cachés derrière des murailles.

De l'activité, de la résolution, du sang-froid, une vigilance continuelle, tels sont les éléments de succès pour la conduite et la défense d'un convoi. Suivant Frédéric, « l'officier qui commande ne doit prendre ombrage de rien et se garder surtout d'être effrayé par de faux avis (2). »

§ 5. **Attaque d'un convoi.** — On peut attaquer un convoi avec des forces inférieures à l'escorte, car, dans cette action, l'avantage reste du côté de l'assaillant qui choisit son temps et le lieu, qui tombe groupé sur un adversaire dissé-

(1) Même peine, pendant la marche, pour tout prisonnier opposant résistance aux ordres qu'on lui donne ou osant quitter les rangs.

(2) Règlement précité, chap. XXXII, art. 13 ; traduction Sinclaire, p. 174.

miné : si cet assaillant recourt en outre à la ruse et aux fausses attaques, il a donc grande chance de réussir dans l'attaque principale.

L'attaque d'un convoi se base sur des renseignements préalables relatifs à la nature de ce convoi, aux particularités locales, aux habitudes de ceux qui le conduisent. Un convoi de prisonniers ou d'animaux peut être enlevé par la cavalerie seule. Pour assaillir les autres, il faut de l'infanterie, de la cavalerie et quelques obusiers ; ces derniers sont indispensables, car sans artillerie on n'aura pas raison d'un parc.

Le corps d'attaque se partage en trois masses, une masse destinée à combattre l'escorte, une seconde masse pour se précipiter sur les voitures, la troisième masse servant de réserve. La première masse débute par harceler l'escorte, par la fatiguer, par l'entraîner à quelque faute ; alors on profite de cette faute et l'on attaque le convoi découvert avec la rapidité de la foudre. Dans un terrain resserré, assaillir à la fois les deux extrémités de la colonne offre l'avantage de jeter au centre même la confusion et l'incertitude. En plaine on se borne à une attaque centrale qui coupe le convoi en deux et met à meilleur marché la victoire sur chaque portion isolée. Au milieu d'une semblable attaque, plusieurs obus lancés à propos sèment l'épouvante et avancent le résultat.

Si le convoi se forme en parc pour résister, l'attaque devient plus difficile. Il faut alors la préparer en battant le parc en brèche, absolument comme une muraille. Si l'on ne possède pas assez d'artillerie pour obtenir une trouée dans le périmètre du parc, il vaut mieux attendre que le convoi se mette en marche, et alors le prendre et l'entamer en queue.

L'attaque d'un convoi n'a pas toujours le but de capturer et d'emmener toutes les voitures : on se contente, en général, d'après certains indices ou sur les renseignements des prisonniers, d'enlever les plus précieuses.

Souvent même l'ambition va moins loin, et l'on cherche uniquement à désorganiser le convoi en y poussant une ou plusieurs pointes. Il s'agit pour cela de s'embusquer tantôt

d'un côté, tantôt de l'autre, et de le traverser à deux ou trois reprises, en lui occasionnant chaque fois le plus de mal possible, en hachant les traits, en coupant les jarrets des chevaux, en renversant, brisant et incendiant les voitures. Des chasseurs, principalement des chasseurs à pied, seront très propres à cette mission dans laquelle il faut se glisser et agir au milieu des obstacles.

§ 6. **Convois par eau.** — Nous avons jusqu'ici traité exclusivement des *convois par terre*.

Les convois par eau (1) ont leur importance : ils transportent, à peu de frais et avec une grande simplicité de moyens, des approvisionnements considérables et fort lourds ; on est heureux, par exemple, de pouvoir les employer pour mener devant une place forte un équipage de siége approvisionné au complet.

L'infanterie de l'escorte se place par petites portions sur chaque bateau ; il y a, en outre, une avant-garde et une arrière-garde de fantassins montés sur des bateaux particuliers, quelquefois même des flanqueurs occupant des barques légères quand la largeur de la rivière le permet. La cavalerie de l'escorte suit sur les bords, et maintient ses communications intactes avec le convoi ; elle est précédée et suivie d'une avant-garde et d'une arrière-garde de composition mixte ; cette avant-garde et cette arrière-garde principales transmettent fréquemment à la portion nageante du convoi les avis qui intéressent sa sûreté. Pour veiller à cette sûreté, on aura quelques bateaux de surplus, qui porteront au besoin l'infanterie du bord d'une rive à l'autre, ce qu'il est nécessaire de faire, afin de garnir les deux rives aux points de passage où la marche du convoi se ralentit, par exemple à chaque pont, écluse ou bas-fond.

Quand la rivière coule entre deux montagnes escarpées, presque toute l'infanterie de l'escorte marche à terre, avec

(1) Sur rivières ou canaux. Les convois *par mer* aident beaucoup à l'approvisionnement d'une armée, mais, protégés en général par une force maritime, ils sortent de notre cadre.

avant-garde et arrière-garde, sur les sommets de ces montagnes qu'il faut empêcher l'ennemi d'occuper, car de là il inquiéterait aisément le convoi.

La défense d'un convoi par eau reste fort simple. Pendant que l'escorte attaquée se bat sur la rive principalement avec ses armes à feu, il s'arrête à proximité. Si l'escorte obtient le dessus, il continue sa marche sous sa protection. Si l'escorte a le dessous, il force de rames pour se sauver; dans le cas où ce dernier moyen devient insuffisant en présence d'une poursuite acharnée, il coule ses bateaux.

On enlève (1) facilement un convoi par eau, même avec peu de monde. Le mieux consiste à s'embusquer dans un coude, en un lieu couvert, là où le courant côtoie de près le bord, afin de l'attaquer, surtout avec du canon, à la fois de front et de flanc, d'enfilade même, comme la chose est parfois possible, ainsi que l'indique la figure ci-contre. Si cette attaque multiple ne contraint pas le convoi à faire halte, on vise alors avec le canon les parties vives de chaque bateau, pour y faire pénétrer l'eau et le couler; on tire en même temps des coups de mousqueterie bien ajustés sur les conducteurs et les défenseurs du bateau. De cette manière, le danger renaissant sans cesse, les embarcations seront amenées à se rendre; dès que l'une aura fait soumission, on désarmera sa garnison.

ATTAQUE D'UN CONVOI PAR EAU.

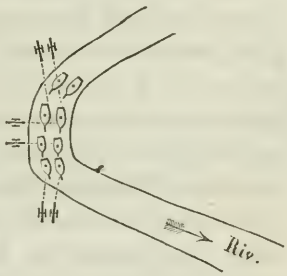

Une fois le convoi capturé, il se présente un inconvénient grave; l'emmener par eau, c'est suivre une route tracée, connue de l'ennemi, par où le convoi est attendu; l'emmener par terre exige une quantité considérable de transports, plus

(1) On peut au préalable nuire au convoi par eau en semant sa route d'obstacles, tels que chaînes de fer tendues sous l'eau, bateaux coulés en travers du thalweg, brûlots, estacades, etc. Combinée avec l'un de ces obstacles, l'attaque aura plus beau jeu.

que le pays n'en peut probablement fournir. Entre ces deux modes, le second pourtant est préférable, sauf le cas de pénurie extrême d'approvisionnements, mais il faudrait, pour l'employer, sacrifier et détruire une portion notable du chargement.

§ 7. **Convois en Afrique.** — Aux détails qui précèdent sur les convois, on peut ajouter les suivants en ce qui concerne spécialement la guerre d'Afrique.

1° *Convois de mulets.* — En Algérie, les convois de transports se font ordinairement au moyen de mulets. Il faut avoir un homme, soit soldat du train, soit conducteur auxiliaire pris dans une autre arme (ordinairement l'infanterie), pour conduire chaque mulet. On emmènera seulement avec soi des mulets bien portants, en état de faire route, munis de bâts et cacolets (1) en bon état et bien ajustés. On veillera à ce qu'ils soient convenablement bâtés ; *on ne les surchargera jamais.* On les fera marcher, quand le terrain le permettra, sur *huit files* (2). Au passage d'un ruisseau, l'on défendra aux conducteurs de laisser boire ; pour que ce point essentiel soit complétement observé, le commandant du convoi ou l'officier du train s'arrêtera de sa personne, et ne se remettra en route qu'après avoir vu passer le dernier mulet. Les mulets *ne boiront qu'au bivac, après avoir mangé* le fourrage, que l'on place entre des pierres rangées exprès et figurant des auges pour que le vent ne l'emporte pas. Le chef du convoi doit surveiller les conducteurs pendant la nuit, afin que les mulets reçoivent alors leur nourriture comme pendant le jour ; il doit d'autant plus le faire,

(1) Le cacolet est une espèce de bât porté à dos de mulet et particulièrement destiné, en Algérie, au transport des blessés et malades. Depuis 1840, on le construit en fer, pour qu'il soit plus léger et plus solide qu'en bois : les hommes y sont assis, la face tournée vers la tête de l'animal, sur un siége rembourré, et des courroies formant dossier les soutiennent dans tous les sens. — Ces cacolets ont été préférés en Algérie aux voitures suspendues, parce qu'ils peuvent mieux aller sur la plupart des chemins.

(2) Les routes étroites de la Kabylie exigent l'organisation sur *une* file.

que ceux-ci ne s'attachent pas à ces bêtes de somme comme les cavaliers à leur monture (1).

FORMATION D'UN CONVOI EN AFRIQUE.

(Terrain resserré et fourré.)

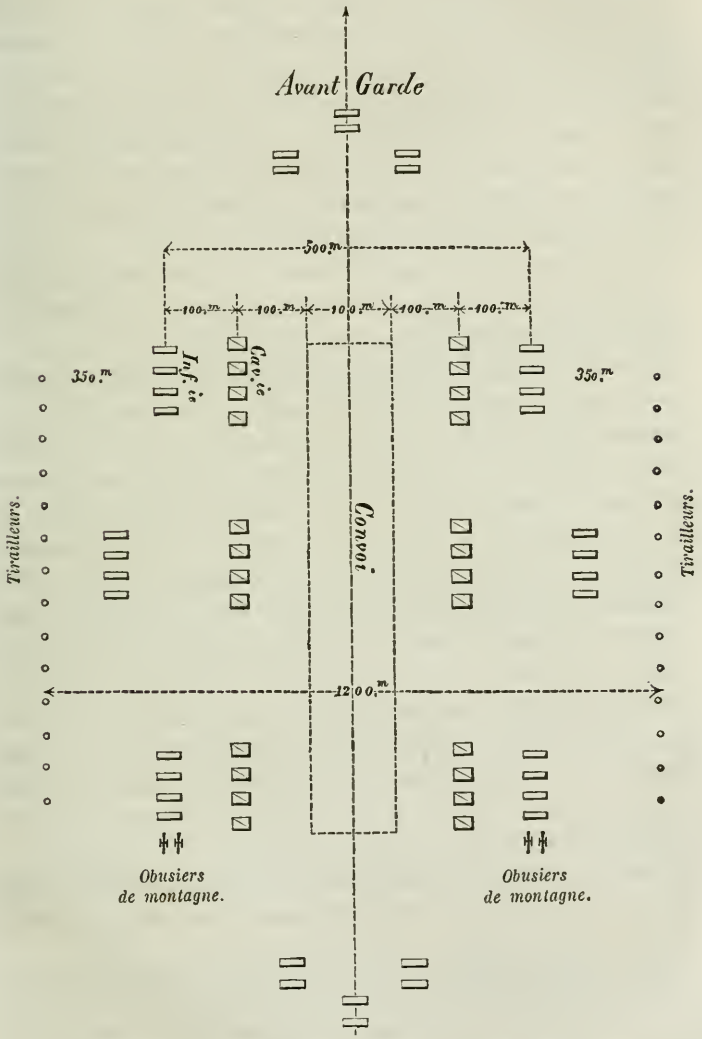

(1) *De la guerre en Afrique*, par le général Yusuf, 2e édit., 1851, p. 103 à 107.

Les convois d'Afrique ont principalement à craindre une cavalerie irrégulière, nombreuse, redoutable dans tous les terrains par son feu et la rapidité de ses mouvements, mais à peine soutenue par de l'infanterie et de l'artillerie. Voici ordinairement l'ordre de marche qu'ils adoptent : forme rectangulaire allant jusqu'à 700 mètres de large en terrain uni, le convoi de mulets au centre, l'infanterie en colonne sur les ailes avec ses pièces, la cavalerie sur les flancs à 100 mètres au moins de l'infanterie, une chaîne continue de tirailleurs à 1000 mètres plus loin, deux obusiers de montagne à la queue de chacune des deux colonnes flanquantes, une avant-garde et une arrière-garde.

Si l'on traverse un pays resserré et fourré, on masquera la cavalerie en la plaçant entre le convoi et l'infanterie, comme l'indique la figure ci-dessus (p. 389).

Au reste, il faut se rappeler qu'en Afrique presque toutes les marches de colonne sont des escortes de convoi (1).

L'ordre de marche et de combat de la bataille d'Isly indique sur une grande échelle comment l'on doit protéger en Afrique la marche d'un convoi. Dans ce cas, les ailes du convoi sont libres et indépendantes, sous les ordres chacune d'un commandant particulier, et constamment en état d'attaquer ou de se défendre isolément ; c'est la meilleure disposition à prendre pour un convoi, lorsque l'on craint une affaire sérieuse.

Ce mode de défense qui constitue une barrière de troupes tout autour des mulets, et les garantit ainsi d'une attaque imprévue et tourbillonnante de la part des Arabes, s'applique également aux convois de dromadaires et d'ânes dont nous allons dire un mot.

2° *Convois de dromadaires.* — Le mulet devient rare dans certaines parties du Tell, assez rare pour qu'il faille songer à le remplacer dans les convois.

Le dromadaire (2), dont les anciens se servaient déjà à

(1) *Approvisionnement des armées au* XIXe *siècle*, par le général Roguet, p. 62 à 64.

(2) Le *chameau* a deux bosses et habite le centre de l'Asie. Le *dromadaire*

la guerre, paraît l'animal le plus convenable dans ce but : c'est, en effet, loin du littoral méditerranéen, la principale bête de somme de l'Algérie, et l'employer revient à imiter les indigènes.

Le dromadaire mange le double du cheval et la faim est chez lui mortelle. En somme pourtant il use de sobriété, se nourrit *sur place*, même en marchant, soit d'herbes, soit de feuilles d'arbres, peut ne pas manger de *trois jours* sans avoir faim, et ne boire que tous les *sept jours* sans souffrir de la soif; on en a vu exceptionnellement rester, dit-on, jusqu'à trois mois sans boire. Cet animal paraît donc indispensable pour opérer au delà du Tell, là où il n'existe ni eau ni fourrage.

De force moyenne, il porte 200 kilogrammes ; courageux, il marche avec ce poids jusqu'à ce qu'il soit épuisé (1). En plaine il avance au pas; dans les descentes au trot ; il galope bien. Sa marche est à l'amble et son pas fort doux par conséquent : aussi son allure ne donne-t-elle pas de nausées comme on l'a faussement avancé.

Le dromadaire possède un bon caractère, a des réactions lentes, use d'une défense peu redoutable ; il faut, pour le bien conduire, de la douceur et de la patience ; sans brutalité un soldat à pied peut en conduire jusqu'à quatre par la bride.

Il faut le changer souvent de bivac et le goudronner : on évite ainsi pour lui la malpropreté et ses maladies.

L'inconvénient de cet animal, c'est qu'il glisse facilement sur un terrain argileux, parce que son pied manque de pinces ; il y glisse jusqu'à se casser les jambes, et cela oblige de l'arrêter après la pluie.

Néanmoins il peut servir au transport de l'infanterie, dans les expéditions qui demandent de la célérité, et surtout comme porteur dans les convois.

(coureur) est africain et né pour le désert : il n'a qu'une bosse ; on s'en sert ordinairement en Algérie plutôt pour le fardeau que pour la course ; d'ailleurs l'espèce, pour ces deux destinations, est différente.

(1) Généralement chaque jour, de la pointe du jour jusqu'à trois heures du soir.

Au mois de mai 1844, un convoi de 1300 dromadaires fut dirigé avec succès sur Laghouat par le général Marey-Monge : dans cette expédition, le bataillon de chameliers se trouvait aux ordres du commandant Carbuccia (1), chef des dromadaires de Tittery.

Malheureusement un certain ridicule s'est longtemps attaché aux efforts de ce dernier officier pour doter l'armée d'Algérie d'un corps de dromadaires.

3° *Convois d'ânes.* — Au commencement de 1846, on fut très empêché pour ravitailler l'armée cherchant Abd-el-Kader. Les réquisitions de voitures frappées sur la population restèrent insuffisantes ; les mulets se trouvaient tous employés, un corps organisé de dromadaires manquait.

Pressé par le maréchal Bugeaud de lui envoyer des rations, coûte que coûte, l'intendant de l'armée d'Afrique, M. Appert (2), de qui je tiens ces renseignements, prit le parti de former un convoi d'ânes ; il en réunit du soir au lendemain plus de 3000 (avec 1 conducteur pour 3 ânes), les organisa et les dirigea sur l'armée avec un détachement du train pour escorte. Ce convoi d'ânes marcha bien, arriva à Bogar, sur la rive droite du Chélif, y séjourna deux jours, faute de pouvoir traverser le fleuve dont les eaux étaient fort gonflées (3) et atteignit enfin sa destination.

Il faut considérer cette espèce de convoi, à laquelle on ne recourut qu'une fois sur une vaste échelle, comme un moyen *exceptionnel*, mais possible : le grand nombre d'ânes employé à Alger, pour les transports dans les nombreuses rues étroites et grimpantes de l'ancienne ville, facilitait sa réunion (4).

(1) Le général Carbuccia a publié en 1853, à Paris, le résultat de ses efforts et recherches sur l'organisation des équipages de dromadaire, sous ce titre : *Du dromadaire comme bête de somme et comme animal de guerre* ; 1 vol. gr. in-8. Nous avons extrait nos détails de ce curieux travail.

(2) Aujourd'hui dans le cadre de réserve.

(3) On ne pouvait lancer les ânes dans l'eau, car leur chargement contenant du sucre, du café, du sel, etc., eût été endommagé.

(4) En temps ordinaire, chaque colonne recevait aussi quelquefois, en Algérie, des ânes au lieu de mulets pour porter ses provisions. En 184.,

A défaut d'ânes, ou bien avec eux, on peut aussi faire concourir les bœufs porteurs aux transports militaires.

§ 8. **Exemples historiques.** — I. *Le siége de Corbie empêché par l'entrée d'un convoi.* — En 1558, après la prise des places de Thionville et d'Arlon par l'armée française, le roi d'Espagne marcha avec ses troupes en grande diligence pour assiéger Corbie. On ne savait comment jeter un secours dans cette place et surtout comment l'y jeter à temps, car de Marches, où l'on se trouvait alors, à Corbie, il y a une distance de trente lieues, et à cette époque les troupes cheminaient encore fort lentement. Cependant Montluc proposa de se charger de la conduite du secours, promettant d'arriver devant Corbie avant le roi d'Espagne. On ne voulait pas le croire dans le conseil, où l'on attribuait cette proposition à sa forfanterie naturelle, mais il s'emporta, suivant son habitude, et s'écria : « Que le Roi me laisse faire, je creverai ou je le secourerai. » Sur quoi on lui octroya l'autorisation d'agir comme il l'entendrait. Réunissant à la hâte sept enseignes, du pain, du vin, de l'avoine, du foin et un coffre plein de poudre, tiré par trois chevaux, ce guerrier aventureux, qui excellait dans la petite guerre, allait partir, lorsque le Roi lui fit dire qu'en sa qualité de colonel général de l'infanterie par intérim, il lui fallait rester de sa personne pour commander les régiments en cas de bataille, et qu'il eût soin de remettre le commandement du convoi préparé au capitaine Brueil. Ce dernier s'acquitta fort bien de sa tâche : il chemina principalement la nuit, avec prudence et circonspection, s'arrêtant dans les endroits couverts, évitant les villages, et ne fut que deux nuits dehors. Au soleil levant, après la deuxième nuit, il parut devant Corbie : à 300 pas environ

le *** régiment avait 50 ânes (1 conducteur pour 5 ânes et 1 caporal dirigeant les 10 conducteurs). Le colonel n'aimait pas qu'au bivac on mît le convoi des ânes près de sa tente, parce que leurs cris peu agréables le réveillaient trop matin. Une nuit, les Arabes se glissent au milieu des ânes, les détachent, les attirent avec des cordes : au jour, plus d'ânes. « Ah! disent quelques farceurs de zouaves, voilà la musique du *** régiment passée à l'ennemi ! »

de la ville, il fut assailli par la cavalerie espagnole, mit alors sa troupe au galop, et, une fois parvenu près de la porte et sur le bord du fossé, fit tête à l'ennemi. Le convoi perdit sept ou huit traînards, mais réussit à pénétrer avec sa poudre dans la place, que les Espagnols n'osèrent point ensuite assiéger (1).

Cet exemple prouve l'utilité de la célérité et de la prudence dans la conduite d'un convoi, et démontre que le plus petit secours jeté à temps dans une place empêche souvent qu'elle ne soit assiégée.

II. *Demi-succès d'un convoi introduit dans Lille en* 1708. — Le prince Eugène, couvert par l'armée de Marlborough, vint en 1708, après sa victoire d'Oudenarde, mettre le siége devant Lille. Boufflers défendait la ville, et ce maréchal français, avec 16,000 hommes de garnison, s'immortalisa par l'une des plus belles défenses que cite l'histoire. Pourtant Lille succomba, et ce fut en grande partie, l'histoire le rapporte également, parce que l'armée française de secours fut assez maladroite (2) pour laisser passer les convois envoyés aux troupes affamées d'Eugène. Heureusement nous pouvons mettre, en regard de cette maladresse, un coup de main habilement joué.

Au commencement du blocus, le chevalier de Luxembourg, qui devint depuis le maréchal de Montmorency, fut chargé de partir de Douai pour introduire un convoi de poudre dans Lille. Il réunit « 150 grenadiers et 2000 hommes de cavalerie dont chacun portait un fusil (au lieu de mousqueton), une baïonnette et un sac de 50 livres de poudre. Pour tromper les ennemis, ces troupes prirent les marques de celles des Hollandais » (3). Après plusieurs démonstrations destinées à détourner l'attention des alliés, Luxembourg prévint le ma-

(1) *Commentaires de Montluc.*

(2) Entre autres au combat de Wynendale.

(3) De Vault, *Mémoires relatifs à la succession d'Espagne*, t. VIII, p. 107. Le secours à introduire dans Lille consistait donc en 2000 fusils et 100,000 livres de poudre ; en outre, deux régiments d'infanterie devaient essayer de se jeter en même temps dans la place.

réchal de Boufflers de son projet et se mit en marche. Au sortir de Douai, à Pont-à-Rache, plusieurs des cavaliers du centre de la colonne laissèrent tomber par négligence de la poudre sur le pavé : la queue du convoi mit le feu à cette traînée par le choc de la ferrure ; il y eut des hommes et des chevaux de grillés, mais l'expédition put continuer. Elle atteignit par une nuit obscure le camp des assiégeants et s'y présenta comme apportant des munitions aux alliés, comme poursuivie par les Français. Une sentinelle crie en hollandais : *Qui va là?* un officier répond dans la même langue : *Soldats de Marlborough.* Arrivé à la barrière intérieure, le capitaine de garde se livre à un interrogatoire minutieux : on satisfait à toutes ses questions, et la porte s'ouvre. 1900 avaient déjà passé quand un officier impatient jette, à des cavaliers trop lents, l'imprudent commandement de : *Serre, serre.* A ces mots, l'officier de garde devine la ruse, ordonne au détachement de s'arrêter ; Luxembourg n'en fait rien, l'ennemi tire, trois sacs atteints font explosion et 60 Français périssent avec leurs montures. Néanmoins la presque totalité pénètre dans la place avec ses munitions (1), tandis que la queue du convoi parvient à regagner Douai sans encombre.

Sans l'exclamation intempestive de l'officier français, le convoi entier réussissait à s'introduire dans la place. Ce fait prouve que dans les ruses employées en but de tromper l'ennemi, il faut avoir assez de présence d'esprit pour jouer son rôle jusqu'au bout; autant ne pas tenter dans ce cas l'entreprise, que de se démasquer avant le temps.

III. *Attaque d'un convoi par eau.* — Dans la campagne de 1710, les alliés assiégaient Aire, quand le maréchal de Villars apprend qu'un convoi par eau doit leur arriver : il projette de le leur enlever.

Ce convoi, composé de 50 barques, descendait la Lys,

(1) Le chevalier de Luxembourg fut fait sur-le-champ lieutenant général et reçut 6000 livres d'augmentation de pension pour sa belle et vigoureuse action (*Mémoires de Saint-Simon*, année 1708, édition Chéruel, in-12, t. IV, p. 235, 273).

escorté par 1000 fantassins et 500 cavaliers. L'attaque eut lieu à la hauteur du village de Saint-Éloi-Vive, entre Deynse et Courtrai. Le convoi s'arrêta et son escorte se forma en bataille, la cavalerie à droite sans protection, l'infanterie au centre et à gauche, le front couvert par trois fossés, la gauche appuyée à un marais impraticable qui joignait la rivière.

Le corps d'attaque détaché par Villars était aux ordres de M. de Ravignau, et comprenait 800 grenadiers, 1500 fusiliers, 300 dragons. M. de Ravignau allonge sa gauche pour déborder la droite ennemie, et occupe un chemin par où la cavalerie adverse peut déboucher sur son infanterie. Sa droite, composée de fusiliers, se borne à faire feu par-dessus le marais; son centre, formé des grenadiers, franchit les trois fossés et culbute l'ennemi à la baïonnette; sa gauche, qui compte les dragons, renverse la cavalerie alliée, et, se retournant à droite, prend en flanc leur infanterie. Presque tout le détachement allié est pris (500 hommes), tué ou noyé. Les chevaux qui tiraient les bélandres sont saisis également et servent aux vainqueurs pour emmener leur proie. Quant à la poudre, au lieu de la noyer, on adopte un singulier parti en mettant le feu aux trois bélandres qui la contiennent : il résulte de cette imprudence une explosion telle, que la Lys est séparée en deux bras non navigables et le village de Saint-Éloi-Vive renversé (1).

IV. *Attaque d'un convoi par terre.* — Au mois de juin 1758, Frédéric assiégeait Olmutz avec une armée relativement faible, et avait besoin de grands approvisionnements en munitions. Il attendait de Silésie un convoi de 3000 chariots, qui devait venir par Troppau, et prendre malheureusement une route en la possession de ses adversaires.

Ce convoi partit avec 9000 hommes d'escorte sous les ordres du colonel Mosel : sa marche fut lente et saccadée, à cause du mauvais état des chemins effondrés par les pluies, où un grand nombre de chariots s'embourbèrent. Mosel laissa

(1) *Histoire de Marlborough*, ouvrage anonyme sorti des presses de l'imprimerie impériale. Paris, 1806, t. III, p. 229 à 232.

en arrière un tiers de ses voitures, et, ainsi allégé, continua de cheminer. En passant dans un chemin creux, il fut assailli par des Croates postés dans un bois et les repoussa ; mais la terreur saisit plusieurs paysans conducteurs qui, profitant de la lutte pour dételer, se sauvèrent avec leurs chevaux ; le convoi se trouva réduit à moitié. Augmenté d'un renfort envoyé par Frédéric, il avança pourtant encore. Arrivé vers un défilé boisé, 25,000 Autrichiens l'arrêtèrent, tirant aux chevaux pour les tuer, aux caissons de poudre pour les faire sauter, mettant partout la plus grande confusion. L'escorte se plaça par pelotons sur la ligne entière des voitures, et, les couvrant ainsi, lutta pendant deux heures; mais, mince partout et attaquée en colonnes, elle succomba malgré son courage et ses efforts. Tout le convoi fut détruit, à l'exception de 250 chariots (dont 37 chargés d'argent) qui joignirent le camp du roi. Les Prussiens furent obligés, par cette perte, de lever le siége d'Olmutz (1), et cet événement influa sur toute la campagne.

V. *Délivrance d'un convoi de prisonniers.* — En 1806, après la bataille d'Iéna, le lieutenant prussien Helwig conçut et entreprit seul l'attaque d'un convoi de prisonniers. Ce convoi, de 8000 prisonniers prussiens, marchait sur Mayence et devait passer par Erfurt. C'est là où il l'attendait, s'embusquant avec 80 chevaux, près d'Eichrodt, sur la route d'Eisenach à Gotha, non loin de l'entrée des défilés de la Thuringe. Divisé en trois pelotons, il fondit sur les quatre compagnies d'infanterie qui composaient toute l'escorte, et finit par en avoir raison, parce qu'elles se trouvaient trop faibles (2) pour combattre et garder à la fois autant d'hommes. L'escorte se retira et les prisonniers furent délivrés (3).

C'est un des exemples les plus frappants des inconvénients

(1) Archenholtz, *Histoire de la guerre de Sept Ans*, traduction du baron de Bock. Metz, 1789, in-12, t. I, p 102 à 106.

(2) Je trouve à la même époque une escorte française composée de 18 compagnies et 2 pièces d'artillerie pour un convoi de 22,000 prisonniers. C'est encore faible, mais bien moins que 4 compagnies pour 8000 prisonniers.

(3) J'emprunte ce fait à Jacquinot de Presle.

d'une escorte trop minime, surtout à l'égard d'un convoi de prisonniers.

VI. *Reprise d'un convoi enlevé.* — L'année 1811, en Espagne, aux environs de Placentia, des dragons français s'emparèrent d'un convoi de 70 mulets chargés de vins, s'enivrèrent, et dans cet état attaquèrent un corps d'infanterie portugaise : ils furent, on le pense bien, repoussés et le convoi leur fut enlevé (1).

Cet exemple prouve qu'une fois maître d'un convoi, il faut songer tout de suite à le mettre en sûreté.

(1) Napier, *Histoire de la guerre dans la Péninsule*, traduction Mathieu Dumas, t. VII, p. 282.

CHAPITRE VI.

PARTISANS (1).

On donne le nom de *partisans* à des corps isolés destinés à éclairer, à protéger (2) l'armée qui les envoie; destinés d'autres fois à inquiéter, à retarder, à tromper, à affamer l'ennemi, à l'affaiblir en le contraignant à faire des détachements, à punir la population par des contributions, etc.

Les partisans n'agissent pas, comme on pourrait le croire, uniquement à l'aventure, ne s'abandonnent pas témérairement au hasard; leurs opérations se rattachent au plan général des opérations, dépendent du général en chef, s'entreprennent d'après son ordre. Cette condition montre immédiatement combien aujourd'hui les corps de partisans se trouvent astreints, sauf pour l'exécution, à cette régularité, à cette centralisation, qui distinguent les armées comme les sociétés modernes; combien par conséquent ils s'éloignent, pour la liberté d'allure, des partisans de la guerre de Trente Ans, de la guerre de Sept Ans même.

La composition et l'effectif de ces corps se basent réglementairement sur l'objet à remplir, sur les difficultés à surmonter, sur la longueur de la route à parcourir, sur la durée probable de l'expédition. Ils peuvent quelquefois comprendre des troupes de diverses armes (3), mais admettent ordinaire-

(1) Reportez-vous au titre XI du *Service en campagne*. Malgré l'existence officielle de ce titre, nous devons signaler que depuis le XIXe siècle les Français (et aussi les Anglais) se sont presque abstenus de la guerre de partisans.

(2) De là le titre de *flanqueurs*, qu'ils reçoivent souvent. Le *Service en campagne* dit : *corps de partisans* et *détachements de flanqueurs;* concluons-en que ces derniers peuvent être moins nombreux et n'ont pas autant besoin d'être constitués à part.

(3) Cette assertion est conforme aux prescriptions du *Service en campagne;* le général Dufour (*Cours de tactique*, 2e édit., p. 346) ne veut pas qu'on y

ment de préférence de la cavalerie légère qui peut surprendre, frapper, se retirer avant d'être pour ainsi dire aperçue, avant certainement de se trouver compromise. On doit viser à les former non de beaucoup de soldats, mais de très bons soldats; ici la qualité vaut mieux que la quantité, l'histoire s'en montre garante. Choisissez donc vos volontaires partisans, je dis *volontaires*, parce que la première condition consiste à les recruter parmi les hommes de bonne volonté : choisissez-les parmi les hommes possédant l'expérience de la guerre et du service des avant-postes, parmi les hommes bons tireurs, habiles dans l'escrime de la baïonnette et du sabre, accoutumés aux exercices gymnastiques, sachant marcher et monter à cheval, ne répugnant pas à mettre au besoin la pelle ou la pioche à la main, aimant le métier des armes, gens d'honneur et de dévouement si vous pouvez; choisissez-les surtout sobres et robustes, car ils seront obligés de joindre les privations et les fatigues du contrebandier à celles du soldat. — L'infanterie d'un corps de partisans comptera moitié de pionniers et quelques artilleurs. — La cavalerie légère suffira bien en comptant 500 hommes, pris 50 par 50 dans des régiments de chasseurs, de hussards et de lanciers. — Les meilleurs corps de partisans seront d'ailleurs les corps francs et irréguliers levés pendant la guerre par des officiers de réputation chargés à la fois de les former et de les commander; ou bien encore, surgissant d'eux-mêmes, en raison des circonstances politiques, et se donnant un chef à l'élection. Ces derniers corps francs devront avoir une existence légitime constatée par une espèce de lettre de marque : on pourrait les appeler des corsaires de terre (1).

Un chef de partisans doit, plus encore qu'un commandant de détachement, réunir certaines conditions essentielles. Sa désignation importe même davantage que la composition du

mélange les deux armes (infanterie et cavalerie), afin qu'elles ne s'embarrassent pas dans la marche et que l'on obtienne plus de mobilité.

(1) Des auteurs accordent seulement le nom de *partisans* à ces corps francs et irréguliers, regardant comme provisoires et appelant *partis* ceux qui sont composés de détachements de troupes légères.

corps de partisans. On le prendra parmi les officiers de bonne volonté et parlant la langue du pays, sans tenir compte de son rang d'ancienneté; donc jeune et pourtant possédant de l'expérience : cette union de qualités sera difficile, assurément, mais non impossible à rencontrer, si le général en chef jouit d'une assez grande perspicacité, d'une assez forte énergie pour démêler et chasser la jalousie qui ne manque pas de s'attacher au talent naissant. Un commandant de partisans sera plutôt un cœur chaud, une imagination ardente, qu'un penseur froid, qu'un esprit calculateur, méthodique : il sera également vigilant, ferme, plein de sang-froid, désintéressé, prompt, adroit, vigoureux, tant pour concevoir que pour exécuter, ardent à vouloir, à réussir (1).

Les opérations des partisans comprennent toutes celles de la petite guerre, et comme le corps qui les exécute est peu nombreux, il devra recourir à mille moyens pour suppléer à son insuffisance, recourir surtout à la ruse et à l'audace, se préparer et agir avec secret. Pour lui, obtenir beaucoup avec peu est une nécessité; et, à moins d'une mission particulière, il peut en général tenter la fortune, car s'il réussit il rend un grand service, et s'il périt, le dommage reste minime pour l'armée totale.

Avant tout, il visera à se faire respecter. En pays ami, aucune difficulté dans ce sens, s'il sait par sa conduite inspirer la confiance, donner naissance au dévouement. En pays ennemi, il devra maintenir la population dans l'obéissance, et pour atteindre ce résultat ne pas hésiter au besoin à faire des exemples; en outre, il se multipliera, il jettera par instant sur ses pas le bruit et le fracas pour dissimuler la faiblesse de ses forces réelles. Même surpris, presque entouré par trahison, soit au repos, soit pendant une lutte, il ne mettra pas les armes bas; mais, le cas ayant été prévu, à un signal du chef, chaque soldat s'évadera, se glissera parmi les obstacles du terrain, et viendra se réunir à ses camarades

(1) Davidoff, *Essai sur la guerre de partisans*, traduction du colonel comte Héraclius de Polignac, p. 65, 66.

disparus de même, sur un lieu de rendez-vous indiqué à l'avance.

Une fois isolés, les partisans doivent dire adieu à l'oisiveté, au repos, qui les perdrait plus qu'une attaque; leurs yeux resteront constamment ouverts, et si la fatigue les ferme un instant, ils se feront précéder d'une ligne d'espions chargés de les avertir.

Ils marchent, autant que possible, cachés à l'ennemi par les rideaux que forme le terrain; des renseignements obtenus au préalable par des cartes ou en interrogeant des habitants permettent d'orienter et de diriger la marche qu'un guide facilite, que des postes, des flanqueurs, quelquefois des sentinelles ou vedettes volantes éclairent et protégent. Ils cheminent surtout la nuit, et toujours avec ordre, silence, discipline. Afin de dépister, ils changent souvent et radicalement de direction. Rien n'entrave leurs pas, et la mobilisation la plus grande résulte de la légèreté de leur équipement.

Ils évitent les lieux habités. Obligés de les traverser, ils les fouillent ou y prennent des ôtages parmi les notables; obligés seulement de les côtoyer, ils y frappent une réquisition de vivres ou de fourrages pour un nombre d'hommes supérieur à celui de leur troupe, petite ruse qui intimide et retient la population.

Jusqu'au dernier moment, ils cèlent leur proximité à l'adversaire. Arrivés au point favorable, ils attaquent vivement, afin que l'on ne puisse reconnaître ni leur dessein, ni leur force : leur action double de valeur par l'inattendu de la surprise, par la vigueur des coups; on les a comparés sous ce rapport au vautour fondant sur sa proie. Ou bien ils s'embusquent et attendent; les embuscades rendent leur jeu aisé, surtout par les temps de pluie ou de brouillard.

Ils cessent sans hésiter les engagements douteux.

Le règlement recommande à l'officier chef d'un corps de partisans de communiquer le but de sa mission au chef qui vient immédiatement après lui : cette formalité doit être strictement remplie, car il peut périr, et les ordres concernant l'objet et le terme de l'opération, concernant aussi le

point où l'on rejoindra, sont des ordres secrets que chacun ne peut deviner et exécuter sur le vu et la comparaison des actes de début, comme cela se produit auprès de la plupart des détachements.

D'après l'article 119 du *Service en campagne*, les prises faites par les partisans leur appartiennent, lorsqu'il a été reconnu, par la déclaration authentique d'une autorité compétente (1), qu'elles se composent d'objets enlevés à l'ennemi (2). On les vend à leur profit, en présence de plusieurs de leurs officiers ou sous-officiers, à l'exception des armes et des munitions de guerre ou de bouche, que l'on utilise pour l'armée, mais en leur allouant au préalable une indemnité presque équivalente. La répartition de cette indemnité, ou du produit de la vente, se fait entre les partisans suivant les grades :

Chaque officier supérieur recevant	5	parts,
— capitaine	4	—
— lieutenant et sous-lieutenant	3	—
— sous-officier	2	—
— caporal ou soldat	1	—

Le commandant de l'expédition a six parts en sus de celles que lui donne son grade. Ces dispositions s'appliquent à tout détachement isolé qui réussit à faire et à ramener une prise : « il serait, dit le général Préval, injuste et impolitique de vouloir priver les détachements de cet avantage (3). »

En raison de ce qui précède, l'espoir du gain stimule le zèle et accroît le courage des partisans. Mais de là aussi une rapacité que l'habitude tend constamment à élargir : le général en chef agira donc sagement en les forçant à tenir un journal indicateur de toutes les réquisitions frappées par eux, journal qu'ils produiront à leur retour, accompagné des certificats des autorités locales à l'appui.

Il a existé des chefs de partisans qui ont su conquérir une grande renommée. Au début de la guerre de Trente Ans (1618) le comte Ernest de Mansfeld, malheureusement trop féroce ;

(1) En France, chef d'état-major et intendant ou sous-intendant.

(2) Les objets enlevés aux habitants leur sont rendus.

(3) *Commentaires sur le service en campagne*, p. 76.

en 1700, le français Dumoulin, qui marchait, en hiver, pendant quinze lieues de long, pour aller s'embusquer avec ses dragons; dans les deux premières guerres de la succession d'Autriche (de 1740 à 1745), les autrichiens Mentzel, si farouche, Trenck, cousin du fameux prisonnier de Frédéric II à Magdebourg, Nadasty avec ses pandours; les français Fischer, créateur d'un corps qui prit son nom, Grassin et La Morlière; pendant la guerre de Sept Ans, le lieutenant-colonel Emmerich, auteur d'un petit ouvrage sur la spécialité des partisans; dans la campagne de 1809, le major prussien Schill; de 1812 à 1814, les russes de Seslawine et Michel Orloff (1).

La citation de quelques exemples historiques fera mieux comprendre le genre d'opérations exécutées par les corps de partisans.

1° Le 21 juin 1710, rapporte Dangeau, « un de nos partisans, sorti de Namur avec 250 hommes, trouva moyen d'entrer dans Lille, se rendit maître d'un corps de garde qui était à la porte, alla ensuite sur la place, tua celui qui y commandait, et prit toute la garde; il pilla les maisons du ministre de l'Empereur et celle d'un Hollandais qui commande dans Liége, après avoir fait un assez gros butin, ressortit de la ville et emmena 50 prisonniers. Il n'a eu dans cette affaire-là qu'un soldat tué et un de blessé (2). »

2° En 1712, le maréchal de Villars détacha « Pasteur, brigadier des troupes d'Espagne, et très bon partisan, pour pénétrer dans la Hollande où il n'y avait point de troupes. Cet officier s'acquitta fort bien de sa commission; il alla tout près de Rotterdam, et brûla les petites villes de Tortolles et de Sleimbourg. Cette expédition étonna les Hollandais, qui étaient dséhabitués de nous voir si près d'eux (3). »

(1) Les *flibustiers* de l'Amérique, les *guérillas* de l'Espagne formaient en réalité des troupes de partisans. Tous les peuples ont ainsi, sous différents noms, des partisans plus ou moins habiles.

(2) *Journal de Dangeau*, nouvelle édition, par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, etc.

(3) *Vie de Villars*, publiée par Anquetil, 1784, in-12, t. II, p. 232.

3° « Un officier partisan ayant remarqué que deux régiments ennemis qui étaient en marche, avaient campé, pour passer la nuit, l'un en deçà d'un ravin, l'autre au delà, se glissa dans le ravin, et fit faire à ses soldats une décharge à droite et à gauche sur les deux régiments. Ceux-ci croyant que c'était l'ennemi, tirèrent de leur côté, et furent fort étonnés le lendemain de voir tant de morts de part et d'autre (1). »

4° « Je me rappelle, raconte Le Miere de Corvey (2), qu'en l'an VII (1798), commandant une compagnie de partisans en Belgique, je fus envoyé à Loo-Christi, à quelques lieues de Gand ; je n'avais pas plus de 25 hommes avec moi, et j'étais entouré de plus de 400 ennemis ; on m'avait ordonné d'y attendre l'arrivée du reste de ma compagnie qui était dispersée et ne pouvait se réunir que le lendemain. Ce village, ouvert de tous les côtés, n'était pas tenable, j'usai de ruse ; je fis venir le bailli et lui dis que j'attendais à chaque instant 100 chevaux et 250 hommes d'infanterie. Je commandai tout de suite 100 rations de fourrages et 350 rations de vivres ; le bailli les fit confectionner dans le plus bref délai. J'ordonnai ensuite aux habitants de rentrer chez eux, et d'y rester tranquilles. Le soir, je fis sortir secrètement de petits détachements qui rentraient par une autre issue avec mon tambour en tête, battant la marche de nuit : je répétai cette manœuvre plusieurs fois, la ruse me réussit, je passai la nuit tranquillement, et l'officier qui me releva le lendemain avec 75 hommes, fut battu deux jours après par les ennemis qui avaient concentré leurs forces, et qui savaient qu'ils n'avaient que 75 hommes à combattre. »

(1) *Harangue latine sur l'art militaire*, traduite par l'abbé Creyssent de la Moseille, à la suite de l'*Examen de plusieurs observations sur la littérature*. Paris, 1779, p. 379. Je cite ce fait parce qu'il contient l'indication d'une ruse utile, mais je regrette de n'avoir pu le mieux éclaircir.

(2) *Des partisans et des corps irréguliers*, 1823, p. 256, 257.

CHAPITRE VII.

SURPRISES ET EMBUSCADES.

Préambule. — A toute attaque, prévue et à découvert, il existe un mode de défense à opposer : l'art militaire l'enseigne, et il suffit pour le mettre en pratique, même devant des forces supérieures et dans des circonstances peu favorables, d'avoir assez de temps pour faire ses préparatifs. Mais ce temps est indispensable, et si l'on en manque, on est *surpris*, on se trouve dans une situation critique.

Tendre, effectuer une surprise, offre donc *à priori* un avantage à l'assaillant, celui de l'imprévu, avantage qui est tel, qu'une troupe faible peut vaincre, écraser une troupe nombreuse, avantage qui compense largement l'incertitude naturelle à cette sorte d'opérations.

Pour réussir, les surprises doivent se préparer en cachette ; de là leur plus fréquent emploi dans les pays accidentés. Elles réclament une exécution très prompte, car les données sur lesquelles on les base changent rapidement, et la lenteur jetterait dans l'inconnu par rapport à la position et aux projets de l'ennemi. Elles doivent aussi avoir affaire à des troupes mal gardées, et c'est pourquoi on les jouera plutôt contre les détachements que contre les armées, aujourd'hui que ces dernières recourent toutes à des mesures de sûreté convenablement organisées. Ces mesures, remarque Clausewitz (1), les rendent fort rares dans les guerres modernes ; elles ne sont pourtant pas impossibles pour des troupes vigilantes, expérimentées, même contre une armée.

La surprise sert dans l'offensive et dans la défensive : elle résulte pour l'assaillant de l'imprévu de sa marche ou de l'improvisation de son attaque, et pour le défenseur du secret et du bon appui de ses dispositions ; mais elle se produit plus

(1) *De la guerre*, traduction Neuens, t. III, p. 300.

réellement, elle frappe avec plus d'initiative dans la guerre offensive, dont elle constitue un des plus solides éléments.

Deux procédés se présentent pour préparer une surprise : 1° attendre l'adversaire de pied ferme, en s'embusquant à proximité de la route qu'il suit ; 2° se diriger vers l'ennemi par une marche rapide et détournée. Étudions ces deux procédés : la plupart des précautions usitées dans l'un s'appliqueront à l'autre.

§ Ier. **Surprises par embuscade.** — Le terme *embuscade* provient d'un mot bas latin, imité par les langues espagnole et italienne (1), et signifie *dans les bois :* les lieux boisés sont, en effet, favorables à ce genre d'opérations.

Les embuscades ont pour but d'enlever un poste, une patrouille, un convoi d'approvisionnements militaires, un troupeau, des marchandises, un cantonnement, des habitants, un personnage important (prince, général, ambassadeur, porteur d'ordres, etc.) : quelquefois on les destine à *prendre langue*, suivant une ancienne expression, c'est-à-dire à faire une reconnaissance, ou bien encore à tomber sur une troupe, soit en marche, soit déjà engagée dans un combat.

La composition du corps chargé de l'embuscade exige une minutieuse attention. Les chefs, les soldats, doivent être aguerris, de bonne volonté, pleins de confiance en ceux qui les dirigent, prêts à frapper à l'aveuglette, au milieu de l'obscurité et des obstacles, là où il leur est prescrit de porter leurs coups. Le choix des chevaux n'importe pas moins. Les robes blanches se verraient de loin ; prenez plutôt des montures à robe foncée. Un bruit, si minime qu'il fût, donnerait l'éveil ; évitez donc les animaux qui ronflent par peur, qui *s'ébrouent* en terme du métier ; évitez aussi les chevaux qui henniront à la première source d'excitation que leur apportera la brise. Vous voyez que les juments restent avantageuses pour les surprises ; en outre, elles sont plus sobres,

(1) En bas latin *emboscata*, en espagnol *emboscada*, en italien *imboscata ;* suivant le traducteur de Santa-Cruz, les Espagnols disaient, au siècle dernier, *enbosques*, et chez eux *bosque* signifie bois.

résistent mieux à la chaleur, à la soif et peuvent uriner sans s'arrêter : ces causes les font préférer aux Arabes dans toutes les entreprises aventureuses (1), mais nous devons ajouter que dans le cas d'une poursuite, si elles venaient à recevoir blessure, elles auraient moins de force et d'énergie pour mettre leur cavalier hors de portée du danger.

Afin de garder dans la marche et dans l'embuscade le plus profond silence, qui est évidemment ici un des éléments du succès, on ne mènera avec soi aucun chien, malgré l'habileté de cet animal pour guetter ; il serait trop difficile de retenir un aboiement malencontreux qui trahirait. On partira d'ailleurs la nuit pour mieux dérober son passage, et de manière à être embusqué pendant le jour, moment plus favorable pour découvrir : on suivra des chemins peu fréquentés et non pierreux, car sans cela le fer des chevaux y résonnerait trop ; on aura soin également de prescrire aux cavaliers d'assujettir leur équipement et de garnir de foin le fourreau de leur sabre, afin de supprimer tout cliquetis bruyant.

Si la route à suivre, pour atteindre le lieu de l'embuscade, est détrempée par les pluies et garde l'empreinte des pas, il faut effacer cette empreinte par le frottement d'un rouleau ou un balayage au moyen de longues branches d'arbre, frottement ou balayage confié à une petite arrière-garde composée de fantassins (2) ; sinon l'adversaire la suivra à la piste et vous découvrira, à moins que vous ne l'induisiez en erreur, comme on le recommande souvent, en dépassant de beaucoup le lieu de l'embuscade, et en y revenant ensuite par un crochet effectué à travers champs et sur un terrain bien sec.

L'emplacement choisi pour embusquer la troupe doit être assez spacieux pour la contenir, écarté, ouvert, muni au moins de deux issues, une destinée à la retraite, une plus large destinée à exécuter sur l'ennemi une attaque brusquée, et à front suffisamment étendu. Dans le cas où l'embuscade tiendra probablement plus d'un jour, prenez cet emplacement à

(1) *Les chevaux du Sahara*, par le général Daumas, 3e édit., in-18, 1855, p. 76, note 2.

(2) Santa-Cruz, *Réflexions militaires*, t. II, p. 242.

proximité d'une source, de manière à pouvoir vous procurer de l'eau ; quant aux vivres, il sera facile d'en apporter avec vous.

La cavalerie par son essence demeure plus difficile à cacher, à embusquer que l'infanterie (1) ; mais sa célérité diminue cet inconvénient en lui permettant d'attaquer pour ainsi dire à l'instant même où elle est aperçue. On embusque cette arme dans des vallons sinueux, dans des bois, dans des ravins peu escarpés et larges, dans des cours de fermes isolées, en ayant soin d'abattre un grand mur pour pratiquer une seconde issue s'il n'en existe qu'une.

L'infanterie s'embusque au fond d'un fossé, derrière une digue, le long d'un chemin de fer, à l'abri d'un rocher, contre des haies, des vignes, des blés, presque partout, car elle peut au besoin s'asseoir, et même se coucher ventre à terre.

L'emplacement d'une embuscade doit aussi être situé de façon que l'adversaire puisse y lutter avec une portion seulement de ses forces. S'il s'agit de surprendre un ennemi en marche, il sera, de plus, peu éloigné d'une pente roide, d'un gué, d'un plateau propice à une halte, en un mot des endroits où l'allure se ralentit et où l'on observe moins d'ordre.

Si l'ennemi à surprendre est au contraire campé ou cantonné, on se placera de manière à pouvoir plutôt sortir de l'embuscade quand les hommes se rendent aux approvisionnements ou conduisent les chevaux rafraîchir.

Une fois l'emplacement de l'embuscade arrêté, n'y entrez jamais sans le faire fouiller au préalable. Placez-y vos troupes de manière à dissimuler le mieux possible leur présence. Entourez-les de sentinelles, même de vedettes, qui s'efforceront de satisfaire à la double et difficile condition de voir sans être vues, et qui se replieront au besoin, mais sans jamais recourir au *Qui vive*. Secondez l'action de ces sentinelles et augmentez vos sources de renseignements en plaçant près de la route, et dans l'attitude d'un laboureur travaillant à la terre, un soldat intelligent déguisé en paysan. Empêchez de

(1) Néanmoins il y a souvent des corps d'embuscades composés d'une manière mixte, c'est-à-dire d'infanterie et de cavalerie à la fois.

passer outre tous les habitants qui se présentent, et gardez-les, attachez-les même quelquefois.

Dès qu'elles sont embusquées, les troupes redoubleront de précautions. Parler, fumer, remuer, s'écarter sous un prétexte quelconque, faire du bruit, allumer du feu, tout cela sera défendu. Il sera principalement interdit de dormir. Tous les soldats resteront éveillés (1), prêts à combattre même, surtout dans une embuscade de cavalerie. L'infanterie s'asseoira ou se couchera, mettra dans tous les cas son arme à terre : si elle restait debout, l'arme reposée et à l'épaule, ou bien si elle se tenait assise et le fusil entre les jambes, comme les armes sont chargées, un coup de fusil pourrait partir à l'improviste, soit par accident, soit par peur, et déceler l'embuscade.

On attaquera l'ennemi brusquement, plutôt par la queue que par la tête de la colonne, afin de jeter dans ses rangs plus d'indécision et de désordre : l'infanterie, après une décharge d'ensemble (2), se lancera sur l'adversaire avec de grands cris; la cavalerie le prendra de revers, par un détour, dans le dessein de lui barrer le chemin. N'assaillir ni trop tôt, ni trop tard, voilà le point délicat pour une embuscade, pour l'officier qui la commande. Il y a toujours au cœur des soldats embusqués une certaine émotion à la vue de cet adversaire qui les frôle, gai, insouciant, sans penser à un danger imprévu, sur le point de surgir de côté ou par derrière, contre lequel souvent sa bravoure restera impuissante; émotion aussi, en récapitulant les fatigues supportées, les périls courus pour se cacher, fatigues et périls dont le moindre incident peut faire évanouir le résultat : en raison de cette double émotion, on désire sortir d'incertitude et faire naître l'événement, on agit avec trop de précipitation et souvent l'embuscade manque. Le succès de cette opération de petite guerre exige donc beaucoup de sang-froid; ajoutons du coup

(1) Plusieurs officiers généraux sont d'avis qu'une partie de la troupe peut dormir *pendant le jour;* mais dans tous les cas ce serait très dangereux pendant la nuit, comme le prouve l'un des exemples cités à la fin de ce chapitre.

(2) Des tireurs apostés viseront pendant ce temps aux officiers.

d'œil et de l'adresse qui sont ici deux corollaires indispensables de la première condition.

Si l'on peut, au moyen d'un corps lâchant pied à dessein, attirer l'ennemi devant l'emplacement choisi pour l'embuscade, la réussite deviendra presque immanquable ; cette ruse s'emploie principalement dans les retraites, et vient en aide au vaincu pour retarder et affaiblir la poursuite du vainqueur.

Quand on apprend l'existence d'une embuscade tendue par l'adversaire, dresser une contre-embuscade est un excellent moyen de la faire échouer, car l'ennemi sera infailliblement décontenancé en se voyant surpris, au lieu de surprendre comme il s'y attendait.

§ 2. **Surprise par une marche.** — Cette espèce de surprise permet d'éviter l'inconvénient d'une attaque trop précipitée, mais elle dépend de la justesse d'un calcul. Il faut supputer la marche de façon à tomber sur l'adversaire juste au point et à l'instant propices, et le difficile dans cette supputation consiste à tenir compte des retards, j'allais presque dire des accidents.

Le mieux semble d'attaquer au premier point du jour, lorsque les découvertes de l'ennemi rentrent et que ses avant-postes fatigués se reposent et se relâchent par conséquent de leur surveillance. On se ménage ainsi la clarté et la durée de la journée au moins pour la fin de l'opération, et l'on se trouve mieux à même de se tirer de l'imprévu.

Dans le cas où l'on se dirige sur une troupe en marche, il faut suivre une route perpendiculaire ou fort oblique à la sienne, afin de ne pas tomber dans ses flanqueurs et de rester maître de son apparition.

Au XIXe siècle, les surprises effectuées au moyen d'une marche se présentent plus fréquemment que les embuscades. Cette marche peut rester fort secrète, en imitant ce que les Français ont fait dans la campagne de Portugal pour surprendre les postes anglais, c'est-à-dire en entortillant les pieds des chevaux avec des morceaux de peau de mouton, placés la laine en dedans et liés au-dessus du paturon.

Nous ne saurions mieux terminer qu'en répétant avec le général Kléber : « Une surprise est plus déshonorante qu'une défaite ; » qu'en extrayant le précepte suivant de ses ordres du jour : « Le plus brave homme peut être battu, mais quiconque se laisse surprendre est indigne de rester officier. »

§ 3. **Exemples historiques.** — I. *Il faut sortir en bloc d'une embuscade.* — Dans la guerre d'Afrique, l'an 44 avant J.-C., « Labiénus, voyant que César serait obligé de franchir un vallon et un bois, s'y met en embuscade. Ignorant le piége, César avait fait prendre les devants à sa cavalerie : quand elle eut atteint le vallon, les troupes de Labiénus oubliant ou exécutant avec maladresse les ordres qu'elles avaient reçus, ou soit qu'elles craignissent d'être culbutées dans le vallon par la cavalerie, commencèrent à sortir de leur embuscade à la file et chaque soldat l'un après l'autre pour gagner la hauteur. Nos cavaliers (c'est César qui parle) se mettent aussitôt à les poursuivre, en tuent un grand nombre, font plusieurs prisonniers, se dirigent tout de suite vers la hauteur et s'en emparent, après en avoir chassé les troupes qu'y avait postées Labiénus, lequel eut même bien de la peine à s'échapper avec une partie de sa cavalerie (1). »

II. *Dans les surprises, n'oubliez pas d'adopter un signe de ralliement* (2). — En 1677, Villars, alors colonel, est envoyé de nuit reconnaître si une levée de terre se trouve gardée. Il avance avec 300 chevaux, laissant en arrière le reste de sa troupe, longe la chaussée, dépêche en avant des tambours et trompettes faire tapage, détourne ainsi l'attention de l'ennemi, fond subitement sur lui par la trouée d'une barrière abandonnée, et le met en déroute malgré son effectif de 2,000 hommes. Au plus fort de l'action, la réserve française arrive et prend les combattants en queue. « Villars croit sa troupe environnée et se retourne. Il y a de Français à Français un combat court, mais meurtrier, qui ne finit qu'au cri

(1) *Commentaires de César*, guerre d'Afrique, chap. L, trad. de Wailly.

(2) La chemise, par exemple, jetée par-dessus l'armure, comme à la prise de Pontoise en 1419 : la surprise se nommait alors *camisade*.

de ralliement *Villars ;* cette fâcheuse méprise sauve une partie des ennemis, qui sont cependant dépostés (1). »

III. *Les soldats embusqués ne doivent pas dormir.* — Le marquis de Santa-Cruz (2), l'un des bons écrivains militaires d'Espagne, raconte à ce sujet le fait suivant : « Dans l'embuscade qu'en 1710 nous dressâmes de nuit contre nos ennemis auprès de Mora de Ebro, on n'eut pas le soin d'empêcher les troupes de dormir. Elles étaient dans un profond sommeil, lorsqu'un peu avant le jour, un cheval de Don Joseph Miranda, alors capitaine de grenadiers du régiment des Asturies, se détacha ; et à peine se fut-il mis à courir par la campagne, que les soldats à ce bruit s'étant éveillés, les uns commencèrent à crier aux armes ; les autres à tirer sans savoir où ; les autres à fuir, et plusieurs à se prendre entre eux pour ennemis : de sorte que l'embuscade fut découverte avant le temps, et n'eut aucun succès. »

IV. Pendant le siége de Mayence (1793), les Français assiégés échouent dans une surprise tentée contre le quartier général prussien sis à Marienborn, à cause du cri de *Vive la nation!* qu'ils jettent à contre-temps.

V. En 1796, les républicains envoient un chef de bataillon avec 200 grenadiers et 25 chasseurs à cheval surprendre la métairie de la Saugrenière. Ce petit corps marche de quatre côtés différents, avec une colonne de 50 hommes de chaque côté ; il débouche ainsi en silence aux quatre points cardinaux du plateau occupé par la métairie, et la cerne au moyen de 4 soldats placés, le fusil armé, face à chacune des croisées du rez-de-chaussée. Deux patrouilles de 4 hommes vont aussitôt frapper à chacune des deux portes, et somment de se rendre le chef vendéen Stofflet et les 3 officiers qui se trouvent avec lui dans cet asile.

VI. *Le vaincu qui se retire trop près du vainqueur et sans obstacle couvrant est facile à surprendre.* — Le maréchal

(1) *Vie de Villars*, par Anquetil, t. I, p. 18, 19. En attaquant, au lieu de se borner à faire sa reconnaissance, l'impétueux Villars transgressait ses ordres.

(2) *Réflexions militaires et politiques*, traduction Vergy, t. II, p. 260.

Marmont, arrivé à Champaubert le soir de la bataille de Vauchamps, le 14 février 1814, apprit que l'adversaire vaincu venait de s'installer à 3 kilomètres de distance, à Étoges. Il marcha, dans le plus grand silence et de nuit, sur cette position avec 800 fantassins flanqués de chaque côté par 50 tirailleurs, tomba sur les avant-postes russes, les mit en déroute à coups de baïonnette, pénétra dans le village, trouva les troupes ennemies occupées de s'établir et dispersées, et les fit presque toutes prisonnières, au nombre de 4,000 hommes, sans avoir essuyé plus de 500 coups de fusil.

VII. Au mois de juillet 1845, en Algérie, un détachement de 300 fantassins et 25 cavaliers, aux ordres du commandant Manselon, cheminait, depuis une nuit, dans une gorge boisée de 4 pieds de large, quand il se trouva le matin, au premier crépuscule, à dix minutes des douars des Sbéahs, tribu chez laquelle Bou-Maza venait de recevoir l'hospitalité, et que l'on voulait surprendre. Après un moment de halte, la marche continua, chacun ayant l'œil au guet, mais au détour d'un mouvement de terre, un fantassin buta contre une pierre, et le choc de sa chute fit partir son fusil : « Au galop, cavaliers, s'écria aussitôt le commandant, et tâchez de réparer la maladresse de ce drôle ; nous vous suivrons au pas de course. » Les Arabes, mis en alerte par le coup de fusil, déguerpissaient déjà, car, entre l'intempestif signal et le premier choc des chasseurs à cheval, ils avaient eu trois minutes pour leurs préparatifs de départ, mais malgré la confusion, le coup de main réussit (1).

(1) *Souvenirs de la vie militaire en Afrique*, par le comte de Castellane, in-18, 1852, p. 196 à 198.

CHAPITRE VIII.

HAUTEURS.

L'occupation habile et opportune de cette espèce de position, la manière de la défendre et de l'attaquer, exercent à la guerre une notable influence sur le résultat final des opérations : commençons donc par l'étudier.

§ 1er. **Reconnaissance.** — Avant d'occuper une hauteur, il faut au préalable la reconnaître.

On examine d'abord *le tracé* de la hauteur. Dans ce tracé, la direction de la crête qui limite le plateau, la ligne naturelle de retraite, le cours des vallées aboutissantes, les accidents des flancs devront être signalés ; chaque chemin, chaque sentier, même le plus minime, attirera l'attention, car le fantassin léger grimpe partout, et il faut redouter jusqu'à l'itinéraire des chèvres.

On examinera également *le profil* de la hauteur, son contour, le relief qu'il offre du fond de la vallée au faîte, les particularités des pentes, les escarpements brusques, les ressauts, les plateaux intermédiaires, les commandements successifs.

On dira les endroits où le combat pourra s'engager soit en ligne, soit en tirailleurs, ceux où la cavalerie aurait exceptionnellement chance de succès, ceux enfin sur lesquels l'artillerie se postera avec avantage.

§ 2. **Défense.** — Il existe dans une hauteur, comme dans tout autre champ de bataille, une ligne de démarcation entre le terrain de la défense ou *plateau* et le terrain de l'attaque ou *pente ;* on lui a donné le nom de *crête militaire*, parce qu'en effet elle ressemble par sa position à la crête extérieure d'un parapet.

Sans vouloir attacher à la crête militaire une importance exagérée, nous remarquerons que cette ligne, d'une existence un peu vague et à déterminer approximativement par des

tâtonnements, joue néanmoins son rôle dans la lutte. C'est en effet à elle qu'il faut arrêter l'assaillant, car ce dernier une fois sur le plateau s'en rendra bientôt maître. Pour atteindre ce but du mieux possible, on placera le défenseur *en arrière et très près de la crête militaire*. Très près veut

dire ici de 1m,30 à 8 mètres, suivant l'inclinaison de la pente. De la sorte, le défenseur, en se découvrant uniquement jusqu'aux épaules, verra, avec son fusil en joue, tout l'assaillant gravissant le talus à 50 ou 60 mètres de distance; tandis que, posté à 40 mètres, par exemple, derrière la crête

militaire, le défenseur, par sa position au-dessous du prolongement du plan du talus, serait dans l'impossibilité d'atteindre l'assaillant grimpant, et recevrait, de la manière la plus

désavantageuse, le feu rasant de l'assaillant, dès que ce dernier arriverait à 1m,30 en contrebas de la crête (1).

La première ligne des défenseurs se tiendra donc sur le plateau, près de la crête militaire : je dis *première* ligne, parce qu'il sera bon d'avoir ici deux lignes et une réserve.

La première ligne sera en bataille, éparpillée même en tirailleurs si le plateau regorge de broussailles ; elle recevra l'assaillant par une décharge à petite portée, un peu avant qu'il n'atteigne la crête. Si cette décharge ne l'arrête pas, elle le chargera à la baïonnette, le culbutera et reviendra froidement réoccuper sa position primitive.

La seconde ligne, généralement en bataille, se tiendra prête à seconder ou à secourir la première.

La réserve aura pour rôle unique de s'opposer aux manœuvres tournantes de l'adversaire : dans ce dessein, elle surveillera les passages par lesquels ces manœuvres pourraient s'effectuer.

Avec un semblable mode de défense répété plusieurs fois, s'il existe une succession de plateaux, et toujours exécuté avec patience et flegme, sans s'abandonner à une poursuite dangereuse et inutile, il est probable que l'on conservera la hauteur. On augmentera d'ailleurs ses chances en recourant, en outre, aux feux de flanc bien combinés. C'est dans ces derniers feux que le canon pourra devenir ici véritablement utile. Quant à la cavalerie, elle n'agira évidemment guère que sur le plateau avec la réserve.

Ce mode de défense, qui exige une infanterie solide, expérimentée, a été inauguré et mis en usage contre nos soldats valeureux, mais trop prompts, dans la guerre d'Espagne par les Anglais : pour la première fois à la bataille de Talavera (28 juillet 1809), pour la fois la plus remarquable sur les hauteurs de Pampelune (28 juillet 1813). A cette dernière affaire, une ligne anglaise accueillit les Français, gravissant

(1) On peut cependant se poster à une cinquantaine de pas derrière la crête, lorsque l'assaillant ignore la position précise de l'adversaire qu'il cherche : alors en effet son feu rasant n'aura probablement pas lieu, car il ne verra pas le défenseur durant la montée, pour peu que la pente soit rapide.

en colonnes serrées par division, les accueillit par un feu serré, d'ensemble, les chargea à la baïonnette, les renversa, et reprit sa place au pas de course, en poussant trois *hurrahs :* elle combattit ensuite d'une manière identique et avec le même succès une nouvelle attaque tentée par nos colonnes reformées et résolues.

§ 3. **Attaque.** — Avant tout, comme une tentative de front serait très meurtrière, il faut essayer de tourner la position, et chercher jusqu'au dernier moment un sentier qui permette de le faire.

Si l'on est enfin contraint d'attaquer de face, on ouvrira également une ou deux fausses attaques, destinées, comme d'habitude, à diviser l'attention du défenseur et à faciliter d'autant la réussite de l'attaque principale.

Cette dernière (les autres seront analogues) aura lieu par des tirailleurs en grande bande, soutenus de très près par de petites colonnes (1) mobiles. Une seule colonne large et profonde serait une fausse mesure, et l'absence de tirailleurs en avant la faute la plus grave et la plus désastreuse, faute commise dans l'action sur les hauteurs de Pampelune dont il vient d'être question. Ces tirailleurs rompent, en effet, toute la manœuvre de la défense à la manière anglaise, car, pour leur résister, les défenseurs se disperseront eux-mêmes, ou lâcheront leur feu, et dans tous les cas perdront l'ensemble et la situation expectante qui fait toute leur force (2).

Les tirailleurs se glissent partout : ils finiront donc par avancer sur la pente ; avec leur protection, les petites colonnes gagneront quelque plateau intermédiaire, ou position dominante, d'où elles tireront des vues sur les défenseurs. Si ces vues produisent de l'effet, on continuera et l'on se haussera d'un second degré ; un troisième amènera sur le plateau supérieur, et à cet instant, une des fausses attaques, redoublant d'efforts et de bruit pour alarmer l'un des flancs,

(1) Colonnes d'une compagnie, par exemple.

(2) Voyez *Quelques réflexions sur l'infanterie de nos jours*, par le général de Chambray, dans les *Mélanges* de cet auteur.

il est probable que les défenseurs molliront, et, craignant d'être tournés, préféreront se retirer.

L'état moral de l'assaillant, sa confiance, son habitude de la victoire, diminueront beaucoup les entraves et même les périls d'une semblable attaque.

§ 4. **Attaque d'une hauteur isolée en Afrique par une compagnie d'infanterie.** — La compagnie agit souvent détachée en Afrique, et comme un jeune officier peut être appelé éventuellement à en commander une, il semble utile d'indiquer ce mode d'attaque extrait des instructions verbales du maréchal Bugeaud.

La compagnie, partagée en 4 demi-sections, vient se placer à 200 mètres de la hauteur. La demi-section de l'extrême gauche (*d*) et celle de l'extrême droite (*a*) se détachent à gauche et à droite en éparpillement, de manière à prendre de flanc, et même un peu de revers, les Arabes qui défendent

ATTAQUE D'UNE HAUTEUR EN AFRIQUE.

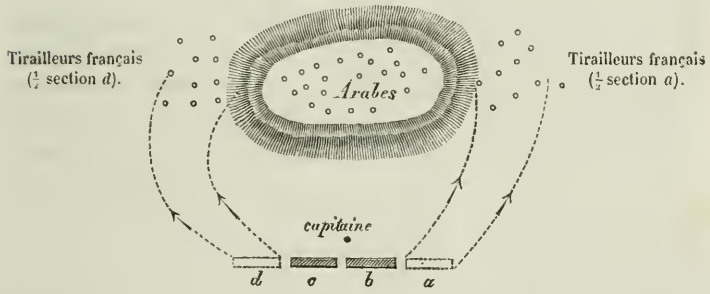

la hauteur. Quand ces tirailleurs ont réussi à jeter par leur feu l'indécision chez les défenseurs, ce que l'on voit à un certain désordre qui se produit parmi eux, les deux demi-sections du centre (*b* et *c*) s'avancent sous les ordres du commandant de la compagnie, l'arme sur l'épaule, jusqu'à 50 mètres environ du pied de la hauteur, et là font une décharge d'ensemble pour achever d'ébranler les défenseurs : puis elles s'élancent sur la pente au pas de course et à la

baïonnette pour escalader la hauteur. Cette décharge sert de signal aux tirailleurs de gauche et de droite, et leur indique le moment où eux aussi doivent prendre le pas de course pour venir aborder, par le flanc et presque à dos, les défenseurs qui se trouveraient ainsi pris dans un cercle pour ainsi dire fermé, à moins qu'ils ne se décident à l'abandon de leur position.

CHAPITRE IX.

BOIS.

Les bois, comme les hauteurs, forment une position où l'infanterie joue le principal rôle, et ils ont pris de l'importance depuis l'accroissement de cette arme et la multiplication des armes à feu.

§ 1er. **Reconnaissance.** — Plus le bois constitue obstacle, plus il a besoin de reconnaissance.

L'officier envoyé pour reconnaître un bois, laisse à l'entrée, comme réserve, du cinquième au quart de son détachement. S'aventurant sur la route principale avec quatre hommes et un guide, il lance sur chacun des chemins latéraux et secondaires une patrouille de 4 à 6 hommes, qui doit se maintenir à sa hauteur et en communication avec lui. Par les renseignements que lui fournissent ces patrouilles, par ses propres observations, par les réponses des charbonniers, bûcherons, sabotiers, garde-chasses, braconniers et autres individus qu'il rencontre au milieu du bois, il complète les indications générales révélées par la carte du pays, et récolte les éléments de son rapport.

Dans ce rapport, il fait connaître : 1° l'*étendue du bois*, afin d'en déduire le temps nécessaire pour le traverser ou pour le tourner ; — 2° *sa forme extérieure*, ses parties saillantes et rentrantes, si son périmètre se trouve pourvu d'un fossé ; — 3° *la nature du bois*, est-il en futaie ou en taillis ? la futaie permet de faire des abatis ; les taillis arrêtent peu les tirailleurs d'infanterie, et s'ils croissent en mauvais terrain, la cavalerie légère peut souvent les traverser ; — 4° *les trouées* que présente le bois, et si ces trouées sont favorables à la cavalerie ; — 5° le nombre, la direction et l'état des *grandes routes* qui favorisent le mécanisme de la défense en permettant l'emploi de l'artillerie et de la cavalerie ; — 6° de même

pour les *chemins de charrois* et autres chemins quelconques qui sont les auxiliaires des grandes routes ; — 7° la forme des *sentiers*, leur parcours, les points où ils se croisent, parce que les sentiers facilitent l'action des tirailleurs de la défense, ainsi que la marche des patrouilles et petits postes ; — 8° *la situation et la force des eaux courantes et stagnantes* qui peuvent servir aux embuscades et favoriser les retours offensifs ; en un mot, être un abri pour les défenseurs et un obstacle pour les assaillants ; — 9° enfin les villages, hameaux, châteaux, abbayes, fermes, bâtiments, ou maisons isolées, capables de servir de réduit ou de magasin au défenseur, et leur distance de la lisière du bois.

§ 2. **Défense.** — Arrêter l'assaillant au périmètre, voilà le but de la défense, car une fois dans le bois, l'assaillant pro-

DÉFENSE D'UN BOIS DE FUTAIE.

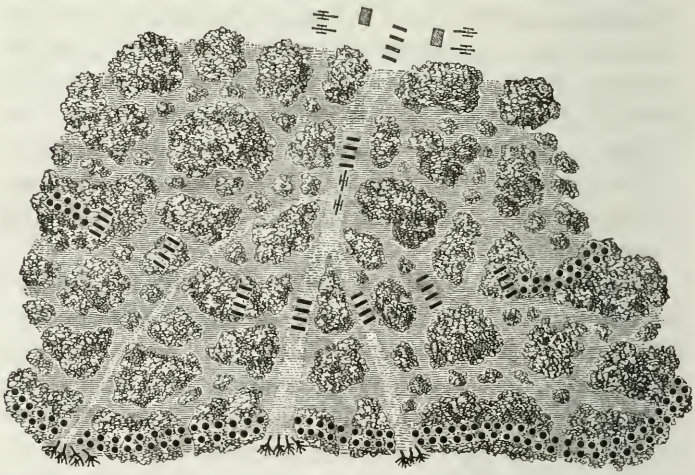

fitera également de l'obstacle, c'est-à-dire des arbres et broussailles, pour combattre et progresser à couvert.

On fermera donc les issues, et l'on protégera les saillants par des abatis : les saillants tireront aussi protection de pièces d'artillerie postées de manière à produire un tir efficace sans

être faciles à enlever. On choisira un centre d'action relié, naturellement ou artificiellement, à la lisière par des communications commodes.

La répartition des troupes se basera sur le fait qu'une réserve nombreuse ne saurait ici agir avec ses coudées franches. On mettra tout de suite en action le plus de monde possible, moitié des défenseurs jetés en tirailleurs sur le contour du bois. La moitié restante de la garnison se fractionnera en deux, la première portion placée en seconde ligne, la deuxième portion formant réserve. Cette réserve occupera une position

DÉFENSE D'UN BOIS DE TAILLIS.

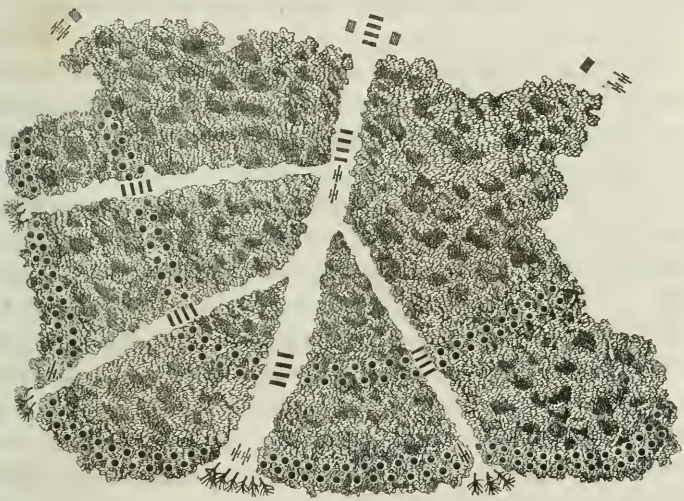

centrale, s'appuiera à des bâtiments préparés pour la défense s'il en existe, et veillera aux manœuvres de flanc et à revers que pourrait tenter l'adversaire. La seconde ligne se répandra en petites colonnes dans les bois de futaie, et mi-partie en petites colonnes, mi-partie en tirailleurs au milieu des bois en taillis : dans tous les cas, elle se tiendra à 200 mètres environ de la lisière.

§ 3. **Attaque.** — Les préparatifs de l'attaque s'organisent loin du bois, à l'abri des coups extrêmes de la défense. Quand

ils sont terminés, l'assaillant franchit rapidement l'espace dénudé qui le sépare de la lisière, afin de rester peu de temps exposé aux projectiles partis du bois, et cela néanmoins sans s'essouffler, car alors, tremblant de la main par l'effet de la course, il ferait mauvais usage de son arme (1).

Le point d'attaque se choisit de manière à atteindre ou à menacer la ligne de communication ou de retraite de l'adversaire : il s'agit ici de l'attaque principale, toujours secondée par une manœuvre de flanc ou tournante.

Les troupes de l'attaque doivent être vigoureuses et aguerries; si l'on échoue en effet à la lisière, il n'y aura guère moyen de recommencer, et l'on aura perdu beaucoup de monde.

Ces troupes adoptent la subdivision ordinaire en deux lignes et une réserve, la seconde ligne à 100 mètres environ de distance de la première, la réserve à 300 mètres derrière la seconde ligne.

Dans les bois touffus, les deux lignes resteront éparpillées en tirailleurs, tandis que la réserve les suivra en colonnes sur les principaux chemins. Dans les bois suffisamment clairs, la seconde ligne pourra se former en petites colonnes capables de passer partout, la première ligne et la réserve agissant comme précédemment. Si le bois offre des trouées, l'assaillant possédera un corps spécial, indépendant de la réserve et destiné à combattre au milieu de ces trouées : sauf cet annexe, l'attaque aura lieu d'après le mode indiqué, suivant que le bois sera touffu ou clair.

Outre ce corps spécial et exceptionnel, outre la réserve qui existe toujours, on recommande de placer assez loin de la réserve, pour protéger à revers toutes les troupes engagées, une assez forte arrière-garde qui devra soigneusement veiller à ses propres flancs, et se tenir constamment prête à s'opposer à un retour offensif.

§ 4. **Exemple.** — La bataille de Hohenlinden (3 décembre 1800), gagnée par le général Moreau sur les Autrichiens,

(1) La meilleure des armes pour les combats de forêts, c'est la carabine.

montre dans les combats de forêts tout l'avantage d'une manœuvre tournante.

Les Français étaient déployés entre Hohenlinden et Harthofen ; le centre autrichien, engagé dans le défilé de la forêt, de Mattenboett sur Hohenlinden, cherchait à déboucher, avant ses ailes, au milieu de la plaine de Hohenlinden. Deux fois ce centre est contenu, repoussé par les soldats français. Pendant ce temps, le général Richepanse, envoyé par Moreau, se dirige de la route d'Ebersberg sur le village de Saint-Christophe et sur Mattenboett, qu'il atteint après des peines inouïes. Là, il barre le défilé que Ney défend en tête et où l'ennemi s'est fourré ; il se lance intrépidement à la suite des Autrichiens, avance malgré la mitraille, jette l'adversaire dans le désordre le plus complet, rencontre Ney qui a pénétré du côté de Hohenlinden. Le centre ennemi, battu de toutes parts et enveloppé, se rend, et cette belle et persévérante manœuvre de Richepanse décide à peu près du succès de la journée.

Dans cette action, insistons sur cette particularité, les vainqueurs surent mieux se former que les vaincus. Quand ils pénétrèrent dans la forêt occupée par l'ennemi, ils le firent par compagnies isolées, marchant soit par sections, soit par le flanc, et reliées par des tirailleurs ; ils purent de la sorte se glisser partout sans cesser d'offrir des groupes assez forts pour se faire respecter. Les vaincus au contraire adoptèrent et conservèrent, observe un contemporain, « un ordre de marche extraordinaire, à peine concevable en pleine paix. Leur avant-garde demeura composée de quelques bataillons de grenadiers; après elle venait immédiatement tout le parc d'artillerie, puis le corps d'armée, puis la cavalerie qui était encore à l'entrée du bois, tandis que Richepanse stationnait déjà à Mattenboett et fermait la marche (1). »

(1) *Moreau et sa dernière campagne*, par un officier de son état-major à l'armée du Rhin. Munich, 1801 ; traduction française, Paris et Metz, 1814, in-8, p. 88.

CHAPITRE X.

FERMES OU MAISONS.

Préambule. — Une ferme ou une maison fortifiée grossièrement et à la hâte, quand elle se trouve occupée par quelques compagnies, soit à 500 pas d'une armée, soit à plus de distance, suivant les cas, peut, nonobstant les projectiles et les moyens incendiaires de l'assaillant, déconcerter toutes les attaques, influer puissamment sur le succès d'une bataille ou la conservation d'un poste et sauver ainsi une armée entière, malgré son peu d'importance relative.

Pour atteindre ce but, la ferme ou la maison n'a pas besoin d'être bien construite et parfaitement solide ; la plus méchante bicoque est difficile à emporter quand sa garnison a de la résolution et se détermine à vendre chèrement sa vie ou sa liberté (1).

Cependant si l'on a le choix entre deux fermes ou deux maisons, il vaudra mieux ordinairement s'enfermer dans la plus résistante ; à cet égard, les murs de briques offrent de l'avantage sur ceux de moellons ou de pierres de taille, en ce sens qu'ils se laissent à peine trouer par le canon.

Nos détails sur la défense et l'attaque d'une ferme ou d'une maison resteront, sur une échelle rétrécie, à peu près applicables à un blockaus, avec cette différence toutefois que ce dernier abri est plus aisément incendiable.

§ 1er. **Défense.** — Ne nous occupons pas de la mise en état de défense de la ferme ou de la maison ; ces explications appartiennent plus à la fortification qu'à l'art militaire. Rappelons seulement que dans toute ferme, comme dans toute maison qui se défend isolément, il faut choisir un corps de

(1) Un officier acquiert souvent beaucoup de renom et de gloire par la défense héroïque du poste le plus délabré.

bâtiment ou une portion de maison destiné à servir de *réduit*, c'est-à-dire de dernier lieu de refuge pour les défenseurs expulsés du reste de la ferme ou de la maison.

Dans la conduite de la défense on s'efforce de contraindre l'assaillant à procéder à une espèce de siége en règle.

On éclaire, par des bûchers ou des tourteaux, les points que l'ennemi doit occuper, afin de pouvoir diriger sur lui des feux plongeants mieux assurés; pour tenir plus longtemps l'adversaire sous ces feux, on intercepte par des défenses accessoires les avenues, les chemins déjà purgés de tout abri dangereux.

Chaque enceinte, chaque portion d'enceinte, chaque cour, chaque bâtiment reçoit pour la défendre une portion de la garnison proportionnée à son importance; cette portion de soldats tire du dedans par les créneaux pratiqués à l'avance au milieu des murailles.

Une barrière, une porte ont en arrière de leurs vanteaux, de leurs barricades, 8 ou 10 hommes rangés en demi-cercle, tirant avec sang-froid et concentriquement là où l'on frappe, puis chargeant l'adversaire à la baïonnette dès que la clôture est enfoncée. Folard préfère laisser une porte ouverte et la boucher avec de forts abatis, protégés par des feux tirés du rez-de-chaussée et surtout par des feux de machicoulis provenant du plancher du premier étage. Dans tous les cas, pendant que l'assaillant stationne contre la porte et cherche à l'enfoncer, on fait pleuvoir sur lui, des étages supérieurs, tout ce qui peut s'utiliser comme projectile et qui a été accumulé à l'avance, et on le prend à revers au moyen de la mousqueterie des bâtiments voisins.

La moindre échelle dressée contre un mur pour donner l'escalade se repousse aussitôt par une fourche, passée au travers d'une des ouvertures du premier étage, et appuyée sur son sommet dans le dessein de la faire basculer. Un procédé analogue sert contre les tirailleurs ennemis assez prestes et assez adroits pour venir s'embusquer sur la toiture même.

Le défenseur ne ménage ni les sorties destructives des travaux et des préparatifs de l'attaque, ni les retours effensifs

dans les parties déjà conquises, sorties et retours qui exigent dans leur conception, même dans leur exécution, un certain mélange d'audace et de prudence.

Il veille aux incendies et éteint promptement ceux que le tir ennemi allume, n'hésitant pas, même pour remplir ce but, à renverser au dehors la toiture enflammée ; c'est priver en quelque sorte, il est vrai, le bâtiment de son casque, mais sans cette pièce d'armure la défense peut encore continuer.

La garnison, forcée peu à peu, se retire de bâtiment en bâtiment jusqu'au réduit. Là, nouvelle et dernière défense. On laisse en ce réduit, lors de l'évacuation, une petite troupe qui fait au premier instant le plus de bruit possible, et cherche ensuite à obtenir une bonne composition.

§ 2. **Attaque.** — Le mode d'attaque se base, bien entendu, sur une reconnaissance préalable, comme dans chacune des petites opérations de la guerre : voici le plus ordinaire.

La cavalerie guette les soutiens extérieurs et garde les débouchés par où le secours peut venir.

Dans une attaque de nuit (1), on commence par éteindre les bûchers allumés par le défenseur, tandis que l'on essaye d'éclairer le périmètre de la ferme et surtout les parties faibles.

Si l'on dispose de bouches à feu, on dresse, à 300 mètres environ de la ferme ou de la maison, une batterie (préférablement une batterie d'obusiers) qui cherche à ouvrir, dans sa partie inférieure et aux angles, le bâtiment le plus solide de la première enceinte, et à incendier les toitures.

Des tirailleurs embusqués sur les flancs, à 200 mètres, secondent cette canonnade, visent aux fenêtres et ouvertures, empêchent les défenseurs de s'y montrer, éteignent de la sorte les feux dirigés sur les troupes d'attaque.

Dès que l'artillerie et les tirailleurs ont produit leur effet,

(1) Les attaques ordinaires commencent habituellement un peu avant le jour.

2 ou 3 colonnes d'assaut s'avancent sur les brèches, sur les portes ou autres parties faibles, précédées de travailleurs, munies d'échelles, d'outils, de sacs à terre (1), protégées par les tirailleurs qui se rapprochent et fusillent tout ce qui se montre pendant la durée entière de la lutte.

On brûle, on renverse, on fait sauter de leurs gonds les portes respectées par le canon. On recherche les communications secrètes, dérobées. On débouche simultanément, de plusieurs ouvertures voisines, sur un front large et peu battu par les bâtiments sis en arrière : on convertit cet espace en place d'armes, et on élargit autant que possible les communications qui aboutissent de cette place d'armes aux points dont on s'est déjà rendu maître.

La seconde enceinte, s'il en existe une, et le réduit, autant que possible, sont abordés par plusieurs attaques appuyées d'une réserve commune.

Ces attaques, comme celles dirigées contre l'autre enceinte, doivent s'effectuer simultanément, à l'aide d'échelles placées contre les murs qui ne sont ni flanqués ni dominés. Si l'escalade réussit, on blottit sur les toits, derrière les mansardes et les cheminées, des tirailleurs exercés dont le feu contraint la garnison d'abandonner les étages supérieurs, et surtout les cages d'escalier : il ne faut jamais s'aventurer dans ces dernières avant d'avoir obtenu semblable résultat.

Si pendant l'opération la garnison exécute une sortie, l'assaillant l'entoure et la fait prisonnière, ou mieux la poursuit et la talonne, de manière à pénétrer avec elle et à la suivre partout à l'intérieur.

Ce genre d'attaque, employé pour *s'emparer* d'une ferme ou maison, exige surtout des troupes d'infanterie. Si l'on veut seulement *détruire* une maison, contenant, par exemple, de grands approvisionnements, la cavalerie suffit presque : elle bloque, en effet, le bâtiment, jusqu'à ce que le jeu de nombreux obusiers l'ait incendié; une réserve de plusieurs escadrons couvre l'opération.

(1) Pour masquer les créneaux inférieurs de la défense.

§ 3. **Exemples.** — I. *Défense de la cassine* (1) *de la Bouline*, 1705. — Le prince Eugène de Savoie se trouvait gêné pour ses subsistances dans son camp de Gavardo ; il en tirait

PLAN DE LA CASSINE DE LA BOULINE.

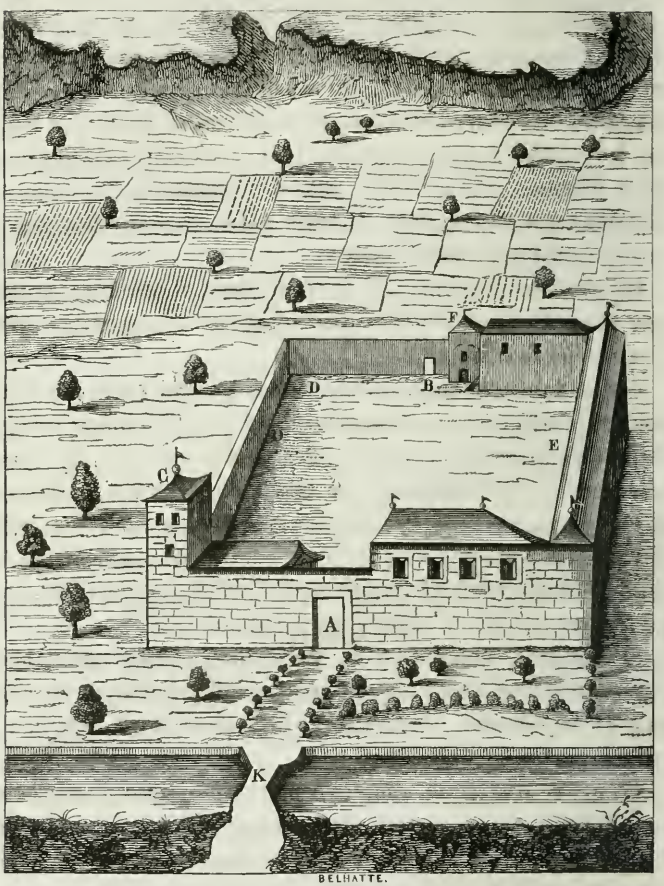

beaucoup des villages compris entre Brescia et la dérivation canalisée de la Chiesa. A 30 mètres au delà du canal s'élevait une grande cassine, nommée la Bouline (la Bollina), à laquelle

(1) On appelle *cassine* une grande métairie isolée, avec tous les accessoires nécessaires à une exploitation rurale.

on arrivait par un petit pont de pierre : l'occuper, c'était fermer aux fourrageurs ennemis la plaine comprise entre le canal et le pied des hauteurs qui s'en rapprochait fort ; les Français y jetèrent 4 compagnies. Les préparatifs des défenseurs devaient d'abord consister dans l'ouverture d'une communication du pont K à la porte d'entrée A, mais la nuit devint si noire qu'elle empêcha tout travail. On eut seulement le temps de rouler de grandes cuves aux portes A et B pour les fermer, et de répartir la petite garnison. Une demi-compagnie garnissait le rez-de-chaussée du colombier C dont sept grenadiers défendaient le haut ; le poulailler F avait aussi sa petite garnison. Six hommes seulement stationnaient à la porte B qui semblait hors d'atteinte : le reste gardait la porte A ou bordait les murs D et les celliers E.

Le long de ces murs, de ces celliers, on avait mis quelques hommes derrière chaque créneau ; malheureusement ces créneaux, anciennement percés, se trouvaient à $1^{m},50$ au-dessus du sol et très larges. L'ennemi profita de cette mauvaise disposition qui n'avait pu être modifiée faute de temps. Arrivant par la plaine entre la cassine et la montagne, il pointa trois canons contre la porte B, enveloppa le poste sur trois côtés, négligeant seulement les celliers E, et fourrant au moins une demi-douzaine de fusils dans chaque créneau, en chassa les défenseurs, puis continua son feu, et rendit ainsi l'intérieur de la cour intenable. Malgré une vigoureuse et intelligente défense, par les feux et la baïonnette, la porte A finit par être enfoncée et la cour se remplit d'Impériaux.

La cassine semblait perdue, mais tout à coup les assaillants reçurent de quatre côtés un feu vif, nourri, partant des diverses portions de bâtiment, feu d'autant plus meurtrier que la lueur de petits bûchers encore en flamme dans le milieu de la cour permettait d'ajuster, sans pourtant que l'instinct de leur conservation leur ait soufflé l'idée de les éteindre. Les Impériaux se précipitèrent sur le colombier C dont la reddition devait amener une capitulation générale : les défenseurs du rez-de-chaussée avaient beaucoup souffert, ils cédèrent, mais les sept grenadiers du haut refusèrent de les imiter :

« La poire n'est pas mûre, crièrent-ils, et nous valons bien ceux qui se battent encore. » Le feu de ces grenadiers (1), celui du restant de la garnison dura toute la nuit en dépit des sommations. L'ennemi y répondait avec fermeté ; en plaçant un baril de poudre sous le colombier, ou en incendiant une portion de la cassine, il aurait eu le dessus à coup sûr et tout de suite, tandis que, finalement, au point du jour il prit le parti de se retirer devant les renforts qui accouraient pour délivrer les intrépides et persévérants défenseurs.

Une relation détaillée de ce beau fait d'armes nous a été laissée par l'un des acteurs, le chevalier de Folard, dans son *Commentaire sur l'histoire de Polybe* (2).

II. *Défense de l'hôtellerie de Crachnitz*, 1715. — Le comte Maurice de Saxe, se rendant à l'armée saxonne de Poméranie dirigée contre Charles XII, fut investi le soir dans une hôtellerie du bourg de Crachnitz (près de Léopold, sur la Pieteva) par 200 dragons et 600 cavaliers appartenant à la confédération polonaise de Sandomir, qui luttait contre son père. N'ayant que 20 personnes avec lui, le futur maréchal général de France abandonna la cour et plaça 2 ou 3 hommes dans chaque chambre : ces hommes percèrent des trous dans les planchers, afin de pouvoir tirer du premier étage dans le rez-de-chaussée, enlevèrent des tuiles au bas du toit pour faire feu du grenier dans la campagne, et coupèrent les escaliers. Dès que l'ennemi se présenta, il fut reçu à coups de baïonnette par le comte de Saxe, posté avec le gros de ses forces dans une écurie. Les assaillants grimpèrent alors par les fenêtres ; Maurice se précipita l'épée au poing dans la chambre qu'ils avaient envahie, et son retour offensif

(1) Aucun d'eux ne fut tué ou blessé.

(2) Tome V, in-4°, 1729, p. 421 à 429. — M. le colonel Augoyat (*Notice sur Lapara*, p. 99, 101) a trouvé que Folard se donnait trop d'importance dans ce récit, et s'est appuyé des expressions du grand Prieur, demandant à ce sujet « quelque *petite* récompense pour le pauvre *petit* Folard ; » mais on compte les guerriers qui n'enflent pas leur narration en se mettant en scène, et une plaisanterie déplacée, en réparation d'un oubli, me semble indiquer du mauvais vouloir dans un chef.

eut tant de vigueur que les Polonais furent ou tués ou précipités en bas. Les confédérés, se voyant repoussés, cessèrent l'attaque et bloquèrent l'hôtellerie jusqu'au jour : le matin, ils sommèrent le comte de Saxe de se rendre. Ce dernier rejeta toute proposition et lança contre ses adversaires en guise de balles les clous qu'il put trouver dans la maison. Enfin, dénué de projectiles, il rassembla sa petite troupe, l'électrisa par son attitude et sa résolution, sortit, tomba sur un poste, le sabra, prit des chevaux, et, achevant de se faire jour, gagna un bois prochain, puis Sandomir où il y avait garnison saxonne (1).

(1) Le Rouge a représenté cette action de petite guerre à la planche 51 de son *Parfait aide de camp* (1760), mais son dessin n'apprend rien de particulier.

CHAPITRE XI.

REDOUTES.

Soyons bref sur les redoutes, car ce sujet offre plusieurs points de contact avec la fortification.

On emploie les redoutes pour défendre des points attaquables, il est vrai, de tous côtés, mais à portée d'être soutenus, tels que des mamelons, l'entrée ou la sortie d'un défilé, les ailes d'une position; elles sont excellentes pour fortifier, dans certains cas, le front d'une ligne de bataille.

§ 1er. **Défense.** — On divise la troupe chargée de défendre une redoute en deux parties : une réserve égale au tiers de la troupe, et une partie active, forte des deux autres tiers et destinée à garnir le parapet. Cette partie active doit, si l'on veut obtenir une bonne défense, être assez forte pour munir le parapet de deux hommes par mètre courant. La réserve se divise en deux sections, la première chargée de repousser une attaque tournante cherchant à s'introduire par l'entrée, et la deuxième qui doit se porter vers le point de l'enceinte menacé.

Le commandant de la redoute explique au chef de chaque fraction de troupes placées sous ses ordres ce qu'il a mission de faire.

Jusqu'au moment de l'attaque, les sentinelles seules restent chargées de garder la redoute.

Lorsque l'ennemi se présente, on le canonne dès 400 mètres de distance, on le fusille à 150 mètres seulement. Il y a intérêt à exécuter les feux de mousqueterie lentement et en visant bien; aussi les défenseurs montent-ils sur la banquette juste à l'instant de les commencer.

Une fois descendu dans le fossé, l'assaillant cherche à gravir l'escarpe; alors les défenseurs montent sur la plongée et font sur lui, le long du talus extérieur, un feu violent.

Pourtant si l'assaillant, pendant l'opération de l'escalade, laisse des hommes sur le bord de la contrescarpe pour tirer sur les défenseurs, ces derniers ne peuvent monter sur la plongée et restent derrière le talus extérieur.

L'assaut repoussé, on dirige un feu nourri sur l'ennemi qui se retire, et la troupe descend des banquettes. — Si au contraire l'assaut réussit, c'est à la réserve à se jeter sur les premiers ennemis qui entrent dans la redoute, à les repousser et à les culbuter dans le fossé.

§ 2. **Attaque.** — Pour attaquer une redoute, on divise la troupe assaillante en trois colonnes : chaque colonne renferme des travailleurs munis d'outils dont la principale fonction est de détruire les défenses accessoires. En arrière de ces colonnes marche une troupe de soutien ou réserve.

Afin d'occuper l'ennemi et de lui donner de l'inquiétude, deux de ces colonnes font de fausses attaques.

L'attaque principale, la véritable attaque, a lieu sur un point déterminé par la situation et la forme de la redoute, ainsi que par la position et la force du corps attaquant.

On commence par faire taire l'artillerie et la mousqueterie de la défense, au moyen d'une canonnade soutenue; puis les colonnes, précédées par les travailleurs et protégées par des tirailleurs, se portent en avant sur la capitale et sans tirer. Les travailleurs arrachent les défenses accessoires; cela fait, les colonnes descendent dans le fossé. Pendant ce temps, des tirailleurs postés sur le bord de la contrescarpe tirent sans cesse pour empêcher les défenseurs de se montrer sur la plongée.

On escalade l'escarpe, et, après un instant de repos pris sur la berme, on gravit le talus extérieur. Arrivé au haut de ce talus extérieur, on tire sur les défenseurs, et, dès qu'on est parvenu sur le plan de la plongée, on tombe sur eux à la baïonnette. Il faut, à ce moment surtout, éviter de s'éparpiller, parce qu'il est important pour chaque colonne d'attaque qui réussit dans son entreprise de se présenter en masse sur un seul point.

Aussitôt les tirailleurs restés sur la contrescarpe marchent à la suite des colonnes pour les soutenir, et le corps de réserve cherche à tourner la redoute par son entrée.

Les colonnes parvenues dans la redoute se jettent sur la garnison, la culbutent, y compris sa réserve, jusqu'à l'entrée dont elles ouvrent la barrière pour permettre au corps tournant de s'introduire.

L'ouvrage pris, l'assaillant établit sa réserve face à l'ennemi, afin de parer aux retours offensifs et de donner à ses colonnes d'attaque, qui ont dû souffrir dans l'assaut, le temps de se reformer.

Telle est la manière méthodique d'attaquer une redoute, mais elle suppose un corps d'attaque important.

Souvent un petit détachement, une demi-compagnie d'infanterie, par exemple, est tout ce que l'on peut consacrer à l'attaque d'une redoute; cette petite troupe suffira, à la rigueur, s'il s'agit d'enlever une de ces redoutes comme il s'en présente fréquemment dans les batailles, contenant seulement plusieurs pièces d'artillerie et 20 ou 30 hommes d'infanterie. Vu la faiblesse des assaillants, il ne faut point alors songer à menacer les flancs de la redoute, ni à s'embusquer pour viser isolément les défenseurs à l'aide des nouvelles carabines dont le tir atteint si juste. Le meilleur mode d'attaque repose, dans ce cas, sur une espèce de charge en fourrageurs, c'est-à-dire que pour éviter la mitraille vomie par la redoute, on se précipitera sur elle au pas de course, tous les soldats s'éparpillant *à grande distance*, avançant autant que possible *en rampant*, et ayant rendez-vous sur la berme ou le parapet de la redoute, qu'ils chercheront à escalader à la fois de différents côtés. Une semblable attaque réclame beaucoup de courage et d'adresse, surtout un grand bonheur; il est en effet arrivé, dans les guerres de Napoléon Ier, que la prise d'une pareille redoute consommait deux ou trois détachements commandés par un officier; aussi, on le comprend, le chef qui réussissait recevait une brillante récompense.

§ 3. **Exemple.** — L'exemple le plus mémorable de l'emploi des redoutes est la bataille de Pultawa. Laissons raconter le fait à un grand partisan des redoutes, au maréchal de Saxe (1).

Au mois de juillet 1809, Charles XII assiégeait Pultawa et Pierre le Grand venait d'arriver au secours de cette place.

« Le roi de Suède, quoique blessé, déclara à ses généraux qu'il voulait attaquer le lendemain l'armée moscovite. On fit des dispositions, on se rangea, et l'on se mit en marche un peu avant le jour.

» Le Czar avait établi sept redoutes sur le front de son infanterie : elles étaient construites avec soin. Il y avait deux bataillons dans chacune, et toute l'infanterie moscovite se tenait derrière, ayant la cavalerie sur les ailes. Il était donc impossible d'aller à l'infanterie moscovite sans prendre ces redoutes, parce qu'on ne pouvait les laisser derrière soi ni passer entre deux sans courir risque d'être abîmé par leur feu. Le roi de Suède et ses généraux, qui ne savaient rien de cette disposition, ne virent de quoi il était question que lorsqu'ils eurent le nez dessus. Mais comme la machine avait été mise en mouvement, il fut impossible de l'arrêter et de s'en dédire.

« La cavalerie suédoise des deux ailes renversa d'abord celle des Moscovites, et s'emporta même trop loin ; mais l'infanterie du centre fut arrêtée par ces redoutes. Les Suédois les attaquèrent et y trouvèrent une grande résistance. Ils en prirent cependant trois, et furent repoussés aux autres avec grande perte. Il ne se pouvait faire autrement que toute l'infanterie suédoise ne fut rompue en attaquant ces redoutes, pendant que celle des Moscovites, rangée en ordre, regardait à 200 pas ce spectacle.

» Le roi et les généraux suédois virent le danger où ils étaient, et l'inaction des Moscovites leur laissa entrevoir l'espérance de se retirer. Il n'y avait pas moyen de le faire en ordre ; car tout était rompu, attaquait inutilement,

(1) *Mes rêveries*, livre II, chap. 9.

ou se laissait tuer. Se retirer était le seul parti que l'on put prendre : on retira donc les troupes qui s'étaient emparés des redoutes, et celles qui se laissaient abîmer auprès des autres.

» Il n'y avait pas moyen de les former à portée du feu qui en sortait : ainsi le tout se retira mêlé et en désordre. Sur ces entrefaites, le czar fit appeler ses généraux et leur demanda ce qu'il convenait de faire. M. Allart, l'un des moins anciens, sans donner le temps aux autres d'exprimer leur avis, adressant la parole à son maître, lui dit : *Si Votre Majesté n'attaque pas les Suédois dans ce moment, il n'en sera plus temps après.* Sur-le-champ, toute la ligne s'ébranla et marcha en bon ordre, la pique haute, à travers les intervalles des redoutes, qu'on laissa garnies, pour favoriser la retraite en cas d'événement.

» A peine les Suédois s'étaient-ils arrêtés pour se former et pour se remettre en ordre, qu'ils virent les Moscovites sur leurs talons ; le désordre se mit parmi eux, et la confusion fut générale. Cependant ils ne fuyaient pas encore ; ils firent même un effort de valeur et retournèrent comme pour charger : mais l'ordre, l'âme des batailles, n'y étant pas, ils furent dissipés sans résistance.

» Les Moscovites, qui n'étaient pas accoutumés à la victoire, n'osèrent les suivre ; et les Suédois se retirèrent en désordre jusqu'au Borysthène, où ils furent tous faits prisonniers. Voilà comme l'on peut, par d'habiles dispositions, se rendre la fortune favorable. »

CHAPITRE XII.

BARRICADES.

§ 1er. **Construction.** — Dans les rues des places assiégées, ou révoltées contre de nouveaux maîtres, on construit souvent des barricades, dans le but de résister plus longtemps à l'entrée de l'ennemi, en le forçant à s'emparer successivement de plusieurs obstacles.

Les barricades n'étant autre chose qu'un ouvrage défensif, il faut observer dans leur construction les règles prescrites pour l'installation des retranchements passagers, c'est-à-dire qu'on les placera autant que possible : 1° *dans les endroits élevés*, afin qu'elles dominent la portion de rue ou de place qui s'étend devant elles ; 2° *au milieu des rues*, plutôt qu'à leurs extrémités contre les deux maisons formant angle, parce que dans cette dernière position, elles sont plus faciles à être tournées.

On peut composer les barricades avec toutes sortes de matériaux, et dans celles élevées à la hâte, on utilise en général ce qui tombe sous la main ; les meilleures sont construites, soit en couches alternatives de pavés et de terre, soit en bois de charpente et en terre, à l'instar des bâtardeaux d'épuisement employés dans les travaux hydrauliques. En tout cas, il est bon de rendre celui de leurs talus tourné du côté de l'assaillant le plus roide possible, comme la paroi d'un mur, par exemple, afin de rendre difficile l'escalade de la barricade.

Inutile de dire que plus on fera la barricade élevée, plus elle sera malaisée à emporter d'assaut : que précédée d'un fossé et de puits ou de trous de loup, elle offrira en avant des obstacles accessoires à surmonter.

Du côté de la défense, la paroi de la barricade restera munie de gradins, sur lesquels monteront les défenseurs pour tirer contre l'ennemi.

§ 2. **Défense.** — On défend une barricade par des feux successifs exécutés à tour de rôle par une partie des défenseurs contre les colonnes assaillantes qui se présentent. On peut aussi préparer à l'avance un petit fourneau de mine creusé extérieurement, à 10 ou 12 pas du front de la barricade, et le faire sauter en y mettant le feu de l'intérieur, à l'instant où l'assaillant occupera cet emplacement.

Lorsque la barricade commence à être escaladée, on en défend la crête, soit à l'arme blanche, soit par de la mousqueterie tirée à bout portant des gradins inférieurs.

Il faut pour bien défendre les barricades un grand sang-froid et un courage calme et réfléchi, afin de ne point s'effrayer trop promptement des nombreux assauts donnés à un aussi faible retranchement. L'important, c'est de rendre ces assauts infructueux, et pour cela une activité infatigable et une vigilance incessante constituent les meilleurs moyens.

Si le défenseur de la barricade possède de l'artillerie, il tirera à mitraille, mais ce cas se présente rarement.

Quand le séjour derrière la barricade devient intenable, on abandonne cet obstacle en se retirant sur une autre barricade élevée en un point situé plus à l'intérieur de la rue, et l'on a soin en même temps d'embarrasser la voie publique entre cette dernière barricade et celle qu'on évacue.

§ 3. **Attaque.** — L'enlèvement d'une barricade constitue une opération dangereuse, en ce que l'on ne peut y déployer un grand appareil de forces, et qu'il faut nécessairement, vu le peu de largeur de la rue, combattre sur un faible front, ce qui procure un premier avantage au défenseur.

En général, on doit s'emparer de cet obstacle par ruse, par surprise, par une manœuvre tournante. Il est rare, en effet, qu'après un examen approfondi des lieux, fait par une reconnaissance exécutée *à vol d'oiseau*, on ne découvre pas quelque passage, quelque cour située près de la barricade, et de laquelle on pourrait s'introduire, ou au moins avoir des vues dans l'espace où combattent les défenseurs : il s'agit

aussitôt de parvenir dans ce passage ou cette cour, et c'est ce à quoi tous les efforts doivent alors tendre.

On peut également occuper les étages élevés des maisons voisines et obtenir ainsi des coups plongeants dans l'intérieur de la barricade, de manière à en déloger les défenseurs.

Enfin, on essayera de miner sous la barricade pour la faire sauter, ou au moins essayer de l'enfoncer avec des pétards ou barils de poudre posés contre sa paroi. Mais on se trouve souvent limité à cet égard par la crainte d'abattre et même d'ébranler les maisons voisines.

Le peu de largeur des rues ne permet guère de cheminer à la sape contre une barricade; d'ailleurs on serait trop vu dans la forme de cette sape par les coups plongeants des défenseurs. On pourrait seulement avancer contre les barricades derrière des mantelets mobiles, élevés, et munis au besoin d'une banquette, tels que ceux qui ont été proposés.

A défaut de ces divers moyens, ou s'ils ne réussissent pas, on en vient à une attaque de vive force, malgré le danger qu'elle présente. Voici comment on la conduira.

Si l'on a du canon ou des obusiers, on cherchera avant tout à abattre la barricade par les projectiles habilement dirigés de ces bouches à feu. Dans le cas contraire, on débusquera les défenseurs par des feux de mousqueterie plutôt ajustés avec soin que très nourris.

On continuera ces feux jusqu'à ce qu'il surgisse de l'hésitation dans la défense : alors une colonne d'assaut se précipitera au pas de course contre la barricade, dont on aura primitivement fait combler le fossé et les puits par des sapeurs. Cette colonne s'efforcera d'escalader la barricade, tandis que les sapeurs chercheront à l'ouvrir en profitant des endroits endommagés et affaiblis par le canon.

En même temps les tirailleurs de l'assaillant, postés dans les maisons voisines qui dominent l'intérieur de la barricade, redoubleront leurs feux pour paralyser la défense de la crête et favoriser ainsi la réussite de l'assaut.

Quand la rue offre de la largeur, on lance ordinairement deux colonnes d'assaut au lieu d'une contre la barricade;

mais en tout cas, les premières colonnes d'assaut doivent être soutenues par d'autres colonnes qui se mettent en mouvement peu après elles.

Si, malgré plusieurs assauts, on ne peut parvenir à se rendre maître de la barricade, il existe encore le moyen extrême de la bombarder et de la réduire en cendre, ainsi que les maisons adjacentes. Ce moyen frappe malheureusement bon nombre d'habitants qui ne comptent point parmi les défenseurs des barricades; néanmoins il ne faut pas hésiter à l'employer plutôt que de voir immoler, devant ces barrières de la révolte ou du désespoir, quantité de soldats précieux à conserver.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Préface v
Définitions préliminaires 1

PREMIÈRE PARTIE.

PRÉCIS DES INSTITUTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE DEPUIS LOUIS XIV JUSQU'A NOS JOURS.

CHAPITRE PREMIER. — Règne de Louis XIV 5
§ 1. Recrutement 5
§ 2. Hiérarchie 7
§ 3. Avancement 10
§ 4. État-major 11
§ 5. Infanterie 12
§ 6. Cavalerie 17
§ 7. Artillerie 19
§ 8. Génie 21
§ 9. Maison militaire du Roi 21
§ 10. Établissements 23
§ 11. Armées 25
§ 12. Institutions honorifiques 26
§ 13. Méthode de guerre 28

CHAPITRE II. — Règne de Louis XV 31
§ 1. Administration 31
§ 2. Recrutement 32
§ 3. Hiérarchie 33
§ 4. Avancement 33
§ 5. État-major 33
§ 6. Infanterie 34
§ 7. Cavalerie 37
§ 8. Artillerie 38
§ 9. Génie 38
§ 10. Maison militaire du Roi 39
§ 11. Établissements 39

§ 12. Armées 40
§ 13. Institutions honorifiques 42
§ 14. Méthode de guerre 43

CHAPITRE III. — Règne de Louis XVI 45
§ 1. Imitation des usages prussiens 45
§ 2. Discussion sur l'ordre profond et l'ordre mince 48
§ 3. Réformes du comte de Saint-Germain 50
§ 4. Opérations du conseil de la guerre 53
§ 5. Suppression de l'École militaire et création dans les provinces de colléges militaires 58

CHAPITRE IV. — Première période républicaine 60
§ 1. Recrutement 60
§ 2. Hiérarchie 62
§ 3. Avancement 62
§ 4. État-major 63
§ 5. Infanterie 64
§ 6. Cavalerie 67
§ 7. Artillerie 69
§ 8. Génie 71
§ 9. Garde du gouvernement 72
§ 10. Établissements 73
§ 11. Armées 75
§ 12. Institutions honorifiques 76
§ 13. Méthode de guerre 78

CHAPITRE V. — Règne de Napoléon Ier 80
§ 1. Recrutement 80
§ 2. Hiérarchie 81
§ 3. Avancement 82
§ 4. État-major 83
§ 5. Infanterie 83
§ 6. Cavalerie 87
§ 7. Artillerie 89
§ 8. Génie 90
§ 9. Créations accessoires 91
§ 10. Garde impériale 92
§ 11. Établissements 95
§ 12. Armées 95
§ 13. Institutions honorifiques 96
§ 14. Méthode de guerre 97

CHAPITRE VI. — Restauration 99
§ 1. Recrutement 99

§ 2. Hiérarchie 99
§ 3. Avancement 100
§ 4. État-major 100
§ 5. Infanterie 102
§ 6. Cavalerie 103
§ 7. Artillerie 104
§ 8. Génie 104
§ 9. Maison militaire du Roi 105
§ 10. Établissements 106
§ 11. Armées 107
§ 12. Institutions honorifiques 108

CHAPITRE VII. — Gouvernement de 1830 109
§ 1. Recrutement 109
§ 2. Hiérarchie 109
§ 3. Avancement 110
§ 4. État-major 110
§ 5. Infanterie 110
§ 6. Cavalerie 113
§ 7. Artillerie 114
§ 8. Génie 114
§ 9. Établissements 115
§ 10. Armées 116
§ 11. Institutions honorifiques 118

CHAPITRE VIII. — Seconde période républicaine 119

CHAPITRE IX. — Règne de Napoléon III 123
§ 1. Recrutement 123
§ 2. Hiérarchie 124
§ 3. État-major 124
§ 4. Infanterie 124
§ 5. Cavalerie 125
§ 6. Artillerie 126
§ 7. Génie 127
§ 8. Maison de l'Empereur 127
§ 9. Garde impériale 127
§ 10. Établissements 128
§ 11. Armées 129
§ 12. Institutions honorifiques 130

DEUXIÈME PARTIE.

HISTOIRE ET TACTIQUE DES ARMES ISOLÉES.

CHAPITRE PREMIER. — Histoire de l'infanterie..... 131
Préambule..... 131
§ 1. Premiers peuples..... 132
§ 2. Phalange grecque..... 133
§ 3. Légion romaine..... 136
§ 4. Peuples barbares..... 142
§ 5. Infanterie féodale..... 144
§ 6. Infanterie communale..... 146
§ 7. Aventuriers..... 148
§ 8. Archers anglais..... 148
§ 9. Infanterie suisse..... 149
§ 10. Infanterie espagnole..... 150
§ 11. Francs-Archers..... 152
§ 12. Légions de François Ier..... 154
§ 13. Bandes françaises..... 156
§ 14. Infanterie suédoise..... 160
§ 15. Infanterie de Louis XIV et de Louis XV..... 162
§ 16. Infanterie prussienne..... 166
§ 17. Progrès jusqu'à nos jours..... 168
§ 18. Remarques..... 170

CHAPITRE II. — Détails sur l'infanterie..... 172
§ 1. Généralités..... 172
§ 2. Modes d'action de l'infanterie..... 175
§ 3. Unité tactique de l'infanterie..... 179
§ 4. Manœuvres..... 180
§ 5. Ordre de bataille..... 181
§ 6. Formations de marche..... 182
§ 7. Formations d'attaque..... 184
§ 8. Formations de défense..... 190
§ 9. Infanterie légère..... 195
§ 10. Tirailleurs..... 197

CHAPITRE III. — Histoire de la cavalerie..... 200
§ 1. Antiquité..... 200
§ 2. Moyen âge..... 205
§ 3. Temps modernes..... 209

CHAPITRE IV. — Détails sur la cavalerie 215
§ 1. Destination 215
§ 2. Armement 218
§ 3. Données numériques 218
§ 4. Unité tactique 219
§ 5. Manœuvres 221
§ 6. Mode d'action 222
§ 7. Charge 223
§ 8. Formations 226
§ 9. Éclaireurs 227

CHAPITRE V. — Histoire de l'artillerie 229

CHAPITRE VI. — Détails sur l'artillerie 240
§ 1. Destination 240
§ 2. Données numériques 241
§ 3. Unité tactique 242
§ 4. Formations 243
§ 5. Manœuvres 247
§ 6. Emplacements 249

CHAPITRE VII. — Histoire du Génie 252

CHAPITRE VIII. — Détails sur le Génie 254

TROISIÈME PARTIE.

COMBINAISON DES ARMES.

CHAPITRE PREMIER. — Organisations des armées actives 257
§ 1. Principes d'organisation 257
§ 2. Commandements divers 263
§ 3. Armées actives permanentes 267

CHAPITRE II. — Détails généraux sur les marches 269
§ 1. Marches de concentration 269
§ 2, Marches-manœuvres 270

CHAPITRE III. — Notions sur les batailles 277
§ 1. Ordre primitif de bataille 277
§ 2. Figures diverses de l'ordre de bataille 281
§ 3. Exposé de la lutte 284

QUATRIÈME PARTIE.

PETITES OPÉRATIONS.

CHAPITRE PREMIER. — Avant-postes..... 293
Préambule..... 293
§ 1. Grand'gardes..... 296
§ 2. Petits postes..... 298
§ 3. Sentinelles et vedettes..... 300
§ 4. Figure des avant-postes..... 301
§ 5. Postes de soutien..... 303
§ 6. Patrouilles, découvertes, rondes..... 303

CHAPITRE II. — Détachements..... 308
§ 1. Généralités..... 308
§ 2. Détachements d'infanterie..... 312
§ 3. Détachements de cavalerie..... 313
§ 4. Détachements mixtes..... 314

CHAPITRE III. — Des reconnaissances a main armée et de leurs moyens complémentaires..... 318
Préambule..... 318
§ 1. Reconnaissances journalières..... 319
§ 2. Reconnaissances spéciales..... 321
§ 3. Reconnaissances secrètes..... 323
§ 4. Reconnaissances offensives..... 328
§ 5. Rapport..... 329
§ 6. Exemples historiques..... 331
§ 7. Reconnaissances en Afrique..... 334
§ 8. Cartes..... 336
§ 9. Guides..... 338
§ 10. Déserteurs..... 343
§ 11. Habitants..... 344
§ 12. Voyageurs..... 344
§ 13. Prisonniers..... 345
§ 14. Espions..... 347
§ 15. Indices..... 353

CHAPITRE IV. — Passages de rivière..... 356
§ 1. Reconnaissance d'une rivière..... 356
§ 2. Recherches, destruction et réparation des gués..... 357

§ 3 Passage à gué 363
§ 4. Passage à la nage 365
§ 5. Passage sur la glace 368
§ 6. Ponts improvisés 370

CHAPITRE V. — Des Convois 373
Définition et préliminaires 373
§ 1. Organisation du convoi 375
§ 2. Conduite du convoi 377
§ 3. Haltes, parcs 378
§ 4. Défense du convoi 382
§ 5. Attaque d'un convoi 384
§ 6. Convois par eau 386
§ 7. Convois en Afrique 388
§ 8. Exemples historiques 393

CHAPITRE VI. — Partisans 399

CHAPITRE VII. — Surprises et embuscades 406
Préambule 406
§ 1. Surprise par embuscade 407
§ 2. Surprise par une marche 411
§ 3. Exemples historiques 412

CHAPITRE VIII. — Hauteurs 415
§ 1. Reconnaissance 415
§ 2. Défense 415
§ 3 Attaque 418
§ 4. Attaque d'une hauteur isolée, en Afrique 419

CHAPITRE IX. — Bois 421
§ 1. Reconnaissance 421
§ 2. Défense 422
§ 3. Attaque 423
§ 4. Exemple 424

CHAPITRE X. — Fermes ou maisons 426
Préambule 426
§ 1. Défense 426
§ 2. Attaque 428
§ 3. Exemples 430

CHAPITRE XI. — Redoutes 434
§ 1. Défense 434
§ 2. Attaque 435
§ 3. Exemple 437

CHAPITRE XII. — Barricades 439
§ 1. Construction 439
§ 2. Défense 440
§ 3. Attaque 440

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES FIGURES

Croix de Saint-Louis. 28
Croix du Mérite militaire 42
Plaque de vétérance. 43
Croix de la Légion d'honneur. 77
Épinglette d'honneur 118
Médaille militaire 121
Médaille de Sainte-Hélène 130
Tétrarchie. 134
Ordonnance manipulaire de la Légion. 137
Ordonnance par cohorte de la Légion sous César 140
Mode de combat d'un fantassin franc 143
Bataillon français vers 1610 160
Formation de l'infanterie suédoise sous Gustave-Adolphe. 161
Bataillon français au commencement du règne de Louis XIV 163
Carré d'une compagnie (1673) 164
Figure d'un bataillon français de 150 hommes après la suppression des piques (1703) 165
Compagnie des grenadiers français rangés en bataille (1757). 166
Bataillon prussien (1752). 167
Compagnie prussienne. 168
Ordre de bataille de l'infanterie. 181
Marche en colonne de l'infanterie. 183
Colonne double centrale 185
Formation mixte. 187
Ordre en échelons 189
Carré réglementaire 191
Carré Schramm 192
Carré Bugeaud. 193
Carré Desaix. 194
Carré wurtembergeois 194
Ordre en échiquier. 195
Camarades de combat { Groupe déployé. 196
Camarades de combat { Groupe rallié 196
Camarades de combat { Groupe rallié en perspective. 196
Losange thessalien. 203

Turme romaine 204
Chevalier bardé 207
Compagnie de cavalerie française rangée en bataille (1750). 213
Escadron en bataille. 219
Mouvement par quatre. 221
Formation pour charger 225
Catapultes. 229
Bombarde. 232
Formation en colonne d'une batterie à pied. 244
Formation en bataille d'une batterie à pied 245
Formation en batterie d'une batterie à pied 246
Sac d'un sapeur du génie 255
Ordre de bataille d'un corps d'armée 260
Ordre de bataille d'une division 260
Marche-manœuvre de front. 273
Ordre primitif de bataille. . . . . , 280
Ordre de bataille parallèle 281
Ordre de bataille oblique. 282
Ordre de bataille concave 283
Ordre de bataille convexe 283
Système d'avant-postes. 302
Patrouille défensive de 3 hommes. 305
Patrouille défensive de 4 hommes 305
Patrouille défensive de 5 hommes 305
Patrouille défensive de 6 hommes. 305
Patrouille défensive de 7 hommes 305
Patrouille défensive de 8 hommes en pentagone irrégulier. 305
Patrouille défensive de 8 hommes en losange 305
Patrouilles offensives de 15 chevaux. 306
Patrouille offensive de 30 chevaux 306
Détachement d'infanterie de 90 hommes 313
Détachement d'infanterie de 150 hommes. 313
Détachement mixte de 300 fantassins et 50 cavaliers marchant en plaine. 316
Détachement mixte de 300 fantassins et 50 cavaliers marchant en terrain coupé 317
Gué dans un double coude 359
Parc d'un convoi n° 1 380
Parc d'un convoi n° 2 380
Parc d'un convoi n° 3 381
Parc d'un convoi n° 4 381
Attaque d'un convoi par eau 387
Formation d'un convoi en Afrique 389
Défense d'une hauteur, fig. 1 416

Défense d'une hauteur, fig. 2. 416
Attaque d'une hauteur en Afrique 419
Défense d'un bois de futaie. 422
Défense d'un bois de taillis. 423
Plan de la cassine de la Bouline (1705). 430

FIN DE LA TABLE DES FIGURES.